MAIRIE DE PARIS

BMO-BDO
Débats

Conseil municipal et général

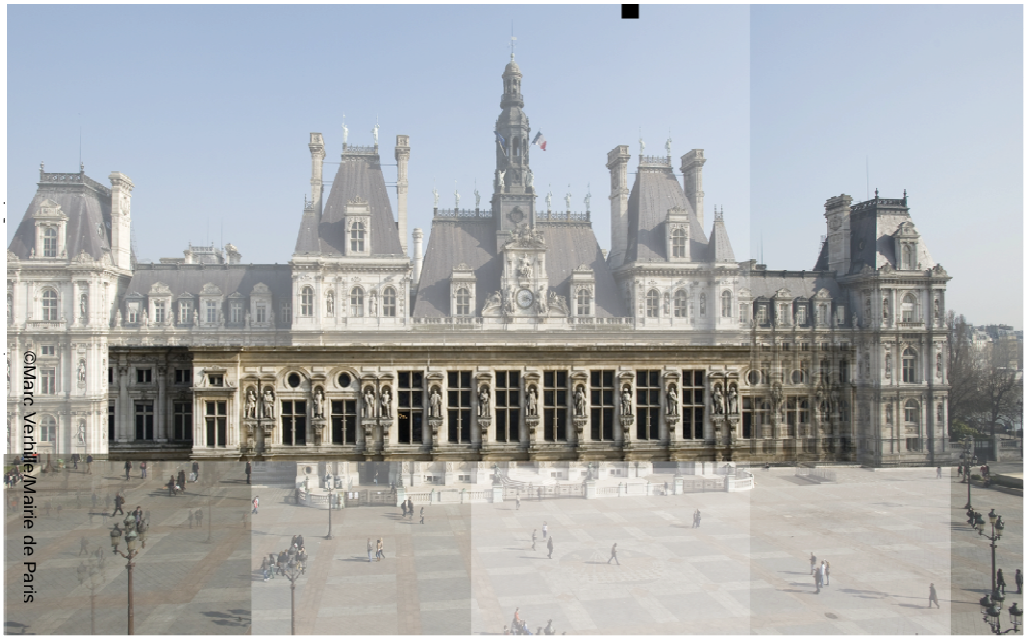

Séance des lundi 20 et mardi 21 octobre 2014

http:/www.paris.fr

N° 10 Vendredi 14 novembre 2014

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Adoption de comptes rendus. 3

Action de solidarité internationale 3

2014 DFA 43 - Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2015. 3

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au financement de l'ARE. 3

2014 DFA 18 G - Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2015. 3

Compte rendu de la 6e Commission. 31

2014 DASCO 1127 - Caisse des écoles (1er) - Convention d'occupation du domaine public. 31

2014 DASCO 1128 - Caisse des écoles (2e) - Convention d'occupation du domaine public. 31

2014 DASCO 1129 - Caisse des écoles (3e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1130 - Caisse des écoles (4e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1131 - Caisse des écoles (5e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1132 - Caisse des écoles (6e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1133 - Caisse des écoles (7e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1134 - Caisse des écoles (8e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1135 - Caisse des écoles (9e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1136 - Caisse des écoles (10e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1137 - Caisse des écoles (11e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1138 - Caisse des écoles (12e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1139 - Caisse des écoles (13e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1140 - Caisse des écoles (14e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1141 - Caisse des écoles (15e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1142 - Caisse des écoles (16e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1143 - Caisse des écoles (17e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1144 - Caisse des écoles (18e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1145 - Caisse des écoles (19e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1146 - Caisse des écoles (20e) - Convention d'occupation du domaine public. 32

2014 DASCO 1043 G - Subventions (232.150 euros) et conventions avec 7 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré. 36

2014 DASCO 1048 G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles. Montant : 921.658 euros (908.108 euros de fonctionnement et 13.550 euros d'investissement). 40

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'agrandissement de l'école élémentaire de la rue de l'Arbre Sec (1er). 44

2014 DDEEES 1202 - Avenants à conventions et subventions (1.210.000 euros) à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre du programme "Emergences" de la Ville de Paris. 45

2014 DPA 1028 - École supérieure de Physique Chimie, E.S.P.C.I. (5e) - Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 46

Compte rendu de la 7e Commission. 48

2014 DGRI 1058 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec les associations CARE France (17e) et Action Contre la Faim (19e) pour des programmes d'aide d'urgence au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien. 49

2014 DGRI 1059 - Subventions (70.000 euros) et conventions avec les associations OPALS et WAHA pour des programmes d'urgence de lutte contre le virus Ebola en Guinée Conakry. 52

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un plan international d'épargne-vaccins contre le virus Ebola. 52

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux réfugiés kurdes. 55

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux relations d'amitié avec Tel-Aviv. 56

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation de réunions publiques sur le Grand Marché Transatlantique. 58

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis. 58

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux étudiants boursiers syriens. 61

Vœu déposé par l'Exécutif. 61

2014 DJS 263 - Principe et caractéristiques principales du lancement du dispositif "Paris Escalade" - Tarification afférente. 62

Suspension et reprise de la séance. 65

2014 DASES 1501 G - Communication sur la santé... 65

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au centre de santé départemental au Maire - Volta. 65

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux Ateliers Santé Ville. 65

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'instauration d'un moratoire des restructurations de l'AP-HP. 65

Vœu déposé par l'Exécutif. 65

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au dépistage des cancers à Paris. 65

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au maintien de lits à l'hôpital Fernand-Widal à Lariboisière. 65

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au devenir de l'hôpital Bichat. 65

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la maternité des Lilas. 65

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce. 66

Vœu déposé par l'Exécutif. 66

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au patrimoine immobilier de l'AP-HP et au service public hospitalier. 66

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la clinique privée des Peupliers. 66

2014 DASES 1376 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec la FEMASIF (93 Saint-Denis). 66

2014 DASES 1025 - Avenants à convention avec l'ARS et l'Etat pour la lutte contre le saturnisme infantile.... 66

2014 DASES 1406 G - Subvention (28.000 euros) et convention avec l'Agence régionale de Santé pour le programme Paris santé Nutrition. 66

2014 DASES 1190 G - Subvention (45.000 euros) et convention avec la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social (15e) pour son CSAPA Emergence Espace Tolbiac (13e). 66

2014 DASES 1417 G - Subvention (42.000 euros) et convention avec l'Union pour la Défense de la Santé Mentale. 66

2014 DASES 1336 G - Subvention (15000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris contre les maladies Respiratoires (4e). 66

2014 DJS 324 - Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux. 91

Vœu déposé par les groupes U.M.P. et UDI-MODEM relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux. 91

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'utilisation des équipements sportifs scolaires. 103

Vœu déposé par l'Exécutif. 103

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de comités d'usagers des équipements sportifs. 104

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'augmentation de la taxe de séjour. 105

2014 DDCT 115 - Subventions Fonds du Maire (8.000 euros) aux associations "Lion's club" et "Le laboratoire de la création". 106

2014 DJS 303 - Prestations de services pour la gestion du centre d'animation Simon Lefranc (4e) - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités et passation. 108

2014 DJS 3 G - Subventions (120.000 euros) et conventions avec 9 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs. 109

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux Antennes Jeunes du 20e. 110

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affichage de libre expression. 110

Vœu déposé par l'Exécutif. 111

2014 DDCT 139 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17e arrondissement. 112

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'élection des représentants des conseils de quartier du 17e. 112

2014 DDCT 140 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 19e arrondissement. 115

Compte rendu de la 1ère Commission. 116

2014 DFA 23 - Décision modificative n° 1 d'investissement et de fonctionnement municipal pour 2014. 116

2014 DF 1026 - Marchés à bons de commande de prestation d'un service de notation et de suivi de la qualité de crédit de la collectivité parisienne en 2 lots séparés. 118

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au recours à des agences de notation. 118

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au recours à des agences de notation. 118

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la commission de concertation sur la téléphonie mobile. 125

2014 DRH 1029 - Modification relatives aux personnels de maîtrise, aux ingénieurs des travaux et aux conseillers des activités physiques, sportives et de l'animation. 127

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation des logiciels libre par la Mairie de Paris. 127

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux laboratoires de la Ville de Paris. 129

2014 DDEEES 1040 - Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public. 131

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la collecte et au traitement des déchets. 131

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la valorisation des marchés. 131

2014 DDEEES 1097 - Marchés découverts alimentaires - trois avenants aux conventions de DSP. 131

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la collecte et au tri des déchets. 131

2014 DDEEES 1098 - Marchés découverts alimentaires - nouveau règlement. 131

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la collecte et au recyclage des déchets. 131

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux producteurs locaux. 131

Vœux déposé par l'Exécutif. 131

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires. 145

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'installation d'un commerce de proximité dans le quartier Simplon/Ornano (18e). 146

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e). 146

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la cession des parts de l'Etat dans la SEMMARIS. 150

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux autorisations pour les manifestations commerciales et associatives. 151

2014 DDEEES 1052 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec la SCIC "Le 100, établissement culturel solidaire" (12e). 152

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels en grève de l'hôtel Royal Monceau. 154

2014 DILT 1006 - Budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2014. 155

2014 DDEEES 1082 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e). 158

Suspension et reprise de la séance. 159

Compte rendu de la 2e Commission. 159

2014 DAC 1462 - Subvention (10.000 euros) à l'association Paris librairie association des librairies de Paris (15e). 160

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la cohabitation entre riverains et noctambules à la Butte-aux-Cailles. 161

2014 DDCT 39 - Etats spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015. 162

2014 DDCT 40 - Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre investissement 2015. 164

2014 DDEEES 1108 - Subvention (35.000 euros) avec convention à La Chambre Régionale des Métiers (Carrousel des métiers d'art). 164

2014 DDEEES 1210 - Convention d'occupation du rond-point de l'avenue des Champs-Elysées (8e) pour l'organisation d'une zone artisans à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. 165

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'encadrement et à la valorisation des marchés de fin d'année. 165

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'information des élus. 165

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux produits proposés. 165

2014 DFA 33 - Convention avec la Philharmonie de Paris pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'association et garanti par la Ville. 170

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la gouvernance de l'association Philharmonie de Paris. 170

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un comité de pilotage. 170

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement de la Philharmonie. 170

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un groupe de travail. 170

Vœu déposé par l'Exécutif. 170

2014 DICOM 1025 - Avenant à la convention de parrainage Mastercard. 184

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au Conseil parisien de la musique. 187

2014 DAC 1488 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Les voix andalouses" (20e). 189

2014 DAC 1414 - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage" (19e). 190

Compte rendu de la 3e Commission. 191

2014 DEVE 1071 - Subvention (2.000 euros) à l'Association pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTéM) (10e) pour son travail d'information sur la téléphonie mobile. 192

2014 DPA 1002 - Achats d'électricité - Constitution d'un groupement de commandes - Accords-cadres de fournitures et services - Modalités de passation - Autorisation de signer les marchés subséquents. 194

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la part d'énergie renouvelable dans la fourniture d'électricité de la Ville. 194

2014 DPA 1001 G - Achats d'électricité - Constitution d'un groupement de commandes - Accords-cadres de fournitures et services - Modalités de passation. 194

Vœu déposé par le G.E.P. relatif à la certification ISO 14001 de la mairie du 20e. 199

2014 DDCT 34 - Subventions (543.200 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces publics numériques parisiens (E.P.N.). 200

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au fonctionnement des Espaces publics numériques et à leur financement. 200

2014 DDCT 43 - Subventions (52.000 euros) à 8 associations porteuses de projets économiques innovants dans les quartiers "politique de la ville". 202

2014 DDCT 44 - Subventions (98.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre du Plan parisien de lutte contre l'illettrisme. 204

2014 PP 1037 - B.S.P.P. - Vaisselle et ustensiles de cuisine. 206

2014 PP 1039 - Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat relative à certaines prestations d'analyses médicales. 209

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la création d'un "conseil parisien de prévention des risques terroristes". 209

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux rondes nocturnes de police aux alentours de la place Bernard Lazare (3e). 212

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la sécurité aux abords des grands magasins dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin. 215

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la sécurité des équipements sportifs et de leurs usagers. 216

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la vente à la sauvette. 218

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un groupe de travail sur la sécurité dans le quartier Masséna-Olympiades. 220

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au programme Adultes-relais. 222

2014 DEVE 1037 - Occupation précaire du sursol du square Duranton (15e) par la copropriété du 60 avenue Félix Faure - Convention de mise à disposition du domaine public. 224

2014 DEVE 1084 - Occupation précaire d'une parcelle de terrain dans le Bois de Vincennes (12e) par l'association l'Abeille Parisienne - Convention de mise à disposition du domaine public. 225

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'appel à la végétalisation. 227

Vœu déposé par l'Exécutif. 227

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux murs végétalisés. 228

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'entretien des pigeonniers parisiens. 230

Dépôt de questions d'actualité. 231

Suspension et reprise de la séance. 231

I - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à la gestion des ressources humaines à la Mairie de Paris. 232

II - Question d'actualité déposée par le groupe UDI-MODEM relative à l'ouverture dominicale des commerces. 235

III - Question d'actualité déposée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au budget participatif 2014 et à la mise en œuvre des projets retenus. 238

IV - Question d'actualité déposée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux

conséquences pour Paris de la suppression de la taxe poids lourds par le Gouvernement. 240

V - Question d'actualité déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. 243

VI - Question d'actualité déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative au "Plan Lumière" pour valoriser le patrimoine parisien et l'excellence en termes de maîtrise énergétique. 246

VII - Question d'actualité déposée par Mme SIMONNET relative au grand projet inutile et imposé d'usine TMB Méthanisation et d'usine d'incinération d'Ivry offertes à Suez-Environnement. 248

2014 DVD 1091 - Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris. 250

2014 DVD 1107 - Conventions de partenariat dans le cadre de l'événement "Bougez malin". 252

2014 DVD 1119 - Centre de Distribution Urbaine au centre de Paris. Subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). 254

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au passage en zone 30 de la voirie (3e). 255

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle. 257

Vœu déposé par l'Exécutif. 257

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la fusion des lignes du métro 3bis et 7 bis. 259

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fusion des lignes 3bis et 7 bis. 259

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un dispositif de co-voiturage lié à Autolib'. 260

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'éco-redevance poids lourd. 261

Vœu déposé par l'Exécutif. 261

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au développement des triporteurs de livraison. 264

Souhaits de bienvenue. 265

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la réfection des fouilles ponctuelles sur les trottoirs. 265

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles. 267

Vœu déposé par l'Exécutif. 267

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la pérennisation du dispositif "P'tit Vélib"'. 268

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal. 269

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris). 269

Suspension et reprise de la séance. 276

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal. 276

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris) (suite). 276

Suspension et reprise de la séance. 278

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal. 278

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris) (suite). 278

Suspension et reprise de la séance. 280

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal. 280

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris) (suite). 280

2014 DPE 1039 - Prestations spécifiques de propreté pour entretenir les emplacements libérés par des personnes à la rue - Marché de services - Modalités de passation. 280

2014 DPE 1040 - Nettoiement des abords du marché aux puces de Montreuil (20e) - Marchés de services - Modalités de passation. 280

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au développement du compostage dans le 3e. 283

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à un plan d'action pour la propreté des rues de Paris. 285

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'implantation de sanisettes supplémentaires (1er). 287

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à un rapport annuel sur le traitement des déchets de l'administration parisienne. 288

2014 PP 1041 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014. 290

2014 DPE 1057 - DDCT - Subventions (119.000 euros) et conventions avec quatre recycleries. 292

2014 DVD 1073 - Subvention (42.000 euros), avenant n° 2 à la convention triennale et convention d'équipement avec l'association "Wimoov" (ex Voiture and Co). 294

Compte rendu de la 4e Commission. 295

2014 SG 1080 - Subvention (5.000 euros) à l'Association des Ludothèques en Ile-de-France (13e). ... 296

2014 SG 1086 - Subvention (7.000 euros) et convention avec le Collectif féministe contre le viol (C.F.C.V.) (13e). 297

Observation sur le déroulement de la séance. 299

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. 299

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'implantation de défibrillateurs cardiaques externes. 300

2014 DASES 1173 G - Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association "Les Restos du Coeur" pour l'aménagement du centre de distribution de colis alimentaires de la Villette (19e). 301

2014 DASES 1312 G - Participation (290.000 euros) et convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" pour son action intitulée "Parcours Insertion". 303

2014 DASES 1339 G - Convention de délégation de compétence et de gestion du R.S.A. avec la C.A.F. de Paris. 304

2014 DASES 1341 G - Subventions (113.000 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture. 306

Vœu déposé par le G.E.P. relatif à la trêve hivernale des expulsions locatives. 307

Vœu déposé par le G.E.P. relatif à l'hébergement d'urgence et à la mobilisation du domaine intercalaire. 309

Compte rendu de la 5e Commission. 311

2014 DLH 1125 - Location au profit de Paris Habitat-OPH de l'immeuble 5-7, rue Edgar-Poë (19e). 311

2014 DLH 1159 - Réalisation 42, avenue du Général-Leclerc (14e) de 1 P.L.A.-I., 4 PLUS et 2 P.L.S. par la R.I.V.P. 314

2014 DLH 1164 - Évolution du dispositif d'appel à projets en faveur de l'habitat participatif à Paris. 315

2014 DLH 1175 - Organisation de rencontres autour de l'habitat participatif en partenariat avec l'Ordre régional des architectes Ile-de-France. 317

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'habitat participatif. 318

2014 DLH 1205 - Communication de la Maire de Paris sur les actions menées par les bailleurs sociaux pour garantir la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs. 319

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux droits des locataires. 320

Vœu déposé par l'Exécutif. 320

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au 357-359, rue des Pyrénées (20e). 331

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au 357-359, rue des Pyrénées (20e). 331

Vœu déposé par l'Exécutif. 331

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mobilité dans le parc de logement social. 332

Vœu déposé par l'Exécutif. 332

2014 DU 1116 - Z.A.C. "Cardinet Chalabre" (17e). Avenant à la concession d'aménagement. 333

2014 DDEEES 1102 G - Subventions (310.000 euros) et conventions à l'association "Réseau Entreprendre Paris". 334

Vœu déposé le G.E.P. relatif à la poste du Louvre. .. 338

Vœu déposé par l'Exécutif. 338

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la redevance pour création de bureaux. 340

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux arcades de la rue de Rivoli (1er). 341

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux conditions de vie dans le secteur Porte de la Chapelle. .. 343

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal et général, dans divers organismes. 345

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 348

Clôture de la séance. 348

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 348

Votes spécifiques. 349

Vote spécifié. 350

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 350

Comptes rendus des Commissions. 362

Listes des membres présents. 371

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014. 374

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 375

Tableau des votes des groupes politiques. 381

La séance est ouverte à 9 heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ouvre ce Conseil de Paris par l'adoption des comptes rendus de la séance précédente.

Donc, mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 29, mardi 30 et mercredi 1er octobre 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et général officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Action de solidarité internationale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose d'inscrire également en urgence deux projets de délibération qui ont trait à la solidarité internationale :

- le premier, le projet de délibération DGRI 1058, est une subvention de 100.000 euros… 110.000 euros, pour un programme d'aide d'urgence au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien ;

- et un deuxième projet de délibération, le DGRI 1059, concernant une subvention de 70.000 euros pour un programme d'aide d'urgence de lutte contre le virus Ebola en Guinée.

Y a-t-il une opposition à l'inscription en urgence de ces deux projets de délibération ? Y a-t-il des abstentions ?

Est-ce qu'il y a donc un vote pour l'inscription en urgence de ces deux projets de délibération ?

Qui est pour ? Merci.

L'inscription en urgence est donc adoptée et nous les examinerons dans l'ordre de notre Conseil.

2014 DFA 43 - Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2015.

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au financement de l'ARE.

2014 DFA 18 G - Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entamons ce Conseil de Paris avec, tout d'abord, la communication puis le débat sur les orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris pour 2015.

Donc, mes chers collègues, ce premier débat d'orientations budgétaires de la mandature doit nous permettre, au-delà de la seule année 2015, d'examiner la politique budgétaire économique de notre collectivité à l'horizon 2020.

A l'heure où nous envisageons l'avenir de notre Ville dans un contexte national difficile, il me semble indispensable de réaffirmer les fondamentaux politiques qui ont conféré à Paris son équilibre et son dynamisme depuis 2001.

C'est, bien sûr, l'exigence démocratique d'une gestion saine et sobre sur lesquelles doivent reposer à la fois la consolidation de notre assise financière et le niveau très élevé de notre investissement, et enfin la qualité de notre service public.

Ce choix d'une politique résolue de défense de l'investissement public doit renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique et la vitalité culturelle de notre ville. Il est également de nature à l'engager résolument sur le chemin de la transition énergétique. La recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière de politiques publiques ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Ces deux lignes directrices nous ouvrent un espace politique et économique au sein duquel, sans augmenter les impôts au cours des six prochaines années, nous serons en mesure de tenir les engagements pris face aux Parisiens.

Si notre Ville est en mesure de continuer à progresser et protéger, à investir et innover, c'est à la gestion soigneuse qui a prévalu depuis 2001, après une décennie d'instabilité budgétaire, que nous le devons.

En treize ans, la part des charges de gestion courante et des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnements a baissé. Les impôts et l'endettement sont restés bien au-dessous de toutes les moyennes nationales, alors qu'un dynamisme économique retrouvé a fait de Paris l'une des capitales les plus attractives au monde.

C'est parce que notre collectivité s'est assurée une stabilité et une santé financière pérenne qu'elle est en mesure de digérer les baisses massives de dotation imposée par l'Etat, sans en faire porter le poids sur les épaules des Parisiens.

Bien sûr, cette diminution brutale ne va pas sans nous poser d'importantes difficultés. Avec 200 millions d'euros de moins en 2015 et, à terme, 600 millions d'euros de moins en 2017, notre budget de fonctionnement se voit amputé d'un pourcentage substantiel de ses recettes. Dans le même temps, les dépenses liées à la péréquation progressent de 70 millions d'euros, portant à près de 450 millions la somme que Paris consacre à la solidarité entre les territoires.

En intégrant la progression des dépenses sociales dans un contexte de crise endémique, ce sont près de 400 millions qu'il nous faut dégager dès cette année sans casser, j'y reviendrai, la dynamique de l'investissement.

Parmi les pistes que nous envisageons pour nous adapter au retrait de l'Etat, je citerai ce matin la modernisation de la taxe de séjour dans les grands hôtels, la rénovation de la gestion de l'espace public, notamment dans le domaine du stationnement, mais également la réforme des tarifs dans les services municipaux.

Dans le même temps, il est prévu que l'administration parisienne s'applique un plan d'économie ambitieux, compris entre 130 et 180 millions d'euros, sans bien sûr toucher aux équipements, aux dispositifs et aux équipes qui servent le quotidien des Parisiens.

Conçu dans un esprit de collégialité et de responsabilité, ce plan comporte d'ores et déjà des mesures fortes, au nombre desquelles je citerai les 5 millions économisés chaque année grâce à la réduction du nombre de collaborateurs d'élus, la baisse de 30 millions d'euros des charges de fonctionnement courantes de l'administration ou encore les 10 millions récupérés sur la rationalisation des dépenses d'entretien de la voirie.

C'est dans le même esprit qu'en matière d'emploi, ce recalibrage exigeant des missions support ouvrira la voie à une croissance maîtrisée et ciblée de la masse salariale, dans tous les services qui sont au contact des Parisiens. Ce recentrage de l'administration sur une logique de métier et de proximité s'accompagnera par ailleurs d'une amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail des agents qui sont les fers de lance de notre service public.

Mes chers collègues, les efforts que nous faisons collectivement et collégialement ont un sens : ils jouent un rôle essentiel pour garantir la stabilité de nos finances et donc notre capacité d'investissement à court, moyen et long termes.

De notre capacité à investir continûment et fortement tout au long de la mandature dépendent aussi bien l'attractivité de Paris que sa cohésion sociale. En maintenant un objectif de 8,5 milliards d'euros d'investissement au cours des six prochaines années, nous choisissons de ne pas sacrifier l'avenir au présent, les solutions de demain aux problèmes d'aujourd'hui, la sortie de crise à la gestion de crise.

Bien au contraire, en développant les services publics, en bâtissant des logements, en accélérant la transition énergétique, nous créons les conditions d'une sortie de crise plus rapide et pérenne. Le programme d'investissement de la mandature répond à cette politique de relance et de confiance, que j'assume et à laquelle je souhaite associer les Parisiens dans le cadre du budget participatif. Les neuf projets qu'ils ont choisis le mois dernier sont d'ailleurs d'ores et déjà inscrits dans le cadre du budget 2015. Et ce sont plus de 400 millions dont ils décideront eux-mêmes l'affectation d'ici à 2020.

Dans le même temps, nous traduirons dans les faits la priorité absolue des Parisiens en finançant 10.000 nouveaux logements, mais également en rénovant 1.000 logements énergivores. Cette politique du logement ambitieuse s'inscrira dans le cadre d'un vaste mouvement de conquête urbaine, que ce soit à Clichy Batignolles, Paris Rive-Gauche autour de la gare d'Austerlitz ou encore à la halle Freyssinet. C'est ainsi que de nouvelles ambitions urbaines seront étudiées, notamment à la Porte Maillot, la porte de Montreuil, dans le quartier de Montparnasse et sur Bercy Charenton. Enfin, la rénovation de la place des Fêtes inaugurera, à la fin de l'année 2015, le grand programme de réhabilitation des places parisiennes.

Alors que se tiendra dans notre ville la Conférence de la dernière chance sur les questions climatiques, nous lancerons également plusieurs chantiers destinés à accélérer la transition écologique déjà engagée dans la capitale. Nous commencerons ainsi à créer les conditions d'une sortie définitive du diesel. En même temps qu'avec le plan vélo, le prolongement du tramway, le développement de l'offre de transports en commun et la montée en puissance de l'autopartage, nous rendrons notre ville plus respectueuse de la santé de ses habitants et de son environnement.

La collecte des biodéchets dans les marchés découverts, le développement de l'agriculture urbaine, ou encore la disparition des sacs plastiques avec un an d'avance sur la loi, seront partie prenante de cette évolution vers une ville au sein de laquelle, via l'économie circulaire, économie et écologie seront capables de progresser de concert.

Parce qu'aucun progrès ne peut prendre racine dans un quotidien dégradé, la propreté et la sécurité sont partie prenante de cette évolution. Elles trouveront leur place dans le budget 2015, via le déploiement de 30.000 nouvelles poubelles, la création d'une brigade verte mais également la mise en place d'un copilotage entre l'administration, les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier sur les questions liées à l'espace public.

Alors que la crise suscite une concurrence accrue des grandes métropoles, la compétitivité de Paris fera enfin l'objet d'une attention particulière qui s'exprimera au travers du soutien à l'innovation, à la recherche et au commerce.

Tous ces progrès ayant vocation à être partagés, nous utiliserons tous les outils à notre disposition pour garantir et même renforcer la cohésion de la société parisienne. Qu'il s'agisse de la grande exclusion, avec la création de 1.000 places d'hébergement pour les familles, ou de la santé publique avec le renforcement de l'accès aux soins en secteur 1, nous aurons le souci permanent de protéger les personnes les plus vulnérables.

Dans le même temps, nous préserverons le pouvoir d'achat des Parisiens les plus exposés à la crise, notamment dans le cadre de la tarification sociale et familiale, ou encore grâce à la gratuité des activités périscolaires. Enfin, nous nous battrons pour l'emploi pérenne en soutenant les associations engagées pour l'insertion professionnelle et en soutenant la formation des apprentis et des contrats aidés.

Parallèlement, la création de 621 places de crèche sur l'année, la poursuite de la rénovation des locaux scolaires mais également de notre travail sur le périscolaire constitueront autant de gestes forts pour promouvoir l'égalité réelle à Paris. C'est à cette priorité que répondront les politiques culturelles et sportives, via une meilleure intégration des équipements municipaux à leur environnement, le développement des pratiques amateurs et le déploiement de l'art au cœur de la ville.

Je suis persuadée que Paris n'avancera pas si une partie de nos concitoyens reste étrangère au progrès auquel nous travaillons. C'est la raison pour laquelle le budget 2015 devra inclure toutes les catégories de Parisiens.

Mes chers collègues, le budget de l'année 2015 s'inscrira dans la dynamique démocratique engagée cette année. Il devra traduire concrètement, en dépit des fortes contraintes qui pèsent sur nous, les engagements pris devant les Parisiens. C'est la raison pour laquelle il reposera sur les deux grandes données constantes de la mandature que sont la stabilité fiscale et le maintien d'un fort niveau d'investissements.

Le chemin que nous devons emprunter est exigeant, il nous impose de discuter, de débattre, de prendre des décisions difficiles. J'assumerai ces décisions, parce que je suis persuadée qu'elles nous permettront de faire avancer Paris dans le respect de ce que nous avons promis aux Parisiens. Je serai donc la garante de l'équilibre financier de notre ville, également de son mouvement économique, environnemental et culturel, mais aussi garante de la cohésion sociale.

Je sais pouvoir compter pour cela sur la compétence et l'engagement de Julien BARGETON, que je remercie chaleureusement pour le travail accompli. A ses côtés, le Secrétariat général et le Directeur des finances que je voudrais saluer aussi chaleureusement pour l'énergie qu'ils déploient. Et je sais que je peux également compter sur la solidarité sans faille de l'Exécutif, le courage de mes adjoints et leur engagement, et sur ma majorité.

En les remerciant des efforts consentis, je forme le vœu que ce premier débat d'orientation budgétaire de la mandature nous permette de dégager, quelles que soient les difficultés, les grands axes du progrès de Paris pour les six années qui viennent.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, avant d'ouvrir bien sûr le débat, à présent, je vous demande de respecter les temps de parole fixés par la Conférence d'organisation, et vous dire que lors de cette discussion, nous examinerons également un vœu présenté par le groupe UDI-MODEM.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

J'aurai - vous vous en doutez sans doute - quelques critiques à faire sur votre communication. Néanmoins, je voudrais commencer par vous féliciter. Je me souviens en effet qu'il n'y a pas si longtemps, lorsque nous proposions, pendant la campagne municipale, un plan d'économie de 1 milliard d'euros sur la mandature, soit 166 millions d'euros par an, vous nous accusiez de méconnaissance de Paris. Vous nous disiez que ce n'était pas possible.

Alors, aujourd'hui, vous proposez, même si c'est tardif, un plan d'économies entre 130 et 180 millions d'euros. Pour quelqu'un qui expliquait pendant la campagne que 37 millions par an suffisaient amplement, nous nous réjouissons que vous ayez pu changer d'avis aussi vite sur cette question essentielle.

Nous craignons toutefois que notre satisfaction ne s'arrête là, car si nous partageons la cible d'économies, nous constatons que les mesures permettant d'y parvenir sont loin d'être à la hauteur, d'abord parce que le compte n'y est pas. On a beau additionner dans tous les sens les mesures évoquées dans votre communication, on parvient péniblement à un total variant entre 91,7 millions et 96,7 millions : où et comment va-t-on trouver le reste ? Le mystère reste entier.

Ensuite, parce qu'au sein même de ces économies, certaines s'avèrent particulièrement floues, voire contradictoires. Peut-on par exemple préciser les 10 millions d'économies que vous comptez faire sur les dépenses - je cite - "de nombreux services publics municipaux" ? Aucune explication dans le document.

Que cachent les 1.200.000 euros d'économies que vous prévoyez - je cite - sur "les dépenses d'entretien des équipements sportifs et culturels" ? Cette dernière annonce est d'autant plus mystérieuse qu'on affirme, cinq pages plus loin, et sans aucune donnée précise, rien de moins que - je cite toujours - "un effort au profit de l'accès de tous les publics à la pratique sportive", le lancement des marchés et l'organisation des premiers événements en dispositifs liés à l'euro 2016, ainsi que le fameux plan "Nager à Paris". Reconnaissez que c'est un peu léger.

Enfin et surtout, parce que votre communication ne s'attaque pas aux sujets qui fâchent, alors que c'est là que se situent les véritables gisements d'économies. Il y a d'abord la masse salariale, qui a progressé de 35 % en deux mandatures, puisque nous sommes passés de 40.000 à 54.000 agents. Est-il interdit de questionner la pertinence de ces choix ? La meilleure preuve que nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper de cette inflation, ce sont les agents eux-mêmes qui l'apportent. S'ils étaient réellement épanouis, la Ville de Paris ne perdrait pas chaque année 200 millions d'euros en absentéisme.

Autre sujet qui fâche : la préemption. Je rappelle qu'entre 2008 et 2011, soit seulement sur une période de quatre ans, la Ville a dépensé plus de 1 milliard d'euros en préemption, dont le fameux hôtel particulier avenue George-V à 21 millions d'euros pour y faire 26 logements sociaux. Lors d'une réunion récente avec votre adjoint, qui vient malheureusement de sortir, il a confirmé que la Ville n'avait aucune limite supérieure en matière de préemption. Les rachats à prix d'or vont donc continuer. Non, pardon, il revient !

Au lieu de prendre ces sujets à bras-le-corps, vous préférez rogner en silence sur les prestations sociales. J'invite tous mes collègues à lire avec attention la communication relative au débat d'orientations budgétaires du centre d'action sociale. On y découvre des projets très éloignés du discours officiel sur la protection du pouvoir d'achat des Parisiens.

On apprend ainsi, Madame la Maire, que vous envisagez la suppression de l'allocation PAPADO, pour les familles qui font garder leurs enfants à domicile. Au contraire, nous allons proposer que cette aide soit étendue, en

tout cas, que son accès soit amélioré, parce qu'il est incompréhensible que sur les parents des quelques 12.000 enfants gardés à domicile, seules 743 familles parisiennes soient bénéficiaires.

L'économie espérée par le projet de suppression, 1 million d'euros, est dérisoire, par rapport à ce qu'apporte cette prestation aux familles. On découvre, dans la même communication, que vous envisagez, pour économiser quelque 3.200.000 euros, la suppression de l'allocation pour naissances multiples, de l'allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé, et même, de l'allocation d'accompagnement ouverte aux personnes qui cessent leur activité pour s'occuper d'un parent malade. Et je n'oublie pas le durcissement des conditions de bénéfice des cartes de transport Emeraude et Améthyste pour les personnes âgées et handicapées.

Madame la Maire, quand d'un côté, votre communication parle de protéger les Parisiens, mais que de l'autre, vous prévoyez de supprimer des prestations sociales qui ont prouvé leur utilité, j'appelle cela de la duplicité. Et lorsqu'on sait que vos gaspillages, par exemple sur le montage financier de la Philharmonie, coûtent cinq fois plus que les allocations que vous projetez de supprimer, alors, ce n'est plus de la duplicité, c'est de l'incohérence, et même du cynisme.

Si vous êtes réellement attachée à la protection du pouvoir d'achat des Parisiens, nous vous invitons à nous préciser tout de suite, devant cette Assemblée, que ces projets de suppression ne verront pas le jour, et vous économiserez davantage en renégociant, comme nous le réclamons depuis des mois, l'emprunt de la Philharmonie, qui a entraîné 25 millions de surcoût, plutôt qu'en matraquant les familles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame de SARNEZ, vous avez la parole.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup.

Je veux, pour ma part, aborder trois points : tout d'abord, celui du contexte budgétaire dans lequel s'inscrit la préparation de ce budget. Ce contexte, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, n'est pas nouveau, et il était même - on peut le dire - tout à fait prévisible.

On pouvait, et on devait même, prévoir, pour peu qu'on accepte de regarder la situation en face, que l'Etat ne pouvait indéfiniment continuer d'augmenter sa dépense publique et donc, que la baisse de ses dotations allait se poursuivre. On pouvait prévoir aussi que l'effort de péréquation allait s'amplifier, du fait même de la création de la métropole du Grand Paris.

Enfin, le contexte dégradé au plan économique et social rendait inéluctable l'explosion des dépenses sociales. Les impératifs budgétaires qui s'imposent aujourd'hui à Paris, ces 400 millions à trouver, étaient donc éminemment prévisibles. Je pense vraiment que les Parisiens auraient dû en être clairement avertis, et que cela n'a pas été le cas. Et je le regrette, car je crois que le discours de vérité est l'exigence même de la démocratie. Et il permet seul d'anticiper les réponses à apporter sur le fond, car disons-le, continuer peu ou prou comme par le passé, sans rien changer en profondeur, ça ne pourra pas marcher.

Quelques économies, certes louables, sur les frais de fonctionnement, de nombreuses augmentations de taxes, tout en affirmant qu'on n'augmente pas les impôts, tout cela, ça ne fait pas une politique. Et surtout, tout cela, ça ne permet pas de préparer l'avenir.

L'avenir, on ne le préparera que si l'Exécutif se décide à assumer sa responsabilité, et c'est le deuxième point que je veux aborder maintenant. On ne peut pas éternellement prétendre que les problèmes viennent de l'extérieur : l'Europe - je vous ai lu -, l'Etat, c'est-à-dire, au fond, toujours les autres. La recherche de boucs émissaires, elle est régressive. Elle est auto-paralysante, car elle empêche de trouver l'énergie, la créativité, qui seules peuvent inspirer les réponses nouvelles et la vision réformatrice dont on a besoin.

C'est de deux changements en profondeur dont nous avons besoin, et c'est mon troisième point. Le but que nous devons nous fixer, ce n'est pas seulement de dépenser moins, c'est tout en dépensant moins, d'apporter un meilleur service aux Parisiens. Et cela signifie que nous devons engager dès maintenant un travail en commun sur les réformes structurelles, un travail auquel il faut absolument associer les agents municipaux pour valoriser leur travail, leurs missions et leur carrière.

Il sera important, par exemple, de réfléchir en termes de subsidiarité et d'expérimentation. La déconcentration à Paris, elle est aujourd'hui trop limitée. Je suis convaincue que sur certains sujets, par exemple, la propreté, nous serions bien inspirés d'agir avec plus de proximité et de faire confiance pleinement aux arrondissements.

Autre sujet : l'attention que nous devons porter aux investissements. Les dérapages de coûts que nous connaissons, par exemple, avec Les Halles ou avec la Philharmonie, devraient être des leçons pour l'avenir. Une

vigilance nouvelle et rigoureuse doit nous empêcher d'assister sans réagir au doublement, au triplement des coûts, avec pour seul rôle de payer.

Toujours en matière d'investissements, nous devons travailler mieux que par le passé à la mise en œuvre de partenariats public/privé, et trouver des solutions nouvelles. Je pense en particulier aux logements, je pense aux baux emphytéotiques ou aux incitations à investir pour les grands institutionnels. Solutions innovantes à trouver aussi pour que Paris soit vraiment en pointe sur la transition énergétique. Je le dis au moment où la taxe sur les poids lourds a été rayée d'un trait de plume, ce qui n'est pas du tout une bonne nouvelle.

Il me semble aussi que nous devrons développer une réelle évaluation des politiques publiques de Paris, le faire projet par projet, pour continuer d'investir dans ce qui marche, et ne pas hésiter à mettre un terme à ce qui ne marche pas.

Autre sujet : la fusion, à terme, du Département avec la Ville de Paris. Je vous propose d'y réfléchir maintenant, ensemble, pour dégager des pistes de réorganisation et de simplification qui seront bénéfiques à tous les Parisiens.

Madame la Maire, chers collègues, dans la situation tendue et délicate que nous connaissons, les Parisiennes et les Parisiens attendent de leurs élus un discours de vérité et une politique de courage et de responsabilité. J'espère qu'ils seront entendus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le débat sur les orientations budgétaires vise à exposer les données qui permettront dans quelques semaines d'établir notre budget. Il permet une mise en commun des interrogations et des réflexions utiles à l'élaboration de ce budget. C'est donc un moment particulièrement important pour notre collectivité, mais aussi pour les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont élus au mois de mars dernier. C'est le premier budget de notre majorité conduite par vous-même, Madame la Maire.

Et nous, contrairement à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, nous ne sommes plus en campagne électorale. Les Parisiens ont voté depuis et ce débat est l'occasion de montrer la fidélité à nos engagements et le travail très sérieux mené pour les mettre en œuvre dans un contexte extrêmement contraint.

Ainsi, dès 2015, la priorité à l'investissement, et notamment au logement, sera visible, comme notre volonté de protéger les Parisiens de la crise, et ce, tout en respectant notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux.

Au total, sur la mandature, ce seront bien 8,5 milliards d'euros qui seront investis, soit autant de moyens qui amélioreront la vie quotidienne des Parisiens, prépareront le Paris de demain et contribueront à alimenter l'économie et donc l'emploi ; c'est là le cœur du contrat que nous avons passé avec les Parisiens au mois de mars dernier.

Car contrairement à beaucoup de municipalités, et notamment celles de droite nouvellement élues, la Ville de Paris ne renonce pas face à la crise. Au contraire, elle soutient l’économie et le pouvoir d'achat et fait le choix courageux de l'investissement.

Par exemple, nous nous sommes engagés à produire 10.000 logements nouveaux par an pour les plus modestes comme pour la classe moyenne. C'est d'ailleurs cette politique du logement pour tous, de la mixité sociale de Paris que la droite conteste ouvertement ou non suivant les moments depuis 2001 et à l'instant, encore ce matin.

Une autre priorité de Paris présente, Madame la Maire, dans votre communication sur les orientations budgétaires, c'est la place conférée à la solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles.

Dès le mois de juin dernier, nous avons tous voté à l'unanimité le principe d'un Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion mis en œuvre par Dominique VERSINI. En 2015, l'aide aux personnes en difficulté sera renforcée, le bouclier social parisien maintenu, et nous agirons concrètement aux côtés des associations pour réduire le nombre de personnes vivant à la rue.

Ce budget sera également l'occasion de réaffirmer notre priorité pour le service public municipal. Nous assumons la nécessité de mobiliser les agents de la Ville dans un service public de proximité, notamment à travers les nouveaux espaces culturels et sportifs, les bibliothèques Vaclav Havel et Jacqueline de Romilly, la future médiathèque Françoise Sagan ou les nouveaux espaces des Halles.

L'amélioration de la propreté, vous l'avez rappelé, constitue également une priorité de la mandature, et les agents verront leur action renforcée par de nouveaux moyens.

De même, grâce à la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs l'année dernière, la Ville a considérablement diversifié son offre périscolaire et renforcé la formation de ses personnels.

Tous ces choix constituent des marqueurs forts d'une politique sociale et de développement du service public au service de nos concitoyens.

Élus socialistes et apparentés, nous nous retrouvons pleinement dans un budget qui affirme haut et fort l'importance d'un service public de qualité orienté vers plus d'efficacité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Ce budget marquera également l'engagement de Paris en faveur de la transition énergétique, allant plus loin encore que les objectifs du Plan Climat. La lutte contre la pollution passe par des investissements forts en matière de transports collectifs, d'éradication des véhicules polluants et de partage de l'espace public en favorisant la place des piétons et des circulations douces : cela restera une priorité de notre Municipalité.

Ces priorités pourront se traduire en actes grâce à la bonne santé financière de notre collectivité : nous ne cesserons pas de le rappeler. Comme l'a rappelé la Chambre régionale des comptes elle-même l'année dernière, la gestion budgétaire de Paris est saine. Les comparaisons avec les montants des taxes foncières ou d'habitation des grandes villes françaises sont éloquentes. De même, Paris reste une ville deux fois moins endettée que les autres grandes villes françaises, et l'attractivité de notre Capitale a également été saluée récemment par une étude du cabinet KPMG.

Ces fondamentaux sains nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Néanmoins, comme toutes les collectivités françaises, nous devons faire face aujourd'hui à des baisses de dotation de l'État et à une hausse des péréquations. D'autres dépenses à caractère social et obligatoire comme le R.S.A. sont également en augmentation. C'est vous-même, Madame la Maire, qui en toute transparence avez annoncé les défis qui nous attendent et qui nécessitent de trouver des réponses nouvelles. Et c'est par la réduction de nos dépenses déjà entamée de manière volontariste par la réforme de l'administration, des économies sur les études, sur les fonctions support et par l'augmentation de certaines recettes que la collectivité parisienne parviendra à répondre à ce défi.

Je sais que la droite confond recettes et impôts, mais la vérité est là : les recettes supplémentaires seront obtenues sans augmentation des impôts locaux pour les Parisiens.

Elles pourront s'appuyer sur le relèvement de la taxe de séjour pour les hôtels les plus chers comme sur la collecte d'une taxe de séjour sur les meublés touristiques si le Parlement modifie la loi en conséquence. Ce serait une mesure juste et légitime comparativement à ce que pratiquent les autres capitales mondiales. La droite est contre ; nous, nous sommes pour et nous le revendiquons.

Car comme, Madame la Maire, vous vous y êtes engagée pendant la campagne, nous, nous défendons les intérêts des Parisiens.

De même, la création de tranches tarifaires supplémentaires pour les services publics municipaux permettrait d'obtenir une meilleure progressivité et davantage de justice sociale. C'est une mesure de gauche et nous y sommes favorables.

En toute transparence, nous entamons donc par ce débat budgétaire un exercice démocratique qui conjugue un effort d'investissement sans précédent pour réaliser notre programme tout en soutenant la croissance et l'emploi, et des mesures d'économie dans le fonctionnement de notre Ville.

Chers collègues de l'U.M.P., nous entendons vos critiques. Mais nous serions aussi curieux d'entendre vos propositions d'économie et vos recettes de bonne gestion. La réalité est que Conseil après Conseil, vous ne proposez que de dépenser toujours davantage, surtout dans les arrondissements où vous êtes majoritaires, et ce, en complète contradiction avec vos propres grands discours et déclarations dans la presse. Depuis six mois, j'ai recensé pas moins de 109 vœux émanant de l'U.M.P. ou de l'U.D.I., tendant à réduire nos recettes ou à augmenter nos dépenses, je les ai ici… en quelques Conseils !

Alors, chers collègues de droite, épargnez-nous vos leçons de bonne gestion. Contrairement à vous, nous comptons tenir nos engagements de façon responsable, conformément aux engagements que nous avons pris devant les Parisiens et qu'ils ont approuvés lors des dernières élections municipales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je suis curieuse de voir la liste que vous évoquez. J'espère qu'elle sera transmise à la presse. Monsieur David BELLIARD…

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la préparation du premier budget primitif de la mandature s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile. Depuis 2008, l'Europe et la France sont secouées par une crise économique, sociale et environnementale sans précédent.

Malheureusement, les réponses qui ont été et qui sont encore apportées sont loin d'être à la hauteur des enjeux. Les gouvernements successifs ont opté pour une politique de l'offre sans contrepartie tandis que l'analyse libérale et purement comptable du contexte, analyse qui d'ailleurs traverse la droite comme une partie de la gauche gouvernementale, se traduit par un unique objectif de réduction de la dépense publique.

Cette politique a des conséquences néfastes sur l'activité de notre pays. Elle frappe les plus fragiles, premiers touchés par l'augmentation du chômage de masse, et fragilise durablement notre tissu économique en ne lui permettant pas de préparer un avenir où les énergies non renouvelables seront toujours plus onéreuses.

Pour Paris, cette politique aux effets contracycliques se traduit par une baisse nette de 200 millions d'euros de dotation de l'État pour 2015 et par une augmentation des dépenses sociales liées notamment au R.S.A. de 35 millions d'euros.

Pour notre Ville, nous faisons le pari d'un autre choix, d'un choix qui permette à Paris de conserver une mixité sociale, d'empêcher le déclassement et qui freine le départ des plus pauvres au-delà du périphérique ; d'un choix de soutien à l'activité économique et à l'attractivité de notre ville ; d'un choix aussi qui répond à la nécessité de changer de modèle et de faire de Paris une capitale vraiment écologique.

Avec ce débat d'orientations budgétaires, puis la présentation du budget lors du prochain Conseil, nous entrons dans le temps des actes, qui seront autant de marqueurs de l'action de notre majorité. Nous avons noté avec satisfaction que vous comptez, Madame la Maire, maintenir l'effort d'investissement à un haut niveau. Reste évidemment à bien en identifier la nature, en effet, les grands projets particulièrement dispendieux, comme le sont la Philharmonie ou encore la Canopée des Halles, rencontrent l'opposition des écologistes.

Nous souhaitons que ces investissements se traduisent par des moyens pour atteindre nos objectifs, notamment en termes de logements, mais aussi ceux du Plan Climat dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments ou des transports par exemple. Non seulement ces investissements permettront d'améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens, mais en plus ils permettront à la Ville de faire des économies dans le futur et sont sources de création d'emploi.

Ainsi, l'étude menée par Pascal CANFIN et Philippe QUIRION en 2009 tablait sur la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois non délocalisables dans ces filières, si tant est que nous émettions des moyens conséquents pour les développer. Dans cette optique, il nous semble de bonne gestion d'activer le levier de la dette, aujourd'hui relativement modeste, pour financer des investissements utiles et durables pour notre Ville. Que les choses soient bien claires : nous ne voulons pas d'une dette incontrôlée et inutile comme le furent les 600 milliards d'euros de dette supplémentaire engendrés par les gouvernements de Nicolas SARKOZY et de François FILLON. Bien au contraire, pour Paris, nous voulons une dette soutenable pour des investissements durables.

Je laisserai mes éminents collègues, Anne SOUYRIS et Jérôme GLEIZES, compléter mon propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Avant de rentrer dans le débat, je voudrais d'abord saluer l'exposition qui est actuellement sur le parvis de l'Hôtel de Ville, en partenariat avec ATD Quart Monde, sur les visages de la précarité. Elle nous rappelle durement les chiffres de la misère qui progressent et qui sont le premier indicateur de la crise économique. Pourtant, des richesses, il y en a. Je me permets de vous rappeler le dernier ouvrage de Monique PINÇON-CHARLOT : "La sociologie de Paris", qui nous dit que le nombre d'assujettis à l'ISF est le plus élevé de l'Ile-de-France, soit 59 % des foyers fiscaux à Paris, et qui souligne aussi le recul des ouvriers et des employés, de 1954 à 2010 à Paris, leur nombre passe de 65 % à 28 %.

La question à laquelle nous sommes confrontés, Madame la Maire, c'est : est-ce que nous voulons que Paris devienne un ghetto de riches ? Dans ce contexte, vous comprenez que le Gouvernement n'est certainement pas

notre meilleur allié, surtout lorsque l'on relit le discours du Premier Ministre devant le M.E.D.E.F. Comprenons bien que la baisse des dotations aux collectivités a été décidée de manière unilatérale, sans discussion préalable. L'objectif avoué étant de contraindre les collectivités à réduire, coûte que coûte, toutes leurs dépenses.

Il nous faut prendre conscience de l'ampleur du désengagement de l'Etat. En 2017, notre dotation globale de fonctionnement aura été divisée par deux, passant de 1,2 milliard d'euros à 600 millions d'euros. Face à cela, nous ne pouvons nous contenter seulement d'un vœu ou d'une motion, quelle que soit son contenu. Nous ne pouvons non plus nous contenter d'un tête-à-tête entre la Maire de Paris et le Premier Ministre. Nous devons nous retourner vers la population, celle-là même qui, en mars dernier, a décidé de confier la gestion de la Capitale à une majorité de gauche, plurielle, qui s'est construite sur des bases autres que les politiques d'austérité.

Nous avons porté durant notre campagne un programme ambitieux qui propose de créer de nouveaux équipements publics, de développer les services publics. En bref, nous avons été portés au pouvoir pour appliquer à Paris une politique de relance économique. A présent, nous devons être transparents et expliquer à la population les mesures qui nous sont imposées par l'Etat. Vous avez, en ce sens, approuvé notre demande d'organisation de grandes assises de la fiscalité locale. Nous investirons pleinement cet espace pour y porter ce débat.

Nous avons récemment fêté le lancement du budget participatif. Voilà un outil démocratique dont nous devons nous saisir pour informer, expliquer, mais aussi écouter les attentes, les besoins et les revendications de nos concitoyens. Ce sont eux les premiers concernés. C'est à eux que nous devons rendre des comptes, et pas aux banques ou aux agences de notation.

Les orientations budgétaires que vous nous présentez ne répondent pas à toutes nos attentes. Pourquoi vous ne faites pas mention des transferts de compétence non compensés par l'Etat ? Cette revendication s'est évaporée au lendemain du 6 mai 2012. Ce sont aujourd'hui 1,8 milliard d'euros de dette que l'Etat doit rembourser à notre seule collectivité. Nous devons continuer d’en exiger le remboursement.

Durant la campagne électorale, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts. Mais nous ne pouvons occulter qu'après notre élection, Manuel VALLS a lancé son pacte de responsabilité et prévoit une baisse de 10 milliards d'euros d'aide aux collectivités. Il nous impose une nouvelle configuration et nous devons la combattre avant de penser à s'adapter par un plan d'économie.

De nouvelles recettes doivent être envisagées, avant même d'appliquer un plan de rigueur dans les services. Posons-nous la question du message envoyé à la population et au personnel. Il y a quelques jours dans "Le Monde", vous preniez justement comme exemple le personnel de la petite enfance, en affirmant haut et fort que l'austérité gouvernementale n'aurait pas de répercussion sur les efforts déployés par la Ville en matière de petite enfance. Nous voulons bien vous croire, mais expliquez-nous comment vous comptez vous y prendre.

Sous l'ancienne mandature, époque durant laquelle régnait la doctrine du redéploiement d'effectifs, la croissance de la masse salariale s’élevait à 2,5 % par an. Comment pouvons-nous appliquer notre ambitieux programme de création de places en crèche, avec une croissance des dépenses consacrées au personnel qui se limiterait à 1,4 % par an ?

Comme, si je le pense, nous souhaitons ensemble défendre une vision de la ville accessible à tous, nous devons sortir du carcan libéral, nous devons avoir le courage de briser tous les tabous. Ayons recours à de nouvelles contributions pour redistribuer les richesses. N'ayons pas honte d'embaucher de nouveaux agents, d'améliorer les conditions de travail, n'ayons pas honte de rappeler que Paris est la ville française qui a la fiscalité la plus modérée. Le total de notre taxe foncière est, par exemple, de 13,5 % en 2013, l'une des plus faibles des 50 villes de France.

En matière de recettes, nous vous avons proposé le rehaussement des droits de mutation. L'adoption d'une telle mesure nous permettrait de réunir 130 millions d'euros par an pour l'année 2015. Cette somme est justement la fourchette basse du plan d'économie que vous nous proposez d'appliquer. Rappelons que, contrairement à l'impôt qui nous concerne tous, seul le marché de l'immobilier serait ici appelé à contribuer, surtout que ce marché se porte bien.

Ce débat d'orientations budgétaires nous pose une question simple : quelle ville voulons-nous ? Quelle majorité de gauche sommes-nous ? Quelles valeurs sommes-nous en train de mettre en avant durant cette mandature ? Nous n’avons que faire des félicitations des agences de notation. Nous avons été élus par les Parisiennes et les Parisiens sur une exigence de justice sociale, pour rendre la vie moins chère à Paris. C'est notre boussole pour les six années à venir.

Ne perdons pas le Nord, Madame la Maire. Ce débat d'orientations est un point de départ et n’est certainement pas le point d'arrivée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Mes chers collègues, nous avançons progressivement vers le budget 2015 et le moment clé qui sera la séance du mois de décembre.

Nous devons conjuguer plusieurs variables et mettre en musique un certain nombre d'éléments et de contraintes lourdes, dont beaucoup dépassent notre seule responsabilité. Au fond, l'enjeu est simple : proposer un budget qui fasse sens avec les engagements que nous avons portés pendant la campagne électorale, sans peser sur les Parisiennes et les Parisiens.

Le document qui nous est ici proposé pose les grandes lignes de ce à quoi ressemblera le budget. Cette communication a le mérite de la clarté. Les choses sont mises sur la table, que ce soient les contraintes qui nous sont rappelées, mais aussi les tendances plus encourageantes. Tout le monde le sait : notre cadre budgétaire est contraint. La baisse des dotations, et plus généralement la baisse de la dépense publique, s'inscrit pourtant dans ce sens.

Au niveau de notre groupe, nous ne le contestons pas. Au niveau de l'Etat, la réduction de la dépense publique est, selon nous, préférable à l'augmentation de la fiscalité et, en ce sens, nous ne nous opposons pas à la philosophie qui habite le Gouvernement. Mais il faut le reconnaître : la mise en pratique de cette politique est rugueuse et difficile pour nous, collectivité, et principalement pour Paris.

Il faut certes réduire le déficit public, mais adapter le rythme de sa réduction à la situation économique.

Au niveau parisien, nous devons étudier toutes les pistes permettant de faire baisser nos dépenses et d'étoffer nos recettes, dans la cohérence et l'équilibre.

Je me suis déjà exprimé en ce sens, et je souhaite réitérer ma demande : certains points importants sont absents de cette communication. Nous avons regardé le mois dernier, il existe 180 délégations qui animent nos services publics. Il nous faut impérativement améliorer le rendement de certaines de nos D.S.P. et donc les recettes qui en remontent à la Ville. Egalement, certaines sociétés d'économie mixte sont en capacité, si nous leur redonnons une feuille de route exigeante, de faire remonter davantage de recettes à la Ville.

Concernant les marchés publics, nous pouvons faire au moins aussi bien en termes d'équipements publics, tout en étant plus regardants sur les marchés que nous lançons, les matériaux que nous utilisons, les travaux que nous commandons, les fiches de marché que nous établissons. Il y a là aussi une réelle source d'économie qui nous semble insuffisamment prise en compte par l'Exécutif.

Sur les conventions d'occupation de l'espace public, nous pouvons également être plus regardants et plus exigeants.

Notre groupe contribue d'ailleurs concrètement à ce sujet en déposant des vœux relatifs notamment au rond-point des Champs-Elysées.

Enfin, nous considérons la question de la dette comme un non-sujet. Nous avons des inquiétudes face à la tendance qui amènerait à lourdement l'augmenter.

Mes chers collègues, nous sommes en accord avec la démarche d'honnêteté de l'Exécutif et de l'adjoint aux finances, mais nous avons tout le loisir d'émettre des propositions. En ce sens, les groupes de la majorité font et feront.

Les critiques de la droite sont paradoxales, car nous ne voyons poindre aucune proposition concrète pour réduire les dépenses ou étoffer les recettes. Il est dommage que l'Opposition ne joue pas ce rôle utile, qui aurait intéressé l'adjoint aux finances qui, je vous le confirme, est très ouvert sur le sujet.

Mais, passons !

Mes chers collègues, c'est un premier pas vers le budget 2015 que nous accomplissons aujourd'hui. J'espère que l'Exécutif saura prendre en compte les observations des groupes politiques et préparer un budget qui continue d'inscrire Paris dans une démarche active, dynamique et solidaire. J'espère également que ces proches semaines permettront une prise en compte dans le respect des particularités de chacun des groupes politiques, des demandes et propositions que nous formulons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous voudriez vous faire passer dans les médias pour une frondeuse vis-à-vis du Gouvernement, mais vous n'êtes pas crédible. Vous avez, de fait, refusé d'engager un réel bras-de-fer. Vous avez préféré faire diversion avec votre démarche de "com gadget", de plébiscite du budget participatif, plutôt que de mobiliser les Parisiennes et les Parisiens contre les politiques d'austérité imposées par le Gouvernement.

Et oui, de fait, vous vous préparez à mettre Paris au pain sec.

Un petit vœu de l'A.M.F. contre les baisses des dotations voté le mois dernier et vous voilà déjà résignée à accepter la baisse de 200 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent les 440 millions d'euros de contribution de solidarité des territoires. Ce n'est plus un demi-milliard en moins, mais 640 millions d'euros qui feront défaut dans les caisses de la Ville. Tout juste demandez-vous l'étalement de ces baisses de dotations dans le temps.

Mais les coups de rabot de l'austérité d'aujourd'hui ne préparent que ceux de demain qui seront encore plus conséquents.

Madame la Maire, l'austérité est une vis sans fin.

Alors, ce nouveau budget 2015 se fera avec les bonnes recettes libérales d'hier : réforme de l'administration parisienne, non-remplacement des départs en retraite, forte inquiétude sur le devenir des contrats précaires, baisse prévisible de certaines subventions aux associations, inquiétude sur les équipements culturels, poursuite aggravée d'externalisations de services via le recours aux marchés d'appel d'offres, ventes annoncées mais non précisées du patrimoine.

Les quelques compromis circonstanciels obtenus sur la Métropole du Grand Paris ou l'espoir sur la taxe de séjour ne pèsent pas lourd face aux baisses des dotations, à la poursuite de la casse de l'hôpital public à Paris ou encore la volonté gouvernementale d'encourager le travail du dimanche à Paris, dernier point sur lequel vous semblez déjà avoir cédé.

J'entends m'adresser maintenant aux groupes Ecologiste et Communiste de votre Majorité : allez-vous vous opposer à ce budget 2015 de soumission à l'austérité ou allez-vous poursuivre votre accompagnement ?

Ce Gouvernement, mes chers collègues, mène une politique de droite. Il faut choisir son camp, s'y soumettre ou s'y opposer.

J'ai choisi depuis longtemps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur Pierre GABORIAU, pour l'UMP ?

M. Pierre GABORIAU. - Madame le Maire, mes chers collègues, si ce premier débat d'orientations budgétaires de la mandature est pour vous, Madame la Maire, - je vous cite - "l'occasion de réaffirmer les fondamentaux politiques par une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics, devant permettre à notre Ville de continuer à consolider sa situation financière et de faire le choix d'une politique résolue de défense de l'investissement public", ce débat est l'occasion, pour mon groupe U.M.P., de réitérer les propos que j'avais tenus lors de la séance du Conseil de Paris du 12 novembre 2013, il y a un an, lors du débat d'orientations budgétaires préparant l'adoption du budget 2014 où je déclarais une sous-évaluation massive des investissements que l'on pouvait estimer dans une fourchette de 300 à 400 millions d'euros.

En effet, nous déplorions que ce budget ne prenne pas en compte de nombreuses dépenses qui avaient été engagées mais pas encore honorées.

Dans mon intervention lors de la séance du Conseil de Paris de juillet dernier, consacrée au budget supplémentaire 2014, je demandais des explications sur ce trou budgétaire de 400 millions d'euros.

Sans surprise, Madame la Maire, votre communication démontre un effort important de pédagogie, non seulement pour dramatiser le contexte budgétaire mais aussi pour imputer à l'Etat la responsabilité du trou de 400 millions d'euros grandement prévisible. Vous évoquez la baisse des dotations de l'Etat évaluées à 200 millions d'euros par an pour les années 2015, 2016 et 2017. Vous évoquez l'augmentation des dépenses de péréquation qui prévoient, bien que le vote au Parlement du projet de loi de finances reste à venir, une progression de l'ordre de 70

millions d'euros dès 2015 par rapport aux 378 millions d'euros déjà inscrits au B.P. 2014. Vous évoquez, enfin, la progression mécanique de certaines dépenses obligatoires, comme le R.S.A., dont la hausse est estimée à environ 35 millions d'euros en 2015, au-delà des 325 millions d'euros déjà inscrits au B.P. 2014.

Le trou de 400 millions d'euros est donc présenté exclusivement comme une conséquence de ces trois phénomènes et non comme une résultante de la gestion passée de la Ville, particulièrement de la dérive des frais de personnels, avec une progression de la masse salariale de plus de 35 % en deux mandatures, passant, comme notre présidente l'a rappelé, de 40.000 à 54.000 agents.

Au passage, on peut constater qu'à supposer sérieux ce raisonnement, le compte n'y est pas, là encore, puisque l'addition des montants correspondants ne donne pas 400 millions d'euros mais 305, 200 plus 70 plus 35.

Finalement, la décision modificative n° 1 d'investissement et de fonctionnement municipal pour 2014 boucle la boucle des errements budgétaires. On se souvient que, dans le cadre du budget supplémentaire 2014, au mois de juillet, la Ville avait déjà procédé à l'inscription de près de 250 millions d'euros sur les dépenses réelles d'investissement.

La présente décision modificative propose l'addition de plus de 163 millions d'euros de crédits de paiement concernant des opérations réelles. Les 400 millions qui manquaient au budget primitif 2014 sont désormais bien ajoutés a posteriori au projet de budget. Les faits nous donnent raison près d'un an après.

Mais, alors, comment financer ce trou ? Réduire les dépenses avec un plan d'économie ? Notre présidente du groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, a dénoncé tout à l'heure dans son intervention l'insuffisance des mesures prises, pour certaines mêmes particulièrement floues, voire contradictoires, regrettant que la Municipalité ne s'attaque pas aux véritables gisements d'économies, tel le personnel ou encore la préemption.

Augmenter la dette par de nouveaux emprunts, sous prétexte que Paris est peu endettée par rapport aux collectivités comparables, ce sujet sera traité dans la suite de nos débats par mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT.

Après avoir réduit les dépenses et augmenter la dette par de nouveaux emprunts, qu'est-il encore possible de faire ?

Augmenter les impôts ? Impossible car, Madame le Maire, vous vous êtes engagée à ne pas augmenter les impôts des Parisiens.

Alors, vous voulez tout simplement moderniser les taxes.

Appréciez le mot, jugez de la subtilité !

Renouvelant à plusieurs reprises l'engagement de la Maire de Paris de ne pas augmenter les impôts, la communication budgétaire détaille néanmoins plusieurs projets - je cite - de "modernisation" de certaines taxes - comprenez "augmentation de taxes" ! - et reste trop floue sur le plan d'économies annoncé.

Non, cher collègue Rémi FÉRAUD, la Droite ne confond pas recettes et impôts. La communication évoque, tout d'abord, une modernisation souhaitable de la taxe de séjour. Malheureusement, elle ne formule aucun montant, se contentant d'affirmer que la concertation sera poursuivie, et évoque sans précision le basculement vers une taxation au réel qui serait - je cite - "susceptible de générer près de 40 millions d'euros d'économies pour le secteur".

Il est ensuite question de 70 millions d'euros de recettes de fonctionnement supplémentaires pour le B.P. 2015, car - je cite - "l'espace public parisien est un bien rare qui doit être davantage valorisé".

Il ne s'agit donc, ni plus ni moins, que d'augmentation de taxes.

Annonce non chiffrée d'une modernisation des tarifs de stationnement, prévoyant notamment une hausse pour les autocars de tourisme et une modernisation des tarifs des professionnels ; annonce non chiffrée et non précisée d'une revalorisation des redevances pour les occupants du domaine public.

Enfin, annonce non chiffrée d'une réforme des tarifs des services publics municipaux, consistant en la création de tranches tarifaires nouvelles pour les plus hauts revenus et la modernisation tarifaire en fonction du nombre d'enfants. Cette annonce concerne en particulier les tarifs municipaux de restauration scolaire, les activités périscolaires et les écoles municipales de sport.

Oui, Madame la Maire, la présentation de ces orientations budgétaires manque vraiment de clarté et de vision chiffrée pour la mandature, particulièrement en matière d'investissements. C'est ce qu'évoquera, tout à l'heure dans son intervention, mon collègue Jean-François LEGARET sur le PIMD devenu PIM.

Outre ces imprécisions et le flou de certaines affirmations, on ne peut que regretter, Madame la Maire, les contradictions inhérentes à la communication même. Nous comptons sur vos réponses et celles de votre adjoint pour nous éclairer et nous rassurer quant au bien-être de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à M. Christian de SAINT-ETIENNE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Cela ne fait que six ans que je dis qu'il n'y a pas de "de" !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous prie de m'excuser.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Concernant le débat qui est le nôtre aujourd'hui, vous présentez l'esquisse d'un budget qui est supposé relever d'une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics.

Or, depuis treize ans, nous assistons à une progression folle des dépenses de fonctionnement de la Ville, avec une augmentation du nombre d'employés municipaux supérieure à 14.000 postes. De fait, les dépenses de personnel ont augmenté de près de 60 % de 2001 à 2013, de même les charges de gestion courante ont progressé de près de 30 % et ces deux postes sont ainsi passés de 2 milliards d'euros en 2001 à près de 3 milliards d'euros en 2013. De même, lorsque la Maire de Paris prétend que Paris est peu endettée par rapport aux collectivités comparables, c'est taire la progression fulgurante de la dette qui est passée de 1 à 4 milliards d'euros depuis 2001 pour un taux d'endettement qui a doublé.

L'autosatisfaction est pourtant de mise et l'Exécutif se félicite de l'avis apparemment favorable de la Chambre régionale des comptes. Mais c'est passer sous silence les autres remarques, bien moins laudatives de la C.R.C., à savoir d'abord le fait que la Chambre note la diminution de la capacité d'autofinancement consolidé de la Ville de Paris.

Elle note également la relative rigidité des charges liées aux rémunérations des agents et aux dépenses sociales. Or, vous n'avez pas préparé Paris au fait que sa contribution à l'effort de péréquation monte en puissance, comme cela a été noté par beaucoup d'intervenants, et que les dotations de l'Etat diminuent, sans parler de la volatilité des recettes comme la fiscalité des entreprises.

Donc l'Exécutif se targue également d'impôts locaux très modérés et inférieurs aux autres grandes villes. Or, il ne suffit pas de regarder les taux d'imposition, il faut également analyser leur progression. En cela, la Ville de Paris demeure numéro un des grandes villes ayant le plus augmenté les taux entre 2007 et 2013.

On évoque également continuellement le fait que nous serions moins endettés que d'autres villes et que la charge fiscale est plus faible que dans d'autres villes mais, lorsqu'on ajoute la charge fiscale à la charge locative, Paris est de loin la ville la plus chère de France pour y vivre. C'est bien la vraie mesure du coût de la vie.

En outre, l'équipe municipale manie souvent la distorsion en citant des études qui l'arrangent et en oubliant les autres. L'étude annuelle du cabinet KPMG classe Paris en troisième ville la plus attractive du monde mais, en même temps, on note que la Ville de Paris est seulement huitième au rang des villes en termes de dépenses des visiteurs et des touristes.

La Ville, en prétendant que le contexte budgétaire auquel elle doit faire face est nouveau, entend se défausser des 400 millions d'euros perdus, comme l'a dit tout à l'heure Marielle de SARNEZ.

En fait, le groupe Centre vous a maintes fois averti des effets prévisibles de la baisse des dotations et de la hausse de la péréquation. Vous nous traitiez avec mépris, mais la vérité éclate et montre que nous avions vu juste. La dynamique de ces transferts continue et il n'y a absolument rien d'inédit dans ce budget 2015.

Face au trou de 400 millions d'euros, qui empêche la mairie de boucler son budget, est annoncée une litanie de projets d'augmentations tarifaires et de taxations diverses. La Ville, qui sort écrasée dans son rapport de force avec l'Etat, actionne ainsi deux leviers : une velléité de contraction des dépenses et une pompe fiscale puissante.

Les augmentations tarifaires et fiscales sont à peine assumées et qualifiées du doux euphémisme de modernisation : modernisation de la taxe de séjour, réforme des droits de voirie et de stationnement, qui est une

litote pour la hausse des tarifs de stationnement, et le doublement potentiel du montant des PV, sans parler de la revalorisation du tarif du stationnement des autocars, la revalorisation et la révision des redevances versées par les occupants du domaine public, la réforme des tarifs des services publics municipaux. A chaque fois, on dit modernisation d'un côté, au lieu de dire hausse des tarifs, et quand on évoque les tarifs des services, on parle de tarifs obsolètes.

Donc, si la Mairie, au total, compte économiser entre 130 et 180 millions d'euros d'ici le mois de décembre, il va falloir dégager entre 220 et 270 millions d'euros de recettes supplémentaires pour arriver aux 400 millions d'euros manquants dans le trou du budget. Pour ce qui est du plan d'économie, comme beaucoup de mes collègues l'ont signalé, il semble pour l'instant bien mystérieux.

L'Exécutif parisien prétend néanmoins respecter ses engagements en termes d'investissement au prix d'une très forte montée de la dette…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous proposerai de conclure, Monsieur.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Je vais conclure, bien sûr.

Or, ce que l'on note, c'est que dans ce projet de budget, vous ne nous avez pas parlé du financement de l'aménagement des rythmes éducatifs. Le groupe UDI-MODEM souhaite que vous précisiez le financement de la réforme de ces rythmes, à l'heure où l'Etat se désengage en suspendant sa contribution via le fonds d'amorçage.

Mais surtout, tout à l'heure, on a évoqué les vœux qu'on pourrait nous signaler…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez utilisé le temps de parole de votre groupe, je vous demande de conclure.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Je voudrais aussi vous montrer tous les vœux où nous avons demandé, depuis plusieurs années, de ne pas remplacer un pour un les personnels partant à la retraite. Nous avons demandé des économies de fonctionnement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis vraiment obligée de vous demander de conclure.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Et nous avons donné beaucoup de pistes pour préparer la gestion budgétaire future de la Ville.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez plus d'une minute de temps de parole qui ne vous est pas accordée, conformément à la Conférence d'organisation.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le Groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le débat qui nous anime ce matin sur les orientations budgétaires pour 2015 est l'occasion de rappeler les priorités de notre majorité municipale, non seulement pour l'année prochaine mais aussi pour l'ensemble de cette mandature.

Dans un environnement économique et social très difficile, vous l'avez dit, la Ville de Paris est confrontée à un triple défi : une forte baisse des dotations de l'Etat de 200 millions d'euros pour 2015, ce qui correspond à environ 3 % de nos dépenses de fonctionnement, une hausse importante des dépenses de péréquation de 70 millions d'euros, ainsi qu'une augmentation malheureusement mécanique des dépenses de solidarité, et notamment du R.S.A. avec 35 millions d'euros.

Ce besoin de financement de 400 millions d'euros supplémentaires ne remet pas en cause la bonne gestion de notre collectivité, car nos comptes sont équilibrés, notre investissement est largement autofinancé et nous assure une situation financière saine et dynamique que de nombreuses collectivités nous envient.

Ce besoin de financement n'est pas à mettre sur le dos des agents de la Ville, comme le fait souvent la partie droite de l'hémicycle. Et je tiens à saluer le travail fourni par les personnels de la Ville de Paris. Ce travail est à saluer et les chiffres également nous montrent à quel point. Vous, Monsieur GABORIAU qui aimez regarder les données chiffrées, regardez la part des dépenses du personnel dans notre budget qui est passée de 38 % en 2001 à 34 % actuellement, et qui montre que ces dépenses sont largement maîtrisées, avec un service de qualité.

Oui, nous allons faire un effort d'économie très conséquent, sans renoncer à nos engagements pris devant les Parisiens car, pour nous, la parole publique a un sens. Ces économies de fonctionnement ne se feront pas au détriment des Parisiens, y compris du tissu associatif de quartier dont le taux des subventions versées par notre collectivité sera maintenu. Ces économies, nous irons les chercher dans une gestion toujours plus exigeante et resserrée, et nous imposerons à nos partenaires un dialogue de gestion exigeant également.

Nous allons aussi devoir mobiliser des recettes supplémentaires mais, dans le souci de défendre le pouvoir d'achat des Parisiens, les hausses de tarif des services publics municipaux, que sont les cantines, les conservatoires et les centres d'animation, ne concerneront que les familles les plus aisées et non toutes les familles, comme semblent le dire certains. Ce seront les familles les plus aisées, dont les revenus dépassent 10.000 euros par mois, qui seront concernées.

La réforme de la taxe de séjour que nous souhaitons voir intégrée dans la loi de finances impliquera une hausse très modérée pour les hôtels trois étoiles et au-delà.

Enfin, l'évolution des tarifs de stationnement sera en cohérence avec notre politique de lutte contre la pollution et de réduction de la place de la voiture à Paris.

Au-delà de ce souci de justice sociale qui caractérise les orientations en termes de dépenses et de recettes de fonctionnement de ce budget, je veux insister sur les dépenses d'investissement qui sont prévues pour l'ensemble de la mandature, car ce sont 8,5 milliards d'euros qui seront consacrés aux dépenses d'avenir d'ici 2020.

Nous respectons là aussi nos engagements malgré les difficultés, et c'est le rôle d'une collectivité comme la nôtre de faire preuve d'ambition dans ce domaine.

Si nous nous classons troisième ville la plus attractive au monde juste derrière New York et Londres, et si nous avons progressé de deux places depuis 2013, nous le devons à cette politique ambitieuse et forte que nous menons pour soutenir le développement économique et donner aux Parisiens un cadre de vie de qualité.

C'est ainsi qu'est réaffirmée la priorité absolue de notre mandature : le logement. Il y aura 10.000 nouveaux logements par an, en majorité sociaux, avec une politique volontariste d'acquisition d'immeubles qui sera menée dans les quartiers déficitaires en logement social.

Nous poursuivrons également notre engagement dans la lutte contre l'insalubrité et en faveur de la rénovation technique pour que les immeubles soient moins polluants et pour donner toujours plus de pouvoirs d'achat aux habitants.

Vous le voyez, nous investissons pour les Parisiens, et en temps de crise et de restriction budgétaire, le maintien de l'investissement de notre collectivité et de tous les acteurs publics permet de maintenir de l'emploi.

Il en va de même pour notre politique en faveur des transports collectifs et des aménagements urbains avec par exemple le quartier autour de la gare d'Austerlitz et la halle Freyssinet, qui sera le plus gros incubateur au monde, le quartier de La Chapelle-International et demain, Bercy-Charenton, qui nous tient particulièrement à cœur, dans le 12e arrondissement.

Nous transformons Paris tout en créant de l'emploi et en 2015, le Programme d'investissement de la mandature, le P.I.M., en sera l'outil.

Nous investirons également, au-delà de l'activité économique, pour développer l'insertion professionnelle et accompagner l'emploi.

Je veux dire un mot à ce sujet. On dénombre aujourd'hui 132.000 Parisiens au chômage, soit 8,1 % de la population active de la capitale. Ce chiffre demeure nettement inférieur au taux de chômage national. Pour autant, une dégradation de la situation de l'emploi commence à se faire sentir. Comment pourrait-il en être autrement dans ce contexte de crise économique ?

C'est pourquoi, en 2015, notre collectivité va agir sur trois leviers pour favoriser l'emploi.

Le premier est celui du soutien à l'activité économique à travers le haut niveau d'investissement dont je viens de parler. Cela représente un impact de 30.000 emplois par an. Nous ne nous contenterons pas de mesurer les statistiques : nous veillerons à ce que les emplois générés profitent au maximum aux Parisiennes et Parisiens en recherche d'emploi. Nous avons une chaîne d'acteurs spécialisés dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi très performante ; à nous de les connecter aux opportunités économiques que nous suscitons.

Notre deuxième levier est bien de miser résolument sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi car il est terrible de se retrouver seul face à l'épreuve du chômage. Nous allons lancer en 2015 un plan de refonte des dispositifs des structures existantes : avec les six maisons des entreprises et de l'emploi, le plan local de l'insertion, la maison de l'emploi pour Paris et sans oublier la mission locale, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, les 20.000 jeunes Parisiens sortis du système scolaire - je tiens à saluer les résultats, cette année encore, de la mission locale.

Il y aura un travail sur le décloisonnement des politiques d'accompagnement social et professionnel et l'innovation des méthodes d'accompagnement pour que tout Parisien trouve une solution, y compris les plus démunis.

Par ailleurs, notre Municipalité continuera à soutenir les associations en favorisant l'insertion professionnelle, notamment dans les quartiers populaires.

Pour finir, notre troisième levier : notre capacité à recruter autrement et à favoriser l'insertion professionnelle dans nos propres services. Notre municipalité réalisera ainsi un effort important en faveur de la formation des apprentis et des personnes en contrat aidé afin de favoriser les sorties positives vers l'emploi pérenne.

Oui, mes chers collègues, sur cette question de l'emploi comme dans les autres domaines, ce budget portera la marque du volontarisme et de l'ambition pour Paris qui sont les nôtres en ce début de mandature.

Il reflétera aussi le respect de la parole donnée et des engagements pris devant les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il restera moins de 10 minutes pour deux orateurs de votre groupe. Je le précise.

Madame SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'a rappelé mon collègue David BELLIARD, nous savons l'élaboration du budget de Paris contraint par un contexte très difficile.

Mais pour nous cette situation est aussi une opportunité pour rebattre les cartes et trouver de nouvelles recettes plus justes socialement et écologiquement utiles, et faire rentrer notre ville dans une ère que nous pourrions qualifier de sobriété efficace, qui ne dégradera ni la qualité de vie des Parisiens et des Parisiennes ni le service public de proximité.

Ainsi, pour nous, les pistes de recettes proposées vont dans le bon sens, et ce, d'autant plus…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à celles et ceux qui ont des conversations qui gênent cette séance de bien vouloir les poursuivre à l'extérieur ou tout simplement d'écouter !

Merci.

Mme Anne SOUYRIS. - Ainsi, pour nous, les pistes de recettes proposées vont dans le bon sens, et ce, d'autant plus qu'elles respectent l'engagement que nous avons pris collectivement devant les Parisiens de ne pas augmenter la fiscalité directe des particuliers.

Ainsi, la hausse de la taxe de séjour sur les hôtels de luxe rapprochera bien modestement Paris du niveau des taxes appliquées par d'autres métropoles européennes.

Cette mesure, si elle est votée par l'assemblée, ne touchera d'ailleurs pas l'offre d'hébergement touristique et ponctuel pour les personnes les plus modestes.

Idem pour la création de deux tranches supplémentaires pour les cantines scolaires, les conservatoires et les centres d'animation. Pour les écologistes, les plus favorisés des Parisiennes et des Parisiens doivent contribuer à la hauteur de leurs moyens. Et il n'y a rien de choquant à appliquer un principe de justice sur ces tarifs.

Enfin, l'augmentation des tarifs de stationnement va dans le sens d'une plus grande responsabilisation des propriétaires de voitures individuelles, qui doivent plus largement contribuer, dans une ville dense et polluée comme la nôtre, à la transformation écologique de la capitale.

La création de tranches supplémentaires sur les tarifs sociaux, tout comme l'augmentation des tarifs de stationnement, ont été proposées à plusieurs reprises par les écologistes durant la mandature précédente ; nous sommes heureux de voir que l'Exécutif semble y souscrire aujourd'hui.

Toutefois, nous pouvons aller plus loin et surtout clarifier nos priorités.

Nous avons fait plusieurs propositions pour augmenter nos recettes et amplifier notre capacité d'investissement. En effet, il nous semble essentiel de reconsidérer, dans le cadre par exemple des assises de la fiscalité qui sont prévues, le niveau anormalement faible du taux de la cotisation foncière des entreprises pratiqué à Paris.

De même, la question de la taxe sur les logements vacants doit être soulevée dans ce cadre.

En outre, nous pensons que les Parisiennes et les Parisiens doivent pouvoir investir dans la transformation écologique de leur ville dans le cadre d'un emprunt public. Cet outil présente le triple avantage d'impliquer les habitants sur les projets qui les concernent, de dédouaner la ville d'acteurs financiers à l'éthique contestable et de flécher la collecte des fonds vers des projets liés à la nécessaire transition énergétique.

Enfin, il nous semble important de tirer avantage de la situation plus tendue pour aller vers plus de sobriété dans nos dépenses avec pour nous trois garde-fous : la sanctuarisation des budgets sociaux qui touchent les plus modestes, la continuation d'une politique de subvention aux structures associatives les plus petites et les plus fragiles, et la préservation de la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Dans ce contexte, nous avons fait plusieurs propositions, d'abord sur le volet des fluides - eau, électricité, fioul, gaz -, qui coûte à la Ville pas moins de 60 millions d'euros tous les ans. C'est 10 % qui pourraient être ainsi économisés en agissant sur les comportements et sur un meilleur contrôle des consommations.

En outre, nous proposons à ce Conseil deux pistes d'économies supplémentaires, l'une pour mieux utiliser les locaux vides de la Ville et ainsi économiser des frais de gardiennage, et l'autre pour une utilisation accrue des logiciels libres.

Sur ce dernier point, d'autres villes ont déjà passé le pas, comme Toulouse, qui a économisé 1 million d'euros, et Turin qui, elle, a économisé 6 millions d'euros.

Et nous pouvons toujours supprimer les voitures de fonction pour les maires d'arrondissement, avec à la clef une économie de plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Enfin, un dernier point avant de laisser mon collègue Jérôme GLEIZES compléter notre propos concernant le projet de réorganisation de l'administration parisienne déjà largement engagé. Nous souhaitons avoir rapidement des éléments sur le plan envisagé et nous serons bien évidemment attentifs à la prise en considération des agents de la Ville et de leurs conditions de travail.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SOUYRIS.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, il vous reste un tout petit peu moins de quatre minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, nous le disons sans détour : la politique d'austérité menée par le Gouvernement risque de nous mener droit dans le mur. En voulant réduire de moitié notre dotation globale de fonctionnement, l'État remet directement en cause notre capacité à investir dans les équipements et services publics. Faut-il rappeler que les collectivités locales assurent à elles seules 71 % de l'investissement public ?

Contrairement à ce que certains laissent penser, les collectivités ne sont pas dépensières par nature. L'investissement public n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. C'est l'investissement public qui permet de mieux répondre aux besoins de la population, de créer les places en crèches et les logements sociaux dont nos concitoyens ont tant besoin. C'est l'investissement public qui nourrit les carnets de commandes de nombreuses entreprises et crée indirectement des dizaines de milliers d'emplois chaque année. C'est l'investissement public qui nous sortira de la crise dans laquelle nous ont plongés les chantres de l'austérité.

Si je m'en tiens au dernier Conseil de Paris, je remarque d'ailleurs que nous partageons tous cette conception, comme nous l'avons fait savoir en adoptant à l'unanimité la motion de l'A.M.F. Je constate également que cette conception prédomine dans ce débat d'orientations budgétaires. Nous pouvons nous réjouir : ce sont en effet 8,5 milliards qui seront consacrés à l'investissement dans les six années à venir.

Nous souhaitons réaffirmer notre volonté de prioriser les investissements en matière de petite enfance, au travers notamment de la création de 5.000 places en crèches sur la mandature, mais également en matière de santé,

car nous savons que l'offre en secteur 1 est amenée à disparaître dans Paris si nous n'intervenons pas malgré l'explosion de la demande chez la population.

Nous savons également que les quartiers populaires de la capitale ont trop longtemps été délaissés à l'époque où la droite dirigeait Paris. Nous nous devons donc de mobiliser les moyens nécessaires pour rattraper ce retard accumulé, en affirmant notre volonté de voir les quartiers populaires prioritairement visés par les investissements de la mandature à venir.

Enfin, nous faisons du logement notre priorité absolue, en nous fixant un objectif ambitieux : la création de 10.000 logements par an, tout en poursuivant un but de mixité sociale. Il nous faudra ainsi équilibrer l'offre en logements sociaux vers les quartiers prioritaires.

Mais pour mener à bien cette politique, il nous faut nous en donner les moyens. Nous le savons, le foncier disponible se fait de plus en plus rare à Paris. La création de logements, surtout dans les quartiers déficitaires du Centre et de l'Ouest de Paris, passe alors par la préemption dans le diffus.

Nous pouvons signaler que ce sont déjà 13.000 familles qui ont échappé à la vente à la découpe grâce à la préemption. C'est pour cette raison que nous devons pouvoir compter sur d'importantes réserves inscrites au compte foncier consacré au logement. La volonté d'assurer un rythme de cessions d'actifs immobiliers de 200 millions d'euros par an, doit ainsi à nos yeux s'équilibrer avec les sommes que nous consacrons à l'acquisition foncière et immobilière pour création de logements sociaux. Sans cela, quelle serait la légitimité des cessions demandées si elles ne visaient cet objectif ?

C'est pour enlever toute ambiguïté que nous devons afficher clairement la corrélation entre cessions et acquisitions en vue de la création de logements. C'est ce qui remettrait à nos yeux de la cohérence au cœur de notre gestion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci pour cette intervention.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce dont nous discutons ce matin, c'est du document d'orientations budgétaires. Il faut prendre cette formule au sérieux. Ce n'est pas encore le budget, comme vous avez souvent beau jeu de nous le rappeler. Il ne s'agit pas encore de détailler l'ensemble des postes de dépenses et de recettes. Mais c'est, en un sens, un document plus important que l'exposé de ce détail lui-même, puisque ce document est censé, comme son nom l'indique, fixer les grandes orientations du budget, la ligne directrice. Et un tel exercice qui se répète chaque année revêt, en début de mandature, une importance encore plus grande, car il s'agit - vous l'avez dit vous-même, Madame la Maire - de donner l'impulsion initiale, de fixer la stratégie financière pour les six années à venir.

Or, c'est précisément tout ce dont manque, à nos yeux, le texte qui nous est présenté ce matin : d'orientations, de stratégies. Il ne donne aucune direction, ne fixe aucun cap clair, il ne se projette pas dans l'avenir. Evidemment, l'absence de P.I.M., dont parlera mon collègue Jean-François LEGARET au document joint, n'aide pas à se faire une idée de ce que vous envisagez pour le long terme et pour l'avenir. Mais le problème est plus général.

Le texte que vous nous proposez est un texte qui, sur tous les sujets, choisit de ne pas choisir : de ne pas choisir entre les économies et les dépenses, entre l'augmentation et la réduction du nombre d'agents de la Ville. Un texte qui affirme que la fiscalité n'augmentera pas, tout en inventant une batterie de taxes et de prélèvements nouveaux, qui ne disent pas leur nom, mon collègue Pierre GABORIAU en a parlé ; et puis, un texte qui nous explique que tous les sujets sont importants, que tout est prioritaire, tant et si bien que plus rien ne le semble vraiment. Un texte en somme qui, à force de vouloir ménager la chèvre et le chou, de ne renoncer à rien, d'épouser tous les points de vue, finit par se contredire.

C'est ainsi qu'en page 4, on nous explique que les dépenses d'entretien de la voirie seront mieux calibrées. Avec une économie déjà prévue pour l'année prochaine de 8 millions d'euros. Et puis, en page 7, on proclame que l'amélioration de la propreté de l'espace public est une priorité. Même remarque pour les équipements sportifs et culturels. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET en a parlé.

C'est ainsi aussi, même contradiction, qu'on nous explique vouloir maîtriser la masse salariale, tout en n'assumant aucune suppression de postes et en indiquant - je cite - que "l'amélioration du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents resteront les axes forts" de la mandature.

C'est ainsi aussi que l'on prétend vouloir protéger les Parisiens les plus vulnérables, mais que dans le même temps, on décide la suppression de l'allocation pour naissances multiples, de l'allocation pour le maintien à domicile

d'un parent âgé, de l'allocation d'accompagnement, ainsi que de la PAPADO, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'a évoquée également.

Enfin, tout en revendiquant la recherche systématique de gains d'efficience, le sérieux budgétaire, la traque au gaspillage, vous annoncez vouloir consacrer pas moins de 426 millions d'euros au budget participatif sur toute la durée de la mandature, dans des conditions qui n'offrent, à ce stade, aucune garantie, ni sur la rigueur de la procédure adoptée, ni sur le sérieux des mesures qui pourront être financées par ce biais, étant rappelé que nous ne contestons pas le principe même du budget participatif.

Et quand le propos n'est pas contradictoire, c'est pour sombrer dans le vague ou dans le flou. Or, un document d'orientations budgétaires, s'il n'est pas le budget lui-même - je le reconnais et on l'a dit -, doit quand même pouvoir donner des ordres de grandeur sur les principales dépenses. Mais aucune indication, par exemple, sur les montants que la Ville compte engager pour poursuivre ce que vous appelez, Madame la Maire, une politique volontariste d'acquisition d'immeubles, c'est-à-dire, la poursuite des fameuses "préemptions".

Vous ne dites pas non plus, autre sujet d'imprécision majeure, comment vous emploierez le surcroît de recettes issu de l'accélération des cessions foncières, dont vous souhaitez qu'elles atteignent 200 millions d'euros par an. On craint, en l'absence d'assurance contraire de votre part, que ces sommes ne servent à financer des dépenses courantes.

En somme et pour résumer, le texte inaugural qui nous est présenté ce matin consacre le fil de l'eau en méthode de gestion. Une petite subvention par ci, un petit coup de rabot par-là, le tout agrémenté d'une nouvelle petite taxe. Il s'agit toujours de reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre. C'est un texte qui érige l'opportunisme et le double langage en stratégie budgétaire.

Dans le contexte économique et budgétaire qui est le nôtre, de tels atermoiements auront pour conséquence immédiate une augmentation de la dette parisienne. Et c'est d'ailleurs ce que vous reconnaissez vous-même dans un des rares moments de vérité de ce document, par ailleurs lénifiant. En haut de la page 6, en effet, vous nous indiquez, au détour d'un paragraphe, que vous nous proposez une progression de l'endettement, à l'échelle de la mandature, "à un rythme identique à celui de la mandature précédente".

Faisons donc le calcul pour terminer : entre 2008 et 2014, la dette a augmenté de 57 %. Si on vous suit bien, elle augmentera à nouveau d'au moins 57 % entre 2014 et 2020. En prenant comme niveau de référence l'encours de dette au 31 décembre 2013 - augmenté de la dette de la Philharmonie, bien sûr - on obtient en 2020 à peu près 6 milliards d'euros. 6 milliards d'euros de dette, c'est au bout du compte le choix qui est le vôtre, et il serait temps de l'assumer devant les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le Groupe Socialiste et Apparentés.

Il reste dix minutes pour deux oratrices du Groupe Socialiste et Apparentés. Merci.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la préparation de ce premier budget de la mandature se tient effectivement dans un contexte inédit pour Paris, avec de très fortes contraintes extérieures qui s'imposent à nous.

Vous avez poursuivi avec beaucoup d'énergie les discussions avec l'Etat et vous le faites en toute transparence et indépendance depuis votre élection. Je tenais à le saluer.

Pour autant, ce débat d'orientations budgétaires montre notre détermination, celle de notre majorité, à tenir les engagements que nous avons pris devant les Parisiens en mars dernier. Puisque ce sont des orientations budgétaires responsables qui nous sont présentées, mais aussi de justice sociale et d'investissement pour l'avenir de notre Ville.

Investir, comme nous l'avons annoncé, 8,5 milliards d'euros en six ans, c'est un choix. C'est un choix politique fort et vous l'avez assumé très clairement aujourd'hui devant nous. C'est créer à la fois des services publics et de la dynamique économique. C'est construire des logements pour tous les Parisiens. C'est ouvrir de nouvelles places en crèche pour les familles. C'est ouvrir de nouveaux équipements sportifs. C'est végétaliser l'espace public comme l'ont plébiscité très clairement les Parisiens dans le budget participatif. C'est développer les transports en commun propres et performants comme alternative à la voiture individuelle et polluante.

C'est possible à Paris car nous avons une bonne gestion qui permet un autofinancement important, parce que nous empruntons à des taux très attractifs et que nous pouvons assumer une augmentation de notre dette. Oui, car Paris n'est endettée qu'à hauteur de 46 %, contre 81 % en moyenne pour les villes de plus de 100.000 habitants. Ne faisons pas peur inutilement aux Parisiens sur ce sujet.

Je me permets de noter ici que nombre de mes collègues, maires d'arrondissement de Droite, plaident sans cesse pour des investissements supplémentaires dans leurs arrondissements et pourtant, ils s'alarment, à l'occasion de ce débat, de l'augmentation de notre dette. Beaucoup de contradictions et d'incohérences chez eux.

L'engagement d'un investissement fort sera donc tenu. L'engagement de ne pas augmenter les impôts aussi. Rappelons que la taxe d'habitation pour une famille à Paris avec deux enfants est de 464 euros par an. C'est 1.234 à Marseille, 1.166 à Bordeaux, près du triple. Ces choix préservent aussi le pouvoir d'achat des familles parisiennes, avec d'autres mesures comme…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame le Maire du 12e arrondissement, je demande vraiment - notamment sur les rangs de l'U.M.P. - aux collaborateurs de bien vouloir retourner à leur place et de ne pas perturber la séance par des discussions qui ne permettent pas d'entendre l'oratrice.

Je crois que je n'ai pas été entendue, là.

Madame BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je disais donc que ces choix préservent le pouvoir d'achat des familles parisiennes, avec d'autres mesures comme celle de la gratuité des nouveaux temps périscolaires, ou encore l'ouverture de nouvelles places en crèche qui permettent aux deux parents de travailler. Nous assumons ces choix en faveur du pouvoir d'achat des Parisiens, et préférons pour cela - contrairement à l'opposition - taxer les clients des palaces parisiens, qu'ils soient Parisiens, Français ou étrangers.

Au-delà de ressources nouvelles, ces orientations budgétaires nous proposent un plan d'économies inédit et ambitieux, permettant que chaque euro dépensé soit utile aux Parisiens. Pour autant, nous ne prévoyons pas de plan social à la Ville de Paris. Nous continuerons même, en effet, à affecter les personnels nécessaires et compétents pour accueillir nos enfants dans les crèches, les centres de loisirs, les gymnases, les piscines. Nous continuerons à moderniser les services municipaux pour un service public plus efficace pour protéger les Parisiens.

Que de contradictions, là aussi, entre une présidente de groupe qui hurle dans la presse aux dérapages ou aux mensonges sur la masse salariale et un groupe U.M.P. qui n'a de cesse d'adopter des vœux demandant plus de personnel dans les services municipaux, sans jamais ne faire aucune proposition d'économie !

Ce matin encore, vous nous proposiez des dépenses de plusieurs millions d'euros supplémentaires, tout en nous reprochant de ne pas faire assez d'économies. Qui est cynique ? Qui est incohérent ? A l'inverse des comportements irresponsables de certains, je salue le sérieux et l'ambition de ces orientations budgétaires. Elles seront encore discutées avec les différents groupes de la majorité, comme le P.I.M. qui sera, avec les maires d'arrondissement, comme l'a souhaité la Maire de Paris, élaboré en toute transparence et communiqué aux Parisiens.

Je ne doute pas qu'à cette occasion, chacun sera cohérent avec les prises de position de son groupe aujourd'hui.

D'ores et déjà, les grandes orientations sont posées, les choix fondamentaux sont énoncés en responsabilité. Ces orientations budgétaires sont conformes aux engagements que nous avons pris devant les Parisiens, qu'ils ont validés, malgré ce contexte. Je m'en félicite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, du groupe Ecologiste de Paris. Vous avez un peu moins de trois minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - J'étais à 3 minutes 30, il me semble.

Merci, Madame la Maire.

Ce débat d'orientations budgétaires permet aux Écologistes de donner leur vision d'un budget dans un contexte économique difficile. Nous avons tout d'abord une autre relation au temps, qui n'est pas facilitée par la technique

budgétaire de la comptabilité publique. Comment intégrer le temps long de la crise écologique avec le temps court du budget ?

Pour illustrer cela, prenons l'exemple des fluides, dépenses qui, pour rappel, pèsent pour plus de 60 millions d'euros dans notre budget. Comment lier les investissements d'aujourd'hui qui permettent de réduire les dépenses de fonctionnement de demain ? Comment intégrer une consommation en valeur avec un prix de l'énergie fossile qui va aller croissant avec l'épuisement des ressources ?

Pour cela, il faut avoir des informations qui permettent de connaître les consommations en volume pour les réduire effectivement. Pour rappel, nous avons réduit notre consommation en eau depuis que nous sommes passés en gestion municipale. Nous devons en faire autant pour tous les fluides.

Nous avons eu hier la visite de Rob HOPKINS, l'un des théoriciens des villes en transition, à Paris. Nous devons construire la résilience de Paris, sa capacité de répondre aux crises écologiques, énergétiques et économiques. Ce doit être l'axe directeur de nos politiques publiques. De consommateur, la Ville doit devenir producteur. Le meilleur exemple est ici la production d'énergie. La première des relocalisations est bien l'énergie. Il faut utiliser le patrimoine de la Ville pour installer des panneaux photovoltaïques, voire des éoliennes, l'eau usée - comme le fait déjà l'Eau de le Paris - et éviter les fausses solutions comme la valorisation dite énergétique des déchets dans de grands incinérateurs, comme les Ecologistes le dénoncent, au SYCTOM.

Je ne reviens pas sur mon intervention du dernier Conseil sur les délégations de service public et le fait que la Ville et les collectivités territoriales soient de meilleurs gestionnaires de l'usage et de la production des biens communs que les entreprises privées.

Dans cette logique, céder 200 millions d'actifs immobiliers est - outre une erreur budgétaire, il vaut mieux réfléchir à des baux emphytéotiques - une erreur stratégique si l'on veut assurer une transition écologique de la Ville. De même, dans une logique écologique, considérer la masse salariale comme un budget à stabiliser est une mauvaise manière d'appréhender la question des moyens humains, uniquement à travers le coût de travail, comme le fait trop la Droite.

Il faut mesurer l'apport du travail par les économies qu'il apporte. Externaliser un service peut souvent s'avérer plus coûteux que le faire en interne, ou une manière détournée de transférer la responsabilité sociale de la Ville à des entreprises qui maltraitent leurs salariés. La transition écologique ne peut passer que par plus de lien social et moins de capital. Malheureusement, ce n'est pas la même ligne comptable du budget. Souvent les élus manquent d'éléments pour juger sereinement du bon choix.

Un autre sujet qui nous distingue, c'est la vision stratégique de la ville. Pour nous, il ne faut pas prôner la concurrence des territoires, que cela soit à l'échelle francilienne ou mondiale, mais la coopération des territoires. Nombre de nos dépenses, à travers les subventions, n'ont pour objet que d'attirer des capitaux au détriment de nos voisins franciliens. Pourtant, si j'utilise les concepts du monde de l'entreprise - pour faire plaisir à la Droite…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Paris bénéficie d'une survaleur due à l'histoire de Paris, à son image ancrée de capitale historique.

Je voulais reparler du chômage, mais je vais aller vers ma conclusion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, parce que là, vous avez vraiment dépassé votre temps.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, si vous voulez des arbitrages, vous comprendrez les nôtres : pas de grands projets inutiles, soutien au tissu associatif. Il n'y a aucune inquiétude sur le départ des capitaux étrangers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je dois vraiment vous demander d'interrompre.

Je vous remercie, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je commencerai par un petit problème de mathématiques. A vos calculettes ! Je vous préviens, c'est assez compliqué.

Sachant que nous partons d'un trou constaté de 400 millions, et que l'on envisage entre 130 et 180 millions pour le boucher, à la fin de l'opération y a-t-il toujours un trou ?

Je reconnais, c'est un peu compliqué. Je vous remercie d'avoir été très attentifs.

Vous nous dites : "On va réaliser des économies de 130 à 180 millions". Economies sur quoi ? Vous nous avez, dans votre propos liminaire, Madame la Maire, donné quelques pistes : moins 5 sur les collaborateurs de cabinet, moins 30 sur les moyens des services, moins 10 sur l'entretien de la voirie. Franchement, quand on voit l'état de la voirie, on n'est pas sûr que ce soit là que les économies soient les plus justifiées.

Quant à M. BARGETON, il s'est livré dans une interview à la fin de la semaine à quelques pistes de réflexion. Il y en a qui sont assez prodigieuses d'ailleurs, parce que 35 millions d'économies sur les frais de télécommunications, là où il y a une ligne budgétaire de 8 millions, je reconnais que c'est une prouesse tout à fait remarquable.

Puis vous nous dites moins 15 à 20 millions, Monsieur le Préfet de police, sur le budget spécial de la Préfecture de police et sur le SYCTOM. Quelle sera la ventilation entre B.S.P.P. et SYCTOM ? On l'ignore mais, dans un cas comme dans l'autre, on aimerait avoir quelques précisions.

Alors, repartons du problème de départ : comment explique-t-on ce découvert de 400 millions ? Vous nous parlez d'une situation inédite. Qu'est-ce qui est inédit ? C'est le désengagement de l'Etat.

C'est quand même assez curieux parce qu'on a encore dans l'oreille les cris poussés par le Maire de Paris, votre prédécesseur, qui nous parlait naguère d'une prétendue dette de l'Etat, dette qui avait d'ailleurs été complètement effacée au moment où on avait changé de Président de la République et de Gouvernement. Mais, puisque vous nous dites "situation inédite", a contrario, cela signifie bien qu'antérieurement, il n'y avait pas de dette de l'Etat. CQFD !

Vous nous parlez de dépenses qui seraient en diminution et de stabilité des recettes. Là aussi, question inédite : qu'est-ce que la fiscalité ?

J'ai posé des questions précises en 1ère Commission à l'adjoint chargé des finances. Il m'a fait des réponses inédites ! La fiscalité, c'est les impôts et pas les taxes.

Écoutez, il suffit d'ouvrir le premier manuel de finances publiques à votre portée, ou de lire le rapport annuel de la Cour des comptes, ou de lire les rapports de la Chambre régionale des comptes : en général, on y lit toujours que la fiscalité est composée des impôts et des taxes.

Mais, quand cela vous arrange, les taxes ne font pas partie des recettes fiscales.

A commencer par la taxe de séjour, qu'il faut augmenter. D'ailleurs, Rémi FÉRAUD nous a dit tout à l'heure : "S'il faut augmenter la taxe de séjour, c'est parce que c'est une mesure de gauche."

Pour vous amuser, j'ai eu la curiosité de rechercher, dans les débats de notre Conseil, la séance du 18 octobre 1993. Je sais, cela remonte loin !

Mais c'est ce jour-là que notre Assemblée a créé la taxe de séjour.

Petite devinette : ce jour-là, comment avait voté la Gauche ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - C'est l'Etat qui l'a faite.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, nous avons délibéré ici. Nous avons institué une taxe de séjour.

Oui ! Recherchez !

Monsieur MARTINS, recherchez, allez au Bulletin municipal officiel "compte rendu des débats séance du 18 octobre 1993".

Devinette : comment avait voté la Gauche ?

Comment avait voté la Gauche ?

Le groupe Socialiste et le groupe Mouvement des Citoyens avaient voté contre. Le groupe Communiste s'était abstenu.

Voilà !

Voilà comment on passe des ténèbres à la lumière !

Alors, il y a des progrès qui nous sont annoncés.

On nous dit : "Vous allez pouvoir bénéficier, comme tous les Parisiens, du P.I.M.".

Jusque-là, vous savez qu'il y avait un secret de polichinelle dans cette maison, très jalousement sauvegardé : seuls les élus de la Majorité avaient droit de prendre connaissance du P.I.P.P., mais les élus de l'opposition n'y avaient pas droit. C'est ce qu'on appelait la transparence !

Mais, aujourd'hui, enfin, on va avoir le P.I.M.

Alors, ce qui est dommage, c'est qu'une fois de plus, vous n'ayez pas tenu compte des recommandations de la Chambre régionale des comptes puisqu'elle avait écrit noir sur blanc qu'elle demandait de disposer, lors du débat des orientations budgétaires, d'un document sur les financements pluriannuels des investissements. Donc, pour cette année, c'est encore raté !

Vous nous parlez de vente d'actifs.

Comme Jean-Baptiste de FROMENT l'a rappelé tout à l'heure, passer d'un volume moyen annuel de 130 millions d'euros de cessions d'actifs à 200 millions, cela ne se décrète pas. Je crois que c'est un vrai problème de stratégie immobilière sur lequel il faudra travailler. Je salue la mise en place du Conseil du patrimoine immobilier, présidé par Rémi FÉRAUD. On va travailler là-dessus, mais il faudrait que, là aussi, vous vous engagiez : 200 millions de recettes supplémentaires, s'il s'agit de les réinvestir ou de les consacrer au remboursement d'une partie de notre dette, soit. S'il s'agit de les claquer bêtement dans le fonctionnement, nous serons, on peut vous le dire d'ores et déjà, en désaccord.

Un point pour parler des agences de notation : j'ai lu avec intérêt dans la presse samedi que nos deux agences avaient…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous arrivez vers la fin de votre temps de parole, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

… avaient révisé les perspectives.

Pour Standard & Poor's, on passe d'une perspective stable à une perspective négative et, pour Fitch, d'une perspective négative à une surveillance négative. Je crois que c'est en tout cas très préoccupant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, je conclurai.

Ces orientations budgétaires déboucheront, on n'en doute pas, sur un budget qui ne sera pas convaincant.

C'est la raison pour laquelle, avec nos partenaires UDI-MODEM, nous vous proposerons en décembre un contre-budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Nous l'attendons avec impatience.

Mme Marinette BACHE pour conclure ce tour de débat.

La parole est donc à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Et oui, ce budget ne plaît pas à la droite.

D'abord, comme le soulignait notre président de groupe Rémi FÉRAUD, parce qu'il tient vos promesses : c'est la marque de notre Majorité.

Ensuite, parce que, malgré la crise, malgré la baisse des dotations de l'Etat, malgré l'augmentation de notre participation au fonds de péréquation, vous réussissez, Madame la Maire, cher Julien, à maintenir un haut niveau d'investissement et à mettre au centre de notre politique la volonté de faire progresser l'égalité réelle à Paris.

Faire progresser l'égalité réelle, c'est d'abord couvrir les besoins fondamentaux. Sans accès à la santé, à un logement ou à une crèche, où serait l'égalité ? Ce n'est, certes, pas la préoccupation de la Droite, qui ne découvre

les personnes précaires, les salariés modestes et les cadres intermédiaires que pour les empêcher de venir dans leurs arrondissements.

L'égalité, il faut le marteler, car la Droite et certains médias pratiquent la désinformation, c'est rééquilibrer par la mixité sociale l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

Oui, la classe moyenne, tous ceux qui vivent des revenus de leur travail y ont un intérêt direct. Il faut préempter dans le diffus, lutter contre la vente à la découpe, tenir notre objectif de construction de 10.000 nouveaux logements en acquérant du foncier dans les zones déficitaires en logement social. Nous n'oublions pas les plus précaires, avec 1.000 places d'hébergement, et le travail remarquable de Dominique VERSINI sur la grande exclusion.

L'égalité réelle, ce sont aussi les crèches. C'est permettre aux familles de rester à Paris, aux femmes de mener conjointement vie familiale et vie professionnelle. Comme les hommes, quoi !

5.000 nouvelles places dans les territoires prioritaires y participeront.

Je salue la gratuité des activités périscolaire et l'augmentation du nombre de tranches à partir de 10.000 euros dans les grilles tarifaires. C'est du bon sens et de la justice sociale. Cela n'a rien à voir avec la politique d'austérité.

De même, réclamer 2 euros au lieu de 1 au Relais des Halles pour une chambre à 200 euros, ce n'est pas demander aux Parisiens de mettre la main à la poche. Réclamer 3,50 euros pour une suite au Meurice à 2.900 euros est autant une mesure d'austérité que le bouclier fiscal était une mesure de justice sociale.

L'égalité, c'est aussi rendre la culture et les loisirs accessibles à tous.

Notre fort taux d'investissement permettra la réalisation de nombreux équipements de proximité.

Je suis en opposition avec la vision libérale où les dépenses d'investissement seraient nécessairement saines et celles de fonctionnement, par essence, non rentables.

Et oui, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, il faut bien faire fonctionner correctement et entretenir complexes sportifs, crèches ou maternelles. Et oui, c'est de l'emploi !

La qualité de service est liée à la qualification et à l'implication des personnels et à une rémunération correcte. Aussi, il faut intensifier la déprécarisation et, dans le même temps, veiller aux conditions de travail et de rémunération, surtout des catégories C.

Mes collègues de Droite, au lieu de crier haro sur les dépenses de fonctionnement et sur nos personnels, dites aux Parisiens quels services publics vous supprimeriez ! Dites à quel point leur qualité serait dégradée. Et si, en même temps, vous pouviez le faire avec un peu moins de mépris et de suffisance, ce serait parfait.

Il faut être courageux, dites-vous, Madame de SARNEZ. Etre courageux, c'est faire le choix du logement contre la spéculation ; du Paris pour tous, pas celui des nantis ; du Paris de la mixité sociale, pas celui de la ségrégation sociale.

C'est cette politique, d'ailleurs, que vous nous proposez depuis treize ans et que les Parisiens refusent avec constance.

Ainsi, ces orientations budgétaires permettent à notre Municipalité de poursuivre sur le chemin de l'égalité, malgré la crise et un désengagement de plus en plus problématique de l'Etat.

J'en profite donc pour vous apporter le plein et entier soutien des élues républicaines socialistes du groupe SOCA au dialogue exigeant, Madame la Maire, que vous tenez vis-à-vis de l'Etat.

Et c'est vous, Madame la Maire, personne d'autre, qui avez obtenu que l'Etat seul prenne en compte le dépassement de la Philharmonie.

C'est à votre honneur, toute cette attitude, et c'est aussi à celui des Parisiennes et des Parisiens qui vous ont élue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Marinette BACHE.

Avec Bruno JULLIARD, sur la Philharmonie, je souhaite rétablir les choses. Mais merci beaucoup pour vos propos. Le débat s'est achevé.

Nous allons maintenant passer aux réponses de Julien BARGETON. Je vais lui donner la parole sans plus attendre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires est le premier de la mandature. Oui, il est particulièrement important car il est significatif de ce que nous en attendons en termes de contenu comme de méthode. Il a lieu suffisamment en amont du budget lui-même pour qu'il soit un vrai temps d'échanges.

Le temps du budget n'est pas encore venu, et j'ai pourtant bien senti la tentation de certains de l'anticiper parfois. Ne confondons pas les calendriers, ne confondons pas propositions et décisions.

Nous avons eu le courage de proposer des pistes, de mettre des sujets de réflexion sur la table, justement pour qu'il y ait un vrai débat éclairé et apaisé, comme l'a bien dit Jean-Bernard BROS. On nous avait annoncé pis que pendre, on allait voir ce qu'on allait voir sur ce débat d'orientations budgétaires… finalement, j'ai vu plutôt du calme : c'est bien.

Ce débat est pour moi l'occasion de réaffirmer avec constance le cap que nous nous sommes fixé. Nous préparons l'avenir de Paris, nous œuvrons au service des Parisiens avec sérieux et détermination.

Les axes évoqués sont en conformité et en cohérence avec les engagements que nous avions pris et qui ont été validés par les citoyens.

Ainsi faisons-nous deux choix structurants : celui de maintenir le taux d'imposition des ménages au niveau décidé en 2009 afin de préserver le pouvoir d'achat des Parisiens, et celui de poursuivre notre effort d'investissement autour de priorités bien identifiées - logement, transports, transition énergétique et actions en faveur des quartiers populaires.

Je voudrais en résumer les éléments par cinq verbes : se loger, se déplacer, s'éduquer, s'épanouir, se soigner et être protégé, comme la communication sur la santé à cette même séance en témoigne. Sandrine CHARNOZ et Catherine BARATTI-ELBAZ ont parfaitement décrit ces grandes lignes.

Ce volontarisme pour construire un budget de combat se situe dans un contexte inédit, désormais bien connu de toutes et tous - nombre d'orateurs l'ont relevé. S'agissant du budget de fonctionnement, nos marges de manœuvre sont extrêmement contraintes, beaucoup plus que par le passé, puisque comme vous le savez tous, nous sommes menacés de perdre 600 millions d'euros sur les trois prochaines années, pour ne parler que de la dotation globale de fonctionnement. Même si sur ce point nos échanges avec le Gouvernement continuent d'être exigeants, je sais que Nicolas BONNET-OULALDJ et son groupe formulent des propositions constructives de transformation des finances locales, et je les prendrai en compte.

La péréquation, quant à elle, s'accroît de 70 millions d'euros en 2015. Qui peut reprocher à Paris son manque de solidarité régionale ou nationale ? La progression des péréquations légitimes ne doit pas venir amputer nos capacités d'action et doit être bornée par des limites raisonnables. La crise sociale se prolonge, hélas, induisant automatiquement une hausse des dépenses sociales obligatoires, dont le R.S.A.

Ce triple choc extérieur : dotation, péréquation, crise sociale, c'est la réalité du contexte, Madame de SARNEZ, et cela n'entrave pas notre créativité, au contraire, mais il faut aussi reconnaître les réformes quand elles sont là, y compris d'ailleurs sur la proximité de l'administration.

Heureusement, dans ce contexte difficile, nos fondamentaux sont sains. La dette par habitant est limitée à 1.600 euros, contre 3.600 à Marseille et 1.950 à Bordeaux.

Le taux d'endettement de Paris est pratiquement deux fois inférieur à celui des autres grandes villes françaises. Il était de 46 % au 31 décembre 2013, contre 81 % pour les villes de plus de 100.000 habitants. Ce ratio bas témoigne de la bonne gestion financière de ces dernières années, même si l'opposition continue à dire systématiquement le contraire. Vous n'êtes pas audibles sur ce point car vous n'êtes pas crédibles. Ainsi empruntons-nous désormais à un taux historique de 2 % à 13 ans.

L'endettement des collectivités locales a un sens économique, Monsieur SAINT-ETIENNE, Monsieur de FROMENT. Construire aujourd'hui une piscine ou une école qui sera utilisée les décennies suivantes, quoi de plus logique que de répartir le financement par les usagers d'aujourd'hui mais aussi de demain, au lieu de faire supporter l'entièreté de la charge par les Parisiens du présent, à qui il serait demandé une contribution démesurée !

Évoquer l'évolution de l'encours de la dette sans considérer la nature des dépenses réalisées, c'est simpliste et c'est réducteur. Le Programme d'investissement de la mandature que nous vous présentons dans cette communication est ambitieux pour Paris. Nous pourrions, comme l'opposition a l'air de le suggérer - mais encore une

fois, cela n'est pas très clair car je n'ai pas entendu beaucoup de cohérence sur ce point -, freiner nos investissements ou du moins les réduire au minimum en réaction au contexte de resserrement de nos marges de manœuvres financières, comme l'ont annoncé plusieurs grandes villes. Mais ce ne serait pas conforme à nos engagements et ce ne serait pas responsable. Paris sera la seule grande collectivité à ne pas sacrifier l'investissement, comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD.

Aujourd'hui, les collectivités assurent 70 % de l'investissement public. Il est de notre responsabilité de maintenir notre effort d'investissement pour répondre aux préoccupations des Parisiens mais aussi pour contribuer à l'emploi, à la croissance économique, à l'activité parisienne.

Nos investissements engendrent 30 à 50.000 emplois directs et indirects par an - Mme PREMEL l'a rappelé. Ils sous-tendent l'attractivité qu'exerce Paris sur les entreprises, sur les touristes. En investissant intelligemment, nous créons les conditions de la reprise. Nous prenons donc nos responsabilités et nous maintenons un effort d'investissement conséquent de 8,5 milliards d'euros avec pour priorité absolue la création de 10.000 nouveaux logements par an, majoritairement sociaux.

Notre programme d'investissement est axé également sur la lutte contre l'insalubrité, la transition écologique avec la mise en œuvre dès l'année prochaine du Plan de lutte contre la pollution.

Nous financerons un nouveau "plan crèches" afin de proposer 5.000 nouvelles places d'accueil en ciblant les territoires prioritaires.

Nous poursuivrons notre effort en faveur des locaux scolaires.

Ces projets, nous les assumons et nous les réaliserons. C'est un programme d'investissement de la mandature pour les Parisiens, au service des Parisiens. Avec la liste que je viens de dresser, j'ose espérer que personne ne viendra en douter.

Ces projets impacteront nécessairement notre encours de dette, c'est vrai. C'est souvent le cas : quand les collectivités investissent, elles empruntent, mais uniquement pour investir, je le rappelle.

Nous aurons par ailleurs à cœur de maîtriser l'évolution de notre dette. Nous explorons de nombreuses pistes visant à créer de l'autofinancement. Nous dynamiserons nos recettes foncières avec des objectifs d'usage des biens cédés ; le Conseil de l'immobilier sera associé et d'ailleurs, cela ne peut venir financer que l'investissement, vous le savez bien.

Nous examinerons par ailleurs les recettes qui découlent de la mise à disposition…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Veuillez cesser ce brouhaha, c'est vraiment très gênant d'avoir les réponses de l'Exécutif dans un bruit comme celui que nous subissons.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Nous examinerons par ailleurs les recettes qui découlent de la mise à disposition du domaine public. Je tiens à rassurer Jean-Bernard BROS et je suis à l'écoute de ses idées : il le sait.

Notre cible est de faire progresser notre encours de dette, à l'échelle de la mandature, à un rythme identique à celui de la mandature précédente. C'est cette trajectoire que nous suivrons. Alors, oui, nous assumons une dette soutenable pour un investissement durable, selon la formule de David BELLIARD.

Pour préserver l'investissement, il est indispensable de réaliser des économies de fonctionnement. Je remercie les adjoints pour leur mobilisation dans ce travail qui se poursuit. Nous avons commencé à étudier en détail l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement. Déjà, 5 millions sont économisés chaque année grâce à la réduction du nombre d'adjoints et de collaborateurs.

Nous sanctuariserons ce qui relève de nos compétences obligatoires, notamment bien sûr sur les aides sociales légales et, Madame SOUYRIS, je tiens à vous rassurer sur ce point.

La masse salariale sera maîtrisée puisqu'elle sera en évolution de 1,4 % par rapport à notre prévision d'exécution.

Le plan social, c'est peut-être le projet de l'opposition, mais ce n'est pas le nôtre, Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Monsieur SAINT-ETIENNE. C'est d'ailleurs le seul levier que vous évoquez dans ce débat, le seul et unique finalement. Vous avez tout écarté - les pistes de recettes, les propositions d'économie - sans jamais nous dire quels sont les services que vous allez sacrifier.

J'ai écouté ce débat avec attention, et la seule chose que vous avez dite, c'est que vous alliez supprimer de l'emploi public. Eh bien, au budget, vous nous direz où, quand et comment, et ce sera plus clair !

Nous prévoirons les crédits nécessaires au maintien de la qualité de nos services publics et donc de la qualité de vie des Parisiens, que ces crédits concernent le secteur scolaire et périscolaire, la petite enfance, la propreté, l'exclusion, l'insertion, etc.

Nous identifierons les économies qu'il est possible de réaliser, qui sont les plus justes socialement et qui ont le moins d'impact pour le public parisien.

Nous pouvons en attendre 130 à 180 millions d'euros par rapport aux tendances de nos dépenses en réduisant les fonctions support - 35 millions d'euros, c'est sur l'ensemble des fonctions support -, les fluides, comme l'a dit M. GLEIZES, et en faisant partager un effort acceptable à nos partenaires, qui doivent se confronter au même exercice que nous.

Ces économies découleront d'une revue exhaustive fondée sur différents critères : la bonne santé financière des tiers, la diversité de leurs ressources mobilisables.

Par ailleurs, certains crédits d'entretien seront recalibrés, Monsieur de FROMENT, oui, on peut faire différemment, autant, mieux et moins cher et c'est une réflexion qui est engagée.

Sur la Philharmonie, Bruno JULLIARD répondra. Il y a eu pas mal de mélanges entre investissement et fonctionnement dans les interventions.

J'ai entendu les critiques contradictoires de l'opposition sur ces économies - on ne sait pas si c'est trop, pas assez ou bien calibré -, mais vous avez encore oublié de nous présenter vos alternatives, ce qui est dommage : les Parisiens auraient pu en juger.

Vous ne cessez d'esquiver ce débat en refusant de formaliser des propositions concrètes - on les attend et on les aura peut-être un jour… Acceptez-vous de dire ce que vous feriez ? Moins de logements sociaux ? Moins de préemptions ? Vous avez parlé des préemptions, et je vous rappelle que c'est de l'investissement, et pas du fonctionnement. 13.000 familles ont échappé aux ventes à la découpe depuis 2001 grâce aux préemptions. Vous nous direz si vous allez en faire moins, combien en moins, etc.

De même sur les investissements. Quand je rencontre les maires d'opposition des arrondissements, ils ne demandent pas vraiment moins d'investissements dans leur arrondissement.

En même temps, et de façon paradoxale, votre compteur fou de dépenses continue de tourner à l'UMP, à chaque séance de ce Conseil. Rémi FÉRAUD l'a rappelé, nous en sommes à plusieurs centaines de millions d'euros de dépenses. Vous restez dans cette logique, contre la dépense publique en général, pour en particulier, sans jamais expliquer comment vous ressortez de cette contradiction. Peut-être ces contradictions seront-elles enfin levées ?

Pour agir, sans toucher aux impôts des Parisiens, nous avons enfin identifié des recettes de fonctionnement, avec la justice et l'efficacité comme critères.

Sur la modernisation de la taxe de séjour : oui, Messieurs GABORIAU et SAINT-ETIENNE, la modernisation - je vous entends, je sais que la modernisation n'est pas toujours le fort des conservateurs, mais ce n'est pas mal de réformer -, je disais donc que cette taxe sera, nous l'espérons bien, un premier levier avec l'augmentation des tarifs sur les hôtels de luxe. C'est moins que le prix du sucre du café dans une suite de luxe ! Cette mesure sera évoquée et j'espère adoptée dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances.

C'est une vraie modernisation, notamment pour les hôteliers, dès l'instant où nous pourrons passer la collecte de cette taxe au réel. Ce seront 40 millions d'euros de moindres charges pour la profession, et une contribution plus juste des touristes à la beauté de Paris et aux services qu'ils utilisent.

Ce n'est quand même pas une mesure passéiste, pardonnez-moi, et je trouve que Mme BACHE l'a parfaitement bien présentée. Ni une hausse d'impôts des Parisiens. Vous pouvez persister dans cet argument fallacieux en disant que la taxe de séjour est une hausse d'impôt des Parisiens mais ce n'est pas le cas. D'ailleurs, les agences de notation ont soulevé que nous ne mobilisons pas le levier fiscal. C'est difficile de s'appuyer sur les agences en omettant la moitié de leurs analyses, Monsieur LEGARET, parce que précisément les agences de notation soulignent le fait que le levier fiscal n'est pas mobilisé. Lisez bien les commentaires et les communiqués de presse qu'elles produisent.

Nous avons pour projet, par ailleurs, de réformer notre système de droits de stationnement, en simplifiant les tarifs et les règles de zonage, ainsi qu'en revalorisant les tarifs appliqués au stationnement des autocars de tourisme.

C'est avant tout un levier de notre politique de déplacement pour limiter l'usage de la voiture thermique individuelle en ville, inciter à des comportements plus respectueux de l'espace public et de l'environnement.

Voilà notre axe de travail. Vous voyez bien que les pistes sont posées en clarté et en transparence.

Enfin, nous réformerons les tarifs de nos services dans le sens d'une plus grande équité, en créant des tranches supplémentaires sur les très, très hauts revenus, au-delà de 10.000 et de 15.000 euros par mois, en tenant compte du nombre d'enfants.

Ces différentes pistes nous permettront de présenter un budget 2015 équilibré et sincère. Elles doivent être affinées, approfondies, détaillées. Nous n'en sommes pas au budget. Elles constituent avant tout des réformes ambitieuses courageuses qui méritent d'être discutées et non pas rejetées en bloc, balayées. Une fois encore, les Parisiens méritent mieux que les railleries ou l'absence de propositions.

Dans un moment de crise de confiance entre les citoyens et la chose politique, il nous appartient de redonner ses lettres de noblesse à l'action publique. Nous en posons à notre niveau des jalons. D'abord, jouer cartes sur table, en présentant en transparence là où nous en sommes de la préparation du budget, pour redonner tout son sens à ce débat d'orientation budgétaire, avec réalisme et clarté. Loin d'un quelconque plan caché, au contraire, nous sommes allés loin dans la présentation.

Ensuite, choisir le collectif, en associant le plus largement possible la majorité à ce travail, mais aussi en faisant vivre la première commission où l'opposition exerce pleinement son rôle, ce qui tient aussi à la personnalité de son président, je voulais ici le dire.

Enfin, vouloir la cohérence avec les engagements pris devant les Parisiens. Et ce débat témoigne que nous appliquons le programme de mandature sur lequel nous avons été élus.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, Madame la Maire, méthode et contenu se rejoignent. La voie est parfois difficile, en effet, comme vous l'avez dit. Les chemins tortueux ne sont pas les plus directs, les mauvaises façons de faire ne produisent rien de bon ni d'utile, ni la brutalité ni le goût du secret. La qualité de la méthode est aussi la meilleure garante de l'efficacité des résultats.

La procédure budgétaire évolue. C'est ainsi que nous avons voulu préparer ce débat. C'est dans ce même esprit que nous œuvrerons pour construire le budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Merci, Julien BARGETON, pour cette réponse précise, engagée, sérieuse.

Vraiment je remercie aussi l'ensemble des groupes, les groupes de la majorité, les adjoints, les Conseillers de Paris pour la qualité de ce débat.

Je remercie l'opposition d'exprimer son point de vue, et je me réjouis que vous ayez fait une proposition, Monsieur LEGARET - vraiment, je la prends avec beaucoup d'intérêt -, celle d'apporter un contre-budget lors de notre séance du mois de décembre. Je pense que cela aura la clarté effectivement de préciser ce que les choix budgétaires, qui sont des choix politiques essentiels, apporteraient comme différence aux Parisiens, si une autre équipe que la nôtre avait emporté les élections de mars et avril derniers.

Je me réjouis, parce que je trouve que c'est un progrès indéniable dans le débat budgétaire que nous engageons, que d'arriver avec une proposition cohérente et alternative, au-delà des remarques - et on a dit que le compteur tourne - et des propositions des uns et des autres - notamment celles de l'opposition - et de toutes ces interventions ponctuelles sur chacun des sujets qui passent en Conseil de Paris, et qui ont des incidences budgétaires. Cela nous permettra de voir vraiment quelles sont les différences, et aux Parisiens de juger sur pièce. Ce sont des différences légitimes, et qui font la preuve que la démocratie est quand même un très bon système, je crois même, le meilleur qui soit.

On gagnera en transparence et en dialogue démocratique avec la proposition que vous venez de faire et que j'attends vraiment avec impatience et goût du débat.

Mes chers collègues, nous avons donc terminé avec ce débat. Il y a un vœu qui a été déposé par le groupe UDI-MODEM.

Julien BARGETON, sur ce vœu ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il a été déposé mais pas vraiment présenté lors du débat, mais je peux apporter des éléments. Il y a une demande de retrait et je suis prêt à apporter tous les éléments.

Les 14 millions d'euros qui sont cités sur la réforme des rythmes éducatifs, c'est effectivement le coût net strict de la réforme des rythmes éducatifs : pour l'année 2014, nous avions prévu au total une inscription de dépenses de 62,6 millions au budget primitif avec 40,5 millions de charges de personnel et 22,1 millions d'euros d'autres charges.

Nous avons dû abonder parce que nous avons fait un effort en faveur du personnel, ce qui était souhaité par tout le monde. Nous avions eu 28,8 millions de recettes en 2014. Je peux vous les détailler : fonds d'amorçage, C.A.F., etc., et contrat d'enfance jeunesse. Donc, le coût net de la réforme globale, incluant l'ARE, pour l'année 2014 a été ainsi estimé à 33,8 millions, qui a été réévalué à 43,6 millions. Je vous apporte la réponse et nous maintiendrons les mêmes éléments pour 2015.

Le coût net de la réforme globale est estimé à 44,5 millions d'euros en 2015, dépenses moins recettes. Vous avez tous les éléments et ce vœu ne me semble pas nécessaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce vœu du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable, à moins qu'il ne soit retiré. Est-ce qu'il est retiré ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Nous apprenons avec intérêt que l'A.R.E. coûtera 44,5 millions d'euros. Je vous remercie pour ces informations. De fait, nous retirons le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, il n'y a donc pas de vœu et je ne le mets pas au vote.

Et le débat sur les orientations budgétaires est clos.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission, puisque nous allons maintenant engager la 6e Commission.

La parole est à Mme Annick OLIVIER, pour 3 minutes.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

La nouvelle 6e Commission concerne les affaires scolaires, la réussite éducative et les rythmes éducatifs, dont les dossiers sont rapportés par Alexandra CORDEBARD, et l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la recherche qui constitue la délégation de Marie-Christine LEMARDELEY.

Au terme du règlement intérieur, les commissions ont pour objectif principal d'examiner préalablement les dossiers à l'ordre du jour et de permettre aux Conseillers de recueillir toute précision qu'ils souhaitent. Elles peuvent procéder à l'audition de toute personne jugée utile.

C'est dans ce cadre, et pour rendre les travaux de la commission moins formalistes et plus constructifs, que j'ai proposé à la 6e Commission d'utiliser à plein ses prérogatives pour étudier des dossiers en particulier, puisque la configuration de la Commission se prête bien à ce travail et permettrait d'alléger les séances plénières, sans porter préjudice au droit des conseillers de débattre bien sûr tous ensemble.

Lors de cet échange, les membres de la Commission ont souligné leur intérêt pour l'organisation de visites et de rencontres. Nous allons donc travailler sur ce point pour répondre à ces attentes, à partir des propositions qui viennent d'être faites.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2014 DASCO 1127 - Caisse des écoles (1er)-Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1128 - Caisse des écoles (2e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1129 - Caisse des écoles (3e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1130 - Caisse des écoles (4e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1131 - Caisse des écoles (5e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1132 - Caisse des écoles (6e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1133 - Caisse des écoles (7e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1134 - Caisse des écoles (8e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1135 - Caisse des écoles (9e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1136 - Caisse des écoles (10e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1137 - Caisse des écoles (11e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1138 - Caisse des écoles (12e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1139 - Caisse des écoles (13e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1140 - Caisse des écoles (14e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1141 - Caisse des écoles (15e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1142 - Caisse des écoles (16e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1143 - Caisse des écoles (17e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1144 - Caisse des écoles (18e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1145 - Caisse des écoles (19e) - Convention d'occupation du domaine public.

2014 DASCO 1146 - Caisse des écoles (20e) - Convention d'occupation du domaine public.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DASCO 1127 à DASCO 1146 concernant les caisses des écoles, sur lesquels l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 12.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

Non ? D'accord.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, les Caisse des écoles parisiennes sont des établissements publics autonomes, investis à l'origine d'une mission sociale destinée à encourager et faciliter la fréquentation de l'école.

Depuis 1964, elles assurent la restauration scolaire pour le compte de la Ville et du Département de Paris. Elles sont ainsi chargées de prévoir les menus, d'organiser la production des repas et de les distribuer aux usagers du service de restauration scolaire. Tels sont les principes rappelés en préambule de la convention.

Il lui incombe également la gestion quotidienne et l'entretien des locaux et des équipements mis à disposition par la Ville de Paris, et qui, en ce qui concerne le 4e arrondissement, fiers de ses cuisines en liaison chaude, sont des locaux le plus souvent situés dans les écoles gérées par la DASCO.

La tâche des directeurs des petites caisses des écoles requiert par conséquent un large éventail de compétences pour superviser à la fois le travail des équipes de restauration, de commandes et de gestion d'un équipement soumis, je le rappelle, à un grand nombre de normes d'hygiène.

En tant que président de la caisse des écoles du 4e arrondissement, je peux témoigner des efforts entrepris collectivement pour améliorer la gestion de la caisse des écoles.

La mise en place du contrat d'objectif pluriannuel nous a permis d'accompagner au plus près ces évolutions, en mutualisant des commandes de denrées alimentaires ou de produits d'entretien, par exemple.

Aujourd'hui, les petites caisses des écoles, comme celle du 4e arrondissement, rencontrent des difficultés pour l'encadrement, le suivi, et la vérification des interventions techniques qui sont réalisées dans le cadre de l'entretien des locaux qui leur incombent, comme le précise cette convention.

Les directeurs gèrent des petites structures qui n'ont pas de personnel technique en mesure de réaliser ces opérations de vérification du service fait et rendu. Or, un contrôle renforcé permettrait de réaliser des économies substantielles en termes d'interventions techniques.

Si je me permets de vous interpeller, Monsieur le Maire et Madame la Maire, à ce niveau de détail, c'est dans un souci d'intégrer cette question à la réflexion globale menée par la Ville pour la rationalisation des dépenses, et de mutualiser, quand cela est possible, les compétences des directions, au-delà parfois des instances qui leur sont formellement rattachées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 4e.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne suis pas loin de partager un certain nombre de constats relevés par le maire du 4e, une fois n'est pas coutume, mais effectivement, sur l'aspect technique et la pratique de cette convention, il y a beaucoup à dire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre assemblée est donc appelée à se prononcer, dans le cadre de ce projet de délibération, sur la signature d'une convention entre la caisse des écoles du 15e arrondissement et la Ville de Paris, portant sur l'occupation du domaine public par les services de la caisse des écoles et par ailleurs, sur une nouvelle répartition des charges imputées à l'une ou l'autre des parties à cette convention.

Les caisses des écoles - le maire du 4e l'a dit, mais le dire deux fois n'est pas trop, je crois - des 20 arrondissements de Paris, créées en 1867, assurent, dans le cadre de leur mission sociale de service public, le service de restauration dans les écoles du premier degré.

Depuis cette époque, la Ville de Paris a mis à la disposition des caisses, à titre gratuit, les locaux dont elles avaient besoin à l'intérieur des écoles, soit de manière permanente, cuisine et dépendances, soit une partie de la journée, salle de restaurant. Elle a également édifié, pour le compte exclusif des caisses, plusieurs bâtiments à usage de production.

Afin de définir une répartition précise des charges entre le propriétaire et le locataire, une convention d'occupation avait été signée en 2007 avec la caisse des écoles du 15e arrondissement, arrivée à échéance en 2012, et qu'il convenait - je le crois - deux ans après de renouveler.

Je ne rentrerai pas dans le détail de ce texte particulièrement technique, mais je souhaite tout de même attirer votre attention sur un certain nombre de points liés à ce projet de délibération, d'abord, sur la méthode employée. Contrairement à ce que dit l'exposé des motifs, la concertation avec le 15e arrondissement, et en particulier le président de la caisse des écoles du 15e, Philippe GOUJON, le maire, comme d'ailleurs avec d'autres, a été pour le moins parcellaire. On ne peut pas appeler cela une réelle concertation.

Je me bornerai à prendre l'exemple de la réunion de présentation aux caisses, prévue initialement fin août, puis début septembre et qui, après avoir été plusieurs fois repoussée, s'est tenue finalement le 1er octobre dernier, soit postérieurement à l'introduction de la convention dans O.D.S. Et comme si cela ne suffisait pas, un amendement est tombé du ciel une heure avant la réunion de notre conseil d'arrondissement, nous privant dès lors, mécaniquement, de tout débat constructif et parfaitement éclairé.

Vous en conviendrez, ce ne sont pas là des méthodes satisfaisantes.

Sur le fond, j'attire l'attention de ce Conseil sur l'opération à laquelle nous assistons et qui s'inscrit dans un mouvement plus large de la Ville. En ajoutant des charges supplémentaires à la caisse des écoles, la Ville fait le choix d'un désengagement à long terme pour faire des économies.

Vous le savez, le contexte financier de la caisse des écoles du 15e est compliqué et la Ville a pourtant décidé d'en diminuer ses marges de manœuvre en lui transférant jusqu'à 100.000 euros de frais de fonctionnement en plus, voire davantage, avec des dépenses fléchées vers la mairie d'arrondissement.

J'ajoute par ailleurs que ces nouvelles charges ont trouvé les mêmes réserves dans d'autres arrondissements, de droite comme de gauche, nous l'avons entendu par la voix du maire du 4e, et que même techniquement, rien ne garantit leur faisabilité par les caisses des écoles, plutôt que par les services de la Ville.

Enfin, je crois que nous devons avoir, vis-à-vis de ce texte, une attitude responsable.

Compte tenu de ce que je viens de dire, il ne semble pas raisonnable de voter cette convention telle qu'elle est proposée.

Nous savons déjà qu'on nous demande de nous prononcer sur un texte qui va encore être modifié et qui contient lui-même des erreurs, et les échanges en 6ème Commission lundi dernier n'ont pas vraiment apporté grand-chose de nouveau, bien au contraire. Sa durée étant d'un an, et compte tenu de l'importance des rapports entre la Ville et la caisse contenus dans ce texte pour le bon fonctionnement du service, la sagesse nous conduit donc vers une abstention vigilante et circonspecte. Nous verrons à l'usage et en fonction des économies supplémentaires que la caisse des écoles du 15e fournira, comment cette convention s'applique, peut s'appliquer ou ne s'applique pas, et nous re-débattrons donc alors de ce texte en comité de gestion et devant ce Conseil, à l'appui de ce bilan.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme chacune des 20 caisses des écoles de Paris, celle du 17e est co-signataire d'une convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris, convention amenée aujourd'hui à être renouvelée.

A mon tour, et dans le prolongement de ce qui vient d'être dit par Jean-Baptiste MENGUY, je souhaite revenir sur ces documents importants, d'un premier abord assez techniques, mais qui au quotidien sont très utiles.

Sur le fond, donc, cette convention a le mérite d'exister. Elle vient clarifier, dans bon nombre de situations, la répartition des charges dans les locaux mis à disposition des caisses des écoles, dans le cadre de sa mission de service public, qu'il s'agisse des locaux exclusivement utilisés par les caisses des écoles, ou encore des locaux qui font l'objet d'un usage partagé, comme c'est le cas des réfectoires. Réfectoires qui, d'ailleurs, vous le savez, sont très sollicités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ce qui n'a pas été sans poser quelques difficultés, les intervenants extérieurs n'ayant pas toujours conscience des contraintes, notamment en termes d'hygiène, inhérentes à l'utilisation d'une cantine.

En tout état de cause, je le disais, ces conventions ont le mérite d'exister et ça va mieux en l'écrivant. Il en est de même pour la prise en charge des travaux divers d'entretien dans ces locaux : qui fait quoi ? Et bien sûr, qui paie quoi ?

De nombreux services interviennent dans les écoles et dans les cantines, ce qui n'est pas au quotidien sans poser quelques problèmes de responsabilités. Et force est de constater que d'une caisse à l'autre, les pratiques divergent et souvent, un bon fonctionnement va de pair avec une bonne communication.

Je suis en effet parfois assez stupéfaite du manque de communication entre les services de la Ville, souvent à l'origine de blocages d'opérations très attendues. Cette convention aura - nous l'espérons - le mérite de limiter le jeu, parfois assez répandu, de la patate chaude. A charge d'ailleurs, pour chaque signataire, de la diffuser, dont les caisses des écoles, largement auprès des services concernés : S.L.A., C.C.A.S., animateurs, etc.

Sur la forme, la précipitation avec laquelle ces conventions ont été finalisées est regrettable. Une précipitation au "finish", si j'ose dire. Rappelons que ces conventions sont caduques depuis 2012.

Alors, certes, comme l'a rappelé Jean-Baptiste MENGUY, des réunions se sont tenues en octobre 2012. Il aurait peut-être d'ailleurs été utile d'anticiper la caducité de ces conventions un peu plus en amont. La caisse des écoles, à l'époque, y a pris d'ailleurs toute sa part, et des amendements avaient été proposés, et puis, plus rien.

Mme CORDEBARD, en 6e Commission, a justifié notamment ce retard en évoquant la réforme de la fonction bâtiment : difficile d'imaginer que la Mairie de Paris ne puisse pas mener de front ces deux sujets. Et une fois le projet inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris, toutes les caisses ont été mises devant le fait accompli. Je ne reviens pas sur ce qui a été évoqué, notamment pour les assurances, et les directeurs ont même été réunis après que les conventions soient enregistrées.

S'agissant du 17e, cette précipitation a une conséquence de taille : l'annexe listant les sites concernés par la convention est erronée et, du moins, incomplète. Une brève consultation de la directrice de la caisse du 17e aurait permis à vos services de consulter un document valable. Il manque à ce jour une cuisine à Colonel Moll, un magasin central rue Pierre-Rebière, etc.

Des échanges sont en cours pour actualiser ce document, mais à ce jour, il n'est donc pas possible de le voter en l'état.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre à ces interventions, je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les différentes interrogations, tant sur la méthode que sur le fond, sur ces conventions, m'appellent à vous répondre sur quelques points.

D'abord, M. GIRARD, Monsieur le Maire, nous avons en effet pu constater, dans un certain nombre de caisses des écoles, que les supports techniques, notamment les équipes administratives, pouvaient parfois rencontrer des difficultés dans l'application de leurs missions. C'est d'ailleurs le souci que nous partageons avec vous, de les seconder, de les assister dans ces tâches, qui nous a conduit à faire progressivement un dialogue de gestion de plus en plus étroit avec les caisses, notamment pour permettre de les soutenir et, y compris pour permettre un meilleur contrôle de la dépense de l'argent public. Je ne vous renvoie pas à notre débat d'il y a quelques minutes, mais cela paraît essentiel.

Pour ce qui est de la nécessité de convention, vous l'avez tous signalé : il est absolument impensable que nous ne restions pas dans ce vide.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre relecture du temps écoulé, depuis 2012, notamment M. MENGUY. Il me semble que nous avons eu - et je vous en ai parlé en 6e Commission - un certain nombre de rencontres tout au long de ces temps, notamment en 2012, fin 2013, en 2014, qui ont permis de discuter de ces conventions.

Ces occupations de locaux par les caisses des écoles étaient donc régies par une convention qui est maintenant caduque. Il devenait donc urgent, vous en conviendrez, que de nouvelles conventions soient passées.

Les 20 projets de délibération et conventions proposés à notre vote reposent sur une répartition traditionnelle et légale des charges entre propriétaires et locataires, et visent notamment à clarifier les obligations pouvant poser des

problèmes d'interprétation entre les caisses des écoles et les services de la Ville, c'est-à-dire tout à fait le souci que vous avez tous, je l'ai entendu dans vos interventions.

Ils distinguent les locaux à occupation exclusive des caisses et celles à occupation partielle, donc répondent à vos interrogations, Madame BOUGERET.

Et rappellent également le principe de la gratuité de la mise à disposition des locaux. La liste de ces locaux est fournie en annexe de chacun des projets de délibération, donc ce travail sera fait précisément et avec le soutien du bureau de la restauration scolaire.

Comme l'indique également l'amendement technique qui est soumis à votre approbation et qui, il est vrai, est arrivé assez tard, les discussions autour de la rédaction de ces conventions se sont poursuivies jusqu'à très récemment et cet amendement permet notamment, et je voulais en dire un mot, puisque nous allons le voter, de lever un doute sur la formulation initialement proposée quant aux risques locatifs devant être assumés par les caisses des écoles.

La Ville continuera à prendre en charge, pour des raisons économiques, les risques locatifs liés à l'utilisation des locaux municipaux, étant entendu que les caisses continueront à souscrire des assurances couvrant leur responsabilité civile et les dommages pouvant être causés à leurs biens.

Quoi de plus naturel, notez bien !

Les charges liées aux analyses obligatoires de la qualité de l'eau dans ces écoles, compte tenu de l'imbrication des réseaux utilisés, seront également prises en charge par la Ville.

En définitive, ces conventions permettront de faciliter, comme le faisait justement remarquer M. le Maire du 4e arrondissement, le travail des directeurs des caisses des écoles et de leurs équipes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais donc, tout d'abord, mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 est adopté.

Je vous propose de soumettre en même temps, s'il n'y a pas de demande de votes séparés, les 20 projets de délibération. Cela ne vous pose pas de problème ?

Conventions d'occupation pour l'ensemble des caisses des écoles : ce sont les projets de délibération DASCO 1127 à 1146.

Je mets donc aux voix, à main levée, les projets de délibération DASCO 1127 à 1146 ainsi amendés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération amendés sont adoptés. (2014, DASCO 1127 à 1146).

Je vous en remercie.

2014 DASCO 1043 G - Subventions (232.150 euros) et conventions avec 7 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 1043 G relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec sept organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Par ce projet de délibération, le Département de Paris voudrait accorder une subvention d'investissement de 232.150 euros à sept collèges privés parisiens pour les aider dans des travaux de mise en conformité et d'accessibilité.

En juillet dernier, si vous vous souvenez bien, nous avions, suite à mon intervention, échappé à cela. J'étais intervenue en amont du Conseil par voie de presse et un projet de délibération, pour ainsi dire quasi identique à celui qui nous est présenté aujourd'hui, avait purement et simplement été retiré de l'ordre du jour, mais pourquoi, mes chers collègues, le remettre aujourd'hui ?

Alors, certes, vous avez modifié le projet de délibération afin de retirer la subvention dont aurait bénéficié le collège Gerson. Je tiens à exprimer ma satisfaction sur ce point.

Pour rappel, l'établissement catholique Gerson, qui est sous contrat avec l'Etat, s'était fait tristement connaître par son prétendu enseignement dans lequel, à travers l'Association Alliance Vitale, il transmettait - je cite - "qu'une femme ayant recours à l'avortement serait coupable d'homicide volontaire et qu'elle serait une semi-meurtrière, si elle prenait la pilule du lendemain". Suite à des faits graves, contraires aux principes républicains, le Ministère avait d'ailleurs diligenté une enquête administrative.

C'est donc le minimum de la décence de retirer la subvention à cet établissement dont les pratiques sont inacceptables et totalement antirépublicaines.

Mais pourquoi remettre à l'ordre du jour les subventions pour les autres collèges privés, que vous aviez alors retirées ?

Je tiens à rappeler que toute subvention d'investissement aux collèges ou lycées privés est FA-CUL-TA-TIVE ! Aucune loi ne nous oblige à leur accorder ces fonds.

Ces établissements sont confessionnels et ils pratiquent des tarifs d'inscription qui varient entre 1.000 euros et 2.000 euros. Ils ont parfaitement les moyens de prendre leurs responsabilités et de financer, sur leurs fonds propres, leurs travaux de mise en conformité avec la loi, qu'il s'agisse de l'accessibilité ou de la sécurité.

De plus, la somme allouée, 230.000 euros, est plus que considérable. Le principe essentiel qui doit s'appliquer est le suivant : l'argent public pour l'école publique. Chaque centime d'euro offert à un collège privé, c'est un centime d'euro en moins pour un collège public, et nos collèges publics en auraient bien besoin.

Il n'est pas acceptable, mes chers collègues, que l'argent public finance des établissements directement en concurrence avec le service public. Ce n'est pas sans conséquences.

Sachez, par exemple, que l'académie de Paris est minée par le contournement de la carte scolaire au profit du privé. Seuls 63 % des élèves parisiens sont scolarisés dans le second degré public, contre 79 % au niveau national.

Je ne sais pas pourquoi, dans les rangs de l'Opposition, on s'excite !

Peut-être que vous souhaiteriez que l'évitement de la carte scolaire soit encore plus conséquent en faveur de l'enseignement privé ! Cela ne m'étonnerait pas de votre part.

Paris se classe juste derrière la Bretagne et est la troisième académie où l'enseignement public est le moins fréquenté, derrière les académies de Rennes et de Nantes.

En votant ces subventions, de fait, la Ville de Paris encourage la concurrence déloyale que le privé livre au public, et nuit à la fréquentation et à l'universalité de celui-ci.

Ah oui, c'est certainement vrai ! Vous connaissez certainement mieux l'enseignement privé que moi.

Moi, je suis fière d'avoir mes enfants dans le public. Maintenant, chacun ses attachements. Moi, mon attachement, il va à l'école publique !

Les subventions à des établissements privés confessionnels sont donc totalement facultatives et constituent, à bien des égards, une attaque contre l'enseignement secondaire public.

Plutôt que de subventionner le privé, la Ville de Paris devrait s'engager à aider davantage ses collèges publics qui en ont bien besoin dans bien des domaines.

Pour toutes ces raisons, je voterai donc contre ces subventions et j'appelle tous les collègues élus progressistes et républicains à faire de même.

Regardez, grâce à ce vote, je vous donnerai la possibilité de faire une petite économie de 232.150 euros, ce qui, somme toute, n'est pas négligeable.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est maintenant à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Danielle, de nous solliciter.

Le groupe Communiste - Front de Gauche pense, pour reprendre la formule du projet de délibération, que les subventions à ces sept établissements privés n'est pas opportune.

Tout d'abord, étant attachés à l'école publique, nous sommes, par principe, contre l'aide des collectivités à l'égard des établissements scolaires privés. L'école républicaine doit être, pour nous, un lieu de mixité et un véritable vecteur de réduction des inégalités sociales.

Nous déplorons déjà grandement les dérogations non justifiées que peut prendre le Rectorat et qui visent à sortir certaines classes moyennes et supérieures des écoles, collèges et lycées, des quartiers populaires vers des établissements dits, entre guillemets, "plus huppés". Les conséquences de ces coups de canif au périmètre de la carte scolaire parisienne sont dramatiques pour les établissements de ces quartiers, qui deviennent des foyers de concentration de difficultés scolaires.

Nous sommes très inquiets à l'encontre des établissements scolaires privés qui proposent, moyennant finance, de se substituer à cette carte scolaire et qui créent donc une nouvelle sélection sur des critères économiques mais aussi sociaux, et qui pratiquent donc, de fait, une ségrégation que l'on estime délétère.

De plus, certains de ces lycées sont des institutions confessionnelles et nous pensons que les collectivités locales, financées par la contribution universelle de l'impôt, n'ont pas à financer des institutions à caractère religieux.

C'est pourquoi nous refusons, au regard de l'intérêt public et du principe de laïcité auxquels nous sommes indéfectiblement attachés, d'accepter que notre collectivité finance des établissements scolaires qui se mettent eux-mêmes en dehors du projet d'école républicaine que nous défendons.

Au moment où, dans ce Conseil, nous abondons les collèges les plus fragiles de dotations supplémentaires, pour améliorer ce projet d'école commune à tous, les moyens de la Ville devraient aller en priorité à l'amélioration de l'école publique.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération et nous pensons que les 232.000 euros engagés par ce projet de délibération serviraient bien mieux l'intérêt public s'ils s'ajoutaient, par exemple, aux 900.000 en direction des collèges les plus fragiles.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Oui, je suis agréablement surpris.

Je ne sais pas si c'est agréable mais je suis toujours surpris de voir vos réactions. On fêtera l'an prochain la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et je vois que vous en êtes toujours là. Vous n'avez pas beaucoup évolué.

Pour notre part, nous sommes attachés à l'école de la République, mais également aux écoles privées sous contrat. Nous nous réjouissons de voir passer ce projet de délibération. Oui, nous sommes attachés aux deux écoles. Elles sont complémentaires.

Je voudrais tout de même revenir, parce que cela concerne mon arrondissement, le 16e arrondissement. Lorsque je vois que l'on attaque un établissement comme Gerson qui, s'il ne figure pas aujourd'hui ou ne figure plus dans le projet de délibération, a été largement cité et attaqué par notre collègue. Je voudrais dire que cet établissement fait l'objet et, vous l'avez cité, a fait l'objet d'une demande de l'Inspection de l'Académie.

Madame SIMONNET, je vous donnerai le rapport parce que, visiblement, vous l'avez cité mais vous ne l'avez pas lu.

Je le cite : "Aucune atteinte à la liberté de conscience des élèves". C'est dans le rapport. Alors si vous ne faites pas confiance aux services de l'Etat, c'est votre problème. Nous faisons confiance aux services de l'Etat. Cet établissement est un établissement de qualité. Il fait partie, avec d'autres établissements du 16e arrondissement, tant publics que privés, des 350 mentions "très bien" que nous avons dans notre arrondissement.

Je rappelle d'ailleurs, pour ce qui est du Front de Gauche, Madame SIMONNET, que, sauf erreur, à la Région, votre collègue avait déjà saisi M. HUCHON pour intervenir et supprimer la subvention au lycée Gerson. Mme PECRESSE est alors intervenue et, sur injonction du Préfet, la subvention a été rétablie.

Mme Danielle SIMONNET. - On a voté contre !

M. Pierre AURIACOMBE. - Vous avez voté contre, mais nous sommes dans un Etat de droit. La loi, c'est important, vous savez, Madame SIMONNET.

Quand le Préfet dit : "Il faut donner cette subvention", vous n'avez pas le choix. C'est l'Etat de droit, j'en suis désolé.

Nous ne sommes pas pour les discriminations, nous sommes pour les deux écoles. Voilà.

Je voudrais conclure en disant que tout cela, c'est beaucoup de bruit pour rien. Ces deux écoles sont complémentaires.

Nous voterons ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour conclure.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - D'abord, pour dire à la fois à Danielle SIMONNET et aux élus du groupe Communiste que je partage complètement leur attachement à l'école publique, et leur vision et souci de la laïcité qui est naturellement au cœur de mes préoccupations également.

Je n'en tire pas tout à fait les mêmes conclusions sur ce projet de délibération et je vais essayer de vous dire pourquoi en quelques mots, et vous livrer quelques éléments factuels sur l'aide facultative à l'investissement versé par la Ville aux collèges privés parisiens sous contrat.

Juste à Mme SIMONNET : ce n'est pas son intervention qui avait fait retirer la précédente délibération, mais bien ma décision à l'époque. Mais ce n'est pas grave, nous étions d'accord, Madame SIMONNET.

L'article L. 151-4 du Code de l'éducation prévoit que les établissements d'enseignement général du second degré puissent obtenir des départements, des locaux, et percevoir des subventions. On est bien dans la légalité. Toutefois, il y a un cadre dans lequel nous nous inscrivons : que ces subventions ne puissent excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Le Conseil d'Etat s'est exprimé sur ce point et nous sommes donc dans le cadre de la loi. En effet, le Département de Paris peut donc, à ce titre, aider les organismes gestionnaires des établissements scolaires privés sous contrat du second degré à réaliser un certain nombre de travaux d'investissement.

Lors de la mandature précédente, ces aides ont été conditionnées au respect de certains critères, que je vais vous rappeler, et auxquels j'adhère évidemment, en tous points.

Les travaux des collèges privés doivent, pour qu'ils soient financés par la Ville, exclusivement porter sur la sécurité des établissements, l'accessibilité dans le cadre de la loi du 11 janvier 2005, et l'amélioration des performances thermiques des bâtiments et des installations en vue de limiter les consommations d'énergie et la pollution atmosphérique. C'est bien dans ce cadre-là que la Ville souhaite intervenir pour permettre l'accueil de l'ensemble des publics.

Une fois les dossiers validés par la Ville, ils sont présentés au conseil inter-académique d'Ile-de-France, qui a rendu naturellement un avis favorable en juin dernier sur les propositions qui figuraient sur le projet de délibération.

Voilà pourquoi je vous propose de voter ce projet de délibération. Sachez, pour mémoire et pour conclure, que ce ne sont que 2,2 % du montant des investissements de la Ville qui sont consacrés aux collèges privés, pas davantage. C'est totalement maîtrisé avec des objectifs parfaitement définis et maîtrisés et, d'ailleurs, assumés.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1043 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1043 G).

2014 DASCO 1048 G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles. Montant : 921.658 euros (908.108 euros de fonctionnement et 13.550 euros d'investissement).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 1048 G relatif au soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé dans ce projet de délibération de reconduire les subventions de soutien aux collèges les plus fragiles de Paris qui permettent la tenue d'un grand nombre d'activités, d'ateliers divers et même de sorties et petits séjours aux objectifs variés.

Comme sur d'autres sujets qui croisent différentes compétences, Paris doit faire face à un Etat dont on peine à comprendre les stratégies. J'y reviendrai.

Les retours du terrain, notamment d'enseignants et de principaux, abondent dans le même sens. Tous ces projets qui voient le jour grâce à ces subventions ont un réel impact dans ces établissements, en matière d'intégration des enfants et de mieux vivre dans le collège, en matière de propositions culturelles pour donner du sens à des matières scolaires.

Ils sont parfois l'occasion d'ouverture sur le monde, d'approfondissement des contenus scolaires, avec des propositions originales. Citons, pour exemple, un projet liant les mathématiques et les jeux, ou encore une sortie à la journée de début d'année à Fontainebleau pour les nouveaux arrivants en 6e.

L'élaboration de ces projets amène un travail d'équipe interdisciplinaire intéressant du point de vue des apprentissages, qui vient certainement renforcer la cohérence du cadre dont les adolescents ont besoin.

Ce soutien de notre Département nécessite aujourd'hui une évaluation, notamment au regard de la réussite des élèves, objectif de départ. Il gagnerait certainement à être harmonisé avec l'ensemble des dotations en collège. Le dispositif "Action collégiens" devrait, de notre point de vue, être partie intégrante de cette réflexion. Dispositif spécifique à notre Département, "Action collégiens" apporte aux dires de tous un réel soutien au travail des enseignants et vient renforcer et compléter une prise en charge, parfois bien délicate, pour les collégiens les plus en difficulté.

Aide aux devoirs, tutorat, activités ludiques, sorties, mini-séjours, c'est toute une palette d'actions qui sont menées en partenariat et en lien avec l'administration, la Direction, les enseignants, les travailleurs sociaux et les familles.

Son extension à tous les collèges les plus fragiles devrait être étudiée. Ces équipes doivent être stabilisées, avec notamment une nécessaire reconnaissance de leur travail et des fortes contraintes de leur poste.

Les moyens alloués doivent être réévalués en fonction des besoins. Je pense en particulier aux séjours de vacances, pour lesquels s'organise une véritable gestion de la pénurie.

Globalement, la réflexion sur cet appel à projets pourra être poursuivie. Du côté des thématiques, pourquoi pas, à l'image de ce que la Région a mis en place pour les lycées, privilégier, par exemple, des projets qui intègrent la question des inégalités, notamment filles/garçons. Il nous apparaît incontournable d'amplifier l'ambition de réussite portée par ces projets pour les collégiens des quartiers populaires. Là encore, de nouveaux critères pourraient être mis en place dans la sélection, du côté, par exemple, de la qualité et des compétences des partenaires et du suivi des projets dans la durée.

Pour finir, si j'en appelle à une meilleure évaluation et à une plus forte mobilisation du Département de Paris, je ne peux oublier de dénoncer une forme de désengagement de l'Etat qui se profile dans le cadre de la réforme de la géographie de l'éducation prioritaire.

Dans mon arrondissement, nous avons appris très récemment la sortie probable d'un collège fragile du réseau d'éducation prioritaire, le collège Guillaume Budé. Etrange décision, au moment où le bassin du recrutement du collège en question va entrer dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. L'Etat reconnaît que les habitants de ce quartier nécessitent un investissement prioritaire mais retire à leurs enfants les moyens de réussir et de s'épanouir. C'est un scandale et nous devons réagir.

Pour cela, nous espérons que tous ces collèges trouveront le soutien de la Ville au sein de cet Exécutif et dans les arrondissements.

Nos collèges doivent être des collèges de l'égalité des chances.

C'est notre affaire à tous.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération rappelle à quel point la politique du Département - cela a été dit par l'oratrice précédente - vis-à-vis des collèges parisiens est encore pour le moins inégale.

Le dispositif dont nous débattons ce matin, dont nous avons soutenu la création à l'origine, présente désormais un certain nombre de limites dont nous avions déjà fait part lors des précédents débats, et je crois que nous devons aborder aujourd'hui en toute transparence et en toute sérénité pour justement aller vers une amélioration.

D'abord, sur la procédure, Madame la Maire, nous ne connaissons pas vraiment, alors que nous l'avons demandé chaque année quasiment, comment travaille la Commission que vous présidez. Il ne suffit pas de poser des critères de sélection ; il faut savoir également comment ils sont appliqués dans les faits.

Ensuite, nous le constatons, tout est à la baisse cette année, ce qui n'est pas forcément bon signe.

221 projets sont retenus, contre 281 l'année dernière.

908.000 euros sont prévus, contre plus de 1 million d'euros l'année dernière.

54 collèges sont concernés alors que 55 établissements étaient visés en 2013.

21.000 élèves seront bénéficiaires : nous perdons là un millier d'élèves par rapport à l'exercice précédent.

Surtout, près de la moitié des projets impliquent l'intervention d'un partenaire extérieur, ce qui va directement à l'encontre d'un des principaux éléments constitutifs de ce dispositif lorsque nous l'avons adopté. Je crois que là, il y a non pas une dérive mais un glissement sur lequel nous devons être particulièrement vigilants parce qu'il s'éloigne de l'esprit même de ces subventions.

Cela démontre peut-être que ce dispositif a atteint les limites de ses capacités car au final, il pose beaucoup plus de questions qu'il n'apporte de réponses alors même, je le dis, que nous en avons soutenu la création et que nous partageons l'esprit recherché.

Première question : les principaux ont-ils bien toute l'information sur ces subventions et sur la juxtaposition des différents dispositifs existants ?

La multitude de ces aides versées par le Département aux collèges ne risque-t-elle pas par ailleurs la dilution, et donc la perte d'efficacité ? Car toutes ces aides risquent de financer peu ou prou le même type de projets.

On peut citer les dotations aux activités éducatives, les dotations pour les voyages scolaires, les résidences artistiques, le dispositif de prévention et d'accompagnement, la somme de tout cela, vous en conviendrez, étant pour le moins floue.

Il peut y avoir un risque au final de financer les mêmes types d'action, je l'ai dit, et surtout pour les mêmes établissements.

Or, beaucoup de collèges qui n'entrent pas dans cette cinquantaine d'établissements choisis ont aussi besoin d'aide et peuvent ponctuellement faire figure de collèges dits fragiles.

Il est donc peut-être temps d'envisager une simplification pour une meilleure utilité des fonds publics, et surtout pour une plus grande efficacité des aides, dans l'intérêt, je le dis, de tous les collégiens.

Si vous entamez ce débat, Madame la Maire, nous vous accompagnerons, nous ferons avec vous des propositions d'évolution et d'amélioration et évidemment, nous soutiendrons votre démarche, qui bénéficiera non seulement aux enseignants, à toute la communauté éducative et au final à tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Madame Emmanuelle BECKER ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous abonderons bien sûr dans le sens du projet de délibération qui nous est proposé sur le soutien aux collèges les plus fragiles.

Cela a été dit, et je tiens à le souligner et à saluer l'action du Département de Paris : ce sont plus de 900.000 euros qui vont être utilisés pour financer 221 projets éducatifs qui bénéficieront à un peu plus de 21.000 collégiens parisiens.

Des projets regroupant l'ensemble de la communauté scolaire autour de projets interdisciplinaires et des acteurs culturels et associatifs de proximité.

Des projets pour intégrer ces établissements scolaires dans une action éducative locale ambitieuse, dirigée vers les établissements des quartiers populaires, ceux qui sont les plus durement touchés par la crise.

Une action tournée vers l'atténuation des inégalités sociales, vers une amélioration d'apprentissage et d'enseignement que nous saluons.

Des mesures qui visent, comme il est indiqué dans l'exposé des motifs, à améliorer l'attractivité de ces établissements que l'on a tendance à éviter par le biais de dérogations. C'est un problème récurrent dans les collèges de nos quartiers populaires, auquel nous devons nous attaquer de front.

Si cette question se pose effectivement dans les faits, nous sommes par principe opposés à la notion d'attractivité pour un établissement scolaire. Le principe d'école républicaine est pour nous incompatible avec la notion de concurrence entre établissements.

C'est pourquoi nous pensons que l'amélioration de la qualité de vie au sens large de ces établissements scolaires doit s'accompagner de restrictions plus fermes aux dérogations accordées par le Rectorat, car le cercle vicieux généré par ce système est implacable. Les collèges en difficulté sont fuis par les classes moyennes et supérieures de ces quartiers préférant des collèges plus éloignés mais jugés plus aptes à donner une meilleure éducation à leurs enfants.

Les collèges des quartiers populaires concentrent donc les difficultés, et des collèges plus renommés concentrent une réputation qui leur permet de sélectionner les meilleurs éléments parmi les piles de dérogations qui leur sont soumises.

Ce système générateur d'inégalités ne correspond en rien aux objectifs de mixité que nous défendons tous majoritairement.

La carte scolaire est un outil républicain de cohésion sociale auquel nous sommes profondément attachés et que nous défendrons systématiquement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien que les débats, à la fois sur l'éducation prioritaire et sur la mixité dans les établissements soient des débats totalement essentiels à notre politique parisienne, je vais pourtant davantage me concentrer dans ma réponse sur le sujet du projet de délibération, mais je peux d'ores et déjà vous dire que je partage votre souci de voir notamment la carte de l'éducation prioritaire à la mesure des besoins de Paris.

Sur la question des soutiens aux projets pédagogiques des collèges parisiens, je vais faire un petit clin d'œil à M. MENGUY et le remercier d'organiser le "teasing" du travail que nous allons faire ensemble, je l'espère, sur la réorganisation, non pas de ces enveloppes mais de leur manière d'être dispensées et distribuées dans les collèges.

Il nous est apparu, à plusieurs années du démarrage du dispositif, maintenant qu'il est à maturité, utile de proposer aux établissements scolaires une contractualisation plus large sur leurs objectifs avec la Ville et avec les éventuels intervenants extérieurs qui peuvent entrer dans les établissements, simplement pour que nous ayons une meilleure visibilité sur la dépense des enveloppes, bien que nous sachions ce que les collèges en font. Il s'agit aussi de permettre qu'il ne s'agisse plus d'une addition de projets d'enseignants dans les établissements mais bien d'un projet d'établissement discuté dans les conseils d'administration et qui répond aux véritables difficultés qu'ils peuvent rencontrer ou aux projets qu'ils peuvent vouloir développer.

Pour être très rapide sur la partie technique de ces différents projets de délibération de soutien : 221 projets cette année ; une dotation directe de 50.000 euros sera également versée au profit de sept associations qui organisent des actions éducatives dans 32 collèges parisiens, donc il faut faire attention aux chiffres et aux additions que l'on fait.

Il s'agit d'associations autour de la musique, de la pratique théâtrale ou de l'usage des nouvelles technologies. Je ne crois pas qu'il y ait moins d'élèves qui en bénéficient si on met toutes les aides les unes à côté des autres.

Une dotation de fonctionnement de 124.000 euros permet d'accompagner 205 projets dans 75 collèges.

Dans l'attribution des subventions, on a porté une attention particulière cette année aux classes non francophones, aux U.L.I.S. et aux S.E.G.P.A.

Enfin, l'Exécutif propose d'engager 279.000 euros pour financer des voyages organisés par 78 collèges au profit de près de 11.000 élèves, ce qui est un effort important. Plus de la moitié de ces voyages ont pour destination un pays européen et cela contribue pleinement à faire partager les cultures européennes à nos collégiens - c'est très important, comme vous le savez.

J'en profite pour vous indiquer, dans la continuité de ce qui existe depuis la réforme des rythmes dans le premier degré, que je vais prochainement, en concertation avec les principaux collèges, maires d'arrondissement et l'ensemble naturellement des partenaires éducatifs, lancer les travaux d'élaboration d'un projet éducatif départemental pour les collèges parisiens pour renforcer l'efficacité des actions dans les établissements du second degré et mieux contribuer à la réussite scolaire de chaque collégien, quelle que soit sa situation sociale.

Pour mémoire, lors du dernier Conseil de Paris, a été votée une subvention de 150.000 euros pour l'implantation des résidences artistiques dans le cadre du dispositif "L'art pour grandir". Cela complète le dispositif dans les établissements.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1048 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1048 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'agrandissement de l'école élémentaire de la rue de l'Arbre Sec (1er).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 13, déposé par le groupe UMP, relatif à l'agrandissement d'une école élémentaire dans le 1er arrondissement.

Il est présenté par le Maire du 1er arrondissement, M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un vœu qui a été adopté au Conseil du 1er arrondissement.

Nous demandons une étude de faisabilité technique et financière pour l'école de la rue de l'Arbre Sec, local qui appartient à Elogie. C'est évidemment une affaire très importante à l'échelle du 1er arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur Jean-François LEGARET, je suis heureuse de pouvoir vous répondre juste après la discussion budgétaire de ce matin. Je vous ai attentivement écouté et je vous dirai qu'il est plus que nécessaire de rappeler l'importance de dimensionner les capacités d'accueil scolaire des élèves parisiens, en fonction des besoins réels, tels qu'ils ressortent des évolutions démographiques.

Pour ce qui concerne le centre de Paris et le 1er arrondissement, on constate à cette rentrée une petite érosion des effectifs, qui est une tendance qui, pour les années à venir, semble se confirmer. La pression démographique que Paris a connue toutes ces dernières années, tout à fait bénéfique d'ailleurs pour le dynamisme de notre ville, est en train de diminuer. Même si je sais qu'il faut rester très prudent parce que ce qui compte en définitive, ce sont les objectifs, école par école, quartier par quartier, je ne vois pas le 1er déborder d'enfants nouveaux dans les années qui vont suivre.

Alors, en cette période de débat budgétaire, l'Exécutif parisien et mes équipes examinent avec le plus grand soin tous les projets d'investissements dans de nouveaux locaux scolaires, ceux du 1er comme tous les autres projets, simplement parce qu'il convient que nous ayons une réponse de bonne qualité à l'accueil de l'ensemble des enfants parisiens, quel que soit le quartier dans lequel ils vivent. Une première réunion, qui a été organisée par le Secrétariat général, s'est d'ailleurs tenue en septembre dernier, concernant un autre projet tout proche dans votre arrondissement, Monsieur le Maire.

Mais au-delà, je souhaite ouvrir, pour l'accueil des enfants dans le centre de Paris, de nouvelles pistes de réflexion en examinant les possibilités offertes par une nouvelle sectorisation entre les 1er, 2e, 4e et 3e arrondissements. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler et d'en parler aux autres maires. Les premiers résultats d'un travail que j'ai commandé à la DASCO montrent que les écoles du centre de Paris seraient en mesure d'accueillir les enfants dans les prochaines années, y compris ceux des familles qui arriveront dans les nouvelles constructions prévues sur le site de la Samaritaine.

Nous allons donc faire ce travail collectif ensemble. Voilà ce que je vous propose.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

J'imagine que…

Monsieur LEGARET, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mme CORDEBARD ne dit pas ce qu'elle fait de notre vœu. C'est un vœu qui propose simplement de faire une étude. Je ne veux pas du tout répliquer à Mme CORDEBARD, qui a dit des choses exactes, mais quand elle dit qu'elle ne voit aucune perspective d'augmentation des effectifs scolaires dans le 1er arrondissement dans les années à venir, je voudrais lui rappeler que l'opération de la Samaritaine, quand elle se réalisera - et j'espère qu'elle se réalisera rapidement - comportera une centaine de logements sociaux. Donc, il y a bien une perspective assez rapide dans les années à venir d'augmentation des effectifs scolaires dans ce quartier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Donc vous maintenez votre vœu, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je le maintiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ce sera donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DDEEES 1202 - Avenants à conventions et subventions (1.210.000 euros) à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre du programme "Emergences" de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 1202 concernant des avenants à conventions et subventions à divers établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre du programme "Emergences" de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec le programme "Emergences", la Ville de Paris apporte un soutien remarquable - et remarqué d'ailleurs dans les laboratoires - aux jeunes équipes de recherche et à des projets émergents. Les sujets qui seront soutenus dans le projet de délibération sont remarquables et vont de la physique la plus fondamentale à des applications très poussées de la recherche en biologie.

La recherche a besoin de soutiens, et particulièrement en ce moment. Le système de recherche publique est au cœur de l'avancée et de la diffusion des connaissances. Il mérite à ce titre tout le soutien de la collectivité. Ce programme s'inscrit dans cette optique et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais la recherche a aussi besoin d'un soutien à long terme, parce que la recherche a besoin de liberté pour avancer. D'un soutien à long terme que seul le cadre public permet d'assurer. La droite a du mal à le comprendre et l'a montré jusqu'à présent dans sa politique de recherche. Il est de la responsabilité de la gauche de le promouvoir.

Les projets novateurs dont nous parlons sont la partie visible d'un iceberg fait d'une recherche de fond qui en permet l'émergence précisément. Puisque les projets novateurs sont indissociables de la recherche tout court, nous ne pouvons nous prononcer sur ce projet de délibération sans parler des difficultés de notre système de recherche publique.

Comme vous le savez, les plus hautes instances du C.N.R.S., les syndicats, le mouvement "Sciences en marche" jusqu'à l'Académie des sciences, nous ont fortement interpellés la semaine dernière. Ils ont dénoncé, entre autres, le manque criant d'emplois spécifiques. Il est la conséquence d'une politique initiée par la droite dès 2002, mais malheureusement poursuivie depuis 2012.

Sur Paris, cette question est particulièrement sensible. La recherche est un secteur d'activité important, concernant de nombreux salariés et étudiants, et une activité essentielle au développement économique. A ce titre, nous souhaitons en parallèle du soutien encore une fois remarquable du programme "Emergences", que nous travaillions la question de l'emploi scientifique sur notre territoire, en concertation avec les différentes universités, les établissements de recherche et l'Etat.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, mes chers collègues.

En effet, vous avez souligné l'importance du programme "Emergences" qui vise à mettre en valeur des projets innovants. Nous cherchons à favoriser ce que l'on appelle la prise de risque, et vous avez tout à fait raison de souligner que l'investissement public est à sa place pour ce genre de problématique et de soutien.

J'entends bien votre rappel à ne pas substituer ces investissements à ceux de l'Etat, bien sûr. Et pour ma part, dès que j'en ai l'occasion, je parle avec le cabinet de la Ministre, Mme FIORASO, de ces questions et je me fais bien sûr l'écho des problématiques et des inquiétudes des enseignants et des chercheurs.

Ici, il s'agit d'un avenant pour des projets qui ont déjà été sélectionnés en 2012 et 2013, et je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1202.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1202).

2014 DPA 1028 - École supérieure de Physique Chimie, E.S.P.C.I. (5e) - Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 1028 relatif à l'école supérieure de Physique Chimie, E.S.P.C.I. (5e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 14.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je prends la parole pour demander quelques éclaircissements sur les conditions dans lesquelles a été suivi cet avenant.

Que ce soit clair, je considère que l'E.S.P.C.I. est un pôle d'excellence et que le projet de restructuration, qui vise à augmenter les surfaces existantes qui sont mises à sa disposition, projet que je soutiens est de grande qualité.

Néanmoins, vous nous demandez là de réintervenir, de reproposer un amendement technique pour corriger une erreur matérielle, qui vient rendre un peu plus compliqué un dossier qui est passé à mon Conseil d'arrondissement le 6 octobre dernier, et sur lequel, je dois dire, je n'ai pas obtenu d'éclaircissements de la part de Mme la Présidente de l'E.S.P.C.I. C'est donc l'occasion pour moi de reposer des questions très clairement.

Je rappelle que nous avons un avenant qui vise à réaliser une étude de prestations complémentaires pour permettre à Mme la Maire, ce que l'on peut tout à fait comprendre, de choisir un des deux candidats qui sont toujours en lice, et que l'exécution de cet avenant s'inscrit dans le cadre de la tranche ferme du marché, même s'il porte sur une tranche conditionnelle.

Or, en interrogeant Mme l'adjointe à la Maire, Mme LEMARDELEY, sur les conditions d'élaboration de cet avenant, j'ai compris que nous étions en train de nous prononcer sur des prestations qui avaient déjà été effectuées. Non seulement, on m'a expliqué que les prestations avaient déjà été effectuées mais que la Commission d'appel d'offres, dont les votes, vous le savez, doivent être totalement confidentiels, la Commission d'appel d'offres s'était prononcée sur cet avenant avant ladite réalisation de prestations complémentaires.

Alors, moi, j'ai deux questions :

- est-ce que les prestations, qui sont prévues dans l'avenant, ont effectivement été effectuées ?

- est-ce que la Maire de Paris a signé cet avenant sans attendre le vote du Conseil de Paris, ce qui, accordez-le-moi, n'est pas très conforme à l'idée que l'on se fait de la démocratie ?

Pour ce qui est de la manière dont on cite les votes d'une CAO, je laisserai mon collègue Jean-François LEGARET s'exprimer.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'E.S.P.C.I. est une très grande institution parisienne qui a toujours été soutenue par notre Municipalité, quel que soit le Maire de Paris.

S'agissant des travaux de la Commission d'appel d'offres, les membres de la Commission d'appel d'offres sont assidus, ont de lourdes responsabilités. Cela représente une charge de travail non négligeable. Ils méritent le respect de la part de tous les élus parisiens, fussent-ils adjoints ou adjointes au Maire de Paris.

C'est le premier point.

Je rappelle que les travaux de la CAO se tiennent à huis clos et je trouve qu'il est tout à fait anormal - tout à fait anormal ! - que l'on fasse état des positions des membres de la CAO dans un débat public.

J'ajoute, en ce jour où nous allons débattre et délibérer sur la charte de déontologie, qu'il y a un point, qui n'est pas seulement de déontologie mais qui est un point de droit : lorsque l'on est élu et que l'on est en situation de conflit d'intérêts, c'est-à-dire que l'on siège dans un organisme subventionné et soutenu par la Ville de Paris, ce qui est le cas de Mme LEMARDELEY, présidente de l'E.S.P.C.I., non seulement on ne doit pas prendre part au vote mais on ne doit pas davantage prendre part au débat.

C'est un point de droit et c'est un point de déontologie qui devrait s'imposer à tous.

Je regrette que, dans cette circonstance particulière, Mme LEMARDELEY se soit manifestement placée dans une position plus qu'indélicate au regard du droit et de la déontologie.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, La parole est à Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je réponds, en effet sans surprise, à Mme BERTHOUT et à M. LEGARET.

Parce que vous avez déjà dit la même chose en Conseil d'arrondissement, donc c'est sans surprise pour moi !

Il s'agit, en effet, d'un amendement technique qui vise à rectifier deux erreurs matérielles de dates et de chiffres.

Deuxièmement, sur le fond, il s'agit d'une régularisation. En effet, nous sommes conscients d'une certaine lourdeur des procédures, qui peuvent amener des lenteurs et des décalages. Nous travaillons à y remédier mais je ne vois pas en quoi ce projet de délibération pose le moindre problème à deux personnes qui trouvent le projet magnifique et qui ont raison de le croire.

Pour M. LEGARET, je tiendrai à vous préciser et à préciser, pour que ce soit dit dans le PV du Conseil de Paris, que je n'ai en rien dévoilé les débats de la Commission d'appel d'offres. Je me suis bornée à dire qu'il y avait eu un avis unanime et à donner les membres de ladite commission.

Si, maintenant, la transparence est rejetée de cette manière-là, je ne sais pas ce que l'on fait.

Merci et je demande donc que l'on vote ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Oui, 2 minutes… enfin, même pas 2 minutes, d'ailleurs, quelques secondes : oui, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, en quelques secondes : je ne peux pas… les noms de la Commission d'appel d'offres, ce n'est peut-être pas le lieu ici mais je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi.

Vous avez cité les noms des membres de la Commission d'appel d'offres qui avait voté cet avenant en Conseil d'arrondissement, Madame LEMARDELEY.

Maintenant, peut-être que, effectivement, prise les mains dans le pot de confiture !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ce n'est pas ce qu'elle vient de dire ! C'est tout ce que vous aviez comme modification ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, je les ai, vous avez cité les noms.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Oui, mais vous avez autre chose à nous dire ou pas ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pardon ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous n'avez rien d'autre à nous dire ?

Absolument, manifestement.

Absolument, absolument !

Donc, merci beaucoup, Madame BERTHOUT.

Merci, Madame LEMARDELEY, pour ces explications tout à fait convaincantes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 14 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Vous faites quoi, à Droite ? Vous vous abstenez ? Contre ? Que ce soit au PV, tant qu'à faire !

Contre ? Contre, merci.

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 1028 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DPA 1028).

Vous direz au procès-verbal ce que vous faites, ce n'est pas clair.

En tout cas, le projet de délibération est adopté.

Mme BERTHOUT ne participe pas au vote.

De toute façon, on n'a pas compris quel était le vote de votre groupe, donc cela ne changera pas grand-chose !

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons dorénavant à la 3e Commission.

Je donne donc la parole à son président…

A la 7e Commission, excusez-moi !

Je donne donc la parole à son président, M. TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la dernière réunion de la 7e Commission, la présentation des projets de délibération et des vœux nous a d'abord permis d'échanger sur l'importance de la prise en compte de la part de notre Ville des urgences internationales, telles que la guerre contre le peuple kurde dans la zone autonome du Kurdistan syrien et en Irak. Et la maladie, notamment le virus Ebola et le Sida.

Une solidarité qui, même dans des termes qui pourraient quelquefois paraître modestes, peut résonner comme une douche d'espoir pour des populations en grande souffrance.

Dans le domaine du sport, outre les projets de délibération au soutien des associations, deux projets de délibération ont fait l'objet d'un échange un peu plus important : celle concernant l'extension des créneaux horaires et celle relative au projet "Paris Escalade".

La sécurité de ces dispositifs a été aussi l'objet de discussions.

Le rôle et les actions des centres d'animation dans nos quartiers, ainsi que le soutien aux associations, présentés par Mme BEURON ont conclu la réunion qui s'est déroulée dans un climat toujours serein, propice à l'écoute et à l'échange constructif.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2014 DGRI 1058 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec les associations CARE France (17e) et Action Contre la Faim (19e) pour des programmes d'aide d'urgence au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 1058 concernant des programmes d'aide au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien.

La parole est tout d'abord à M. Jérôme GLEIZES…

D'accord, alors, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Ensuite, nous donnerons la parole à M. Jérôme GLEIZES pour que M. Patrick KLUGMAN puisse ensuite répondre à ces deux interventions.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai, bien évidemment, pour ce projet de délibération.

Il est essentiel, en effet, que la Ville amplifie sa solidarité et ses aides d'urgence aux victimes kurdes des djihadistes de Daech.

La situation à Kobané est des plus préoccupantes. Cette ville kurde syrienne, située à la frontière avec la Turquie, est attaquée depuis plus d'un mois par les forces militaires des djihadistes de l'Organisation de l'Etat Islamique.

200.000 habitants de la zone ont dû fuir précipitamment vers la Turquie pour échapper au sort atroce réservé par l'O.E.I. aux populations considérées par lui comme ennemies et alors qu'il a visiblement décidé de faire un symbole de la prise de cette ville kurde.

Malgré une résistance héroïque des combattants kurdes de l'Y.P.G., l'O.E.I. a réussi à entrer et à s'emparer de plus de la moitié de la ville. Les combats se mènent sous les yeux complaisants du gouvernement turc de l'A.K.P. pour qui l'O.E.I. et le parti de l'Union démocratique sont considérés, l'un comme l'autre, comme des ennemis.

Le président turc ERDOGAN non seulement refuse de venir en aide à la population assiégée mais n'a pas hésité à faire réprimer dans le sang les manifestations de soutien aux combattants kurdes de Kobané et annonce une nouvelle loi répressive contre de nouvelles manifestations.

Il a clairement choisi son camp : plutôt l'Organisation de l'Etat Islamique que des forces kurdes partisanes de l'autonomie. Il n'hésite ainsi pas à mettre en péril les négociations de paix engagées depuis deux ans avec le P.K.K.

Ayons conscience, mes chers collègues, que la situation actuelle prend ses sources dans l'intervention anglo-américaine de 2003. En envahissant à l'époque l'Irak, puis en détruisant toute son armée et tout son appareil d'Etat, et en marginalisant les Irakiens de confession sunnite, les Etats-Unis ont totalement déstabilisé l'Irak, créant ainsi les conditions d'apparition de groupes djihadistes sunnites, soutenus de plus en plus par les puissances régionales, telles que l'Arabie saoudite et le Qatar.

La répression sanglante par Bachar EL-ASSAD du soulèvement populaire en Syrie a, à son tour, ouvert la voie à l'apparition et au déploiement de forces djihadistes en Syrie, soutenues en sous-main non seulement par l'Arabie saoudite et le Qatar, trop contents d'affaiblir un pouvoir assimilé au chiisme, mais aussi par la Turquie.

Pendant que la population de Kobané subit l'effroyable attaque de l'O.E.I., après avoir laissé passer les djihadistes de la Turquie vers la Syrie et le pétrole extrait en contrebande de la Syrie vers la Turquie, le gouvernement turc continue son double jeu et son cynisme, en proposant de créer une zone tampon en territoire syrien, ce qui constitue une provocation inacceptable, stupidement soutenue par François HOLLANDE.

ERDOGAN montre, une fois de plus, que son véritable objectif n'est pas la protection des populations, mais uniquement le renversement du régime syrien et la volonté d'interdire toute entité kurde autonome à sa frontière avec la Syrie.

Paris doit se déclarer en totale solidarité avec les Kurdes de Kobané, comme avec toutes les populations qui subissent les agressions de l'Organisation de l'Etat islamique, dont les femmes en premier plan de la résistance à Kobané et particulièrement visées par l'OEI. Cette aide d'urgence l'incarne, mais nous devrions également assumer notre propre rôle de tribune politique sur ces questions internationales, en nous affranchissant de la diplomatie française atlantiste.

La ville de Paris devrait soutenir la demande faite par l'ONU à la Turquie d'ouvrir sa frontière aux combattants kurdes désireux d'aller défendre Kobané, dénoncer la répression du gouvernement turc contre les manifestations de solidarité avec les Kurdes de Kobané, dénoncer le gouvernement syrien qui cherche à profiter de la situation pour accentuer ses attaques sur le reste des populations syriennes dressées contre sa dictature, demander le retrait du PKK de la liste des organisations terroristes établie par l'Union européenne.

Paris doit apporter son soutien à toutes celles et ceux qui veulent en finir aussi en Irak, avec la constitution ethno-confessionnelle imposée par les Etats-Unis en 2005 qui a achevé de diviser le pays et jeté de nombreux sunnites ostracisés dans les bras de l'Organisation de l'Etat islamique, soutenir les solutions qui doivent viser en priorité à couper l'organisation de l'Etat islamique de ses soutiens extérieurs et intérieurs, rétablir des pouvoirs légitimes et démocratiques dans les différents pays concernés dans le respect de leur souveraineté nationale et de leurs frontières, et sans ingérence des Etats-Unis et des monarchies du Golfe.

Pour ce faire -je terminerai par là- Paris doit exiger, en conséquence, du gouvernement français d'agir, y compris envers ses alliés, pour tarir les possibilités de l'Organisation de l'Etat islamique de se financer jusqu'en Europe au moyen des ressources pétrolières qu'il a abusivement accaparées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la parole au nom du Groupe Écologiste de Paris pour apporter notre soutien à ce projet de délibération appelant à voter une subvention de 110.000 euros pour des programmes d'aide d'urgence au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien, et plus particulièrement le programme qui fait suite au 35 jours de combat dans le canton de Kobané.

Il faut noter d'abord la rapidité avec laquelle la Ville de Paris a su mobiliser le fonds OUDIN pour venir en aide aux populations civiles qui ont été condamnées à quitter leurs villes, leurs villages, face à l'offensive de l'État islamique, ce qui pour le canton de Kobané a fait entre 300.000 et 400.000 personnes.

Depuis le début de l'offensive, nous avons été quelques-uns et quelques-unes, conseillères et conseillers de Paris, à apporter notre soutien aux résistants de Kobané, au peuple kurde, mais pas uniquement. Aussi à la Brigade de l'armée syrienne libre présente à Kobané, aux autres composantes présentes à Kobané, dans les autres cantons kurdes de Syrie ou dans le Sinjar irakien : Syriaques, chrétiens d'Orient, Arméniens, Yézidis, Turkmènes mais aussi Arabes.

Je voudrais, par l'occasion, rendre hommage à Khaled ISSA, le représentant en France du PYD, le parti kurde de Syrie, qui n'a malheureusement pas encore été reçu par les autorités françaises, mais qui rencontre les représentants américains à Paris. Peut-être que la Ville de Paris pourrait faire un geste en sa faveur ?

Le PYD est une organisation légitime, même s'il n'est pas membre de la Coalition nationale syrienne, et qui a aujourd'hui le soutien de l'ASL.

Je voudrais aussi rappeler que l'État islamique vient de détruire le seul mémorial commémorant le génocide arménien, celui de Der Zor, dont on va fêter le centenaire l'année prochaine.

Cette volonté de réécrire l'histoire en effaçant le passé, est une raison de plus pour rappeler le soutien de la Ville de Paris à la communauté arménienne tous les 24 avril à la commémoration du génocide.

Pour conclure, aujourd'hui la Ville de Paris va participer au soutien de camps de réfugiés de la ville de Suruk en Turquie, qui en accueille 30.000 sur 300.000 déplacés, en améliorant les assainissements, et nous en sommes fiers.

Continuons sur cette voie.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer le rapport du président de la 7e Commission, Sergio TINTI, qui a été très complet sur ces aides d'urgence, et notamment celle-ci sur le Kurdistan syrien et le Kurdistan irakien.

Ensuite, je voudrais effectivement rebondir sur les propos de Jérôme GLEIZES qui connaît bien, au-delà des propos qu'il porte au nom de son groupe, cette région, cette crise. Nous avons pu bénéficier de ses éclairages, notamment dans le comité d'engagement Oudin.

Effectivement, la Ville de Paris prend toute sa place dans la réponse aux crises humanitaires. En l'occurrence, l'aide aux réfugiés du Kurdistan syrien et irakien, c'est déjà la deuxième délibération d'urgence que nous adoptons. Cette fois-ci, je le précise, il s'agit de deux projets de délibération : l'un au profit de CARE pour 60.000 euros, et l'autre au profit d'Action contre la faim pour 50.000 euros.

Au-delà de ces 110.000 euros, je le rappelle, il y avait déjà 90.000 euros que nous avons instruit en urgence au long de l'été et débloqué lors du précédent Conseil de Paris.

Effectivement, je voudrais vous dire un mot sur ces deux projets de délibération. CARE France, 60.000 euros, c'est pour venir en aide aux populations kurdes réfugiées en Turquie. Cela permettra de déployer une campagne de sensibilisation à l'hygiène et de distribution de kits de première nécessité dans des camps de réfugiés de Suruk, qui est une ville frontalière. Le projet de délibération au profit d'Action contre la faim, à hauteur de 50.000 euros, c'est pour soutenir son programme d'urgence dans le gouvernorat de Dohouk au Kurdistan irakien.

Sur les considérations un peu plus politiques, chacun gardera sa liberté de parole et d'analyse. La Ville de Paris, elle, doit répondre par des moyens d'urgence à une crise humanitaire. Elle le fait.

Je voudrais préciser que vendredi, nous nous sommes rendus avec la Maire de Paris, avec le maire du 10e arrondissement et notre collègue en charge des affaires scolaires, à l'institut kurde de Paris. Nous avons eu un très long échange avec les représentants en France de la communauté kurde. Nous nous nous sommes dits qu'au-delà de ces aides d'urgence, nous devrions réfléchir aussi à engager des liens de ville à ville avec les villes du Kurdistan, à soutenir ces leaders politiques qui sont sur place.

Effectivement, regarder comment nous pouvons aider à notre manière, qui est la manière de la Ville de Paris, qui n'est pas celle d'une puissance militaire, la ville de Kobané où des combattants et des combattantes tiennent, de manière héroïque, une guerre essentielle, une guerre difficile, une guerre meurtrière, une guerre qui touche aussi toutes les populations et également toutes les traces de civilisation. Nous devons réfléchir à la manière d'urgence et la manière intelligente de soutenir Kobané.

Pour le moment, votons déjà, je l'espère, à l'unanimité, notre aide et notre soutien aux réfugiés du Kurdistan irakien et syrien, ces deux projets de délibération que je vous demande d'adopter, mes chers collègues.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Je soumets à vos voix le projet DGRI 1058…

Une explication de vote de M. SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Je veux simplement vous dire qu'au nom de l'UDI-MODEM, nous allons voter ce projet de délibération. Mais nous souhaitons également qu'il y ait une réflexion entre les présidents de groupe sur l'intérêt d'émettre un communiqué de la Ville de Paris condamnant l'attitude de M. ERDOGAN sur ce dossier, dans la mesure où il interdit aux Kurdes de se défendre face à des assassins.

Je pense que la Ville de Paris a une position internationale à prendre sur ce sujet.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE, même si l'on m'a signalé qu'il n'y a pas d'explication de vote sur ce projet de délibération.

J'en suis désolé, j'apprendrai le règlement intérieur par cœur. L'intervention était tout de même pertinente.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1058.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1058).

Je vous en remercie.

2014 DGRI 1059 - Subventions (70.000 euros) et conventions avec les associations OPALS et WAHA pour des programmes d'urgence de lutte contre le virus Ebola en Guinée Conakry.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un plan international d'épargne-vaccins contre le virus Ebola.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 1059 concernant des programmes d'urgence de lutte contre le virus Ebola en Guinée-Conakry, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 15.

La parole est à Mme Marielle de SARNEZ.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous soutenons l'esprit de ce projet de délibération, mais je voudrais essayer, en quelques minutes, d'aller plus loin devant vous et vous rappeler ceci.

Le président de la Banque mondiale a décrété, estimé vendredi dernier que nous étions en train de perdre la bataille face au virus Ebola, faute d'une solidarité internationale suffisante, certains pays ne se préoccupant que de leurs propres frontières.

Nous sommes en train de perdre la bataille parce que nous ne la menons pas et que notre mobilisation n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être. Je pense en particulier à l'Union européenne et à la France.

Les Américains ont mobilisé, sont en train de mobiliser, 3.000 militaires pour le Liberia.

La Grande-Bretagne est en train de mobiliser 750 militaires pour la Sierra Leone.

La France et l'Union européenne en tant que telle n'a mobilisé, pour le moment, aucun militaire.

Il y a eu de la part du Président de la République une annonce de création d'un centre de traitement en forêt équatoriale par l'État français. Si on vérifie les choses, ce n'est pas l'État français qui a ouvert ce centre et qui s'en occupe, c'est la Croix-Rouge française.

Alors aujourd'hui, nous avons les ministres des Affaires étrangères qui se réunissent au Luxembourg. Ils vont annoncer, ceci va dans le bon sens, qu'ils vont désormais garantir aux travailleurs humanitaires des rapatriements d'urgence en cas d'infection. Cela est évidemment à souligner.

On va avoir cette semaine un sommet des chefs d'État.

Je forme ici le vœu qu'ils prennent conscience de leur propre responsabilité devant cette épidémie terrible.

Il y a aujourd'hui plus de 4.500 morts et les perspectives, les estimations qui sont données et qui sont devant nous, si nous n'agissons pas au niveau où nous devons agir, c'est 1,5 million de personnes qui seront touchées par la maladie d'ici la fin de l'année.

Cette épidémie est en train de gagner la course, comme l'a dit l'envoyé spécial de l'O.N.U., et je veux le dire ici : la France et l'Union européenne doivent agir. C'est bien que Paris agisse dans le sens de ce vœu, mais nous devons agir comme le font les États-Unis, par exemple au Liberia.

Il faut que vous sachiez une chose, mes chers collègues, si nous nous décidons, nous la France, à mobiliser enfin quelques centaines de personnels médicaux, 200, et quelques centaines d'ingénieurs, de logisticiens et de militaires pour s'occuper des questions de logistique, si nous mobilisons ces forces en Guinée, alors nous en sommes sûrs : nous arriverons à éradiquer le virus Ebola de Guinée, mais mes chers collègues, il y a vraiment urgence.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame de SARNEZ.

Monsieur Bernard DEBRÉ ?

M. Bernard DEBRÉ. - Monsieur le Maire, merci.

C'est vrai, l'Afrique est submergée par le virus Ebola, et ce qu'a dit Marielle de SARNEZ est vrai, et peut-être même en deçà de la vérité.

Quand on annonce 4.000 morts, 5.000 morts, il est vraisemblable qu'il y en ait déjà 10.000 ou 20.000. C'est vrai qu'à la fin de l'année, si rien n'est fait - mais est-il possible de faire beaucoup ? -, il y aura peut-être 1 million, 1,5 million, 2 millions de personnes atteintes.

D'ores et déjà, nous avons fait un certain nombre de choses puisqu'il y a là-bas des infirmiers et des infirmières, des techniciens, des médecins qui sont au premier rang et qui parfois sont atteints, et quelques-uns sont morts. M.S.F., la Croix-Rouge, l'O.M.S., et il faut leur rendre hommage car vraiment, ce sont des hommes et des femmes qui y sont allés avec leur foi, leurs sentiments et leur humanité.

Et c'est bien cela qu'il faut développer, c'est l'humanité.

Nous ne pouvons pas laisser l'Afrique sombrer dans ces drames.

Oui, nous avons fait un certain nombre d'actions et c'est vrai que le Gouvernement, l'État français a décidé de créer un hôpital de campagne en Guinée forestière : 50 lits, 15 millions. Il va ouvrir le 20 novembre. Il n'y a que 5 millions pour l'instant mais le reste va être trouvé grâce à l'Institut Pasteur et d'autres.

L'espoir, c'est un vaccin.

Ne croyez quand même pas que l'on éradiquera cette maladie ; on va la prévenir. On ne peut pas l'éradiquer tout simplement parce que le réservoir est un réservoir animal, et si on fait en sorte de vacciner le plus possible de gens, d'hommes et de femmes, le virus restera et il faudra continuer à vacciner tout au long des années qui vont venir.

Et c'est là où nous devons intervenir, la Mairie de Paris et d'autres encore.

Oui, le vaccin va être trouvé. C'est un virus qui n'est pas tellement différent des autres. Ce n'est pas le HIV où là, le vaccin n'est pas trouvé.

Le vaccin contre Ebola sera trouvé et d'ores et déjà, il y aura des candidats vaccins qui vont être essayés. Ils viennent du Canada, de l'Europe, des États-Unis, de la Chine, de la Russie et même du Japon. Vous voyez qu'il y a un espoir, dans les prochains mois, prochaines semaines peut-être, l'année prochaine.

Oui, il faudra le tester.

Et là où je voudrais insister, c'est le vœu que je voudrais formuler. C'est que ces vaccins, certes ne seront pas excessivement chers, mais il faudra vacciner combien de dizaines de millions d'africains ? Qui paiera ?

Oui, il y a des organismes qui pourront payer, mais si nous avons la volonté de créer un plan d'épargne vaccin international, c'est-à-dire que d'ores et déjà, les villes comme les villes de Paris, New York, d'autres encore, qui ont été contactées, peuvent mettre un peu d'argent, beaucoup d'argent de côté, qui sera à l'O.M.S. ou ailleurs, et qui

sera débloqué quand le vaccin sera disponible, nous pourrons alors vacciner les populations africaines, car vous savez très bien que la quantité de vaccins, le nombre de vaccins coûtera horriblement cher aux pays d'Afrique, qui ne pourront pas se vacciner.

Ma crainte est que les pays occidentaux, les pays développés, se satisfassent de se vacciner eux-mêmes et laissent les pays africains avec l'Ebola.

N'oubliez pas, chers collègues, qu'actuellement la rougeole tue 2 millions d'Africains par an, et il y a pourtant un vaccin !

Et qu'est-ce-que nous faisons ? Pourquoi n'agissons-nous pas ?

Alors nous avons l'Ebola qui surgit, l'Ebola qui nous interpelle, l'Ebola qui va venir en France, beaucoup moins dangereusement qu'en Afrique, mais au moins montrons notre capacité d'humanité et créons ce plan d'épargne vaccin international, comme l'ont demandé les Africains.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur DEBRÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La crise Ebola aura eu au moins ceci, et je veux d'abord le souligner et le mettre en exergue, c'est ce grand moment d'intelligence collective qui fait que nous réfléchissons ensemble, que Marielle de SARNEZ vient de nous alarmer au sujet du soutien d'un projet de délibération d'urgence qu'avec la Maire nous avons voulu mettre à l'ordre du jour de ce Conseil dans des délais extraordinairement brefs, et c'est Bernard DEBRÉ qui nous soumet cette idée importante, intelligente, généreuse.

De notre côté, avec Bernard JOMIER, nous n'avons de cesse que de nous demander comment faire d'abord - c'est Bernard JOMIER qui le dira et la Maire en a déjà parlé s'agissant de protéger les Parisiens - mais au-delà, quel est le rôle de la Ville de Paris dans la mobilisation internationale contre ce fléau qui éradique, qui tape, qui frappe durement pour le moment dans trois, et bientôt quatre pays d'Afrique les populations les plus fragiles, qui donc fragilise des systèmes de santé qui sont déjà exsangues, qui donc fragilise des États qui sont eux-mêmes exsangues.

Donc, évidemment, la Ville de Paris doit avoir sa voix, son rôle, et c'est ce débat que nous sommes en train d'avoir en dehors de toute considération d'appartenance, et je trouve que c'est à l'honneur de notre assemblée.

Alors, pour procéder dans l'ordre, d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter l'aide d'urgence dont la Maire de Paris vous a déjà parlé ce matin concernant la lutte contre l'Ebola.

Je le rappelle, cela vient aussi après une première délibération au bénéfice de la Croix-Rouge que nous avions déjà adoptée.

Les deux projets de délibération, les deux subventions que je vous propose d'adopter sont l'une au profit d'OPALS (20.000 euros) et l'autre au profit de WAHA (50.000 euros). C'est évidemment minimal mais ce sont des acteurs locaux qui font de la sensibilisation, de la prévention et qui ont besoin dramatiquement et urgemment de notre soutien.

Mais je n'ai pas vu que ces projets de délibération suscitaient de larges débats.

Concernant le reste, je voudrais d'abord dire que dans quelques jours, avec la Maire de Paris, avec Bernard JOMIER, nous serons à Kinshasa dans le cadre de l'assemblée générale de l'A.I.M.F. Avec les maires francophones, mais principalement les maires africains, nous lancerons la mobilisation internationale contre l'Ebola. Ça, c'est le rôle d'une ville que de mobiliser toutes les autres villes, que de faire que nos homologues d'Afrique soient des acteurs de la lutte, et pas seulement des récipiendaires du N.E.D. Et je tiens à dire que nous sommes en train d'y travailler, quasiment jour et nuit, dans ce cadre-là, et je voulais que tout notre Conseil sache et ait cette date en tête qui est l'assemblée générale de l'A.I.M.F., qui est une responsabilité importante pour la Ville de Paris.

Ensuite, cher Bernard DEBRÉ, concernant votre vœu, évidemment, je souhaite y apporter une réponse favorable, parce que, encore une fois, c'est faire œuvre de générosité, d'intelligence et je pense que c'est là notre place.

J'aurais quand même quelques craintes, ou éclairages, que je veux partager avec vous. D'abord, le vrai sujet - vous l'avez dit -, ce sera le prix du vaccin quand il sera trouvé, et là, il faudrait un plaidoyer important pour s'assurer que les vaccins seront vendus à prix coûtant.

Ensuite, le vaccin trouvé, à prix coûtant, il devra être correctement transporté, stocké, administré. Encore une fois, il y aura énormément de suivi à faire. Et puis, il y aura des campagnes de vaccination qui seront peut-être plus coûteuses encore que le vaccin lui-même, et qu'il faudra financer et surveiller.

Suite à ces remarques que nous partageons, je voudrais faire quelques amendements sur votre vœu, si vous les acceptez. Dans les considérants, faire mention des aides d'urgence que nous présentons et, je l'espère, adopterons. Et dans les demandes, préciser que la possibilité de créer un plan d'épargne sera étudiée, c'est-à-dire, un peu plus de précautions, et préciser que la coordination au niveau international se fera en lien avec l'A.I.M.F., conformément à ce que je viens d'évoquer.

Sous réserve de ces amendements qui sont minimes, je n'ai pas voulu faire un vœu de l'Exécutif, je vous propose d'apporter une réponse favorable à votre vœu. Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur DEBRÉ, ces quelques amendements techniques ?

M. Bernard DEBRÉ. - Oui, personnellement, j'accepte, évidemment, ces amendements. D'ailleurs, ce n'est pas la peine de se voiler la face : nous avions déjà parlé, avec les uns et les autres, de ce plan et de cette hypothèse, et de ces amendements.

Quelles que soient nos opinions politiques, encore une fois, ça ne doit pas interférer, si nous sommes les leaders pour la création de ce plan. Ce sera quand même à notre avantage et à l'avantage de la Ville de Paris.

J'ai réuni déjà les ambassadeurs de Guinée et d'autres pays pour leur proposer : ils seront avec nous. J'ai réuni et j'ai vu d'autres villes qui attendent la décision de la Ville de Paris pour venir en support et en actions, et je crois donc que ce serait très bien que nous acceptions ces amendements et que ce vœu soit accepté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur DEBRÉ.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. François HAAB. Non ? C'est une erreur, pardon. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 216).

Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1059.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1059).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux réfugiés kurdes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 16 est relatif aux réfugiés kurdes et il est présenté par M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est Mme Raphaëlle PRIMET qui va le présenter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Depuis des semaines, les Kurdes résistent à Kobané. Depuis des semaines, isolés, coupés de leurs arrières, face à Daesh, il n'y a que les combattants kurdes qui font face. Depuis des semaines, ils appellent à l'aide pour que le gouvernement turc laisse passer les renforts. Depuis des semaines, ils protègent un mince corridor par où la population civile s'échappe vers les villes du Kurdistan turc. Depuis des semaines, le gouvernement turc ne laisse passer qu'au compte-goutte l'aide au village kurde qui protège les réfugiés.

Leur lutte est la nôtre. Notre vœu n'avait de sens que de faire reconnaître qu'il n'y a pas que des réfugiés au Kurdistan irakien, mais bien en Turquie, que ces kurdes de Turquie ont le malheur de déplaire au gouvernement Erdoğan.

Par ce vœu, nous souhaitions que Paris aide ces villes qui sont dépourvues de soutien. Voilà pourquoi nous proposions que le croissant rouge du Kurdistan soit cet opérateur, mais nous ne voulons pas faire un préalable du fait de passer par telle ou telle organisation. C'est bien parce que nous souhaitons que ce soient les réfugiés à Sirnak, Diyarbakir, Mardin, Batman et Siirt, qui bénéficient cette fois-ci principalement de notre aide.

Vous nous avez assuré que les deux associations que vous avez fléchées sont à même d'apporter une aide d'urgence à ces populations en extrême difficulté. Nous retirons donc notre vœu au profit des deux délibérations que vous proposez.

Le monde entier doit reconnaître le rôle positif dans ce conflit que le peuple kurde a joué. Il faudra bien que l'Union européenne retire le PKK de la liste des organisations terroristes, et que soit organisée, sous l'égide de l'O.N.U., une conférence pour définitivement stabiliser la région et envisager à terme le retrait de toutes les troupes étrangères.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, M. KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je comprends que le vœu ait été retiré avant même que je n'en formule la demande, mais je voudrais remercier le groupe qui attire encore une fois notre attention sur ce problème.

Je pense que nous y avons effectivement répondu dans les minutes qui viennent de passer, d'abord en adoptant des délibérations d'aide d'urgence aux populations réfugiées kurdes, où qu'elles se trouvent, et même si elles déplaisent au gouvernement turc.

Et puis, je le rappelais - je profite qu'ils soient tous les deux en séance - nous avons effectivement eu une visite de travail extrêmement intéressante à l'Institut kurde de Paris avec la Maire de Paris, Rémi FÉRAUD et Alexandra CORDEBARD, et je pense que nous allons intensifier nos liens.

Les aides d'urgence, c'est vraiment un début et nous allons faire beaucoup plus pour les populations kurdes, pour la reconnaissance de la gouvernance kurde où elle existe et le renforcement de leur structure démocratique, et notamment d'éducation. Ce sont les choses que nous avons évoquées ce vendredi dernier.

Voilà ce que je voulais évoquer ici, en espérant vous avoir pleinement rassurés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Le vœu est donc retiré, et je vous en remercie tous les deux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux relations d'amitié avec Tel-Aviv.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 17, déposé par le groupe UMP, relatif aux relations d'amitié avec Tel-Aviv.

Il est présenté par M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu aborde une question sensible qui est apparue au début du mois d'octobre, puisqu'une grande métropole française a mis en veille son jumelage avec une ville d'Israël sur, aujourd'hui, une pétition qui a circulé.

Alors, volontairement, dans ce vœu - nous en avons discuté en Commission avec M. KLUGMAN -, il ne s'agissait pas d'avoir des considérants qui pouvaient choquer peut-être l'ensemble de cette assemblée, donc je n'ai pas souhaité mentionner la métropole en question, mais en revanche, cela a suscité beaucoup d'émotion, non seulement, évidemment, en Israël, mais aussi en France, avec des inquiétudes. Et je crois que la politique est faite de symboles, et encore plus dans le domaine international. Et un jumelage, c'est quelque chose d'important. Ce sont des notions qui impliquent les uns et les autres, et qu'on puisse mettre en veille un jumelage entre deux villes, c'est un signe, un signal envoyé à de nombreuses associations et à de nombreuses personnes qui, au quotidien, militent évidemment sur ces sujets.

Alors, ce que je souhaite par ce vœu, c'est que nous puissions, nous, à notre tour, au niveau de la Ville de Paris, renforcer ces liens et surtout réaffirmer les liens qui nous unissent, notamment avec Tel-Aviv ainsi que plusieurs autres villes israéliennes, de nombreux liens, notamment en urbanisme et en innovation, puisqu'il serait dommageable, en tout cas, que nous puissions toujours réagir sur de l'actualité immédiate.

Si ce vœu était passé et si nous l'avions déposé, si nous avions eu connaissance de ces actes, probablement en juillet, au moment où nous avions connu des actes antisémites graves, à Paris même, lors de manifestations, au moment du conflit entre Israël et Gaza, je suis certainement persuadé que nous ne l'aurions pas vu, et vous ne l'auriez certainement pas vu, d'après ce que vous m'avez répondu en Commission, sur le même regard.

Donc, je pense que ces symboles, il faut que nous continuions à les privilégier, et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité déposer ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à M. KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais, cher Jean-Didier BERTHAULT, en vous répondant, souligner le caractère difficile de ma tâche, de répondre à un sujet qui n'existe pas, et que pour prévenir, vous ne faites qu'agiter. Bon.

Donc, l'avocat se rappelle que lui… On nous dit souvent : il ne faut jamais répondre à une question qui ne se pose pas. Bon. Je note également que depuis nos échanges dans la 7e Commission, vous modifiez substantiellement votre demande, puisque le vœu qui a été déposé demandait de réaffirmer publiquement, et là vous demandez d'amplifier, comprenant effectivement le caractère un peu vain de votre demande initiale.

Alors, la Ville de Lille, ce n'est pas un gros mot, a décidé de suspendre son accord avec Safed.

Nous sommes le Conseil de Paris. Cette différence géographique et de collectivité, je pense, n'a échappé à personne ici. Je ne vais pas, moi, répondre des actes qui se passent à Lille et qui ne concernent que les villes de Lille et de Safed.

Nous avons un accord d'amitié depuis 2010 avec Tel Aviv, qui est un accord qui nous a apporté beaucoup. Et lorsque nous nous sommes déplacés, avec celle qui n'était que première adjointe au mois de décembre, à Tel Aviv, nous avons évoqué des pistes d'amplification de cet accord. Pas pour répondre à une actualité internationale, pas pour complaire à une part de l'électorat que vous pensez cajoler par ces agitations, mais tout simplement parce que Tel Aviv est une ville extrêmement dynamique et que nous voudrions faire en sorte que nos incubateurs, que nos "start-up" communiquent, échangent, etc.

C'est tout simplement pour la dynamique de la coopération entre les villes et les populations de Paris et de Tel Aviv. C'est cela la réelle amitié entre les villes, et c'est essayer de faire qu'elle échappe aux tourments de l'actualité internationale.

J'ajoute que nous avons des accords de coopération avec un certain nombre de villes palestiniennes. Et je pense que c'est sans doute le rôle de la Ville de Paris dans la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens que d'avoir des accords avec les villes d'Israël et avec des villes de Palestine. C'est comme cela que l'on avance et pas avec des anathèmes ou des procès fantômes.

Donc, j'espère vous avoir pleinement rassuré sur le caractère inutile de votre vœu. J'espère que vous le retirez, sinon je devrai émettre un vote défavorable…

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Non pas pour des raisons d'inimitié mais bien pour des raisons d'amitié avec Tel Aviv.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GOASGUEN, retirez-vous le vœu ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - A titre personnel, M. KLUGMAN vient de dire la solution : il a dit qu'il était utile que Paris ait des relations avec les villes de Palestine, c'est justifié, et des villes d'Israël. Je trouve inadmissible ce qu'a fait la Ville de Lille…

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, il vous a répondu sur ce point. Est-ce que vous maintenez le vœu ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Pas du tout. Je vais faire une proposition, attendez deux minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Dépêchez-vous. Vous n'avez pas la parole et je vous la donne. Faites vite, s'il vous plaît.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Si vous voulez que je ne parle pas, je ne parle pas !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je viens de vous dire de faire vite, excusez-moi.

Monsieur BERTHAULT, est-ce que vous maintenez ou pas le vœu ? Le vœu est-il maintenu ?

Le vœu est maintenu. C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation de réunions publiques sur le Grand Marché Transatlantique.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 18 et 19 relatifs au traité de libre-échange avec les Etats-Unis.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Patrick, comme de nombreuses collectivités en France, nous avions déposé un vœu et adopté un vœu au Conseil de Paris d'avril dernier au sujet du Grand marché transatlantique. Il demandait notamment une plus grande transparence sur les négociations d'un accord de libre-échange qui générera des changements économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux pour les Etats et les collectivités, en Europe comme aux Etats-Unis.

Notre message était clair, comme celui des autres collectivités, et il n'a pas été entendu. On constate que le silence radio des gouvernements, comme de l'Union européenne, est toujours appliqué sur ce sujet.

C'est pourquoi nous déposons ce vœu, dans la continuité de celui que nous avions déposé en avril. Nous prenons acte de la volonté de refus d'information des citoyens sur ce débat et nous pensons que notre collectivité

doit maintenant prendre les devants en organisant dans les arrondissements des réunions publiques d'information sur cet accord de libre-échange, sur la base d'un débat contradictoire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour présenter le vœu suivant, la parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai évidemment le vœu qui vient d'être présenté.

Celui que je vous propose, complémentaire, est normalement rattaché à un projet de délibération. Je vois que l'Exécutif n'a pas voulu que ce vœu reste rattaché au projet de délibération. Cela veut dire que j'interviendrai deux fois : sur le projet de délibération sur lequel je me suis inscrite et là tout de suite sur ce vœu.

Comprenez, mes chers collègues, que la question du Grand marché transatlantique est une question extrêmement préoccupante. Cela veut dire qu'à chaque fois, dans cette Assemblée, que nous présentons des projets de délibération qui se rattachent à des marchés d'appels d'offres, dans lesquels il y a des clauses… En juin dernier, c'étaient des clauses biologiques environnementales pour la nourriture dans les crèches et qu'il n'y ait pas de produits issus d'agriculture OGM, et là, dans ce Conseil de Paris, ce sont d'autres types de clauses où l'on veut pour nos centres d'animation que les structures, qui peuvent en prendre la gestion, relèvent de l'éducation populaire et soient si possible des associations locales.

Eh bien, sachez qu'avec le Grand marché transatlantique, ces clauses restrictives ne pourront plus persister. Pourquoi ? Parce que par l'instauration de tribunaux d'arbitrage privé, n'importe quelle multinationale, ou grosse entreprise qui se sentirait lésée parce qu'elle estimerait que c'est une entorse à la libre-concurrence, une discrimination en sa défaveur au niveau de ses investissements, pourrait ester en justice notre collectivité.

Donc, on voit bien que ce Grand marché transatlantique est une remise en cause de l'action politique que nous faisons et de la souveraineté populaire.

Je vous le demande instamment : prenez la mesure et, à travers ce vœu, demandez que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour demander l'arrêt immédiat des négociations sur le Grand marché transatlantique et que Paris se déclare zone hors GMT, pas une fois que les négociations seront terminées comme il a été, hélas, décidé dans le vœu du mois de mai dernier, mais dans le cadre d'un rapport de force pour empêcher la fin de ces négociations, que l'on se déclare dès maintenant en zone hors GMT.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à ces deux vœux, la parole est à M. KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, mes chers collègues, je voudrais commencer par dire un point de consensus : il y a, au sujet des négociations transatlantiques, une inquiétude qui est très généralement partagée : elle est partagée sur les rangs de la majorité, et un peu au-delà, je crois, dans cet hémicycle ; elle est partagée ailleurs.

Nous avions demandé, les 19 et 20 mai derniers, lors du Conseil de Paris du mois de mai, que les instruments de négociation soient diffusés le plus largement possible auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Nous avions également indiqué à ce moment-là, comme cela avait été le cas dans le passé, que si le mécanisme d'arbitrage investisseur-Etat, qui est effectivement le cœur de nos craintes, était adopté dans ce cadre-là, alors Paris se déclarerait hors zone TAFTA, comme elle l'avait fait dans un autre cadre en 2003 pour la G.S.C.

Donc, répondons à vos deux vœux. D'abord, il faut rappeler que le Gouvernement, par la voix du Ministre en charge du commerce extérieur, a entendu notre souhait qui était le souhait d'autres collectivités, et donc le mandat de négociation de la Commission européenne a été déclassifié et rendu public.

C'est une avancée importante et le groupe Communiste - Front de Gauche nous demande d'aller plus loin, et d'ailleurs de réaliser le vœu que nous avions adopté au mois de mai, et de diffuser cela auprès des Parisiens. Je crois que ce n'est que logique et je voudrais saluer la cohérence du Front de Gauche sur ce point et les engagements que nous avions pris.

Evidemment, je suis favorable au principe. J'ai quelques réserves sur les modalités. Pourquoi ? Parce que dans votre vœu, vous faisiez obligation aux mairies d'arrondissement d'agir, et je crois que ce n'est simplement pas possible par un vœu en Conseil de Paris d'obliger les mairies d'arrondissement à organiser de tels débats.

C'est pourquoi je voudrais, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous proposer, parce que c'est une ambition et une crainte que nous partageons, les modifications suivantes.

Nous proposons, à la place d'un de vos considérants, en rappelant la nécessité du débat et du rôle de la Ville dans la mise en œuvre de cette réflexion, nous souhaitons donc l'expression que la Ville de Paris favorise l'expression de débats publics associant les Parisiens. De cette manière, nous sommes certains que notre vœu sera valable, et qu'étant valable il sera efficace.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut conclure, cher Patrick.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Sur le vœu de Mme SIMONNET, j'ai dit l'essentiel. Ce n'est pas le moment de prendre des mesures extrêmes. Nous maintenons notre vigilance et je crois que le vœu du Front de Gauche est la meilleure réponse au vœu de Mme SIMONNET.

Donc, j'apporterai un avis défavorable au vœu de Mme SIMONNET et un avis favorable au vœu du groupe communiste sous réserve que les amendements soient acceptés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Le groupe Communiste accepte-t-il les amendements de M. KLUGMAN ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - L'état d'esprit de notre vœu s'inscrit dans la politique de la Maire de Paris sur la démocratie participative. Elle a impulsé ça dans une communication avec Pauline VÉRON, en disant : "Il faut que les Parisiens soient saisis de tous les grands sujets."

C'est un grand sujet.

Donc, maintenant, j'entends la modification mais je veux que ce soit clair : c'est qu'à chaque fois qu'une association, je pense par exemple à ATTAC ou au collectif "STOP TAFTA", à chaque fois qu'une de ces associations ira taper à la porte d'un maire d'arrondissement, ils aient l'engagement ici du Conseil de Paris que le maire d'arrondissement lui offrira les clés pour pouvoir réunir ces débats publics.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - On ne refait pas le débat.

Monsieur KLUGMAN, 2 secondes !

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Pardon de répondre en séance, mais là, c'est juste juridiquement, à mon avis, pas possible.

Maintenant, on peut travailler mieux sur les modalités effectives. Rendre le vœu efficace, c'est un engagement que je prends. Dans les modalités qui viennent d'être décrites, je crains que ce ne soit pas possible ; ce n'est même pas une question de volonté politique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - On a compris l'esprit du vœu de M. BONNET qui est tout à fait respecté dans vos engagements, évidemment avec la limite de ce que nous permet la réglementation.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est accepté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement est donc accepté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 18, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 217).

Ensuite, Madame SIMONNET, le vœu n° 19 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui et j'espère que, grâce au vœu n° 18, il pourra un jour être à nouveau adopté parce que, franchement, quelle hypocrisie ! On sait pertinemment que…

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - … que déclarer Paris zone hors G.M.T. après les négociations ne servira strictement à rien...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET. Vous êtes inscrite sur le prochain projet de délibération, vous aurez l'occasion de poursuivre.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux étudiants boursiers syriens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons dorénavant à l'examen des vœux référencés n° 20 et n° 20 bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs aux étudiants boursiers syriens.

Le vœu n° 20 est présenté par Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me ferai ici l'écho de Geoffroy BOULARD qui l'a déposé.

En effet, sur une situation particulièrement difficile pour les étudiants boursiers syriens, il faut rappeler que la plupart d'entre eux vivent et poursuivent des études à Paris depuis au moins 2011. Et ces étudiants ont besoin d'une attestation de Campus France pour pouvoir s'inscrire à l'université et prolonger leurs baux locatifs, notamment auprès du C.R.O.U.S.

Or, cette année, Campus France n'a pas encore délivré ladite attestation, au motif que des échanges entre Campus France et le Ministère des Affaires étrangères n'auraient pas abouti.

De ce fait, les étudiants boursiers syriens sont renvoyés d'une institution à l'autre, sans obtenir de réponse.

La situation de guerre et de chaos que nous connaissons et qui règne à l'heure actuelle en Syrie rend évidemment inenvisageable leur retour dans leur pays, particulièrement pour les étudiants des minorités qui sont persécutées, au risque évidemment de l'être.

Il y a donc une urgence pour ces étudiants de pouvoir s'inscrire à l'université et de pouvoir conserver leur logement.

C'est pourquoi nous proposons, avec Geoffroy BOULARD et les élus du groupe U.M.P., que Campus France et le Ministère des Affaires étrangères débloquent dans les plus brefs délais la situation dont sont victimes les étudiants syriens boursiers de leur gouvernement, et délivrent les documents leur permettant de poursuivre leurs études universitaires et de conserver leur logement.

Nous demandons également que le C.R.O.U.S. prolonge le bail des étudiants boursiers syriens qui sont en règle avec le paiement de leur loyer et, enfin, que la Ville de Paris apporte toute aide utile à ces étudiants qui connaissent une situation de grande précarité et dont le retour en Syrie, évidemment, ne peut être actuellement envisagé, notamment pour ceux des minorités.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre et présenter le vœu n° 20 bis, Monsieur KLUGMAN ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais remercier Mme la Maire du 17e et M. BOULARD d'attirer notre attention sur cet épineux problème de l'accueil des étudiants boursiers syriens, en regrettant d'ailleurs que nous n'ayons pas ces débats-là dans le Conseil du 17e, et si un jour venait à l'idée de les accueillir, ces étudiants réfugiés syriens, dans notre arrondissement, sachez, Madame la Maire, que je serai à vos côtés lorsque vous en formulerez la demande.

Pour revenir à la condition d'accueil, effectivement, il y a des difficultés. Le cabinet de Marie-Christine LEMARDELEY, qui est juste devant moi, s'est déjà beaucoup mobilisé sur cette question et je voudrais souligner son action, notamment en travaillant avec l'association "Démocratie et Solidarité en Syrie" qui est une association fondée par des étudiants et des chercheurs. L'objet de cette association est de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants syriens en France mais, effectivement, leur situation n'est pas complètement, je dirais, régularisée en France, et surtout de réfugiés : ils sont en passe de devenir apatrides et donc l'utilité de votre vœu reste totale et entière.

Pour des raisons de rédaction de votre vœu, je vous proposerai un vœu de l'Exécutif qui respecte l'esprit, je crois, et le souci de votre vœu mais qui se recentre sur des compétences qui sont celles de la Ville.

C'est pourquoi je vous proposerai, dans les considérants, si vous en êtes d'accord, que la Ville saisisse Campus France, puisque c'était le sens de votre demande, le Ministère des Affaires étrangères et le C.R.O.U.S. afin de les mobiliser sur la mise en œuvre urgente de dispositifs d'accompagnement des étudiants syriens dans leurs démarches d'inscription universitaire et de prolongation de leurs baux étudiants, et que la Ville de Paris soutienne en 2015 des projets associatifs visant à favoriser l'accueil des étudiants syriens à Paris et leur permette de poursuivre leurs études supérieures dans les meilleures conditions.

Voici le vœu que je vous propose, vraiment dans un souci d'adopter un vœu qui soit totalement conforme à nos compétences de Ville de Paris.

J'ajoute quand même que nous réfléchissons...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Non, Monsieur KLUGMAN !

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Non ! Alors je ne l'ajoute pas.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, de rappeler au règlement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Madame KUSTER, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je remercie Patrick KLUGMAN, en effet, de l'écoute attentionnée qu'il a eue sur ce problème. A la lecture de la proposition du vœu de l'Exécutif, je retire le nôtre.

Donc, nous votons évidemment votre vœu, en vous remerciant de votre écoute sur ce sujet particulièrement sensible.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 218).

2014 DJS 263 - Principe et caractéristiques principales du lancement du dispositif "Paris Escalade" - Tarification afférente.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous avons le temps d'examiner le premier projet de délibération de la délégation de M. MARTINS, à savoir le DJS 263 concernant le lancement du dispositif "Paris Escalade".

La parole est à M. TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voulons d'abord saluer les efforts faits par la Mairie de Paris en faveur de la pratique de l'escalade, avec la construction de nouveaux équipements, notamment les structures artificielles d'escalade.

Le lancement de ce dispositif "Paris Escalade" soulève un vrai débat dans le monde de la grimpe : celui de la pratique de l'escalade en dehors de clubs, dans les équipements sportifs de la Ville.

Nous avons questionné de nombreuses structures sportives à ce sujet et tout particulièrement sur la proposition du lancement du dispositif qui fait l'objet de ce projet de délibération.

Nous voulons vous faire partager ces questionnements, qui sont aussi les nôtres.

Dans l'exposé des motifs du projet de délibération, vous dites vouloir optimiser l'utilisation des installations et répondre à une demande de pratique non satisfaite par l'offre des associations.

Nous ne partageons pas ce constat. En effet, après avoir sollicité des associations, notamment dans les 13e, 14e et 19e arrondissements, c'est bien le manque de créneaux qui est considéré comme le premier obstacle à une meilleure et plus importante capacité à répondre aux besoins des pratiquants, ainsi que, comme l'Institut régional de développement du sport que vous mentionnez l'affirme, la qualité des équipements.

Ces contradictions semblent témoigner d'un manque de concertation avec les clubs et les associations parisiennes.

Manque de concertation, que nous regrettons.

La première question à laquelle la Ville devrait répondre en lançant un nouveau dispositif serait de répondre en priorité aux demandes des clubs pour élargir leur offre aux pratiques autonomes accompagnées dans un cadre de développement des structures artificielles d'escalade, à la hauteur du développement de cette activité.

Vous dites vouloir répondre à une demande qui, aujourd'hui, trouve une réponse seulement dans le privé.

En effet, avec la proposition de tarification des offres, vous nous proposez de faire nôtre une conception consumériste des pratiques sportives proposées par la Ville, propre au privé. Cette conception n'est pas la nôtre.

Nous nous battons depuis toujours pour une pratique sportive émancipatrice. Les projets associatifs dans le monde parisien de l'escalade sont riches en la matière. Le sport n'est pas seulement un moyen de transpirer mais aussi une relation de vie avec les autres. La pratique associative favorise la rencontre et l'échange et sécurise les pratiques.

Dans le cadre associatif, la vérification de l'autonomie est effectuée lors de l'accueil des nouveaux, tout comme l'initiation des débutants. Au-delà des fiches de suivi mises en place, la pratique partagée entre expérimentés et débutants permet une meilleure acquisition des techniques de grimpe et d'assurage.

La pratique associative permet de structurer les apprentissages. Un grimpeur peu autonome peut être amené à son rythme vers l'autonomie en pratiquant avec des personnes bien plus expérimentées.

La pratique de l'escalade en surface artificielle n'est pas une finalité en soi. La finalité doit être d'amener sur site naturel, vers le rocher, vers la montagne.

La pratique associative permet la découverte de l'escalade en site naturel, quel que soit son niveau. L'encadrement bénévole, le fait de se connaître au sein de l'association permet d'acquérir une autonomie rapide en site naturel. Les sorties proposées ont un coût beaucoup plus faible, environ un tiers du prix proposé par le privé.

On en vient donc à la grille des tarifs.

Vous proposez 10 et 5 euros la séance pour les deux offres encadrées alors que la moyenne du prix de la licence annuelle d'un club d'escalade varie entre 60 et 110 euros pour plus d'une centaine de séances environ, ce qui revient à moins de 1 euro la séance.

Ainsi, ce nouveau dispositif porté par le service public et que vous nous proposez est 5 à 10 fois plus cher que celle de la pratique en club.

De ce fait, ce dispositif n'encourage pas à la pratique de l'escalade pour les publics défavorisés auprès desquels agissent les clubs.

D'un autre côté, vous proposez la gratuité pour les individus expérimentés qui ne paieront ni cotisation ni location d'installations. Et cela, dans un premier temps, sur le mur d'escalade du centre sportif Poissonniers, mur externe qui nécessitera une manutention et des contrôles beaucoup plus importants que les structures situées à l'intérieur des centres sportifs.

En conclusion, nous considérons que dans l'état, ce projet de délibération ne nous semble pas, comme vous le présentez, une "nouvelle offre de service public".

Il nous paraît prématuré de mettre en place le dispositif "Paris escalade" sans prendre en compte l'avis des utilisateurs actuels.

La Ville, comme elle a su le faire dans d'autres domaines, doit, dans un cadre de concertation, réaffirmer ses relations avec les clubs dans la gestion et l'animation des murs, inciter les actions en direction des publics défavorisés, animer la consultation pour la création de nouveaux murs ou l'amélioration de murs actuels.

Mais aussi recenser les murs sous-utilisés dans les établissements scolaires pour étudier la possibilité de les ouvrir dans un dispositif où les pratiques autonomes et associatives pourraient être complémentaires.

Cette démarche de concertation nous semble le préalable à la réussite de ce projet dans une vision moderne de la gestion et de l'organisation des pratiques sportives dans les équipements sportifs parisiens.

Je vous prie de m'excuser : j'ai un peu dépassé le temps.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur TINTI, d'attirer l'attention de ce Conseil sur cet excellent projet de délibération "Paris escalade" parce que vous le savez, 14.000 Franciliens pratiquent l'escalade aujourd'hui. Ils le font dans des cadres divers et notamment, c'est une tendance lourde de la pratique sportive - on le voit sur le running, la natation, sur la gym douce - et on le voit aussi sur l'escalade, la pratique et l'attente des Parisiens se fait aussi bien sur des pratiques extrêmement structurées, avec la force éducative, avec la force des valeurs d'encadrement, avec la force du vivre ensemble du secteur associatif ce que évidemment je ne déments pas, mais aussi avec une attente et un besoin exprimés par les Parisiens d'une pratique plus libre, en dehors des clubs, comme on le voit sur un certain nombre de disciplines sportives.

Vous avez raison de dire avant tout, Monsieur TINTI, que la meilleure manière de répondre à ce besoin d'escalade et d'attente est de construire des murs. C'est ce qu'a fait cette majorité municipale depuis 2001 puisque nous avons 21 murs d'escalade à Paris, dont 14 ont été construits lors des 12 dernières années. C'est évidemment la voie à suivre, et c'est la voie - comme on dit en escalade - que nous continuerons évidemment à suivre.

Dans le même temps, ces équipements municipaux, ces murs d'escalade, chère Colombe, sont des équipements qui, à certains créneaux dans la journée, sont inoccupés. On a un certain nombre d'associations qui ne peuvent pas occuper ces créneaux faute d'encadrement.

C'est donc la double conjonction de l'expression du besoin de pratique libre par une minorité de grimpeurs - le reste et la grande majorité continueront, et je souhaite qu'ils continuent à le faire, dans le cadre associatif -, mais il y a un besoin de pratique individuelle, et il y a des créneaux non pourvus sur les murs d'escalade. Sur ces 21 murs, on a donc décidé d'essayer sur 3 murs seulement, Monsieur TINTI, et en partenariat et en en discutant avec la filière sportive de la DJS et les clubs d'escalade, les 3 murs qui seraient le plus à même d'accueillir sur des créneaux inoccupés cette pratique dite libre.

C'est pour cela que nous allons continuer, sur les autres murs, à favoriser évidemment la présence des associations, et n'y voyez pas une provocation, Monsieur TINTI, je vous en prie, je sais que votre groupe est sensible sur ce sujet, mais notre manière aussi d'offrir des créneaux supplémentaires à l'escalade, c'est par exemple avec

"Roc 14", dans le 14e arrondissement, en les incluant dans le dispositif d'expérimentation tardif de créneaux dont nous aurons l'occasion de reparler cette après-midi.

En tout cas, Monsieur TINTI, je ne peux pas adopter intégralement votre propos, mais je veux vous dire que je suis sensible à la fois au point de vue et à la réunion à faire avec l'ensemble des associations d'escalade pour faire un point avec eux sur les besoins en murs et sur la manière d'optimiser l'occupation.

Mais je veux vous rassurer, cette grille tarifaire, la proposition de ce "Paris escalade" se fait évidemment pour avoir l'équilibre juste entre les pratiques individuelles et celles de la grande majorité, qui est une pratique associative.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 263.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Le Groupe communiste.

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 263).

Je vous propose que nous nous retrouvions à 14 heures 45, pour le débat sur la santé.

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

2014 DASES 1501 G - Communication sur la santé.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au centre de santé départemental au Maire - Volta.

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux Ateliers Santé Ville.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'instauration d'un moratoire des restructurations de l'AP-HP.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au dépistage des cancers à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au maintien de lits à l'hôpital Fernand-Widal à Lariboisière.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au devenir de l'hôpital Bichat.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la maternité des Lilas.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au patrimoine immobilier de l'AP-HP et au service public hospitalier.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la clinique privée des Peupliers.

2014 DASES 1376 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec la FEMASIF (93 Saint-Denis).

2014 DASES 1025 - Avenants à convention avec l'ARS et l'Etat pour la lutte contre le saturnisme infantile.

2014 DASES 1406 G - Subvention (28.000 euros) et convention avec l'Agence régionale de Santé pour le programme Paris santé Nutrition.

2014 DASES 1190 G - Subvention (45.000 euros) et convention avec la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social (15e) pour son CSAPA Emergence Espace Tolbiac (13e).

2014 DASES 1417 G - Subvention (42.000 euros) et convention avec l'Union pour la Défense de la Santé Mentale.

2014 DASES 1336 G - Subvention (15000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris contre les maladies Respiratoires (4e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons cet après-midi un débat organisé sur les questions de santé, qui va regrouper les projets de délibération DASES 1501 G, DASES 1376 G, DASES 1025, DASES 1406 G, DASES 1190 G, DASES 1417 G, et DASES 1336 G.

Je vais bien sûr ouvrir ce débat avant de donner la parole aux différents orateurs et oratrices, en fonction de ce qui a été convenu dans la conférence d'organisation.

Mes chers collègues, depuis 2001 nous avons mis en place une politique parisienne de santé publique ambitieuse, fondée sur des choix courageux, guidée par des priorités affirmées et soutenue par des moyens conséquents. Ce volontarisme s'est traduit par des investissements considérables et il a porté ses fruits. Parmi les nombreux champs couverts par notre collectivité, la santé scolaire joue un rôle essentiel dans la réduction des inégalités sociales.

Grâce à l'engagement de la Municipalité, les 140.000 élèves répartis dans les 660 écoles parisiennes disposent de moyens largement supérieurs à la moyenne nationale. La ville mène et accompagne également de nombreuses actions de prévention, dépistage, promotion de la santé sur tous les fronts : le VIH, les IST ou encore la lutte contre le cancer.

Sur le plan de la santé mentale, nous allons renforcer notre engagement pour la déstigmatisation des personnes porteuses de troubles psychiques. Dans le cadre de la Grande cause de la lutte contre l'exclusion, ce travail sera décliné en direction des personnes se trouvant à la rue.

Dans le même temps, nous menons un combat acharné contre les addictions. Parce que la gestion des enjeux de santé publique ne peut se dispenser d'une réflexion au niveau métropolitain, je me réjouis que nous ayons déployé une démarche partenariale avec la Seine-Saint-Denis pour réduire les risques liés à la consommation de substances psychoactives.

Je tiens donc à réaffirmer devant vous ma volonté d'expérimenter et d'ouvrir une salle de consommation à moindres risques, à l'image de celles qui fonctionnent déjà à Berlin, Copenhague, Genève ou Bilbao, dès que les textes législatifs et réglementaires seront adoptés et le permettront.

C'est évidemment un enjeu majeur de santé publique, mais cela répond avant tout à notre volonté d'améliorer aussi la sécurité dans les quartiers concernés.

Nous avons, par ailleurs, pris toute la mesure des phénomènes d'alcoolisation massive et allons, avec Frédéric HOCQUARD, conseiller délégué en charge de la nuit, encore mieux sensibiliser les plus jeunes aux risques que la pratique comporte. L'ampleur et l'efficacité des actions menées par la Ville ne doivent pas nous faire oublier que le contexte parisien demeure marqué par des disparités d'accès à la santé, disparités qui se traduisent par une exposition inégale aux risques, aux infections et aux maladies chroniques.

L'ambitieux plan de santé environnementale que nous lancerons en 2015, répondra à cet objectif de mieux protéger la santé des Parisiens et, en particulier, les plus fragiles. Parce que c'est la proximité réelle de l'offre de soins qui fonde aussi son efficacité, nous sommes résolus à lutter contre les inégalités territoriales et sociales qui éloignent encore trop de Parisiens. Il s'agit là d'un objectif stratégique qui a d'ores et déjà conditionné le lancement de premiers chantiers et qui a vocation à se décliner tout au long de la mandature.

L'enjeu majeur, aujourd'hui, consiste à mettre en œuvre des solutions pérennes pour densifier équitablement et durablement l'offre de soins en secteur 1, afin d'anticiper le risque d'une pénurie de médecins dans les années à venir. Aujourd'hui déjà, seuls 58 % des médecins généralistes parisiens sont inscrits en secteur 1, contre 88 % en moyenne sur le territoire national.

Notre stratégie repose sur trois piliers complémentaires : les centres de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires et l'exercice libéral regroupé en secteur 1. Nous allons agir pour lever la principale difficulté rencontrée par les professionnels de santé qui veulent exercer à Paris, qui est bien sûr l'accès à des locaux à loyer abordable, en nous appuyant sur les bailleurs sociaux de la Ville.

La priorité sera donnée au soutien aux structures d'exercice regroupé, coordonnées dans les quartiers déficitaires. Il s'agira, au cours de cette mandature, de renforcer l'offre de soins à Paris : favoriser la rénovation et la création de centres de santé municipaux et associatifs, accompagner l'installation de professionnels de santé en secteur 1 et soutenir les projets de maisons de santé pluri-professionnelles, à l'image de celle que j'ai eu la chance de visiter la semaine dernière à Belleville.

Nous faisons également preuve d'une extrême vigilance concernant le maintien de l'offre de soins existante. Nous sommes notamment très attentifs à l'impact de la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce. Nous pouvons nous appuyer pour cela sur notre partenariat avec l'A.P.-H.P. Nous avons à cœur de consolider encore davantage ce lien, dans le cadre d'une relation fondée sur l'exigence et le partenariat, notamment grâce à la signature d'une convention cadre qui améliorera l'articulation de nos institutions sur des sujets concrets, comme la réalisation de places de crèche.

Aux côtés de l'A.P.-H.P., nous agirons pour réduire le temps d'attente aux urgences. Notre plan d'aide à l'installation va dans ce sens et s'accompagne notamment d'un engagement, pour les médecins qui en bénéficieront, de participation à la permanence des soins ambulatoires.

Les enjeux auxquels est confrontée l'A.P.-H.P. afin de moderniser son offre de soins aux Parisiens, sont lourds. La Ville de Paris participera au projet médical du nouvel Hôtel-Dieu, en considérant qu'il s'agit d'une localisation privilégiée pour des projets qu'elle soutient ou qu'elle entend promouvoir en termes d'accès aux soins et de promotion de la santé, de la santé sexuelle notamment, de la prise en charge des victimes de violence, ou de la santé des jeunes.

A chaque étape, le fil conducteur des évolutions proposées doit être l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. La méthode pour y parvenir doit être la concertation à chaque étape avec les acteurs hospitaliers, mais aussi avec les usagers. Cela vaut pour les projets du nouveau Lariboisière, comme pour celui dit "hôpital nord", incluant l'hôpital Bichat.

Sur ces dossiers, je m'adresse à l'Etat. Il doit jouer son rôle et garantir à l'AP-HP les moyens de sa modernisation et de son développement, qui ne sauraient être assurés uniquement par des cessions immobilières.

Notre engagement en matière de santé est ambitieux, mais il n'est ni irréaliste, ni désincarné. Il s'appuie sur une méthode précise, réfléchie et structurée. Pour être probante, notre stratégie sanitaire doit être mise en œuvre de manière partenariale et mobiliser tous les acteurs concernés. C'est dans cette perspective que nous avons souhaité organiser les Assises parisiennes de la santé. Je lancerai avec Bernard JOMIER ces Assises début 2015. S'ensuivra

un an de concertation et de participation avec l'ensemble des Parisiens, qui s'achèvera par une assemblée plénière en mai 2016.

Parallèlement, des Etats généraux de la protection maternelle et infantile seront organisés en octobre 2015, dans le but de redynamiser ce secteur, son organisation et ses missions, afin de l'adapter aux situations contrastées des différentes populations présentes sur le territoire parisien.

Avec nos équipes du planning familial, nous devons garantir l'accès à l'IVG dans de bonnes conditions, pour toutes les femmes qui souhaitent y avoir recours.

Nous sommes résolument tournés vers le futur et déterminés à conquérir de nouveaux progrès. Mais nous savons également affronter les urgences qui s'imposent dans le temps présent. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix, avec Patrick KLUGMAN, de proposer des aides pour soutenir les populations en Syrie et en Irak, d'une part, et pour lutter contre l'épidémie de fièvre Ebola, d'autre part.

Nous tentons ainsi de contribuer à contenir les ravages de cette maladie dans les pays vulnérables, mais cette épidémie ne doit susciter aucune inquiétude chez les Parisiens. Nos services sont prêts. Nous disposons de tous les moyens nécessaires pour d'éventuelles prises en charge et nous allons veiller à assurer une bonne information des habitants pour les rassurer de ce point de vue.

L'accès aux soins figure parmi les besoins vitaux des Parisiens et je veux en faire une priorité. Grâce aux associations, aux citoyens, aux élus parisiens, aux professionnels de santé, nous bénéficions d'une formidable communauté de réflexion et d'action. Encourager la mobilisation de tous les acteurs par l'adoption d'une démarche résolument participative et partenariale, y compris au niveau métropolitain, doit nous permettre de diffuser davantage les bonnes pratiques et de tirer profit d'une expertise plurielle pour imaginer des pistes d'amélioration de l'offre et faire évoluer nos dispositifs, en se fixant des objectifs toujours plus ambitieux.

Je tiens à remercier Bernard JOMIER, mon adjoint chargé de la santé et du handicap, pour son engagement, sa compétence et son sens du dialogue qui seront précieux dans ce combat décisif.

Je siège avec lui au sein du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Je sais, depuis que nous y siégeons, que le directeur de l'A.P.-H.P. est aussi ouvert au dialogue. Nous sommes dans un cadre de partenariat, qui fera aussi l'efficacité de ce que nous portons ensemble, mais je voudrais vraiment saluer le travail de Bernard JOMIER, non seulement maire adjoint mais aussi médecin engagé.

Je vous remercie.

Donc, conformément à la Conférence d'organisation, je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si elle reste une compétence d'Etat, la politique publique de santé doit trouver, dans l'action municipale, l'impulsion nécessaire pour assurer une véritable proximité.

Les inégalités territoriales sur la santé sont avant tout des inégalités sociales. Nous connaissons le lien entre les inégalités sociales et les inégalités d'espérance de vie. Cela a été prouvé par de nombreuses études épidémiologiques.

Améliorer l'accessibilité aux services de santé, ce doit être le maître mot de notre politique. Les obstacles sont nombreux et l'Exécutif apporte aujourd'hui des éléments concrets pour répondre à ces enjeux. L'obstacle à l'accessibilité est tout d'abord financier : les plus pauvres - ATD Quart Monde le confirmait il y a quelques jours lors de sa présentation de son rapport annuel - ont toujours d'énormes difficultés à se soigner. Les inégalités de santé restent fortes.

Concernant la médecine de ville, la faible part des médecins exerçant en secteur 1 est préoccupante, aussi bien chez les généralistes que chez les spécialistes. Les dernières annonces de l'ordre des médecins et du Syndicat des médecins généralistes n'ont d'ailleurs rien pour nous rassurer.

Sur ce point, le développement d'une offre alternative, à travers notamment les centres de santé municipaux, est essentielle. Ces centres ont longtemps souffert d'une gestion mal adaptée aux besoins des populations. La sanctuarisation des six centres municipaux, leur modernisation et l'extension de leurs horaires est une très bonne nouvelle. L'accompagnement mis en place pour l'ouverture des centres de santé associatifs également

Il faut également agir à d'autres niveaux et lutter par exemple contre les dépassements d'honoraires. Nous pourrions d'ailleurs travailler à une meilleure information que celle existant sur ce point, pour que les Parisiennes et les Parisiens repèrent mieux les médecins pratiquant sans dépassement d'honoraires. La création d'un répertoire santé à destination du public répertoriant l'ensemble de ces praticiens est une initiative que nous souhaitons à terme être étudiée.

Nous savons que les actions doivent être abordées en tenant compte des spécialités de chaque territoire, de chaque catégorie de population. La Ville de Paris agit déjà avec volontarisme et ambition sur un ensemble de programmes. Je pense à "Paris santé nutrition" qui développe des actions innovantes et ciblées pour des publics particulièrement exposés aux dangers d'une mauvaise alimentation et disposant de peu de moyens.

Nous devons aussi rester ambitieux sur le dépistage des maladies transmissibles. Les initiatives sur la prévention de la lutte contre le VIH doivent en ce sens être poursuivies.

La Ville doit continuer à être vigilante et mobilisée sur d'autres sujets, et mettre en place des campagnes de communication et de prévention qui soient adaptées. Je pense à un sujet qui revient souvent : le "binge drinking". Je pense également à la question de l'obésité et du surpoids qui constitue un vrai sujet de société.

Enfin, la question de la santé environnementale est déterminante pour tous les habitants. Pour faire face à un enjeu particulièrement prégnant sur la capitale, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air et ses conséquences, nous devons engager une politique transversale. Une prise en charge de cette question au niveau métropolitain est évidemment nécessaire. Le futur Plan parisien de santé environnementale doit impérativement dépasser le périphérique.

Plus globalement, nous pensons que les politiques locales en matière de santé ne doivent pas se substituer à la carence d'une autorité en responsabilité. La Ville est un facilitateur pour orienter au mieux l'offre sur le territoire.

Nous serons attentifs à la future convention cadre avec l'A.P.-H.P. et espérons que les groupes politiques seront associés en amont à sa présentation prévue au Conseil de Paris en février prochain.

Pour conclure, comment ne pas évoquer la question de la salle de consommation à moindre risque qui fait tant débat. Nous pensions que Mme KOSCIUSKO-MORIZET allait faire souffler un vent de modernité sur ses collègues de droite sur ce type de problématiques, eh bien, c'est raté ! Et c'est bien dommage que les conservateurs demeurent à ce point.

L'accès aux soins pour tous constitue, pour nous, une question citoyenne, sociale et environnementale de premier ordre. Et sur ces trois éléments, les engagements de l'Exécutif font montre d'une ambition pour les Parisiennes et les Parisiens, ce que nous soutenons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Eh oui, c'est être moderne que d'oser des politiques de santé publique. Mais Mme KOSCIUSKO-MORIZET va pouvoir répondre à M. Jean-Bernard BROS.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, je crois que la meilleure réponse vient d'être fournie à l'instant par Claude GOASGUEN qui a fait remarquer que l'appel à la modernité venant des disciples de M. BAYLET était particulièrement croustillante.

Mais je voudrais surtout vous parler de la santé, et cela a peu à voir avec les salles de shoot de notre point de vue…

Je regrette que cela ne vous intéresse pas.

Le rôle de notre collectivité, comme acteur pour la prévention et l'éducation de la santé est majeur. De même qu'il est fondamental qu'elle s'engage pour le maillage de son territoire, Claude GOASGUEN y sera sensible aussi.

J'allais vous dire quelque chose d'agréable, et je le dis quand même : nous apprécions, Mme la Maire, que vous mettiez en avant ces dossiers en début de mandature. Et nous apprécions aussi que vous preniez date pour la concertation et l'élaboration de cette politique.

Surtout nous souhaitons que ces bonnes intentions reçoivent bonne suite. Et nous pensons notamment à la mobilisation des maires d'arrondissement, qui sont les mieux à même de cerner la juste répartition des besoins au niveau de leur territoire, d'identifier les lieux les mieux adaptés pour l'implantation de nouvelles structures de soins de

proximité, ou encore pour l'implantation du nouveau dispositif envisagé pour favoriser l'installation des professionnels.

Nous sommes préoccupés, en effet, par la pénurie et l'hémorragie de médecins à Paris et nous partageons l'analyse de notre collègue du MODEM, François HAAB, qu'il faisait récemment dans un article du "JDD". On ne peut pas se satisfaire de ce que Paris soit le département de France qui a perdu le plus de médecins généralistes depuis cinq ans. Et ce nouveau dispositif peut permettre d'inverser la tendance. Il va de soi que nous le soutiendrons. Encore faudra-t-il que nous soyons associés !

Vous parlez de promouvoir, je cite, "la concertation et l'échange pour construire notre politique de santé". Chiche ! Chiche, car nous avons pu le constater, c'est là que le bât blesse. Je ne citerai qu'un seul exemple ; cela concerne justement la santé et, plus précisément, l'A.P.-H.P.

Madame la Maire, vous répondiez à la question d'actualité du groupe Communiste et élus du Front de Gauche relative à l'A.P. et à son plan stratégique en juillet dernier. Vous vous engagiez dans une méthode participative et vous promettiez que la Ville allait préparer sa contribution à ce plan stratégique avec nous tous.

Finalement, il n'en a rien été, puisque moins d'une semaine après ces belles déclarations, le plan stratégique était adopté par le Conseil de surveillance que vous présidez. Vous ne pouviez donc pas l'ignorer.

Et à moins que le B.M.O. ne mente, aucune mention de cette réunion du Conseil de surveillance à venir, et très proche, du Conseil de Paris n'était faite dans vos propos.

Permettez-nous donc de douter de votre sincérité quand vous parlez de concertation et de méthode participative ou collaborative.

Votre prédécesseur, en son temps, avait eu la courtoisie de faire semblant et avait organisé un débat démocratique dans cet hémicycle, en amont de l'adoption du précédent plan stratégique de l'A.P.-H.P. Quel dommage que vous n'ayez pas hérité aussi de ses bonnes manières !

Au regard de tous les vœux déposés par les groupes de la majorité et par Danielle SIMONNET, relatifs à l'A.P.-H.P…

Oui, je dis ça parce que vous n'êtes pas dans la majorité, Madame SIMONNET, j'ai bien compris !

… je me dis que nous ne sommes pas les seuls à déplorer l'absence de débat en amont.

Alors, aujourd'hui, vous évoquez une convention-cadre destinée à préciser le partenariat renouvelé entre la Mairie et l'A.P. et qui sera soumise au Conseil de Paris de février.

Eh bien, comme Jean-Bernard BROS le disait à l'instant, nous souhaitons pouvoir travailler en amont, échanger sur cette convention-cadre et la construire ensemble.

D'autant que ce partenariat sera également l'occasion pour la Ville, nous l'avons bien compris, de faire son marché dans le patrimoine de l'A.P.

Car c'est bien votre intention ! Quand vous évoquez - je cite toujours - "le travail d'identification des sites de l'A.P.-H.P. pouvant évoluer au profit de la création de logements", c'est bien comme une réserve foncière personnelle qu'on considère ici l'A.P.

C'est relativement choquant de lire cela dans la communication de la Maire de Paris en octobre quand, en juin, le Conseil immobilier de l'Etat déplorait que la Municipalité parisienne avait - je cite - "peu contribué au financement des investissements de l'A.P.", tout en sachant - je cite encore - "préserver ses propres intérêts financiers, dans le cadre des opérations de restructuration urbaine consécutives au programme de reconversion des grands établissements hospitaliers intra-muros".

Alors oui, en tant que Maire de Paris, vous devez et nous devons tous préserver les intérêts financiers de la Ville, ceux des Parisiens. On l'a évoqué ce matin, c'est loin d'être acquis.

Mais comment comptez-vous, en même temps, préserver les intérêts financiers de l'A.P., dont vous êtes désormais présidente et dont le plan stratégique acte la valorisation d'un certain nombre de surfaces appartenant à l'A.P., ce qui représente un levier financier fondamental pour le retour à l'équilibre budgétaire de l'institution ?

Vous l'aurez compris, nous souhaitons être associés à la stratégie. C'est pourquoi nous vous demandons que le Conseil de l'immobilier de la Ville, qui s'est réuni donc pour la première fois le 9 octobre dernier et qui est chargé d'élaborer la stratégie immobilière de la Ville de Paris, puisse rapidement se saisir de cette question.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. François HAAB, pour le groupe UDI-MODEM.

M. François HAAB. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole sur ces questions de santé qui sont véritablement, me semble-t-il, au cœur des préoccupations des Parisiens.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui ont été abordés et qui constituent véritablement de grandes préoccupations.

La première concerne la démographie médicale à Paris : vous y avez fait allusion tout à l'heure dans votre exposé. Il n'y a rien de plus prévisible que la démographie. On constate aujourd'hui qu'il y a un nombre insuffisant de médecins à Paris. L'A.R.S. estime à 830 le nombre de départs de médecins dans les cinq années à venir.

Qu'a-t-on fait depuis cinq ou six ans sur cette question ? Qu'a-t-on fait sur cette question pour sensibiliser les médecins, les aider à s'installer dans Paris ?

Cette question ne concerne pas que les médecins généralistes mais elle concerne beaucoup de soins de premier secours. On connaît des secteurs géographiques dans Paris où, tout le monde le sait ici, il est impossible de trouver un ophtalmologiste pour être soigné dans des délais relativement brefs ; il devient impossible de trouver un gynécologue pour être soigné, là aussi, ou être pris en charge dans des délais relativement brefs.

Donc, il est absolument indispensable, sur cette question, comme l'a dit d'ailleurs Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, d'ouvrir une concertation avec les mairies d'arrondissement pour effectuer, quartier par quartier, secteur par secteur, le recensement précis des médecins et quels seront les besoins dans les années à venir et inciter les médecins à venir s'y installer.

Sur les mesures incitatives qui ont été énoncées, je ne peux que les approuver. Elles étaient d'ailleurs aussi dans notre projet de campagne ; sur les maisons médicales, sur l'aide à l'installation foncière, donc sur toutes ces mesures, je ne peux qu'y souscrire.

En revanche, il me semble qu'il manque quelque chose.

Il manque de donner l'envie aux médecins de venir exercer à Paris, donner l'envie aux infirmières de venir exercer à Paris. C'est là que votre projet manque un peu de souffle de ce point de vue : faites entrer Paris dans la médecine du XXIe siècle, mettez en place les technologies du numérique, mettez en place les technologies qui favorisent le maintien à domicile. Les médecins, les professionnels de santé vous suivront là-dessus. Il n'y a pas que les incitations financières, il y a aussi la qualité de l'exercice médical qui compte.

Derrière cela, il y a une question économique importante : la santé, ce ne sont pas que des dépenses. La santé, c'est aussi une économie. Faisons de Paris la ville exemplaire en matière de santé pour le reste de l'Europe ; il y a véritablement une place à prendre.

Un mot maintenant sur votre Plan de santé environnemental.

Je dois dire que je regrette à nouveau que vous n'ayez pas suivi le vœu que nous avions présenté il y a quelque temps sur la médecine scolaire et la détection des pathologies asthmatiformes chez les enfants exposés à la pollution de l'air. Ce vœu avait été présenté ; il me semble s'inscrire pourtant dans la démarche que vous présentez ici. J'espère que nous aurons à y revenir. Il avait un double intérêt : à la fois de détection des pathologies chez ces enfants mais également de les éduquer aux conséquences de la pollution de l'air et en faire des citoyens responsables de demain. C'est dommage ! J'espère que nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

Le deuxième point qui m'apparaît manquer sur le plan environnemental, ce sont les questions de pollution de l'air du métro et, plus singulièrement, du RER.

On le sait, tout le monde l'encourage d'ailleurs, on le dit régulièrement ici : "Dès qu'il y a un pic de pollution, prenez les transports en commun". Mais les transports en commun sont encore plus pollués que l'air ambiant ! On sait que les présences de particules fines, dans le RER encore plus que dans le métro, peuvent dépasser de 20 ou 30 fois le seuil de ce qui est autorisé. Il y a besoin d'avoir un plan d'envergure sur cette question, si l'on veut encourager encore plus l'utilisation des transports en commun.

Un mot rapide sur la pollution sonore : elle n'est pas mentionnée dans le Plan de santé environnemental. C'est une pollution qui crée un stress important chez les habitants et qui mériterait d'être prise en compte.

Je voudrais venir dorénavant sur le Plan précarité. C'est une grande cause, nous l'avons tous voté de manière consensuelle dans cette Assemblée mais, dans le cadre du partenariat que vous voulez définir avec l'Assistance publique, je compte sur vous, Madame la Maire, pour interpeller le Gouvernement sur la dotation précarité qui sera faite pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

La prise en charge de la précarité coûte cher aux hôpitaux, elle n'est pas valorisée dans le contexte de la tarification à l'activité, les durées de séjour sont plus longues, les coûts de prise en charge sont plus importants. De grâce, ne faites pas peser une fois de plus sur l'Assistance publique une charge financière qu'elle n'arrivera pas à surmonter et qui va venir s'ajouter aux 40 millions d'euros que pèse l'aide médicale d'Etat sur l'Assistance publique.

Donc, sur cette question, je compte sur vous, Madame la Maire, pour porter ce sujet auprès du Gouvernement.

Enfin, bien sûr, quelques mots sur l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

Je voulais, tout d'abord, remercier votre adjoint M. Bernard JOMIER d'avoir donné le suivi des vœux que nous avions déposés sur les comptes épargne-temps au cours des commissions. Je pense qu'il y a là un bon débat démocratique, comme cela doit être, donc qu'il en soit ici remercié.

En revanche, sur la méthode concernant l'Hôtel-Dieu et, plus généralement, le foncier à l'A.P.-H.P., je dois dire que je ne comprends pas bien.

Je ne comprends pas bien, comment dire, le fait que les choses soient analysées à l'envers. On part de l'architecture pour essayer de voir ce que l'on peut mettre dans les bâtiments.

Je préférerais qu'on parte des projets médicaux et qu'on décide où ces projets médicaux doivent être installés à bon escient.

Je m'explique : il y a à l'heure actuelle à Paris, et tout le monde le sait à l'Assistance publique, des dizaines de milliers de mètres carrés inutilisés dans les hôpitaux. Les hôpitaux de l'A.P.-H.P., comme se plaisait d'ailleurs à le dire Mireille FAUGÈRE, la précédente directrice générale, sont mités. Il y a partout des bâtiments qui sont aujourd'hui libres. On peut citer, par exemple, boulevard de Picpus, le bâtiment Rothschild, entièrement vide à l'heure actuelle.

Donc, la vraie question, c'est : les activités qui sont aujourd'hui recensées sont légitimes, comme celles qui doivent être, en théorie, mises au sein de l'Hôtel-Dieu, eh bien, réfléchissons au meilleur emplacement, ayons une véritable politique foncière. Nous sommes à la croisée des chemins. Les noms des établissements ont été cités, que ce soit Lariboisière, que ce soit Bichat, que ce soit l'Hôtel-Dieu et le Val de Grâce. Nous sommes à la croisée des chemins. Faisons un vrai, je dirais, recensement de toutes ces surfaces foncières et adaptons le projet médical en conséquence.

Enfin, sur cette question toujours de l'A.P.-H.P., on le sait, et cela rejoint la question de la démographie médicale, il est difficile aujourd'hui de sensibiliser les jeunes médecins à rester sur le territoire parisien. Moi, je vois des étudiants régulièrement qui me disent : "Avec un salaire d'interne, on ne peut pas rester sur Paris. On préfère partir en province". Pour information, un interne gagne aujourd'hui 1.300 euros nets par mois.

Nous allons déposer un vœu, lors du prochain Conseil, sur un dispositif que nous vous soumettrons - vous voyez que nous sommes également force de proposition -, que nous pourrions appeler "logement tremplin", pour aider ces internes à être incités à rester sur Paris au travers de dispositifs d'aide à la vie et au logement dans Paris. C'est une demande très importante de leur part à l'heure actuelle.

Enfin, un dernier mot concernant nos seniors. Un vœu est d'ailleurs déposé par le Parti Communiste sur la question des lits de longue durée entre Fernand Widal et Lariboisière. On a parlé des enjeux de démographie, des enjeux de santé environnementale ; nous avons véritablement un devoir vis-à-vis de nos seniors de faciliter et favoriser leur hospitalisation en longue durée dans Paris intra-muros. Il ne se passe pas une journée sans que nous voyions des couples séparés, où le patient ou la patiente est envoyé à l'autre bout de l'Ile-de-France, et où son conjoint ne peut même pas aller la voir, créant un sentiment inacceptable de solitude et d'isolement. Cette question nous oblige tous, et nous devons y trouver absolument des solutions.

Voilà, Madame la Maire, quelques pistes de réflexion sur cette politique de santé. Nous sommes en début de mandature. Nous avons véritablement le moyen de faire entrer Paris dans la médecine du XXIe siècle.

Nous comptons sur vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HAAB. C'est une ambition partagée. Quand avec Bernard JOMIER, nous avons rencontré récemment de jeunes médecins qui ont justement pu s'installer grâce à un dispositif de maison multiprofessionnelle de santé, ils ne nous ont pas dit qu'ils n'avaient pas le sentiment d'être dans la ville du XXIe siècle, notamment en matière de médecine. Cette médecine du XXIe siècle, on va la construire ensemble.

Je vous remercie pour les propositions pertinentes et intéressantes sur lesquelles nous allons pouvoir travailler.

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole, pour le groupe socialiste et apparentés.

Mme Karen TAÏEB. - Mes chers collègues, cette communication fait un diagnostic de la santé à Paris et propose un plan de traitement avec pour premiers objectifs d'effacer les inégalités sociales en matière de santé, et mon collègue Thomas LAURET en parlera tout à l'heure, de renforcer aussi la concertation et l'échange avec les Parisiens dans un domaine qui les concerne de près et de continuer d'améliorer leur prise en charge.

Je voudrais tout d'abord remercier la Maire de Paris et son adjoint Bernard JOMIER pour cette vision très citoyenne de la politique parisienne de santé.

À Paris, nous avons l'excellence des hôpitaux universitaires et de la recherche, une médecine de très grande qualité dont nous pouvons être fiers, mais aussi des inégalités, des urgences qui saturent, des médecins généralistes qui désertent la Capitale, des maladies émergentes liées à la pollution, le petit cadeau de la vie qui s'allonge avec la maladie d'Alzheimer, la santé des aidants qui tombent malades à leur tour, le sida encore trop présent malgré des années d'action de prévention - pas assez -, les cancers, ceux pour lesquels il existe un dépistage organisé, et les autres, une consommation inquiétante d'alcool et de cannabis chez les jeunes, et même parfois très jeunes…

Les Assises parisiennes de la santé, démarreront dès 2015 et se termineront en 2016, et nous pouvons nous en féliciter.

En médecine on ne le répète jamais assez : on ne soigne pas une maladie mais des personnes, et il est important de remettre au centre des débats de santé les personnes concernées par la maladie, qui ont un vécu et des choses à dire sur leurs parcours de soins, l'accueil, l'aide obtenue, les lacunes à combler mais aussi les associations remarquables, créées la plupart du temps par des personnes qui n'ont pas trouvé de réponse à leur problème à un moment donné et qui veulent offrir à d'autres ce qui leur a cruellement manqué.

L'implication, pour ces assises, de tous les acteurs est nécessaire : médecins, patients, personnel médical, associations. La participation active au niveau des arrondissements est essentielle et elle est prévue dans cette communication, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, on ne vous a pas attendu pour cette idée !

Il s'agit de faire émerger des problématiques parisiennes mais aussi d'envisager et engager une politique de santé consciente des nouveaux besoins et capable d'anticiper. Je prends pour cela l'exemple de la maladie d'Alzheimer. On a de toute évidence perdu du temps, il y a quelques années, alors que des lumières clignotaient et indiquaient le caractère insidieux de la maladie. Le nombre de centres d'accueil de jour ouvrait alors au compte-gouttes alors que la maladie, elle, gagnait du terrain. Nous avons, au cours des précédentes mandatures, créé des centres d'accueil, mais nous devons aller encore plus loin et favoriser notamment la formation des auxiliaires de vie, un métier d'avenir. Les aidants que sont la plupart du temps un conjoint, une fille, un proche, ne peuvent tout supporter seuls.

Paris doit continuer son action en faveur de la prévention et du dépistage à tous les âges de la vie : cela est nécessaire. Nous pouvons nous féliciter de l'engagement du Département de Paris pour le dépistage scolaire. Comme cela est rappelé dans la communication, nous avons à Paris 1 médecin pour 3.200 élèves contre 1 pour 8.000 en moyenne en France.

Le Département de Paris a par ailleurs maintenu son dispositif de prévention bucco-dentaire en milieu scolaire et il n'est plus à prouver que la prévention a permis de réduire considérablement le nombre de caries par enfant. Selon l'Union française pour la santé bucco-dentaire, on est passé de 4,2 caries par enfant de 12 ans en 1987 à 1,2 en 2006 : c'est dire si le dépistage joue son rôle.

En matière de dépistage, Paris est au cœur d'actions essentielles et exemplaires. Dépistage du sida, de la tuberculose, du cancer. Nous sommes d'ailleurs en octobre rose, couleur de lutte contre le cancer du sein et comme chaque année, la Mairie de Paris soutient la campagne d'information en faveur du dépistage organisé du cancer du sein. C'est un engagement fort et d'autant plus important que le cancer du sein, s'il est pris à temps, se guérit dans 85 à 90 % des cas. Nous devrions cependant réfléchir à une communication envers nos aînés de plus de 74 ans, car si le dépistage organisé s'arrête à cet âge, le risque de cancer en général reste entier jusqu'à la fin de la vie.

Plus de 2.300 personnes bénéficient d'un dépistage de la tuberculose, une maladie que l'on croyait rangée au placard des vieilles maladies, et qui touche pourtant environ 8.000 nouveaux cas chaque année et fait 700 victimes en France. Les facteurs de risque étant l'alcool, la dénutrition, le déficit immunitaire et Paris est notamment touchée par cette maladie.

Autre dépistage, celui du VIH. L'O.M.S. vient de proposer un objectif de taille à la communauté internationale : mettre fin au sida. Objectif : zéro nouvelle infection, zéro discrimination, zéro décès. Paris se doit d'être à ce rendez-vous de l'efficacité tant attendue par toutes celles et tous ceux qui en souffrent. L'expérimentation de la salle de consommation à moindre risque va d'ailleurs dans le sens de moins d'infections, mais aussi dans le sens de la lutte contre la toxicomanie, dont les premières victimes sont, faut-il encore le rappeler, les toxicomanes eux-mêmes.

D'autres fléaux pèsent encore, et notamment chez les jeunes : c'est l'alcool et le cannabis. Selon l'enquête ESPAD, coordonnée en France par l'OFTD, les premières expérimentations de cannabis sont observées dès la classe de quatrième, avec 11 % des élèves. Cela double en troisième et de nouveau en seconde, l'usage régulier pouvant dépasser les 10 fois par mois. Il faut attendre la terminale pour observer une inflexion, mais selon une étude néozélandaise, cette consommation entraîne une altération des performances intellectuelles trop souvent à l'origine d'échec scolaire et de ses conséquences.

L'alcool et son corollaire, le "binge drinking", ont des effets dévastateurs: coma éthylique, perte de contrôle, comportements violents et impulsifs, accidents de la route, faiblesse face aux manipulations et violences physiques, morales ou sexuelles. Associer les jeunes aux Assises parisiennes de la santé d'ici à 2016 me paraît plus que de fondamental pour parler sans tabou de tous les sujets qui les concernent.

Je terminerai par un sujet que j'ai abordé de nombreuses fois durant la précédente mandature : les urgences à Paris, vaste sujet. On attend encore beaucoup trop longtemps aux urgences, et cela est mauvais pour tout le monde : pour le personnel hospitalier épuisé, qui tente de faire de son mieux en fonction des urgences les plus urgentes ; et pour les patients qui désespèrent, certains en deviennent violents. Si toutes les urgences ne revêtent pas un caractère de gravité, on ne peut se permettre de prendre le risque de passer à côté, et nous avons tous en mémoire le drame de Cochin.

L'un des axes forts du plan stratégique 2015-2019 de l'A.P.-H.P. sera l'amélioration des urgences, à savoir diviser par deux le temps moyen d'attente aux urgences, ne pas laisser les patients seuls trop longtemps, ou diminuer le temps d'attente au 15. Bref, nous aurons, j'imagine, d'autres occasions d'en reparler.

Si la question de l'aval des urgences a souvent été considérée comme le nœud gordien, vous abordez dans cette communication celle de l'amont, et il est vrai que régler ce point sera à n'en point douter un moyen efficace de désengorgement des urgences. Plus de maisons médicales de garde, plus de secteur 1 aura forcément, en tout cas je l'espère, un impact positif.

Enfin, je garde néanmoins l'amertume de la fermeture des urgences d'Hôtel-Dieu, qui accueillaient 40.000 personnes par an. Les élues républicaines et socialistes ont toujours été aux côtés de celles et ceux qui se sont battus pour le maintien des urgences sur ce site du Centre de Paris extrêmement fréquenté.

Aujourd'hui, nous pouvons dire en tout cas que ce grand corps affaibli à coups de fermetures de lits et de services, et qui manquait de mourir le 4 novembre dernier, a ressuscité avec notamment l'accueil de patients nécessitant des soins non programmés, des activités d'éducation thérapeutique, des lits de soins de suite, un service de psychiatrie.

Je veux surtout en remercier la Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO tout particulièrement, pour son courage, son sens de l'écoute et son obstination devant un sujet si complexe, mais aussi et surtout, le personnel hospitalier auquel Marinette BACHE et moi-même voulons rendre hommage aujourd'hui, et je terminerai en disant : espérons que Bichat-Beaujon n'aura pas besoin de soins palliatifs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Karen TAÏEB.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Écologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour la première fois, Paris va se doter d'un plan de santé environnementale. Pour la première fois dans cette ville touchée de plein fouet par une politique nationale automobile qui revient de loin, notamment en matière de santé publique, nous nous engageons à Paris à prendre des mesures concrètes et pérennes en la matière, et ce de manière concertée et transversale. Car c'est une

nouvelle dimension fondamentale de la politique de santé en France, un pilier prévention à renforcer, une feuille presque blanche que nous nous apprêtons à écrire, et nous nous en félicitons.

En effet, l'explosion des maladies liées à l'environnement et aux modes de vie est un défi de civilisation. Selon l'O.M.S., les facteurs environnementaux interviennent dans 23 % des décès à l'échelle mondiale. A Paris, nous perdons presque une année d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air. Et là encore, ce sont les populations les plus précaires, les moins biens logées, les plus proches du circuit autoroutier qu'est le périphérique, mais aussi ceux qui ont le moins de moyens pour bien se nourrir, qui sont touchés.

Plus généralement, obésité et diabète liés à la malbouffe, problèmes respiratoires causés par la pollution de l'air, cancers générés par les perturbateurs endocriniens et les pesticides, addictions aux drogues ou à l'alcool, stress au travail, bruits liés au trafic automobile, notre santé est mise à mal à Paris par nos conditions de vie. Il est temps de s'attaquer aux racines des maladies.

Paris montre la voie, comme elle l'a déjà fait dès 2010, notamment en retirant les biberons au Bisphénol A de toutes ses crèches, ou lorsqu'elle a courageusement pourchassé le saturnisme avec l'habitat insalubre.

Dans la politique de santé que vous présentez aujourd'hui, vous avez décidé d'aller dans le sens du plan national de santé environnementale 3, pour lutter efficacement contre la présence des perturbateurs endocriniens, des cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et des composés organiques volatiles, et ce par des mesures concrètes. C'est un grand pas.

Enfin, la transversalité caractéristique de la santé environnementale rappelée par votre communication, Madame la Maire, appelle à désigner l'objectif de 50 % de bio dans les cantines comme un enjeu forcément majeur, tant l'alimentation des Parisiens aujourd'hui détermine en large part leur santé de demain.

De la même manière, la lutte contre la pollution de l'air est centrale dans votre plan. Or, cette pollution tient une place particulièrement forte dans l'état de santé des Parisiens. Selon les experts de l'O.M.S., peu de risques ont un impact supérieur sur la santé mondiale à l'heure actuelle que la pollution de l'air, et le signal désastreux du Gouvernement sur l'écotaxe poids lourd est un geste néfaste pour la santé des Parisiens. Mais là encore, nous sommes rassurés : Paris agit, la Conférence citoyenne sur la pollution de l'air devrait rendre ses conclusions en décembre et ainsi permettre à la Ville de mettre ses préconisations en œuvre des 2015.

Et la dédiélisation de Paris promise par notre majorité fera - nous n'en doutons pas - partie de sa colonne vertébrale. Mais je laisse le soin à mes collègues David BELLIARD et Marie ATALLAH de développer les trois autres points essentiels à nos yeux, accès au droit, y compris des plus faibles, notamment des usagers de drogues, la préservation des hôpitaux de proximité et une vraie implication des Parisiens à leur santé.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes ravis de pouvoir tenir aujourd'hui ce débat sur la santé. La santé publique et l'offre de soins accessibles à toutes et à tous à Paris est une priorité pour nous, dans ce mandat. D'ailleurs, je note que nos interventions ont été reprises par l'U.M.P. ainsi que par le Centre, par la voix de M. HAAB, dont je partage une partie de l'intervention très pertinente.

Vous comprendrez donc que nous avons été très attentifs au contenu de cette communication, à commencer par les orientations sur l'offre de soins en secteur 1. L'intervention de la Ville en la matière est urgente. La situation sanitaire des quartiers les plus peuplés et les plus populaires de Paris devient de plus en plus préoccupante. Ces difficultés sont particulièrement vivaces dans les arrondissements du Nord-Est de Paris. Ces arrondissements se caractérisent par une faible densité du nombre de médecins généralistes et spécialistes, par rapport à l'ensemble du territoire parisien.

Pour prendre la pleine mesure de cette profonde injustice, il nous suffit de croiser ces données avec quelques indicateurs sociaux. Ce sont également ces arrondissements qui accueillent le plus grand nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté, de personnes âgées aux faibles pensions ou les bénéficiaires de la C.M.U. Selon l'ordre des médecins, ces arrondissements populaires ont perdu 20 % de généralistes entre 2007 et 2013. Les mécanismes de marché ont donc contribué à creuser les inégalités sociales et économiques, particulièrement vivaces et persistantes entre l'Est et l'Ouest de Paris.

Il est donc clair que la Ville doit intervenir prioritairement dans ces quartiers en réalisant des centres de santé. Les 3 millions d'euros inscrits dans cette communication sont insuffisants. Il faudrait les doubler et garantir la création de nouveaux centres de santé à Paris. J'ai récemment appris les difficultés du centre de santé Anselme Payen dans le 15e arrondissement : voilà un exemple de centre sur lequel nous devons porter une grande attention pour sa réimplantation.

L'approche pluridisciplinaire initiée dans les centres de santé a prouvé son efficacité et sa pertinence sur le plan médical, mais le rapport va au-delà. Le recrutement de médecins sous statut salarié permet de sortir l'offre de soins des logiques de rendement liées à la tarification à l'acte. De plus, ce statut salarié attire de jeunes médecins. Le syndicat des médecins généralistes nous informe à ce titre que parmi les nouveaux inscrits à l'ordre des médecins au 1er janvier 2014, 63,4 % ont fait le choix d'exercer leur activité en tant que médecins salariés, pour seulement 10,7 % qui ont privilégié la médecine libérale.

Madame la Maire, vous venez de l'annoncer : nous nous réjouissons que la Ville s'engage dans l'organisation des assises de la santé dès 2015. Nous avons porté cette proposition ensemble durant la campagne des municipales, et il est temps maintenant de lancer cette vaste concertation. Nous le voyons partout en France, Paris ne fait malheureusement pas exception. La situation de l'hôpital public s'aggrave. Les personnels n'arrivent plus à faire face au flux des demandes, ils croulent sous la charge du travail et enchaînent les heures supplémentaires.

A ce contexte déjà difficile vont venir s'ajouter d'ici quelques mois les répercussions des restrictions budgétaires dictées par le Gouvernement et qui s'annoncent dramatiques. Il nous faut être clair sur le sujet. Les tensions et les conflits existent dans le secteur de la santé et risquent de s'aggraver. Il est de notre devoir de faire en sorte que ce débat ne reste pas cantonné à un huis clos opposant gestionnaires et personnel médical. Les principaux intéressés, ce sont les Parisiennes et les Parisiens. Ils doivent pouvoir être entendus pour défendre leurs points de vue et l'intérêt du plus grand nombre.

Pour ces raisons, nous serons exigeants sur la forme que prendra la participation citoyenne dans les arrondissements. La communication propose un cadre à travers la création et le renforcement de conseils locaux de santé. Nous pensons qu'il est indispensable que l'impulsion vienne de la Maire de Paris, présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., avec le lancement officiel de ce processus dès le début de l'année 2015, afin de s'assurer de la pleine implication de tous les arrondissements.

Enfin, je terminerai en insistant sur la priorité du moment, qui doit être l'arrêt des restructurations de grande ampleur qui sont actuellement en cours au sein de l'A.P.-H.P. Cette proposition fait l'objet d'un vœu qui sera proposé au vote suite au débat. Il n'est pas envisageable qu'un établissement public quel qu'il soit prenne seul des décisions d'une si grande importance pour l'avenir de notre Ville. Tout projet doit être nécessairement discuté.

Nous ne comprendrions pas que l'A.P.-H.P. poursuive ses restructurations sans attendre la tenue de ces assises de la santé, que nous appelons de notre vœu.

C'est pour cette raison que nous appelons un moratoire. Danièle PREMEL, ma collègue, développera l'ensemble des vœux que nous avons portés à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président, et les assises de la santé que vous souhaitiez porter seront un grand moment. Voilà.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, la situation actuelle le montre et, hélas, votre communication n'y change rien : l'austérité nuit gravement à la santé. Ainsi, les objectifs que vous présentez sur les questions de santé sont tout à fait louables, mais je veux émettre de sérieux doutes quant à leur mise en œuvre, étant données les décisions prises, à la fois par l'Exécutif et par le Gouvernement.

Les inégalités sociales de santé sont en France parmi les plus élevées d'Europe, dans un contexte de précarisation massive, avec à Paris, malgré la gentrification, le développement de vraies poches de précarité, dont la situation s'aggrave, et qui se paupérise, ce qui est encore renforcé. 18 %, par exemple, des bénéficiaires du R.S.A. ont renoncé à une consultation médicale au cours de l'année écoulée, et 27 % à des soins dentaires.

A Paris dans la fonction publique même, parmi les agents de la Ville de Paris, en particulier les catégories C, de nombreux fonctionnaires renoncent à se soigner. Le non-recours aux droits est massif dans le domaine de la santé. Vous dites vouloir remédier à ce problème, mais comment cela sera-t-il possible quand le Gouvernement que vous soutenez considère, dans son budget de la Sécurité sociale 2015, le non-recours aux droits comme une

recette, c'est-à-dire comme une aubaine ? Dans ce contexte, rien n'est engagé pour exiger un véritable moratoire des restructurations en cours à l'A.P.-H.P.

De fortes inquiétudes pèsent sur le devenir de l'hôpital Beaujon-Bichat, sur les restructurations relatives à Lariboisière. La question de l'Hôtel-Dieu n'est toujours pas réglée. Vous ne réaffirmez pas d'ailleurs la pérennité du service des urgences, qui était pourtant l'un de vos engagements de campagne et vous laissez planer la menace d'une réduction des offres de soins, via une transformation d'une grande partie du patrimoine de l'AP-HP en logements, comme l'aborde mon vœu rattaché.

La fermeture annoncée du Val-de-Grâce va encore se répercuter sur la réduction de l'offre de soins à Paris. Comment serait-il possible de développer une politique de santé ambitieuse, sans s'opposer à ce cadre systématique de l'hôpital public ? Pendant ce temps, on assiste au développement de cliniques privées qui révèle cette marchandisation de la santé aujourd'hui à l'œuvre.

Concernant les centres municipaux de santé, véritables lieux de santé pour tous, avec des médecins fonctionnaires embauchés par la Ville sous l'ancienne mandature, certains ont hélas été fermés. Et je regrette vivement que vous sembliez leur préférer les maisons de santé, sortes de cabinets médicaux mutualisés. Pour réduire les inégalités dans l'accès aux soins, c'est bien des centres municipaux de santé qu'il faut développer en secteur 1, avec une vraie politique de prévention et d'accompagnement pour tous. L'universalité dans l'accès aux soins a besoin d'urgence de développement du service public de santé, hélas, aujourd'hui, si malmené.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole pour le groupe UMP.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, vous comprendrez que j'axe mon propos sur la fermeture annoncée du Val-de-Grâce, qui est évidemment un fleuron de la médecine militaire, mais surtout un fleuron de la médecine civile, puisque l'immense majorité de ses patients sont des Franciliens et des Parisiens qui ne sont -je puis vous l'assurer- ni des militaires, ni des VIP.

Il ne s'agit pas ici de défendre la médecine militaire hospitalière, même si elle mérite d'être défendue, mais bel et bien l'offre de soins à Paris, puisque le Val-de-Grâce est entièrement conventionné en secteur 1. C'est donc un maillon indispensable de l'offre de soins qui disparaît à Paris.

Je voudrais relier mon propos à un point majeur de votre communication. Paris est en train de devenir un désert médical pour les soins de secteur 1. Nous sommes dans un contexte de très forte tension démographique, tant du point de vue des généralistes que des spécialistes conventionnés en secteur 1. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET rappelait tout à l'heure que Paris est, hélas, le département qui a le plus perdu de généralistes en cinq ans.

Il convient donc d'agir avec force et rapidité pour créer des conditions, mais des conditions d'ensemble favorables à l'installation de nouveaux praticiens, pour densifier et maintenir l'offre de soins existante. A cet égard, je dois dire que dans le 5e arrondissement le maintien du centre de l'Epée de bois, pour lequel les élus se sont beaucoup battus, est accueilli avec soulagement par tous les habitants du 5e arrondissement, mais aussi des arrondissements limitrophes, en particulier les populations les plus fragiles. Je pense aux seniors, aux étudiants.

Je remercie M. JOMIER qui a su entendre notre appel. Il faut maintenant que les moyens financiers suivent pour équiper ce centre et organiser une offre de soins qui réponde effectivement à des besoins tout à fait particuliers, notamment en gynécologie, en orthodontie, avec un indispensable élargissement des horaires.

Madame la Maire, les mesures proposées dans votre communication, aussi attendues soient-elles pour certaines d'entre elles comme la pérennisation de notre centre de santé, ne suffiront pas à retenir le tsunami qui arrive avec la fermeture programmée de l'hôpital du Val-de-Grâce. On a présenté cette mesure avec hypocrisie comme une mesure liée à la Défense mais en réalité, c'est une question de santé publique.

De quoi s'agit-il ? De faire disparaître à horizon de trois ans un hôpital de 350 lits en plein cœur de Paris, qui accueille le plus de civils parmi les neuf hôpitaux d'instruction des armées en France. 63.000 journées d'hospitalisation par an, 1.000 équivalents temps plein civils et militaires qui se trouvent remis sur le marché de l'emploi.

Tout cela contrairement à ce qu'avait dit en 2003 le ministre de la Défense. Décidément, la parole gouvernementale ne pèse pas lourd. Les arguments économiques et budgétaires avancés sont fallacieux. Les

travaux de restructuration en termes de sécurité, qui sont avancés pour justifier cette fermeture, vont du simple au triple : 250 millions d'euros, 750 millions d'euros.

Ce que je peux vous dire, c'est que tous les médecins militaires que j'ai rencontrés m'ont confirmé que l'on pouvait maintenir l'activité du Val-de-Grâce sans refaire ces travaux de restructuration. J'irai même plus loin. Le rapport de la Cour des comptes de 2009, que peu de personnes ont parcouru, présente le Val-de-Grâce comme un bon élève, en soulignant notamment les efforts que le Val-de-Grâce a fait en matière de regroupement des équipements et des moyens humains en initiant, en particulier, un groupement de coopérations sanitaires avec l'hôpital Cochin.

On avance aujourd'hui que le Val-de-Grâce serait transformé en pôle de formation et de recherche. Sincèrement, de qui se moque-on ? L'école du Val-de-Grâce existe déjà comme un haut lieu de formation. Quant au pôle de recherche, je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il est flambant neuf. Il est d'ailleurs installé depuis 2009 à Brétigny et il est sous la tutelle, précisément, du Val-de-Grâce.

L'argument qui nous concerne le plus, celui de l'utilité non avérée du Val-de-Grâce, n'est vraiment pas sérieux. On a prétendu avec une certaine audace dans l'hypocrisie qu'il ne s'agissait que d'une question d'offre médicale dans le 5e arrondissement et ses alentours, mais le Val-de-Grâce possède une portée à l'échelle francilienne, puisque la moitié de ses patients viennent de l'extérieur de Paris. C'est donc bel et bien un hôpital qui s'inscrit dans le parcours parisien et francilien. L'activité -comme on dit, "à charge de la Défense", c'est-à-dire entièrement liée à l'armée- représente seulement 5,4 % des soins prodigués. Tout le reste concerne les soins, mes chers collègues, prodigués aux civils.

C'est un hôpital qui est intégré dans le service public de santé avec la mutualisation de praticiens, d'équipements lourds, un angiographe, un caisson hyperbare à double chambre, un robot chirurgical en urologie, des équipements de haute technologie en imagerie (IRM, scanners, gamma-caméras), de la radiothérapie avec des accélérateurs de particules.

Le Val-de-Grâce bénéficie aujourd'hui d'équipements de premier plan qui manqueraient à Paris et aux Parisiens. Parmi eux, je ne citerai que deux PET scan qui permettent de suivre les patients atteints de tumeurs cancéreuses.

Le Val-de-Grâce a su investir, contrairement aussi à ce qui a été dit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dites le Val-de-Grâce, car nous ne sommes pas tous des intimes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le Val-de-Grâce. Dans le même temps, je ne parle que du Val-de-Grâce, Madame la Maire. Bon, le Val-de-Grâce, si vous voulez.

La pharmacie représente 1,5 million d'euros en 2012. La rénovation de la structure de médecine nucléaire : 5 millions d'euros l'année dernière, mes chers collègues.

Je déplore, Madame la Maire, qui êtes par ailleurs présidente de l'AP-HP, que vous ayez été jusqu'à présent la deuxième grande muette de cette fermeture annoncée. Le Val-de-Grâce entièrement conventionné en secteur 1, est un élément essentiel du dispositif d'égal accès des soins pour tous à Paris. La mobilisation autour de la pétition que j'ai lancée pour le soutenir, est à la hauteur des soins inestimables qu'il a rendus et continue de rendre à tous les Parisiens. 30.000 signatures : cela démontre que le Val-de-Grâce est non seulement un fleuron de la médecine militaire, mais bien plus encore, un lieu de soins de premier plan pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Je souhaite souligner l'ambition de la Maire et de notre collectivité d'améliorer la santé des Parisiennes et des Parisiens, en insistant sur deux des objectifs du plan.

Le premier, c'est rendre l'offre de soins plus accessible en secteur 1 sur l'ensemble de notre territoire. Le second, c'est agir sur la pollution. Pour le premier objectif, cela a été dit : il y a seulement 53 généralistes pour 100.000 habitants à Paris et 80 pour 100.000 au niveau national. Si notre collectivité dispose d'un nombre très important de professionnels de santé sur son territoire, c'est essentiellement de l'offre hospitalière que l'on a en abondance.

Le Val-de-Grâce est aussi un exemple de cette abondance de l'offre hospitalière dans un secteur à proximité de Cochin, qui n'est pas dépourvu d'offres hospitalières.

Quand on raisonne en offre hospitalière, il faut raisonner au niveau de la métropole de Paris. Un certain nombre d'entre vous seront membres des instances métropolitaines. Il ne faudra pas changer de discours le jour où

vous raisonnerez sur la santé au niveau de la métropole. Notre collectivité dispose d'une offre hospitalière importante, mais pas d'une offre de médecine générale importante. Elle se caractérise, en plus, par un niveau de dépassement tarifaire très important en médecine libérale, qui s'explique notamment par le coût de l'immobilier et se traduit parallèlement par une augmentation des complémentaires santé.

Cette carence en offres de soins de premier recours est notamment forte dans le Nord-Est parisien, mais pas seulement, et elle accentue les inégalités sociales et territoriales de santé que l'on connaît bien sur Paris. Elle précarise les plus vulnérables. Vous savez que l'on a 8,1 % des patients parisiens qui bénéficient de la CMU, contre 6,5 % en France. Ces patients, qui sont pris dans le souci du quotidien et dans des difficultés plus immédiates, ont parfois tendance à repousser leur accès aux soins et à aller aux urgences à un stade plus avancé de la maladie. Aussi, je suis très heureux que se concrétise à Paris une volonté qui a été portée par tous ceux qui réfléchissent, sans corporatisme, à la question de l'accès aux soins.

Je suis heureux de voir que l'U.D.I. et l'U.M.P. sont favorables aussi à cette mesure qui vise à faciliter l'accès à un généraliste de proximité qui pratique des consultations au tarif de la sécurité sociale.

Par quatre mesures.

Le renforcement de l'offre en centre de santé avec l'extension des horaires jusqu'à 19 heures. A titre d'exemple, cette expérimentation a commencé dans le centre de santé au Maire-Volta du 3e arrondissement, deux jours par semaine en ce moment et bientôt sur toute la semaine. Et la Ville répondra au vœu de Pierre AIDENBAUM qui souhaite que tout soit mis en œuvre pour que l'offre de soins et de prévention soit renforcée, en recrutant notamment du personnel pour une occupation des cabinets à temps plein.

La deuxième action est l'aide à la création des maisons de santé pluridisciplinaires, en tenant compte du maillage territorial, avec notamment l'aide à l'identification de locaux mais aussi le soutien à l'investissement et l'appui méthodologique.

Le troisième, c'est la véritable nouveauté de ce plan qu'il faut saluer, c'est le soutien à l'installation de professionnels en secteur 1 et en plus en exercice regroupé. C'est effectivement la principale nouveauté qui vise à mettre à disposition le parc immobilier des bailleurs sociaux de la Ville de Paris à des prix qui seraient inférieurs à ceux du marché, moyennant des baux de neuf ans, avec environ 200 euros par mètre carré par an, alors qu'on est souvent à 350 ou 400 euros par mètre carré aujourd'hui. Cela permet en plus de répondre à une demande des médecins qui veulent s'installer à plusieurs, en groupe, pour exercer la médecine en concertation avec des collègues quand des cas compliqués se présentent.

Il s'agit ici d'accompagner les professionnels de santé dans leur démarche de diagnostic local, de prospection foncière et d'installation via un guichet unique qui permet de leur faciliter l'accès à ces locaux.

Si on veut le faire sur tout le territoire parisien, et notamment à l'ouest, il faudra aussi le concevoir dans les constructions de logements sociaux et d'immeubles de logements sociaux dans l'ouest parisien, et donc ne pas avoir une position différente au moment où l'on parlera de ces projets de construction de logements sociaux, pour ce qui est de la droite parisienne.

La quatrième action est l'optimisation des filières de soins qui vise à mieux coordonner les échanges entre la médecine de ville, les centres de santé et les hôpitaux, notamment pour l'accès aux spécialistes qui sont dans les établissements hospitaliers, avec toute la question de la prise de rendez-vous et de la connexion entre les centres de santé, les maisons de soins pluridisciplinaires et les établissements hospitaliers.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est la santé environnementale, avec notamment la lutte contre la pollution. C'est un sujet récurrent. La pollution de l'air extérieur et intérieur à Paris est un réel problème sanitaire, auquel des millions de personnes qui habitent Paris, travaillent ou séjournent dans notre ville sont exposées.

Les efforts, qui ont été engagés par Paris depuis plus de dix ans pour faire baisser la pollution, nous ont permis de progresser considérablement : nous respirons 35 % de particules fines en moins, 30 % d'oxyde d'azote et 13 % de CO2 de moins qu'il y a dix ans. Cependant, parce qu'elle conditionne directement la santé de nos concitoyens, la lutte contre la pollution, qui est liée au trafic automobile en général et au diesel en particulier, doit être intensifiée, à l'occasion notamment de l'élaboration du Plan de santé environnementale qui sera présenté au Conseil de Paris en septembre 2015.

Nous avons une conduite exemplaire au niveau de la Ville qui consacre 5 millions d'euros au renouvellement de la flotte municipale. Nous poursuivons et nous devons intensifier l'installation de bornes de recharge électrique. Nous devons faciliter le quotidien des Parisiens qui choisissent de passer à la voiture électrique, avec la gratuité du

stationnement, mais aussi en incitant les bailleurs sociaux à aller plus vite et plus loin dans l'obligation de créer un véritable droit à la prise, qui existe à partir du 1er janvier 2015 avec l'obligation d'avoir 10 % des places de stationnement équipées d'une installation électrique. Et il faudra aussi probablement inciter les copropriétés disposant de parking à installer des bornes électriques en agréant par exemple des installateurs qui se mettront à disposition de ces copropriétés.

Pour ceux qui doutent encore - il y en a un certain nombre dans cette assemblée - de l'essor de la voiture électrique, compte tenu de l'origine nucléaire de notre production d'électricité, je tiens à préciser, comme certains le savent certainement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

M. Thomas LAURET. - Que l'électricité produite par le photovoltaïque est en passe de devenir moins chère que l'électricité produite par le nucléaire, compte tenu de l'impact de l'EPR d'une part, et du coût de la maintenance.

En conclusion, en agissant aujourd'hui pour soutenir et inciter les professionnels de santé et en agissant contre la pollution, on a deux axes majeurs de notre politique de santé.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les choix nationaux, qui ont été et qui sont faits en matière de santé publique, pénalisent très fortement l'accès aux soins des usagers.

La pseudo-responsabilisation des malades, qui s'est traduite notamment par l'instauration de franchise médicale par Nicolas SARKOZY, a directement touché les plus précaires. Dans le même temps, le renoncement perpétuel des pouvoirs publics à mieux réguler l'offre de soins, alors qu'ils contribuent à la financer pour plus des trois quarts, a laissé s'accroître de manière dangereuse les déserts médicaux et les dépassements d'honoraires.

Aujourd'hui, une partie de notre système de santé est laissée à des acteurs privés que sont les complémentaires santé qui assurent près de la moitié des remboursements pour les soins de ville.

L'assemblage de mesures aussi essentielles que complexes, comme la Couverture maladie universelle ou l'Aide médicale d'Etat, ne suffisent plus à pallier les carences de la sécurité sociale pour les plus pauvres. Plus de 20 % des bénéficiaires de la CMU renoncent ainsi à se soigner pour des raisons financières.

Nous aurions pu espérer un changement de cap avec l'actuel Gouvernement, mais malheureusement les belles annonces ne se concrétisent pas. Aujourd'hui comme hier, les pouvoirs publics restent cantonnés au rôle de payeur aveugle. En un mot, nous avons renoncé au principe d'universalité de notre système de santé, et les conséquences de ces politiques sont dramatiques.

Comme cela a été rappelé, un tiers des Français déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financières en 2013. Dans ce contexte de crise de notre système de santé, le rôle des collectivités, et notamment celui de notre Ville, est redoublé pour assurer l'accès à la santé pour toutes et tous.

Et nous vous remercions, Madame la Maire et Monsieur JOMIER, de prendre cette question à bras-le-corps dans cette communication ambitieuse.

Nous savons que les marges de manœuvre ne sont pas extensibles et qu'il faut faire preuve de pragmatisme. C'est pour cela que nous pensons important d'utiliser l'ensemble des outils à disposition de la Ville.

Ainsi, nous nous réjouissons que l'offre en centre de santé soit renforcée, avec notamment l'extension de leurs horaires, car c'est pour nous un outil majeur d'accès aux soins qui devrait d'ailleurs être beaucoup plus soutenu au niveau national.

Mais cette offre reste insuffisante au regard des objectifs de réduction des inégalités territoriales de santé que nous nous sommes fixés. Et pour nous, les propositions d'aide à la création de maisons de santé pluridisciplinaires, ou encore l'accompagnement des professionnels en contrepartie de leur engagement d'exercer en secteur 1, vont dans le bon sens.

Cette amélioration de l'offre de soins pourra notamment faire baisser la pression sur les urgences surchargées et améliorer l'articulation entre le secteur 1 et le secteur hospitalier. Sur l'hôpital d'ailleurs, nous serons particulièrement vigilants sur la préservation du secteur hospitalier de proximité, et d'en faire l'objet d'une vraie concertation avec les professionnels et les usagers.

Enfin, nous ne pouvons que saluer que soient préservés et développés deux axes essentiels de la politique de santé municipale sur des sujets qui nous semblent majeurs.

D'abord la santé mentale, souvent parent pauvre des politiques, avec le développement des outils de concertation que sont les conseils locaux de santé mentale, dont vous prévoyez le développement dans tous les arrondissements. Nous espérons notamment qu'un effort particulier sera fait en direction des jeunes, pour lesquels le suicide reste encore la première cause de mortalité.

Enfin, nous nous réjouissons de voir que le projet de loi santé présenté cette semaine rendra enfin possible l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque en 2015, alors que la répression vis-à-vis des usagers de drogue s'accentue. Rappelons que dans les pires heures de la lutte contre le sida, 80 % d'entre eux mouraient du VIH à terme. Ce sont même plusieurs centres de consommation que nous devrions développer dans la métropole, afin d'en favoriser l'équilibre et l'efficacité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, cette communication tombe à point nommé. Les élus communistes du 10e arrondissement ont récemment appris que l'A.P.-H.P. souhaitait revenir sur les engagements pris lors de la concertation relative à la fermeture de l'hôpital Fernand-Widal.

L'A.P.-H.P. s'était alors engagée à vos côtés, Madame la Maire, à l'époque où vous étiez première adjointe, ainsi qu'aux côtés du maire du 10e arrondissement, au transfert de l'ensemble des lits de Fernand-Widal au sein du nouvel hôpital Lariboisière. C'est cette condition-là et c'est à cette condition-là que mes prédécesseurs avaient alors accepté la fermeture de cet établissement historique du 10e arrondissement. Quelle ne fut pas notre étonnement de découvrir que l'A.P. n'avait plus l'intention aujourd'hui de transférer les lits de soins de longue durée pour les personnes âgées et celle des soins de suite de réadaptation. La cause avancée par l'administration est sans appel : en pleine recherche de fonds, l'A.P.-H.P. préfère livrer son patrimoine à la spéculation immobilière, quitte à faire passer le projet de santé au second plan.

Je le dis clairement : nous ne pouvons accepter le retour incessant d'un projet qui a, par le passé, été repoussé grâce à la mobilisation des habitants et des élus locaux.

C'est bien pour cette raison que nous vous demandons d'adopter le vœu présenté au nom des élus communistes et d'opter, comme le conseil d'arrondissement du 10e arrondissement l'a fait, pour réaffirmer notre souhait de voir transférer la totalité des lits de Fernand Vidal à Lariboisière.

Je parlerai, pour ma part, de l'avenir de l'hôpital Bichat. Cet établissement, pièce centrale de l'offre hospitalière du Nord de Paris mais aussi d'une partie de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, rencontre de grandes difficultés. Construit il y a quelques dizaines d'année seulement, l'état du bâti, pourtant, laisse aujourd'hui à désirer et aggrave les conditions d'accueil des patients et les conditions de travail des agents.

La restructuration de cet hôpital est donc nécessaire, mais nous souhaitons qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'offre de soins.

Nous le savons tous, le Président de la République avait annoncé début 2013, à la surprise générale, la création d'un grand hôpital dans le Nord de Paris. Surprise d'abord car, après le scandale du montage en partenariat public/privé de l'hôpital du Sud francilien et les multiples couacs survenus à l'hôpital Pompidou, nous pensions pourtant que la folie des grandeurs en matière d'hôpital n'était plus à l'ordre du jour.

A priori, cela n'est plus le cas et je tiens à insister sur le "a priori" car, depuis le début, ce projet avance dans le plus grand secret. Quelle sera sa localisation ? Comment sera-t-il financé ? Nous n'en savons, à ce jour, rien et nous n'avons aucune réponse.

Nous nous faisons donc le relais de l'inquiétude qui monte dans nos arrondissements du Nord de Paris car nous craignons que l'A.P.-H.P. ne se décide à procéder par redéploiement, en fermant les services et hôpitaux existants et en cédant son patrimoine au plus offrant pour financer son projet de "Grand Hôpital Nord".

Si tel devait être le cas, nous serions fermement opposés à ce projet.

Nous proposons donc au Conseil de Paris de réaffirmer son attachement à l'hôpital Bichat, d'œuvrer pour qu'il soit rénové, voire reconstruit, et conserve une offre hospitalière d'ampleur pour les habitants du Nord de Paris et de petite couronne. Nous attendons avec impatience qu'une large concertation soit lancée pour mener la réflexion sur l'offre hospitalière du Nord de Paris, en impliquant les conseillers d'arrondissement, le personnel hospitalier, ses représentants et les habitants.

Concernant le Val de Grâce, nous suivrons ce qu'a développé la maire du 5e arrondissement ; nous sommes très attachés au secteur 1 et nous continuerons, effectivement, à défendre l'hôpital Val de Grâce.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour le groupe UMP. Ils vous ont laissé 3 minutes 37.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Madame la Maire, vous avez exposé votre plan d'action en matière de santé pour les six ans de votre mandature. J'en ai retenu deux objectifs majeurs :

- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins primaires

- et la prévention.

Nous ne pouvons que les saluer.

Mais je voudrais, cependant, faire quelques commentaires, justement sur les besoins en soins primaires des Parisiens et sur l'état de la prévention, en particulier la prévention des cancers.

Une très grande partie des soins primaires est représentée par la médecine générale. Or, la médecine générale est aujourd'hui fragile et cette fragilité va s'accentuer pour deux grands ordres de raison :

- d'abord, l'augmentation des besoins de médecins généralistes, d'une part,

- et une faible croissance de la démographie, d'autre part, voire une décroissance, puisque Paris est le département de France qui a perdu le plus de médecins, avec moins 27 % au cours de ces cinq dernières années, ce qui n'est pas rien.

Je voudrais décliner le pourquoi des besoins en médecins généralistes.

Ces besoins augmentent :

- parce que, d'abord, notre population augmente du simple fait du taux élevé de natalité. On s'en réjouirait, si la politique familiale gouvernementale ne tendait cependant pas à l'affaiblir.

- parce que l'espérance de vie augmente.

- parce que les maladies chroniques (diabète, maladies respiratoires, maladies neurodégénératives) augmentent, en particulier avec le vieillissement de la population, et que le suivi attentif et régulier des patients atteints de ces maladies fait partie des missions des médecins généralistes.

- et parce que, enfin, les médecins généralistes ont maintenant aussi pour mission l'éducation thérapeutique de leurs patients et les informations sur la prévention.

La médecine générale est fragilisée parce que le nombre de médecins formés en France a baissé drastiquement jusqu'en 2000, passant de 8.000 à 3.500 par an, effet du numerus clausus. Le renouvellement des générations ne sera assuré qu'en 2030. D'ici là, nous allons devoir faire face à une traversée du désert.

Soulignons, de plus, que les jeunes médecins ne sont plus prêts à travailler 50 à 60 heures par semaine, comme leurs aînés, ce en quoi ils ont raison.

Paris a, de plus, des spécificités. S'il est vrai que le taux de médecins généralistes y est supérieur (10,5 pour 10.000 habitants à Paris pour 8,4 sur l'ensemble des territoires), il faut néanmoins savoir que 27 % d'entre eux, inscrits comme généralistes au Conseil de l'ordre, n'ont pas d'activité de médecin généraliste mais celle du mode

d'exercice particulier, ou M.E.P. pour les initiés. Ils sont, à titre d'exemple, acupuncteurs, homéopathes, allergologues.

Leur activité ne correspond donc pas à une spécialité. Ils ne peuvent donc l'exercer que dans le cadre de la médecine générale. Ainsi, le taux de médecins généralistes à Paris est loin d'être aussi confortable qu'on le pense aujourd'hui et est proche du taux national.

De plus, les perspectives de diminution sont très préoccupantes. Selon l'étude DEMOMED 75, on s'attend à 35 % de cessations partielles ou complètes d'activité dans les quatre ans à venir, en 2018. Cette baisse est plus qu'inquiétante. L'installation de 141 médecins généralistes par an serait nécessaire pour pallier cette baisse.

Or, au cours du premier semestre 2014, le Conseil de l'ordre de Paris n'enregistrait aucune installation.

Cette baisse sera plus marquée encore dans les arrondissements du Sud-ouest parisien où l'âge moyen des médecins est plus élevé.

Ajoutons que le prix des loyers est un frein considérable à l'installation, en particulier dans ces arrondissements.

Je vous remercie d'ailleurs, Madame la Maire, d'avoir pris en compte, dans votre plan d'action santé, la lourdeur des loyers sur l'ensemble de la ville.

Certains diront, cependant, que l'installation en secteur 2 permettra de limiter cet effet dans ces arrondissements, mais détrompez-vous parce qu'il n'y a plus ou quasi…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Il n'y a plus ou quasi plus de liberté d'installation en secteur 2 puisque seuls les anciens assistants hospitaliers en médecine générale pourront choisir de s'installer en secteur 2.

Je voudrais dire un mot…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous n'avez plus le temps, je suis désolée. On est tous tenus...

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - J'aurais voulu dire un mot, néanmoins, Madame la Maire, sur le dépistage des cancers…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous ne pouvez plus !

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - … et sur l'association ADECA 75.

Alors que vous illuminez la Tour Eiffel en rose, vous laissez à l'abandon votre outil, la cheville ouvrière des dépistages des cancers…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame STOPPA-LYONNET !

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - … qui est ADECA 75.

Nous proposerons un vœu à ce propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On est tous tenus à un temps de parole. C'est cela, la démocratie et l'égalité des temps de parole décidée en conférence d'organisation est une règle du jeu qu'on ne peut pas dépasser ; sans quoi, on déstabilise l'équilibre de cette Assemblée.

Mais je vous remercie pour vos propos.

Madame Marie ATALLAH, vous avez la parole, 3 minutes !

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Mes collègues Anne SOUYRIS et David BELLIARD ont abordé des questions essentielles concernant la politique annoncée de notre collectivité en matière de santé.

Pour compléter, nous souhaitons attirer votre attention sur un autre aspect qui nous semble important et qui est celui de la concertation et la participation citoyenne à la santé dans notre ville.

Pour commencer, nous saluons l'engagement proposé en faveur d'une méthode participative et des partenariats multiples pour la construction de notre politique de santé, et soutenons tout particulièrement les liens que vous soulignez avec le projet du Pacte parisien contre la grande exclusion, un projet en cours d'élaboration et piloté avec dévouement et détermination par Mme VERSINI, en collaboration avec Bernard JOMIER pour la santé, et Ian BROSSAT pour le logement.

La méthode participative que vous nous annoncez, Madame la Maire, est à saluer sur plusieurs plans.

Premièrement, s'appuyer sur une large concertation et échanges avec les différents acteurs de santé et permettre la participation de l'ensemble des citoyens sont pour nous des défis majeurs que vous relevez en termes de démocratie sanitaire à Paris.

Nous saluons cette innovation certaine que nous soutenons avec conviction et enthousiasme.

Deuxième point, faire émerger les problématiques prioritaires de santé au niveau local, à l'échelle d'un arrondissement, constitue une garantie pour s'attaquer aux disparités territoriales en prenant en compte les besoins spécifiques et les priorités identifiées dans chaque arrondissement. C'est aussi créer les conditions favorables de l'appropriation, par les habitants, des outils locaux de concertation et de suivi qui devront également émerger localement.

Le troisième point, réussir la démarche participative, c'est également servir un objectif de prévention, d'éducation et de promotion en matière de santé.

Impliquer les citoyens dans la construction de la politique de santé contribue à acquérir et à partager des connaissances concernant les aspects de la santé dans son territoire. Elle contribue également à l'auto-responsabilisation de chaque citoyen vis-à-vis de sa propre santé individuelle, mais aussi celle de la collectivité à laquelle il appartient.

Au-delà de ces points importants pour garantir la santé dès la naissance et pour toutes les familles parisiennes, notamment les plus précaires, vous nous annoncez des états généraux de la P.M.I. dans un an, en octobre 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame ATTALAH.

Mme Marie ATTALAH. - La P.M.I. est un acteur majeur pour réduire les inégalités sociales et si nous devons exprimer un souhait concernant des acteurs qui méritent d'être signalés ici, nous pensons au planning familial et au P.A.S.S. qui est dans les hôpitaux et enfin, pour présenter notre vœu concernant les ateliers santé vie…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous n'avez plus le temps.

Mme Marie ATTALAH. - … je voulais proposer la création d'un observatoire de santé à Paris et remercie Bernard JOMIER pour cette révolution de changement dans la méthode pour penser notre politique de santé à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une bonne conclusion. Je demande vraiment à tous les groupes de veiller au temps pris par chacun des orateurs. D'ailleurs, je ne donnerai malheureusement pas la parole à Fanny GAILLANNE parce qu'il n'y a plus de temps pour son groupe.

C'est une règle du jeu valable pour tout le monde, et c'est la condition du bon déroulement de nos travaux.

Je vais à présent donner la parole à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

J'ai bien entendu et pris note des nombreuses interventions des uns et des autres sur cette politique de santé de la Ville, et je dois dire que premièrement, je suis assez satisfait que, sur un sujet aussi important, il y ait sur le diagnostic et sur les principales lignes fortes…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux collaborateurs des groupes de ne pas parler dans la séance, ou de le faire à l'extérieur. Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - J'ai donc entendu un assez large accord, à la fois sur la question de l'offre de soins en secteur 1, sur la question de la santé environnementale et sur la question des processus participatifs en termes d'élaboration de la politique de santé.

Donc, je voudrais brièvement revenir sur ces trois points et répondre aux interrogations des uns et des autres, car je suis convaincu que c'est par le dialogue - et Mme KOSCIUSKO-MORIZET pourra juger, et peut déjà juger aux actes que le dialogue est réel - que nous progresserons ensemble sur ces questions de santé.

D'abord, ce dispositif général de renforcement de l'offre en secteur 1 s'appuie sur trois piliers, sans idéologie, mais avec des valeurs qui sont claires.

La valeur claire est que nous soutenons et soutiendrons toutes les formes d'exercice qui sont sociales et qui partent des besoins de santé des Parisiens.

Nous ne soutenons et ne soutiendrons pas la marchandisation de la santé et des formes d'exercice de la médecine qui ne soient pas sociales.

Très clairement, cela signifie que nous soutenons à la fois le développement des centres de santé parce que des professionnels de santé ont envie d'être salariés et d'exercer dans un cadre salarié, mais nous soutenons les maisons de santé pluri-professionnelles, et j'invite Danielle SIMONNET à venir avec moi visiter une M.S.P., voir les jeunes professionnels, les jeunes infirmiers, les jeunes médecins généralistes, les jeunes qui y travaillent, et vous constaterez en dehors de tout abord idéologique, qu'ils mènent une tâche essentielle de proximité au contact de la population et qu'ils sont bien dans cette vision sociale de la médecine.

Troisièmement, nous soutiendrons l'installation de jeunes professionnels de santé libéraux, sous réserve qu'ils soient regroupés, sous réserve qu'ils soient en secteur 1, sous réserve qu'ils répondent à des objectifs de santé publique, sous réserve qu'ils participent à la permanence des soins si importante à relancer à Paris pour participer à régler la question des urgences.

Eh bien, ce dispositif novateur et ambitieux sera une part importante de la réponse et encore une fois, il n'y a pas d'idéologie mais beaucoup de valeurs, et beaucoup de valeurs de solidarité et sociales dans ce dispositif-là.

Eh oui, Paris, et je fais écho à ce que disait François HAAB, doit redevenir attractive pour les jeunes professionnels de santé parce qu'on est obligé de constater qu'à l'heure actuelle, Paris ne l'est pas assez.

Ils sortent en grand nombre des facultés de médecine puisque le numerus clausus a été réaugmenté il y a maintenant presque 10 ans. Ils sortent en grand nombre mais ne s'installent pas à Paris, ils vont s'installer en dehors de la ville, et c'est bien à cette question que l'on a la responsabilité de répondre, et c'est bien à cette question que l'on répond avec le dispositif que la Maire vous annonce et qui fera l'objet de délibérations devant notre Conseil au début de l'année 2015.

Deuxième grand volet : le plan de santé environnementale.

Au dernier Conseil, j'ai entendu, après une campagne de communication, porter la question des perturbateurs endocriniens. Je n'ai plus entendu un seul des orateurs de l'opposition, de l'U.M.P., citer ce terme-là, comme si d'un Conseil à l'autre, parce qu'il n'y a pas d'article de presse, on n'en parle plus.

Eh oui !

Moi, je veux que Paris soit la ville leader en la matière. Paris sera avec Lille la seule ville à adopter un véritable plan de santé environnementale qui comprendra la stratégie sur les perturbateurs endocriniens, qui comprendra la lutte contre la pollution de l'air que la Maire et mon collègue Christophe NAJDOVSKI vous ont déjà présentée, qui comprendra une partie sur l'air intérieur, eh oui, qui comprendra des problématiques comme la question de la pollution de l'air dans le métro car là aussi, ce qui nous préoccupera, ce n'est pas de tout découper en tranches, mais que les Parisiens vivent dans la ville, dans l'ensemble des fonctions de la ville, et nous aborderons la question de leur exposition à l'ensemble des polluants, donc dans l'ensemble des fonctions de la ville.

Ce plan ambitieux sera d'ailleurs une étape supplémentaire dans la reconnaissance du rôle de la ville. A notre prochain Conseil, il vous sera proposé d'approuver la délibération qui va permettre à Paris de rejoindre le réseau des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé, puisque notre candidature a été acceptée au terme d'une démarche de plusieurs mois, et nous pouvons en être fiers.

Troisième point, la démocratie participative qui infuse l'ensemble des politiques de la Ville, et la santé - et j'en suis particulièrement heureux - n'y échappe pas ; elle y est même très volontaire parce qu'on ne construit pas des réponses de santé d'une façon simplement autoritaire.

Il faut, pour aborder les questions de santé, toujours partir des besoins de santé de la population. Je rejoins un certain nombre de propos qui ont été tenus par les uns et les autres sur le fait que ce ne sont pas des stratégies immobilières, bien sûr, qui conditionnent la politique de santé ou des stratégies foncières, ou des stratégies sur tel ou

tel thème, mais c'est bien des besoins de santé. Après, la politique de santé doit se débattre et s'élaborer avec les usagers, évidemment.

Là, je veux prendre un court temps pour expliquer ce que seront les Assises et les Etats généraux de la P.M.I.

Les Etats généraux de la P.M.I. ont démarré, c'est-à-dire mise en place d'un comité de pilotage. Puis, dans un deuxième temps - ce sera au 1er trimestre - réunion d'ateliers. Au deuxième trimestre 2015, tenue de réunions publiques associant largement les usagers, les Parisiens, les Parisiennes, autour des questions de la P.M.I. et du parcours des naissances. A l'automne 2015, comme l'a annoncé la Maire, la grande réunion plénière de restitution et d'adoption d'un document sur la politique de P.M.I. et du parcours de naissance à Paris.

Et pour les Assises de la santé, c'est le même processus. Je ne citerai pas de nom, mais il y a un département qui fait des Assises de la santé. Il en est à ses quatrièmes. C'est quatre heures de débat avec 15 personnes. Ce n'est pas ça que nous voulons à Paris. Ce que nous voulons à Paris, ce sont de véritables assises de la santé qui seront lancées par la Maire au début 2015 et qui donneront lieu à tout ce processus qui se déroulera sur un an pour être réellement participatif, processus qui associera les usagers, les arrondissements, avec les conseils locaux de santé et les conseils locaux de santé mentale.

J'appelle l'ensemble des maires d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique, à mettre en marche ces instances locales pour nourrir cette participation des Parisiens à la politique de santé. Donc, c'est bien un processus long parce que c'est un processus réellement participatif.

En quelques mots, je voulais juste saluer la définition très complète de l'accès aux soins et de ses problématiques que nous a fait Jean-Bernard BROS. Je n'y reviens pas, mais c'est bien là que sont l'ensemble des problématiques.

Je voulais dire à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET que, pour ce qui est de la convention-cadre avec l'A.P.-H.P., il y aura une réelle concertation et que le directeur général de l'A.P.-H.P. viendra devant la 4e Commission, ainsi que sa présidente en a décidé avec nous, pour présenter aux membres de la 4e Commission, le projet de convention-cadre et donc, pour débattre avec les membres de la Commission.

Je crois que ce sera inédit. Cela marque bien l'importance que nous attachons à cette phase de dialogue.

Juste vous dire aussi que l'on ne peut pas citer un rapport du Conseil immobilier de l'Etat qui dirait que l'A.P.-H.P. ne vend pas assez cher et, en même temps, dire que la Ville ne négocie pas assez. On est souvent assis entre deux chaises dans la vie. Mais, à ce moment-là, il vaut mieux se taire et prendre les décisions en responsabilité.

Je remercie encore une fois les uns et les autres.

Je terminerai juste sur le Val-de-Grâce. Il n'a échappé à personne que le Val-de-Grâce dépend du service de santé des armées, que l'on ne peut que prendre acte du fait que la conscription a disparu dans notre pays, que les besoins de santé des armées ont diminué et qu'il y a neuf hôpitaux d'instruction des armées en France, trois à Paris (Bégin, Percy, le Val-de-Grâce). Il est logique qu'à un moment, l'armée choisisse de reformater son dispositif. Mais il est indispensable que notre Ville - et c'est ce qu'a fait la Maire, Madame BERTHOUT - dise qu'il ne doit pas y avoir de conséquence pour l'offre de santé en direction des Parisiens.

Deux réponses sont apportées et vont être apportées, notamment dans le vœu que je vais vous proposer au nom de l'Exécutif. C'est notamment la question du plateau technique, que vous avez raison de soulever, et c'est le nouvel accord qui a été passé entre l'A.P.-H.P. annoncé et le service de santé des armées et qui, enfin, va institutionnaliser des échanges au bénéfice des praticiens de ces deux institutions. C'est cela la réponse : c'est la coopération, encore une fois, et le dialogue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, merci, Bernard JOMIER, c'est une réponse claire, précise, ouverte.

Vous savez, pendant la campagne, j'avais dit que si j'étais élue Maire de Paris, j'accepterais la présidence de l'A.P.-H.P, en tant que présidente non exécutive, puisque vous savez que c'est le directeur général qui a la fonction exécutive. Je pense que c'est une bonne chose. Cela nous permet, avec Bernard JOMIER qui est vice-président, d'entretenir un dialogue permanent et de travailler aussi à cette ouverture indispensable de la relation entre l'hôpital et la Ville.

Merci, Bernard JOMIER.

Je vais mettre aux voix les différents vœux.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 G, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 24 G).

Nous passons au vœu n° 3 G des groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche. Je crois qu'il y a un amendement, Bernard JOMIER ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Effectivement, l'avis est favorable sous réserve que les termes suivants soient insérés : "le portage des A.S.V." et, le cas échéant, qu'il soit envisagé soit d'explorer les voies permettant de comporter "le portage associatif" et que la mention "en particulier" soit supprimée. Pour faire court, il s'agit de dire que l'on est très attaché au maintien des ASV. Vous portez une problématique qui est juste et qu'il faut explorer les différentes pistes qui sont proposées pour pouvoir sauver les A.S.V.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, c'est d'accord ?

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche ?

Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 G déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 25 G).

En réponse aux vœux n^{os} 4 G, 6 G, 7 G, 10 G et 11 G, l'Exécutif a déposé un vœu n° 4 G bis.

Le vœu n° 4 G déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

C'est le moratoire sur les restructurations de l'A.P.-H.P. et la tenue d'Assises parisiennes de la santé.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame le Maire, vous avez annoncé les Assises de la santé, donc le vœu ne tient plus.

Sur le vœu de l'Exécutif qui sera proposé tout à l'heure, un certain nombre de concertations reprennent cette idée. Donc, même si nous aurions préféré aller beaucoup plus loin, nous retirons notre vœu et nous considérons que les Assises de la santé lanceront cette grande phase de concertation qui pourra pousser avec la population vers un moratoire auprès de l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le vœu n° 6 G du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

C'est le vœu relatif au non-transfert des lits de soins de longue durée pour les personnes âgées et celles de soins de suite de réadaptation de Fernand Widal à Lariboisière, sur lequel il y a le même 4 G bis.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous maintenons notre vœu, Madame la Maire.

Nous voulons, à mon sens, qu'il y ait une réaction ferme de la Ville de Paris contre les moyens qui seraient enlevés à cet hôpital pour construire le méga hôpital nord. Sur Lariboisière et Fernand Widal, la concertation avait déjà eu lieu il y a trois ans, et avait abouti à un accord de toutes les parties, y compris l'A.R.S. On ne comprend pas pourquoi ce changement de décision, d'autant plus, Madame la Maire, que dans un tract du 10e arrondissement

"Rémi FÉRAUD avec Anne HIDALGO", c'est exactement cité comme point 6. On ne comprend pas pourquoi ce point-là évolue, donc nous maintenons notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur JOMIER ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Dans le vœu du groupe Communiste, je partage le fait qu'une nouvelle concertation soit menée sur Lariboisière et Fernand Widal, très clairement parce que le projet a été modifié. C'est une demande qui est tout à fait légitime.

Mais dans votre vœu, vous posez déjà le terme de cette nouvelle concertation en disant : "De toute façon, les lits SSR, SLD doivent rester à Lariboisière". Il est fondamental - et je vous le dis - que ces lits restent dans Paris et dans le Nord de Paris. Mais je crois qu'il ne faut pas préjuger, avant de discuter, quelle doit être la solution.

Et donc, oui à l'ouverture de la concertation. Si c'est ce paragraphe de votre vœu, il peut être adopté, mais si vous maintenez le terme de la concertation dans ces termes-là, je serais obligé d'émettre un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 G, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 7 G du groupe Communiste - Front de Gauche, lui, concerne Bichat.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il est repris dans le vœu présenté par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 G, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 11 G de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif…

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne me demandez pas si je le retire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non. Je veux bien, mais je me doute tellement de la réponse… Donc, j'imagine que vous le…

Mme Danielle SIMONNET. - C'est étonnant, Madame la Maire, comme attitude à mon égard, parce qu'autant sur le vœu n° 10 G, c'est sûr que sur l'Hôtel-Dieu, vous ne répondez pas par le vœu de l'Exécutif, autant le vœu de l'Exécutif que vous avez présenté, vous l'avez présenté comme répondant en partie au vœu n° 11 G, donc moi, je suis prête à retirer le vœu n° 11 G.

Merci, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, donc vous l'avez retiré, je vous remercie. Merci. Je n'oublierai pas de vous demander. Vous avez raison. En plus, il y a des évolutions. Très bien. Mais j'étais tellement persuadée. Voyez, parfois ! Bon.

Alors, je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 4 G bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 26 G).

Je vous remercie.

Concernant le vœu n° 5 G du groupe Communiste - Front de Gauche, il a été retiré - je crois - avant la séance, donc n'a pas été présenté.

Nous passons au vœu n° 8 G du groupe Communiste - Front de Gauche. C'est un vœu sur lequel Bernard JOMIER propose un amendement oral.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Oui, effectivement, qui réaffirme l'engagement de la Ville dans le maintien sur place, mais sans nécessiter pour autant de s'adresser directement à l'A.R.S.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Vous acceptez cette proposition ?

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 8 G, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 27 G).

En réponse au vœu n° 9 G du groupe U.M.P., l'Exécutif a déposé un vœu n° 9 G bis. Le vœu n° 9 G est-il maintenu ?

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui. Madame la Maire, deux remarques, quand même. Je comprends que pour vous, la fermeture du Val-de-Grâce n'a pas d'incidence sur la qualité de l'offre de soins à Paris, mais que vous renvoyez aux services de santé désormais - je vous cite - le soin de veiller à la continuité de la capacité de l'offre de soins hospitaliers publics. Comprenne qui pourra.

Par ailleurs, si vous n'êtes pas favorable à mon vœu, j'en déduis que vous êtes contre les projets de regroupement et de partenariat et de coopération sanitaire entre Cochin et le Val-de-Grâce, qui suit scrupuleusement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bernard JOMIER a déjà répondu et vous ne refaites pas une intervention.

Donc, vous maintenez votre vœu, c'est cela ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 G, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 9 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 28 G).

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération. Donc, s'agissant de la communication, il n'y a pas de vote sur le dossier DASES 1501 G, concernant les autres projets de délibération, je vais les mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1376 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1376 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1025).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1406 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1406 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1190 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1190 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1417 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1417 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1336 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1336 G).

Je vous remercie.

Merci pour cet excellent travail, à la fois à Bernard JOMIER, aux présidents de groupes, à nos collaborateurs et à l'administration. Merci beaucoup.

2014 DJS 324 - Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux.

Vœu déposé par les groupes U.M.P. et UDI-MODEM relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au sujet suivant, et donc, en 7e Commission, le projet de délibération DJS 324 relatif à l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux, sur lequel l'amendement n° 21 et le vœu référencé n° 22 ont été déposés.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, Madame la Maire, merci beaucoup.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette proposition d'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux à Paris.

En effet, considérant la demande croissante des quelques 2.000 associations sportives parisiennes à récupérer des créneaux horaires, cette décision ne peut que satisfaire une attente importante, même si elle reste insuffisante par rapport à l'importance de cette demande.

Je souhaiterais d'ailleurs rendre hommage à l'ensemble des clubs et associations sportives qui font un travail formidable, de qualité et d'engagement auprès des Parisiennes et des Parisiens, et qui est à saluer aujourd'hui.

Alors, vous nous proposez de voter une expérimentation d'élargissement des horaires des équipements sportifs jusqu'à minuit en semaine, et 18 heures le dimanche, hors présence des agents de la Ville de Paris.

Nous soutenons ce projet à deux titres : tout d'abord, cette extension des horaires répond bien évidemment à un manque cruel de créneaux horaires destinés aux associations sportives. C'est aussi la réponse à une adaptation aux conditions de vie de nos administrés. En effet, la pratique tardive d'un sport à Paris, du fait des horaires de travail qui se décalent de plus en plus tard, devient courante.

Ensuite, il est intéressant, dans ce projet de délibération, de noter que cette amplitude horaire se fera hors personnel de la Ville. Vous rompez donc avec une tradition de service public en transférant la responsabilité de la Ville aux clubs et associations sportives dans ces nouveaux créneaux horaires. Vous misez donc sur la confiance et la responsabilité de ces associations privées, et nous nous en félicitons.

Mais il ne nous échappe pas non plus que c'est l'occasion pour vous d'éviter un nouveau bras de fer avec les personnels de la Ville, qui auraient, à juste titre, eu des revendications de compensation salariale.

Cependant, même si nous sommes favorables à cette proposition expérimentale, nous resterons particulièrement vigilants quant à son application : vigilants en matière de sécurité, vigilants en matière de respect des locaux, vigilants en matière de respect des riverains, qui ne doivent pas faire les frais d'une sortie nocturne de sportifs un peu trop bruyants. Nous voyons bien que le choix et la sélection des clubs et associations, participant à ce nouveau dispositif seront déterminants pour le succès ou l'échec de cette mesure.

Cette bonne idée ne doit pas non plus effacer une réalité à laquelle sont confrontés chaque dimanche les Parisiens qui trouvent les piscines et les stades fermés. Voilà près de huit mois que les personnels de la Ville de ces établissements ont entamé une grève réclamant une revalorisation de la prime au travail le dimanche, et nous sommes, nous, élus, régulièrement apostrophés par nos administrés, qui sont les premières victimes de ce mouvement de grève, car privés de pouvoir faire du sport le dimanche. Les sportifs parisiens ne comprennent pas que la Mairie de Paris n'entame pas des négociations avec les grévistes pour que cesse cette grève.

Le groupe UDI-MODEM vous demande donc, par la voix de votre adjoint, M. MARTINS, de renouer le dialogue avec les grévistes et de trouver une issue à ce mouvement, qui pénalise une grande majorité de Parisiens sportifs.

Enfin, d'une manière générale, l'amplitude des horaires des équipements sportifs repose la question des horaires des services publics municipaux, et notamment des mairies. Là encore, dans un but d'adaptation aux contraintes de la vie de nos concitoyens parisiens, il est indispensable d'élargir les horaires d'accueil dans les mairies.

Aujourd'hui, il faut poser une demi-journée de congé pour faire sa demande de carte d'identité, et poser à nouveau une demi-journée pour venir la retirer. Nous voyons bien que ce système n'est pas viable et qu'il est nécessaire d'ouvrir ce grand chantier dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes, chantier qui s'avérera certainement plus compliqué, puisque vous ne pourrez pas compter sur les associations.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous considérons, avec les élus du groupe R.G.C.I., que le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui va réellement dans le bon sens. Il est le signe d'une politique volontariste d'adaptation de notre politique et de nos initiatives aux pratiques et besoins des Parisiens.

Le manque de créneaux sportifs est une difficulté réelle, dont chacun fait le constat. Ainsi, la Ville n'est pas en capacité de répondre aux demandes des 2.000 associations sportives réservant des créneaux. Paris est faiblement dotée en équipements sportifs. Et mis en rapport avec le nombre d'habitants, nous sommes même le dernier département français.

Il faut donc faire preuve d'imagination et c'est tout le sens de ce projet de délibération pour étoffer l'offre et répondre au mieux aux attentes de chacun.

La construction de nouveaux équipements n'est pas toujours possible, ou de manière très limitée. La densité urbaine, le contexte foncier dans sa globalité sont des obstacles trop importants.

Ainsi, il fallait trouver une réponse innovante pour répondre aux besoins des associations sportives. C'est un engagement pour la mandature et il faut saluer son application concrète.

L'expérimentation, qui va être menée sur 17 équipements dans 14 arrondissements, est extrêmement importante. L'ouverture du créneau, après 22 heures 30 en semaine et après 18 heures le dimanche, va permettre une ouverture qui n'a pas d'équivalent dans les autres équipements municipaux.

En outre, le choix fait de laisser l'équipement sous la responsabilité des associations durant ces heures est positif à deux titres : cela montre tout d'abord la confiance de l'institution pour les acteurs associatifs et c'est le signe d'un respect mutuel envers ces acteurs indispensables qui font beaucoup pour les Parisiens ; ensuite elle n'oblige pas les agents de la DJS à finir leur service trop tardivement.

Le dispositif mis en place est également - je crois qu'il faut vraiment le signaler - le fruit d'un travail mené dans une volonté d'ouverture et de réelle concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Ainsi, le choix des associations s'est fait en partenariat avec les mairies d'arrondissement. Les réunions d'échanges et d'information ont lieu avec les agents de la DJS. Nous reconnaissons aussi l'effort fait en matière de sécurité pour que l'activité des associations se passe au mieux. Je pense réellement que toutes les garanties nécessaires au bon déroulement du projet sont présentes.

La mise en place d'une structure d'évaluation est enfin le signe d'une mesure sérieuse, réfléchie et mesurée. Nous espérons bien sûr que le bilan sera positif pour aller vers une extension au sein d'autres équipements sportifs. La réflexion menée ici pourrait d'ailleurs être envisagée sur d'autres types d'équipements. L'enjeu d'adapter des horaires se pose pour l'ensemble des sujets municipaux : je pense aux transports, aux crèches, aux bibliothèques, mais nous y reviendrons.

D'ores et déjà, mes chers collègues, les élus du groupe RGCI voteront bien évidemment pour le projet de délibération qui nous est soumis.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROS.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour cinq minutes maximum.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, je vais prendre quelques minutes pour vous parler de ce beau projet de délibération, qui s'inscrit pleinement dans la démarche engagée par la Ville de Paris depuis 2001, de faire vivre notre capitale de jour comme de nuit.

Toujours au plus près des usages anciens comme nouveaux de ces habitants, je veux parler notamment de l'événement culturel, qu'est la Nuit européenne des musées dont la 10e édition a eu lieu le 17 mai dernier, et bien évidemment de la Nuit blanche, notre grande manifestation culturelle consacrée à l'art contemporain, dont la 12e édition a eu lieu le 5 octobre dernier.

Les chiffres de fréquentation parlent d'eux-mêmes et montrent que l'ouverture culturelle de nuit répond à de vrais besoins des Parisiens : 26.000 entrées dans la soirée pour la Nuit européenne des musées et plus d'un million de visiteurs pour la Nuit blanche.

Au-delà de ce type de grande manifestation, la Ville de Paris a pris cette question des nouveaux usages et besoins des habitants au sérieux, en organisant en 2010 les Etats généraux de la nuit. Je voudrais saluer mon collègue Mao PENINOU, qui les avait organisés à l'époque en tant qu'adjoint au Bureau des temps, et dont j'ai pris la suite de 2013 à 2014 en tant qu'adjoint au Maire de Paris sur ces questions.

En termes d'équipements municipaux, la Ville a déjà fait le choix d'ouvrir ces équipements sportifs jusqu'à 22 heures en semaine et jusqu'à 18 heures le dimanche. Par ailleurs, une vingtaine de piscines proposent une fois par semaine une ouverture nocturne, et trois centres d'animation organisent quelques trente-six nocturnes par an, dans les 12e, 13e et 19e arrondissements.

Si cette question des usages et des horaires a été un sujet majeur pendant la période électorale municipale de mars dernier, le projet de délibération soumis aujourd'hui à notre approbation montre votre vigilance, Madame la Maire, à y répondre avec responsabilité.

Aujourd'hui, la Direction de la jeunesse et des sports gère 400 équipements ouverts 360 jours par an sur des plages horaires étudiées de 8 heures à 22 heures 30 en semaine et de 8 heures à 18 heures 30, comme vient de l'indiquer Jean-Bernard BROS.

Cette amplitude horaire, bien qu'étant sans équivalent dans les autres équipements municipaux, ne suffit pas. Elle ne suffit plus à satisfaire les demandes exprimées par les usagers et les 2.000 associations sportives réservant des créneaux dans ces équipements de la Ville.

Ainsi, dans son programme, Madame la Maire de Paris, s'était engagée à élargir les horaires en attribuant des créneaux à des associations qui seront alors responsables du lieu pendant cette tranche.

C'est exactement ce qui nous est proposé, mes chers collègues, aujourd'hui, sous la forme d'une première expérimentation, bien évidemment mesurée et réfléchie, portant sur 14 équipements sportifs, 11 gymnases, 1 stade, 1 mur d'escalade et une salle de tennis de table situés dans 11 arrondissements parisiens.

Une concertation, cela a été rappelé également précédemment, a été menée depuis avril dernier, par vous, Monsieur MARTINS, dont je voudrais louer l'enthousiasme, l'art et la manière de convaincre. Cette concertation a permis de construire ce projet d'expérimentation, à la fois avec l'administration parisienne, à qui je tiens à rendre hommage, ses organisations syndicales, ses agents de maîtrise, les chefs d'établissements sportifs et les chefs de secteur, mais également bien entendu les associations, premières demandeuses de créneaux supplémentaires, et bien entendu les mairies d'arrondissement, fines connaisseuse du tissu associatif de leur territoire.

Cette expérimentation proposée, mes chers collègues, illustre le choix de la Ville de Paris de faire confiance, d'une part aux associations sportives parisiennes qui ont accepté de jouer le jeu, de se former aux règles de sécurité et de gérer en responsabilité les équipements qui leur seront ainsi prêtés. D'autre part, avec les usagers qui devront rendre les locaux prêts à l'emploi pour le lendemain matin, comme c'était déjà le cas d'ailleurs dans un certain nombre de Maisons des associations d'arrondissement.

Ce sont 14 associations qui ont répondu "présente" à cette proposition de notre collectivité, pour permettre toujours plus de pratiques sportives amateurs.

Je conclurai mon propos en précisant que, quoiqu'en disent certains collègues de l'opposition municipale sur ces bancs, ils ont émis un avis unanimement favorable à ce projet lors d'une réunion plénière de présentation, le 23 septembre dernier, présidée par Jean-François MARTINS.

Et je trouve dommage et regrettable finalement, et peu visionnaire de la part de certains maires d'arrondissement de droite, de s'être abstenus aux Conseils d'arrondissement sur ce projet de délibération, au prétexte que leur arrondissement n'était pas concerné par cette première expérimentation, et que le choix de la confiance pouvait s'avérer dangereux en termes de responsabilité. Mes chers collègues, je suis évidemment en désaccord avec cette manière d'envisager l'action publique.

Vous l'aurez compris, étant concerné au premier chef par cette expérimentation, à la fois en tant qu'ancien adjoint au Maire de Paris et en tant qu'élu du 11e arrondissement, et en tant évidemment que membre du groupe Socialiste, mon groupe votera avec enthousiasme ce projet de délibération, qui va dans le sens de l'évolution des modes de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

La parole est à M. David BELLIARD, pour 5 minutes maximum.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, nous voterons bien entendu ce projet de délibération car cette expérimentation va pour nous dans le bon sens : elle répond à une réelle pénurie d'équipements sportifs pour les Parisiennes et les Parisiens.

Pour rappel, avec une moyenne de 14 équipements sportifs pour 100.000 habitants, Paris est le dernier département français avec un ratio quatre fois inférieur à la moyenne nationale. Et cela a été rappelé : la demande de sport le soir est très forte.

Si le foncier est rare, il faut en optimiser l'usage et améliorer l'existant.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec deux points d'attention toutefois.

D'abord, cette réforme doit se faire en respectant les personnels des équipements, en évitant à la fois de rallonger leur journée de travail, surtout qu'une partie d'entre eux vivent loin de Paris, et en ne niant pas non plus leur travail, ni en les surchargeant du fait d'une gestion approximative des associations.

Pour nous, l'expérimentation est un juste compromis et la Ville doit impérativement s'engager à ne pas rogner à l'avenir sur les créneaux déjà existants, encadrés et pris en charge par les personnels de la DJS.

Ensuite, cette réforme doit bien sûr se faire de manière sécurisée pour les usagers, évaluée, et surtout équilibrée, en couvrant tous les territoires, toutes les disciplines, en incluant à la fois les petites et les grosses structures, et en incluant toutes les communautés sportives, et notamment le sport féminin, gay et lesbien.

A terme, malgré les contraintes techniques et, nous le verrons, au vu de l'évaluation, nous espérons que des piscines, des locaux scolaires, voire des jardins, soient intégrés au dispositif pour répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, et continuer à faire de la nuit aussi des moments de vie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites par les différents intervenants sur ce sujet. Permettez-moi juste de rappeler que, sur ce projet de délibération, qui va donc valider l'ouverture après 22 heures 30 la semaine et après 18 heures le dimanche, est effectivement une bonne nouvelle qui n'est rien de plus qu'un engagement qui avait été pris pendant la campagne et qui avait même été pris, je pense, de façon unanime puisque nous avions nous-mêmes porté ce que nous avions appelé la "révolution des horaires" pendant la campagne, et qui allait au-delà des seuls équipements sportifs. Jean-Bernard BROS a déjà donné quelques pistes et cela doit se faire plus largement sur d'autres équipements qui sont des équipements publics.

Certes, ce projet de délibération aujourd'hui est une expérimentation et nous la prenons comme telle. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter lors de la 7e Commission. C'est dans ce cadre constructif d'expérimentation que je souhaitais apporter ici quelques pistes sur des questionnements qui sont encore liés à cette expérimentation.

Tout d'abord, sur les équipements tels qu'ils ont été sélectionnés de façon à pouvoir débuter cette expérimentation, nous avions 17 équipements prévus à l'origine dans le projet de délibération. Vous nous avez dit en Commission que déjà quelques associations, je crois au nombre de trois, avaient dû revoir leur position sur le sujet et que nous étions aujourd'hui sur un système qui était sur 14 équipements et qui donc pouvait, après un premier bilan, se développer.

La première chose est de savoir les pistes que vous aviez, après cette expérimentation, sur d'autres équipements et sur la façon dont on pourrait éventuellement penser déjà à l'avenir et à généraliser cette expérimentation.

Ce concours d'associations aujourd'hui, une seule par équipement, "pour ne pas porter atteinte à l'amplitude et aux conditions de travail des personnels municipaux", tel que c'est inscrit dans le projet de délibération.

Ces associations auraient été sélectionnées "sur la base d'un projet sportif pour l'occupation de ces nouveaux créneaux, d'une organisation solide et à partir d'une bonne connaissance de l'équipement en question".

Alors certes, ce sont des critères aujourd'hui qui ont été validés par les services. Je sais qu'il y a aussi eu un certain nombre d'échanges avec le terrain, les mairies d'arrondissement notamment, et les associations aujourd'hui sont engagées dans ce processus.

Une seule chose, puisque cela a été un élément de débat lors de la Commission, c'est que pour que cette expérimentation ait lieu, il faut confier cela à une association qui est déjà bénéficiaire d'un créneau : le dernier créneau.

Cela pose aussi la question de savoir, pour l'usager qui n'est pas membre d'une association, comment il pourra à terme bénéficier d'un élargissement de ces horaires, mais aussi pour d'autres associations qui ne sont pas bénéficiaires de ce dernier créneau, comment pourraient-elles faire éventuellement pour en bénéficier ?

D'où le sujet que nous avions évoqué avec ma collègue maire du 9e arrondissement et qui a fait que sur cette question d'association de ping-pong notamment, qui était déjà bénéficiaire de ce créneau horaire, le projet de délibération n'a pas pu être ensuite soumis au Conseil d'arrondissement pour ces raisons bien précises. Je vous engage donc sur ce point à continuer le dialogue avec les mairies d'arrondissement de façon à trouver une voie d'expérimentation qui soit sereine pour tout le monde.

"L'association doit assumer seule, en sus de ses obligations habituelles en matière de responsabilité civile, une partie des responsabilités habituellement dévolue au personnel d'exploitation de l'établissement telles que la fermeture des locaux ou l'évacuation des personnes en cas de sinistre".

Il est donc important que les conventions soient signées. Il en est fait mention dans le projet de délibération sans que nous en connaissions véritablement aujourd'hui le fond. Est-ce que ces conventions avec les associations seront soumises aux votes des conseils d'arrondissement puis à ceux du Conseil de Paris ?

Dans le même sens, il est expliqué qu'un "dispositif d'évaluation de cette expérimentation sera mis en place et réunira des agents de la DJS et de la DPP, des représentants du personnel, des associations et des mairies d'arrondissement pour évaluer notamment la bonne fréquentation des créneaux et les difficultés ou problématiques techniques d'organisation".

À partir de cela, comment envisagez-vous ce comité d'évaluation et est-ce que nous aurons bien évidemment accès à ses conclusions.

Vous le voyez, de façon très constructive, voilà aujourd'hui notre position dans ce processus d'expérimentation.

Compte tenu des éléments qui ont été donnés et des réserves que je viens d'indiquer, je puis vous donner deux pistes : de continuer bien évidemment le dialogue avec l'ensemble des mairies d'arrondissement pour que nous soyons sur des concrétisations qui soient viables et avec des associations aujourd'hui dont on connaît la pertinence locale et sur le dernier point, vous dire que nous voterons bien évidemment ce projet de délibération qui s'inscrit dans une proposition de campagne que nous avions nous-mêmes portée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne serez pas surpris, mais je ne partage pas du tout l'enthousiasme de l'U.M.P. sur ce projet de délibération. Je le trouve même complètement hallucinant !

Mes chers collègues, vous vous rendez compte que vous êtes en train d'inventer finalement l'utilisation du service public sans agent pour garantir les conditions d'exercice du service public ?!

Voilà comment vous gérez les problèmes d'austérité à Paris : allez, hop ! On supprime les agents ! J'entends même des collègues derrière moi qui me disent : "Oh ! Mais vous savez, les agents, le soir, ils ferment la porte…" Mais quel mépris du rôle des agents !

En même temps, peut-être que vous me prenez sur la gauche et qu'en fait vous êtes en train d'inventer l'autogestion. Mais enfin, l'autogestion d'un équipement de service public demanderait une réflexion et une préparation un peu plus sérieuse que cela parce que, mes chers collègues, pour que les associations puissent assurer toutes les responsabilités qui incombent lorsqu'on occupe un équipement public, encore faudrait-il leur donner les moyens, et les moyens humains, de gérer l'ensemble des tâches.

Franchement, je trouve cela totalement irresponsable, et cela n'arrive pas dans n'importe quelle période.

Que se passe-t-il en ce moment à la Direction de la jeunesse et des sports ? Que se passe-t-il à la DJS ?

On le sait tous ! Cela fait des mois et des mois que les agents des équipements sportifs exigent que leur prime pour le travail du dimanche soit enfin revalorisée, que le dialogue est au point mort sur ce dossier.

Et au lieu de reprendre le dialogue social avec les agents sur ce dossier, quel message envoyez-vous ? Sans même qu'il y ait eu un C.T.P. qui ait pu traiter du sujet, au mépris des organisations syndicales - on a débattu de la santé mais j'aurais besoin d'un médecin -, que faites-vous ? Vous envoyez un message pour dire que finalement les agents de catégories C, on n'en a pas besoin, on peut faire fonctionner les équipements sportifs sans eux. C'est honteux ! Et donc, je voterai contre ce projet de délibération.

J'aimerais que l'on travaille de manière bien plus sérieuse sur cette question, que l'on commence par le commencement. D'abord, est-ce qu'il y a eu un véritable audit pour connaître les demandes réelles des associations et des Parisiennes et des Parisiens pour ces activités sportives en semaine après 22 heures et le dimanche après 18 heures.

Que l'on commence d'abord par évaluer les besoins avant de voir quelles sont les solutions adaptées ou non car mes chers collègues, la dérégulation de nos vies, que ce soit en journée ou que ce soit sur la semaine, n'est pas une bonne solution.

Alors vous ne pouvez pas simplement penser aux loisirs de certains quand cela doit reposer sur une dégradation de celles et ceux qui travaillent, par une dérégulation de leur vie, où on va leur proposer de travailler à n'importe quelle heure, n'importe quel jour de la semaine.

Voyez bien que ce débat sur l'ouverture des équipements publics concernant l'amplitude horaire en journée et en semaine est forcément lié au débat que nous avons en ce moment sur la question du travail du dimanche et de l'ouverture des commerces. Vous ne pouvez pas tout d'un coup balayer l'un pour vous enthousiasmer sur l'autre.

Quelle conception de la vie souhaitons-nous ? Non, il n'est pas aussi simple de pouvoir considérer que des équipements publics pourraient ouvrir, avec ou sans agent, jour et nuit, 24 heures sur 24.

En fait, ces extensions d'horaires que vous proposez sont une manière pour vous de pallier à moindre coût le manque d'équipements sportifs dont souffre la capitale.

Parce que oui, regardez la réalité en face : nous manquons d'équipements sportifs, et la Ville devrait beaucoup plus augmenter ses investissements pour ouvrir de nouveaux équipements sportifs et répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, et répondre aux besoins de créneaux horaires des associations.

Mais au lieu de répondre à cela, et parce que nous savons très bien que vous préparez une réduction de 2 % minimum de la masse salariale, vous inventez l'ouverture des équipements sans agent.

Eh bien non, cette mesure est totalement inacceptable. Derrière le mot expérimentation, c'est une provocation à l'encontre des agents que l'on ne saurait tolérer.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

J'ai trois inscrits pour le groupe PC-Front de gauche.

C'est Mme PRIMET qui commence.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, le groupe Communiste - Front de Gauche a un réel désaccord avec ce projet de délibération sur la forme comme sur le fond.

Tout d'abord, il est notable que le texte soumis au vote des conseillers d'arrondissement mentionnait dans le projet de délibération comme dans l'exposé des motifs une consultation des agents dans le cadre du comité technique paritaire du 3 octobre 2014.

Or, ce comité technique paritaire n'a pas eu lieu car les organisations syndicales avaient quitté la salle et faute de quorum, la réunion n'avait pu se tenir.

Aujourd'hui rectifié suite au C.T.P. du 10 octobre, il était faux lorsqu'il a été présenté aux élus d'arrondissement.

Ce n'est pas un détail, et dans le contexte de la longue grève des agents pour l'augmentation de la prime du dimanche, cette nouvelle proposition leur apparaît comme une provocation.

Le message donné est la volonté de ne pas écouter et de poursuivre coûte que coûte, en dépit de l'avis des agents.

Nous, nous sommes attachés au respect du dialogue avec les personnels et au rôle des instances qui ne sont pas de simples formalités. Nous avions d'ailleurs relayé les revendications sur la prime du dimanche par le biais d'un vœu de notre groupe en juin dernier et d'un vœu de l'Exécutif, adopté à ce même conseil, sans pour l'instant qu'il n'y ait d'avancée concrète.

Cette disposition va impacter directement et indirectement le travail des agents techniques. En effet, ce sont eux qui ont la charge du nettoyage et de la préparation des locaux avant l'ouverture de 8 heures. Quelles garanties auront-ils de l'état dans lequel ils retrouveront l'équipement laissé à la charge des associations, alors qu'ils sont déjà souvent seuls, les emplois ayant déjà été réduits à la portion congrue, au point qu'un agent me disait que son agenda pouvait être changé du jour au lendemain, et ce, plusieurs fois par semaine, pour remplacer des agents manquants ?

Avec la mise en place de ce projet, une partie des prérogatives des agents de la Jeunesse et des Sports sont délégués à des associations. Ce projet instaure une délégation de service public qui, pour nous, n'est pas justifiée. Y a-t-il des métiers inutiles ? Si c'est le cas, il faudra le dire clairement aux agents concernés.

Un des axes majeurs de notre projet de mandature est la reconnaissance des agents et de leurs missions. Les activités physiques et sportives nécessitent, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, des agents expérimentés et formés. Ce premier pas vers des structures sportives, type libre-service, nous inquiète. Le pari de l'investissement public, sur lequel nous nous sommes rejoints pour les élections municipales, est un projet progressiste où la présence humaine d'agents au service des usagers est déterminante.

Comme va le dire mon camarade Sergio TINTI, nous ne voterons donc pas ce projet de délibération si l'amendement de notre groupe n'est pas retenu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je donne donc la parole à M. TINTI, pour 5 minutes maximum.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Le retard en offre d'équipements sportifs pris par la Droite pendant toutes les années de sa gestion de la Ville était abyssal et l'action de la Municipalité pour combler ce vide, depuis 2001, sous l'impulsion notamment de notre camarade et ami Jean VUILLERMOZ, mérite d'être saluée.

Malgré cela, nous sommes confrontés à une demande toujours plus importante de créneaux horaires pour les associations et les clubs, qu'il est de plus en plus compliqué à satisfaire, et cela, malgré le fait que les équipements sportifs sont les équipements publics les plus sollicités à Paris.

La solution apportée par la Mairie de Paris est d'élargir les horaires d'ouverture le soir et le week-end, en transférant à l'association occupant les lieux la responsabilité de chef d'établissement, c'est-à-dire en lui confiant le soin de la fermeture des locaux et l'encadrement de l'évacuation des personnes en cas de sinistre.

Notre groupe pense que cette expérimentation apportera plus de soucis aux associations, aux clubs et aux agents que de véritables solutions au problème du manque de créneaux. Confier aux associations et clubs le soin de la fermeture des locaux et l'encadrement de l'évacuation des personnes en cas de sinistre, n'est pas la bonne solution pour y répondre.

Ce projet de délibération pose, tout d'abord, un problème de responsabilité non négligeable pour les associations, en leur demandant des prises de risque au-delà de leurs prérogatives et compétences.

Le mouvement sportif parisien, par la voix de ses représentants, partage cette inquiétude. L'encadrement et la sécurité des locaux est une mission de service public qui n'est pas à prendre à la légère. Elle est aujourd'hui assurée par des agents compétents dont les prérogatives sont statutaires.

Qui va gérer l'évacuation des personnes qui n'ont pas à être dans le bâtiment après 22 heures 30, en cas d'envahissement ? Qui devra assurer l'ordre ? Les associations n'ont pas le statut des représentants de la Municipalité.

La demande des créneaux sportifs de nuit n'est pas une priorité pour les associations. Le besoin d'extension est essentiellement motivé par des raisons de compétition. C'est d'ailleurs en ce sens que va notre amendement au projet de délibération : qu'une extension soit possible pour des raisons de compétition et, bien entendu, sous la responsabilité des agents de la DJS.

En effet, les créneaux horaires qui manquent cruellement dans notre ville sont les créneaux de 17 à 22 heures.

Je vous prie de croire à ce que je viens de dire parce que, depuis sept ans, je suis, dans le 19e, en charge des sports et ce que je vous dis correspond à une réalité qui est la réalité du mouvement sportif parisien.

Prendre sérieusement en compte le manque de créneaux sportifs dans notre ville, c'est :

- d'abord, œuvrer pour l'augmentation de l'offre par une politique ambitieuse d'investissement dans les équipements publics de proximité. Le sport pour tous commence par un équipement sportif à proximité de chez soi.

- ensuite, d'entamer sérieusement les négociations avec le Rectorat pour trouver des modes d'utilisation des équipements sportifs des groupes scolaires, qui ne sont pas utilisés après les heures de cours.

- mais aussi de développer une culture de partage et de collaboration entre clubs et associations utilisateurs des mêmes installations sportives, en les intégrant à l'élaboration des projets sportifs municipaux.

- enfin, de créer des comités d'usagers des équipements sportifs, notamment des centres sportifs, un espace de concertation regroupant élus, utilisateurs et agents, afin de coordonner l'utilisation des créneaux supplémentaires du soir lors des compétitions.

En conséquence, nous pensons que le projet de délibération est, dans l'état actuel, contraire à notre vision du service public. Nous voterons donc défavorablement, si l'amendement du groupe que je représente n'est pas retenu par l'Exécutif.

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est donc à M. Nicolas BONNET, pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, que l'on pourrait croire anodin, ouvre un débat de société car je ne peux croire qu'il ne soit motivé que par des raisons économiques.

Je dis à notre collègue Jean-François MARTINS, en toute fraternité : j'attendais autre chose de ce premier projet de délibération sur le sport. Et je souhaite que, dans les prochains mois, vous nous présentiez une communication qui donne vos orientations pour la mandature.

Nous avons besoin de nous interroger sur la politique sportive de notre ville, qui agit à la fois sur la question du sport pour toutes et tous, du sport scolaire, du sport de haut niveau ou professionnel, des pratiques libres et autonomes, ou encore du sport dans l'entreprise.

Ce qui nous est proposé dans ce projet de délibération existe déjà pour d'autres équipements et dans d'autres communes.

Or, toutes les expériences de ce type, mon cher Jean-François, tentées en banlieue, se sont terminées par un échec. Vous pouvez consulter vos collègues de la future Métropole.

Je regrette que vous, qui avez, pendant la campagne électorale, si bien porté à nos côtés les propositions en matière de démocratie participative, vous nous présentiez aujourd'hui un projet de délibération dans un cadre de concertation très critiquable : ni le Comité départemental olympique et sportif, ni les offices des sports, ni la totalité des associations n'ont été consultés ou même réunis ; vous êtes passé uniquement par les maires d'arrondissement et par certaines associations. Elles me l'ont toutes confirmé.

Je ne reviendrai pas sur l'absence de dialogue avec les agents de la Ville, en plein conflit social, mais tout de même. Avancer d'une telle manière une expérience, c'est un peu de la provocation, comme l'a dit ma collègue.

Alors, une intuition ! Voilà à partir de quoi ce projet de délibération a été écrit. L'intuition peut être bonne mais, en politique comme en science, elle exige toujours d'être vérifiée.

Vous hésitez entre deux possibilités et vous aménagez à la marge ce qui devrait être un vrai choix :

- soit nous avançons vers la gestion des équipements par les usagers, et vous devrez clairement l'assumer,

- soit nous considérons qu'il y a encore la place pour un service public local du sport, avec des agents compétents et valorisés.

Mais le principal problème ne se réglera pas dans la gestion, car c'est le manque cruel d'équipements qui vous oblige à la gymnastique de l'adaptation. Il est à espérer que le Plan d'investissement de mandature et que les grands projets d'urbanisme corrigent ces manques pour les six prochaines années. Cela aurait dû être la priorité du débat d'aujourd'hui, mais vous avez inversé le calendrier.

Vous le savez, le sport, comme la culture, est un élément essentiel de la formation de l'être humain. Il est structurant du vivre-ensemble ; il est, de ce fait, éminemment culturel. Aborder la question des pratiques sportives ne peut se faire sans aborder l'organisation de la vie quotidienne, du temps consacré aux loisirs, à la famille par rapport au temps de travail. C'est s'interroger sur la nécessaire réduction du temps de travail, sur la conquête du temps libre et son utilisation dans notre société ; c'est questionner les changements de mode de vie et les nouvelles aspirations.

Nous ne pouvons pas séparer l'analyse de la réalité du phénomène sportif et des évolutions qui le traversent des autres champs de la société.

Chers camarades, historiquement, à Gauche, nous avons toujours une réflexion sur le travail et le temps contraint, mais depuis Léo Lagrange et jusqu'à André HENRY, vous avez eu, nous avons eu toujours une réflexion sur le temps libéré.

Il est temps, dans une société où la réponse à la demande immédiate, à la pression de l'opinion publique, est devenue règle, philosophie dont s'inspire ce projet de délibération, que l'on se pose la question de l'intervention publique dans le temps libéré. Ma réflexion a été très bien évoquée par Pierre Mauroy en 1980 - je le cite : "La progressive entrée en vigueur des mesures réduisant le temps de travail rend plus que jamais nécessaire une réflexion sur ce nouveau temps libéré, afin qu'il permette d'améliorer la qualité de vie et qu'il ne soit pas exploité par les forces du profit".

Bien entendu, je n'ignore pas les modifications des rythmes de vie, du temps de travail comme du loisir, mais aujourd'hui l'offensive libérale sur le Code du travail, la pression exercée sur l'allongement du temps de travail journalier, sur l'extension du travail dominical, ou encore sur le recul du départ en retraite, tend à réduire inexorablement le temps libéré qui reste et, pour certains, ce temps libéré commence à 22 heures.

Faut-il s'adapter à cette offensive libérale et étendre les horaires des services publics pour les usagers qui la subissent de plein fouet ou faut-il la combattre ?

Chers camarades, une éminente universitaire, Marion FONTAINE, a publié un opuscule dans le cadre de la Fondation Jean Jaurès et n'a-t-elle pas écrit que depuis l'expérience malheureuse du temps libre, il manque une réflexion à gauche sur ce sujet. Je la cite, page 98, dans le dernier chapitre qui s'appelle "Du temps libre au sport, l'abandon".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET-OULALDJ, juste avant le début de la citation, je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je termine sur cette citation.

"Les ressources idéologiques du passé, proche ou lointain, deviennent inopérantes et la gestion du présent se fait sans boussole, au risque de confondre l'adaptation nécessaire à ce présent et l'amnésie présente au risque que se dissolve la frontière entre le compromis avec le réel et l'oubli des structures de l'identité de la morale de gauche".

C'est exactement avec la formation du Gouvernement Laurent FABIUS, en 1984, que le terme "temps libre" est abandonné et disparaît des délégations ministérielles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Vous êtes déjà à 5 minutes 35.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Je n'en dirai pas plus, mais seulement méfions-nous toujours de la dictature du présent !

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il y avait M. GOASGUEN qui était inscrit. J'imagine, pour présenter le vœu, je crois que c'est M. AURIACOMBE qui s'exprime.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Je suis toujours surpris de voir des personnes qui ont fait campagne ensemble, il y a six mois, se déchirer aujourd'hui, mais c'est la politique.

Je reviendrai sur la révolution des horaires, à laquelle nous sommes en effet tout à fait favorables, et sur ces évolutions d'amplitude.

Nous en avons parlé en 7e Commission, nous avons émis le vœu, dans le 16e arrondissement, de pouvoir essayer, tester, Monsieur MARTINS - même si aujourd'hui il y a quelques difficultés, pour ne pas dire plus, avec le personnel de la DJS -, mais nous souhaitons pouvoir tester dans le 16e arrondissement ou ailleurs un horaire décalé dans les stades. Aujourd'hui les stades sont ouverts le dimanche, vous le savez tous, de 8 heures à 18 heures, cela ne correspond pas à la demande de certaines associations qui souhaiteraient décaler d'une demi-heure pour avoir un horaire de 8 heures 30 à 18 heures 30.

Ici, on ne change pas l'amplitude mais on décalerait d'une demi-heure, on profite de ce projet de délibération. Bien sûr, c'est une opération qui serait à faire en test et nous sommes, nous, dans le 16e arrondissement tout à fait ouvert à ce test.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à l'historique Jean-François MARTINS pour 5 minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais à remercier l'ensemble des intervenants qui s'intéressent, évidemment je suis d'accord avec Nicolas BONNET-OULALDJ, à un projet de délibération qui n'est pas anecdotique mais important.

Nous partageons tous, je crois, sur ces bancs, le constat du sous-équipement historique de Paris en matière d'équipements sportifs de proximité. Les treize dernières années ont permis de rattraper ce sous-équipement, mais cela reste évidemment insuffisant : nous avons 14 équipements sportifs pour 10.000 habitants, contre 54 équipements sportifs pour 10.000 habitants en moyenne dans les départements français.

Je tiens à rassurer Nicolas BONNET-OULALDJ et le groupe Communiste, le programme d'investissement de la mandature les rassurera sur le maintien d'un investissement ambitieux sur des équipements sportifs de proximité, parce que c'est comme cela que l'on produit de l'offre sportive, mais pas uniquement. La rareté du foncier, la nature exceptionnelle du retard que nous avons en matière d'équipements, nous obligent à un certain nombre d'ingéniosité, à de la créativité, de l'intelligence pour produire des heures sportives supplémentaires.

L'une d'entre elles - on y reviendra -, ce sera dans les équipements scolaires dont on reparlera juste après, et puis il y a celle-ci. Je suis très fier de vous présenter celle-ci aujourd'hui notamment, Monsieur BONNET-OULALDJ, parce que nous avons effectivement mené campagne ensemble sur la démocratie participative, sur la confiance en nos citoyens, et donc je suis fier de rapporter ce projet de délibération, car c'est un engagement de mandature. C'est

un engagement de campagne, il est aujourd'hui tenu vis-à-vis des Parisiens : nous augmentons l'offre sportive en faisant confiance aux associations.

C'est une fierté de présenter ce projet de délibération parce que, très concrètement, cela va répondre à un besoin exprimé par les Parisiens de faire plus de sport, de faire du sport dans un cadre associatif et dans un service public, et non pas dans l'offre sportive privée qui, elle, soyez en sûrs, est ouverte jusqu'à minuit à des tarifs prohibitifs.

C'est une fierté également parce que nous faisons le choix, Madame SIMONNET, de la société de la confiance, pas de la société de la défiance, notamment à l'égard des acteurs associatifs. Et vous avez parlé de l'autogestion, Madame SIMONNET, ce n'est pas complètement contraire à mon historique politique, vous le savez. Donc, je suis assez à l'aise pour dire que nous devons faire confiance au tiers secteur, à la société civile, y compris parfois pour rendre le service public quand il s'agit d'acteurs associatifs qui n'ont pas pour but le profit, mais bien souvent comme nous l'intérêt général et celui de produire l'intérêt commun des Parisiens.

C'est une fierté, y compris en termes de méthode, parce que nous l'avons fait avec les mairies d'arrondissement, nous l'avons fait avec les chefs d'équipements pour trouver les équipements qui étaient éligibles dès cette première année.

Je reviens, puisque M. BERTHAULT m'a interrogé sur la question et on en a parlé en 7e Commission. Effectivement, on a regardé les choses avec beaucoup d'équilibre et on a essayé de le faire intelligemment. Il y a 400 équipements. Il y en a dont le niveau de complexité, de technicité - je pense aux piscines, aux grands centres sportifs avec des terrains de grand jeu, aux grands centres sportifs complexes avec plusieurs salles sur lesquels la gestion demain serait compliquée à déléguer sur un créneau horaire - mais on a fait cette première sélection avec les mairies d'arrondissement, avec les chefs d'équipements, avec les associations. L'ensemble des adjoints d'arrondissement que j'ai réunis le 23 septembre, unanimement, quelle que soit leur mairie, quelle que soit la majorité à laquelle ils appartenaient, ont approuvé ce projet de délibération.

Donc y compris en termes de méthode. Madame PRIMET, vraiment je suis triste que vous n'ayez pas dit qu'effectivement le CTP du 3 octobre a été boycotté par les organisations syndicales. Celui du 10 octobre, en revanche, a été tenu. J'ai passé 6 heures avec les organisations syndicales à parler de l'ensemble des projets de la DJS, y compris celui-ci. Nous avons débattu, nous avons acté un désaccord sur cette question, mais j'ai donné un certain nombre de garanties aux agents de la Ville que je veux réexposer ici devant vous.

Le premier est que ce projet d'expérimentation se fait en dehors des horaires des agents. Le but n'est pas de remplacer les agents par les associations, mais bien de combler l'offre sportive sur ce créneau d'après 22 heures, sur lequel il y a une demande, sans faire peser cette augmentation sur les conditions de travail des agents, sur leurs conditions de vie, sur leur retour à domicile quand parfois ils n'habitent pas à Paris. C'est le choix que nous faisons avec ce projet de délibération : ne pas faire porter la réponse à ce besoin strictement sur les conditions de vie des agents. Je le redis ici, ce projet n'est pas de remplacer les agents de la Ville par les associations, mais de compléter l'offre par de l'associatif.

Il me reste 30 secondes, Madame la Maire, je vais essayer d'aller au plus vite.

Dès cette année, je suis fier également de la méthode, parce que c'est expérimental. Sur toutes les questions, Monsieur BERTHAULT, la sécurité, la propreté, l'entretien, comment seront nos équipements le lendemain matin ? Je le dis, j'ai été très ferme avec les associations, et les conventions qui seront communiquées à la 7e Commission, Monsieur BERTHAULT, sont très claires et très exigeantes : si une association ne respecte pas les règles du jeu, elle sortirait sur le champ de l'expérimentation, parce que la confiance nécessite évidemment l'exigence. Mais dès cette année, c'est 560 heures qui seront trouvées.

Alors, Madame SIMONNET, vous dites qu'on produit de l'offre sportive à moindre coût, mais si c'est le cas, ce n'est pas grave, Madame SIMONNET, si on est capable d'offrir plus de services publics, plus d'offres sportives aux Parisiens sans dépenser des millions, moi, je m'en satisfais. C'est pourquoi je devrais émettre un avis défavorable à l'amendement du groupe Communiste. Ouvrir ce créneau supplémentaire avec des agents de la Ville, c'est plus de 4,8 millions d'euros par an supplémentaires, Monsieur BONNET-OULALDJ. Et pour l'instant, malheureusement, nous ne sommes pas dans un contexte où nous pouvons nous permettre ce genre de chose.

Je termine, Madame BROSSEL, sur le vœu du 16e arrondissement présenté par M. AURIACOMBE sur le transfert d'une demi-heure, d'un décalage de l'offre sportive, c'est en tout cas un sujet qui mérite d'être réfléchi. Est-ce qu'il vaut mieux commencer à 8 heures ou 8 heures 30, c'est moins un sujet sportif qu'un sujet social sur les conditions de travail et l'amplitude horaire du travail des agents.

Mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE a ce sujet à l'agenda 2015. Je vous propose de le verser au pot de la discussion avec les agents sur l'amplitude horaire.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération pour faire confiance au monde associatif et pour proposer plus de sports aux Parisiens dès le mois de novembre 2014.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, d'une part l'amendement n° 21 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Monsieur BONNET-OULALDJ, souhaitez-vous retirer l'amendement ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Comme je l'ai dit, c'est de la création d'emplois de catégorie C. Ce n'est pas une marge si impressionnante que cela quand on voit les contrats de marchés publics qui ont été adoptés au dernier Conseil de Paris. Par ailleurs, quand vous dites que vous offrez plus de sports aux Parisiens, regardons les sports. Tennis de table, il y a combien de personnes dans un créneau ? Une dizaine.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Plus !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Aux entraînements de hand et de basket ? Il y a combien ? Une quinzaine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, on a eu un long débat. Ne relançons pas le débat.

Je vous ai juste demandé…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela va concerner une poignée de Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Par politesse, si vous retiriez votre amendement ?

J'en conclus qu'il n'est pas retiré. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 22 des groupes U.M.P. et UDI-MODEM, avec une demande de retrait, sinon avis défavorable.

M. AURIACOMBE et une proposition de M. MARTINS.

M. Pierre AURIACOMBE. - Nous allons attendre de voir comment évolue le débat et nous allons retirer le vœu.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 324).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'utilisation des équipements sportifs scolaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n° 23 et n° 23 bis, relatifs à l'utilisation des équipements sportifs scolaires. Nous en avons déjà parlé.

Monsieur BONNET-OULALDJ, la parole est à vous pour présenter le vœu n° 23.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il y a eu récemment une Conférence régionale du sport d'Ile-de-France. Je crois, d'ailleurs, que le groupe U.M.P. s'était intégré dans ce débat, qui a pointé la problématique de l'utilisation des gymnases qui sont dans les lycées, dans les collèges et qui sont fermés à partir de 17 heures, après les cours d'E.P.S.

Quand on parle de carences d'équipement et quand notre collègue nous fait la proposition sur 14 ou 17 équipements, nous en faisons sur beaucoup plus, et sur beaucoup plus de temps, en vous proposant d'intervenir pour ouvrir ces équipements sportifs scolaires.

Voilà le sens de notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS, pour deux minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'aurais besoin de moins que cela. Je l'ai dit tout à l'heure : produire de l'offre sportive, ce sont de nouveaux équipements. C'est le projet de délibération précédent, n'y revenons pas. Mais c'est aussi aller trouver ces équipements sportifs vides, exactement quand on en a besoin, c'est-à-dire à partir de 18 heures et le week-end. Il y en a dans les établissements scolaires.

Cela fait partie de la feuille de route qu'Anne HIDALGO m'a adressée. Cela fait partie d'une interrogation que le groupe Ecologiste de Paris m'avait adressée en séance au mois de juin et qui a permis, je crois, d'avancer et de commencer à travailler avec les services sur cette possibilité.

Si M. BONNET-OULALDJ en est d'accord, je lui propose le vœu n° 23 bis qui permet d'abord de l'informer et d'acter entre nous d'un travail de cartographie de l'ensemble de ces équipements, de ceux qui ont une entrée autonome, de ceux qui permettent d'accéder pour les clubs et les pratiquants sans rentrer éventuellement sur les zones scolaires, que pour ces équipements nous puissions vérifier leur sécurité, leur adaptation à nos besoins sportifs. Cette cartographie est en cours.

Le vœu l'acte et il nous engage collectivement à nous rapprocher du Rectorat et de la Région Ile-de-France pour les établissements scolaires et les lycées pour la Région et que, sur la base de la cartographie et de la discussion avec le Rectorat et la Région, nous puissions dès la rentrée 2016, suivant une montée en charge progressive, libérer ces équipements pour produire de nouveaux équipements sportifs, en tout cas des créneaux dans des équipements sportifs qui sont aujourd'hui vides.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Mme BUFFETEAU. Mais peut-être avant vais-je demander à M. BONNET-OULALDJ s'il retire son vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous avons beaucoup d'accords et très peu de désaccords.

Bien sûr, nous acceptons cet amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame BUFFETEAU, je vous laisse réagir sur le vœu n° 23 bis.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Madame la Maire.

La question de l'utilisation de ces équipements situés dans les établissements scolaires est un sujet sérieux puisque le vœu pose les bonnes questions : la demande des associations sportives de la ville pour plus de créneaux horaires, la saturation des créneaux des équipements sportifs municipaux et la sous-utilisation des équipements sportifs situés dans les établissements scolaires.

Nous sommes donc favorables à ce que tous les partenaires concernés, Mairie, Rectorat et Région, étudient la possibilité d'ouvrir ces équipements au bénéfice d'associations sportives. Nous aurions même tendance à ajouter les maires d'arrondissement à la liste des partenaires concernés. Pour autant, le vœu de l'Exécutif, que nous voterons, annonçant une mise en œuvre pour la rentrée 2016, nous vous demandons d'être vigilants sur les conditions d'utilisation d'occupation, et notamment du point de vue de la sécurité et du principe de sanctuarisation du patrimoine scolaire, évoqué par M. MARTINS.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BUFFETEAU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 219).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de comités d'usagers des équipements sportifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la création de comités d'usagers des équipements sportifs.

La parole est de nouveau à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - L'esprit de ce vœu est une demande des associations dans le cadre de la concertation justement. C'est-à-dire qu'on a aujourd'hui un réel problème, à la fois dans la construction et les programmes de construction de ces équipements sportifs, et à la fois après dans la gestion, et notamment, il a été pointé pendant le mouvement social la question du dialogue avec les agents de la Ville et avec la Ville.

La proposition que nous faisons est d'étendre notre politique de démocratie participative aux équipements sportifs. Vous savez qu'on a des conseils d'école, des conseils de crèche, des conseils d'usagers dans plusieurs équipements de la Ville.

Eh bien, nous proposons une nouvelle étape avec des conseils d'usagers dans les équipements sportifs.

Voilà la philosophie de ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je partage assez la philosophie de ce vœu. Il n'est peut-être pas applicable en l'état parce que nous avons 400 équipements sportifs de nature assez différente : des centres sportifs complexes avec des centaines et des milliers d'usagers, avec des interlocuteurs structurés, et on a aussi parfois des T.E.P., de petits terrains extérieurs de proximité, deux ou trois terrains de tennis par-ci, qui sont beaucoup moins structurés dans le dialogue qu'on peut avoir avec un certain nombre d'usagers.

C'est donc pour cela que je pense qu'on a besoin de travailler avec un peu plus de granularité.

La première de ces granularités sera de travailler au niveau de l'arrondissement, premièrement parce qu'un certain nombre des équipements sont délégués aux mairies d'arrondissement et que le dialogue, la concertation - je parle avec l'adjointe chargée de la démocratie locale à mes côtés - doit se faire au niveau de l'arrondissement sur un certain nombre d'équipements de proximité.

Il serait illusoire et mensonger de notre part d'annoncer que la Ville va engager avec les 2.000 associations, les 7 millions d'entrées dans les piscines, directement un dialogue. Je pense qu'il faut que ce soit à l'échelle de l'arrondissement.

Pour autant, c'est quelque chose qu'on se doit d'essayer. On a par exemple essayé à Armand Massard, le centre sportif que vous connaissez, dans le quartier Montparnasse, de commencer ce type de mise en place de comité d'usagers.

Dans le plan "Nager à Paris", en février, on travaillera sur la place des usagers dans le service public sportif parisien et comment ils peuvent donner leur avis, infléchir à la fois la politique sportive mais aussi la manière dont le service public est rendu, la qualité d'accueil dans ces équipements, et ils auront toute leur place dans le plan "Nager à Paris".

Il y a, je vous le rappelle, quatre conseillers à la vie sportive par arrondissement qui ont aussi cette responsabilité-là.

Je vais donc vous dire que sur la philosophie, c'est ce qu'il faut faire. Il faut qu'on associe, comme on le fait sur d'autres équipements publics, les usagers à la gestion de nos équipements. Cela demande encore pas mal de travail, et dans les arrondissements, et peut-être par discipline, par type d'équipement.

Je vous propose que nous continuions à travailler ensemble jusqu'au plan "Nager à Paris" d'abord, pour traiter le cas des piscines, et dans le cadre de l'élaboration des politiques sportives d'arrondissement, et si vous en êtes d'accord, je vous propose de retirer ce vœu pour qu'on avance concrètement, arrondissement par arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Vous l'avez remarqué, dans mon vœu, je ne donne pas d'échéance ou de date. C'est un vœu. Il peut donc très bien être voté aujourd'hui et progressivement être mis en place. Je n'ai pas fermé la porte à ce que vous dites, que cela soit le plan piscine ou autres.

Je maintiens mon vœu et je vous fais part aussi d'une autre proposition qui n'est pas dans le vœu, mais beaucoup de maires d'arrondissement sont présents et le savent. Chaque arrondissement est doté d'un office municipal des sports. Qu'est-ce qu'on en fait ? On en fait seulement un organisme qui remet des coupes ou un vrai organisme de concertation sur le projet sportif d'arrondissement, avec notamment les petits équipements comme les T.E.P., dont vous avez parlé, notamment le mobilier urbain pour la pratique sportive qu'on va développer ?

Je pense qu'il y a besoin d'une vraie politique de démocratie appliquée au sport avec d'une part, tout ce que vous dites, qui n'est pas forcément de l'équipement important, comme les T.E.P., etc., qui pourraient relever de l'office des sports, et tout ce qui relève des grands équipements, où il faut des comités d'usagers.

Donc, je maintiens mon vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET, vous n'avez donc pas été convaincu. Je soumets le vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe déposé Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'augmentation de la taxe de séjour.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25, déposé par le groupe UMP, relatif à l'augmentation de la taxe de séjour - encore ?! Pardon.

La parole est à Mme BERTHOUT, qui n'est pas là.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Très rapidement, pour Mme BERTHOUT. Nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous pensions sur ce projet d'augmentation de la taxe de séjour.

Ce vœu a pour objet d'attirer plus particulièrement l'attention de l'Exécutif sur les hôtels trois et quatre étoiles à Paris puisque souvent, l'argument des grands hôtels, des grands palaces de luxe nous avait été avancé pour défendre le projet, en nous expliquant que l'augmentation envisagée de la taxe de séjour ne correspondrait même pas, pour ces établissements, "au prix du sucre dans le café".

Nous émettons le souhait que la Maire de Paris, à tout le moins, n'augmente pas la taxe de séjour pour les hôtels de trois et quatre étoiles à Paris, notamment dans le 5e arrondissement, mais j'ajouterai dans le 9e arrondissement puisque le 9e arrondissement est très concerné, et les autres arrondissements également peut-être dans une moindre mesure. Cela concerne plus de 1.000 établissements à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Comme c'est le quatrième Conseil de Paris avec exactement le même vœu, je vais émettre un avis défavorable et préciser à Mme BERTHOUT que je ne peux pas mettre en place une taxe de séjour spécifique au 5e arrondissement.

Quand le sujet arrivera, on le traitera dans les vingt arrondissements de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DDCT 115 - Subventions Fonds du Maire (8.000 euros) aux associations "Lion's club" et "Le laboratoire de la création".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 115 relatif à l'attribution de subventions - fonds du Maire - aux associations "Lion's Club" et "Le laboratoire de la création".

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mes chers collègues, comme vous le savez certainement, les fonds dits du Maire permettent aux maires d'arrondissement d'accompagner en toute transparence et contrôle des actions locales ponctuelles portées par des associations qui œuvrent pour nos concitoyens, soit à travers des actions sociales, soit autour d'animations culturelles pour les habitants de l'arrondissement, et parfois au-delà.

Les fonds dits du Maire sont donc un outil indispensable au renforcement du lien social dans nos quartiers.

Est-ce que mes collègues du premier rang auraient la gentillesse… merci beaucoup !

Le projet de délibération qui vous est présenté va permettre à l'association "Lion's Club Paris Ile-de-la-Cité", acteur historique du cœur de Paris, de poursuivre son action dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, la promotion de l'intégration et de la solidarité. Ce sera notamment le cas dans le cadre du plan grand froid qu'avait initié ma prédécesseur, qui débute à la mairie du 4e arrondissement dès la fin du mois de novembre, et de la Banque alimentaire, qui fêtera cette année ses 30 ans.

Je tiens à saluer ici l'engagement de sa présidente, Mme Brigitte GOLDENBERG, et de toute son équipe, qui réalise tout au long de l'année des activités importantes pour le 4e arrondissement auprès des publics fragiles, en particulier auprès des enfants du centre d'hébergement et réinsertion sociale de la Cité Saint-Martin, situé dans le 4e arrondissement, et que Mme VERSINI, mon adjointe, Mme LEBRETON et moi-même avons visité longuement cet été.

Cette subvention que j'ai souhaité attribuer à cette association vise donc à consolider ses activités et à accompagner leur développement, développement que je souhaite inscrire dans les orientations définies dans le cadre de la grande cause municipale de lutte contre l'exclusion et leur déclinaison dans le Centre de Paris.

A cet égard, je tiens à renouveler mes remerciements les plus sincères et chaleureux à Anne HIDALGO, Maire de Paris, Bernard JOMIER, son adjoint, Mme Dominique VERSINI ainsi qu'à Martin HIRSCH de s'être montrés favorables à la proposition que je leur ai faite de renforcer le dispositif d'accueil hivernal de l'Hôtel-Dieu et de l'élever à une capacité d'accueil de 50 places.

A l'image du dispositif déployé à la mairie du 4e arrondissement depuis plus de 12 ans, sa coordination serait confiée à un organisme associatif et permettrait de proposer un hébergement pour la nuit et des repas aux plus démunis en mobilisant les maraudes du Centre de Paris qui vont au contact de ces publics en grande précarité depuis de nombreuses années.

A plus long terme, je souhaite qu'une telle activité relevant du champ médicosocial puisse s'intégrer de manière pérenne à l'Hôtel-Dieu, en cohérence avec le projet médical de l'établissement et les besoins exprimés par les nombreux acteurs de solidarité œuvrant sur le terrain, comme le Lion's Club.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Madame la Maire, je pense que nous conviendrons tous que ce choix d'attribuer cette subvention à cette association relève ainsi d'une exigence humaniste, celle de venir en aide aux personnes en difficulté, car tel doit être l'un des objectifs principaux d'une collectivité, comme le rappelait notre Maire, Madame HIDALGO.

En la matière, je sais pouvoir compter sur la volonté de la majorité municipale de faire de Paris une ville attentive à son prochain, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne.

Pour ma part, je soutiens donc vigoureusement ce choix et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie mon collègue et voisin Christophe GIRARD pour son soutien soutenu au secteur associatif du 4e arrondissement.

L'occasion m'est donnée de rappeler le rôle des maires d'arrondissement auprès des acteurs associatifs locaux de la solidarité et de l'animation locale, notamment par le financement de leurs activités et de leurs projets par l'intermédiaire des fonds du maire. Ces fonds permettent effectivement, comme Christophe GIRARD le rappelait, l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale, proposée à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement.

C'est le cas ici avec l'association Lions Club Paris du 4e qui mène des actions dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, la promotion de l'intégration et de la solidarité auprès des publics fragiles, comme vous l'avez très bien rappelé.

Je m'associe donc au maire du 4e et salue l'engagement de Brigitte GOLDENBERG, présidente de cette association et, plus généralement, l'ensemble des présidentes et présidents d'association, ainsi que leurs bénévoles.

Je rappelle qu'ils sont 550.000 à Paris, qui font un travail remarquable en direction des populations, notamment les plus fragiles.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 115).

2014 DJS 303 - Prestations de services pour la gestion du centre d'animation Simon Lefranc (4e) - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités et passation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 303 relatif aux prestations de services pour la gestion du centre d'animation Simon Lefranc.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme je l'avais annoncé lors du Conseil de Paris de juillet, et précédemment lors de cette séance, j'avais présenté un vœu qui était rattaché à ce projet de délibération, et même si, hélas, je regrette que l'Exécutif n'ait pas voulu que mon vœu reste rattaché à ce projet de délibération, j'interviendrai néanmoins sur ce projet de délibération, tout en présentant les éléments du vœu. Car j'estime que ce projet de délibération est important. On souhaite, à travers les centres d'animation, ou lorsqu'on présente des marchés d'appel d'offres, on souhaite qu'il y ait certains opérateurs qui puissent y répondre. Là, en l'occurrence, on souhaite que ce soient des structures ayant de fortes compétences dans le domaine de l'éducation populaire, de l'animation jeunesse, de l'animation socioculturelle dans les quartiers, et pas n'importe quelle entreprise privée, type Acadomia ou autre.

Donc, c'est pour cela qu'on a, dans ce marché, des clauses bien précises qui sont établies et auxquelles je souscris.

Mes chers collègues, il va bien falloir que vous preniez conscience que, si ce Grand Marché Transatlantique est adopté, ces clauses deviendraient totalement caduques parce que l'adoption du Grand Marché Transatlantique s'opposera à ces clauses-là. Qu'est-ce qu'il se passera ? Des entreprises pourraient considérer que cela restreint totalement la concurrence et que c'est une entrave à la liberté des investissements. Donc, une structure privée, type Acadomia ou autre, pourra ester en justice la collectivité parisienne devant des tribunaux d'arbitrages privés, afin que n'importe qui puisse postuler à ce type de marché.

Il faut bien comprendre que cet accord touchera l'ensemble de nos marchés publics et que c'est bien pour cette raison que nous devons le dénoncer, que nous devons le combattre et pas, comme il a été dit précédemment, attendre que les négociations soient terminées et si, par hasard, la question notamment des tribunaux d'arbitrages privés est maintenue, à ce moment-là, on se déclarerait zone hors application du Grand Marché Transatlantique ; parce qu'on sait pertinemment que se déclarer zone hors application du Marché Transatlantique, c'est une mesure totalement symbolique qui n'a aucune valeur juridique. Donc, c'est une mesure symbolique qui entre dans le cadre d'une bataille, d'un rapport de force, donc pendant que les négociations ont lieu, pas après-coup. Cela n'a strictement aucun sens.

Il faut aussi prendre conscience que ce Marché Transatlantique, de fait, remet en cause le principe même de nos délibérations, c'est-à-dire le fait même que nous puissions émettre des clauses restrictives sera remis en cause.

Prenez conscience également que, dans ce G.M.T., dans les accords de négociation, il y a aussi une clause, dont je parle dans le vœu qui est rattaché, et qui s'intitule… C'est l'article 24 des directives qui ont été données aux négociateurs, qui estime que les négociations devront se poursuivre, y compris celles qui n'ont pas abouti.

C'est-à-dire que, même lorsque le Grand Marché Transatlantique sera signé, toutes les négociations qui n'auraient pas abouti, il y aura une commission qui veillera à la fois à l'application du Grand Marché Transatlantique mais qui veillera aussi à poursuivre les négociations sur tous les points qui n'auraient pas abouti. C'est-à-dire que c'est une vis sans fin sur la libéralisation, le libre-échange et donc c'est extrêmement dangereux.

Evidemment, chaque fois qu'on aborde ce sujet, vous nos retoquez qu'on a déjà voté et que, du coup, l'affaire est tranchée.

Mais qu'est-ce qu'on a voté dans ce vœu de l'Exécutif de l'été dernier ? On a voté notamment que la collectivité parisienne, les collectivités devaient participer aux négociations.

Franchement, est-ce que la collectivité parisienne a été invitée à quelque négociation depuis ?

Et vous croyez une seule seconde que la collectivité parisienne, ou que n'importe quelle collectivité de France, va être invitée à participer à ces négociations sur le Grand Marché Transatlantique ? Quelle hypocrisie totale ! On sait pertinemment que c'est du pipeau, que ni la collectivité parisienne ni aucune collectivité de France ne vont être associées à ces négociations.

Qu'est-ce que demandait le vœu également de l'Exécutif ? Il disait : un moratoire. Le moratoire, il durait trois jours, trois-quatre jours. Quatre jours après, il y avait les élections européennes. Deuxième pipeau !

Le troisième pipeau, je l'ai dénoncé précédemment, c'était : si jamais, à la fin, ça tournait mal, on se déclarerait zone hors G.M.T. !

Franchement, je terminerai par-là : évidemment, je voterai ce projet de délibération et je continuerai inlassablement à vous embêter à chaque séance du Conseil de Paris où il y aura un marché avec des clauses restrictives contraires à l'esprit du G.M.T.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pauline VERON, est-ce que vous souhaitez vous saisir de l'occasion pour nous parler du centre d'animation ou pas ?

Mme Pauline VERON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, mon collègue Patrick KLUGMAN a déjà eu l'occasion de vous répondre ce matin sur l'accord de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis. Sachez que la position de l'Exécutif n'a pas changé pendant la pause méridienne, donc je ne reviendrai pas sur ce sujet.

En revanche, puisqu'il s'agit d'un beau projet de délibération sur le centre d'animation du 4e arrondissement Simon Lefranc, puisqu'il s'agit de lancer l'appel à consultations pour la gestion de ce centre, qui est un petit centre mais qui fait beaucoup de choses dans le 4e arrondissement, c'est l'occasion pour moi de dire un mot sur ce centre d'animation et de souhaiter que ce nouvel appel d'offres permette de continuer à ce qu'il y ait des activités en faveur des habitants du 4e qui soient à la hauteur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Absolument.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 303).

2014 DJS 3 G - Subventions (120.000 euros) et conventions avec 9 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 3 G relatif à l'attribution de subventions, 120.000 euros, et de conventions avec 9 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 26 G.

Pourquoi ? C'est juste pour présenter l'amendement technique ?

Mme Pauline VERON, adjointe. - C'est un amendement technique puisqu'il y a eu une erreur matérielle dans la convention qui était jointe au projet de délibération. C'est pour expliquer cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 26 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 26 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 3 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DJS 3 G).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux Antennes Jeunes du 20e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 27 déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, est relatif aux Antennes Jeunes du 20e arrondissement.

La parole est donc à M. Nicolas BONNET, pas complètement, pour 2 minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Jérôme GLEIZES peut prendre la parole parce que, normalement, c'était Raphaëlle PRIMET et elle n'est pas arrivée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il n'y a aucun souci.

On y va, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, merci.

Un petit historique par rapport à ce vœu : donc ce vœu est né d'une information qui est arrivée trop tardivement en Conseil d'arrondissement sur la fermeture d'un point accueil jeunesse situé boulevard Davout, qui a suscité pas mal d'émoi dans ce quartier. Et donc, c'est suite à cela que nous avons déposé ce vœu, parce que ce quartier "politique de la ville" a très peu de lieux d'accueil, et que c'est pour ça qu'on a fait cela.

Après discussion avec Pauline VERON sur le fait qu'il va y avoir une délibération au mois de novembre par rapport à ce sujet-là, de manière beaucoup plus générale, du fait qu'on n'a pas eu le temps d'en discuter en arrondissement, nous retirons ce vœu avec l'accord du Parti Communiste, de façon à pouvoir en rediscuter en conseil d'arrondissement. Et bien sûr, nous maintenons toujours notre position qu'il faut qu'on trouve des structures d'accueil sur ce territoire et nous attendons donc les propositions de l'Exécutif dans ce sens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. Je vous remercie.

Madame VERON, vous avez la parole.

Mme Pauline VERON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, cher Jérôme GLEIZES et le groupe Communiste, je vous remercie.

Effectivement, un projet de délibération relatif au renouvellement du marché des antennes jeunes est prévu d'être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris de novembre. C'est pourquoi les discussions sur l'avenir des antennes jeunes et des équipements jeunesse, notamment dans le 20e arrondissement, avec les différents élus, les différents groupes et la maire du 20e, et les élus qui suivent ces questions, ont commencé, mais n'ont pas encore pu se dérouler dans leur totalité, puisque c'était inscrit à l'ordre du jour du Conseil de novembre, et non pas d'octobre. Donc, le retrait de votre vœu nous permet de continuer ces discussions en vue de la présentation du projet de délibération au mois de novembre au Conseil de Paris, relative au marché des antennes jeunes.

Je remercie le groupe Communiste - Front de Gauche et le groupe Ecologiste de Paris d'accepter de retirer ce vœu pour qu'on puisse continuer les discussions pour le prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affichage de libre expression.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc enchaîner sur les vœux référencés n^{os} 28 et 28 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs à l'affichage de libre expression.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes. Je répète : la parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes. Ce n'est pas grave si on le fait la prochaine fois.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi. C'est le vœu sur l'affichage associatif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bravo !

Mme Danielle SIMONNET. - Comme quoi ! Eh oui, être un groupe à soi toute seule, eh bien, il faut savoir suivre, et j'y arrive !

Donc, le vœu que je présente sur l'affichage associatif, eh bien, je souhaiterais qu'on arrive à faire évoluer ce débat, puisque j'étais déjà intervenue sur cette question. Le Code de l'environnement nous impose, en fonction d'un certain nombre d'habitants, eh bien, qu'il y ait un certain nombre de mètres carrés pour l'affichage associatif et l'affichage de libre expression, liberté d'opinion.

Donc à travers ce vœu, eh bien, je souhaite vraiment qu'on progresse et qu'on puisse à la fois recenser l'état des lieux des panneaux, parce que j'ai bien l'impression que dans les services, on n'est pas encore très, très au carré là-dessus et qu'il y a un travail à enclencher, et qu'en même temps, eh bien, on s'engage dans une volonté d'atteindre au respect de la loi. C'est quand même le minimum pour garantir la liberté associative, la liberté d'expression, en permettant à l'ensemble des citoyens de pouvoir afficher leur opinion sur les murs de notre ville. Voilà, je pense qu'il est grand temps de réduire l'envahissement publicitaire et, par contre, d'augmenter les surfaces de liberté d'expression.

Voilà l'esprit du vœu que je vous soumets. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci.

Je tiens à remercier Danielle SIMONNET pour son attachement à la mise en place de dispositifs urbains permettant la libre expression, notamment des associations. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à un Conseil de Paris d'avant l'été. En tant que chargée notamment de la vie associative, les dispositifs de libre expression représentent un moyen de communication important pour le secteur associatif et favorisent ainsi le lien social dans nos quartiers, donc j'y suis aussi particulièrement attachée.

Donner la parole aux Parisiennes et aux Parisiens, c'est l'un des engagements majeurs de la Maire de Paris, qui m'a chargée de développer de nouveaux outils permettant aux Parisiens de s'exprimer, de participer, d'échanger, de concerter. Nous allons ainsi développer les Agoras citoyennes, les "speakers' corners" et très prochainement, des kiosques citoyens, dont - je suis certaine - vous saurez faire bon usage, Danielle SIMONNET.

Une fois cela dit, il faut admettre que la mise en place des panneaux de libre expression est un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Paris et d'autres grandes villes ont testé différentes options, mais aucune n'est totalement satisfaisante à ce jour au regard de la loi que vous évoquée. Etant donné le défi qui est devant nous, je vous propose que nous nous engagions ensemble un petit peu plus pour améliorer effectivement le dispositif.

C'est pour cela que je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif, qui décrit notamment les prochaines étapes de mise en œuvre du dispositif. Tout d'abord, il est nécessaire de faire un état des lieux de l'affichage associatif et de l'expression libre, en lien avec les mairies d'arrondissement, afin d'établir une cartographie précise de l'affichage de libre expression à Paris.

Ensuite, je propose une étude comparative de l'affichage associatif et de libre expression dans d'autres grandes villes françaises afin de recenser les solutions possibles pour développer cet affichage ; ensuite, d'étudier les solutions pour développer l'affichage associatif et de libre expression, en tenant compte, d'une part, de l'impact environnemental et, d'autre part, du coût d'investissement et de gestion ; et enfin, de mener des expérimentations pour développer cet affichage sur les nouveaux lieux de participation citoyenne, comme les kiosques citoyens, qui seront prochainement implantés dans plusieurs arrondissements et au sein des maisons des associations.

Voilà, je vous propose donc de retirer votre vœu au profit de ce vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, moi, je suis ravie et je retire mon vœu. Et surtout, ce qui m'intéresse, c'est que cette fois-ci enfin, on reconnaît que la démarche doit s'appliquer à la fois à l'information associative, mais aussi de libre expression, libre opinion. Et en plus, je trouve qu'il y a eu une vraie volonté de la part de l'Exécutif et de vos collaborateurs, Madame VERON, de faire en sorte - et de vous-même, bien sûr - que la réflexion sur les questions environnementales et sur les questions économiques ne soient pas en train de conditionner l'application de la loi, mais qu'on cherche bien à appliquer la loi, tout en veillant à avoir les meilleures recommandations possibles.

Donc, vraiment, je vous en remercie. Et à dans six mois !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Rendez-vous donc dans six mois.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 28 bis de l'Exécutif, avec une explication de vote de Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Une explication de vote, une fois n'est pas coutume : je voulais remercier Danielle SIMONNET de ce vœu qui a vraiment du sens pour nous, puisqu'il y a un manque d'espace pour l'affichage de Paris…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, mais il a été retiré, Monsieur BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - … qui constitue un vrai problème. Voilà. Et nous voterons bien sûr le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 220).

Merci, mes chers collègues. Rendez-vous vraiment dans six mois.

2014 DDCT 139 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'élection des représentants des conseils de quartier du 17e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors, nous examinons le projet de délibération DDCT 139 relatif à la modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17e arrondissement, sur lequel le groupe SOCA a déposé le vœu référencé n° 29.

La parole est à Mme KUSTER d'abord, puis à Mme LEPETIT.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Si vous le permettez, Madame la Maire, je ferai une explication de vote en même temps que la présentation. Je vais faire tout d'un coup, donc je laisse la présentation du vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors, Madame LEPETIT, vous avez la parole, pour la présentation du vœu.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Madame la Maire.

En effet, ce vœu a été présenté au Conseil du 17e arrondissement lundi dernier, par les élus de Gauche, et il porte sur les conseils de quartier, leur périmètre et la désignation des membres des bureaux des conseils de quartier.

Nous demandons une nouvelle procédure de désignation. Nous demandons que la mairie du 17e recommence la procédure de désignation des bureaux des conseils de quartier qu'elle a mise en place, procédure qu'elle a mise en place fin mai-début juin. Pourquoi ? Pour au moins trois raisons. La première, c'est que les appels à candidatures pour composer les bureaux des conseils de quartier ont été faits sans que les habitants ne sachent que les périmètres de quatre conseils de quartier sur huit avaient été modifiés.

Deuxième raison : lorsque la maire du 17e a proposé au conseil d'arrondissement du mois de juin la délibération d'un redécoupage de quatre conseils de quartier, nous lui avons fait remarquer que ce projet de délibération n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris et que, par conséquent, il ne serait pas validé comme il se doit légalement par le Conseil de Paris, seul souverain en la matière. La maire du 17e n'en a pas tenu compte et les bureaux des conseils de quartier concernés ont été réunis dans la foulée.

Enfin, si je dois donner un dernier exemple, au Conseil de Paris du mois de mai, un vœu de l'Exécutif a été adopté, prévoyant la fin de la présidence des conseils de quartier et de la définition de l'ordre du jour par les élus. Or, dans le 17e, ce sont huit élus qui président les conseils de quartier, qui décident de l'ordre du jour, qui envoient les convocations de réunion des bureaux, ainsi que des réunions plénières, quelquefois d'un jour à l'autre. J'ai vu plusieurs conseils de quartier le faire, et notamment les conseils de quartiers qui sont concernés par ce redécoupage. Par conséquent, nous souhaitons que la mairie du 17e arrondissement puisse recommencer la procédure, non pas sur les huit conseils de quartiers - nous ne contestons évidemment pas ce redécoupage, c'est le droit de la maire d'arrondissement - en revanche, nous contestons le fait que nos concitoyens, qui sont dans les bureaux des conseils de quartiers, n'aient pas été informés et que le projet de délibération qui change les périmètres de quatre conseils de quartiers sur huit n'est validé qu'aujourd'hui par le Conseil de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VERON, puis explication de vote de Mme KUSTER, pour le groupe UMP.

Mme Pauline VERON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a rappelé Annick LEPETIT, dès le Conseil de Paris du mois de mai, un vœu de l'Exécutif a été adopté pour favoriser la revitalisation de la démocratie locale et une meilleure réappropriation des lieux de participation par les citoyens. Pour cela, ce vœu incitait notamment à redynamiser les conseils de quartier. L'objectif est d'en faire des lieux d'information, d'écoute, de débats, de concertation et même de coproduction concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier en général ou encore l'amélioration du cadre de vie.

Nous faisons confiance aux habitants, à leur sens du collectif, pour animer ces instances. Alors qu'un certain nombre de conseils d'arrondissement travaillent à l'actualisation de la charte de leur conseil de quartier actuellement, je ne peux m'empêcher de rappeler certaines préconisations contenues dans le vœu adopté au mois de mai.

Premièrement, le souhait qu'il n'y ait plus, là où cela existe encore, de présidence des conseils de quartier par des élus.

Deuxièmement, que l'ordre du jour des conseils de quartier ne soit pas décidé par la mairie seule, mais bien en concertation avec les collectifs d'animation ou comités des conseils de quartier.

S'agissant de la question qui est plus particulièrement posée dans le 17e arrondissement, avec ce vœu et le redécoupage des périmètres des conseils de quartier, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, prévoit que l'organisation des conseils de quartier relève de la compétence des mairies d'arrondissement. On est bien d'accord sur ce point.

Cependant, concernant le périmètre des conseils de quartier, lui, il est bien fixé par le vote d'une délibération en Conseil de Paris. Ainsi, la modification et la mise en place de la nouvelle composition des conseils de quartier du 17e arrondissement, qui a été effectuée au mois de juin, a été faite avant le vote en Conseil de Paris de la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, délibération qui fixe le nouveau périmètre des conseils de quartier, ce qui effectivement pose un problème puisqu'il y a eu le renouvellement des instances des conseils de quartier, selon un périmètre qui n'avait pas été, d'un point de vue juridique, validé au Conseil de Paris.

Vous aviez saisi le Conseil de Paris pour adopter cette délibération au mois de juillet ce qui, en tout état de cause, était postérieur à la réunion et à la séance de votre conseil d'arrondissement du 30 juin qui présentait et adoptait une délibération arrêtant la nouvelle composition des huit conseils de quartier.

Quand bien même nous aurions adopté cette délibération au mois de septembre, comme c'était possible suite à votre demande au mois de juillet, puisque votre demande en juillet ne permettait pas l'adoption en juillet mais

seulement septembre, je suis obligée de répondre favorablement à ce vœu en application de la loi de démocratie et de proximité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame KUSTER, vous avez la parole, pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, les bras m'en tombent !

Il y a un moment où il faut être correct dans la vie. Madame VERON, je suis venue vous voir quand je me suis étonnée que la délibération de la mairie d'arrondissement ne figurait pas à l'ordre du jour du Conseil de Paris. C'est une délibération d'arrondissement. Il appartient aux mairies d'arrondissement - vous venez de le rappeler- de modifier un périmètre. Nous l'avons fait.

De quoi parle-t-on exactement ? Nous parlons de trois rues qui sont les trois rues qui jouxtent le nouveau quartier de la Z.A.C. Clichy Batignolles. On voit là que l'on est dans un redécoupage plus que logique puisque chaque rue qui longe les parties du quartier a été ajoutée au conseil de quartier limitrophe.

Là, vous êtes quand même en train de reconnaître que je suis venue vous en parler. Vous vous en êtes vous-même étonné car cela aurait dû être inscrit au Conseil de Paris. Nous avons fait les recherches. Cela a été prouvé.

Je vous signale, par ailleurs, que cela a été validé par le contrôle de légalité. Donc, nous sommes complètement dans les temps. Nous avons fait notre délibération rapidement, justement pour ne pas attendre. Il aurait fallu attendre aujourd'hui pour mettre en place nos conseils de quartier ? On marche sur la tête ! On est dans les temps, on fait le travail, on vous soumet la délibération et vous avez le culot, aujourd'hui, de dire que cela ne va pas ? Attendez !

C'est vous qui êtes en tort car vous n'avez pas inscrit à l'ordre du jour le projet de délibération quand on vous l'a envoyé. Je suis venue m'asseoir à côté de vous, Madame VERON, pour vous le signaler et vous-même, vous en êtes étonnée. Maintenant, vous n'êtes pas d'accord. C'est votre problème. Je regrette, cela a été fait dans les normes et le contrôle de légalité l'a validé.

Maintenant, concernant le vœu, je viens de le repréciser. Le redécoupage n'est pas anecdotique, mais il est juste logique. Encore une fois, les habitants, quand il y a eu le tirage au sort, pas l'élection comme Mme LEPETIT l'a dit, c'était un tirage au sort en présence d'un huissier des habitants du périmètre. Tout cela, il n'y a aucun problème. Donc on peut toujours essayer de chercher un problème là où il n'y en a pas, il n'y en a pas.

Par ailleurs, les deux délibérations - le périmètre des CCQ et la composition - sont disjointes, l'une n'ayant aucun impact juridique sur l'autre. La demande de l'opposition de procéder à un nouveau vote est manifestement disproportionnée au vu de ce que je viens de vous dire sur le périmètre concerné. Donc, il n'y a aucune raison de revoter. Je vous signale que depuis juin, les conseils de quartiers sont au travail. Les bureaux des conseils de quartier sont au travail et les séances plénières, dont l'ordre du jour - contrairement à ce que vous voulez faire croire - a été décidé par le bureau, en aucun cas par les élus, ont lieu.

Aucune dépense n'a été engagée par les conseils de quartier avant la régularisation par le Conseil de Paris qui aura lieu ce jour, et une erreur de forme -je le rappelle dans le vœu- est à souligner puisque -je viens de le dire- il ne s'agit pas d'un vote ou d'une élection, mais d'un tirage au sort. Nos deux délibérations -celle du 10 juin agit sur le périmètre des CCQ, comme celle du 30 juin désigne les membres des CCQ- ont été transférées au contrôle de légalité sans aucun retour de la part du Préfet. En outre, le délai de recours de deux mois est largement dépassé. Nos deux délibérations sont donc valides.

Enfin, les nouveaux périmètres étaient portés à la connaissance des personnes postulant aux CCQ, contrairement à ce qui vient d'être dit, puisque la délibération portant sur les périmètres a été adoptée le 10 juin, avant celle portant sur la composition des CCQ adoptée le 30 juin.

Enfin, le projet de délibération soumis au vote du Conseil de Paris reprend exactement les termes du projet de notre délibération au conseil d'arrondissement. Il n'y a donc pas de sujet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 221).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 139).

2014 DDCT 140 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 19e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 140 relatif à la modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour cinq minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour inviter dans notre Conseil ce quartier et ses habitants. Aux portes du 19e arrondissement et de Paris, ce quartier connaît une véritable transformation qui repense complètement la vie du quartier, la mobilité des habitants, les liens entre Paris et la proche banlieue.

C'est un quartier qui se construit ouvert entre différents quartiers du 19e arrondissement, grâce à la gare Rosa Parks qui reliera les quartiers McDonald et Pont de Flandres, ouvert sur la proche banlieue avec une passerelle qui reliera les quartiers Claude Bernard à Aubervilliers en franchissant le périphérique, mais aussi avec la nouvelle gare, véritable pont ferroviaire jeté entre le 19e arrondissement et l'ensemble de la banlieue est.

Ouvert, enfin, entre arrondissements puisque le nouveau centre social est destiné au 18e comme au 19e arrondissement. La création de ce onzième conseil de quartier dans notre arrondissement est une très bonne nouvelle pour les habitants de ce quartier, où l'exclusion urbaine, économique et sociale, est très forte, même si ce quartier se voit aujourd'hui profondément changer.

C'est en ce sens que les enjeux d'intégration urbaine sont très importants. J'attire votre attention sur ce quartier car il me semble que les efforts considérables mis en place jusqu'à ce jour pour améliorer la vie de ce territoire pourraient se trouver réduits si nous ne poursuivons pas les efforts en termes d'aménagements culturels, associatifs, véritables lieux de sociabilisation qui dynamisent la vie des quartiers.

Je terminerai par citer l'architecte Floris ALKEMADE, qui a travaillé sur les plans des entrepôts McDonald. Il dit : "A Paris, il est toujours difficile d'imaginer qu'en périphérie existent des moments de beauté, comme si le centre absorbait tout ce qui était valable et condamnait la périphérie". Je vous assure que ce béton qui caractérise l'architecture de ce quartier, cette empreinte industrielle, ce carrefour de transport ferroviaire et fluvial, rendent ce quartier d'une grande beauté, la beauté de la mémoire industrielle, la beauté de la mixité sociale.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame GAILLANNE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à Fanny GAILLANNE pour son intervention et son enthousiasme en faveur des conseils de quartier de son arrondissement.

Le présent projet de délibération propose effectivement un simple ajustement des périmètres des conseils de quartier pour les faire davantage correspondre au lieu de vie des habitants et tenir compte, comme vous l'avez très bien souligné, de l'émergence de nouveaux quartiers, et plus particulièrement les quartiers Claude Bernard et McDonald dans le 19e arrondissement.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 140).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à la 1ère Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. GABORIAU, Président de la 1ère Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

La réunion de la Commission des finances a eu lieu mardi dernier, comme maintenant nous en avons coutume. Je veux remercier l'ensemble des membres de cette Commission, car nous sommes très nombreux à y participer et c'est l'occasion d'un vrai débat que je veux saluer ici aujourd'hui.

Une remarque sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, évidemment, je l'ai déjà évoqué ce matin, nous avons abordé le débat d'orientations budgétaires. Nous avons évoqué le P.I.M., en particulier, et l'adjoint nous a répondu que ce serait prêt et communiqué en décembre. C'était un des points importants.

Nous avons fait aussi le tour des autres dossiers, en particulier les projets de délibération qui concernent les marchés découverts alimentaires.

Mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, à la suite de demandes d'un certain nombre de collègues, a proposé de faire un état des lieux du parc automobile de la Ville, pour voir et évoquer devant nous comment la Ville allait sortir du diesel dans ce domaine.

Sur le plan de la forme, et j'en aurais terminé, je souhaiterais que deux choses soient prises en compte.

A l'unanimité des membres de la Commission à qui je l'ai demandé, je souhaite qu'il ne soit plus distribué de vœux au cours de la séance de Commission. Le nouveau Règlement intérieur indique que les vœux doivent être transmis au plus tard une demi-heure avant la Commission. Je veux bien, en tout cas en tant que président, avec l'assentiment de mes collègues, les accepter jusqu'à l'ouverture de la Commission mais plus, en aucun cas, pendant la Commission des finances.

Le deuxième volet concerne le compte rendu, puisque le nouveau règlement indique qu'il sera fait un compte rendu même succinct de la Commission. Je souhaiterais que le compte rendu de la Commission soit effectué avant la fin de la semaine et au moins transmis au président de la Commission pour qu'il en ait la synthèse avant son intervention dans l'hémicycle, quand la 1ère Commission s'ouvre.

Voilà, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2014 DFA 23 - Décision modificative n° 1 d'investissement et de fonctionnement municipal pour 2014.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 23 relatif à la décision modificative n° 1 d'investissement et de fonctionnement municipal pour 2014.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ d'abord pour 5 minutes, et ensuite à M. Pierre GABORIAU.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité rebondir sur cette décision modificative du budget de la Ville pour souligner deux points qui me paraissent importants après le débat que nous avons eu ce matin sur les orientations budgétaires, mon cher Julien BARGETON.

D'abord parce que nous constatons un montant des recettes perçues au titre de la contribution de la valeur ajoutée des entreprises plus important que ce qu'il avait été anticipé au moment de la préparation du budget primitif 2014. Cette somme n'est pas négligeable, nous parlons quand même de 22 millions d'euros. Cela dénote un certain dynamisme de l'activité économique à Paris et démontre que les richesses s'accroissent.

Je l'ai dit ce matin, mon cher collègue, il y a des richesses à Paris. Il y en a qui sont de plus en plus riches et il y a également des pauvres, et des gens de plus en plus pauvres. Notre philosophie, dans l'approche de ce budget, doit tirer conséquence de cette évolution.

Ma deuxième observation concerne la hausse des dépenses du Département liées au Revenu de Solidarité Active. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse du nombre de bénéficiaires de R.S.A.

Je ne peux m'empêcher de relier ces deux observations, à l'heure où les cadeaux aux entreprises se multiplient, à travers le Pacte de responsabilité ou le C.I.C.E., le nombre de bénéficiaires du R.S.A. à Paris augmente. Je pense que cela doit amener à nous interroger sur ces politiques menées depuis presque trente ans, qui invariablement se donnent comme objectif de lutter contre le chômage en créant de l'emploi et qui échouent de manière tout aussi systématique.

Il est grand temps de repenser la politique pour l'emploi et de remettre à plat les mécanismes fiscaux, qu'ils soient nationaux ou locaux. C'est en ce sens, en ce qui nous concerne en tant qu'élus locaux, que nous attendons beaucoup des Assises de la fiscalité locale que notre Exécutif s'est engagé à organiser, suite à un vœu que j'ai présenté, à l'automne 2015.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président Pierre GABORIAU, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, je n'utiliserai pas les 5 minutes qui me sont allouées. J'ai déjà dit un certain nombre de choses sur la décision modificative dans mon intervention, ce matin.

Je voudrais juste revenir sur une question particulière concernant les nouveaux crédits de 163 millions d'euros, qui s'ajoutent aux 250 millions que nous avions votés en juillet dernier, les crédits de paiement concernant les opérations réelles. L'ajout de ces crédits, dit la Ville, ne modifie pas le plafond d'autorisation d'emprunt fixé à 514,23 millions d'euros, mais il faut bien les financer évidemment.

Alors je voudrais demander à l'adjoint si le plafond d'autorisation d'emprunt n'a pas été changé mais les autres dettes, puisqu'une nouvelle ligne apparaît dans le document qui nous a été fourni page 23. Ce nouveau compte 16.278, où il apparaît une somme de 153 millions, est une ligne nouvelle. Je voudrais savoir si c'est vraiment un emprunt et si finalement cela doit être considéré et pris en compte dans la dette de la Ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La décision modificative prévoit des inscriptions de nature essentiellement technique, et même exclusivement technique. Elle vise à ajuster les niveaux de crédits votés à exécution constatée et à procéder à des mouvements entre chapitres, en fonction des besoins signalés par les services.

L'autorisation d'emprunt, je le confirme, n'est pas rehaussée et reste fixée au montant de 514 millions d'euros, montant initialement prévu au budget primitif, ce qui mérite d'être souligné. Il n'y a pas d'autres dettes ni de dettes cachées.

Le besoin de financement est intégralement couvert par l'inscription de recettes supplémentaires, à hauteur de 54 millions d'euros en fonctionnement et de 6 millions d'euros en investissement.

Sur les 54 millions d'euros de recettes supplémentaires de fonctionnement, 19 millions sont équilibrés en dépenses car en fait il s'agit de mouvements comptables. Mais comme l'a dit mon cher Nicolas BONNET-OULALDJ, nos recettes supplémentaires découlent essentiellement d'un relèvement du produit perçu au titre de la C.V.A.E. à hauteur de 22 millions d'euros, le montant qui nous a été notifié pour cette année atteignant finalement 1.229 millions d'euros contre 1.207 millions d'euros prévus au budget primitif.

Pour mémoire, le produit perçu en 2013 était de 1.424 millions d'euros, et nous avons donc perdu 195 millions de recettes entre 2013 et 2014. Certes, cela va un peu mieux mais, entre 2013 et 2014, il y a eu une baisse importante. Puis nous inscrivons aussi des dividendes au titre de la R.I.V.P., la C.P.C.U., etc.

Sur la C.V.A.E., on regarde comment cela évolue. C'est vrai qu'on constate un dynamisme. On verra s'il convient de réviser nos hypothèses mais, pour l'instant, je vous rappelle la baisse par rapport à l'an dernier. Cependant un dynamisme, en tout cas sur cette année, semble se faire jour.

Les dépenses de fonctionnement non équilibrées par des recettes s'élèvent à 22 millions d'euros, incluant principalement 15 millions d'euros de charges de personnel et 5 millions d'euros de dépenses sociales, vous l'avez également souligné. Pour les dépenses de personnel, il s'agit de prendre en compte la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Puis, sur les dépenses sociales, c'est le R.S.A. effectivement. A la fois le nombre de bénéficiaires progresse, mais je vous rappelle aussi la revalorisation de l'allocation de 2 % qui a été mise en œuvre à compter de septembre. Une décision a abouti à revaloriser de 2 % le R.S.A. et nous devons le prendre en compte.

Nous avons quelques dépenses également d'entretien dans les écoles et dans les collèges.

Enfin, sont également prévues les inscriptions techniques relatives à la Philharmonie. Il s'agit bien d'inscriptions techniques qui sont équilibrées, en dépenses comme en recettes, de 152 millions d'euros qui viennent matérialiser dans les comptes l'engagement conventionnel pris à l'égard de la Philharmonie. Cette convention d'ailleurs sera présentée dans ce même Conseil demain par Bruno JULLIARD. Il s'agit tout simplement de garantir le financement de l'échéancier de remboursement de l'emprunt qu'a contracté l'association pour réaliser la salle de concerts. Nous avons accordé en 2009, je vous le rappelle, notre garantie. Nous en tenons compte, il ne s'agit pas d'une dette nouvelle supplémentaire.

Il s'agit donc essentiellement de décisions techniques et dans lesquelles les quelques abondements prévus - qui sont très limités, à quelques dizaines de millions et, par rapport à 6,5 milliards d'euros, on est vraiment dans l'ajustement - sont financés par des recettes propres et n'impactent pas l'autorisation d'emprunt.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 23).

2014 DF 1026 - Marchés à bons de commande de prestation d'un service de notation et de suivi de la qualité de crédit de la collectivité parisienne en 2 lots séparés.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au recours à des agences de notation.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au recours à des agences de notation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 1026 relatif aux marchés à bons de commande de prestation d'un service de notation et de suivi de la qualité de crédit de la collectivité

parisienne en 2 lots séparés, sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme SIMONNET ont déposé les vœux référencés n° 30 et 31.

La parole est d'abord à M. Nicolas BONNET, puis à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes chacun.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous dire qui est mon adversaire. Mon véritable adversaire, il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti. Il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera donc pas élu et, pourtant, il gouverne : cet adversaire, c'est le monde de la finance.

Vous l'avez reconnu, ce propos n'est pas de moi ; ce n'est pas moi qui l'ai tenu mais le candidat HOLLANDE.

Oui, mes chers collègues, notre adversaire à nous, c'est toujours le monde de la finance… et plus précisément aujourd'hui à Paris, quand la Ville s'apprête à renouveler le marché contracté avec des agences de notation afin d'évaluer sa dette et de lui donner une note sur la qualité de son crédit.

Ces prestations coûteraient à la Ville de Paris 200.400 euros par an pour deux lots, soit 400.800 euros chaque année pour ce marché reconductible sur trois ans.

Alors que la baisse des dotations de l'Etat pour l'année 2015 est annoncée et qu'à l'heure actuelle, nous cherchons des recettes supplémentaires pour boucler le budget 2015, est-ce bien raisonnable ?

Notre groupe s'est toujours exprimé contre l'action de ces agences de notation.

Alexandre DELAIGUE, professeur d'économie à Saint-Cyr, explique que les agences de notation ont un crédit très faible quand il s'agit de noter les Etats. Leur travail a du sens quand elles notent des entreprises, dont les données sont cachées, mais beaucoup moins quand elles analysent des données publiques sur les Etats qui sont connues de tous.

Par ailleurs, la solvabilité d'un Etat dépend in fine des décisions politiques. Or, les agences de notation n'ont aucun élément pour les juger.

Par ailleurs, rappelez-vous la réaction de Michel SAPIN à ce sujet. Il disait qu'en dépit d'un abaissement de la perspective de la note de la France par l'agence Standard & Poor's, la dette du pays restait l'une des valeurs sûres du monde.

Qui dois-je croire ?

En matière de notation des Etats, de notation souveraine, ces agences ne font pas plus qu'analyser mais font de la politique. Elles ont très largement participé à l'activité de la crise euro en 2011 et en 2012. Elles ont un rôle plus que douteux aggravant un certain nombre d'événements et de crises internationales, comme ceux-ci des "subprimes" aux Etats-Unis ou sur la dette grecque et tunisienne notamment.

La pression accrue de ces notes sur les politiques mises en place par les Etats et également par les collectivités territoriales, l'implication des agences financières dans le processus de décision se font au mépris de la volonté populaire et de la démocratie.

Pour convaincre, les agences de notation sont d'ailleurs contraintes d'exercer une forme de chantage faisant savoir aux récalcitrants qu'elles iraient de l'avant, quelle que soit leur décision, et qu'ils étaient de l'intérêt de ceux-ci qu'ils coopèrent plutôt que de se voir imposer une notation.

Ces agences qui agissent sur les politiques publiques sont le bras armé du néolibéralisme. Elles poussent à l'austérité forcée, elles accentuent l'étranglement financier des puissances publiques par le jeu des notes.

"Se faire noter", voilà un vocabulaire scolaire qui doit d'ailleurs disparaître. C'est de l'infantilisation du monde de la gestion de l'action publique. Ces agences de notation sont-elles des maîtresses et nous des élèves ? Prêtes à appliquer leur mode de gestion au mépris de la politique pour laquelle nous avons été élus ? Elles influencent les politiques des Etats et des collectivités car elles souhaitent impacter fortement leurs marges de manœuvre financières. Elles sont présentées comme des outils mais, en réalité, vident encore plus la démocratie de sa substance.

Ces choix politiques et idéologiques sont présentés comme des obligations techniques inéluctables. En réalité, ces agences de notation ne sont pas le thermomètre des dettes publiques, mais elles sont l'un des virus ; elles ne mesurent pas une maladie préexistante, mais elles contribuent à répandre la contagion.

Mes chers collègues, un Paris qui ose, c'est un Paris qui s'affranchit de ce procédé non obligatoire et ouvre la voie à l'émancipation. Un Paris qui ose, c'est un Paris qui interpelle les agences de notation devant l'opinion publique. Un Paris qui ose, c'est un Paris qui se mobilise pour de nouveaux crédits bancaires à coûts réduits. Un Paris qui ose, c'est un Paris qui n'oublie pas que c'est nos concitoyens qui nous ont élus et que nous devrons rendre des comptes à eux et non aux financiers. Notre seule boussole, c'est le peuple, c'est sa voix, c'est sa liberté que les Parisiens ont toujours réaffirmée à chaque grande épreuve de notre histoire.

Nous sommes garants de tout cela. Alors, libérons-nous une bonne fois pour toute de la dictature du monde de la finance !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, vous ne serez pas surpris de savoir que je me retrouve totalement dans les propos qui viennent d'être énoncés.

Oui, depuis 2011, la Ville de Paris est notée par deux des trois principales agences de notation privées américaines que sont Fitch, Moody's et Standard & Poor's.

Vous proposez, dans ce projet de délibération, de renouveler ces marchés. Je m'y opposais hier, je m'y opposerai aujourd'hui.

Tout cela coûtera, selon les estimations, plus de 330.000 euros à la collectivité : un coût exorbitant pour une sorte de rente à des agences privées constituées en oligopoles, qui ont des critères de notation très flous, si bien que, même du point de vue de l'efficacité financière, l'opportunité d'une telle dépense peut être mise en question. Si le coût est estimé à 2 fois 167.000 euros, il est précisé que ce marché est sans montant minimum, ni montant maximum. Cela veut donc dire que la Mairie de Paris, une fois signé ce marché, sera habilitée à émettre un nombre de commandes illimité sur toute sa durée de validité.

Quels risques de dépenses à foison ! Et tout cela au profit d'agences privées dont l'efficacité, comme la probité, sont encore à démontrer. En effet, de nombreux éléments permettent de mettre en doute l'efficacité des prestations de notation rendues par ces agences. Les procédures d'évaluation des crédits sont très opaques et des asymétries d'informations importantes existent concernant le marché de la dette publique. Cela rend tout simplement caduque l'hypothèse d'efficience des marchés financiers sur laquelle repose pourtant le recours aux agences en question.

De plus, ces agences privées ont été dans la constante incapacité à anticiper les crises. Elles ont, dans la période récente, réalisé des erreurs de notation manifestes et répétées. Et les conseils d'administration et "pools" d'actionnaires de ces agences sont placés dans des situations de conflits d'intérêts manifestes. Cela affecte évidemment leur choix de notation d'une manière qui n'a absolument rien à voir avec les intérêts des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous rappelle le scandale de Dexia. Le modèle de financement sur les marchés financiers défendus par Dexia, ancienne banque des collectivités locales, soutenue jusqu'en octobre 2008 par les agences de notation avec lesquelles vous voudriez traiter, a conduit cette institution à accumuler 20 milliards d'euros d'actifs toxiques, sans que ces agences n'aient rien à redire, pour un coût social aujourd'hui estimé à 18 milliards d'euros.

Voilà un beau modèle pour la gestion des finances parisiennes !

Ces agences ont, dans la période récente, fait preuve d'une volonté d'alimenter l'instabilité, source de profits spéculatifs, notamment en dégradant des notes d'emprunt sans lien avec les fondamentaux des acteurs publics concernés, mais qui ont produit en retour des effets auto-réalisateurs désastreux sur les économies.

Les activités de ces agences ont d'ailleurs, à plusieurs reprises, été condamnées devant des tribunaux, comme en Australie, pour avoir produit délibérément des notations mensongères, faisant ainsi perdre des millions d'euros aux collectivités locales concernées.

Il me semble aberrant - aberrant ! - de soumettre notre avenir financier au bon vouloir de tels partenaires, d'autant que nous n'avons aucune transparence sur leurs critères de notation.

Alors, vous allez sans doute me répondre que nous n'avons pas le choix et qu'il faut bien que nous puissions emprunter pour réaliser nos investissements indispensables, n'est-ce pas, Monsieur BARGETON ?

Mais si nous refusons d'être notés par une ou plusieurs de ces agences, cela n'aura d'effet négatif sur les taux auxquels nous pouvons emprunter que si nous continuons d'accepter de nous financer majoritairement sur les

marchés financiers à travers certains fonds qui ont pour obligation légale de détenir des crédits qui sont notés par ces agences.

Défendons, au contraire, la création d'une agence publique indépendante qui enverrait le même effet de signal aux autres prêteurs potentiels, de façon sans doute d'ailleurs plus crédible, car nous pourrions alors établir des critères de notation bien plus transparents que ceux qui prévalent actuellement, et ne créerait pas d'incertitudes et ne contribuerait pas à la hausse des taux. Et diversifions les modes de financement !

La Mairie de Paris devrait mettre en place une agence publique indépendante de notation des crédits municipaux, composée de représentants de la société civile locale, d'économistes et de praticiens spécialistes de l'évaluation des politiques publiques, qui s'assureraient de la transparence de leurs critères de calcul et refléteraient la diversité des méthodes et des indications de notation.

Interpellons également le Gouvernement pour la création d'un dispositif permettant aux collectivités territoriales d'emprunter à taux faible, préfigurant ainsi la structuration d'un pôle public bancaire capable de répondre aux besoins d'investissement et de fonctionnement des collectivités territoriales nécessaires au maintien et au développement des services publics.

Chers collègues, nous avons le devoir de faire en sorte que les investissements et les crédits réalisés par notre Ville puissent être évalués en accord avec l'intérêt général, discutés sur une base démocratique et transparente, sans que le moindre soupçon de conflit d'intérêts ne puisse affecter ou limiter l'exercice de la puissance publique et l'intégrité de ses représentants. Nous pouvons et nous devons nous passer de ces agences de notation. Nous sommes face à un choix politique crucial : celui de se soumettre à la finance ou de nous en émanciper.

Votre ennemi est-il la finance ? Ou vous en faites-vous les serviteurs dociles en allant jusqu'à rémunérer leurs avocats et commerciaux zélés que sont ces agences ?

Pour ma part, j'ai choisi mon camp : je voterai contre et je vous propose le vœu rattaché.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais être rapide.

Tout d'abord sur le prix du marché, il s'agit d'un marché à bons de commande, et le prix de 200.000 euros par an et par lot correspond à une estimation haute.

La notation conditionne le coût de notre emprunt. Nous nous finançons actuellement dans des conditions très favorables, qui sont favorisées par l'attrait pour notre signature. Nous devons être notés pour avoir accès à ces marchés. Cela nous fait tout de même économiser des charges financières substantielles, soit à peu près 20 millions d'euros de frais financiers supplémentaires si nous n'étions pas notés.

20 millions d'euros de plus pour se passer de la notation, cela correspond à 3,5 millions de repas servis dans les cantines, cela correspond à quatre crèches de 66 berceaux en construction, cela correspond à une belle piscine ou à une belle médiathèque, c'est-à-dire un grand équipement. En se passant de la notation, on devrait payer 20 millions d'euros de plus en frais financiers, c'est-à-dire en rente, et on aurait moins de marges d'action.

Je ne pense franchement pas que stratégiquement parlant, ce soit sur ce marché qu'il faille réaliser des économies parce qu'en réalité, il permet vraiment d'en réaliser des conséquentes. Sinon, on devrait se retourner vers les banquiers.

Dans le grand jeu du capitalisme, j'ai noté que vous préfériez les banquiers aux agences de notation, car l'alternative est d'aller vers les banques.

Depuis 2009, la Ville de Paris n'a pas utilisé d'emprunt bancaire, sauf la Banque européenne d'investissement. Je suis d'ailleurs assez fier que la Banque européenne d'investissement ait notamment financé le prolongement du tramway. Je pense que c'est une diversification de nos financements qui est plutôt souhaitable.

Nous restons une valeur sûre. Nicolas BONNET a parlé de ce thème : 2 % de taux à 13 ans, c'est vraiment que Paris reste une valeur très sûre pour tous les investisseurs.

Nous n'avions pas d'emprunts toxiques et donc le sujet de Dexia ou des refinancements pour les collectivités locales des agences publiques nous concerne assez peu parce que nous ne sommes pas tombés dans le piège des emprunts toxiques. Au contraire, nous avons une politique à la fois raisonnable, modérée d'emprunts, et, en même temps, en utilisant des emprunts de très bonne qualité qui nous permettent d'avoir des taux très bas.

Je crois qu'utiliser ces agences est une forme de labellisation indispensable qui nous permet d'économiser vraiment beaucoup d'argent en frais financiers, que nous devrions sinon rembourser à des banquiers. Cela ne me paraît pas très intéressant comme proposition.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai reçu deux demandes d'explication de vote sur les vœux n^{os} 30 et 31, une de Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est une question dont on débat finalement depuis longtemps, et je trouve que les vœux qui sont déposés par Nicolas BONNET et par Danielle SIMONNET sont légitimes.

Ils n'aboutissent pas aux mêmes conclusions. Je dis tout de suite que je ne suis pas Danielle SIMONNET quand elle propose de créer une agence de notation parce que je pense que ce ne serait pas très crédible.

Faut-il avoir deux agences de notation ?

Il y en a trois, comme vous le savez. Il y a même une époque où la Ville voulait recourir à trois notations.

On n'est pas absolument obligé d'en avoir deux puisqu'en réalité on a la même note, et on sait qu'elle est réduite en raison de la dégradation de la note souveraine de la France.

Maintenant, il y a une question que je pose depuis très longtemps : quand va-t-on actualiser l'audit qui avait été lancé sur les finances de la Ville par Bertrand DELANOË en 2001 au moment de son élection ?

Jusqu'à présent, les adjoints chargé des finances successifs - Christian SAUTTER, Bernard GAUDILLÈRE - m'ont répondu : "On n'a pas besoin de faire un audit parce qu'on a quelque chose qui remplace bien, c'est l'avis des agences de notation".

Je pense que cette réponse n'est plus tout à fait adaptée.

J'ai rappelé ce matin que la notation de Fitch était passée de "perspective négative" à "surveillance négative".

Donc, vous voyez : si c'est cela, l'audit de la Ville de Paris, il y a plutôt de quoi s'inquiéter.

La proposition que je fais est que l'on envisage de renoncer à l'une de ces deux notations et que l'on consacre la même somme, le crédit correspondant, à l'actualisation de l'audit.

Pour toutes ces raisons, je propose que l'on vote pour le vœu 30 et que l'on s'abstienne sur le 31.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, les agences de notation sont des sociétés privées qui ne font l'objet d'aucun contrôle public et qui ne publient pas leurs méthodes d'évaluation.

Elles sont juge et partie, car elles sont rémunérées par les émetteurs d'emprunts pour grande partie et accessoirement par les pourboires que leur versent les emprunteurs comme la collectivité parisienne, plus de 400.000 euros quand même !

Pour obtenir une bonne note et donc bénéficier de taux d'intérêt bas, les collectivités comme la nôtre sont donc enjointes de mener une politique qui ne contrevient pas aux intérêts du marché financier, et notamment à la capacité d'accumulation du capital privé. Emancipons-nous !

Donc, nous proposons de ne pas en être l'otage, de ne pas voter ce projet de délibération, car cela n'empêchera pas les agences de notation de noter Paris. La note de Paris est tout à fait en lien avec la note souveraine de la France, et je ne doute pas que Paris pourra encore emprunter à un taux intéressant.

Alors, pourquoi verser 400.000 euros à ces agences ? En ce qui concerne le groupe Écologiste, la réponse est négative.

Merci pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous ai déjà apporté des éléments de réponse.

Le fait d'être noté permet d'économiser des frais financiers très importants parce que c'est ce qui nous permet d'avoir des émissions obligataires. C'est ce qui permet d'avoir 20 millions d'euros d'économies par an sur les frais financiers.

Ensuite, le fait d'avoir deux agences est une sécurité ; par rapport… et vous le savez très bien… à l'époque où nous étions notés par trois, c'était parce qu'une agence n'avait pas été retenue, avait noté gratuitement la Ville et n'avait pas obtenu le marché mais avait continué à noter d'elle-même, parce qu'elle tenait à avoir la vitrine de Paris. Elle notait donc d'elle-même gratuitement sans que ce soit nécessaire. Elle a ensuite arrêté. Nous avons désormais deux agences, et c'est ce qui permet d'avoir une sécurité pour pouvoir emprunter dans de très bonnes conditions. Cela me paraît un sujet de bonne gestion.

Je trouve que les alternatives qui consistent à passer par les banques ne sont pas des alternatives crédibles dans la mesure où effectivement, nous aurions dans ce cas-là des frais financiers supplémentaires.

Comment justifier de dire que l'on va payer à des rentiers qui passent par les banques 20 millions d'euros de plus par an, pour simplement ne pas construire un grand équipement, se priver de l'équivalent de quatre crèches alors que c'est ce qui permet en fait, de justement avoir des économies.

Le fait que l'on passe par un marché financier en direct n'est pas sale en soi ; c'est ce qui permet justement d'économiser et de verser moins d'argent aux rentiers parce que sinon, la Ville de Paris, l'argent des contribuables parisiens serait utilisé à hauteur de 20 millions d'euros pour payer des frais financiers qui seraient payés à des banques, c'est-à-dire à de grandes banques internationales.

Là, nous avons finalement une façon de fonctionner qui permet à la fois d'avoir une signature parisienne de bonne qualité, de faire des économies, de passer par un marché qui est de 200.000 euros, mais 200.000 euros maximum. Il ne s'agit pas forcément du montant qui sera atteint : c'est un marché à bons de commande qui prévoit ces 200.000 euros qui sont plutôt une marge supérieure élevée et effectivement, on verra à combien cela aboutira.

Donc, on perdrait beaucoup de taux d'intérêt si on arrêtait d'être noté. C'est vrai qu'il y a peu d'agences de notation qui sont en capacité de nous noter. Il n'y en a que trois : Fitch, Moody's ou Standard & Poor's. C'est effectivement la notoriété de l'agence qui joue beaucoup sur la qualité de la signature. Il y a certes de plus petites agences, mais le fait d'avoir une agence reconnue est aussi ce qui permet d'obtenir le taux d'intérêt bas, parce que le taux d'intérêt que l'on obtient est proportionnel à la notoriété de l'agence.

Effectivement, à partir du moment où ces agences veulent revenir sur le marché, nous acceptons ces éléments.

Sur ce que j'ai entendu également sur les éléments publics, puisqu'il y a des éléments dans le débat, la certification des comptes, les éléments publics, la C.R.C., etc., les audits, vous savez très bien que cela ne compense pas.

Ce n'est pas parce qu'on a un audit qui serait fait en interne ou en externe par un grand cabinet ou la certification par la Chambre régionale des comptes que nous aurions finalement des baisses de taux d'intérêt.

Ce qui intéresse les agences de notation et les marchés, c'est le fait d'avoir les perspectives financières qui soient jugées.

Or, que ce soit la certification des comptes par la Chambre régionale des comptes, que ce soit un audit par Arthur Andersen, que ce soient des éléments d'appréciation que l'on peut avoir, cela ne remplace pas une notation car une notation est une forme de labellisation qui permet justement de se passer des emprunts bancaires classiques auprès des banques commerciales, le dernier ayant eu lieu en 2009.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, c'est un vœu rattaché à un projet de délibération. Le temps de parole de l'Exécutif est de cinq minutes.

M. Julien BARGETON, adjoint. - La Ville de Paris est notée depuis 1993. Nous avons été notés par les trois agences jusqu'en 2012, et nous ne sommes plus notés que par deux agences.

Je crois que c'est un élément de bonne gestion qui correspond à un besoin pragmatique et qui permet de faire faire des économies aux contribuables parisiens.

Sinon, on échange finalement des impôts des Parisiens à hauteur de 20 millions d'euros par an contre des frais financiers qui seraient versés à des banques.

Il serait dommageable d'avoir à en arriver là.

Je comprends la polémique sur un sujet politique général mais qui nous dépasse. En l'occurrence, Paris est bien gérée, c'est reconnu par les agences et cela nous permet d'avoir une gestion optimale de nos emprunts et de notre trésorerie.

C'est un plus pour les Parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 30, du Groupe communiste.

Le maintenez-vous ou le retirez-vous ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mon cher collègue, Monsieur le Maire, M. BARGETON a évoqué un vrai débat sur le système bancaire, mais j'ai des questions à vous poser.

Avant qu'il y ait des agences de notation, il y avait le Crédit local de France qui aidait les collectivités territoriales. Qui l'a supprimé ? Qui l'a privatisé pour mettre en place Dexia ? Pourquoi ne remet-on pas cela sur la table dans le débat ?

Le vrai problème est là.

Le vrai problème est que l'on est tenu par une laisse, par les marchés financiers, dont vous abordez les 20 et quelques millions d'euros. C'est cela qui est scandaleux. Les collectivités locales devraient pouvoir emprunter à taux zéro, donc, je maintiens mon vœu !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? J'en déduis qu'il n'y en a pas.

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 222).

Elle est adoptée par 43 voix contre 39.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe U.M.P. a quelque chose à dire au final ? Pour ? Contre ? Abstention ? Ailleurs ?

Pour.

Le projet de délibération est donc adopté. (2014, DF 1026).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la commission de concertation sur la téléphonie mobile.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu référencé n° 32, déposé par Mme SIMONNET, est relatif à la commission de concertation sur la téléphonie mobile.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faudra vraiment que l'U.M.P. nous clarifie sa position parce qu'elle vote pour le vœu et pour le projet de délibération : c'est absurde !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme SIMONNET fait ce qu'elle veut : si elle parle 10 secondes sur la téléphonie mobile, elle parle 10 secondes sur la téléphonie mobile, et vous ne remettez pas le compteur !

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a une commission de concertation, dans le cadre du suivi de la charte sur l'implantation des antennes-relais, qui est chargée de prendre en compte l'avis des maires d'arrondissement et des associations et collectifs de citoyens.

Mais dans les faits, lors des deux précédentes réunions de la commission, les 15 juillet et 22 septembre, les associations ont claqué la porte les unes après les autres, considérant que cette commission rendait des avis validant à tour de bras les dossiers des opérateurs.

On aimerait donc savoir si la Ville a décidé d'être sur la même longueur d'onde que les opérateurs de la téléphonie mobile ou si la Ville a décidé d'entendre à la fois l'avis des associations et des mairies d'arrondissement dans l'application du principe de précaution.

Monsieur le Président de séance, si je fais ce que je veux, est-il possible néanmoins de savoir si je ne parle qu'à moi-même… ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il semble que l'interpellation que vous avez adressée à l'U.M.P. a porté ses fruits…

Mme Danielle SIMONNET. - Ah ! J'en suis ravie, peut-être que je m'interromps à ce moment-là !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, finissez.

Mme Danielle SIMONNET. - Il est important également que lorsque la commission rend des avis négatifs, les opérateurs cessent de représenter les mêmes projets aux mêmes endroits, la fois d'après. Il est important aussi de prendre conscience que si nous avons une charte parisienne de téléphonie mobile qui s'est prononcée sur des seuils d'exposition bien plus faibles que ceux retenus par la loi, ces seuils sont dans les faits bien plus élevés que ne devrait l'exiger l'application du principe de précaution eu égard aux études en la matière.

D'ailleurs, je rappelle toujours la conférence citoyenne, le jury citoyen "Ondes, santé et société" de 2009, où les citoyens avaient défendu les positions associatives en la matière, c'est-à-dire le respect notamment du seuil maximum de 0,6 volt/mètre d'exposition du public.

Je conclus en disant qu'à travers ce vœu, je propose que la Ville s'engage à faire respecter ce seuil de 0,6 volt/mètre sur l'ensemble de son emprise domaniale et celle des bailleurs sociaux dans lesquels elle est majoritaire, qu'elle adresse aux opérateurs son refus de principe d'étudier les projets d'implantation d'antennes ayant d'ores et déjà reçu un avis négatif de la commission, qu'elle organise de nouvelles rencontres avec les associations afin de permettre de nouveau à la commission de concertation de l'Hôtel de Ville de se réunir dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il y a deux éléments dans votre vœu.

Il y a un élément sur le fonctionnement de la commission en tant que telle et des éléments sur la charte.

Je regrette comme vous l'absence d'associations. Je pense qu'il faut qu'elles reviennent. Il faut que l'on discute sur les bases qui sont celles de la charte.

En revanche, je ne peux pas accepter ce que vous proposez en termes de modification de la charte elle-même dans les différentes propositions que vous formulez.

Je vous proposerai de voter votre vœu mais avec quand même un certain nombre d'amendements oraux que je vous propose.

C'est de préciser dans le considérant que certains opérateurs "représenteraient" les mêmes projets sur les mêmes lieux d'implantation, donc plutôt prendre un conditionnel.

De supprimer les quatrième et huitième considérants sur les seuils. Je ne peux pas les retenir.

De préciser dans la demande, votre premier alinéa : "la Ville de Paris s'engage à faire respecter scrupuleusement le seuil de 5 volts par mètre pour la 2G et la 3G, et de 7 volts par mètre pour la 4G, conformément à la charte parisienne de 2012 votée par l'intégralité des groupes du Conseil de Paris sur l'ensemble de son emprise domaniale et celle des bailleurs sociaux dans lesquels elle est majoritaire".

C'est de remettre les seuils de la charte.

Sur la dernière partie, de le modifier ainsi, mais cela ne change pas grand-chose : "La Ville adresse aux opérateurs son refus de principe d'étudier des projets d'implantation d'antennes sans modification", parce que parfois ils repassent, c'est vrai, mais c'est parce qu'il y a eu des reports. Il y a eu des reports parce que les projets, entre-temps, ont été parfois modifiés. Donc si les projets ont été modifiés, ils peuvent repasser.

Donc de dire simplement : "la Ville adresse aux opérateurs son refus de principe d'étudier des projets d'implantation d'antennes sans modification, ayant d'ores et déjà reçu un avis négatif de la commission". Sous réserve de ces amendements, je peux le voter, sinon je vous demanderai le retrait. Le fonctionnement que l'on peut améliorer de la commission, c'est une chose. En revanche, il y a les seuils de la charte, sur lesquels je ne vous propose pas de revenir à ce stade.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous les amendements ?

Mme Danielle SIMONNET. - Même si j'ai un vrai désaccord et un vrai attachement à cette question des seuils de 0,6 mV, j'accepte ces amendements parce qu'au moins, je pense important que la Ville reconnaisse les dysfonctionnements qu'il y a pu y avoir et qu'à travers ce vœu, on s'engage véritablement à créer les conditions d'un vrai dialogue avec une vraie reconnaissance du rôle, et des associations, et des mairies d'arrondissement, pour que les opérateurs cessent d'avoir gain de cause à travers cette commission, comme cela a pu être ressenti précédemment.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Oui, une explication de vote sur un sujet auquel les Ecologistes sont extrêmement sensibles puisque la lutte contre la pollution électromagnétique est pour nous une des priorités.

Bien sûr, on se réjouit du vœu tel qu'il est maintenant amendé, ne serait-ce que parce qu'il reconnaît un certain nombre de faits que dénoncent les associations qui se sont retirées les unes après les autres. C'est dit, y compris la CLCV. Ce n'est quand même pas simplement du fait des associations, c'est bien qu'il y a un problème. Ce problème, c'est que la charte que nous avons votée à l'unanimité, certes, et qui a eu le mérite d'exister, certes, cette charte, au gré des mois, au gré des années, on voit qu'elle n'est plus suffisante. C'est cela que dénoncent les associations de bon droit qui ne sont pas signataires de la charte.

Mais, effectivement, je comprends parfaitement que, pour les élus en charge de ce dossier, la charte est le graal dans lequel on s'inscrit. C'est pourquoi d'ailleurs je n'aurais pas pu voter pour le vœu initial. Mais je peux maintenant voter le vœu qui est proposé et qui, je pense, par beaucoup d'aspects va réjouir les associations. Nous nous réjouissions, écolos, parce que nous y reconnaissons enfin un certain nombre de choses.

Bref, appelons à voter pour, en attendant que cette charte change dès que possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 323).

2014 DRH 1029 - Modification relatives aux personnels de maîtrise, aux ingénieurs des travaux et aux conseillers des activités physiques, sportives et de l'animation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 1029 relatif à la modification relative aux personnels de maîtrise, aux ingénieurs des travaux et aux conseillers des activités physiques, sportives et de l'animation, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 33 qui y est rattaché.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Oui, simplement pour dire que, contrairement à ce qui est indiqué dans l'amendement, il ne s'agit pas d'un amendement au 7 de l'article 3, mais au 6 de l'article 3. Il s'agit de proroger. C'est un sous-amendement à l'amendement.

Je copierai 100 fois l'article 6.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 33 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 33 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1029 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DRH 1029).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation des logiciels libre par la Mairie de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 34, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'utilisation des logiciels libres par la Mairie de Paris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec grand plaisir que je présente le vœu du groupe Écologiste défendant la mise en œuvre d'un plan de développement et l'utilisation de logiciels libres.

Si, depuis l'adoption du précédent vœu écologiste en décembre 2012, la Ville de Paris a eu une action très importante en développant l'application Lutèce, le portail internet que vous toutes et tous, conseillères et conseillers de Paris, utilisez régulièrement sur vos tablettes, il en est autrement pour l'utilisation de logiciels libres.

Au-delà du rôle social et économique de l'usage des logiciels libres, c'est aussi réduire les dépenses de la Ville. Par exemple, la ville de Munich a pu réduire et économiser 34 millions d'euros sur son budget.

En votant ce vœu, chers collègues, vous participerez à soutenir ce bien commun, encore trop ignoré, qui est l'informatique libre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne m'attendais pas à autant de concision excusez-moi.

Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, le recours aux logiciels libres est l'une des orientations fortes de la politique informatique mise en œuvre dans les deux premières mandatures. Cette orientation s'est concrétisée par des choix en termes d'équipements, de développements applicatifs, de partenariats et de promotion du logiciel libre.

S'agissant des équipements, un ratio illustre à lui seul le recours important de la Ville aux logiciels libres. Ainsi, plus de 59 % des 2.698 serveurs de la Ville fonctionnent sous Linux, référence du libre dans ce domaine, alors qu'il n'est que de 17 % dans l'ensemble du marché. Nous utilisons, par ailleurs, de nombreux outils libres pour, par exemple, l'inventaire du parc serveur et des composants matériels et logiciels de base, pour la supervision de ces infrastructures et la supervision globale du réseau de la Ville.

49 % de nos bases de données utilisent à ce jour des systèmes libres, notamment My SQL ou PostgreSQL. L'ensemble des postes de travail des écoles maternelles et élémentaires de la Ville, soit plus de 9.000 postes, sont équipés d'une suite bureautique libre.

L'examen des opportunités offertes par les solutions "open source", notamment dans le domaine de la bureautique, est un axe du schéma directeur pour la Ville numérique extrêmement important et donnera lieu à une étude qui devra prendre en compte l'ensemble des éléments liés à un tel changement. L'un des critères importants d'évaluation sur l'opportunité de choix d'un logiciel libre ou non, c'est de bien intégrer l'ensemble des contraintes : les contraintes de formation, de communication et de modification d'interopérabilité applicative.

S'agissant des logiciels de la collectivité, la politique suivie implique de rechercher systématiquement s'il existe des solutions libres permettant de satisfaire le besoin de la Ville. Ainsi, dans de nombreux domaines métiers, la Ville a fait le choix de développer des solutions à base de technologie libre. Vous avez cité notamment le logiciel Lutèce, qui est désormais un outil libre extrêmement célèbre. Il a fêté ses 10 ans d'existence. A titre d'exemple, il est utilisé par de nombreux autres organismes. Je citerai Météo France, l'IGN ou la ville de Marseille.

Des développements significatifs, sans être des solutions métiers, utilisent des logiciels libres et ont été mis en œuvre ces derniers mois. Je citerai, par exemple, le portail fournisseur, le téléservice de cotation logement mis en ligne récemment, la plate-forme de vote en ligne pour le budget participatif, le logiciel Hugo pour la gestion des places d'accueil des établissements spécialisés de l'aide sociale à l'enfance, ou la mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion des comptes usagers et assurant la convergence, ou la fédération de différents systèmes qui existent actuellement. Je cite : le Guichet, Paris Connect ou Facil' Familles.

Par ailleurs, la Ville de Paris participe à la promotion du livre et plusieurs applications majeures ont été mises à la disposition d'autres utilisateurs, dont notamment ODS, que vous connaissez puisque c'est le système de gestion des documents de la séance.

Aussi, je confirme l'engagement de la Ville de Paris, et c'est très favorablement que je donnerai un avis positif sur ce vœu. Systématiquement, nous mettrons sur la table les différents scénarii possibles en faveur éventuellement de l'utilisation de logiciels libres, lorsque c'est le plus efficace en termes de fonctionnalité, de développement, d'ergonomie et de coût pour la Ville.

Pour revenir précisément sur l'aspect bureautique, la Ville a 22.000 postes de travail et, à l'échéance, en 2017, nous intègrerons toutes ces contraintes dans le choix qui devra être fait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez dépassé très largement votre temps de parole. Et le logiciel libre est aussi concis. Merci.

J'en déduis donc que c'est un avis favorable, ce dont je me réjouis…

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, c'est pour une explication de vote ?

C'est bien de nous le signaler avant.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous plonge un peu dans la perplexité parce que nous sommes très favorables au développement du logiciel libre. Nous partageons totalement les conclusions du vœu et, à titre personnel, j'ai beaucoup encouragé le développement du logiciel libre quand j'étais en charge du numérique.

Cela dit, il y a un problème dans les considérants. Partageant les conclusions, on aimerait aussi partager les considérants. Les motifs qui sont mis en avant pour demander du logiciel libre ne sont pas les bons. On parle d'économies budgétaires. Or, le coût de migration de ces systèmes sera probablement, dans un premier temps, très supérieur aux économies budgétaires qui pourraient être faites.

Donc, il faudra probablement plusieurs années pour rentrer dans les frais de la migration du système. Avec un manque à gagner de 400 millions d'euros tout de suite sur le budget de la Ville, il n'est pas certain que cet argument soit le bon. C'est la raison pour laquelle, considérant que les considérants, justement, ne sont pas appropriés du tout, nous nous abstiendrons sur ce vœu, tout en en partageant l'objectif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Mais comme il y a des interprétations diverses sur les considérants, nous sommes ravis d'avoir la vôtre aujourd'hui. Donc, les considérants comptent. C'est bien ce que j'ai compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Écologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 224).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux laboratoires de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35, déposé par Mme SIMONNET, relatif aux laboratoires de la Ville de Paris.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Décidément, vous avez décidé que chacun de mes vœux rattachés à des projets de délibération seraient détachés des projets de délibération. Si votre calcul est une économie de temps, c'est absurde parce que je prendrai quand même les 5 minutes sur le projet de délibération.

Ce vœu était rattaché à un projet de délibération portant sur les analyses médicales, parce que vous faites un marché d'appel d'offres avec une somme qui me semble très modique, 3.000 euros pour des analyses médicales qui sont liées à la médecine statutaire, et il me semble que cet appel d'offres est étroitement lié au fait qu'il y a quelques années, sous l'ancienne mandature, on a décidé de fermer, vous avez décidé de fermer, le laboratoire Saint-Marcel.

À travers ce vœu, pour le faire de manière courte en deux minutes, je tiens à vous alerter sur le fait que l'on ne peut pas avoir de grands discours sur la santé environnementale et ne pas prendre la mesure de soutenir, d'accompagner le maintien, voire même le développement de nos laboratoires en santé environnementale. Or, pour faire fonctionner des laboratoires, il faut des moyens humains.

A travers ce vœu, je souhaite que nous nous engagions à la fois dans la remunicipalisation des analyses médicales nécessaires au concours de la santé des agents, que l'on réévalue à la hausse le montant du marché de ces commandes d'analyses médicales liées au service de médecine statutaire pour la période transitoire.

Désolée, mes chers collègues, si cela paraît difficilement compréhensible mais, déconnecté du projet de délibération, je ne peux faire mieux en deux minutes !

Que l'on réévalue donc à la hausse le montant du marché de commandes d'analyses médicales lié au service de médecine statutaire pour la période transitoire ou la recréation d'un laboratoire d'analyses rattaché au service de médecine statutaire, que l'on organise dans les délais les plus brefs des concours pour l'embauche de techniciens de laboratoire, cadres de santé, des techniciens supérieurs d'administration parisienne, des ingénieurs hydrologues et hygiénistes nécessaires pour la consolidation d'une politique de santé environnementale à la hauteur des besoins car, hélas, les concours qui sont envisagés le sont dans un délai bien trop tardif, puisqu'ils ne seraient programmés que fin 2015, voire début 2016.

Désolée si c'est difficilement compréhensible mais cela fait deux minutes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, effectivement pour votre vœu, on comprend qu'il concerne le projet de délibération 2014 PP 1039.

Quelques points pour vous rassurer.

La première chose est qu'il ne s'agit d'un marché que pour les agents de la Préfecture et il ne s'agit pas d'un marché pour les agents de la Ville qui feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil de Paris.

Et évidemment les enveloppes sont calculées…

Madame SIMONNET, tous les besoins d'analyses médicales en laboratoire de la médecine statutaire seront évidemment pourvus. Je tiens très clairement à vous rassurer sur ce point.

Deuxième sujet, et là vous mélangez deux sujets : les besoins du service de médecine statutaire et l'expertise en santé environnementale. Si effectivement ce marché est la simple continuation de l'abandon de la fermeture du laboratoire Saint-Marcel qui avait été décidée en 2011, nous devons, pour les besoins de fonctionnement de la médecine statutaire, passer ces marchés.

En revanche, nous nous rejoignons totalement sur l'objectif de renforcer les laboratoires dans leurs compétences de santé environnementale. C'était bien d'ailleurs l'un des objectifs au moment de la fermeture du laboratoire de biologie médicale de Saint-Marcel.

Donc, je peux, je l'espère, vous rassurer et vous confirmer que nous développerons cette activité et que, par ailleurs, il y aura des renforcements de moyens par des recrutements, puisqu'au cours de l'année 2015, probablement au deuxième semestre, sont prévus des recrutements d'ingénieurs hydrologues et hygiénistes, d'adjoints techniques-principaux, manipulateurs de laboratoire, et un concours de technicien supérieur principal de spécialité laboratoire.

Aussi, compte tenu de ces éléments, j'espère que vous retirerez votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le retirez-vous ?

Ce n'est pas une nouvelle intervention mais le retirez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Si on m'avait expliqué en amont, cela aurait peut-être été plus simple aussi, Monsieur Mao PENINOU.

Vous dites que les 3.000 euros ne relèvent pas de l'ensemble de la médecine statuaire et que l'on va avoir un autre projet de délibération ? Vous reconnaitrez que le projet de délibération est très mal rédigé : franchement, il n'est absolument pas interprétable dans ce sens-là.

Je veux bien retirer sur votre bonne foi, mais franchement demandons à ce que les projets de délibération soient un peu plus précis et clairs sur ce point.

Donc, d'accord, je retire mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout le temps, nous demandons cela.

Le vœu est retiré et je ne le mets donc pas aux voix.

2014 DDEEES 1040 - Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la collecte et au traitement des déchets.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la valorisation des marchés.

2014 DDEEES 1097 - Marchés découverts alimentaires - trois avenants aux conventions de DSP.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la collecte et au tri des déchets.

2014 DDEEES 1098 - Marchés découverts alimentaires - nouveau règlement.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la collecte et au recyclage des déchets.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux producteurs locaux.

Vœux déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DDEEES 1040, DDEEES 1097, DDEEES 1098 et les amendements n° 36, 37, 38, 42, 42 bis, 43, ainsi que les vœux référencés n° 40, 41, 41 bis, 44 et 45.

Je vais donner la parole successivement à Buon Huong TAN, Véronique LEVIEUX, Edith GALLOIS, Geoffroy BOULARD, Danielle SIMONNET, Fanny GAILLANNE, Aurélie SOLANS, Jérôme GLEIZES, Yves CONTASSOT, Jean-Bernard BROS, Brigitte KUSTER et Florence BERTHOUT.

M. Buon Huong TAN, la parole est à vous.

M. Buon Huong TAN. - Madame la Maire, mes chers collègues, les marchés aujourd'hui jouent un rôle historique à Paris : ils assurent le ravitaillement de la population parisienne, en particulier en produits alimentaires. Ils animent également les rues, participent à la qualité de vie de nos quartiers et sont donc un bien à protéger et à valoriser.

Le constat est que les marchés fonctionnent bien à Paris mais, comme le propose le projet de délibération, cela ne doit pas nous empêcher d'être attentifs et de réfléchir à tous les moyens qui nous permettront d'améliorer l'offre, en termes de qualité des produits mais également de fonctionnement général.

Nous avons déposé des amendements au projet de délibération DDEEES 1040, car il nous a semblé essentiel de souligner certains aspects qui, dans le cadre de l'élaboration d'une future délégation de service public, sont importants.

Tout d'abord, il nous faut réfléchir aux moyens de contenir l'inflation, qui n'est pas toujours justifiée, opérée par certains exposants. Il nous faut demander aux futurs délégataires de se pencher sur cette question. En effet, il n'est pas normal que, d'un marché à un autre, le kilo de mandarine passe du simple au double, et parfois au triple. Pourquoi, par exemple, ne pas prévoir une clause demandant à chaque exposant de vendre quelques produits à prix coûtant ?

C'est une réflexion importante à mener et qui a d'ailleurs vocation à dépasser la seule question des marchés alimentaires.

Dans cette démarche, pour contenir l'inflation, attention également à la hausse des prix de location aux exposants. Cette hausse sera, je crois, proposée au mois de décembre à notre Conseil. Nous y reviendrons et émettrons à ce moment-là un certain nombre de propositions.

En outre, nous souhaitons que les délégataires décident un budget pour lutter contre le gaspillage, soit par le soutien à des associations pour ces activités, soit par gestion directe.

Les délégataires sont tenus d'affecter 50.000 euros à la valorisation locale des marchés. Nous pensons qu'un budget plus important, et dédié à la lutte contre le gaspillage, irait dans le bon sens.

Les scènes de fin de marché, que nous connaissons tous, sont insupportables. Nous devons réguler cela. Nous pouvons d'ailleurs nous appuyer sur l'expérience du 19e arrondissement, qui a mis en place des initiatives qui, je crois, sont efficaces en matière de collecte et de tri des déchets.

Ensuite, et dans la démarche d'optimisation de nos recettes voulue par la Maire de Paris, nous pensons que les délégataires peuvent davantage participer financièrement. C'est en tout cas une piste que nous souhaitons voire étudiée. Elle a une portée qui dépasse la seule question des marchés alimentaires et nous avons voulu la faire exister dans ce débat.

Concernant le travail des délégataires sur la remise en état des marchés alimentaires, il y a également un sujet à creuser : nous pensons que les délégataires peuvent davantage contribuer.

Plus globalement, le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est sensible à la démarche de la Ville pour préparer au mieux les futures DSP.

Enfin, nous considérons que la réforme du règlement intérieur constitue une véritable avancée. Gardons bien en tête que les Parisiennes et les Parisiens veulent des marchés alimentaires de qualité, accessibles financièrement et surtout qui demeurent des lieux de convivialité, d'échange et de partage.

Les élus du groupe RGCI soutiennent donc l'esprit de ces projets de délibération, et j'attends les réponses de l'adjointe sur les vœux et amendements déposés par notre groupe.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci.

Mes chers collègues, les marchés de Paris couverts ou découverts sont des composantes de l'art de vivre dans la capitale, appréciés par les Parisiens, comme les visiteurs et les touristes.

Les marchés alimentaires découverts, qui sont au cœur des projets de délibération proposés aujourd'hui, ont des atmosphères et des histoires différentes. Cette diversité doit être préservée car elle est à l'image de Paris et de ses habitants. D'ailleurs, les marchés alimentaires sont des sources d'inspiration à l'étranger, et bien des villes du monde nous les envient.

Néanmoins, tous ces marchés doivent répondre à un cahier des charges précis dans l'intérêt général des Parisiens, car ils constituent un élément important dans la distribution alimentaire qui contribue à pallier des insuffisances ou des inégalités territoriales. Ils sont, par ailleurs, des lieux de rencontre, de socialisation, de convivialité, importants pour l'animation de nos quartiers comme cela a été rappelé.

Aujourd'hui, il nous est proposé de renouveler la délégation de service public qui permet de gérer de manière satisfaisante l'ensemble des 71 marchés alimentaires découverts parisiens, en trois lots répartis entre tous les arrondissements, à l'exception du 3e.

Cette nouvelle D.S.P., complétée d'un projet d'un nouveau règlement, présenté dans le projet de délibération DDEEES 1098, met en place un cadre global, ambitieux, exigeant et novateur. Il est exigeant, car il renforce les objectifs de qualité des produits, en donnant priorité aux produits frais non transformés et non industriels, ainsi qu'aux produits bio issus du circuit court, et pose l'objectif de créer trois nouveaux marchés bio. Il est exigeant également parce qu'il émet des règles fortes en termes de gestion durable et d'économies circulaires, notamment en généralisant, auprès des délégataires et commerçants, la mise en œuvre du tri sélectif des bio-déchets pour permettre leur valorisation, et par la suppression des sacs plastiques, et la mise à disposition dorénavant de sacs ayant un impact environnemental réduit ou des sacs réutilisables.

Ce cadre propose de renforcer les obligations en termes de propreté, en demandant une implication plus forte des délégataires et commerçants dans la gestion des déchets, pendant toute la tenue des marchés, aucun déchet ne devant être laissé sur l'espace public, les agents de la DPE - faut-il le rappeler - restant responsable du nettoyage et de l'enlèvement des déchets.

C'est un projet qui permet également plusieurs innovations. Il permettra l'installation de "food trucks", ou véhicules destinés à la préparation et à la vente de plats cuisinés, deux au maximum par marché, prenant ainsi en compte une demande croissante de ces nouveaux acteurs, tout en liant leur autorisation au contexte local, et non tellement à leur capacité à accroître l'attractivité commerciale des marchés concernés.

L'innovation porte également sur la possibilité offerte aux marchés d'accueillir de nouveaux services tels que la livraison à des personnes âgées ou ayant des problèmes de mobilité, ou bien encore d'accueillir des "Tentes de glaneurs" dans le but de distribuer, à la fin du marché, des invendus au profit de personnes en difficulté.

Je souligne que le règlement précise que ces nouvelles actions devront être menées en partenariat avec le tissu associatif et les acteurs de l'ESS concernés. Fruits d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, la D.S.P. comme le nouveau règlement tiennent compte par ailleurs des besoins d'adaptation de certains marchés, comme ils intègrent de nouvelles normes en matière de transmission des places de vente, ou pour la durée des autorisations des commerçants abonnés.

Pour conclure, l'ensemble du dispositif que vous nous proposez, Madame l'adjointe, et que vous portez avec conviction, est en phase avec les attentes des Parisiens et porte haut tout un ensemble d'engagements de la Maire de Paris, et suscitera - vous l'aurez compris - un plein et large soutien du groupe socialiste et apparentés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Les différents projets de délibération nous donnent l'occasion d'approuver le principe de reconduction de la délégation de service public pour la gestion des 71 marchés découverts alimentaires de notre Capitale, principe que nous ne remettons pas en cause. Bien sûr, nous y sommes favorables pour renforcer les missions des délégataires en matière de présentation des déchets à la collecte et de nettoyage ; bien sûr, nous y sommes favorables pour mieux rééquilibrer la répartition des différents lots ; bien sûr, nous y sommes favorables pour développer les services nouveaux et des actions en matière de développement durable.

Mais compte tenu de l'importance des marchés dans l'image que véhicule Paris dans le monde entier, il est inquiétant d'apprendre que la Ville n'aurait que ces priorités pour des lieux qui font l'âme et l'identité de Paris. D'ailleurs, l'avenant de prolongation présenté est le résultat d'un manque de rigueur et de bonne gestion d'une D.S.P. qui arrivait à son terme. Vos justifications visent à camoufler cette réalité assumée.

En effet, votre méconnaissance de la situation actuelle est préoccupante. A ce propos, j'ai découvert l'article du "Parisien", daté du 11 octobre, au titre sans équivoque : "la Ville veut dépoussiérer ses marchés alimentaires", un titre qui consacre l'échec de votre équipe sur le sujet depuis 2001. Dans cet article, je m'attendais à découvrir de réelles innovations pour les marchés, qui attirent une clientèle parisienne et internationale.

J'ai d'abord appris que la Ville voulait interdire les sacs en plastique. Quelle grande nouveauté ! Faut-il rappeler ce vœu de l'Exécutif adopté en novembre 2008, qui prévoyait déjà une - je cite - action forte menée auprès des commerçants des marchés alimentaires pour qu'en 2010, la suppression des sacs plastiques soit effective sur les marchés parisiens.

Les opérations de sensibilisation déjà menées à l'occasion des différentes fêtes des marchés depuis 2003 devront être intensifiées en passant de une à quatre fois par an. Vous ne dépoussiérez rien : vous recyclez médiatiquement des sacs entiers de promesses non tenues. Alors, j'ai continué ma lecture, et sincèrement, j'ai eu des difficultés à digérer les tartes à la crème de - je cite - créations de marchés biologiques et nocturnes, de cours de cuisine, qui existent déjà. Ce manque d'ambition criant de la Ville pour ses marchés découverts ne date donc pas d'aujourd'hui.

Toujours en novembre 2008, l'Exécutif parisien, avec un zest de lucidité, demandait déjà - je cite - des améliorations en matière de propreté des emplacements, une meilleure visibilité des marchés parisiens, avec une signalétique adaptée au site, l'installation de stands d'information : rien de tout cela n'a été fait. Et la modernisation des marchés de quartier est totalement absente de vos réflexions.

Sept ans après ce vœu pieux, l'échec est visible de tous les Parisiens, et nous déplorons le manque d'ambition de la Ville dans cette future délégation de service public, et une certaine déconnexion avec la réalité de ces marchés. Ils sont rongés par une insuffisante propreté des lieux, mis à disposition par la Ville à l'ouverture des marchés découverts alimentaires. Ils sont démunis d'infrastructure de base, indispensable pour assurer un accueil client, une hygiène et des conditions de travail acceptables : installation de fontaines, toilettes et accès à une puissance électrique adaptée. Ils se sentent abandonnés en raison de l'absence de contrôle élémentaire et régulier du respect du cahier des charges de la délégation de service public.

Il existe de nombreuses possibilités d'améliorer l'attractivité des marchés découverts parisiens, en termes de signalétique, d'animations, d'information des clients, Parisiens ou touristes, et de mise en œuvre de ces lieux à l'initiative de la Ville directement. Voyez ce qui se fait à Londres ou dans certaines villes en région. Vous semblez ignorer que nos marchés font venir des touristes du monde entier, et convenez que la physionomie de certains marchés n'est pas digne d'une capitale du XXIe siècle.

A l'occasion de ce débat, nous demandons à la Ville de Paris, en premier lieu, qu'elle améliore l'infrastructure des marchés découverts alimentaires et bio : accès à l'électricité, eau, ainsi que la propreté des lieux mis à disposition par la Ville aux commerçants ; en second lieu, qu'elle procède à un audit général de ces marchés, au contrôle régulier du respect du cahier des charges de la délégation de service public ; et enfin, qu'elle engage une politique ambitieuse de valorisation et d'amélioration de l'attractivité de ces marchés : signalétique, information, animations, mise en valeur des lieux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans ce projet de délibération, il nous est demandé d'approuver le principe de l'exploitation du service public des marchés découverts alimentaires parisiens, dans le cadre de conventions de gestion déléguée, bref, de délégations de service public. Vous ne serez donc pas surpris que je n'approuve pas ce choix et que je vote contre. J'estime que nous pourrions tout à fait remunicipaliser cette mission.

En quoi, mes chers collègues, les tâches effectuées par les délégataires ne pourraient-elles pas l'être par une régie publique municipale, comme ce fut d'ailleurs le cas il y a, certes, un certain nombre d'années. Et puis, reconnaissez que d'un point de vue technique, c'est moins compliqué que de reprendre l'eau en régie publique.

La communication présentée le mois dernier sur les délégations de service public était tellement mal faite - hélas, je le crains, volontairement - qu'elle occultait un tout petit rien, un tout petit chouia d'information, qu'il me semblerait quand même assez utile à donner à l'ensemble des élus que nous sommes : le montant du résultat net des délégations, c'est-à-dire, les profits engendrés par chaque délégataire, dans chaque délégation.

Alors, on m'avait bien dit que ces données étaient publiques, pour y accéder… J'ai donc fait mes démarches auprès de la bibliothèque administrative de l'Hôtel de Ville, dont je remercie d'ailleurs les agents pour leur disponibilité dans cette tâche, qui ne fut d'ailleurs pas si aisée. Alors, je n'ai pu accéder par ailleurs qu'au rapport annuel de 2012, ceux de 2013 n'étant pas encore accessibles, mais remarquez que pour un peu plus de transparence, puisque c'est le terme à la mode, puisqu'on va d'ailleurs demain débattre sur la transparence, sur la probité, sur tout ça, à travers la Commission de déontologie, le minimum, c'est que la communication sur les délégations de service public du mois dernier… Eh bien, le minimum eut été qu'elle mentionne les résultats nets après exploitation des délégataires sur l'année 2013, puisque les services, eux, les ont, puisque ces rapports des délégations ont déjà atterri dans nos administrations, mêmes s'ils ne sont pas encore arrivées à la bibliothèque administrative.

Donc, pour 2012, le suspense est total. Vous vous demandez ? Eh bien, sachez que CORDONNIER Frères, ils ont réalisé 49.765 euros de bénéfices nets, l'entreprise Bensidoun 53.467 euros, Dadoun 298.952 euros.

Au total de ces trois D.S.P., mes chers collègues, nous avons donc la bagatelle de 400.000 euros que la Ville pourrait récupérer, si elle gérait directement ses marchés alimentaires.

Alors, certes, mes chers collègues, on est encore loin des 200 millions d'euros à récupérer du fait de la baisse des dotations de l'Etat mais, franchement, cela aiderait, non, vous ne trouvez pas ?

Que la Ville de Paris prenne enfin conscience que ce qui fut vrai pour l'eau l'est également pour bien d'autres secteurs ! Le retour en régie publique coûte beaucoup moins cher et le savoir-faire bien plus compliqué que nous avons réussi à reconstruire sur la maîtrise de l'eau, nous pourrions aisément le développer pour la gestion de ces marchés.

Alors, bien sûr, j'approuve la volonté, par ailleurs, de la Ville de renforcer la responsabilisation des acteurs sur la collecte des déchets, le refus des sacs plastiques, la diversification et le renforcement de la vitalité des marchés avec notamment… via les cours de cuisine, par exemple, ou encore les aides à la livraison à domicile.

On devrait d'ailleurs envisager de renforcer aussi la présence des petits producteurs locaux, favorisant le circuit court et l'agriculture biologique.

Par contre, je déplore qu'il soit demandé des actions de prévention vis-à-vis des ventes à la sauvette qui, soi-disant, nuisent à l'attractivité de certains marchés. Moi, je pense qu'il faudrait, au contraire, travailler avec les associations à l'instauration d'emplacements régulés et autorisés pour les biffins. Ce serait une manière concrète de contribuer à dégrossir les marchés à la sauvette invivables de la porte de Montreuil, par exemple.

Mes chers collègues, tant que la politique libérale actuelle sera poursuivie au niveau national, la misère à Paris progressera, grossira et, avec elle, ses marchés de la misère. Il vaudrait mieux innover de façon, certes, encadrée pour permettre également à la police de faire son travail contre les ventes illicites issues, par exemple, du recel ou d'aliments périmés, mais ne nous voilons pas la face, la répression de la revente des objets collectés dans nos poubelles n'éradiquera pas la misère.

Mais pour atteindre tous ces objectifs, qu'il s'agisse de la diversité, de la diversification de nos marchés alimentaires, de les rendre plus conviviaux, plus solidaires et surtout plus écologiques, la remunicipalisation serait bien plus efficace, en plus d'être bien plus avantageuse pour la Ville et pour ses finances.

Je vous remercie.

J'ai fait moins de 5 minutes mais je ne voterai pas favorablement à ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout à fait.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviendrai en deux temps sur ce projet de délibération : d'abord, sur le règlement intérieur.

Dans ce règlement des marchés découverts parisiens, nous remarquons, dans un premier temps, que la question du retour en régie de cette activité n'est pas posée dans ce projet de délibération. Sans juger de la pertinence d'une gestion à 100 % municipale, cela dénote, à notre avis, une habitude qui traduit une conception libérale des affaires publiques, qui revient à remettre en question la gestion en régie de certains services mais ne pose jamais la question du retour en régie d'autres services.

Outre cette première remarque, nous tenons à exprimer les points que nous souhaitons voir évoluer d'ici octobre prochain et la renégociation des D.S.P. pour une durée de quatre ans.

La question des redevances, dont s'acquitte chaque gestionnaire auprès de la Ville, pose question.

Le gestionnaire du lot A est celui qui a actuellement le plus de charges et de marchés en difficulté à assumer, et c'est également lui qui s'acquitte du plus fort taux de redevance auprès de la Ville.

En revanche, le gestionnaire du lot C qui, pour faire vite, gère les juteux marchés de l'Ouest parisien, s'acquitte d'une redevance au taux le plus faible des trois lots.

En résumé, le lot A occasionne le plus de charges au gestionnaire mais rapporte le plus à la Ville, soit plus de 2,1 millions d'euros entre 2009 et 2013.

Le lot C est le plus rentable pour le gestionnaire qui, pourtant, ne s'est acquitté que de 810.000 euros de redevance sur la même période.

Nous demandons donc que cette inégalité soit intégrée dans le calcul des futures redevances. Au-delà du redécoupage des lots, nous pensons que la modulation des taux - comprenez l'application de taux plus importants au lot le plus rentable - est absolument nécessaire. Ce sera, en tout cas, un préalable à notre accord pour le prolongement que nous aurons à décider l'année prochaine.

Le deuxième point que je souhaitais aborder rejoint l'amendement au Règlement des marchés découverts, que nous avons rattaché au projet de délibération DDEEES 1098.

Ce vœu vise à inciter les producteurs locaux à participer aux marchés parisiens et, pour être plus précis, aux marchés qui s'adressent à une population modeste.

Dans les quartiers "politique de la ville" notamment, nous savons que les habitants n'accèdent que très peu à des produits de qualité produits dans la région francilienne ou dans sa proximité. Bien sûr, les raisons de ce décalage sont multiples et ne peuvent simplement se régler par une modification du Règlement des marchés parisiens, mais nous souhaitons inscrire cette question au cœur de nos préoccupations.

L'accès à une nourriture saine de qualité, vendue à un prix juste pour le producteur et abordable pour le consommateur, est un enjeu de taille que notre collectivité se doit de relever.

Compte tenu de mon temps de parole, je m'en tiendrai à un argument de santé publique : l'étude réalisée par les chercheurs de l'INSERM sur la cohorte "santé, inégalité, rupture sociale" nous apporte de nombreux indicateurs qui viennent souligner la corrélation qui existe entre inégalité sociale et prévalence de certaines pathologies. Ainsi, nous apprenons que, chez les personnes qui composent cette cohorte, les chercheurs ont observé que 30 % des ménages bénéficiant des minima sociaux se trouvaient dans la situation d'insécurité alimentaire. L'étude souligne également que ces personnes touchées par l'insécurité alimentaire sont sujettes à une prévalence plus élevée de surpoids ou d'obésité, laquelle prévalence de surpoids est elle-même corrélée à la prévalence de diverses pathologies, telles que le diabète ou l'hypertension.

Vous l'aurez compris, la lutte contre cette insécurité alimentaire doit faire partie de nos préoccupations et nous comptons inscrire cette question dans nos dispositifs, à commencer par les marchés alimentaires.

A priori, l'Exécutif a entendu cette préoccupation et nous propose en retour un amendement que nous accueillons positivement et nous retirerons ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Aurélie SOLANS, 5 minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ces projets de délibération qui nous sont présentés aujourd'hui sont l'occasion de rappeler que, du maraîcher ou encore de l'éleveur aux commerçants d'un des nombreux marchés parisiens, en passant par les cantines scolaires, le secteur alimentaire représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs et indirects, et près de 500.000 en Ile-de-France. C'est dire l'opportunité qui s'offre à nous, élus parisiens, d'œuvrer pour soutenir les filières de proximité, les circuits courts et l'agriculture biologique, pour réformer le service public de la restauration scolaire et en coordination avec la Région Ile-de-France notamment, reconquérir les terres au profit des paysans et travailler à structurer les filières bio de circuits courts et de proximité.

Aborder ces enjeux, qui se croisent par le biais de l'accès aux marchés découverts alimentaires parisiens, est intéressant à plus d'un titre.

Ces marchés, par leur nombre et leur taille, devraient être un débouché parmi d'autres pour ces agriculteurs qui se sont engagés dans l'agriculture biologique, soit en transition vers une agriculture plus durable.

"Au début, j'avais la trouille que cela ne marche pas. C'est très technique. Et, à l'école, on me parlait surtout de produits phytosanitaires, de marques de tracteurs et de quintaux à l'hectare." Cette réaction est partagée par de nombreux agriculteurs, surtout chez ceux qui réfléchissent à changer leurs pratiques vers une agriculture plus respectueuse des sols, vers une agriculture biologique.

Face à ces peurs, nous devons proposer des solutions : l'accès aux marchés en est une.

Mais un marché apporte beaucoup d'autres bénéfices, cela a déjà été dit avant moi par des précédents orateurs : ils sont un lieu d'animation dans un quartier, des espaces d'échanges qui créent du lien.

En 2014, les Français sont 5 millions, soit 1 million de plus qu'en 2010, à ne pas avoir de relations sociales au sein des cinq réseaux de sociabilité (familiale, professionnelle, amicale, de voisinage ou autour de centres d'intérêt), selon une enquête de la Fondation de France réalisée en janvier, ce qui fait dire à Francis CHARHON, directeur général de la Fondation de France, qu'il faut parvenir à de nouveau alimenter les réseaux de voisinage et les associations de quartier qui ont un rôle fondamental à jouer.

Enfin, il faut tordre une idée reçue : les produits ne sont pas forcément plus chers sur un marché que dans un hypermarché. Bien évidemment, il est très difficile de comparer les prix, tant ils sont variables selon la ville, le quartier et les moyennes et grandes enseignes à proximité, mais il fallait que ce soit dit. C'est d'autant plus important de l'affirmer qu'un énième rapport, celui du C.R.I.S, en l'occurrence, nous indique que près de 30 % des ménages bénéficiant des minima sociaux en 2014 sont dans une situation d'insécurité alimentaire et que la part des dépenses des ménages consacrée à l'alimentation n'a cessé de croître ces dernières années.

Je vais laisser Yves CONTASSOT et Jérôme GLEIZES compléter notre propos et présenter nos propositions en matière de développement de places à des commerçants qui sont dans une démarche de circuits courts ou à des groupements d'agriculteurs franciliens, et aussi un vœu en matière de valorisation et de réduction des déchets, d'emballage et des invendus.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a dit ma collègue Aurélie SOLANS, je vais présenter le vœu n° 44.

Mettre en œuvre au niveau des collectivités la politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition écologique de l'économie.

Cette politique doit avoir pour but de hiérarchiser les modes de traitement des déchets en donnant la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, mais cette politique doit également tendre vers une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi qu'à la réutilisation en priorité des matières premières secondaires.

Elle doit favoriser la conception écologique des produits, la prévention des polluants, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente, le développement des valeurs d'usage, de partage des produits et de l'information sur leur coût écologique, économique et social.

J'en profite pour insister sur des engagements qui nous avaient été donnés lors du précédent Conseil par M. MISSIKA sur la nécessité d'engager un travail pour apporter des réponses aux biffins, qui sont des acteurs à ne pas négliger au regard de la politique tendant vers le zéro déchet que nous voulons mener, et sur le fait que dans certains marchés, notamment celui de Belleville, les biffins sont présents.

Nous n'avons pas déposé de vœu sur cet enjeu à ce Conseil car nous voulons que le travail s'engage.

Pour en revenir à l'avenir des marchés alimentaires parisiens et la gestion des déchets qui y sont produit, je tiens à insister que la Ville travaille. Elle travaille notamment à travers ses appels à projets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets.

Elle soutient des acteurs innovants qui œuvrent pour un développement durable et une trajectoire zéro déchet comme cela existe déjà sur le marché de Joinville, dans le 19e arrondissement, avec "La tente des glaneurs", qui recueille les invendus.

Le nouveau règlement des marchés alimentaires oblige notamment à collecter en un même lieu les déchets afin de faciliter la collecte.

Quant aux principaux axes de réflexion engagés par la Ville en matière de développement durable, notamment en moyens de l'extension à l'ensemble des marchés de stands de récupération et de distribution des invendus, de collecte des biodéchets et de fin de l'utilisation des sacs plastiques à usage unique, ils vont dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, nous avons à nous prononcer sur trois projets de délibération portant sur l'avenir que l'on souhaite donner à nos marchés découverts alimentaires.

Des avancées ont déjà été signalées, gagnées si j'ose dire, et le nouveau règlement réserve des espaces spécifiques sur les marchés pour les agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique. C'est une bataille que nous portons, écologistes, depuis le début : le soutien, l'aide au développement de l'agriculture biologique. Ce n'est pas une lubie, un luxe de bobo, mais bien une nécessité si l'on souhaite un accès de tous, y compris surtout les plus fragiles d'entre nous, à une alimentation de qualité.

Seulement 6 % de la surface agricole utile de notre pays est en agriculture biologique alors même que nous sommes l'un des plus importants producteurs et exportateurs de produits agricoles au monde. C'est un véritable scandale, et cela explique en partie que certains produits biologiques soient plus chers que ceux issus de l'agriculture dite conventionnelle - je dis bien certains, car généralisation n'est pas raison.

Ce que ce nouveau règlement ne traite pas, en revanche, c'est le soutien tout aussi appuyé à apporter aux filières de circuit court et aux productions de proximité.

Car en effet, si ces produits ne sont pas tous biologiques, ils apportent de réels bénéfices pour l'environnement, pour la traçabilité des aliments, pour garantir un meilleur revenu aux agriculteurs et pour contribuer à une meilleure éducation alimentaire en invitant les gens à manger des produits de saison.

Il convient donc que ces productions bénéficient également d'espaces spécifiques sur les marchés découverts alimentaires parisiens, et les agriculteurs le réclament. Ils sont un certain nombre à demander l'aide de la Région Ile-de-France, faute de parvenir à accéder à des emplacements sur les marchés parisiens. C'est un comble quand on sait que Paris participe, y compris financièrement, au fonctionnement du C.E.R.V.I.A., ce Centre régional de valorisation et d'innovation agricole qui a notamment pour objectif de faciliter l'accès des producteurs de proximité et de circuit court aux marchés franciliens.

C'est bien l'objet de l'amendement que nous avons déposé et qui a suscité - on ne peut que s'en féliciter - un travail de collaboration avec l'Exécutif, qui a repris l'ensemble de nos préconisations dans un nouvel amendement qui tient compte des spécificités de ces filières en plein développement.

En effet, les marchés alimentaires parisiens ne seront un débouché utile pour ces producteurs que si en parallèle, nous travaillons à structurer ces filières agricoles, notamment en favorisant les regroupements de ces producteurs, que si nous menons une politique active pour reconquérir les terres autour de Paris au profit des paysans afin de susciter davantage d'installations.

C'est l'objectif de ce nouvel amendement, qui crée la possibilité d'une expérimentation sur 20 marchés parisiens - un par arrondissement - en réservant des espaces à des commerçants inscrits dans une démarche de circuit court, avec notamment des producteurs locaux car ayant le label "Saveurs Paris Ile-de-France" créé par le C.E.R.V.I.A.

Cette expérimentation sera une première étape vers un accès de l'ensemble des marchés parisiens à ces productions de proximité de circuit court. Nous nous donnons certes un peu plus de temps, mais nous y parviendrons, j'en suis convaincu, et nous aurons des résultats probants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS…

D'accord ! Brigitte KUSTER.

Je précise qu'il s'agit toujours du débat sur les marchés alimentaires parisiens qui regroupe les projets de délibération DDEEES 1040, 1097, 1098 et l'ensemble des vœux et amendements qui y sont rattachés.

La parole est donc à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est le vœu n° 50. Merci beaucoup, excusez-moi.

Nous émettons le vœu que la procédure d'instruction des demandes d'occupation d'espace public pour des opérations commerciales ou associatives de type brocante, vide-grenier ou marché des terroirs soit revue afin de pouvoir délivrer les autorisations ad hoc aux organisateurs dans un délai qui ne les expose pas à des risques financiers ou organisationnels excessifs.

Tous les maires d'arrondissement sont confrontés au même problème : entre les demandes des associations pour animer les quartiers et la réalité…

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Le vœu n° 50 n'a rien à voir !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous êtes inscrite, Madame KUSTER, pour parler soit du vœu n° 41, qui porte sur la politique des déchets, mais je crois que c'est Mme BERTHOUT, soit sur le vœu n° 43, qui porte sur l'implication des mairies d'arrondissement sur les autorisations.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Ce n'est pas moi ! Mais c'est quand vous voulez : j'étais étonnée que vous m'appeliez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous ai citée dans le débat.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Sur le n° 41, c'est le collègue Geoffroy BOULARD qui a répondu, et Brigitte KUSTER est inscrite sur le n° 50, mais il n'est pas rattaché !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Qui présente le vœu n° 43, du groupe U.M.P., puisque M. BOULARD a déjà présenté le vœu n° 41, qui porte sur l'implication des mairies d'arrondissement sur les localisations ? Monsieur BOULARD, il fallait le présenter dans votre intervention.

Je vous redonne la parole, mais c'est exceptionnel.

M. Geoffroy BOULARD. - C'est confus, Monsieur le Maire, mais j'ai présenté le vœu n° 40, et je vais présenter le vœu n° 41 de ma collègue Florence BERTHOUT, qui est un amendement au projet de délibération DDEEES 1098, qui demande dans son article 65 à ce que l'on rajoute que "l'autorisation délivrée à titre dérogatoire pour une activité précise et des produits déterminés sur des emplacements et selon des critères définis par la Ville de Paris fixés pour chaque place après appel à projets soit délivrée après avis favorable du Maire de l'arrondissement concerné".

Je suis très bref sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce n'est donc pas le n° 41, mais bien le n° 43 que vous nous avez présenté, qui est un amendement.

Pour vous répondre et compte tenu des débats qui ont duré près de 40 minutes, je vais donner la parole à Olivia POLSKI et Antoinette GUHL en leur demandant de s'en tenir à 15 minutes maximum à elles deux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Quel challenge !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela a été dit et cela s'est même entendu : les Parisiens et leurs élus sont très attachés à nos marchés alimentaires. Donc, effectivement, trois projets de délibération relatifs aux marchés vous sont présentés aujourd'hui. Le premier est le DDEEES 1040. Il porte sur le principe du renouvellement de la D.S.P…

Je vais changer de ton !

Alors, attention !

Donc, les marchés alimentaires…

Je suis désolée, mais le temps de parole court, donc il va falloir que…

Bien !

Donc, le premier projet de délibération porte sur le principe du renouvellement…

S'il vous plaît ! Je sais que c'était un moment d'émotion, mais il faut revenir à des choses...

Voilà !

Donc, il porte sur le principe du renouvellement de la D.S.P. relative à la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens qui arrivera à échéance le 31 décembre 2014 après six ans de fonctionnement. Ce renouvellement permettra de répondre aux objectifs de mandature, à savoir l'amélioration de la qualité de la prestation et de favoriser des engagements forts en matière de développement durable et d'économie circulaire. Il permettra également d'améliorer l'équilibre économique de chaque lot ; cela a été évoqué. Cette délégation de service public aura une durée de quatre ans qui permettra, tout d'abord, le changement de l'intégralité des bâches et le renouvellement des structures abîmées. Nous adapterons nos marchés à leurs besoins et à leur fréquentation actuelle

Certains marchés nécessitent, en effet, d'être agrandis, d'autres réduits et d'autres pourraient être déplacés pour gagner en visibilité. Un travail a déjà été entamé sur le linéaire par la DDEEES et va se poursuivre avec les mairies d'arrondissement.

Il est également prévu, et cela a été un sujet d'échanges avec le groupe Communiste, que les placiers changent de marché tous les deux ans pour répondre à cette interrogation.

Parmi les autres axes d'amélioration et parce qu'il est important d'agir aujourd'hui, il est effectivement prévu la suppression des sacs plastique à usage unique, comme cela a déjà été annoncé au dernier Conseil de Paris.

Paris souhaite être pionnière sur cette question. Paris veut agir ainsi concrètement pour promouvoir la société du durable, contre la société du jetable.

Les délégataires devront donc notamment mettre en place un système de vente de sacs réutilisables et respectueux de l'environnement à chaque entrée de marché. Nous demanderons aussi, au sein de cette nouvelle délégation de service public, le regroupement et le tri des déchets pour l'ensemble des marchés, afin de mieux valoriser les biodéchets.

Les délégataires devront fournir aux commerçants des sacs de tri des biodéchets et assurer des actions de formation et de communication auprès des commerçants, pour leur permettre de mieux appréhender ce tri.

Il devrait être également mis en place sur l'ensemble des marchés - cela a été déjà évoqué - des opérations de récupération des invendus, en vue de leur distribution aux personnes en difficulté. Cette opération existe déjà dans le 19e sur le marché de Joinville, grâce à l'association "la Tente des glaneurs", et il s'agit de la généraliser.

Le nouveau règlement et la nouvelle D.S.P. permettront de favoriser - c'est écrit en toutes lettres - l'abonnement des producteurs, des commerçants biologiques et effectivement, avec l'amendement qui va être porté, des circuits courts de proximité.

L'amendement de l'Exécutif, dans le futur document de consultation des entreprises, c'est-à-dire le D.C.E., prévoit une place par arrondissement destinée à un commerçant inscrit dans cette démarche de circuits courts de proximité. En fonction du retour de cette expérimentation, la démarche pourra être progressivement étendue. Nous créerons aussi trois marchés biologiques supplémentaires et un marché nocturne pour s'adapter aux horaires des Parisiens.

Nous demanderons qu'un service de livraison soit mis en place, dans un premier temps au moins pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité. Nous demanderons aussi aux délégataires de mieux valoriser nos marchés - cela a été évoqué par M. BOULARD - et les candidats devront ainsi faire des propositions innovantes et doter chaque lot d'au moins 50.000 euros de budget de promotion.

Nous continuerons de développer aussi les cours de cuisine qui rencontrent un réel succès et rentrent en résonance avec nos objectifs de promouvoir une alimentation saine et de qualité.

Enfin, comme l'indique le rapport de présentation, une évolution modérée des tarifs est prévue, mais cette évolution sera proposée dans une délibération en décembre.

En ce qui concerne la question du choix entre le fonctionnement en délégation de service public ou en régie, les services de la Ville, c'est-à-dire la DDEEES (la Direction du développement économique et de l'emploi) et la DFA ont fait une étude que j'ai transmise et qui conclut, outre le fait que nous n'avons pas les savoir-faire en interne et les compétences en interne pour faire cette gestion, que, la première année puis les années suivantes, nous serions amenés à augmenter les droits de place, si nous passions en régie.

Par ailleurs, je tiens quand même, pour ceux qui expliquent que c'est une délégation de service public juteuse, que le résultat d'exploitation pour les trois délégataires sur les 71 marchés est de 900 euros par mois par marché, ce qui est loin d'être excessif, contrairement à ce qui a été dit.

Si, si ! Je maintiens.

Autre petit point, puisque cela a été évoqué, sur la question des biffins et des "sauvette".

D'abord, la première chose : je pense qu'il faut éviter de faire un amalgame. Les "sauvette" et les biffins, ce n'est pas la même chose. Pourquoi est-ce qu'il ne peut pas y avoir de biffins aujourd'hui sur nos marchés alimentaires ? Je rappelle, et c'est l'une des premières choses qui est dite dans le principe du renouvellement : nos marchés sont alimentaires et nous souhaitons garder cette vocation alimentaire de nos marchés actuels. Voilà !

Ensuite, en ce qui concerne le projet de délibération DDEEES 1097, qui propose de prolonger la D.S.P. actuelle de dix mois, alors, les esprits chagrins s'en plaignent mais la proposition de prolongation a été rendue nécessaire pour intégrer les nouvelles orientations voulues par la Maire de Paris et son nouvel Exécutif. Le Conseil de Paris aurait dû, en effet, adopter en mars 2014, donc à un moment quand même un petit peu particulier, la délibération autorisant le lancement de la nouvelle D.S.P., ce qui aurait privé tout nouvel Exécutif, y compris même s'il y avait eu un résultat des élections différent, de donner ses orientations.

Moi, je me félicite donc que ce projet de délibération nous permette aujourd'hui de proposer nos orientations ambitieuses pour nos marchés de quartier.

Enfin, le troisième projet de délibération, le DDEEES 1098, porte sur l'instauration d'un nouveau règlement.

Le règlement actuel date de 2003. Le nouveau règlement qui est proposé ici a pour objectif de répondre aux nouvelles orientations de la mandature, comme, par exemple, donc - je l'ai déjà évoquée - l'interdiction des sacs plastique à usage unique, de s'adapter aux nouvelles demandes des Parisiens, aux nouvelles pratiques commerciales afin de poursuivre le développement de nos marchés de quartier, mais aussi de s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires.

Je tiens à préciser que ce règlement a été négocié avec les deux syndicats représentatifs des marchés de France, à savoir l'Union fédérale des marchés et la Fédération nationale des syndicats des commerçants des marchés de France.

Ce nouveau règlement apporte des innovations importantes, répondant donc à nos objectifs de mandature, notamment en vue d'améliorer notre prestation, de favoriser le développement durable et l'économie circulaire.

S'il continue de donner la priorité aux producteurs - cela a été évoqué tout à l'heure - et aux commerçants vendant des produits biologiques, il renforce, par son article 2, aussi la priorité donnée dans l'attribution des nouvelles places aux commerçants qui vendront des produits frais non transformés et non industriels.

Seconde innovation du nouveau règlement : il interdit l'utilisation des sacs plastique à usage unique et Paris sera donc, dès 2015, la première capitale à s'engager résolument.

Troisième innovation : le nouveau règlement renforce les obligations des commerçants au niveau du tri et de la propreté et ils devront désormais, dès que l'organisation du marché le permettra, rassembler au fur et à mesure les déchets dans une zone définie où se trouveront des containers clos. Ils devront assurer le tri entre les biodéchets et les autres déchets, afin de permettre leur valorisation.

Le nouveau règlement interdit de laisser, d'ailleurs, des déchets sur l'espace public, alors que l'actuel oblige seulement les commerçants à balayer leur place et à rassembler leurs déchets sur leur place de vente en fin de marché.

Quatrième innovation : nous favoriserons aussi l'installation de "food trucks"… il faudra qu'on trouve un autre mot que "food trucks", "camions à manger", enfin, on travaillera cette question.

Ou "manger le camion", oui, on verra !

… l'installation de "food trucks" de qualité, au maximum deux par marché si aucune difficulté n'apparaît à leur implantation, notamment auprès des restaurateurs et après consultation des mairies d'arrondissement.

Ce nouveau règlement permet aussi de répondre à une demande ancienne et importante pour les commerçants, à savoir la possibilité de transmettre leur place de vente. La nouvelle loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, qui a été promulguée le 18 juin dernier, nous le permet. La Ville conserve toutefois un droit d'accepter ou non le commerçant proposé en fonction de la nature de l'activité qu'il souhaite développer.

Voilà donc les orientations essentielles sur lesquelles je souhaitais revenir.

Donc, je vais avancer sur les différents amendements et vœux.

Au sujet de l'amendement du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, relatif à l'augmentation des redevances annuelles, je tiens à vous indiquer que l'objectif d'une évolution positive est déjà évoqué dans le rapport de présentation, répondant donc ainsi à votre amendement. Je vous demande donc de bien vouloir le retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Concernant votre autre amendement, relatif au fait de demander aux délégataires des propositions permettant de contenir l'inflation, je vous rappelle que depuis l'ordonnance n° 86.1243 du 1er décembre 1986, la liberté des prix est assurée, et même maintenant d'ailleurs codifiée au Code du commerce, et qu'il n'est pas possible de répondre favorablement à votre demande.

Aussi, je vous demande de bien vouloir le retirer.

Concernant toujours votre amendement, vous souhaitez qu'un budget soit dédié pour tendre vers le zéro gaspillage sur les marchés alimentaires. Je vous propose donc que les candidats identifient, sous une même entête dans leur réponse à la future DSP, l'ensemble des mesures innovantes qu'ils proposent sur cet objectif de zéro gaspillage. Ces propositions seront donc chiffrées et engageront pour la mandature les candidats.

Si cela vous convient, j'émets donc un avis favorable à votre amendement.

En ce qui concerne le vœu déposé par Mme KUSTER…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous êtes déjà à près de 12 minutes, Madame POLSKI, si vous pouviez être synthétique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je regrette malheureusement ce vœu qui est tout en nuance, et je regrette aussi son ton assez chagrin. J'aurais voulu pouvoir vous expliquer ce qui avait été investi sur les marchés du 17e arrondissement, 70.000 euros en l'occurrence depuis 2008, que le marché Berthier a été le premier à expérimenter la collecte des déchets, que des inspections sont menées sur les marchés en moyenne toutes les six semaines par les services de la Ville, et que nous pouvons régulièrement nous mettre en conformité en ce qui concerne la signalétique. Cela fait partie des demandes d'amélioration et figure dans ce que j'ai déjà évoqué précédemment.

Je peux donc que vous répondre en vous demandant de retirer votre vœu, sinon j'appellerai à voter défavorablement.

En ce qui concerne les deux vœux relatifs à la propreté des marchés et la gestion des déchets, je laisse la parole à ma collègue Antoinette GUHL pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI. C'est moi qui distribue la parole ici.

La parole est à Mme GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Président, chers collègues, je réponds donc aux vœux n° 43 et n° 44 de M. GLEIZES et de M. BOULARD concernant la gestion des déchets.

Je tenais à vous dire que nous sommes très sensibles à votre volonté d'inscrire les marchés alimentaires parisiens dans une trajectoire zéro déchet et de faire vivre ainsi une politique d'économie circulaire. Nous sommes très heureux de voir que cette ambition traverse l'ensemble des formations politiques de cet hémicycle. Vous avez été nombreux à le signaler lors de vos interventions.

Nous avons une ambition commune et partagée de faire de Paris une ville exemplaire en matière de gestion durable de ces déchets et ce, au-delà de la stricte question de nos marchés alimentaires. Mais vous avez toutefois raison de souligner leur importance.

Concernant le gaspillage alimentaire, par exemple, des expérimentations ont été faites depuis 2010 et on peut évaluer à peu près à 10 % le gaspillage alimentaire en France qui provient des marchés alimentaires. Une expérimentation a été faite à Rungis, où le Potager de Marianne récupère les invendus alimentaires pour les redistribuer aux épiceries solidaires, et ce sont tous les ans plus de 800 tonnes de fruits et légumes qui sont ainsi redistribués.

Ces quelques chiffres soulignent effectivement les enjeux forts sur ces marchés qui dépendent directement de la Ville.

Les projets de délibération qui ont été présentés aujourd'hui sont le fruit, en ce qui concerne en tout cas la partie déchets, d'un travail commun qui a été mené avec Olivia POLSKI et Mao PENINOU et nous y notons plusieurs avancées. Les déchets traditionnels sont rassemblés en un même lieu, en distinguant ce qui est de l'ordre des palettes, des cartons, des cageots, afin d'en faciliter le tri et la collecte au sein de compacteurs prévus à cet effet. Ce dispositif est opérationnel aujourd'hui sur 22 marchés et vise à être étendu à travers le nouveau règlement.

Au terme d'autres dispositifs peuvent être ouverts de récupération et de revalorisation avec, par exemple, l'implication de "Carton plein" pour les cartons encore réutilisables. On notera également qu'il a été noté de mettre fin aux sacs plastiques.

Sur les biodéchets, les nouvelles obligations réglementaires de collecte de biodéchets s'appliqueront à 44 marchés en 2015 et à 53 marchés en 2016. Ce nouveau règlement intègre ces nouvelles obligations.

Enfin, sur le gaspillage alimentaire, Olivia POLSKI vient de le signaler et je ne reviens pas sur ce point.

Notre stratégie d'économie circulaire dépasse le cadre des marchés alimentaires. En juin dernier, nous avons adopté, ici même et à l'unanimité, un vœu demandant l'inscription de Paris dans une trajectoire de zéro déchet, ainsi que l'adhésion au réseau Zero Waste.

Nous avons depuis réalisé deux voyages d'études à Milan et à San-Francisco, qui sont des villes qui ont déjà été dans cette trajectoire zéro déchet.

Nous avons répondu également à l'appel à projets ministériels "Territoires zéro déchet". Le dépôt des dossiers est en cours.

Et nous avons mené un certain nombre d'actions dans le cadre du Programme local de prévention des déchets, de la promotion des acteurs du Paris durable, ou récemment dans le cadre de l'appel à projets "Métabolisme urbain". Les Etats généraux de l'économie circulaire seront organisés en septembre 2015.

L'ensemble de ces éléments montre effectivement que nous avons cette ambition de faire de Paris une ville modèle en matière d'économie circulaire et de zéro déchet.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un groupe de travail, dans le cadre de la 3e Commission, qui reprenne l'ensemble des stratégies, qui les mette en cohérence et qui nous permette d'avoir ce débat à travers les différentes formations politiques qui nous composent.

C'est pourquoi je demanderai donc à M. GLEIZES et à M. BOULARD de retirer les vœux n° 43 et n° 44 au profit de ce vœu de l'Exécutif qui entame une démarche collective et concertée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Je passe d'abord à l'amendement n° 36 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, sur la question de la redevance. Est-il retiré ?

M. Buon Huong TAN. - Etant donné les explications qui ont été données, nous sommes d'accord pour retirer l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais en passer beaucoup, donc vous me dites oui ou non.

L'amendement n° 37 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sur la question de l'inflation est-il retiré ? Oui.

Il y a un avis favorable sur l'amendement n° 38 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sur la question du zéro gaspillage.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 38 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 38 est adoptée.

Concernant le vœu n° 40 du groupe U.M.P. Est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 41 du groupe U.M.P. et n° 44 du groupe Ecologiste de Paris a été déposé le vœu n° 41 bis. Le vœu n° 41 du groupe U.M.P. est-il maintenu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 44 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Non, il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 41 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 225).

En réponse à l'amendement n° 42 du groupe Ecologiste de Paris et au vœu n° 45 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 42 bis.

L'amendement n° 42 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non.

Le vœu n° 45 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 42 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention du groupe UMP.

Le projet d'amendement n° 42 bis est adopté.

Sur l'amendement n° 43 qui porte sur l'investissement des mairies d'arrondissement, avez-vous répondu ?

Alors très vite votre avis, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je voulais demander à Mme BERTHOUT de retirer des considérants, mais elle n'est pas en séance.

Je voulais retirer les considérants 2, 3 et 6, et après demander de modifier "après avis favorable du maire d'arrondissement" pour "après avis consultatif du maire d'arrondissement". Sinon j'émets un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On accepte l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les amendements sont acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1040 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DDEEES 1040).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1097.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1097).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1098 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DDEEES 1098).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 46 est relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour 2 minutes maximum.

Mme Carine PETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Très vite pour ne pas exposer ce qui est écrit dans le vœu, ce vœu vise à solliciter un vote de notre Assemblée afin que la Maire de Paris repose le débat au niveau du Gouvernement sur le seuil demandé pour l'ouverture de surfaces commerciales alimentaires qui avait été relevé en 2008 de 300 à 1.000 mètres carrés, pour plusieurs raisons. Parce que je pense que ce seuil trop élevé de 1.000 mètres carrés ne nous permet pas de discuter utilement, de manière pertinente, avec les grandes enseignes commerciales, qui développent une concurrence entre ces enseignes de manière assez anarchique et qui souvent posent de gros soucis de voirie, de propreté, de qualité de relations avec les riverains.

L'objectif est bien de demander à la Maire de Paris d'intervenir auprès du Gouvernement pour que ce seuil soit rabaissé, tienne compte de la spécificité de Paris, d'une ville dense, et permette aux petits commerçants de proximité

d'avoir aussi la possibilité de développer leur commerce, leur offre commerciale à côté et aux côtés de ces grandes enseignes, qu'elles soient complémentaires, mais qu'elles ne les empêchent pas de vivre et de se développer.

Voilà, très vite, c'est un vœu que nous avons déposé avec le groupe Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants, que je salue, puisque c'est aussi un travail que nous menons avec mon adjoint Cyril MOURIN, et j'espère qu'il recueillera l'unanimité de ce Conseil.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, ce vœu s'inscrit totalement dans la continuité de la démarche initiée par l'Exécutif lors du Conseil de Paris de juillet dernier, puisqu'il reprend d'ailleurs en partie les considérants d'un vœu que j'avais présenté, relatif à l'installation des grandes enseignes commerciales à Paris.

Ainsi, à la suite de ce vœu, j'ai donc écrit au nom de la Maire de Paris à Carole DELGA, la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, pour lui demander de modifier les critères de sélection des dossiers en C.D.A.C. instaurés par le Gouvernement FILLON dans la loi de modernisation de l'économie en 2008. Paris est en effet un cas particulier au regard de la densification commerciale et urbaine de certains quartiers.

J'ai donc formulé, au nom du Conseil de Paris, la demande d'abaisser le seuil d'autorisation des surfaces commerciales, ce qui permettrait à la C.D.A.C. de se prononcer sur un plus grand nombre de dossiers, et donc aux collectivités d'exercer une meilleure régulation sur l'implantation des commerces. Nous souhaitons d'ailleurs également introduire les restaurants dans les champs de compétences de la C.D.A.C.

Nous continuerons donc - vous l'aurez compris - à regarder avec beaucoup d'attention tous les projets d'installation des commerces sur le territoire parisien, et dans ce cadre, nous invitons d'ailleurs tous les acteurs économiques à prendre attache des mairies d'arrondissement et des services compétents, afin de s'assurer que les projets présentés s'insèrent parfaitement dans le paysage urbain.

Je suis attachée à la liberté du commerce, et c'était indissociable de l'attention forte que je porte à l'intégration urbaine des enseignes commerciales dans nos quartiers.

J'appelle donc à voter favorablement votre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 226).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'installation d'un commerce de proximité dans le quartier Simplon/Ornano (18e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 47 et 48 relatifs à l'installation d'un commerce de proximité dans le quartier Simplon/Ornano (18e).

Je vais donner la parole successivement à Mme Sandrine MÉES et à Mme Danielle SIMONNET, pour chacune deux minutes maximum.

Madame Sandrine MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Les habitants du 18e arrondissement ont appris par un journal d'information locale la future implantation d'un supermarché "Carrefour" dans les anciens locaux de la Caisse primaire d'assurance maladie boulevard Ornano, et ce supermarché viendrait équilibrer financièrement une opération d'aménagement qui comprendra des logements sociaux, un EHPAD social, une crèche associative, des logements en accession.

Or, les habitants ont été fort surpris du choix d'installer cette enseigne à cet endroit, juste en face d'un autre supermarché, à proximité d'un marché de plein air, alors que la politique affichée de la Ville est de favoriser le petit commerce et le commerce de proximité et de qualité.

La surface prévue étant à peine sous le seuil des 1.000 mètres carrés, cela a permis à la grande enseigne d'échapper au passage devant la commission d'autorisation d'installation des surfaces commerciales, sujet qui a été évoqué par le vœu précédent.

Or, il est problématique de favoriser ou de laisser se développer l'installation de grandes chaînes commerciales, puisque ces chaînes imposent leurs prix aux producteurs, favorisent l'agriculture productiviste et l'industrie agroalimentaire, favorisent les transports inutiles, le gaspillage, le suremballage, des produits calibrés qui uniformisent l'offre commerciale, imposent une vision commerciale même de l'équilibre alimentaire, comme on l'a vu récemment. Enfin, contre tout cela, la mobilisation des riverains s'organise dans le 18e, et pas seulement dans le 18e arrondissement.

Enfin, le 18e est en demande de structures différentes, alternatives, et une structure alternative a failli s'installer, mais n'avait pas les reins assez solides pour payer le loyer. Donc, nous nous demandons où est la volonté d'aller vers la ville durable, de favoriser l'agriculture francilienne et les petits producteurs, de favoriser aussi l'emploi, puisqu'on sait qu'au total, les supermarchés contribuent à détruire des emplois.

Nous proposons donc que la Ville et la Préfecture mettent tout en œuvre pour que ce projet d'implantation de grande surface soit revu au profit d'autres projets, de projets alternatifs, de petits commerces, ou de structures de l'économie sociale et solidaire, et que la société d'aménagement présente un projet alternatif qui serait conçu avec les habitants, que la Ville de Paris mette en place un fonds financier d'amorçage, favorisant le développement des points de vente de produits en filière courte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce dossier est quand même très surprenant. On n'arrête pas de nous dire qu'il faut de l'implication citoyenne, qu'il faut contribuer à la démocratie locale et participative, et là, les habitants découvrent un énorme projet en bas de chez eux par la presse ! Ils n'ont pas été associés une seule fois à l'élaboration de ce dossier. Et on découvre… Les élus du 18e non plus, visiblement. Et je suis pourtant persuadée, vu les échos qu'on m'a donnés du conseil d'arrondissement, que l'Exécutif parisien avait bien les éléments d'information sur la chose. Je ne pense pas que Bouygues tout seul ait décidé de vendre une partie de l'emprise au groupe Carrefour, sans que la Ville de Paris n'en soit informée.

Alors, on peut faire du violon, non seulement sur la démocratie participative et de l'autre côté, sur l'encouragement à la filière en circuit court, sur l'alimentation saine et bio qu'on doit favoriser à Paris, et puis, on développe quoi ? Un "Carrefour" en face d'un "Intermarché". C'est une aberration sociale, écologique et économique que cette implantation du "Carrefour".

Donc à travers mon vœu - je soutiendrai d'ailleurs le vœu précédemment présenté, qui est de la même philosophie -, je demande plusieurs choses, mais comme il me reste peu de temps, je demande surtout que la Ville de Paris mène une politique bien plus volontariste pour garantir la diversité d'activités dans les rez-de-chaussée commerciaux, dépendant des bailleurs sociaux ou rattachés à un projet dans lequel il y a un bailleur social, afin de favoriser une diversité d'activités répondant aux besoins des quartiers, et non pas uniquement à des objectifs d'autofinancement du logement social et d'équilibre budgétaire. Car on est ici sur le même dossier que M. Rémi FÉRAUD connaît bien dans le 10e, avec le collectif Stop Monop' qui s'était mis en place, avec évidemment des nuances d'un point de vue technique, mais sur la philosophie, on est sur le même problème.

Mais je demande aussi évidemment que les habitants soient associés et aient accès à l'ensemble des informations sur ce dossier, et qu'on puisse le redéfinir : l'ensemble des équipements publics et logements sociaux qui sont prévus, d'accord, mais la grande surface Carrefour, non, bien évidemment.

J'ai épuisé mon temps. Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre. Deux minutes maximum.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Deux minutes pour deux vœux ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, deux minutes maximum.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, vous avez donc souhaité nous alerter sur un projet privé de la SODEARIF, situé effectivement boulevard d'Ornano dans le 18e arrondissement, et plus particulièrement au sujet de l'installation de l'enseigne "Carrefour" en rez-de-chaussée. La question que vous nous posez finalement aujourd'hui est donc celle de la maîtrise de la programmation. Or, ces vœux interviennent à un stade où l'opération est bouclée et depuis un certain temps.

Je souhaiterais rappeler dans ce contexte que la Ville s'est effectivement intéressée à l'époque à l'acquisition de cet ensemble, et avait fait une proposition d'achat qui n'a pas été retenue, la SODEARIF ayant proposé à la C.P.A.M. un montant d'acquisition supérieur. Il s'agit donc d'un projet avant tout privé, dans lequel la mairie du 18e et la Ville se sont battues afin d'obtenir du promoteur la création d'un EHPAD de 130 lits, d'une crèche de 44 berceaux et de 85 logements sociaux, qui seront gérés par Paris Habitat.

Pour ce qui est de la demande de Mme SIMONNET relative à la transformation de logements privés en logements sociaux, je noterai simplement que ces derniers auraient pu ne pas être prévus du tout sans l'action volontariste de la Ville. Eh oui, on peut toujours être mieux-disant, mais je pense que c'est bien aussi de savoir saluer le travail qui a été fait. Je rappelle que ce projet privé ne comportait initialement aucune crèche, aucun EHPAD, ou pas de logement du tout. C'est bien parce que la mairie du 18e et la Ville ont pesé significativement auprès de la SODEARIF qu'in fine, nous avons obtenu cette programmation à la fois souhaitée et utile pour les habitants et les habitantes du 18e.

Concernant l'installation commerciale en rez-de-chaussée, je me permets de préciser qu'il nous est difficile d'intervenir sur des installations privées, particulièrement sur un bien d'ores et déjà vendu. Sachez que nous avons - et pour répondre à Mme SIMONNET - une politique déjà très volontariste, garantissant la diversité d'activités dans les rez-de-chaussée appartenant aux bailleurs sociaux. Oui.

Et il a été mis en place une saisine obligatoire du Maire de Paris pour les attributions des locaux gérés par les bailleurs sociaux, conformément à l'article L 407 du Code de la construction et de l'habitat. Les bailleurs sociaux saisissent dans ce cadre la DDEEES et la mairie d'arrondissement, et nous veillons à ce que les attributions soient qualitatives et diversifiées. Je ne continuerai pas plus loin.

Pour revenir à l'enseigne de "Carrefour" en rez-de-chaussée de l'immeuble, nous regrettons, comme vous, l'absence de consultation de la Ville et de la mairie d'arrondissement sur le projet envisagé. Mais il reste très difficile d'intervenir à ce stade sur la destination de ce local.

Je regarde les éléments et je ne peux que demander le retrait des vœux respectifs, ou j'appellerai à voter contre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, on ne peut que regretter le déficit de concertation. Mais le Maire du 18e arrondissement nous a expliqué en séance du Conseil d'arrondissement, il y a 15 jours, à la fois que l'opération était bouclée, que c'était un projet privé et qu'il y avait un certain nombre de négociations qui avaient permis d'aboutir à un certain nombre d'avancées. Dont acte.

Simplement, nous voterons le vœu des Verts, parce que nous sommes attachés aux commerces de proximité, comme nous l'avons fait au Conseil du 18e arrondissement. Même si nous divergeons peut-être sur l'orientation, car je crois que l'on aurait pu préciser des commerces de bouche, des commerces à vocation culturelle, et pas forcément qu'à vocation de l'économie sociale et solidaire.

En revanche, nous ne voterons pas le vœu de Mme SIMONNET parce qu'il mélange tout. Il veut revenir sur le programme de logements. L'opération est bouclée. On ne va pas revenir sur un programme de logements. Il y a urgence à agir en matière de logements et d'accélérer les processus, et il n'y a pas de mal à avoir aussi du logement

privé dans nos quartiers. On peut mixer du P.L.A.-I., du PLUS, même du P.L.S., et du logement privé. Il en faut pour tout le monde à Paris.

Donc nous voterons le vœu des Verts et nous voterons contre le vœu de Mme SIMONNET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche par Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Effectivement, nous votons contre les vœux de Mme SIMONNET et des "Verts", même si nous trouvons que leur démarche est fort positive. Le projet dans son ensemble est intéressant et, effectivement, il est déjà bouclé. C'est pour ces raisons-là que nous ne pouvons pas voter ces vœux. Mais je rappelle que nous aimerions quand même, en amont, pouvoir travailler sur ce type de projet car se retrouver dans cette situation-là, dans ce quartier, cela nous semble complètement aberrant de mettre effectivement deux grandes surfaces face à face dans ce quartier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur ce projet - Pierre-Yves BOURNAZEL l'a dit - qui a déjà été débattu longuement en Conseil d'arrondissement. D'abord, pour rappeler mon attachement de maire d'arrondissement à la diversité commerciale, notamment dans ce quartier, et saluer tout le travail qui est fait par la mairie du 18e arrondissement. Dans le 18e arrondissement, nous travaillons avec les bailleurs sociaux depuis fort longtemps, justement pour arriver, là où on le peut, à favoriser l'implantation de commerces qui correspondent à ce que l'on considère être l'utilité publique.

Ce travail a été fait, notamment sur l'opération privée. Je rappelle que c'est une opération privée qui est réalisée boulevard Ornano. L'équilibre financier n'ayant pas été trouvé, l'opérateur a décidé de vendre la surface commerciale. La surface commerciale en question est donc aujourd'hui vendue. Moi, je n'ai pas l'habitude de voter des vœux qui ne permettent pas d'être mis en œuvre, puisque je ne vois pas très bien comment la Maire de Paris ou le Préfet, aussi puissants soient-ils, pourraient revenir sur une vente qui a déjà eu lieu.

Voilà pourquoi, sur le sujet précis du boulevard Ornano, je regrette moi aussi de ne pas avoir été consulté en tant que maire d'arrondissement. Mais enfin, le projet est trop avancé. Il est quand même étrange de demander à ce que l'on s'engage quand on ne peut pas réaliser. Mais je me réjouis d'avoir voté le vœu précédent qui va nous donner plus de moyens pour travailler sur ces questions sur les autres projets. Bien sûr, je resterai attentif à ce que la diversité commerciale se tienne, mais dans la limite des pouvoirs qui nous sont conférés, parce que ce qu'attendent les citoyens, c'est aussi qu'on dise ce que l'on fait et que l'on fasse ce que l'on dit. Il vaut mieux ne pas dire ce qu'on ne peut pas faire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Eric LEJOINDRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 48 : Madame SIMONNET, vous le maintenez, j'imagine ?

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la cession des parts de l'Etat dans la SEMMARIS.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 49 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la cession des parts de l'Etat dans la SEMMARIS.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour deux minutes.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu porte sur la privatisation du marché de Rungis. Le marché d'intérêt national de Rungis est la plus grande halle du monde pour les produits frais, avec 332 hectares de zone d'activité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On approche doucement de la fin de cette séance du Conseil de Paris pour aujourd'hui.

Si l'on pouvait garder un peu de tenue, ce serait impeccable.

Merci.

Mme Fanny GAILLANNE. - Le marché d'intérêt national de Rungis est la plus grande halle du monde pour les produits frais, avec 332 hectares de zone d'activité, plus de 12.000 salariés. Il fournit plus de 1,5 million de tonnes de produits frais vendus chaque année. Il permet l'approvisionnement des commerces et la sécurité alimentaire des Parisiennes et des Parisiens.

La SEMMARIS, société d'économie mixte, est chargée de l'aménagement, de l'exploitation et de la commercialisation des ensembles immobiliers, mais également de l'accueil des usagers et de la dynamisation du MIN. Elle remplit une mission de service public et poursuit un but d'intérêt général. L'ensemble foncier concédé à la SEMMARIS appartient pour partie à l'Etat et à plusieurs collectivités locales, dont la Ville de Paris qui est propriétaire de 13,9 % des parts.

L'Etat a cédé en 2007 près de 33 % de ses parts à la société foncière ALTAREA et envisage de vendre les dernières parts qu'il possède. Nous demandons que la Maire de Paris et sa représentante au Conseil d'administration de la SEMMARIS affirment leur désapprobation au projet de concession des parts de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour deux minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Comme cela a été déjà précisé par Fanny GAILLANNE, que je remercie vivement pour ce vœu et cette présentation, le marché d'intérêt national de Rungis est un élément essentiel de l'activité économique de notre ville de par sa taille, son modèle économique, son vivier d'emplois et son importance en matière d'approvisionnement pour nos commerces de proximité.

Je vous propose donc d'amender votre vœu en ajoutant deux considérants.

Le premier, c'est considérant l'attachement historique de la Capitale envers son principal marché alimentaire existant depuis les halles de Paris.

Le deuxième, c'est considérant les enjeux stratégiques, notamment en termes d'approvisionnement, et la nécessité de disposer d'un service public pérenne et de qualité dédié aux professionnels des métiers de l'alimentaire, dont les commerçants de proximité parisiens font partie.

Si vous êtes d'accord pour les accepter, j'émettrai un avis favorable à votre vœu ainsi amendé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Etes-vous d'accord ?

Mme Fanny GAILLANNE. - Oui, d'autant plus que cela va dans le sens de notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 227).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux autorisations pour les manifestations commerciales et associatives.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 50, déposé par le groupe UMP, relatif aux autorisations pour les manifestations commerciales et associatives.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je reviens sur ce vœu qui me paraît très important car il concerne, à mon avis, tous les maires d'arrondissement puisqu'il est relatif au délai de délivrance des autorisations pour les manifestations commerciales et associatives sur l'espace public. En effet, vous le savez, les opérations de vente ponctuelle sur l'espace public, de type brocante, vide-grenier ou marché des terroirs, rencontrent partout un grand succès. Mais ces opérations nécessitent plusieurs autorisations de la part des autorités compétentes, que ce soit la Ville de Paris ou la Préfecture de police.

Considérant les difficultés rencontrées de manière régulière par les organisateurs, qui reçoivent très tardivement lesdites autorisations et se trouvent, de ce fait, dans l'incertitude sur la tenue de leurs manifestations jusqu'au dernier moment, et prenant en compte le risque financier et organisationnel que cela engendre pour eux et pour les exposants - notamment quand ces derniers doivent effectuer un long trajet pour exposer et vendre leurs produits sur l'espace public parisien - nous émettons le vœu que la procédure d'instruction des demandes d'occupation de l'espace public pour des opérations commerciales ou associatives, de type brocante, vide-grenier ou marché des terroirs, soit revue afin de pouvoir délivrer les autorisations ad hoc aux organisateurs dans un délai ne les exposant pas à des risques financiers et organisationnels excessifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chers collègues, les modalités régissant les activités commerciales temporaires sur le domaine public, dont les vide-greniers et les brocantes font partie effectivement, sont fixées par un arrêté du 21 mai 2012.

S'agissant des délais d'instruction et de réponse, l'arrêté prévoit que les dossiers doivent être déposés au plus tard trois mois avant le début de la manifestation, par lettre recommandée. Je vous épargne les détails. Suite à ce dépôt, l'instruction est menée au regard d'éléments précis, à savoir le lieu, la surface souhaitée, la durée et la nature de la manifestation. Enfin, à la lecture précise de ces éléments, et sous réserve des avis motivés obtenus par les différentes entités, à savoir la mairie d'arrondissement, la Préfecture de police et les services techniques de la Ville effectivement, l'autorisation ou le refus doit être notifié au demandeur au plus tard un mois avant le début de la manifestation. Ce délai d'instruction est nécessaire pour solliciter, recueillir et synthétiser tous les avis.

Vous comprendrez aisément qu'il est important de délivrer une autorisation engageant la collectivité parisienne après avoir reçu les avis favorables de l'ensemble de ces institutions.

Pour autant, partant de ces éléments précis et considérant qu'il existe en effet des retards dans la délivrance des autorisations ou refus pouvant être estimés à environ 20 % de l'ensemble des demandes formulées, ceci étant souvent lié aux avis manquants des mairies d'arrondissement et/ou des réserves de la Préfecture de police, j'émets un avis favorable à votre vœu en précisant les évolutions suivantes :

- L'avis de la mairie d'arrondissement sera donc considéré comme favorable en l'absence de réponse dans les délais précisés dans l'arrêté du 21 mai 2012.

- Une procédure dématérialisée de traitement des demandes actuellement à l'étude à la DDEEES sera mise en œuvre dès le début de l'année 2015 afin de réduire les délais de traitement et les notifications faites aux demandeurs.

- Une sensibilisation visant à faire respecter les délais d'instruction et de notification sera menée à l'attention des organisateurs eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 228).

2014 DDEEES 1052 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec la SCIC "Le 100, établissement culturel solidaire" (12e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, il nous reste deux projets de délibération et un vœu pour finir la 1ère Commission. Je vous propose que nous allions au bout.

Le projet de délibération DDEEES 1052 G est relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la SCIC "Le 100, établissement culturel solidaire".

Je vais donner successivement la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ et à Mme Danièle PREMEL, pour cinq minutes maximum chacune.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, cela ira vite, mais après un week-end difficile pour la place de la création artistique dans notre ville et en cette période difficile socialement pour les artistes, je tenais par mon intervention sur ce projet de délibération à souligner l'importance du travail réalisé par "Le 100, établissement culturel et solidaire" situé rue de Charenton, dans le 12e arrondissement.

Cet établissement, qui a ouvert en 2008, propose en effet depuis cette date des espaces de création pour les artistes à des tarifs très accessibles avec une grande diversité des pratiques, sans sélection artistique, permettant ainsi un soutien aussi bien aux pratiques amateurs que professionnelles.

Une approche innovante qui a rencontré un vif succès, preuve de l'attente forte des artistes en espaces de création à Paris.

Les artistes travaillant au "100" participent pleinement à l'animation culturelle de notre arrondissement, et "Le 100" est devenu au fil des années un acteur culturel incontournable du 12e arrondissement et organisateur de festivals culturels structurants pour notre arrondissement.

Mais "Le 100" Charenton réalise aussi un travail remarquable pour l'insertion et la formation professionnelle des artistes parisiens en situation de précarité.

C'est pour cette activité que ce projet de délibération propose une subvention de 30.000 euros, une subvention qui permettra la poursuite de ce travail difficile d'accompagnement des artistes sur un domaine compliqué pour eux.

Je tenais à m'en féliciter et vous inviter tous à vous mobiliser pour adopter ce projet de délibération.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Cette action portée par "Le 100" s'inscrit dans le dispositif spécifique que Paris a développé depuis 2007 pour aider les allocataires du R.S.A. qui développent un projet artistique.

En septembre 2012, de nouvelles prestations d'appui aux bénéficiaires du R.S.A. socle ayant un projet professionnel artistique ont été mises en place à travers une plateforme dont l'objectif est de permettre à chaque bénéficiaire de participer à un parcours individualisé en vue d'un retour à l'emploi durable.

Pour Paris, ayons bien en tête le chiffre des artistes qui peuvent relever du R.S.A., près de 5.000 environ. C'est ainsi que s'est créée la société coopérative d'intérêt collectif "Le 100", dont le projet est de s'adresser à des personnes sans emploi ou en difficulté sur le plan socio-économique, désireuses d'utiliser leurs pratiques artistiques pour sortir de la précarité.

Si cette action s'insère dans le Programme parisien d'insertion et de l'emploi, il faut s'interroger, concernant les artistes, sur leur rapport à l'emploi dans le cadre de l'accompagnement.

Dans le milieu artistique, il faut de fait distinguer la notion de travail de celle de l'emploi. Pour un artiste, si son projet professionnel est le socle de son insertion, elle ne lui garantit pas nécessairement un emploi, terme qui renvoie davantage à une forme juridique de l'exercice de l'activité lié à la rémunération.

La plupart des artistes peuvent être considérés à la fois comme des précaires du travail, c'est-à-dire qu'ils participent à une activité productive non valorisée, mal rétribuée et faiblement reconnue, et précaires de l'emploi du fait même que leur activité se fonde sur une faible prévisibilité d'un avenir professionnel stabilisé.

L'artiste est ainsi comparable au travailleur saisonnier sans saison, et son statut de précaire l'écarte de la norme traditionnelle du statut d'employé. Si le statut d'intermittent a été créé pour répondre à cette singularité, il s'agit ici d'artistes bénéficiaires du R.S.A. où le statut d'intermittent est inopérant.

C'est à partir de cette analyse que l'on peut penser que les artistes allocataires du R.S.A. forment un public fortement fragilisé qui nécessite une approche adaptée pour étudier leur projet d'insertion sans perdre de vue les perspectives dynamiques de leur capacité de travailleurs.

C'est là un défi de la problématique posée aux actions d'insertion s'adressant à un public artiste, qui repose sur la conviction selon laquelle l'emploi est intimement lié au projet professionnel qui leur permettra d'atteindre une autonomie économique, juridiques et administrative.

Si nous soutenons le projet du "100", c'est qu'à mon avis il prend en compte ces dimensions du problème à travers une démarche innovante :

- En s'adressant à des personnes sans emploi ou en difficulté sur le plan socio-économique désireuses d'utiliser leur pratique artistique pour sortir de la précarité, principalement des artistes plasticiens hors du champ du statut d'intermittent ;

- En offrant des ateliers en commun dont les tarifs sont fixés en fonction des revenus des artistes ;

- En mettant à disposition une structure associative de production d'événements ;

- En proposant un accompagnement professionnel et un suivi personnalisé.

Le bilan 2013 est positif, avec 52 artistes qui ont pu trouver des solutions économiques, soit par l'emploi, ou en créant ou en reprenant une activité artistique.

Le groupe Communiste - Front de Gauche soutient ce projet de délibération d'autant plus dans la période actuelle où le Gouvernement réduit les aides et met en œuvre sa politique d'austérité, dont les effets négatifs aggravent en premier lieu la situation des populations les plus précaires et les plus fragiles et où les artistes ont de plus en plus de difficultés pour se faire entendre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, je remercie Catherine BARATTI-ELBAZ et Danièle PREMEL de souligner la qualité et l'originalité du travail réalisé par la SCIC "Le 100".

Nous avons eu à cœur de faire émerger sous la précédente mandature des acteurs spécialisés dans l'accompagnement des artistes précaires, en particulier des artistes allocataires du R.S.A.

Comme vous le savez sans doute, malgré son dynamisme culturel, notre ville compte aussi de nombreux artistes en difficulté, parmi lesquels 6.000 allocataires du R.S.A.

Nous avons ainsi monté une plateforme dédiée aux artistes afin de leur proposer un accompagnement sur mesure, comme vous l'avez très bien rappelé dans vos deux interventions.

"Le 100" y a tout naturellement trouvé sa place en tant que lieu de création et de production. Avec des ateliers partagés, il propose un accompagnement qui n'est pas coupé de l'environnement artistique, et c'est très important aux yeux des allocataires du R.S.A. artistes qui y sont suivis.

Cet environnement qui tranche, il faut bien le reconnaître, avec les formes de suivi social plus classiques telles que nous pouvons les mettre en œuvre dans nos structures municipales, cet environnement permet de gagner la confiance et l'adhésion de la personne suivie.

Une cinquantaine d'artistes allocataires du R.S.A. sont accompagnés chaque année et invités, soit à abandonner leur démarche artistique en tant que projet professionnel si celui-ci n'est pas viable et à rechercher un emploi qui corresponde aux compétences qu'ils ont pu développer à travers cette pratique artistique, soit à professionnaliser cette démarche jusqu'à en faire une activité rentable.

Dans la feuille de route que la Maire m'a confiée, une attention toute particulière est portée à ce public précarisé, je compte bien soutenir et renforcer les initiatives comme "Le 100" et en faire émerger de nouvelles sur le territoire parisien.

J'y travaille d'ailleurs avec Bruno JULLIARD.

Je vous remercie pour le soutien à ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1052 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1052 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels en grève de l'hôtel Royal Monceau.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 51, déposé par Mme SIMONNET, relatif au personnel en grève de l'hôtel Royal Monceau.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, j'espère qu'on va tous se retrouver à soutenir ce vœu.

Il s'agit d'un hôtel de luxe où les personnels sont en grève depuis au moins trois semaines. Ils revendiquent des choses toutes simples, c'est d'être rémunérés au même niveau que les autres personnels des hôtels de luxe.

Vous savez qu'il y a eu par ailleurs des mobilisations victorieuses dans d'autres hôtels - l'hôtel Hyatt, Vendôme, Opéra - récemment, et il y a vraiment une nécessité dans ces hôtels que les personnels fassent respecter leurs droits les plus élémentaires face à des responsables peu scrupuleux qui n'hésitent pas à engranger les profits (+ 20 %) mais en même temps à diminuer la masse salariale.

Donc, à travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris affirme sa solidarité avec les salariés en grève de l'hôtel Royal Monceau, qui se remobiliseront d'ailleurs massivement demain, et que la Mairie de Paris intervienne auprès de la direction de l'hôtel pour que les négociations reprennent avec les représentants du personnel, afin que les salariés soient rémunérés au même niveau que les autres palaces parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, Danielle SIMONNET attire notre attention sur une lutte syndicale qui dure maintenant depuis trois semaines : celle des salariés du palace le Royal Monceau dans le 8e arrondissement.

Je voudrais rappeler ici à quel point l'excellence de l'hôtellerie parisienne, à laquelle nous sommes tous très attachés, et en particulier mon collègue Jean-François MARTINS, à quel point cette excellence repose avant tout sur le savoir-faire internationalement reconnu des salariés de cette hôtellerie de luxe. Or, force est de constater que, depuis deux ans, les personnels de l'hôtellerie en général et des grands hôtels parisiens en particulier portent des revendications qui nous montrent que des progrès sociaux restent à faire dans ce secteur et d'importants progrès sociaux.

On se souvient de la victoire des sous-traitants des hôtels Première Classe et Campanile du Pont de Suresnes en 2012, qui ont pu obtenir l'internalisation des salariés de la sous-traitance.

Il y a un an, les salariés du Park Hyatt Vendôme obtenaient de premières avancées non négligeables, telles que le treizième mois, la suppression de la clause de mobilité et la revalorisation de leur qualification.

En fin septembre, les salariés de la société sous-traitante du Park Hyatt Vendôme obtenaient, après quatre jours de grève, une augmentation de l'ordre de 380 à 420 euros par mois, qui les place désormais au même niveau que les salariés des palaces.

Aujourd'hui, les cuisiniers, les femmes de ménage, les placiers, les maîtres d'hôtel, les gouvernantes du Royal Monceau sont en grève illimitée. Ils demandent tout simplement à obtenir les mêmes salaires que ceux des palaces parisiens, soit 1.870 euros bruts pour les femmes de chambre, valets et équipiers et 2.200 euros bruts pour les gouvernantes. C'est ce qui se pratique actuellement, par exemple, au George V ou au Bristol.

Nous avons déjà exprimé notre solidarité avec les salariés de ces établissements lors du Conseil de Paris de juin dernier. La Maire de Paris a d'ailleurs exprimé son souhait de voir évoluer les conditions de travail des sous-traitants dans l'hôtellerie de luxe, dans un courrier adressé à Fleur PELLERIN, alors en charge de la promotion du tourisme.

J'affirme une nouvelle fois aujourd'hui notre solidarité et j'émets donc un avis favorable sur votre vœu pour que le Conseil de Paris exprime sa solidarité avec les salariés en grève. Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu qui appelle l'intervention de la Maire de Paris auprès de la direction du Royal Monceau pour que les négociations reprennent sereinement et se concluent dans le sens du progrès social.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 51, avec…

On applaudit après le vote, en général !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 229).

2014 DILT 1006 - Budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2014.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DILT 1006 relatif au budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux : il s'agit d'une décision modificative n° 1 pour l'exercice 2014.

La parole est à Mme Maud GATEL, puis à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le parc automobile de la Ville de Paris compte 2.747 véhicules motorisés. Le pourcentage des véhicules hybrides et électriques est particulièrement faible, puisqu'il n'atteint aujourd'hui que 4 % du total de la flotte.

Le groupe UDI-MODEM a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'appeler à une politique d'exemplarité de la Ville en matière de dédiésélisation du parc automobile de la Ville.

Aujourd'hui, force est de constater que non seulement la part du diesel reste importante (836 véhicule sur 2.747 véhicules) mais que la politique menée par l'Exécutif, et qui se traduit dans ce projet de délibération, ne va pas dans le sens d'une politique volontariste en matière de lutte contre les particules fines et les oxydes d'azote.

En 2013, Anne HIDALGO, alors candidate à la Mairie de Paris, se prononçait en faveur de la disparition totale, d'ici 2016, de l'ensemble des véhicules polluants du parc automobile de la Ville. Depuis lors, les ambitions en matière de politique durable de gestion du parc automobile n'ont cessé de diminuer.

En mai dernier, nous votions en faveur de la suppression du diesel pour les berlines du parc : engagement bien timide puisque la diésélisation du parc est avant tout le fait des utilitaires qui représentent 644 des 836 véhicules diesel de la Ville.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui constitue un nouveau recul dans la politique de lutte contre les particules fines et dans le devoir d'exemplarité de la Ville en la matière. En effet, par ce projet de délibération, vous nous proposez de transférer l'excédent du budget annexe relatif au service des T.A.M., de 8 millions d'euros, au budget général.

Dit autrement, on racle les fonds de tiroir pour être en mesure de boucler le budget aux dépens de la mise en place d'une véritable politique durable. Car ce soi-disant excédent est, en réalité, la somme que nous avions votée au mois de juillet dernier, destinée justement à mettre en œuvre la politique de dédiésélisation du parc automobile de la Ville.

Cette proposition se fait donc aux dépens d'une politique durable que nous appelons de nos vœux. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu de la lutte contre les particules fines et les oxydes d'azote qui devrait tous nous mobiliser.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous craignons que l'Exécutif ne soit frappé du syndrome de Pénélope, puisque vous défaites en octobre ce que nous avons ensemble fait en juillet !

En effet, en juillet, vous avez annoncé à grand renfort de communication - enfin, c'était au mois de mai, déjà - la lutte contre la pollution et la dédiésélisation du parc. C'était à juste titre. Même si c'était à rebours de votre bilan, vous aviez proclamé l'impérieuse et nécessaire exemplarité du parc automobile de la Ville. Vous vous étiez engagée - je cite - "à achever de supprimer tout véhicule diesel du parc de berlines et de citadines, en les remplaçant, etc."

Cela visait alors quelques dizaines de véhicules seulement, sur un parc qui en comprend plusieurs milliers. L'objectif était timide mais, enfin, c'était pourtant ça, et surtout il n'a pas été tenu !

En juillet, le budget supplémentaire du budget annexe des transports automobiles municipaux avait pour but principal de traduire financièrement cet engagement modeste : 8,9 millions en section d'investissement, portant la ligne "achats de véhicules" à 15,6 millions.

Bon ! On n'est pas dupes, tous ces crédits n'allaient pas servir à la dédiésélisation de la flotte municipale. D'ailleurs, malheureusement, le compte administratif 2013 retrace l'achat de plusieurs véhicules diesel, qui concernent notamment des types de véhicules pour lesquels il y a des alternatives hybrides ou électriques.

Mais, enfin, là, c'est beaucoup plus grave parce que le projet de délibération que nous examinons vient en catimini reprendre 8 millions sur le budget des transports pour alimenter le budget général, comme l'a dit excellemment notre collègue Maud GATEL.

Au passage, ce transfert interpelle sur une éventuelle difficulté d'exécution du budget 2014 de la Ville et du Département.

En tout cas, ce n'est pas une simple écriture comptable, Monsieur BARGETON, qui dispose d'un…

Ah non, c'est celui de la semaine dernière !

Vous savez, si vous aviez le "Canard Enchaîné" deux jours avant. Là, c'était quand même énorme !

Donc, ce n'est pas une simple écriture comptable, contrairement à ce que vous nous disiez en 1ère Commission.

La traduction concrète de tout cela, c'est une diminution de 6,5 millions des crédits d'investissement à l'achat de véhicules, donc nous avons les plus vives inquiétudes sur le respect de votre engagement du mois de mai.

Oui ou non, l'engagement est-il encore d'actualité, moins de six mois après ?

Parce que, si l'engagement est encore d'actualité, cela veut dit que la variable d'ajustement, cela va être de différer les investissements sur les autres composantes du parc. Donc, au lieu de faire sortir au plus vite les véhicules les plus anciens, on va prolonger leur amortissement. C'est une technique que vous éprouvez déjà pour les bennes à ordures ménagères.

Bref, la sortie du parc n'est pas pour demain. Les modestes promesses du mois de mai sont sacrifiées sur l'autel de la rigueur budgétaire.

On se le disait dès le mois de mai, la mauvaise gestion des finances de notre collectivité fera une grande victime : l'écologie. Sur ce point, vous partagez avec le Gouvernement que vous soutenez un manque chaque jour plus évident de crédibilité. Est-ce que ce dernier ne vient pas de réduire le budget de l'écologie de 6 % ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

Si j'ai bien compris, il faut qu'on achète le Canard mercredi, c'est ça ? Vous attendez quelque chose ?

Je plaisante !

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Il n'y aura pas les chiffres sur la sortie du diesel puisque je vais lever l'ambiguïté dès ce soir.

Plusieurs sujets qui peuvent prêter à confusion : il y a un sujet de comptabilité publique, il y a un sujet de baisse du parc et il y a un sujet de sortie du diesel.

Il faut bien faire la différence entre les trois.

Le premier sujet est un sujet de comptabilité publique. C'est un projet de délibération assez technique mais, sans rentrer trop dans le détail, les règles d'autofinancement obligatoire de la M14 obligent à inscrire en recettes d'investissement les dotations aux amortissements des biens immobilisés, et ce, sur la base des investissements passés. Or, si vous dépensez moins l'année en cours, cela fait des excédents en termes de section d'investissement. Donc, nous pouvons, et il est conseillé de procéder à des rapatriements.

Nous avons demandé à la D.G.F.I.P. l'autorisation de le faire. Elle l'a fait et, plutôt que de laisser de l'argent immobilisé inutilement sur un budget annexe, nous le rapatrions au budget général.

C'est l'objet de ce projet de délibération de 8 millions d'euros.

Deuxième élément : est-ce une façon de revenir sur l'engagement qui était celui que nous avons pris collectivement lors du budget supplémentaire de la sortie du diesel, au cours de cette année, sur le parc des berlines et des citadines ?

Premièrement, je rappelle que ce parc a très fortement diminué et que l'un des leviers de la sortie du diesel, c'est certes d'acheter des véhicules plus propres mais aussi d'acheter moins de véhicules. C'est aussi l'un des critères d'évolution du besoin de financement sur la section d'investissement. Le parc des berlines et des citadines a respectivement baissé de 66 % et de 34 % depuis 2001.

Voilà un moyen décisif de sortir du diesel : c'est de moins recourir à la voiture ou aux véhicules polluants lorsque nous n'en avons pas besoin. Pour mémoire, le compte administratif de 2013, c'est plus de 11 millions d'excédent sur la section d'investissement. Et donc cela ne sert à rien et on le rapatrie.

Je confirme très solennellement - je ferai d'ailleurs une présentation plus détaillée de ces sujets-là à la 1ère Commission, comme je m'y suis engagé -, nous confirmons évidemment la sortie totale du diesel pour les berlines et les citadines.

Sur les autres gammes de véhicules, vous le savez et ce n'est pas la peine de faire de la démagogie, c'est un peu plus compliqué. Pourquoi ? On peut bien crier sur les toits : sortie du diesel, sortie du diesel ! Encore faut-il que des fournisseurs construisent des véhicules qui le permettent. Toutes les directions mobilisées sur ces sujets, particulièrement la DILT et la DPE pour ce qui concerne les véhicules de propreté, sont pleinement engagées pour rencontrer les fournisseurs. D'autres adjoints de l'Exécutif travaillent à ces sujets, les adjoints sectoriels - Mao PENINOU sur la propreté, avec Christophe NAJDOVSKI on a eu l'occasion d'en parler - évidemment sur les transports que nous sommes en veille, en dialogue permanent avec les fournisseurs, mais nous ne pouvons pas inventer des véhicules qui, à l'heure actuelle, ne sont pas vendus.

Donc, nous engageons un plan de sortie du diesel le plus rapidement possible. C'est notamment la promotion de véhicules électriques. D'ailleurs Mao PENINOU et la Maire, la semaine dernière, ont présenté des nouveaux dispositifs de véhicules électriques de balayage.

Nous explorons aussi pour les bennes - c'est quand même une part importante du parc avec près de 500 véhicules - les alternatives au diesel avec notamment le GNV.

Et effectivement, je le concède bien volontiers, nous avons un sujet sur le parc des fourgonnettes et utilitaires : c'est près de 1.318 sur les 3.644 véhicules et non pas les 2.747, mais là aussi je ferai les précisions en temps utile en 1ère Commission. Il n'y a pas aujourd'hui sur le marché de véhicules qui répondent strictement aux besoins de la Ville en termes opérationnels.

Moi, je veux bien qu'on fasse de l'incantation, simplement il faut répondre à des problèmes précis par des solutions précises. Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. Nous pouvons espérer tous que cela le soit très rapidement dans les années à venir, et évidemment la Ville et le service des TAM, pour ce qui concerne ce budget annexe, seront dotés des moyens nécessaires pour sortir du diesel sur l'ensemble du parc le plus rapidement possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je confirme.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 1006.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DILT 1006).

2014 DDEEES 1082 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enfin, nous terminons la journée par l'examen du projet de délibération DDEEES 1082 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, dans le 19e arrondissement de Paris.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Union fédérale d'intervention des structures culturelles existe depuis 14 ans et a toujours obtenu le soutien de la Ville de Paris grâce au soutien de la direction culturelle.

Compte tenu de son travail remarquable et de l'utilité reconnue de l'outil qu'elle a contribué à mettre en place, je souhaite attirer votre attention sur cette association.

En effet, cette importante association fédère 16 organisations professionnelles d'employeurs du secteur des arts de la culture qui recouvre les différentes disciplines des arts vivants : arts de la rue, le cirque, la danse, le théâtre, la marionnette, musiques actuelles, jazz, musiques du monde, arts plastiques, arts numériques.

Elle regroupe près de 2.500 structures qui ont en commun une véritable logique de développement artistique et humaniste qui se démarque des entreprises privées à but lucratif et des équipements publics.

L'U.F.I.S.C. représente ainsi des petites et très petites entreprises artistiques et culturelles du spectacle, employeurs, d'initiative et de droit privé à but non lucratif, associatives ou coopératives qui se reconnaissent du champ économique de l'économie sociale et solidaire.

C'est aujourd'hui cette transversalité culturelle, artistique et de l'économie sociale et solidaire qui caractérise cette structure.

L'U.F.I.S.C. effectue également un travail approfondi de réflexion et d'action politique. L'association mutualise des ressources, des expériences et des activités entre ses adhérents sur les enjeux et sujets communs du secteur.

Depuis 2008, et grâce au soutien de la région Ile-de-France et de la Ville de Paris, l'U.F.I.S.C. est par ailleurs à l'origine de la création de la maison des réseaux artistiques située dans le 19e arrondissement.

Le groupe Écologiste salue cette démarche et souhaite que l'ensemble des services de la Ville, la direction des affaires culturelles et la direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur, qui subventionne cette association, réaffirme leur soutien conjointement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame MOREL, je n'ai pas grand-chose à ajouter à cette belle description que vous venez de faire de l'U.F.I.S.C., donc je n'y ajouterai pas grand-chose, si ce n'est vous affirmer le soutien de la Ville de Paris pour l'U.F.I.S.C., qui est d'ailleurs à l'origine de ce projet de délibération que nous allons voter et qui est un projet de délibération qui attribue 25.000 euros pour cette structure de l'économie sociale et solidaire et du secteur artistique qui est effectivement une très belle structure de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1082 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DDEEES 1082 G).

Nous terminons la journée à l'unanimité !

Rendez-vous demain matin à 9 heures. Nous reprendrons par la 2e Commission.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 20 octobre 2014 à vingt heures trente-cinq minutes, est reprise le mardi 21 octobre 2014 à neuf heures, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Bonjour. Mesdames et Messieurs, chers collègues, les collaborateurs, je vous propose de rejoindre vos sièges et de commencer cette séance.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous abordons les sujets de la 2e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Fadila MEHAL, 3 minutes de présentation, présidente de la 2e Commission.

Mme Fadila MEHAL. - Monsieur le Maire et chers collègues, après la Commission extrêmement chargée précédente, qui avait examiné, rappelez-vous, 135 projets de délibération, la Commission culture du 13 octobre a permis, avec ces 63 projets de délibération et ces 8 vœux, au-delà de l'examen des projets, de réfléchir aux outils à mettre en place pour donner à cette instance un pilotage stratégique et une concertation renforcée.

Dans le domaine culturel, 63 projets ont été mis en délibération dont 42 projets de délibération pour la culture, parmi lesquels 40 projets de délibération portant subventions de fonctionnement à 50 structures, pour un montant total de 769.000 euros, et pour le fonctionnement 310.000 euros et pour l'investissement 458.000 euros.

Dans le domaine de la mémoire, deux projets de délibération : il a été, par ailleurs, présenté 8 vœux dans le domaine culturel dont 4 concernant la Philharmonie mais je pense qu'on y reviendra.

Je voudrais, pour conclure, vous présenter quelques principes d'orientation et de fonctionnement de cette Commission, en accord avec les deux adjoints en charge de cette thématique et d'ailleurs validés par tous les membres présents de la Commission et en cohérence, du reste, avec notre nouveau règlement intérieur qui entend donner plus de poids aux commissions.

J'ai souhaité, en effet, que les travaux de cette instance ne soient ni une chambre d'enregistrement ni une courroie de transmission. Je voudrais, bien évidemment, qu'il y règne une parole libre, constructive et surtout pleine d'imagination.

Après une réunion avec les cabinets des deux adjoints, nous avons convenu de donner plus de lisibilité aux projets de délibération proposés, afin qu'ils n'apparaissent pas comme l'éternel catalogue de La Redoute avec sa litanie de projets de délibération. Nous allons réfléchir ensemble, avec l'aide des services concernés, à une présentation par thématique, afin de rendre mieux lisibles les priorités d'intervention et les finalités, bien sûr, qui en découlent. Cela redonnera à la Commission son rôle politique d'arbitrage et de proposition.

A ce propos, lors de la présentation du budget prochain, nous avons convenu, avec M. Bruno JULLIARD, qu'un bilan synthétique sera présenté, comme chaque année bien sûr, mais peut-être avec une répartition plus fine, si cela est possible, par arrondissement et par thème, et qu'en ce qui concerne le budget 2015, les grandes priorités, par bloc, soient présentées de façon à rendre visibles les grandes orientations en matière culturelle.

Par ailleurs, nous aurons l'opportunité de conduire des auditions et j'aimerais que nous soyons tous associés à ces choix ainsi qu'aux visites de terrain.

Nous avons d'ores et déjà programmé trois auditions possibles et j'ai demandé aux 25 membres de la Commission de me faire remonter leurs propositions, ainsi que les visites qui me paraissent essentielles. Je pense, sans me tromper, que le moment venu, celle de la Philharmonie sera incontournable.

J'ai aussi souhaité que chaque membre de la Commission puisse soutenir la politique culturelle pour laquelle nous œuvrons et qu'ils en soient les ambassadeurs. Il serait aussi assez utile de disposer en début de séance de l'agenda des grandes manifestations prévues dans ce mois, une bonne occasion de nous retrouver de façon concrète pour voir et soutenir les projets examinés en Commission.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2014 DAC 1462 - Subvention (10.000 euros) à l'association Paris librairie association des librairies de Paris (15e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Mme Anne SOUYRIS n'est pas là.

Nous passons directement au vote du projet de délibération DAC 1462 sur lequel elle était inscrite : il s'agit d'une subvention à l'association Paris librairie association des libraires de Paris dans le 15e.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1462.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1462).

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la cohabitation entre riverains et noctambules à la Butte-aux-Cailles.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu référencé n° 52, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif à la cohabitation entre riverains et noctambules à la Butte-aux-Cailles.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour 2 minutes au maximum.

Madame GALLOIS, on se réveille ! Il est 9 heures, on a pris son petit café.

Ce sont les riverains de la Butte-aux-Cailles, c'est cela ? Vous n'avez pas réussi à dormir ?

Mme Edith GALLOIS. - Je pensais que c'était en 2e, donc je suis un peu surprise.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous sommes en 2e Commission.

Mme Edith GALLOIS. - Mais je suis là depuis 9 heures moins le quart.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Madame la Présidente vient de faire la présentation.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de cet éternel problème, comment dire, de cohabitation entre les riverains et les terrasses de café. C'est un problème récurrent à la Butte-aux-Cailles qui est un quartier particulièrement animé, pour notre plus grand plaisir et bonheur à nous tous, du 13e arrondissement, mais il y a des associations de riverains qui sont effectivement de plus en plus sensibles au sujet, surtout qu'au mois d'octobre, il a fait très beau et que, visiblement, il y a eu des excès.

Par ce vœu, je souhaiterais que la Municipalité renforce les contrôles dans le quartier de la Butte-aux-Cailles et qu'un comité de suivi soit mis en place entre le conseil de quartier, les associations de commerçants, les associations de riverains et la mairie du 13e arrondissement, pour qu'une bonne cohabitation puisse être assurée entre les riverains et la vie nocturne à la Butte-aux-Cailles.

Je vous remercie de votre intérêt, Monsieur le Maire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup de votre présentation et d'avoir tenu moins de 2 minutes.

Pour répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne peux pas grand-chose au fait qu'il y ait eu un beau temps prolongé au mois de septembre et au mois d'octobre et je m'en réjouis.

Mais je vous remercie de poser ce vœu sur la question de la Butte-aux-Cailles parce que la Butte-aux-Cailles est, en effet, un lieu animé du 13e arrondissement, avec de nombreuses terrasses de café et une vie nocturne fort importante qui est un élément de vitalité dont on doit se réjouir pour à la fois cet arrondissement et à la fois la Ville.

Vous savez, je suis déjà plusieurs fois intervenu sur ce sujet. Le vivre-ensemble et le respect de tous les usagers de la nuit, que ce soient les riverains, les usagers de la nuit, les noctambules, les cafés, est une préoccupation, pour nous, de tous les instants. Evidemment, cela demande une vigilance constante à la fois des agents de la Ville de la DPP qui assurent le contrôle du respect de la réglementation sur l'autorisation des terrasses et aussi en coordination avec la Préfecture de police.

Mais, contrairement à ce que votre vœu dit, Madame la conseillère, la Butte-aux-Cailles est précisément un des quartiers de Paris, et notamment du 13e arrondissement, qui fait l'objet d'une attention importante de la part des services de la DPP et de la part de la Préfecture. Ainsi, deux établissements ont été récemment rappelés à l'ordre, dont l'un a vu son autorisation de terrasse retirée provisoirement dans le courant du mois d'octobre. Ces deux établissements, il y en a un qui est rue des Cinq-Diamants et l'autre qui est rue Gérard.

Enfin, vous demandez, Madame la conseillère, qu'un comité de suivi soit mis en place afin de préserver la bonne cohabitation entre la tranquillité des riverains et la vie nocturne de la Butte-aux-Cailles. C'est un souhait

louable : c'est, en effet, par la médiation locale, qui est, à mon sens, l'outil clef pour répondre à cette problématique, que nous arriverons à dépasser ces problèmes.

Mais justement, cette instance existe déjà au niveau de la Butte-aux-Cailles puisqu'elle a été créée par la signature d'une charte de la vie nocturne pour le quartier de la Butte-aux-Cailles, en juillet 2012. Elle réunit le collectif des Cailleux, les Amis de la Butte-aux-Cailles, l'association des commerçants de la Butte-aux-Cailles, la mairie du 13e arrondissement évidemment et la Préfecture de police.

Il y a eu une première réunion à la rentrée 2012. La dernière réunion a eu lieu le 19 juin 2014. La prochaine réunion a lieu au mois de novembre, et je me tiens évidemment à votre disposition pour vous diffuser le compte rendu de l'ensemble de ces réunions.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, non pas que ce sujet ne soit pas important pour la Ville, je vous demanderai de retirer votre vœu, auquel cas j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Est-ce que ce vœu est retiré ?

Mme Édith GALLOIS. - Monsieur le Maire, je vais retirer mon vœu et je vous remercie de vos explications.

J'accepte d'abord les comptes rendus que l'on m'a proposé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est donc retiré.

2014 DDCT 39 - Etats spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 39 relatif aux états spéciaux d'arrondissement, détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015, sur lequel le groupe UMP a déposé l'amendement n° 53 qui y est rattaché.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, pour 3 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit de la répartition des critères de répartition concernant les états spéciaux d'arrondissement.

Vous vous rappelez qu'aujourd'hui, nous avons trois états spéciaux, trois dotations : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale ainsi que la dotation de gestion locale.

Les critères de répartition par arrondissement ont été mis en place en 2002 par la majorité actuelle et notre opposition s'est toujours interrogée sur les critères qui avaient été retenus.

En effet, la dotation de gestion locale et d'animation locale, ces deux dotations, sont destinées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles, ainsi qu'aux interventions motivées par les travaux d'urgence dans les équipements de proximité.

Ce sont donc des dotations qui n'ont strictement rien à voir et qui n'ont pas de vocation sociale.

Or, aujourd'hui, les critères de répartition sont uniquement des critères socio-économiques, plutôt d'ailleurs sociaux qu'économiques.

Donc, nous proposons aujourd'hui de nous interroger sur ces critères et de les revoir avec la proposition suivante : attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement.

Deuxième attribution, attribution ensuite du reste à hauteur de 75 % des crédits restants en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant le chiffre de la population légale au 1er janvier 2014.

Et enfin, sur le reste à répartir, attribution à hauteur de 25 % des crédits restants en fonction du total des entreprises et de la population salariée de chaque arrondissement selon le chiffre le plus récent de l'Insee.

Nous aurons ainsi des dotations beaucoup plus équilibrées et qui correspondent très précisément à ce pour quoi elles sont faites, c'est-à-dire une relation d'information, une relation d'intervention sur des travaux, et non pas une relation sociale telle qu'elle est définie actuellement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir largement tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DUBUS, j'entends l'amendement que vous proposez ainsi que les élus de votre groupe, à savoir une surpondération du critère de population et l'attribution d'une part de la dotation d'animation locale en fonction du nombre d'entreprise et de salariés.

Tout cela, à la limite nous pourrions le comprendre mais surtout, vous proposez de supprimer les critères socio-économiques de cette dotation d'animation locale.

Je voudrais d'abord rappeler que l'importance de la population de l'arrondissement est d'ores et déjà aujourd'hui très fortement pondérée, et cela paraît évidemment normal, et c'est le point essentiel utilisé pour la définition de cette dotation d'animation locale.

Je rappelle d'ailleurs l'objet de cette dotation dans le financement des dépenses concernées, ce sont des dépenses d'information, d'action culturelle locale, de démocratie locale pour les habitants de l'arrondissement et donc, nous assumons pleinement que nous mettions en place des critères socio-économiques dans les définitions du montant de cette dotation par arrondissement.

Cela nous paraît justifié au vu des dépenses effectuées avec ces crédits : fêtes de quartier, expositions, forums, repas de quartier, semaines de sensibilisation, festivals culturels, pièces de théâtre.

J'ajoute d'ailleurs qu'au fil des années, les dépenses se rejoignent d'un arrondissement à l'autre. Et donc, nous assumons cette volonté politique de donner davantage de moyens aux arrondissements dont les habitants sont les moins favorisés car ce sont eux qui ont le plus besoin de l'action publique de proximité.

J'entends en revanche ce que vous dites sur le fait que les évolutions pourraient se traduire par des baisses dans certains arrondissements. Je voudrais rappeler que depuis cette critérisation en 2009, nous ne pénalisons pas les arrondissements qui perdent de la dotation suivant les critères que je viens de préciser. Chaque année, une compensation du montant théorique de la baisse est bien décidée. Cela a d'ailleurs été le cas pour le 17e arrondissement au BP 2015 puisqu'il devait y avoir une toute petite baisse que nous avons compensée. Elle aurait dû être de 641 euros. C'est assez minime mais cela dit, elle a fait l'objet d'une compensation intégrale.

Il y a tout de même un désaccord sur cette question des critères socio-économiques mais l'Exécutif souhaite que ces critères soient maintenus.

C'est donc un avis défavorable à cet amendement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 53 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 53 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 39).

2014 DDCT 40 - Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre investissement 2015.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 40 relatif aux états spéciaux d'arrondissement, délibération cadre d'investissement 2015, sur lequel Mme KUSTER s'était inscrite mais a retiré son inscription.

Nous passons directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 40).

2014 DDEEES 1108 - Subvention (35.000 euros) avec convention à La Chambre Régionale des Métiers (Carrousel des métiers d'art).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1108 relatif à l'attribution d'une subvention avec convention à la Chambre régionale des métiers, Carrousel des métiers d'art.

La parole est à Mme Leïla DIRI, pour 5 minutes maximum.

Mme Leïla DIRI. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de son action de promotion et de valorisation des métiers d'art, la Chambre régionale des métiers de l'artisanat d'Île-de-France organise début décembre la 8e biennale du Carrousel des métiers d'art et de création au carrousel du Louvre.

La C.R.M.A. contribue au développement des entreprises artisanales franciliennes œuvrant dans les secteurs de la production des métiers d'art. Elle nous montre une vitrine de prestige renouvelée afin de faire connaître leurs savoir-faire, gagner de nouveaux clients et montrer aux jeunes toutes les perspectives professionnelles qu'offrent les métiers d'art pour attirer une formation de qualité et s'épanouir professionnellement.

Le Land de Saxe, en Allemagne, est l'invité d'honneur cette année. Environ 250 exposants représentant 150 métiers d'arts animeront ces cinq jours de découverte, de plaisir et de pédagogie.

Près de 50.000 visiteurs sont attendus ; plus de 25 écoles et organismes de promotion des métiers d'art seront également présents pour montrer leur savoir-faire aux familles et aux jeunes à la recherche d'un métier d'exception.

Formidable vitrine des métiers d'art, cet événement permettra aux visiteurs de découvrir l'artisanat francilien pour 90 % des exposants, les 10 % restants étant des écoles ou des entreprises de secteurs non représentés en Ile-de-France, ses créations originales et son incomparable savoir-faire.

La biennale fera une large place à l'excellence en présentant des œuvres primées des meilleurs ouvriers de France, meilleurs apprentis de France, compagnons du devoir, etc.

Cette édition ne pourrait pas avoir lieu sans le soutien financier de la Mairie de Paris, du Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que de partenaires privés.

Nous souhaitons par ailleurs que Madame la Maire de Paris, Anne HIDALGO, se rende à cet événement auquel elle a été invitée pour témoigner de l'intérêt que le Conseil de Paris porte aux artisans.

Enfin, je ne pourrais terminer mon intervention sans parler de l'apprentissage car qui dit métier d'art dit artisanat, et qui dit artisan dit apprentissage.

La biennale est un des moyens nécessaires à la valorisation de notre artisanat et donc à la valorisation de l'apprentissage, non pas comme une voie de garage où s'échoueraient des milliers de jeunes, mais comme une voie de réussite où plus de 75 à 80 % des apprentis signent un CDI à l'issue de leur formation.

Plus que jamais, nous devons affirmer et réaffirmer que l'apprentissage est avant tout une voie d'excellence.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souscris à ce qui vient d'être dit sur l'importance de l'apprentissage dans des conditions qui doivent être acceptables, d'ailleurs tant pour les employeurs mais surtout pour les apprentis eux-mêmes.

En ce qui concerne ce projet de délibération, je serai extrêmement bref, si ce n'est pour dire que le Carrousel des métiers d'art et de création, qui a pour mission d'animer et coordonner les actions en faveur des métiers d'art à l'échelon régional, est un événement d'importance.

La Ville de Paris est très fortement représentée, avec un grand nombre de créateurs présents sur son territoire. Ces créateurs ont des savoir-faire exceptionnels qui participent de l'attractivité de la Capitale, et il est primordial de leur donner une vraie visibilité. C'est l'occasion, ce sera l'occasion, lors de cette huitième édition du Carrousel des métiers d'art, qui se tiendra du 3 au 7 décembre prochain. Et c'est un rendez-vous qui est très attendu par tous les créateurs.

Je rappelle que c'est une biennale qui est très populaire auprès du grand public : 50.000 visiteurs lors de la précédente édition, donc en 2012, 250 exposants, principalement des Parisiens et des Franciliens. Il y aura un stand des Ateliers de Paris, avec une exposition des résidents des Ateliers de Paris. Et puis, c'est une manifestation également à caractère international, et cette année, l'invité à l'honneur sera le Land allemand de Saxe, après le Japon en 2012.

C'est donc un avis très favorable à ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DDEEES 1108).

2014 DDEEES 1210 - Convention d'occupation du rond-point de l'avenue des Champs-Elysées (8e) pour l'organisation d'une zone artisans à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'encadrement et à la valorisation des marchés de fin d'année.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'information des élus.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux produits proposés.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 1210 relatif à une convention d'occupation du rond-point de l'avenue des Champs-Elysées dans le 8e pour l'organisation

d'une zone d'artisans à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014, sur lequel les amendements n° 54, 55, 55 bis et les vœux référencés n° 56, 57, 58 qui y sont rattachés ont été déposés.

La parole est à M. Buon Huong TAN, pour cinq minutes maximum.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez de valider la convention d'occupation de l'espace public avec l'association "Le monde festif en France", pour l'organisation d'une zone dédiée aux artisans sur le rond-point de l'avenue des Champs-Elysées.

L'avenue des Champs-Elysées constitue le lieu de passage obligé pour les visiteurs de Paris, mais aussi pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. Il est donc impératif que cette avenue, véritable vitrine de notre Ville dans le monde, soit dotée d'animations de qualité, festives, ouvertes, démontrant le dynamisme de notre Ville et sa capacité à offrir l'enchantement que beaucoup viennent chercher à Paris.

Nous avons donc besoin de nos marchés de Noël. Ces marchés constituent par ailleurs des recettes financières dont nous ne pouvons nous passer aujourd'hui.

Alors, bien sûr, nous ne sommes pas opposés à l'installation des chalets pour les fêtes de fin d'année, je dirai même bien au contraire. Mais, Monsieur le Maire, nous portons des exigences et nous sommes vigilants sur la tournure que prennent trop souvent les choses à Paris, sur le temps d'exposition, sur les exigences demandées aux délégataires, sur la qualité des produits proposés dans ces marchés.

Nous avons eu de nombreuses interrogations et quelques demandes, comme vous avez pu le constater par le dépôt de nos vœux et amendements. Tout d'abord, serait-il possible d'obtenir la liste des futurs exposants, le type de produits proposés ainsi que la tarification ? C'est un élément que nous jugeons important et qui aurait vocation à éclairer nos débats.

Ensuite, pourquoi un temps d'exposition si long ? Rendez-vous compte avec un montage des chalets qui commence le 2 novembre et une ouverture au public le 14 novembre, ce sont plus de deux mois d'immobilisation de l'espace public et plus de sept semaines d'ouverture. Nous pensons que c'est trop, beaucoup trop, et proposons de nous aligner sur le vœu de l'Exécutif voté le mois dernier concernant les illuminations, et qui propose de ne pas dépasser sept semaines d'exposition, montage compris.

Ensuite, concernant le versement à la Ville, il est prévu à hauteur de 8 % du chiffre d'affaires, avec un minimum de 20.000 euros.

Nous avons regardé ce qui s'est fait par le passé, ce qui se fait ailleurs et c'est là un niveau très bas. Nous proposons donc de relever à 50.000 euros du chiffre d'affaires la participation minimale, et à 15 % du chiffre d'affaires. Pardon, à 50.000 euros la participation et 15 % du chiffre d'affaires. Croyez-moi, au vu des chiffres d'affaires estimés, nous pouvons nous permettre de porter cette demande à l'association qui organise ce marché.

Nos marchés de fin d'année ne doivent pas constituer uniquement de simples opérations financières pour la Ville ou des initiatives pour animer nos rues à moindre coût. Nous portons une véritable exigence en termes de remontées financières et de qualité. C'est dans l'intérêt de la Ville, des Parisiennes et des Parisiens et de nos millions de visiteurs.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé un vœu, pour que soit mis en place une charte d'encadrement de ces marchés au niveau parisien. C'est un moyen de redonner de la cohérence à nos marchés de Noël, poser un cadre sur la qualité de vie et le type de produits proposés par les exposants. Avoir des exigences en matière d'ambiance de ces marchés et de cohérence esthétique, c'est là un enjeu de valorisation de Paris auquel nous sommes très attachés.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, nous sommes beaucoup à penser que l'Exécutif doit davantage se pencher sur la question de nos marchés de fin d'année. C'est d'ailleurs quelque chose qui est répété d'année en année, et sur lequel les choses n'évoluent pas pour l'instant, ce que nous regrettons.

Soyons donc plus exigeants avec nos délégataires ou concessionnaires, soyons plus regardants sur l'offre globale faite aux riverains et surtout, ayons une démarche plus offensive sur les versements financiers faits à la Ville.

Voilà les éléments que je voulais, au nom de mon groupe, porter à votre connaissance. Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Avec 15 millions de visiteurs pour sept semaines, soit autant que les visiteurs de Disneyland sur une année, le village de Noël des Champs-Elysées est une manifestation exceptionnelle, qui doit rester exceptionnelle.

Pourtant, malgré les demandes réitérées de notre groupe, alors même qu'avec sa marinière, le Ministre du redressement productif prônait la mise en valeur du "made in France", alors même que l'adjointe à l'artisanat et aux métiers d'art lançait le "made in Paris", le Conseil de Paris l'an dernier choisissait de ne prendre aucune initiative lors du renouvellement de la concession.

Alors aujourd'hui, c'est une ère nouvelle, avec une équipe renouvelée. Nous pourrions donc nous réjouir de cette convention organisant une zone dédiée aux artisans, y voyant là la reconnaissance de notre action en la matière.

Quelle a été notre déception à la lecture de la convention que vous avez lue comme moi, le seul critère retenu pour cette zone de 44 chalets, déployés au rond-point des Champs-Elysées, étant que l'organisateur, le même organisateur, s'engage à sélectionner des exposants artisans dont les produits sont de qualité et en lien avec les fêtes de fin d'année. Mais n'est-ce pas l'objet même du marché de Noël ? Il n'y a donc pas cette exigence sur la totalité du marché de Noël ?

Et que vaut ce critère, puisque seul l'organisateur se réserve le choix de la sélection, avec - semble-t-il - une appréciation très personnelle. A l'instar de Strasbourg, qui a mis en place une commission de sélection, il nous semble donc nécessaire d'exercer un contrôle plus strict de la qualité et de la provenance des produits proposés.

C'est l'objet du vœu que nous présentons, souhaitant des explications sur l'absence de critères qualitatifs, souhaitant à nouveau que la Ville de Paris s'engage à introduire des critères "made in France" et "made in Paris" dans la convention ; enfin, que l'ensemble des marchés de Noël parisiens accordent une place plus importante au "made in France" et au "made in Paris".

Une nouvelle fois, ne me dites pas que ce n'est pas envisageable, puisqu'hier, le Premier Ministre Manuel VALLS a lui-même demandé à la grande distribution de faire preuve de patriotisme alimentaire - je le cite - en mettant davantage en avant nos produits. Alors, soyez donc cohérent pour offrir sur cet emplacement exceptionnel un événement digne de la plus belle avenue du monde.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir bien respecté vos temps de parole.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux intervenants, d'abord d'avoir souligné la grande réussite populaire qu'est ce marché de Noël sur les Champs-Elysées.

Dans ce village de Noël, qui dépasse le simple marché de Noël, une quarantaine d'artisans se succèdent sur cet espace, des espaces qui sont mis à disposition en plus gratuitement pour des associations de solidarité, dont le Secours Populaire, qui fêtera d'ailleurs ses 70 ans à cette occasion.

Le marché de Noël, d'abord, pour directement répondre aux amendements proposés et aux vœux : le marché de Noël des Champs-Elysées représente pour la Ville une recette annuelle de 500.000 euros, Monsieur l'adjoint au Maire chargé des Finances, sans que les frais d'organisation ne soit portés par la collectivité parisienne, puisque c'est le Comité des Champs-Elysées qui est l'organisateur, et donc le responsable de ces frais d'organisation.

Un village de Noël qui doit montrer l'exemple en matière de propreté et d'économies d'énergie : des efforts sont faits chaque année, notamment par l'interdiction des sacs plastiques, le recours aux gobelets recyclables pour les boissons, l'interdiction des lampes incandescentes ou encore, le recours au LED pour l'éclairage des stands. Mais chaque année, il faut évidemment faire mieux et être encore plus exigeant.

Je réponds directement à l'ensemble des amendements. D'abord l'amendement n° 54 du groupe Radical de Gauche relatif à la durée du village d'artisans d'art.

Je suis d'accord pour que nous mettions en place un principe général de calquer les dates des marchés de Noël sur celles des illuminations des rues dans le cadre des fêtes de fin d'année. C'est déjà le cas puisqu'en 2013, treize marchés de Noël ont été autorisés pour des durées allant de 1 à 39 jours.

Il faut en effet homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire parisien. Il y a une particularité pour la zone artisanale autour du rond-point des Champs-Elysées, dont nous parlons aujourd'hui, puisque dans un souci de cohérence, la durée du marché des artisans sur les Champs-Elysées est calée sur celle du marché de Noël et du village de Noël. Une installation en décalé ne serait pas lisible. Mais surtout en termes logistiques pour les artisans eux-mêmes et pour l'organisateur, il serait trop tard pour réduire cette année la durée du marché.

En revanche, pour l'année prochaine je suis tout à fait d'accord pour que nous révisions, pas uniquement les dates du marché de Noël mais les dates du village de Noël, puisqu'on ne peut pas avoir un village de Noël sans la moitié du village qui est en réalité le marché de Noël. Mais pour essayer de caler ces dates sur les illuminations l'année prochaine, j'y suis tout à fait favorable.

Sur cet amendement n° 54, ce sera une demande de retrait avec un engagement d'étudier cette question pour l'an prochain.

Concernant l'amendement n° 55 du groupe Radical de Gauche relatif à la redevance perçue au titre de la zone d'artisans, la redevance prévue dans le projet de délibération est conforme aux tarifs pratiqués par le Ville dans le cadre de toutes les occupations temporaires du domaine public, c'est-à-dire 8 % du chiffre d'affaires HT et 20.000 euros minimum. Je rajoute d'ailleurs qu'à cette redevance s'ajoute celle du village de Noël contractuellement prévue, comme je le disais tout à l'heure, à 500.000 euros. Il y a nécessité pour nous de veiller à une tarification de l'occupation temporaire du domaine public qui soit claire, lisible et homogène.

Il est vrai que la très grande réussite exponentielle du marché de Noël sur les Champs-Elysées peut nous amener, et dès cette année, à augmenter la redevance. Donc je vous proposerai un amendement de l'Exécutif portant la redevance à 10 % du chiffre d'affaires HT, avec un minimum de recettes à 35.000 euros et, en échange, une demande de retrait de votre propre amendement. Mais je suis effectivement d'accord pour que, dès cette année, nous envisagions cette augmentation de redevance.

Concernant le vœu n° 56 du groupe Radical de Gauche relatif à l'encadrement et à la valorisation des marchés de fin d'année, après échange avec Olivia POLSKI, qui a la responsabilité de l'ensemble des marchés de fin d'année à Paris, d'abord je veux réaffirmer que les contrôles par les services de la Ville, de la Préfecture de police, des douanes et de l'A.R.S. sont presque quotidiens sur ce marché.

Les stands sont donc sous étroite surveillance, tant qu'à la qualité des produits qu'à leur origine, en particulier pour lutter contre les contrefaçons. Je pense d'ailleurs qu'il nous faut prendre l'engagement que, dès lors qu'un artisan, un commerce a été condamné pour contrefaçon - ce n'est pas arrivé depuis trois ans -, dès lors que c'est le cas, il doit évidemment être interdit de séjour sur un marché de Noël. Celui-là comme les autres, bien évidemment. La Maire de Paris l'a d'ailleurs dit à plusieurs associations de commerçant encore tout récemment.

Depuis 2013, les autorisations délivrées pour ces marchés précisent qu'il est indispensable que l'organisateur apporte la plus grande vigilance à la qualité et à l'originalité des produits proposés, qui doivent refléter l'esprit des fêtes de fin d'année.

C'est également vrai pour le vœu n° 58 du groupe UDI-MODEM, mais ce que nous pourrions faire, c'est élaborer une charte encadrant davantage les marchés de fin d'année, tous les marchés de fin d'année de Noël, et plus particulièrement bien sûr celui de l'avenue des Champs-Elysées. En plus, vous reparlez des dates de marché de Noël, mais j'ai répondu juste précédemment.

C'est donc un avis favorable sur le vœu n° 56.

Le vœu n° 57 du groupe Radical de Gauche relatif à la diffusion de la liste des artisans présents, j'y suis tout simplement très favorable, donc c'est un avis favorable sur le vœu.

Et sur le vœu n° 58 du groupe UDI-MODEM, je vous propose que nous travaillions à cette charte encadrant davantage les marchés de fin d'année, et donc que nous améliorions encore les critères de sélection des exposants artisans, dont les produits doivent être de qualité et en lien avec le thème des fêtes de fin d'année.

Sur la demande d'introduire des critères "made in France" ou "made in Paris" dans la convention, il y a une contrainte juridique qui est évidente dans le cadre d'une C.O.D.P., sauf à entraîner la requalification de ce village d'artisans en marché public, ce qui ne me paraît pas être de bonne politique.

Mise à part cette réserve, je suis convaincu que, dans la rédaction de la charte, nous pouvons tout à fait intégrer un certain nombre de critères qui nous permettent d'être juridiquement dans les clous et en même temps d'augmenter encore notre niveau d'exigence dans la présentation des produits.

Ce sera donc un avis favorable au vœu du groupe UDI-MODEM, avec une petite réserve exprimée sur le second attendu du vœu, c'est, bien sûr, que nous respections scrupuleusement la réglementation actuelle.

Mais j'en partage l'esprit et je vous propose donc un avis favorable au vœu de l'UDI-MODEM.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec ces explications, l'amendement n° 54 du groupe R.G.C.I. est-il retiré ?

M. Buon Huong TAN. - Monsieur le Maire, étant donné les engagements fermes de Bruno JULLIARD, nous retirons notre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

En réponse à l'amendement n° 55 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 55 bis.

Votre amendement n° 55 est-il maintenu ?

M. Buon Huong TAN. - En ce qui concerne la redevance, nous remercions Bruno JULLIARD pour ce pas en avant qui va dans le bon sens, mais nous estimons quand même que ce n'est pas suffisant.

Dans un esprit constructif, nous allons retirer le vœu mais nous restons vigilants.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - L'amendement n° 55 bis est en réponse. Il y a une demande d'explication de vote, je crois, sur l'amendement n° 55 bis de la part du groupe des "Verts".

Allez-y.

Mme Sandrine MÉES. - Nous voulons dire que l'exigence de qualité sur ce marché est d'autant plus importante qu'il est ouvert le dimanche. L'ouverture du dimanche pour nous justifie l'importance des critères de qualité.

D'autre part, sur le "made in France", nous pensons que ce n'est pas forcément la solution la plus efficace, puisqu'il peut y avoir des produits qui sont fabriqués en Belgique, ou proches de la France, et qui répondent à un certain nombre de critères environnementaux, sociaux et de localisation, de distance d'acheminement des matières premières, etc., qui peuvent répondre à des critères de qualité tout aussi intéressants, voire meilleurs que le "made in France".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 55 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 55 bis est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 56, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 230).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 57, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 231).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 58, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 232).

Et enfin, Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1210 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2014, DDEEES 1210).

Je vous en remercie.

2014 DFA 33 - Convention avec la Philharmonie de Paris pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'association et garanti par la Ville.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la gouvernance de l'association Philharmonie de Paris.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un comité de pilotage.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement de la Philharmonie.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un groupe de travail.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 33 relatif à une convention avec la Philharmonie de Paris pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'association et garanti par la Ville, sur lequel les vœux référencés n^{os} 59, 60, 61, 62 et 62 bis qui y sont rattachés ont été déposés.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 5 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord pour éviter tout amalgame sur la Philharmonie, je voudrais rappeler quelques principes qui tiennent à cœur du groupe UDI-MODEM.

Nous avons toujours soutenu l'accès du plus grand nombre à la culture et à la musique, car c'est un gage de démocratisation culturelle et de cohésion sociale. Dans le même temps, notre groupe a toujours appelé de ses vœux le rééquilibrage à l'Est pour résorber la fracture territoriale.

C'est pourquoi le groupe UDI-MODEM, dès ses débuts, a soutenu la création de la Philharmonie. Sa dimension métropolitaine devait faire de cette salle, merveille acoustique, un haut lieu culturel où se côtoieraient toutes les musiques : la musique classique symphonique bien sûr en premier lieu, mais aussi la musique contemporaine dans un esprit d'ouverture et de métissage.

Oui, notre groupe a d'emblée soutenu ce projet Philharmonie de Paris, mais jusqu'où et à quel prix peut-il encore aller sans mettre en danger la bonne gestion budgétaire, dont les Parisiens sont en droit d'attendre rigueur et sincérité ?

Tout le monde le reconnait aujourd'hui : la Philharmonie a connu de gros dérapages financiers et il est temps qu'il y ait un pilote dans l'avion avant qu'il ne s'écrase définitivement.

L'intérêt général commande que, majorité et opposition, nous identifions ensemble très clairement, et les blocages, et les dérives, pour trouver au plus vite des solutions.

Oui, devant les dérives constatées, la gouvernance doit être reprise en main. Estimée à 118 millions d'euros, puis à 337 millions d'euros, le coût de cet établissement atteint désormais les vertigineux sommets de 381 millions d'euros pour 30.000 mètres carrés utiles, soit 13.000 euros le mètre carré. A titre comparatif, le Mucem de Marseille, qui a stupéfait par son geste architectural, aura coûté quatre fois moins cher au mètre carré.

Pourquoi le nier ? La Ville de Paris ne saurait nier sa responsabilité dans cette dérive financière et dans ce pilotage approximatif. Il est légitime de se demander si les architectes n'ont pas pris le pouvoir, occasionnant des dérives budgétaires colossales.

Et je le cite. Je pense à Jean NOUVEL qui, dans un JT, a dit : "On est un peu obligé de mentir si vous voulez construire une salle en France. Si vous êtes architecte aujourd'hui, vous êtes obligé d'accepter les termes d'un contrat de départ dont vous savez qu'il est faux".

Incroyable, mais vrai !

Cela explique, au final, ce projet qui s'est avéré trois fois plus onéreux qu'un projet équivalent à l'étranger. Je pense au Symphony Hall de Birmingham ou au Bridge Water Hall de Winchester, 100 millions d'euros, ou même des trois auditoriums de Parco della Musica de Rome de 150 millions d'euros.

Autre sujet : le budget de fonctionnement. La Ville refuse de payer, à juste titre, la moitié des 18 millions d'euros de subvention de fonctionnement demandée pour 2015. Nous sommes en droit de nous interroger sur le modèle économique futur de cette structure et sur sa viabilité après un désengagement aussi lourd de la Ville.

Or, le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui ne donne aucune indication sur la viabilité économique de fonctionnement de cet équipement et, surtout, de la soutenabilité financière pour Paris. Comment garantir l'équilibre économique de la Philharmonie si la Ville se désengage ? Une question que je pose à M. JULLIARD.

Par ailleurs, le projet de délibération que vous nous proposez s'appuie sur un mode de financement choisi par la Ville, qui pénalise les Parisiens. On en a déjà parlé : ce sont les emprunts contractés par l'association Philharmonie au taux de 5,2 %, quand la Ville aurait pu négocier à 3,5 %.

Ce fut d'ailleurs l'inquiétude de l'UDI-MODEM et de l'U.M.P. durant la campagne municipale, dénonçant l'alourdissement. Je vous rappelle le chiffre : 25 millions d'euros dérivant de ce choix.

En toute logique, nous demandons la renégociation de ces intérêts d'emprunt afin d'en faire baisser les coûts pour les Parisiens.

Pour terminer, Monsieur le Maire, chers collègues, après la débâcle du chantier de construction de la Philharmonie, il est temps de conduire ensemble, tous groupes confondus, une véritable gouvernance responsable, concertée, qui assurera le suivi financier de la structure, mais aussi qui pèsera - et j'insiste - sur la politique musicale, car sur ce sujet aussi, beaucoup de choses ont été dites et écrites, et notamment sur son articulation avec la salle Pleyel.

Monsieur le Maire, vous savez l'attachement du groupe UDI-MODEM et de la présidente de la commission culture que je suis, à une programmation culturelle de qualité qui associe amateurs et professionnels, adultes et scolaires, public familial et jeune, car c'est cette mixité, cette diversité, qui sera source de richesse et d'élargissement et de renouvellement des publics.

Nous avons investi, Monsieur le Maire, dans ce chantier qui nous a tant coûté. Nous devons aujourd'hui sauver la Philharmonie de Paris qui doit ouvrir ses portes à La Villette en janvier 2015.

Mais pour cela, la Municipalité doit répondre à nos inquiétudes et solder définitivement la page de l'errance financière. Il y va de l'intérêt de tous, épris de musique et de création, il y va de la cohérence d'une politique musicale ambitieuse, exigeante, ouverte, accessible à tous, digne de Paris.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mon voisin de siège au Sénat était M. Yann GAILLARD qui, il y a deux ans jour pour jour, a commis un rapport sur la Philharmonie de Paris. Voilà ce qu'il disait : "Une stratégie politico-administrative visant à minimiser les estimations initiales du projet". Alors, vous avez eu à l'époque 98 candidats architectes. Celui qui a été choisi était Jean NOUVEL.

En revanche, vous avez eu un marché négocié avec un seul opérateur, BOUYGUES et ses sous-traitants. Après cela, vous avez une augmentation des coûts. On peut s'interroger !

J'ai tendance à dire, quand j'ai regardé ce dossier, que la stratégie politico-administrative a perduré. Il faut s'interroger. Vous savez très bien que dans tout projet, il y a un artiste - un architecte - et un maître d'ouvrage.

Quand on regarde bien l'ensemble du réseau politico-administratif qui dirige cela, on se rend compte que c'est votre réseau, Madame la Maire. C'est le réseau de tous vos amis politiques, un peu comme à la Ville, où il y a de moins en moins de possibilités de carrières administratives parce que vous avez tous vos amis qui contrôlent tout cela. Ce réseau est contrôlé avec des antennes à l'Elysée, des antennes à la culture, des antennes à la Ville. C'est tout le même réseau, tous les fonctionnaires qui ont travaillé dans le même système.

Je dis cela parce que c'est une réalité. Cela ne veut pas dire que ce réseau est mauvais. Je n'ai pas dit cela, mais je constate simplement que c'est le même réseau politico-administratif. Donc, je m'interroge.

Je m'interroge notamment sur le surcoût.

Deuxièmement, on a une association qui gère cela. Enfin, en droit administratif, tout cela est complètement fou. C'est une association, en plus, qui emprunte. Vous prêtez de l'argent à l'association. Mais, d'ailleurs, le rapport le soulève. Mon collègue de siège, Yann GAILLARD, disait : "Une association de portage, c'est obligatoirement une défaillance du suivi de la tutelle". Donc il faut s'interroger sur ce surcoût.

Et moi, Madame la Maire, puisque vous êtes la responsable de tout cela, je demanderais aux services de tutelle, c'est-à-dire aussi bien I.G.F., l'Inspection de la culture, l'Inspection de la Ville, et je demanderais à l'Inspection de l'équipement de regarder pourquoi il y a tous ces surcoûts. Parce que c'est trop facile de rejeter la responsabilité sur l'architecte.

Mais regardons bien ce qui s'est passé dans la structure du maître d'ouvrage. Regardez bien tout cela ! Ayons une inspection : pourquoi ce surcoût ? C'est quand même les Parisiens qui paient, ce sont les Français qui paient !

Deuxième interrogation : dans cette logique, structure administrative qui contrôle la chose, évidemment il y a une obligation politique. C'est qu'il faut ouvrir la Philharmonie le 14 janvier. Pourquoi il faut à tout prix l'ouvrir le 14 janvier ? Parce qu'on a passé des contrats qui coûtent très cher avec des orchestres, avec une programmation qu'il fallait lancer. Donc il faut ouvrir le 14 janvier.

Madame la Maire, je m'interroge. Nous avons la chance actuellement, l'ouverture de la Fondation Vuitton, nous avons la FIAC dans deux jours, nous avons le musée Picasso qui s'ouvre. Puis nous avons eu un phénomène, que je condamne comme vous d'ailleurs : cette œuvre de MAC CARTHY, exposée à la Concorde, j'ai regretté qu'il y ait eu une agression contre cela. Comme M. JULLIARD et comme vous, je conteste. J'accompagne ce que vous avez dit.

Mais j'ai la même interrogation sur la Philharmonie. Est-ce que vous êtes sûre que votre structure administrativo-politique n'est pas en train de toucher ou de porter atteinte à la création de cette Philharmonie ? Parce qu'il y a deux interrogations sur cette Philharmonie.

La première, sur l'acoustique. Vous savez qu'à Paris, il y a pratiquement - c'est ce que disait à Paris M. RATTLE, l'un des plus grands chefs d'orchestre du monde : "Il n'y a pas de salle qui ait une acoustique crédible". La seule salle qui ait une acoustique crédible, c'est Pleyel.

Maintenant, il va y avoir l'acoustique de la Philharmonie. Mais les choix faits dans cette acoustique n'ont pas été bons et sont contestables. Il y a des choses qui n'ont pas été choisies et l'on risque d'avoir une Philharmonie qui n'a pas une acoustique qui corresponde à ce que l'on attend d'une salle aussi prestigieuse que celle-ci. Premier point.

Deuxième point : en ce qui concerne cette œuvre, on a eu la chance de choisir - et les choix étaient bien faits - un architecte qui est pratiquement le plus grand du monde. C'est le seul architecte au monde qui a eu tous les prix d'architecture du monde. Est-ce que vous êtes sûre que le 14 janvier le geste architectural de cet architecte se retrouvera dans la conception des choses ? C'est la question que je vous pose, Madame la Maire.

Vous verrez bien - hier, vous étiez très fière d'inaugurer la Fondation Vuitton, et nous étions fiers avec vous - mais je ne suis pas sûr que le 14 janvier, quand vous allez inaugurer cela, on soit aussi fiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Yves POZZO di BORGO, vous avez épuisé…

M. Yves POZZO di BORGO. - Cela vous gêne, Madame la Maire ?

Donnez-moi deux minutes de plus pour terminer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est le règlement intérieur.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je ne suis pas sûr que le 14 janvier, ce soit la même chose que pour la Fondation Vuitton.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je ne suis absolument pas gênée, simplement chacun doit respecter son temps de parole.

La parole est à M. François DAGNAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, oui, l'installation de la Philharmonie de Paris à la porte de Pantin est une chance exceptionnelle, bien sûr, pour le 19e arrondissement mais plus largement pour Paris et pour la Métropole. La Philharmonie, vous le savez, va renouveler et renforcer considérablement l'offre culturelle pour répondre à trois séries d'enjeux : des enjeux sociaux, des enjeux urbains et des enjeux culturels.

Un enjeu social, d'abord, parce que l'enjeu, c'est bien d'attirer de nouveaux publics, de développer et de diversifier ces publics, notamment par une offre forte en termes d'éducation artistique. C'est l'outil du XXIe siècle pour élargir les publics de la musique classique, pour repenser l'approche de la politique des publics, avec une politique tarifaire adaptée, avec des actions pédagogiques, de la médiation culturelle, des concerts commentés ou de plus brève durée, des ateliers à destination des enfants, la découverte de la musique à travers le multimédia. C'est un lieu qui est pensé pour une nouvelle approche de la pratique musicale et du répertoire symphonique et qui s'appuie sur des pédagogues et des musiciens talentueux, comme ceux de l'Orchestre de Paris, entretenant des liens étroits avec l'Education nationale.

C'est aussi, bien sûr, un enjeu urbain, puisqu'il va contribuer à la requalification urbaine du Nord-est parisien. Je veux le dire, la dynamique métropolitaine qui est engagée, bien sûr, permettra de prendre en charge des problématiques liées aux transports, au logement, à l'urbanisme, mais comment imaginer que la culture pourrait être absente de ce mouvement ?

Au sein d'un quartier en mutation et qui s'inscrit dans un parc à vocation culturelle, oui, cet équipement sera servi par une architecture innovante. Je crois que c'est aussi un des acquis, que l'on ne peut pas sous-estimer, du projet de Jean NOUVEL, quels que soient les critiques et les regrets que l'on puisse porter par ailleurs.

La Philharmonie va également s'inscrire en synergie avec le parc de la Villette, constitué déjà de nombreux équipements culturels et musicaux, et offrir une complémentarité avec la Cité de la Musique - la présence de Laurent BAYLE à la tête des deux établissements est évidemment un gage de cohérence -, et faire écho à la Grande Halle ou à l'installation plus récente, au renouveau plus récent en tout cas, du théâtre Paris Villette.

Et puis, en élargissant le champ de vision sur les 18e, 19e et 20e arrondissements, dans ces quartiers populaires, nous avons, en effet, la volonté de densifier l'offre culturelle de ce quart Nord-est dans tous les champs de la culture. Je veux citer, bien sûr :

- le 104 ;

- la Dalle des Cirques dans le 20e ;

- les Trois Baudets dans le 18e ;

- les bibliothèques Marguerite Duras et Louise Michel dans le 20e, Vaclav Havel et Jacqueline de Romilly dans le 18e ;

- les cinémas MK2 du bassin de la Villette, Etoile Lilas à la porte des Lilas ou le Louxor à cheval sur les 10e et 18e arrondissements.

Et puis, à cet enjeu urbain, répond évidemment un enjeu culturel puisque ce projet est centré sur la sensibilisation des publics à la musique classique et à la transmission de ce répertoire à de nouveaux publics. Il se nourrit de la participation de l'Orchestre de Paris, des musiciens de différents orchestres et de pédagogues rompus à la transmission des pratiques collectives.

Alors, oui, ce projet est à la fois bien distinct et complémentaire de celui développé par le département pédagogique de la Cité de la Musique, qui privilégie, lui, les répertoires de tradition plus orale, c'est-à-dire essentiellement les musiques extra-occidentales. Les objectifs sont précisément définis.

Je veux témoigner de la façon dont l'équipe de la Philharmonie s'est engagée dans une réflexion collégiale et partagée avec les acteurs locaux, les élus mais bien plus largement l'ensemble des acteurs culturels du territoire, pour satisfaire quelques objectifs :

- d'abord, sensibiliser le public, les jeunes, les scolaires, les adultes, les familles au répertoire symphonique, à l'orchestre et au chœur par la pratique collective ;

- pour rendre la Philharmonie attractive et familière grâce à une appropriation des lieux par le public et par la préparation des publics aux concerts ;

- des ateliers de sensibilisation, en amont des concerts scolaires et des concerts familles du week-end, qui permettront une préparation active de l'auditeur, reposant sur des outils pédagogiques participatifs.

Il s'agit également de promouvoir la Philharmonie en allant à la rencontre des publics sur des territoires choisis : en premier lieu, les 19e et 20e arrondissements, la ville de Pantin et, plus largement, le département de la Seine-Saint-Denis. Avec des projets de résidences en établissements scolaires, dans les conservatoires, les universités, les associations, les structures sociales, et ces résidences hors les murs intègreront des activités à la Philharmonie, notamment la restitution de fins de projet et la fréquentation de concerts.

Il s'agit également d'accompagner les pratiques amateurs adultes par des ateliers, des stages ou des projets spécifiques, en profitant des artistes programmés à la Philharmonie et en proposant des restitutions publiques dans les salles de répétition ou sur le parc en plein air, ainsi que des participations aux concerts, avec des entractes et des premières parties, et de développer de nouvelles offres ciblées pour les étudiants des universités et des grandes écoles avec un accompagnement des pratiques amateurs, ou d'entreprises avec des orchestres d'entreprise.

Et puis, il s'agit, enfin, d'assurer la formation des pédagogues et des médiateurs pour adosser le programme éducatif à des intervenants compétents et à des médiateurs qui seront autant de relais de la Philharmonie auprès d'établissements scolaires, de centres sociaux ou d'associations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous devez conclure !

M. François DAGNAUD, adjoint, maire du 19e arrondissement. - Je termine pour adapter le numérique aux enjeux pédagogiques par une mise à disposition des outils.

Ce sera mon dernier mot, pardonnez-moi…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous concluez, Monsieur le Maire.

Vous devez conclure !

M. François DAGNAUD, adjoint, maire du 19e arrondissement. - Pardonnez-moi, mais quelle impatience !

Je veux évidemment saluer l'engagement exigeant de Bruno JULLIARD et de la Maire de Paris au service de la réussite de la Philharmonie.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire du 19e.

M. Patrick BLOCHE, pour 5 minutes.

Je rappelle que chacun a 5 minutes et je couperai la parole à chacun.

Je ne dis pas cela parce que c'est Patrick BLOCHE qui parle !

M. Patrick BLOCHE a la parole et rien que lui.

M. Patrick BLOCHE. - Je ne le prends pas pour moi, Madame la Maire, je vous rassure, bien sûr.

Nous n'allons pas faire, je l'espère, ce matin, ici, le débat qui a occupé tant de personnes durant si longtemps : fallait-il une Philharmonie à Paris, compte tenu de l'offre d'équipements et de salles de concert ?

Il n'est plus temps et je pense que ce débat, de fait, n'aurait aucun intérêt aujourd'hui. Je voudrais essayer de convaincre ou de faire taire les élus de mauvais augure et, quelque part, positiver ce débat parce que, dans moins de trois mois, il va y avoir, le 15 janvier 2015, l'ouverture de la Philharmonie de Paris et Paris aura une Philharmonie à l'instar de Londres, de Berlin, de Lisbonne, de Rome ou encore de Los Angeles, une salle de concerts de 2.400 places, 6 salles de répétition, 10 studios de travail et 1 salle polyvalente.

C'est dans cette perspective qu'il faut situer ce débat et ce n'est pas le premier débat que nous avons en Conseil de Paris, puisque nous avions déjà eu, notamment sur les aspects financiers, un débat en juillet 2009 et en mars 2011.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ?

D'une convention de financement, tout simplement parce que la Ville de Paris a choisi la voie de l'emprunt, de l'emprunt par la Philharmonie, garanti par la Ville de Paris, pour prendre en charge financièrement la part d'investissement qui est celle de la Ville de Paris et qui se situe aux alentours de 150 millions d'euros.

Je voudrais vraiment, Madame la Maire, et j'associe évidemment Bruno JULLIARD, dire à la Ville de Paris un grand bravo pour deux raisons au moins :

- une raison historique parce que s'il n'y avait pas eu, sous la précédente mandature, la volonté politique de Bertrand DELANOË de poursuivre ce grand projet, au moment où le Président de la République de l'époque, Nicolas SARKOZY, hésitait et qu'il y avait, à côté de la Cité de la Musique, un immense trou avec de l'eau qui se remplissait et que le chantier a été interrompu pendant six mois. On a failli avoir une piscine, peut-être que cela aurait satisfait le maire du 19e arrondissement, mais on a failli de ne pas avoir de Philharmonie !

- le deuxième bravo, c'est à vous que je l'adresse tout particulièrement, Madame la Maire, parce que vous avez défendu les intérêts financiers de la Ville, et notamment des Parisiens, dans des conditions que je trouve assez remarquables, surtout dans la situation actuelle, puisque la Ville de Paris et le budget de la Ville de Paris ne sera en rien imputé des 45 millions d'euros supplémentaires, qui sont le surcoût de la construction de la Philharmonie.

Donc, je voudrais que l'on ait cela à l'esprit parce que les intérêts de la Ville de Paris, dans ce dossier, ont été parfaitement défendus.

Alors, cette convention de financement, bien sûr qu'il faut la voter aujourd'hui parce que, si cette convention n'était pas approuvée, la Philharmonie ne serait pas en mesure de faire face à l'annuité d'emprunt en février prochain. Ce serait donc la Ville qui serait alors appelée en garantie et qui devrait voter le montant correspondant. Or, en l'absence de cette délibération, celle qui est soumise à notre approbation ce matin, la prise en charge de la subvention en section d'investissement, la charge d'emprunt s'imputerait sur la seule section de fonctionnement.

Donc, que l'on prenne la mesure des conséquences.

Je vois M. BARGETON qui opine : si ça basculait de la section d'investissement à la section de fonctionnement, nous mesurons tous les conséquences que cela aurait parce que nous serions alors amenés à financer, non pas 8 millions d'euros, mais 15 millions d'euros en fonctionnement.

Voilà l'enjeu de la convention de financement de ce matin.

À partir de là, on peut exprimer dans ce débat tout ce que l'on attend de la philharmonie. Cela a été fait par d'autres, et notamment excellemment par François DAGNAUD à l'instant. On peut avoir tous les débats sur l'organisation, sur le statut de la philharmonie en tant que telle.

L'association est-t-elle le meilleur moyen d'animer ce lieu ? Sûrement pas.

On peut parler évidemment de la gouvernance. Il faut sans doute là aussi renégocier l'emprunt compte tenu de ce que sont les taux aujourd'hui.

Il faudra un comité de suivi engageant tout le monde, évidemment l'État, la Ville, la Région et n'oublions pas toutes les communes limitrophes.

En tant qu'élus, nous sommes particulièrement interpellés par ce que l'on appelle globalement la politique des publics.

Ayons à l'esprit, ce sera mon mot de conclusion, qu'il va y avoir un pôle culturel, musical de grande ampleur parce qu'il y aura non seulement la philharmonie, mais la Cité de la musique qui est à côté et l'orchestre de Paris, notre orchestre, qui doit enfin avoir toute la visibilité souhaitable.

Donc inscrivons-nous dans cette perspective. Attendons l'inauguration du mois de janvier 2015, votons cette convention de financement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

D'ailleurs, je dois dire que dans l'autre fonction qui est la vôtre, de président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, notamment à l'Assemblée Nationale, vous nous avez vraiment aidés dans ce dossier pour que les intérêts de Paris mais aussi les intérêts de la culture et l'intérêt général soient portés.

Je vous en remercie et je vous en donne vraiment acte ici devant nos collègues.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, le groupe Ecologiste a toujours été très réservé quant au projet de Philharmonie tel qu'il a été conçu, étant donné le montage et les coûts pharaoniques du projet.

Ainsi, même si l'utilité d'une salle philharmonique digne de ce nom à Paris et son emplacement populaire nous semblaient une heureuse idée, l'ampleur immédiatement colossale du projet, sans aucune dimension de proximité ni de soutien à la pratique musicale, avait été un frein au soutien des écologistes.

Aujourd'hui, après les dérives financières que l'on connaît, entre le taux d'emprunt insoutenable contracté et les dépassements constants de budget, nous vous proposons deux vœux afin de remettre tant que faire se peut ce projet à la hauteur des enjeux.

D'une part pour la renégociation de l'emprunt et une remise à plat de la gouvernance, d'autre part pour un partenariat de proximité à la fois parisien et de la Seine-Saint-Denis permettant de développer la pratique musicale dans les quartiers environnants auprès des publics qui en sont a priori les plus éloignés.

Concernant la gouvernance de l'association dont la Ville est partie prenante, l'association "Philharmonie de Paris", maître d'ouvrage, a manifestement fait preuve d'une gestion peu rigoureuse de ce projet, comme l'a souligné la Cour des comptes de février 2012.

Et pourtant, il semble que depuis 2012, ce rapport ait été ignoré par les dirigeants de l'association, aucune mesure n'ayant été prise pour rétablir la situation ou tout du moins la stabiliser.

Face à des années de mauvaise gestion, c'est la mise en place d'une véritable gouvernance que le groupe écologiste de Paris appelle de ses vœux. Les statuts de l'association de la philharmonie indiquent que ses objectifs sont non seulement d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction, mais aussi d'assurer son exploitation. Il est donc urgent que son mode de fonctionnement évolue pour adopter un autre système de direction.

Nous souhaitons que l'ensemble des organes et règles de décision, d'information et de surveillance permette à toutes les parties prenantes de l'association "Philharmonie de Paris" de s'exprimer et d'être prises en compte dans les futures décisions.

Cela permettra de voir leurs intérêts respectés et leurs voix entendues dans le fonctionnement de celle-ci.

Par les parties prenantes, le groupe écologiste entend les représentants des mairies d'arrondissement des 18e, 19e et 20e arrondissements ainsi que des communes avoisinantes, des associations, des établissements scolaires et des conservatoires proches de la philharmonie.

Mais je laisse mes collègues Aurélie SOLANS et Jérôme GLEIZES vous parler plus précisément de la renégociation de l'emprunt et du suivi du travail de proximité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour poursuivre cette intervention du groupe Ecologiste de Paris, toujours dans les 5 minutes pour l'ensemble des intervenants.

Mme Aurélie SOLANS. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, le bâtiment de la Philharmonie - nous en avons beaucoup discuté la conception, la situation géographique et le financement - est en voie d'achèvement.

Il revient à l'équipe dirigeante de transformer cette entreprise gigantesque en un projet pertinent à l'échelle métropolitaine.

Pour cela, il faut que la Philharmonie apprenne à dialoguer avec les territoires qui l'entourent, construise des projets avec les structures voisines, se confronte avec la société qui l'environne.

Pour cela, la Philharmonie ne peut être une "Cité de la musique" en plus grand.

Pour cela, il lui faudra devenir proactive dans l'élargissement de son offre à des publics plus éloignés.

Pour cela enfin, il nous faudra collectivement travailler pour lui faire une place dans le maillage culturel parisien et métropolitain.

Nous avons l'expérience, dans le 19e, de grandes structures culturelles bien dotées qui ont mis plusieurs années à s'installer sur leur territoire.

Nous souhaitons que le projet de la Philharmonie prenne lui un meilleur départ.

Nous autres élus, chers collègues, nous ne sommes pas de bons programmateurs. Ce n'est pas notre rôle, et nos interventions en la matière ont souvent été couronnées d'insuccès.

En revanche, nous devons porter les choix de l'exigence, du partage et de l'innovation sociale au sein des équipements culturels.

Nous sommes les garants que la Philharmonie devienne la nouvelle maison commune dans laquelle chacun des Parisiens pourra se sentir le bienvenu, quels que soient son héritage culturel, son niveau de formation, son âge, sa façon de s'habiller.

Nous devons inscrire dans les faits ces mois prochains que nous n'avons pas financé un nouveau club de reproduction des élites, mais le plus sûr moyen de partager largement l'excellence musicale.

Il nous apparaît donc nécessaire et indispensable que cet équipement, dès 2015, travaille sur son implantation locale.

Nous le savons, cet élément est d'ores et déjà inscrit dans le projet de la Philharmonie. Le dispositif DÉMOS, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, y est par exemple maintenant installé et représente un modèle de démocratisation de la musique classique dans les quartiers populaires qui devrait, nous le souhaitons, poursuivre sa croissance en lien avec un nécessaire travail en profondeur sur les conservatoires par trop élitistes par nature.

Mais il manque encore des moyens à cette mise en œuvre. La localisation de ce grand équipement culturel dans le nord-est parisien et francilien, dans des quartiers populaires, doit prendre sens et les habitants de ces quartiers doivent y trouver bénéfice.

Les attentes sont grandes.

Pas plus tard que vendredi, c'est un principal de collège du 19e arrondissement dans lequel il y a déjà une classe orchestre qui me disait son enthousiasme à un partenariat au bénéfice de ses élèves.

Il s'agit bien pour le grand Est francilien d'un rééquilibrage en termes d'équipements culturels.

Aujourd'hui, pour compléter la programmation en direction des enfants et des familles le week-end et dans le cadre scolaire et périscolaire, nous proposons qu'un comité de pilotage soit constitué rapidement, rassemblant les représentants des mairies d'arrondissement, les communes voisines, les acteurs locaux de proximité - associations, conservatoires et bien sûr, établissements scolaires.

Ce comité de pilotage doit pouvoir être pérennisé et intégré au conseil d'administration en vue d'être associé à terme au fonctionnement du lieu.

Enfin, nous proposons qu'une évaluation au bout d'un an soit prévue, de cette inscription territoriale et de l'ouverture de la Philharmonie à tout public.

Le public de la musique classique est vieillissant et doit se renouveler, certes, mais cela ne doit pas demeurer le seul moteur de l'ouverture de la philharmonie.

Il s'agit d'un enjeu majeur d'égalité d'accès à la culture et d'égalité entre les quartiers.

C'est le sens de ces propositions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a dit Patrick BLOCHE, ne nous trompons pas de débat. Ce projet de délibération technique pour la signature d'une convention avec l'association "Philharmonie de Paris" pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'association nous a interpellés depuis le début du projet. Je n'interviendrai donc pas sur le contenu du projet, mais uniquement sur le montage financier.

Pour commencer, je ferai remarquer que la convention complète n'a été mise en ligne sur ODS que tardivement. Nous n'avions eu auparavant que l'échéancier de remboursement.

Premier point, la sincérité de l'appel d'offres initial se pose avec un triplement du budget de départ, en passant de 173 millions à 380 millions.

Pourquoi une telle sous-estimation initiale ?

Fadila MÉHAL a rappelé les propos de Jean NOUVEL qui donnent quelques raisons d'explication sur ce sujet, mais c'est très inquiétant pour la démocratie.

Est-il normal que les pouvoirs publics s'habituent à de tels dépassements ? Une norme implicite qui, de fait, rend impossible de juger les différentes offres.

Voilà notre première remarque mais, sur ce point, nous nous félicitons que Mme HIDALGO soit intervenue pour que la Ville de Paris ne finance pas le dernier surcoût de chantier de 45 millions, et oblige l'État à prendre ses responsabilités. Mais cependant, la Ville finance encore les précédents surcoûts.

Le problème principal reste la délibération initiale de 2009, la DAC 89 des 6, 7, 8 juillet 2009, qui a approuvé les modalités de financement en garantissant plus de 117 millions, puis portant ce montant à 158 millions en 2011.

Pourquoi avoir laissé une association émettre un emprunt obligataire par l'intermédiaire d'une banque, la Société Générale ? La garantie ne supplée pas une association dans une bonne négociation avec les banques.

Revenons donc sur cette délibération de 2009. Elle prévoyait une ouverture en 2012, nous l'aurons en janvier 2015. Il était prévu qu'il y ait deux taux d'emprunt distincts : l'un pour la période de préfinancement et un autre pour la période d'amortissement, prévue de commencer au 1er trimestre 2014. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En 2013, dans la fiche de présentation de l'association, que nous n'avons pas cette année - pourquoi ? -, nous étions en dépense cumulée, depuis 2006, à plus de 20 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, et presque

14 millions et demi en dépenses d'investissement. Cela fait déjà beaucoup, avant de commencer à rembourser l'essentiel de l'investissement. D'ailleurs, il semble qu'il y ait une incertitude sur la nature comptable que l'on semble retrouver dans l'article 2 de ce projet de délibération : dépenses d'investissement ou dépenses de fonctionnement ?

D'après un article du "Point", la Direction des finances de la Ville de Paris a fait appel au cabinet d'avocats Ernst & Young. Il ne faudrait pas que cet investissement ampute la politique culturelle de la Ville pour 15 ans. Qu'en est-il exactement ?

Mais revenons sur le montage initial encore. Une association qui fait un emprunt obligataire, avec un remboursement in fine par une subvention annuelle des trois partenaires, la Ville, la Région et l'État : comment justifier un tel montage aujourd'hui ? Quel est le taux effectif global de cet emprunt ?

De plus, à partir du tableau d'amortissement qui nous est donné, on a quelques doutes sur le taux de 5,186 qui est donné dans un article précédent. Je reviens encore sur ce taux : en 2009, le taux proposé était de 5,186 %. Cela fait beaucoup, alors que nous étions dans l'année qui a suivi la crise des "subprimes", et que cette année-là, les taux d'intérêt ont encore beaucoup baissé : pourquoi la Ville de Paris n'a pas emprunté, ou même l'État ? On aurait sans doute pu négocier deux points en moins. Voilà.

Tout cela mène le groupe Ecologiste à déposer un vœu pour revoir le montage financier de ce projet. J'espère que vous apporterez des réponses à nos questions et que vous voterez donc ce vœu. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, certains attaquent le coût de cet équipement. Le dépassement est important, mais regardons dans d'autres villes du monde les coûts des équipements équivalents : à Oslo, l'opéra a coûté 500 millions. A titre de comparaison, l'opéra… J'ai d'autres chiffres que Mme MÉHAL. A titre de comparaison, l'opéra de Sidney a coûté 107 millions de dollars, 100 de plus qu'initialement prévu. La Philharmonie de Hambourg est passée de 77 millions annoncés à 789 millions.

Ce qui est certain, que l'on ait approuvé ou pas ce projet lors de ce lancement, la modification du montage financier est aujourd'hui indispensable. Nous rejoignons la proposition de renégocier le taux d'intérêt de l'emprunt, qui avait été souscrit au pire moment de la crise financière.

La question centrale que nous devons nous poser maintenant porte sur l'avenir, les moyens que nous allons pouvoir dégager avec l'Etat pour le fonctionnement de cette salle, d'autant que la concession de la salle Pleyel est bloquée.

Le groupe Communiste - Front de Gauche est bien sûr plus que sensible au fait qu'un équipement d'une telle ampleur prenne place dans le 19e arrondissement, à proximité de plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis. Cela pose un défi de taille à l'équipe de la Philharmonie : celui de démocratiser, d'élargir, de rajeunir l'audience de la musique classique, au-delà des publics traditionnels, et ainsi de ne pas faire de l'ombre aux autres salles.

La salle ouvre ses portes en janvier. Nous espérons que l'excellence de l'acoustique sera au rendez-vous. La programmation prometteuse de concerts riches et éclectiques, toujours d'une grande qualité, devrait satisfaire plus d'un amateur.

Le choix des activités pédagogiques proposées montre qu'un grand travail sur le projet éducatif scolaire et hors scolaire a d'ores et déjà été réalisé et devrait permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir des musiques auxquelles ils n'ont pas souvent accès, aux débutants comme aux mélomanes d'y trouver de quoi s'enrichir.

Enfin, les prix annoncés pour les jeunes de moins de 28 ans, 10 euros et 8 euros avec un abonnement, ainsi que le reste des tarifs, très raisonnables, permettront dans l'ensemble à tous d'accéder à la salle de concert.

Notre groupe est, comme vous le voyez, enthousiaste. L'ouverture de cette salle offre de grandes possibilités. Nous sommes impatients et souhaitons à cet équipement une grande réussite populaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole à Mme la Présidente du groupe UMP, Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint Bruno JULLIARD, comme à chacune des séances du Conseil de Paris, depuis le début de la mandature, nous revenons vers vous avec les mêmes questions et demandes qui, à part quelques insultes et tentatives d'intimidation à l'égard de la présidente de la Commission Fadila MÉHAL, sont restées sans réponse.

Vu le nombre d'inscriptions aujourd'hui sur ce sujet, il semblerait que nous ayons au moins gagné une bataille : celle d'intéresser les élus au problème de la Philharmonie. D'autres groupes demandent un groupe de travail, un comité de pilotage et la renégociation du prêt, que nous demandons depuis plusieurs Conseils, Fadila MÉHAL, nos deux groupes et moi-même, nous sommes ravis.

Sur le fond maintenant, d'abord sur la question juridique : le problème du futur statut juridique de la Philharmonie doit trouver une réponse, et je vous mets en garde contre la propension à repousser à plus tard les questions qui sont à régler aujourd'hui, qui pourraient amener au maintien de l'association "Philharmonie de Paris" le plus longtemps possible.

D'abord, une association loi 1901 n'est pas faite pour porter d'aussi gros projets. Par ailleurs, toute convention conclue entre l'association et la Cité de la Musique ne pourra être que requalifiée en marché public, et nécessairement être soumise à concurrence. Je vous rappelle aussi que pour ouvrir en 2015, un accord express a été passé entre la Cité de la Musique et la Philharmonie pour la mutualisation des personnels, mais il n'est pas concevable de le laisser en état.

C'est vers la création d'un établissement public de coopération culturelle, en lieu et place de l'association, qu'on aurait dû se diriger. C'était d'ailleurs une hypothèse explicitement visée dans les statuts de l'association, mais c'était une autre époque. Je ne parle pas de la S.A.S., puisque c'est la Ville elle-même qui a écarté cette option, alors que l'Etat, avant 2012, y était plutôt favorable. Bref, aujourd'hui, il faut trouver une solution, et nous souhaitons la création d'un établissement public lié par des accords de coopération avec la Cité, la Philharmonie et le Musée : quand bougerez-vous enfin sur ce sujet ?

Deuxième point : les finances. Mois après mois, nous avons demandé au Conseil de Paris cette renégociation. Nous apprenons par la presse une nouvelle promesse en la matière, mais nous n'attendons pas de vous de nouvelles promesses, mais une renégociation effective, qui évitera de faire perdre 25 millions aux Parisiens.

Qu'est-ce qu'on retient de vos promesses d'aujourd'hui ? C'est surtout que celle d'hier, puisque la même avait déjà été faite, n'a pas été tenue.

Vous avez choisi de donner 25 millions aux banques, pour camoufler votre dette, et vous menacez au même moment de rogner la subvention aux projets artistiques. Finalement, vous préférez les banques à la culture : nous n'avons pas les mêmes valeurs.

J'en viens à ma dernière question et primordiale. Madame la Maire, vous êtes responsable - je crois - de la police de cette Assemblée. Je demande que le compteur soit arrêté. Je demande que le compteur soit arrêté quand on m'empêche de parler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez Mme KOSCIUSKO-MORIZET terminer, même si ça vous met en joie, et aller jusqu'au bout.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, et puis, rallongez-là de vingt secondes, parce que c'est le temps qui a été mangé par vos réactions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne vous inquiétez pas, vous aurez le temps mangé par les rires de l'Assemblée. Il n'y a pas de problème.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Allez-vous, oui ou non, verser la subvention de 9 millions d'euros à la Philharmonie en année pleine, ou au moins garantir la réalisation du projet artistique ?

Monsieur JULLIARD, vous avez répondu en Commission que la Ville n'avait jamais mis par écrit cette subvention. Ah, jolie méthode, très classe !

Votre réponse, c'est une lapalissade, en vertu du principe de l'annualité budgétaire, et surtout, je déplore sa mesquinerie, parce que le montant approximatif de la subvention avait été calculé, peut-être pas par vous, mais en cohérence avec un projet artistique, et c'est ce projet artistique que vous remettez en cause.

La presse nous dévoile le fond de votre pensée : la Ville voudrait une nouvelle programmation. Je n'ose penser que vous osiez vous ingérer dans un projet artistique. "Vanity Fair", en juin dernier, alors qu'on avait déjà reçu la

programmation 2015, vous faisait avouer que vous souhaitiez que la Philharmonie ouvre le plus tard possible - en 2016, ça nous ira -, et le magazine de confier que vous ricaniez de votre réponse.

En réalité, vous n'avez pas de vision de ce que doit être une politique musicale à Paris. Ça va bien au-delà de la Philharmonie. Je sais que ce n'est pas de votre faute, que le manque d'intérêt et de compétences sur ce dossier s'explique par des œillères idéologiques. Vous pensez sincèrement que les musiques les plus universelles et intemporelles, dont la musique classique, sont inaccessibles aux couches populaires ? Mais calmez-vous ! Vous sous-estimez les Parisiens qui se battent pour des places de conservatoire pour leurs enfants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez Mme KOSCIUSKO-MORIZET aller jusqu'au bout de son propos, c'est très éclairant.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Ceux-là mêmes qui ont réservé leurs places pour l'ouverture de la Philharmonie - la fin est plus éclairante encore -, vous développez finalement une approche institutionnelle, une approche commerciale et vous passez à côté de l'essentiel.

Madame la Maire, je constate que sur les deux propositions que nous formulons chaque mois depuis le début de la mandature, la renégociation du prêt et la mise en place d'un groupe de travail, vous répondez à nos requêtes mais vous n'acceptez pas de voter nos vœux.

Madame la Maire, en reprenant tardivement nos propositions...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Comme l'Assemblée a beaucoup ri, on est obligé de reprendre un peu de temps. Madame a 30 secondes de plus.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - En reprenant tardivement nos propositions, sans même nous citer, vous signez tristement cette page de votre politique culturelle. Après la compétence d'un Exécutif qui ne s'intéresse pas aux projets artistiques, le cynisme de ceux qui pensent que la culture doit être asservie à la politique, vous marquez votre mandat d'un troisième sceau : le sectarisme.

Mes chers collègues, la culture à Paris est orpheline, mais je vous annonce une belle nouvelle : Fadila MÉHAL, moi-même et nos deux groupes, nous avons décidé de l'adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bruno JULLIARD, qui est pour l'adoption. Qui est aussi pour l'adoption de toutes et tous ! Bruno ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et je veux aussi remercier l'ensemble des intervenants dans ce débat de voter ce projet de délibération.

Avant d'en dire un mot, je veux d'abord dire que le moment est important. Il est important parce qu'avec ce projet de délibération, il signe l'investissement définitif de la Ville de Paris en soutien de ce projet, à la fois en participation à la construction de la Philharmonie, et en même temps son engagement ferme en soutien du fonctionnement, et donc du projet artistique et culturel de la Philharmonie.

C'est un moment important parce que j'espère toujours - je l'espérais avec plus de conviction avant la dernière intervention - mais j'espère toujours que notre Conseil saura s'unir pour faire de ce projet ce qu'il mérite, c'est-à-dire un projet ambitieux à la fois dans son expression artistique, une salle de concerts d'exception à Paris, et en même temps une ambition culturelle et démocratique majeure, notamment dans le domaine de l'éducation musicale.

C'est un moment important parce que nous sortons de plusieurs années de difficultés, notamment en raison de l'augmentation importante du coût de construction de cette Philharmonie. Puis également parce qu'il y a eu des difficultés à exprimer clairement et sereinement le projet artistique de ce futur équipement.

Je suis convaincu, dès lors que nous sortons de ces incertitudes, qu'un travail conséquent a été réalisé entre l'Etat et la Ville de Paris. En effet, la Ville de Paris, la Maire de Paris assume pleinement que nous avons eu des exigences conséquentes ces derniers mois, qui ont contribué à certaines difficultés, y compris de communication, je ne le cache pas, concernant la Philharmonie, mais qui permettaient à la fois de défendre les intérêts budgétaires et financiers de la Ville de Paris, mais également le projet artistique, culturel, démocratique de la Philharmonie.

Nous assumons totalement la totalité des actes et des paroles que nous avons réalisés depuis les dernières élections municipales.

Mais c'est un moment important aussi, parce qu'il doit permettre, à quelques semaines de l'ouverture de la Philharmonie, ce rassemblement et ce message de soutien, de conviction à l'égard de ce futur équipement qui, j'en

suis sûr, sera un des joyaux culturels, non seulement de Paris mais également de la Métropole et, je crois aussi, de l'ensemble de notre pays.

Alors, pour tenter de rassembler l'ensemble de notre Assemblée, je vous propose un vœu de l'Exécutif, qui répond, je le crois totalement, aux vœux n° 59, 60, 61 et 62 des groupes U.M.P., UDI-MODEM et également du groupe Ecologiste.

Avant de le présenter, deux ou trois mots concernant, j'ai l'impression, quelques amnésies sur certains bancs de cette Assemblée.

Je voudrais simplement rappeler à M. POZZO di BORGO qu'à la tête de la Philharmonie, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas le réseau de Mme Anne HIDALGO qui assume la responsabilité de la Philharmonie, puisque l'ensemble de la direction de l'association de préfiguration de la Philharmonie a été nommé par le Gouvernement de M. Nicolas SARKOZY ; je ne crois pas que ce soient les mêmes réseaux que la Maire de Paris actuellement.

Ensuite, en ce qui concerne l'augmentation du coût de construction de la Philharmonie, bien sûr il est très conséquent et on ne peut pas à la fois le regretter et en même temps condamner l'attitude de la Maire de Paris d'avoir refusé de financer une partie de ce surcoût, à savoir la moitié des 45 millions d'euros que nous connaissons depuis maintenant deux années.

Ensuite, on ne peut pas comparer le coût de construction d'une salle philharmonique avec un musée. Cette comparaison n'a pas de sens et je rejoins l'intervention de Mme PRIMET, bien évidemment si on compare à d'autres salles de musique classique, et surtout des salles philharmoniques de cette ampleur, le coût de construction de la Philharmonie est certes conséquent, mais il est dans la moyenne, voire même basse d'ailleurs, des constructions de ce type de bâtiment.

Enfin, j'ajoute que le retard et les atermoiements de l'Etat et l'arrêt du chantier avant 2012 ont largement contribué à l'augmentation de ces coûts. Je regrette que, Monsieur POZZO di BORGO, vous n'en ayez pas non plus fait mention.

Concernant la question de ce que vous appelez, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, la dette cachée ou le dispositif financier et budgétaire, je veux simplement rappeler à tous les groupes, y compris au groupe Ecologiste, que lorsque le choix de construction de la Philharmonie a été fait, il y a eu unanimité totale du Conseil de Paris sur le choix de construction de la Philharmonie, mais y compris sur le choix budgétaire et financier qui a été fait, à savoir que c'est l'association de la Philharmonie qui emprunte et les tutelles qui se portent garantes de cet emprunt.

Ce vote a eu lieu en 2009. Il y a eu un second vote en 2011. Là, les Ecologistes ne l'ont pas voté, vous avez raison sur ce point. Et dans cette délibération de 2011, que tous les autres groupes ont votée, il y avait à la fois le coût total de construction des travaux, mais également le montant des intérêts et la totalité du dispositif budgétaire et financier qu'aujourd'hui vous condamnez. En revanche, il est vrai qu'à cette époque-là, au lendemain de la crise, les taux d'emprunt étaient excessifs.

Nous avons attendu deux choses avant de demander cette renégociation que nous demandons ensemble aujourd'hui.

D'abord, que nous nous mettions d'accord sur la totalité de la clé de répartition du financement de la Ville et de l'Etat, et nous avons refusé de participer au surcoût.

Ensuite, une fois que nous avons défini ce montant, pour renégocier le prêt et permettre ce projet de délibération aujourd'hui, il faut que l'association de préfiguration de la Philharmonie commence à rembourser son emprunt. C'est ce qu'elle fait dès aujourd'hui.

Avec l'Etat et la Ville, je vous propose en effet que nous accompagnions la Philharmonie dans la renégociation de cet emprunt. C'est ce que je propose dans le vœu de l'Exécutif.

Concernant les statuts, il n'a jamais été évoqué, je dis bien jamais, y compris avant 2012, qu'un nouveau statut existerait avant l'année 2015, c'est-à-dire avant l'ouverture de la Philharmonie. C'est pour une raison simple, c'est l'association de préfiguration de la Philharmonie qui est en charge de construire la Philharmonie.

Je suis favorable à ce que, dans les plus brefs délais, et nous avons d'ailleurs commencé avec l'Etat, nous nous mettions d'accord sur de nouveaux statuts de la Philharmonie, qui puissent permettre l'exploitation de la Philharmonie.

Je conclus en disant que je suis également favorable à ce qu'un groupe de travail et un comité de suivi puissent se réunir, constitué de l'équipe de la Philharmonie et des représentants, notamment de la mairie du 19e mais également des autres mairies d'arrondissements concernées, des communes limitrophes, d'associations locales, d'établissements scolaires, de conservatoires, des groupes du Conseil de Paris, non seulement afin de réaffirmer et approfondir l'inscription effective de cet équipement dans son territoire, mais également de contribuer à l'élaboration de la feuille de route de la Philharmonie.

Par cette délibération, par notre investissement que j'espère partagé, nous donnerons toutes les chances à ce bel équipement de répondre à l'ensemble de nos ambitions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à Bruno JULLIARD pour ces réponses sur le fond.

Je me réjouis vraiment que nous ayons pu remettre ce projet à plat et clarifier nos relations, notamment financières avec l'Etat, sans le remettre en cause. Ce projet va apporter un élément majeur, la grande musique, la musique classique, mais aussi un équipement dans l'Est parisien, dont je souhaite qu'il puisse servir aux populations qui y vivent.

Je souhaite, en effet, que la vocation de grande école de musique permette de faire accéder à un enseignement musical de qualité, des enfants de tous nos quartiers qui n'iraient pas spontanément, dont les parents n'iraient pas spontanément vers les conservatoires parisiens. Je pense que ce grand équipement peut aussi avoir cette mission d'excellence en matière d'enseignement culturel et artistique.

Avoir une grande ambition en matière d'éducation culturelle et artistique, notamment à l'égard des enfants de nos quartiers populaires, ne réduit en rien le projet de la Philharmonie. Au contraire, je crois qu'elle valorise et qu'elle accroît sa force, en ce qui concerne ce soutien à l'expression des musiques qui viendront dans ce très beau lieu, dans ce très beau bâtiment aussi. Nous en serons tous très fiers.

Mais il fallait clarifier nos relations avec l'Etat et je l'ai fait, accompagnée en cela par Bruno JULLIARD que je remercie vraiment, et dont la compétence n'est nullement remise en cause par les milieux culturels et artistiques de Paris et d'ailleurs. J'ai été aussi accompagnée dans ce travail, je l'ai dit tout à l'heure, par Patrick BLOCHE et également par Noël CORBIN.

Je voudrais les remercier et vraiment rendre hommage à notre Directeur des Affaires culturelles, qui nous a aussi permis d'aboutir à ce projet tel qu'il vous est aujourd'hui soumis.

Nous allons à présent passer au vote.

Je vais donc présenter…

D'abord, en réponse aux vœux n° 59, n° 60, n° 61 et n° 62, l'Exécutif a déposé un vœu n° 62 bis.

Est-ce que ces vœux sont maintenus ? Le vœu n° 59 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Anne SOUYRIS. - Non, nous le retirons au profit de celui de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 60, il en est de même ? C'est aussi le groupe Ecologiste ?

Mme Anne SOUYRIS. - Nous le retirons aussi au profit de celui de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 61 du groupe U.M.P. est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 62, déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 62 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Je n'ai pas compris : ne prend pas part au vote, l'U.M.P. ? S'abstient.

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 233).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 33).

Je vous en remercie.

2014 DICOM 1025 - Avenant à la convention de parrainage Mastercard.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 1025 : avenant à la convention de parrainage Mastercard.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET déclarait tout à l'heure, il y a quelques instants : "Vous préférez les banques à la culture."

Alors, en cohérence, l'U.M.P. devrait voter contre ce projet de délibération !

Malgré le suspens, je souhaiterais m'en réjouir d'avance.

Voilà effectivement un projet de délibération tout en symboles, un peu dans la lignée, d'ailleurs, de l'inauguration symbolique de la Fondation Louis Vuitton d'hier soir.

Ce projet de délibération établit un avenant à une convention de partenariat avec Mastercard. Je vous le dis tout net ! J'ai un énorme regret : celui de ne pas avoir vu la délibération initiale, quand elle a dû nous être soumise au Conseil de juillet. Comme quoi, j'ai beau regarder avec beaucoup de précision l'intégralité des ordres du jour, une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, et il y a encore des sujets qui m'échappent.

Vous savez que j'ai toujours dénoncé ce genre de partenariat qui constitue une manière supplémentaire pour les intérêts privés de mettre la main sur nos politiques et, dans le cas présent, sur la culture et d'en dégager des

profits. Elle révèle, dans le même temps, la baisse de nos dépenses publiques et le lien direct qu'il y a entre les politiques d'austérité et, de l'autre, la privatisation et la marchandisation de la culture.

M. Christophe GIRARD n'est plus en séance, et c'est dommage, mais il doit se souvenir…

Ah si, il est là, pardon !

Il doit se souvenir, à l'Etablissement public administratif des musées, de la petite histoire de la grenouille que je me plaisais à raconter à chaque nouveau mécénat. Vous savez qu'une petite grenouille peut sauver sa vie, si vous la jetez dans une eau bouillante parce qu'elle arrive à s'énerver et à sortir de l'eau bouillante, alors que si vous la mettez dans une eau tiède, que vous réchauffez au fur et à mesure, elle s'endort et elle en meurt.

Eh bien, j'ai le sentiment qu'avec cette logique de mécénat, la culture va se transformer en une petite grenouille qui va en mourir.

Alors, cette histoire, elle passe pour pas grand-chose, cette histoire d'avenant avec Mastercard, mais voilà, elle pourrait à force d'histoires ainsi, tuer la culture.

Parce qu'il s'agit d'un avenant à une convention de partenariat avec Mastercard, une entreprise qui devait financer une exposition au départ sur Savignac, mais celle-ci étant repoussée, c'est une autre exposition qui sera financée par l'entreprise. Peu importe, pour le partenaire, au final, le contenu de l'exposition soutenue ! Elles sont totalement interchangeables. Ce qui compte, en réalité, c'est le profit, en termes de communication, que l'exposition leur permet de se faire.

Plus largement, pour ce qui est du contenu de ce partenariat, en échange de l'argent alloué, Mastercard s'achète le droit d'avoir son logo et son nom sur tous les supports de communication de l'exposition.

Franchement, qu'est-ce que le logo d'une entreprise qui fait des cartes de crédit vient faire sur un prospectus pour une exposition de photographies ? Une fois de plus, ce genre de partenariat est totalement contraire à ce qu'exigerait une politique culturelle ambitieuse.

Comble du cynisme : on va affubler du logo de Mastercard une expo retraçant le travail de Cartier-Bresson, Capa, Seymour, qui eux restituent la vérité plastique et politique du dur monde du travail des années 1930, ou encore les travaux de Bruno BARBEY qui fixe à jamais l'intensité des journées de mai 1968.

AU SE-COURS !

Par ailleurs, il y a une autre clause inquiétante dans ce partenariat, équivalente aux nombreux mécénats que contracte l'Établissement public administratif des musées : elle ouvre le droit aux clients de Mastercard à un accès spécifique à certains événements et expositions organisés par la Ville.

Je tiens, mes chers collègues, à affirmer mon opposition totale à un critère sélectif d'accès à des événements culturels.

Est-ce que vous réalisez qu'en aucun cas, le fait d'être client de Mastercard, le fait d'avoir telle carte de crédit plutôt qu'une autre, voire pas du tout, ne doit être un critère d'accès aux événements qu'organise la Ville. C'est totalement contraire à l'idée que nous devons nous faire de l'égalité et de l'universalité de l'accès à la culture, du service public de la culture et de nos politiques publiques. Je vous invite donc à rompre ce contrat de partenariat, à ne plus envisager de tels contrats à l'avenir, surtout avec des entreprises dont la vocation est aussi éloignée de toute vocation culturelle que l'est Mastercard.

Mettons fin à la privatisation rampante de la culture et engageons, au contraire, des investissements réels, des financements pérennes pour des événements culturels qui ne nous rendent pas dépendants des intérêts privés, de la même manière que dans une époque bien lointaine, la culture dépendait de ces mécènes et de ces rois.

Ne nous soumettons pas à une politique d'austérité, de baisse de la dépense publique, qui fait qu'ensuite, nous sommes coincés à devoir courir derrière le bon vouloir de ces princes de la finance qui, dans leur grande générosité, concèdent des financements culturels.

Et surtout, prenez conscience : quand mettrez-vous et à quel moment mettrez-vous la limite à ce type de partenariat ? Qu'en sera-t-il l'an prochain, Madame la Maire ?

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vais vous demander de bien vouloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je conclus : je ne souhaite pas que, demain, on impose aux musées parisiens le fait de détenir la carte Gold American Express pour aller voir des expositions de la Ville.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, c'est un débat qui n'est pas nouveau entre nous sur le mécénat d'un certain nombre de nos événements culturels de la Ville ou même, d'ailleurs, de contributions financières privées à certains équipements culturels de la Ville de Paris.

Je me permets d'abord de souligner que, concernant ce projet de délibération, il s'agit uniquement d'un avenant à une convention de parrainage Mastercard, puisque la convention a, en effet, été votée - vous l'avez souligné, Madame SIMONNET - en juillet dernier.

Il se trouve que là, Mastercard, donc notre partenaire, qui devait soutenir à l'origine l'exposition Savignac qui a été repoussée, va finalement soutenir l'exposition Paris Magnum que nous allons programmer à l'Hôtel de Ville du 11 décembre prochain au 28 mars 2015 et qui, d'ailleurs, devrait connaître un grand succès. Magnum qui a accueilli de grands artistes Cartier-Bresson, Robert Capa, Marc RIBOUD ou encore, je le cite, René Burri, puisqu'il est malheureusement décédé hier et nous pouvons lui rendre un hommage aujourd'hui.

Concernant les partenariats, je pourrais vous répondre que, dans un contexte budgétaire contraint, ce type de partenariat est indispensable, en plus et non pas à la place de financements publics. Je pourrais vous le dire, d'abord parce que c'est vrai et que ce serait tout à fait légitime, mais ce n'est pas la raison essentielle de mon opposition à votre intervention.

Il y a deux raisons qui m'amènent à penser que nous pouvons tout à fait accepter ce type de partenariat privé et ce type de mécénat.

La première, c'est sur l'identité et l'objectif que nous attendons d'une entreprise privée. Je suis absolument convaincu que les entreprises privées ont aussi un rôle social, politique et culturel dans la société.

J'imagine Mme Danielle SIMONNET représentant des personnels dans je ne sais quelle administration d'une grande entreprise. J'espère que cette syndicaliste, dont je ne doute pas d'ailleurs qu'elle serait très compétente dans la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Mais j'espère aussi qu'elle défendrait le rôle social et culturel d'une entreprise et la participation dans la vie de la cité. Cela passe par du financement d'activités culturelles et, donc, par du mécénat.

En revanche, là où je suis d'accord avec vous, c'est que la Ville de Paris, et toutes les institutions publiques, doivent mettre des limites dans ce type de partenariat.

Vous nous dites : "Mais quand est-ce que vous les mettrez ?" Mais nous les mettons déjà. Nous les mettons dans nos expositions, ici à l'Hôtel de Ville, et nous les imposons à l'ensemble de nos équipements publics.

Quelles sont ces limites ? C'est d'abord la liberté totale et absolue des créateurs ainsi que des commissaires. Jamais un commissaire de la Ville n'a été contraint, encore moins un artiste, bien évidemment, en raison d'exigence de nos partenaires financiers et de nos mécènes. Cela doit continuer. C'est une limite absolue sur laquelle jamais nous ne dérogerons.

Une autre des limites, c'est l'exposition publique de nos partenaires, qui doit être limitée et qui doit être raisonnable. Lorsque nous faisons une exposition, c'est une exposition artistique, c'est une rétrospective, ce sont des artistes que nous mettons en valeur, et jamais des entreprises.

Enfin, je terminerai en disant que, bien évidemment, il n'est pas incompatible d'avoir une politique culturelle publique ambitieuse et, en même temps, de rechercher des mécénats et des partenariats privés. Cela n'a pas empêché la Ville de Paris, et notamment mon prédécesseur Christophe GIRARD, de plus que doubler le budget de la culture, et en même temps de faire appel, ici ou là, à des partenariats privés lorsque c'était justifié, nécessaire et

tout à fait acceptable. Nous voulons conjuguer les deux. Jamais cela ne se fera au prix de l'affaiblissement de notre politique culturelle publique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 1025.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DICOM 1025).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au Conseil parisien de la musique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 63 est relatif au Conseil parisien de la musique.

La parole est à Mme Nathalie FANFANT pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues.

Avec mes collègues de la 2e Commission et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous tenions à vous remercier de votre intérêt affiché pour les musiques actuelles, souvent parents pauvres des politiques publiques menées en matière culturelle. Loin de nous l'idée d'opposer, comme certains le font auprès des acteurs des musiques actuelles, la musique classique par exemple.

L'objet de notre vœu est justement de montrer que nous sommes capables d'avoir une vision globale, structurée et à long terme pour l'ensemble des musiques dans la ville dite "Lumière", mais aussi carrefour de tous les genres de festivals musicaux.

Aujourd'hui, les initiatives privées sont pléthores. C'eût donc été l'occasion, et vous auriez eu raison, Monsieur JULLIARD, en créant ce Conseil parisien de la musique, non seulement de décloisonner les genres musicaux. C'eût été aussi l'occasion de pallier pour nos acteurs parisiens, tout au moins, la carence liée à l'abandon du Centre national de la musique et d'accompagner les initiatives privées. C'eût été enfin l'occasion d'impliquer encore plus les élus dans la vie culturelle parisienne.

Quelle ne fut ma déception d'apprendre qu'aucun budget ne serait consacré à ce Conseil parisien de la musique, ni en dépenses supplémentaires - ce à quoi nous souscrivons pleinement - ni en redéploiement, ce que nous déplorons fortement ? Ce ne serait - je cite - qu'une instance de dialogue et de réflexion.

Monsieur le Maire, la filière a déjà ses propres instances de dialogue et de réflexion. Ce n'est pas parce que vous n'en faites pas partie qu'elles n'existent pas.

Nous vous proposons donc, par l'intermédiaire de ce vœu, si nous prenons le postulat de départ qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire à ce Conseil parisien de la musique : premièrement, que soient redéployés les crédits accordés aujourd'hui de façon un peu trop émiettée par le biais de commissions indépendantes dont les membres majoritaires seraient les professionnels de ces secteurs, et que soient représentées toutes les formations politiques du Conseil de Paris, en toute logique.

Il n'est, en effet, intellectuellement pas compréhensible que les élus soient sollicités pour des votes de subvention en Conseil, et jamais impliqués dans les prises de décision.

Nous refusons que le Conseil de Paris soit juste une chambre d'enregistrement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous demande de bien vouloir conclure.

Mme Nathalie FANFANT. - Il en va de notre responsabilité envers les Parisiens qui nous ont élus et nous ont confié la gestion de fonds importants, puisque les professionnels ne...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous demande de conclure, Madame.

Mme Nathalie FANFANT. - Je termine, s'il vous plaît. Si vous m'interrompez, je ne vais pas arriver à conclure.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Justement, il faut terminer.

Mme Nathalie FANFANT. - Puisque les professionnels nous affirmaient que vous n'aviez pas encore véritablement pris d'engagement concret avec eux, le MaMA a été l'occasion pour nous de revérifier cela.

Il est donc encore temps de…

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, je vous remercie.

Mme Nathalie FANFANT. - … de bâtir ensemble un projet durable et utile…

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - On ne peut pas dépasser de 30 secondes sur un vœu de deux minutes, Madame.

Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame Nathalie FANFANT.

Je pense que mon intervention va pouvoir vous rassurer sur un certain nombre de points.

La Maire de Paris a pris l'engagement, durant la campagne électorale, de créer un Conseil parisien de la musique, qui sera le lieu privilégié de dialogue et d'échange entre la Ville de Paris et la filière musicale parisienne, d'abord et essentiellement dans le champ des musiques actuelles.

Il s'agira d'associer l'ensemble de la filière musicale à nos réflexions et à nos objectifs de politique publique. Evidemment, la démocratisation culturelle, le développement des publics, mais également l'accompagnement des artistes et notamment des artistes émergents, dont nous savons que, dans les musiques actuelles, la précarité est importante.

Le développement de l'enseignement artistique, la formation aux musiques actuelles, mais aussi et surtout la diversité culturelle et esthétique dans un milieu qui est, vous le savez, très commercial et où la concurrence est rude, alors même que les moyens de production sont en baisse, ce qui se traduit malheureusement par un déficit d'investissement et de soutien, notamment, à de jeunes artistes émergents. Il nous faut donc contribuer - pas seul - à garantir cette diversité culturelle.

Il s'agira aussi d'aborder les thèmes et besoins importants pour la filière musicale, notamment au regard des contraintes économiques auxquelles elle est confrontée. Toutes les esthétiques des musiques actuelles auront vocation à être présentées : jazz, chansons françaises, électro, hip-hop, musiques du monde et autres.

Concernant le périmètre, en effet, les problématiques des musiques actuelles sont très différentes des problématiques de la musique savante qui, elle, est largement financée, et de longue date. Il ne s'agit pas de mettre en opposition ces esthétiques. Il faudra, en effet, des croisements et des passerelles évidentes. Donc la future Philharmonie et la musique savante seront représentées dans le Conseil parisien de la musique.

Des moyens seront bien consacrés au Conseil parisien de la musique, mais ils permettront d'abonder des projets qui nous seront proposés par le Conseil parisien de la musique. Nous aurons l'occasion d'en délibérer dans cette instance. Mais il y aura bien des moyens et une organisation pour le Conseil parisien de la musique.

Sur le champ de compétences, il s'agit d'une institution parisienne qui ne vient pas en substitution de C.N.V. ou d'un projet d'évolution du C.N.V., mais qui répond bien à une demande pertinente du territoire parisien.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec ces explications, est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Nathalie FANFANT. - Je maintiens le vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix le vœu n° 63.

Qui est pour ?

Il y a une explication de vote.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, le Conseil parisien de la musique était annoncé dès avril dernier par Mme la Maire dans la presse. Depuis, pas d'information. Il y a une semaine, nous apprenons par une communication de Bruno JULLIARD à la presse, que la première réunion aura lieu dès ce mois de novembre.

Bruno JULLIARD vient de nous donner un certain nombre d'explications. Néanmoins, le groupe Ecologiste de Paris aimerait plus de transparence autour de ce dispositif, un peu plus d'information donnée sur les objectifs assez régulièrement du Conseil parisien de la musique : quels objectifs ? Quels moyens ? Quel mode de fonctionnement ? Surtout, qui participera au groupe de travail annoncé ?

Vous avez donné quelques éléments, mais cela nécessiterait d'être continué. Par conséquent, le groupe Ecologiste de Paris demande plus de clarification et plus de suivi sur ces différents points, avant la première réunion annoncée.

En revanche, nous ne voterons pas le vœu de l'U.M.P. qui a le mérite de poser la question de la stratégie musicale à Paris et même de sa métropole, mais dont les réponses sont encore de l'ordre d'une usine à gaz qui semble bien peu adéquate à la situation.

Nous y reviendrons donc lors du prochain Conseil.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

2014 DAC 1488 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Les voix andalouses" (20e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1488 : subvention à l'association "Les voix andalouses" dans le 20e.

La parole est à Mme Joëlle MOREL pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Une petite association, une petite subvention et pourtant, un si beau projet qui mérite une intervention.

L'esprit de l'association "Les voix andalouses" est celui de la musique arabo-andalouse. De la rencontre de trois cultures, la culture juive, la culture chrétienne, la culture musulmane, est née la musique arabo-andalouse, porteuse de valeurs, d'ouverture, de laïcité et de respect.

C'est le métissage culturel qui anime cette association.

C'est donc l'esprit d'ouverture, de laïcité et de respect qui est essentiel dans une ville comme Paris, alors que la Ville accueille et héberge des cultures venues du monde entier.

Les actions de l'association sont d'intérêt général et sont déclinés sous quatre pôles : la promotion du patrimoine culturel du bassin méditerranéen, la médiation culturelle, la lutte contre les discriminations et l'insertion professionnelle des artistes en difficulté et des jeunes talents.

Autour de ces actions, l'association met en place des partenariats associatifs et participe ainsi au maillage associatif et territorial à travers son nouveau projet, qui rayonnera dans les quartiers "politique de la ville" des 20e, 11e et 10e arrondissements.

"La casa des utopies" est le nouveau lieu de l'association, au 36, rue de Ménilmontant dans le 20e, qui promet la création d'un laboratoire d'innovation sociale au service du développement durable au niveau culturel.

J'appelle donc à voter cette subvention.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à Joëlle MOREL de mettre en lumière l'excellent travail réalisé par l'association "Les voix andalouses".

Ce qui me permet d'ailleurs de souligner le travail que nous menons conjointement avec ma collègue et voisine Colombe BROSSEL dans le cadre de la politique de la ville et des subventions culturelles dans les quartiers "politique de la ville" puisque celle-ci en fait partie puisqu'elle intervient dans le quartier Belleville-Amandiers dans le 20e arrondissement et elle contribue à la diffusion d'expressions artistiques et culturelles du bassin méditerranéen.

Cela a été parfaitement souligné par Joëlle MOREL donc je n'insisterai pas, si ce n'est peut-être pour à nouveau insister sur la grande qualité des interventions de l'association. La Ville a d'ailleurs augmenté cette année son soutien pour accompagner un nouveau projet qui s'intitule "Nos murs ont des visages".

C'est un avis très favorable pour ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1488.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'UMP, vous étiez pour le 1488, j'imagine.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1488).

2014 DAC 1414 - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage" (19e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1414 : subvention et convention avec l'association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tziganes et les gens du voyage, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour 5 minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, nous nous prononçons sur un projet de délibération visant à soutenir les actions de la F.N.A.S.A.T., qui gère dans le 19e arrondissement un centre de documentation relatif aux tziganes et aux gens du voyage.

Ce centre favorise à juste titre la rencontre entre les communautés et la promotion d'artistes qui permettent de mieux connaître les tziganes et les gens du voyage : nous ne pouvons que nous en féliciter.

Néanmoins, nous profitons aussi de cette occasion pour obtenir des informations sur l'avancée des projets d'aire d'accueil dans les bois de Boulogne, plaine sud de Longchamp et Vincennes, reconquête paysagère du plateau de Gravelle puisqu'un appel d'offres a manifestement été lancé pour faire avancer ces projets.

Quand aurons-nous le plaisir de voir notre ville se mettre en conformité avec la loi du 5 juillet 2000 et mettre en œuvre son nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté en juillet 2013 ?

Vous le savez, ces projets permettront aux familles qui résideront temporairement de vivre dans des conditions respectables en favorisant leur accès aux droits et aux soins.

Les gens du voyage ont enfin droit de cité à Paris et notre majorité peut être fière de porter ce beau projet de liberté, d'égalité et de fraternité pour notre Capitale.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

À deux voix, l'Exécutif se répartit 5 minutes pour répondre.

D'abord, M. Bruno JULLIARD et ensuite, Mme Colombe BROSSEL.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme je viens d'intervenir à l'instant sur la qualité du travail que nous réalisons avec Colombe BROSSEL sur la politique de la ville et la culture dans les quartiers "politique de la ville", sur cette subvention, je propose qu'elle puisse plus amplement répondre à ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à Anne SOUYRIS pour son intervention qui portait sur un sujet parallèle à l'objet de ce projet de délibération. Je vous rappelle à quel point l'Exécutif parisien, dans la poursuite de ce que nous avions engagé dans la mandature précédente, est engagé pour la réalisation de ces aires d'accueil, quelles que soient les controverses qui ont pu et qui auront de nouveau certainement lieu dans cet hémicycle. Nous sommes évidemment très favorables, avec Ian BROSSAT notamment, et Pénélope KOMITÈS, à la réalisation de ces aires, et nous sommes très attentifs.

J'en profite pour vous dire quand même quelques mots sur l'excellent travail qui est fait par la F.N.A.S.A.T., dont le siège est dans le 19e arrondissement, que nous connaissons bien avec le maire du 19e et l'ensemble des élus de l'arrondissement. C'est une association que nous souhaitons soutenir depuis plusieurs années, et nous souhaitons continuer car le travail effectué par la F.N.A.S.A.T. sur d'une part le travail sur la mémoire tzigane mais également sur l'actualité nationale et internationale grâce à un fonds documentaire absolument remarquable. Ils travaillent efficacement, utilement, dans un souci d'ouverture, de médiation et de partage.

Le soutien que nous apportons à cette médiathèque, mais au-delà de la médiathèque, à l'ensemble des actions portées par la F.N.A.S.A.T., parfois poil à gratter, mais poil à gratter utile, nous semble être une action qui permet d'avancer sur des sujets parfois compliqués.

Merci, grâce à votre intervention, d'avoir pu mettre en lumière le travail effectué par la F.N.A.S.A.T.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1414.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'U.M.P. ? Pour ? La séance s'en débrouille.

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1414).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Alors, nous abordons maintenant les sujets relatifs à la 3e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Claude DARGENT, dont la parole est d'or, bien sûr.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire. Je ne vous dirai pas qu'on ne me l'avait jamais faite, mais bon…

Au-delà de questions plus ponctuelles que je vais néanmoins mentionner, la réunion de la 3e Commission préparatoire à cette séance du Conseil a permis un échange plus approfondi sur trois questions : la sécurité, le traitement des déchets et enfin, les déplacements doux.

Notre séance, en effet, a été l'occasion d'un point d'information concernant le plan Vigipirate dans le contexte que nous connaissons tous.

Colombe BROSSEL a notamment signalé l'envoi d'une lettre aux maires d'arrondissement récapitulant les mesures et les consignes préconisées par le Secrétariat général de la zone de défense en matière de sécurité antiterroriste.

Nous avons eu d'autre part un échange suite à l'intervention de Frédéric PÉCHENARD sur le projet de délibération PP 1041, qui s'inquiétait d'une baisse de ce budget dans les années à venir.

Colombe BROSSEL a cherché à le rassurer : cette économie s'inscrit en effet dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance sans que cela soit évidemment de nature à porter atteinte à l'exercice, par la Préfecture de police de Paris, de ses missions fondamentales.

Deuxième sujet évoqué : la question des déchets.

Interrogée par Joëlle MOREL sur le projet de délibération DEVE 1059 qui porte sur le compostage dans un square du 13e, Pénélope KOMITÈS a répondu que cette expérimentation, qui incarne les vertus de l'économie circulaire, a vocation à se généraliser.

Nous avons ensuite eu un débat. Mao PENINOU a renchéri en soulignant qu'en matière de déchets, il est temps de passer de l'expérimentation à l'instauration de nouvelles pratiques généralisées dont François DAGNAUD a souligné qu'elles devaient inclure, au-delà de la collecte, la question du traitement.

Probablement cette question gagnera-t-elle d'ailleurs à être envisagée à l'échelle métropolitaine, et non pas seulement parisienne.

Enfin, le débat sur les déplacements doux.

Christophe NAJDOVSKI a signalé trois projets de délibération : le DVD 1047, subvention à "Rue de l'avenir", qui travaille sur la sécurité des déplacements, le DVD 1073, subvention à Wimoov, l'ancien Voiture and Co, qui favorise notamment le covoiturage, et la subvention à l'ADEME par le biais du projet de délibération DVD 1119 pour une étude portant sur des livraisons par des modes doux, non pas d'ailleurs sur le dernier mètre, comme c'est écrit dans le projet de délibération, mais je crois sur le dernier kilomètre.

Enfin, Mao PENINOU a présenté les deux projets de délibération portant sur la commission et le code de déontologie des Conseillers de Paris. A la question de Yann WEHRLING sur l'indemnisation, il a indiqué qu'elle ferait l'objet d'une délibération.

Je conclus en soulignant que cette séance de la 3e Commission incluait, on le voit, des projets de délibération dont l'impact est majeur pour l'espace public, et donc pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

2014 DEVE 1071 - Subvention (2.000 euros) à l'Association pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTéM) (10e) pour son travail d'information sur la téléphonie mobile.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DEVE 1071 : subvention à l'Association pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTéM) dans le 10e pour son travail d'information sur la téléphonie mobile.

Je donne la parole à Pascal JULIEN pour 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Deux mille euros à PRIARTéM.

PRIARTéM veut dire : pour une réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile.

Si cette association se bat pour une réglementation de ces implantations, elle a du boulot ! Elle a du boulot quand on considère que, à l'Assemblée nationale, la députée écologiste Laurence ABEILLE a déposé une proposition de loi que les alliés des écologistes, se sont employés à démonter progressivement jusqu'à la vider complètement de son contenu.

Il y a de toute évidence, à l'échelle nationale, à l'Assemblée nationale, des lobbys des opérateurs efficaces, qui réussissent à influencer le parti le plus important de l'Assemblée pour qu'il n'y ait justement pas de réglementation en la matière. Il est donc très bien que la Ville de Paris, au contraire de ce qui se passe à l'Assemblée, soutienne une telle association.

Ce n'est pas la seule, il y a trois associations qui sont spécialisées sur la question. Il y a également "Agir pour l'environnement" et "Robin des toits". Les trois jouent un rôle de lanceur d'alerte. Je pense qu'elles seront très satisfaites du vœu de l'Exécutif, hier, qui a affirmé, je cite : "La commission de concertation se doit de respecter les avis des maires d'arrondissement et des associations, et ne peut pas être un cadre au service des opérateurs de la téléphonie mobile."

C'est vraiment une bonne nouvelle que cette commission ne soit plus un cadre au service des opérateurs de la téléphonie mobile. On ne doute pas que ce vœu sera suivi d'effet, cela ne sera pas un vœu pieux... On peut faire confiance à la Maire de Paris sur ce point.

Les écologistes seront particulièrement vigilants sur cette question. Ils pourront s'appuyer sur ce vœu qui, par ailleurs, souligne, je cite : "Un nombre croissant d'études indépendantes reconnaissent les effets réels nocifs des ondes électromagnétiques." C'est très bien d'entendre cela, parce qu'avant de l'avoir voté hier, c'était en général toujours nié dans ces commissions de concertation, auxquelles j'ai pu participer dans la mandature précédente, au titre d'adjoint au maire du 18e arrondissement en charge de ces dossiers.

Vous aurez compris que bien sûr on se félicite de cette subvention. Hier, il y a eu un long débat sur la politique de la santé de la Ville de Paris. La santé environnementale en est un volet. Ce volet de santé environnemental s'exerce de différentes manières, et notamment en soutenant une telle association dont pourtant les prises de position ne sont pas, loin s'en faut, toujours celles de la Mairie.

Donc cela honore en quelque sorte notre Conseil d'être capable de voter une subvention, j'espère à l'unanimité, alors que pourtant cette association lanceur d'alerte, je le répète, a véritablement du courage. Parce que les lobbies sont importants, je le disais à l'échelle nationale, mais ils le sont aussi, il faut bien le reconnaître, à l'échelle de la Ville de Paris. On a vraiment besoin d'associations dans ce genre.

Nous voulions donc nous féliciter de cette subvention.

Je vous remercie.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement remercier notre collègue Pascal JULIEN pour son intervention.

M. JULIEN sait que nous partageons un certain nombre d'approches sur le dossier de la téléphonie mobile, qui va bien sûr bien au-delà de questions purement techniques, et qui entrent bien dans le champ du domaine de la santé environnementale.

J'en profite, moi aussi, pour saluer le travail des associations spécialisées. Ce sont les trois principales précitées par Pascal JULIEN qui font un travail de veille, d'information, et aussi d'alerte citoyenne extrêmement intéressant depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne le fonctionnement de la C.C.T.M., je laisserai évidemment cette question à de futurs échanges avec Julien BARGETON et les personnes qui suivent ce dossier.

En l'occurrence, je me félicite que nous puissions vous proposer aujourd'hui de renouveler notre soutien à cette association PRIARTéM et j'espère que nous pourrons adopter ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1071.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1071).

2014 DPA 1002 - Achats d'électricité - Constitution d'un groupement de commandes - Accords-cadres de fournitures et services - Modalités de passation - Autorisation de signer les marchés subséquents.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la part d'énergie renouvelable dans la fourniture d'électricité de la Ville.

2014 DPA 1001 G - Achats d'électricité - Constitution d'un groupement de commandes - Accords-cadres de fournitures et services - Modalités de passation.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DPA 1002 et DPA 1001 G et l'amendement technique n° 64 et le vœu n° 65 relatifs à des achats d'électricité.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, c'est peu dire que d'affirmer notre satisfaction de voir enfin arriver ce projet de délibération sur l'achat de notre électricité. Depuis plusieurs années, nous insistions pour que la Ville mette à profit la loi NOME et n'attende pas la dernière minute pour disposer d'une électricité moins nucléarisée.

En effet, à l'heure où le rapport sur l'industrie nucléaire dans le monde vient de révéler que, pour la première fois, les énergies renouvelables dépassent le nucléaire en termes de production, il était plus que temps pour la Ville d'accompagner ce mouvement de fond, qui fera dire aux générations futures qu'elles ne comprennent pas comment on a pu s'engager dans la voie du nucléaire pendant si longtemps.

Vous comprendrez donc notre plaisir à voir que notre vœu de débarrasser la Ville de Paris du nucléaire pour sa fourniture d'énergie va franchir un pas décisif dans quelques instants.

Certes, le projet qui nous a été soumis était un peu timoré, en se limitant à 40 % d'énergies renouvelables, mais nous avons su vous convaincre et vous avez accepté de porter cette part à 100 %, ce qui nous satisfait totalement.

Il restera encore quelques contrats nucléaires de faible importance, les fameux compteurs bleus, mais cela ne devrait plus durer très longtemps : dès le déploiement des compteurs intelligents, ils pourront eux aussi rejoindre leurs collègues nettoyés de cette énergie dangereuse.

Pour autant, nous aimerions que la Ville ne considère pas que ce pas est totalement suffisant. Car à quoi bon avoir de l'énergie renouvelable si c'est pour des passoires énergétiques. La rénovation thermique et énergétique des équipements de la Ville reste une nécessité. Paris doit être exemplaire partout lorsqu'elle accueille la COP21 et nous attendons avec impatience un plan d'ensemble pour tous les équipements en commençant évidemment par les plus énergivores.

La mission récemment confiée à l'Inspection générale sera, je l'espère, d'un grand secours, tant pour élaborer et finaliser rapidement ce plan d'action que pour mettre en œuvre des outils modernes de pilotage. On le sait, en matière de consommation d'énergie, il ne suffit pas de rénover les bâtiments ni de se fournir en énergie propre, les comportements des usagers sont aussi déterminants. Or, sans pilotage et sans information des usagers sur leur consommation, sans incitation à aller plus loin, ce sont souvent les mauvaises habitudes qui reprennent le dessus.

On pourrait aussi imaginer que chaque direction dispose d'un bonus proportionnel au budget économisé, ce qui inciterait chacune à participer à l'effort indispensable à la lutte contre le dérèglement climatique.

De même, la fourniture d'énergies renouvelables par les grands énergéticiens ne doit en aucune façon freiner le développement d'une production locale. Nous souhaitons même qu'elle s'intensifie et que le principe de favoriser les immeubles à énergie positive soit retenu, sauf exception dûment justifiée.

Le marché qui nous est proposé permettra d'atteindre plus rapidement les objectifs du Plan Climat et nous en sommes très heureux. La part de l'électricité dans la consommation énergétique de la Ville représente plus de 30 %. Passer de 11 % d'énergies renouvelables à 100 % permettra une diminution de près de 20.000 tonnes d'équivalent CO2. Et si l'intégralité de l'éclairage public pouvait bénéficier de la même alimentation, cela se traduirait par une baisse supplémentaire de 15.000 tonnes d'équivalent CO2, soit au total plus de 13 % de baisse des émissions de CO2 de la Ville de Paris. Sachons donc poursuivre et amplifier cette démarche.

Avant de conclure, je voudrais souligner l'impact positif sur les finances de la Ville de cet appel d'offres. Dans un contexte d'augmentation permanent des tarifs de l'énergie, le prix de l'énergie renouvelable sur le marché est le plus bas : c'est l'investissement massif dans la production d'énergies renouvelables qui limite les hausses.

Nous participons donc à une solidarité nationale et même internationale, en favorisant le recours aux énergies renouvelables, tout en ayant une action positive au plan environnemental, démontrant par là une fois de plus à quel point les questions sociales, économiques, financières et écologiques sont étroitement liées.

Pour autant, il convient de bien acheter sur les marchés et, à cet égard, il ne faut pas favoriser la spéculation qui existe sur le marché de l'électricité, comme sur tous les marchés à terme, en ayant des contrats trop longs. C'est pourquoi nous aurions préféré que les marchés subséquents aient une durée limitée à six mois, comme cela se pratique couramment, et pas de deux ans car acheter à un terme de deux ans se traduit naturellement par une prime supplémentaire, sorte d'assurance que prennent les fournisseurs, mais assurance évidemment payée par le client.

Un amendement de l'Exécutif serait donc le bienvenu et nous en serions d'autant plus reconnaissants qu'il s'agirait de montrer que l'écologie, c'est bon pour les finances. A défaut, un avenant à moyen terme sera le bienvenu.

En conclusion, nous pourrions dire que nous serions prêts à retirer notre vœu, si l'amendement de l'Exécutif portant à 100 % la part d'énergies renouvelables est voté. Mais comme nous n'en doutons pas, nous retirons notre vœu et nous voterons avec enthousiasme l'amendement ou les amendements de l'Exécutif, ainsi que le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où la Ville s'apprête à passer un marché public portant sur l'électricité, je voulais vous rappeler quelques-uns des engagements que vous avez pris dans le Plan Climat, et dont on s'éloigne un tout petit peu ici.

Dans le cadre du Plan Climat parisien que nous avons révisé il y a à peine deux ans, nous nous étions engagés à réduire de 30 % les consommations énergétiques de la Ville. Et l'électricité, comme l'a dit M. CONTASSOT représente une part importante de ces consommations énergétiques, de l'ordre d'environ un tiers.

Or, le marché que vous nous faites analyser aujourd'hui part d'un postulat qui est quand même très curieux : il se base sur une augmentation de 40 % des consommations électriques de la Ville.

En effet, d'après le bilan 2013 du Plan Climat, la consommation annuelle des bâtiments municipaux est de 236 gigawatts. Or, le marché que j'ai sous les yeux repose sur une hypothèse de consommation annuelle de 344 gigawatt-heure. Cela fait donc 40 % de consommation en plus ; cela fait un différentiel de 50 gigawatt-heure, qui est loin d'être négligeable puisque c'est l'équivalent de la consommation d'une ville d'environ 20.000 habitants.

Alors, le Plan climat nous imposait d'être moins énergivores, mais il semblerait que, dans nos hypothèses futures, on va finalement consommer plus.

Dans le cadre du Plan climat toujours, vous avez fixé aussi un objectif de 30 % de consommation d'énergies renouvelables provenant… enfin, d'énergies qui sont soit renouvelables ou qui proviennent de la récupération. Cela

veut donc dire que, dans moins de six ans, il va falloir doubler la part d'énergie propre qui est la nôtre aujourd'hui, puisqu'elle tourne seulement autour de 17 % des consommations totales actuellement.

Pour y arriver, il va falloir beaucoup de volontarisme et je suis très contente que nous vous y ayons encouragés, puisque la première version du projet de délibération était très timide. Elle visait à la fin de l'équation à faire une petite moyenne de 42 % d'électricité verte sur les quatre lots du marché. Et c'est suite aux remarques que nous vous avons faites en Commission et au vœu aussi qu'a proposé M. CONTASSOT, c'est suite à tout cela que vous avez déposé l'amendement technique qui, désormais joint à notre projet de délibération, impose 100 % d'électricité verte à l'ensemble du marché.

Alors, voilà un vrai objectif ambitieux, que je tiens à saluer. Quand on s'engage sur une trajectoire "zéro déchets", on peut aussi s'engager sur une trajectoire de 100 % d'électricité verte. Nous allons donc voter ce projet de délibération, de même que l'amendement technique qui, au final, est un peu le nôtre et celui de M. CONTASSOT.

Même si l'électricité renouvelable à un surcoût non négligeable, et particulièrement dans la période de sécheresse financière que traverse la Ville de Paris, même si cet impact financier n'est pas chiffré, il en vaudra la peine et il vaudra encore plus la peine de consommer mieux si nous consommons moins, comme je l'ai dit au début de mon intervention.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes au maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Avec ce projet de délibération, nous sommes vraiment face à toutes les perversions que la loi NOME porte en elle, alors même que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été débattue au Parlement. La loi NOME, nouvelle organisation du marché de l'électricité, de décembre 2010 va bien au-delà des simples recommandations de l'Union européenne et comporte des risques graves pour l'avenir du système électrique français et pour tous les usagers : particuliers, collectivités ou industriels. Elle s'inscrit dans une démarche de libéralisation de l'énergie impulsée par la Droite depuis 2004 et le passage d'EDF, entreprise publique, en société anonyme.

Renforcée en 2008 par la fusion GDF/Suez et l'expansion d'Areva sur les marchés étrangers, cette privatisation induit une recherche de profits aux antipodes de ce que l'on peut attendre du service public. Elle conduit à bafouer l'intérêt général, la sécurité des installations et des travailleurs, à ne plus prendre en compte l'intérêt des usagers et encore moins celui des salariés de l'énergie.

En contraignant EDF à livrer une part importante de sa production d'électricité à prix coûtant à ses concurrents du privé, la loi NOME, cette nouvelle offensive libérale, sépare un peu plus l'opérateur de sa mission de service public. Elle entraînera une hausse des tarifs d'EDF et représentera, au final, un beau cadeau aux opérateurs privés et à leurs actionnaires. Ce sont pourtant des fonds publics, payés par les citoyens, qui ont permis de construire les infrastructures et moyens de production actuels.

Une fois de plus, le projet du gouvernement, c'est l'investissement au public et les bénéfices au privé.

D'abord, il y aura une hausse des tarifs puisque tout le monde s'alignera sur un prix de marché qui garantira une marge suffisante, ne serait-ce que parce qu'EDF va devoir faire face à un mur d'investissements, comme le démontre le dernier rapport de la Commission parlementaire sur le coût du nucléaire, dont il serait pourtant grand temps de sortir progressivement.

Au Royaume-Uni, le prix payé par le consommateur final a fortement augmenté, suite à la dérégulation du marché de l'électricité.

De plus, les nouvelles exigences imposées par la loi NOME vont augmenter considérablement le prix des pointes de consommation. Il faudrait donc pouvoir lisser les consommations d'électricité sur la journée pour éviter les factures exorbitantes.

Mais en avons-nous les moyens, en tant que structure ouverte au public et fonctionnant essentiellement en heures de pointe de consommation ?

D'après la R.I.C.S., Royal Institution of Chartered Surveyors, qu'on ne peut pas taxer d'institution gauchiste, une mauvaise gestion des consommations de l'électricité pourrait entraîner un écart de 30 % de coûts entre un contrat bien géré et un contrat mal géré.

La loi NOME entrera en application dans 14 mois, mais nous ne savons toujours pas qui seront les nouveaux opérateurs, quelles seront les offres, ni même les prix. Il est donc complètement impossible d'anticiper et, même en faisant un groupement d'achats, nous devons rester très circonspects sur la possibilité de faire baisser nos factures.

Ça, c'est pour le cadre général.

Maintenant, sur le cadre ici présent.

Moi, je me réjouis de cet amendement de l'Exécutif en réponse au vœu du groupe Ecologiste.

100 % d'électricité d'origine renouvelable, eh bien, oui, c'est une mesure extrêmement importante ; parce que la lutte contre les dérèglements climatiques, le développement des renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, la sobriété énergétique ne doivent pas être circonstanciels ou ne servir que des bâtiments symboliques, comme c'était prévu initialement.

C'est, hélas, par ailleurs, l'esprit global de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte dont le nom à lui seul suffit à comprendre les raisons de la transition énergétique : la sacrosainte croissance.

Entre les bonnes intentions affichées pour la planète et la libéralisation du marché de l'énergie, la privatisation des concessions hydrauliques, le développement des ENR privilégiant les grands opérateurs du nucléaire, l'austérité qui impose la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, la baisse du budget du Ministère de l'Ecologie et la nouvelle ouverture du capital d'EDF que prépare le Gouvernement, il y a une contradiction fondamentale et dangereuse. Comment peut-on imaginer un seul instant que la libéralisation du marché de l'énergie, que le projet de loi accélère, pourra permettre de ralentir notre consommation ? Comment croire que le marché, par un miracle purement français, s'intéresserait benoîtement au sort de notre planète et au portefeuille des ménages avant les dividendes de ses actionnaires, et s'engagerait dans la sobriété énergétique ?

Cette privatisation du secteur de l'énergie est inacceptable, il faut en avoir conscience. L'intérêt général ne peut être soumis à la somme d'intérêts particuliers de millions d'actionnaires, comme le souhaite le Gouvernement, mais par la mise en pratique et la souveraineté populaire dans le cadre d'un pôle public de l'énergie, seul capable d'affronter l'urgence énergétique et climatique et de garantir ce droit fondamental à l'énergie, aussi bien pour les citoyens que pour l'autonomie de notre pays. Et au niveau de notre Municipalité, nous pouvons faire en ce sens.

Je souhaite que l'on profite, d'ailleurs, de ce projet de délibération pour nous tenir informés des évolutions de la Ville en productions énergétiques renouvelables, notamment via la géothermie. Paris doit s'engager résolument et investir dans la création d'une régie ou d'une coopérative de production locale de ses énergies renouvelables, afin non seulement d'avoir une consommation écologique mais également une production d'énergies renouvelables à l'échelle municipale et locale.

Dans un contexte de soumission à l'austérité, je ne peux que craindre que le développement écologique de la production d'énergie soit encore une fois laissé de côté.

Je vous remercie et, bien sûr, je voterai pour ce projet de délibération et surtout l'amendement technique de l'Exécutif qui est lié.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Il reste à Mme Célia BLAUEL à apporter sa réponse à ce bel unanimisme.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie mes collègues pour leurs interventions, que je note quand même majoritairement enthousiastes quant à ce projet de délibération.

Projet de délibération important, vous l'avez dit, que je souhaiterais quand même replacer dans son contexte.

Ce contexte, c'est d'abord l'urgence climatique puisqu'il y a un dérèglement climatique qui a et va avoir des impacts sur la planète et sur nos sociétés et qui demande donc un engagement de tous, dont les collectivités territoriales.

Cette préoccupation est la nôtre depuis de nombreuses années. La Ville de Paris a adopté un Plan climat depuis 2007, qui prévoit notamment, comme l'a rappelé Mme HAREL, que nous ayons 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de notre administration et aussi que nous avancions vers une réduction de 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces deux projets de délibération. Le renouvellement du marché de l'électricité nous donne une opportunité importante de faire un pas de plus dans l'exemplarité de notre Ville. Nous pouvons ainsi activer un levier important pour lutter contre le dérèglement climatique. Je rejoins là notamment l'intervention faite par notre collègue Yves CONTASSOT, de dire à quel point c'est important aujourd'hui de nous engager dans une politique d'achats durables qui vient à la fois soutenir le développement de nouvelles filières mais qui va également entraîner d'autres grandes villes à s'engager dans un même élan.

Alors, je tiens à saluer le travail très important qui a été fait avec le groupe Ecologiste de Paris sur ce projet de délibération.

Suite à votre vœu, je vous propose cet amendement de l'Exécutif qui porte à 100 % la part d'électricité d'origine renouvelable au sein du futur marché.

Comme vous l'avez signalé, le projet de délibération ainsi amendé nous permettra de tenir et de dépasser nos objectifs du Plan climat en termes de consommation d'énergie renouvelable, et ce, dès 2016.

Pour autant, je rejoins certaines des interventions qui ont été faites : on ne peut pas se contenter simplement d'acheter et d'avoir un approvisionnement en énergies renouvelables. Il faut que cette action soit accompagnée, évidemment, comme dans toute politique dans le domaine énergies durables, par une politique à la fois de baisse des consommations d'énergie et d'efficacité énergétique.

En ce sens, beaucoup de choses ont déjà été faites, je vous renvoie au bilan du Plan Climat 2007-2012, qui revient sur les premiers résultats de la mise en œuvre du Plan Climat. Mais pour répondre à la fois à M. CONTASSOT et Mme HAREL, nous irons plus loin sur ces sujets, notamment par la mise en œuvre du carnet d'administration du Plan Climat.

Je pense bien évidemment à la rénovation énergétique des écoles, des grands équipements, mais aussi à la sensibilisation pour faire évoluer les comportements.

Je souhaitais répondre plus précisément à Mme HAREL sur le sujet qui a effectivement été soulevé en Commission par votre groupe. Je ne me souviens pas de votre intervention sur le 100 %, mais si vous voulez, on peut dire qu'on y va tous ensemble et cela me va très bien. En effet sur le décalage entre les consommations énergétiques de la Ville et les consommations concernées par ce marché, il se trouve que la fin des tarifs réglementés ne concerne pas l'ensemble des consommations de la Ville.

Il y a encore un certain nombre de tarifs qu'on appelle les tarifs bleus, qui ne sont pas concernés par le marché. C'est pour cela que vous ne retrouvez pas le même chiffre dans les consommations globales de la Ville et les consommations concernées par le marché. Je vous rassure : nous n'allons pas vers une augmentation des consommations d'énergie à l'avenir, mais bien vers une baisse des consommations.

Cela permettra d'ailleurs d'avoir un effet sur le prix au global. Pour 2013, les consommations d'énergie de la Ville s'élevaient à 36 millions d'euros et nous espérons bien qu'à l'avenir, cela puisse aller en décroissant avec la baisse de nos consommations d'énergie.

Par ailleurs, je pense que c'est extrêmement important que nous ayons pu nous engager dans cette démarche vers plus d'énergies renouvelables. Comme l'a dit Yves CONTASSOT, écologie et finance peuvent rimer ensemble, les énergies renouvelables nous assurent une meilleure stabilité à court et long termes en termes de prix. En effet, contrairement aux filières classiques, les filières des énergies renouvelables sont moins soumises à des risques et des incertitudes économiques.

Je terminerai en répondant à Mme SIMONNET, dont j'ai trouvé l'intervention extrêmement intéressante parce que je pense qu'elle va nous permettre d'ouvrir un nouveau débat et un nouveau champ de réflexion au sein de cette Assemblée.

Je peux comprendre votre critique de la privatisation du secteur de l'énergie mais je pense qu'il faut peut-être aussi sortir de nos logiciels classiques en termes de production d'énergie.

Vous savez mon attachement aux questions de l'eau et mon implication sur ce sujet.

Je pense que ce serait intéressant qu'on aille de plus en plus vers un retour à la notion des biens communs tels qu'ils existaient au XVIIe siècle. Cela pourrait vraiment se faire sur la question de l'énergie, et nous pourrions aller de plus en plus vers des questions de propriété collective de l'énergie.

J'ai dépassé mon temps de 11 secondes : on en reparlera.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUEL, pour votre réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 64 est adopté à l'unanimité.

Le vœu n° 65 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 1002 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DPA 1002).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 64 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 64 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 1001 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DPA 1001 G).

Vœu déposé par le G.E.P. relatif à la certification ISO 14001 de la mairie du 20e.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 66, relatif à la certification ISO 14001 de la mairie du 20e arrondissement.

La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu du 20e arrondissement est pour moi l'occasion de rappeler que la mairie du 2e arrondissement et son maire Jacques BOUTAULT a été la première mairie d'arrondissement à obtenir la certification ISO 14001.

Cette norme environnementale internationale permet de valider la volonté d'une mairie dans sa transition écologique. Au lieu de ne faire que du débat, cela permet d'avoir des actes certifiés internationalement.

La mairie du 20e, depuis 2010, a déjà fait de nombreuses actions environnementales pour mettre aux normes ses propres bâtiments - la liste est écrite dans le vœu, je ne la reprendrai pas.

Elle va faire une démarche pour obtenir la certification et notamment, dans cette démarche, beaucoup de travail est fait auprès du personnel de mairie de façon à les habituer à faire ces nouvelles normes, ce qui est très important.

Voilà une idée qui pourrait être reprise par les autres arrondissements, et c'est pour cela que j'ai présenté ce vœu : pour donner des idées à d'autres arrondissements. Je pense qu'il ne pose aucun problème pour être validé par cette Assemblée.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, pour remercier les élus du 20e arrondissement pour ce vœu qui fait à la fois un point intéressant sur les travaux et la démarche engagés par la mairie du 20e arrondissement jusqu'à aujourd'hui. La Mairie s'engage ainsi dans une démarche très ambitieuse qui s'inscrit pleinement dans l'esprit du Plan Climat, en réduisant de manière importante les consommations d'énergie et d'eau du bâtiment de la mairie.

Je tenais à signaler que seule une mairie a aujourd'hui cette certification ISO 14001, qui est la mairie du 2e arrondissement. Je ne peux qu'inciter toutes les autres mairies d'arrondissement et tous les maires d'arrondissement ici présents à s'engager dans une telle démarche.

Je vous rends donc un avis favorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 234).

2014 DDCT 34 - Subventions (543.200 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces publics numériques parisiens (E.P.N.).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au fonctionnement des Espaces publics numériques et à leur financement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 34 et le vœu n° 67 relatif aux Espaces publics numériques parisiens.

La parole est à M. BROS pour 3 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris investit fortement dans l'innovation, notamment en ce qui concerne le numérique. Il est devenu un support incontournable de l'information aux citoyens.

Du développement des sites d'information de la Ville et des mairies d'arrondissement à la multiplication des applications numériques, l'offre parisienne en la matière constitue une palette large et très riche à destination du public connecté.

Cette démarche connaît d'ailleurs un coup d'accélérateur réel depuis cette nouvelle mandature ; je pense aux consultations citoyennes qui s'appuient sur le numérique comme le budget participatif. Nous saluons cet effort qui fait de la Ville de Paris une capitale pionnière.

Face à ce déploiement, il nous faut faire également un constat. Le constat d'une fracture numérique qui, même si elle tend à diminuer, est toujours bien présente. Ainsi, le CRÉDOC, dans une étude de 2013, présentait les différents aspects de cette fracture.

Elle concerne l'accès au numérique puisque 17 % des Français n'ont pas d'ordinateur à domicile et 19 % n'ont pas accès à Internet. Si Paris est peut-être moins touchée par ce phénomène, nous ne pouvons ignorer que certains Parisiens et Parisiennes le sont.

Cette fracture numérique est discriminante selon l'âge ; elle est également discriminante selon les revenus, le niveau d'étude et l'isolement.

Ainsi, en raison de la place déjà prise par le numérique dans notre politique d'accessibilité aux services publics, et en raison du développement de ce support dans les années à venir, il nous faut agir.

Et cette action doit se faire à deux niveaux.

Tout d'abord, il faut garantir la mise en place d'autres types de support et de moyen d'information pour que, quels que soient les moyens des Parisiennes et des Parisiens, ils puissent avoir le même niveau d'information.

Ensuite, il faut développer l'accès et l'apprentissage aux supports numériques à destination des personnes qui en sont démunies.

La Ville de Paris a déjà fait des efforts en ce sens avec la mise en place de 16 Espaces publics numériques, mais aussi en subventionnant des associations travaillant avec les publics les plus défavorisés en développant du libre-service Internet.

Cette politique qu'il nous est proposé de soutenir par ce projet de délibération ne nous paraît pas aujourd'hui adaptée au réel besoin, qui nous paraît trop irrégulier et pas assez lisible.

Nous voterons bien sûr le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui mais nous souhaitons aller plus loin, comme nous l'avons déjà souligné au Conseil de Paris en juillet dernier.

Notre demande est que la Ville lance une large concertation pour faire évoluer le fonctionnement des Espaces publics numériques et plus largement, de la formation numérique à Paris. L'Inspection générale avait déjà en 2010 fait un certain nombre de préconisations à ce propos.

L'offre de formation doit être rationalisée pour être plus utile à tous et à toutes.

Ce travail doit se faire en concertation avec l'ensemble des directions qui accueillent le public, mais aussi avec les groupes politiques au Conseil de Paris afin de travailler à un projet véritablement transversal.

Je précise que nous retirons la dernière demande qui apparaît dans le vœu, relative au montant, mais resterons vigilants aux moyens affectés à cet objectif de mener une politique innovante dans son approche et une vocation intergénérationnelle.

Ainsi, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter le vœu porté par le groupe R.G.C.I.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à Jean-Bernard BROS et à son groupe de cette intervention.

En effet, les Espaces publics numériques sont des lieux dans lesquels il se passe des choses importantes et dans lesquels, en effet, nous devons en permanence être vigilants sur le fait que nos propres politiques, mais aussi et surtout les politiques menées plus largement par l'ensemble des services publics et/ou, d'ailleurs, partenaires économiques, doivent être accessibles à tous et à chacun et au moyen d'un lien le plus simple possible.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, d'un portage par la DDEEES, le portage des Espaces publics numériques a été transféré, si je puis dire, à la mission politique de la ville dans une logique qui se veut évidemment plus inclusive.

Repenser les objectifs, repenser les moyens de les atteindre, me paraît, en effet, être de bon aloi, repenser le maillage et l'articulation géographique et de fond entre des directions d'autres services publics va dans le bon sens. Les publics me semblent, en effet, là aussi, être une réflexion intéressante. Evidemment, nous avons déjà eu cet échange avec le président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Le meilleur moyen de pouvoir travailler avec l'ensemble des groupes est, évidemment, de pouvoir travailler avec les élus des commissions concernées. Le chantier est devant nous.

Merci d'avoir mis en lumière ce sujet.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Donc votre avis sur le vœu : favorable sans amendement ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Favorable tel quel.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Favorable tel quel. Très bien. Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec avis favorable de l'Exécutif.

Vous avez la parole…

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Au-delà des objectifs de ce vœu que le groupe U.M.P. approuve sur le fond et que nous voterons, j'aimerais cependant revenir sur deux considérants qui mériteraient largement d'être nuancés.

Premier considérant : l'application "numérique dans ma rue". Il faut réellement beaucoup d'audace et une petite dose de mauvaise foi pour oser la qualifier de succès. J'avais justement posé une question écrite qui pointait les nombreux dysfonctionnements de cette application. Ce décalage entre votre vision enchantée et la réalité est prouvé par les qualificatifs employés par les utilisateurs de cette application.

Je les cite : "inutilisable", "pleine de bugs", "contre-intuitive", "peu ergonomique", "inefficace". Un internaute se demande même si ceux qui développent cette application l'utilisent. C'est dire !

Quant au deuxième considérant sur le budget participatif, là aussi, il faut beaucoup d'audace et une petite dose de mauvaise foi pour oser le qualifier de succès. 40.000 votants, c'est à peine 2 % de Parisiens. Il va falloir remettre l'ouvrage sur le métier.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chère collègue, votre explication de vote sur le sujet.

Mme Agnès EVREN. - Franchement sur ces deux considérants, qui débordent d'autosatisfaction, il serait temps de faire preuve d'un peu plus d'humilité et d'honnêteté vis-à-vis des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 235).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération de DDCT 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 34).

2014 DDCT 43 - Subventions (52.000 euros) à 8 associations porteuses de projets économiques innovants dans les quartiers "politique de la ville".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 43 : subventions à huit associations porteuses de projets économiques innovants.

La parole est à Mme HAREL pour cinq minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention très brève de ma part pour cette subvention à huit associations qui sont porteuses de projets dits innovants.

Sans juger du fond des propositions que nous font ces associations, je souhaiterais surtout m'assurer du caractère innovant de notre projet de délibération, puisque ce sont systématiquement les mêmes associations, déjà multi subventionnées, qui présentent des projets que nous soutenons financièrement.

Alors, qu'en est-il de celles-ci dans ce projet de délibération ? Sur quels critères ont-elles été sélectionnées ? Combien étaient-elles sur la ligne de départ ? On ne sait pas. Elles ont sans doute de bonnes idées. D'ailleurs, nous allons voter la subvention.

Mais s'agit-il de ce que l'on pourrait appeler des cumulardes, un peu comme l'association dont on a déjà parlé, Léo Lagrange, une association de consommateurs que vous connaissez bien, puisqu'elle a eu la chance de recevoir déjà 11 subventions sur les 12 derniers mois, pour des motifs différents à chaque fois et donc, d'encaisser à elle seule 215.000 euros de la part de la Ville de Paris sur un an.

Donc en dehors du cas précis de ces associations, dans ce projet de délibération, je voulais profiter du temps de parole qui m'est donné pour souligner, encore et toujours, l'opacité totale de votre "process" d'attribution des subventions associatives. C'est une part non négligeable du budget parisien puisque cela représente 230 millions d'euros par an.

C'est un budget qui a explosé puisqu'il pesait 100 millions d'euros de moins lorsque M. DELANOË a pris les rênes de la Mairie en 2001. C'est un budget que vous n'avez pas du tout l'intention de réduire, malgré l'état catastrophique des finances parisiennes, puisqu'il devait y avoir un coût de rabot de 10 % sur l'enveloppe des subventions associatives, que M. BARGETON a totalement renié dans une interview donnée au "Parisien" il y a quelques jours.

Et puis les subventions aux associations occupent un temps très conséquent, que nous passons dans cet hémicycle, puisque c'est à peu près un bon tiers des projets de délibération. Donc, les subventions ont beau être allouées publiquement dans cet hémicycle, elles ont beau être consignées dans des documents officiels, la vraie transparence serait de lever le voile sur tout ce qui se passe en amont, de savoir combien d'associations demandent des subventions, de savoir quels sont les critères qui sont utilisés pour les départager.

J'espère recevoir une réponse précise de Mme BROSSEL, au moins sur ce projet de délibération, puisque je lui ai indiqué que j'allais poser cette question aujourd'hui, ce qui lui a laissé 24 heures pour trouver la réponse.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Vous avez la réponse dans quelques secondes avec Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame HAREL.

Votre intervention me laisse à penser qu'il serait certainement nécessaire, donc c'est un moment que je vous propose que nous partagions ensemble, que l'ensemble des élus de la 3e Commission, même lorsqu'ils sont élus dans un arrondissement dans lequel il n'y a pas de quartier de géographie prioritaire de la politique de la ville, soient informés du "process".

Parce que les questions que vous posez trouvent leurs réponses chez l'ensemble de vos collègues, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent dans cette Assemblée, dans les quartiers "politique de la ville". Votre intervention met en lumière le fait que, peut-être, ces questions traversent les frontières d'arrondissements.

Nous allons donc organiser une session de formation des uns et des autres, en tout cas pour ceux que cela intéresse, sur la façon dont se passe la politique de la ville à Paris. Vous n'imaginez pas, par ailleurs, le plaisir que cela me fait que nous parlions, en dehors des quartiers qui sont concernés, de la politique de la ville.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans chacun des arrondissements qui est concerné par la géographie prioritaire, nous avons des équipes de développement local, qui sont donc animées par des agents de la Ville de Paris, et que tous les ans, sur la base d'un appel à projets, que nous venons d'ailleurs de relancer, nous avons d'ailleurs organisé dans l'ensemble des huit arrondissements concernés - 17e, 18e, 19e, 20e, 14e, 13e - une présentation à l'ensemble des associations de l'appel à projets.

La date limite de réponse est le 12 novembre et nous venons, avec la Préfète, de tenir trois réunions publiques dans le cadre des Etats généraux de la Ville de Paris, à laquelle nous nous étions engagés.

Les associations font donc des réponses à cet appel à projets, coporté par l'Etat et par la Ville et ensuite, en lien extrêmement étroit avec les élus d'arrondissement en charge de ces questions, les projets qui ont de l'intérêt pour les habitants des quartiers populaires à Paris sont donc retenus par les uns et par les autres.

Voilà la raison pour laquelle vous avez devant vous un certain nombre de projets de délibération qui arrivent. Mais je vous laisse, si vous le souhaitez, échanger avec vos collègues des autres arrondissements sur la façon dont le "process" est mis en place. Mais je peux vous assurer qu'il ne fait absolument pas débat. Il n'y a pas de quartier politique de la ville dans le 3e arrondissement. Nous pourrions avoir un débat sur l'opportunité ou non d'en avoir. Je ne le crois pas.

Néanmoins, je vous rassure, tout ceci est fait dans la plus grande transparence et, d'ailleurs, à tel point que concernant huit arrondissements, l'ensemble de ces projets de délibération sont soumis évidemment au vote de notre Conseil de Paris.

Deux petits points encore, Monsieur le Maire, si vous me le permettez. D'abord, parce que si vous avez, en effet, regardé le projet de délibération en insistant sur le fait qu'un certain nombre de projets étaient des reconductions, je tiens à vous informer que cela concerne une minorité des projets qui sont proposés, puisque, Léo Lagrange, Cartons pleins, la Fontaine aux livres, sont de nouveaux projets, ce dont je me félicite.

La question que vous posez - peut-être que ce n'est pas celle que vous posez, en tout cas c'est la vraie question qui nous est posée - c'est la façon dont nous construisons ensemble le passage d'un projet innovant, financé par la politique de la ville, au droit commun. C'est tout le travail que nous sommes en train de faire avec l'ensemble des directions, avec l'ensemble des élus en charge dans les huit arrondissements de la politique de la ville, avec les associations, avec, évidemment, les habitants, c'est le passage vers le droit commun.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, peut-être cette information vous a échappée, nous sommes en train de réécrire, de reconstruire un contrat de ville avec l'ensemble de mes collègues et l'ensemble de ceux qui sont concernés, contrat de ville qui passera devant notre Assemblée au mois de mars. Donc c'est aussi sur cette modalité de passage du spécifique au droit commun que nous allons avancer.

Dernier point, et pardon, je n'ai pas encore abusé de mon temps de parole : Léo Lagrange n'est pas une association de consommateurs, c'est une vieille dame, une fédération de l'éducation populaire, et les vieilles dames ont souvent de très nombreux ressorts pour nous accompagner les uns et les autres dans les transformations de la société, en mettant au cœur l'humain, en mettant au cœur l'éducation populaire. Et donc, la Fédération Ile-de-France Léo Lagrange est subventionnée dans le cadre de ce nouveau projet en soutien à une activité économique de restauration, animée par des femmes, dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et économique. Et je suis terriblement heureuse que nous puissions, par la politique de la ville, par l'action au plus près des habitants, permettre à des femmes éloignées de l'emploi de retrouver une source de revenus et d'inscription dans un projet professionnel.

Merci, en tout cas, de votre soutien à ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup de cet échange. Madame HAREL, vous avez gagné une invitation de Mme BROSSEL, que vous pourrez mettre à profit pour échanger sur ces questions avec elle. Vous avez beaucoup de chance.

En attendant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2014, DDCT 43).

2014 DDCT 44 - Subventions (98.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre du Plan parisien de lutte contre l’illettrisme.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 44 : subventions et conventions avec trois associations dans le cadre de l'important Plan parisien de lutte contre l'illettrisme.

La parole est à Mme KONÉ pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour rappel, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme qualifie par illettrisme la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

De nombreuses personnes illettrées se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres difficultés. Ainsi, la lutte contre l'illettrisme joue un rôle fondamental en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Pourtant, les résultats de l'enquête I.N.S.E.E. "information et vie quotidienne" menée en 2011 indiquent qu'en France, une personne sur cinq entre 18 et 65 ans se trouve en difficulté face à l'usage de l'écrit. Cela représente, en Ile-de-France, 287.000 adultes ayant été scolarisés en France. A Paris, environ 1.000 jeunes sont détectés chaque année, dans le cadre de la Journée défense citoyenneté, comme souffrant de problèmes d'illettrisme.

Ces problèmes sont aussi détectés dans une fraction importante de la jeunesse, environ 25 % des jeunes inscrits à la Mission locale, et de ceux suivis par les P.L.I.E. à Paris (Plan local de l'insertion et de l'emploi), rendant difficile, voire impossible leur formation, et donc leur intégration sur le marché du travail. Ils concernent très majoritairement des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville. Le défi posé est donc d'assurer en toute équité l'accès de tous aux savoirs de base, pour permettre à tous l'exercice de l'autonomie personnelle et d'une citoyenneté pleinement assumée en termes de droits et de devoirs.

Face à ces enjeux forts, la Ville de Paris a lancé un Plan parisien de lutte contre l'illettrisme, réparti en deux pôles de formation, travaillant en coordination depuis 2011. En 2012-2013, 107 jeunes ont été formés ; en 2013-2014, 87 jeunes, l'un des acteurs du programme, Arfog-Lafayette, ayant rencontré des difficultés de recrutement. Concernant l'action 2014-2015, elle vise au total 100 jeunes de 16 à 25 ans sur Paris.

Il faut évidemment féliciter les aides apportées en soutien à ce Plan contre l'illettrisme. En revanche, nous ne pouvons que déplorer le manque d'ambition de celui-ci à travers cet objectif de seulement 100 jeunes par an pris en charge, quand plus de 1.000 cas de jeunes souffrant d'illettrisme sont détectés chaque année. Cet objectif n'est-il pas trop faible, si notre ambition réelle est d'éliminer ce fléau dans un délai raisonnable ?

Ainsi, il me semble que l'enjeu est ici double : premièrement, nous devons envisager de nouvelles actions plus appropriées à ce public, afin de toucher l'ensemble des publics identifiés, à savoir, ces 1.000 jeunes détectés dans le cadre de la Journée défense citoyenneté, les jeunes détectés à la Mission locale et ceux suivis par les P.L.I.E. de Paris.

Deuxièmement, il est indispensable d'inscrire durablement le Plan de lutte contre l'illettrisme dans une démarche qui intégrera toutes les étapes de l'apprentissage, en tissant des liens avec le dispositif de la réussite éducative, qui s'attaque à l'échec scolaire dans les écoles parisiennes, et agir ainsi en termes de prévention pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès le début du parcours scolaire de l'enfant. Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup pour votre intervention et puis, pour les pistes que vous évoquez en fin d'intervention.

Vous le savez, la compétence de lutte contre l'illettrisme n'est pas une compétence de la Ville, ni du Département. C'est une compétence de la Région Ile-de-France et donc, il y a un Plan régional de lutte contre l'illettrisme qui existe et a été mis en place.

Néanmoins, Bertrand DELANÖE avait souhaité en 2011 que dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, une action spécifique pour lutter contre l'illettrisme des jeunes, notamment dans les quartiers "politique de la ville", soit mise en place. C'est donc la raison pour laquelle vous êtes aujourd'hui appelés à délibérer sur les subventions à ces partenaires associatifs, pour travailler avec les jeunes ainsi repérés.

La proposition que je vous fais, c'est que je repars… Je ne vous vois pas, Madame KONÉ. Ça y est, on se voit. Nous sommes donc en train - pardon pour la redite - de retravailler sur le contrat de ville. La grande nouveauté du contrat de Ville cette année, c'est que nous sortons d'un tête-à-tête entre l'Etat et la Ville, qui était auparavant le tête-à-tête des contrats urbains de cohésion sociale.

Nous rentrons aujourd'hui dans un contrat de ville signé, dans lequel s'engagent de nombreux autres partenaires, au rang duquel, la Région Ile-de-France, mais bien évidemment, d'autres partenaires. Je pense à la C.A.F., je pense aux bailleurs parisiens, avec lesquels nous travaillons avec Ian BROSSAT. Je pense évidemment à Pôle Emploi, et évidemment à l'éducation, au Rectorat de Paris.

Bref, le contrat de ville a cet aspect de changement de paradigme sur la façon dont nous pouvons travailler, mettons à profit le fait que la Région s'engage dans la signature du contrat de ville pour reposer l'ensemble de ces sujets et que nous soyons à la mesure et à la hauteur de l'objectif qui ne peut être que le nôtre partagé. Si l'on repère 1.000 jeunes, alors, mettons en place l'ensemble des moyens pour que ces 1.000 jeunes soient accompagnés. Il existe d'autres dispositifs, y compris à la Ville, pour lutter contre l'illettrisme, que ces subventions, puisque les cours municipaux pour adultes accueillent des personnes en situation d'illettrisme, puisque la DASES, par ailleurs, accompagne et finance des associations aussi. Et puis, on a - je crois que c'était d'ailleurs au dernier Conseil - délibéré sur un soutien - c'est Danièle PREMEL qui était intervenue, si ma mémoire est bonne - à des actions de prévention de l'illettrisme Alpha /F.L.E. dans une visée "professionnalisante".

Voilà, donc on voit qu'il y a beaucoup de choses qui existent, peut-être beaucoup de petites choses qui existent. Profitons de l'étape du contrat de ville pour rebâtir une politique qui soit cohérente, adaptée aux publics et qui nous permette d'être à la mesure du diagnostic effectué.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Non, vous êtes pour, j'imagine, à l'U.M.P. ? Oui, vous êtes pour.

Qui s'abstient ?

Oui, oui, vous êtes pour, merci.

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 44).

2014 PP 1037 - B.S.P.P. - Vaisselle et ustensiles de cuisine.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 1037.

Je donne la parole à M. VESPERINI pour cinq minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet. Nous parlons de fourchettes, de cuillères, de couteaux et nous allons bientôt manger, donc vraiment, l'ordre du jour est absolument idoine.

Chers collègues, naturellement, que chacun se rassure, je ne prendrai pas la parole pour remette en cause le choix de l'opérateur, le montant du marché ou encore, la nécessité pour les sapeurs-pompiers de Paris de disposer des moyens qui leur sont essentiels. Cependant, permettez-moi de m'étonner du caractère particulièrement singulier de ce projet de délibération, qui est consacré - je cite - "à la fourniture de vaisselle, verrerie, couverts, petit matériel et ustensiles de cuisine pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Bien sûr, nous devons respecter le cadre juridique qui nous impose l'examen d'un certain nombre de textes, alors qu'ils ne posent aucun problème, je crois, dans l'assistance, et ne suscitent aucun sujet à délibérer précisément. Mais je m'étonne qu'à l'heure d'Internet et de la démocratie ouverte, à l'heure où nos travaux suscitent l'attention croissante de citoyens plus vigilants et plus coopératifs, le Conseil de Paris, dont la séance mensuelle est désormais étalée sur trois jours pleins, examine ce type de projets de délibération, qui dans son propos ne peut être remise en cause et pourrait être validée de manière autrement plus expéditive.

Par ailleurs, ce texte me permet d'appeler l'attention de mes collègues sur le budget de la B.S.P.P., qui reste, 200 ans après sa création par l'empereur Napoléon, avec 250.000 personnes médicalisées et 200 personnes sauvées des flammes en 2013, une pièce maîtresse dans le dispositif de sécurité et de santé pour les habitants de Paris et de sa petite couronne.

Cette mission est essentielle mais elle est amenée à évoluer de manière très significative. Plusieurs défis se posent. Le vieillissement de la population, la persistance d'incendies majeurs et l'apparition de risques nouveaux, ainsi que la modernisation du centre opérationnel de la B.S.P.P. expliquent une hausse des effectifs, que je ne

conteste naturellement pas, lesquels représentent 20 % des effectifs de la Préfecture de police, et la poursuite de plans de financement d'équipements nouveaux.

Pour aider la B.S.P.P. à relever ces défis, la Commune de Paris déploie des fonds importants, qui ont été rappelés dans le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2012, qui justifient que nous puissions en débattre dans cette instance. Le rapport, d'ailleurs, de la Chambre régionale des comptes avait fait plusieurs propositions, parmi lesquelles la création d'un budget annexe sur la sécurité incendie, ce qui permettrait à Paris, comme aux autres collectivités qui participent au budget de la B.S.P.P., d'y voir plus clair et d'avancer sur le budget consacré et les crédits consacrés à la prévention du risque incendie.

Il y a donc un véritable enjeu de transparence et de contrôle budgétaire.

Voilà pourquoi j'aurais préféré, à titre personnel, que nous parlions davantage dans cette instance du risque feu à Paris, dans la capitale et dans la petite couronne, plutôt que de fourchettes et de verres en Pyrex, même si c'est naturellement, encore une fois, essentiel et que je ne conteste naturellement pas l'objet de ce projet de délibération.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. JULIEN, pour 5 minutes également.

M. Pascal JULIEN. - Ecoutez, je partage les propos qui viennent d'être tenus, sauf que, pour ce qui me concerne… enfin, presque tous !

La procédure ne me choque absolument pas. L'essentiel est que les besoins de la B.S.P.P. en matière de fournitures de matériels pour la cuisine soient satisfaits et qu'ils le soient le mieux possible, à tous points de vue, rapport qualité/prix, donc la procédure suivie, moi, je la trouve plutôt bonne et je trouve cela très bien que les conseillers de Paris puissent regarder de très près la manière dont se passent les choses, voyez-vous. Je trouve que c'est… J'y vois presque un intérêt de transparence.

Maintenant, sur le fond de votre intervention, c'est-à-dire l'intérêt de préserver le budget de la B.S.P.P., j'avais été à l'initiative d'un vœu, d'ailleurs, l'UDI aussi, qui avait abouti à un vœu de l'Exécutif que nous avions voté à l'unanimité, et dont la conclusion était que le Conseil de Paris s'engageait… enfin, s'engage toujours !

Excusez-moi, l'imparfait n'est pas bon.

Le Conseil de Paris s'engage à ce que la capacité opérationnelle des pompiers soit préservée lors du prochain budget. Vous serez vigilants sur ce point, nous aussi !

Les écologistes sont particulièrement attachés aux questions de sécurité, même si la Droite et les écologistes n'ont pas toujours la même manière de le voir. On sait, par exemple, qu'on pourrait faire quelques économies en matière de vidéosurveillance.

On entend, d'ailleurs… ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais je tiens à dire que nous avons des convergences. Quand il y en a, tant mieux ! Nous ferons front ensemble pour que le prochain budget n'affecte en rien la capacité opérationnelle des pompiers de Paris.

Si c'est ce que vous vouliez dire, c'est exactement la même raison pour laquelle je m'étais inscrit.

Donc, on se donne rendez-vous, chers collègues, au mois de décembre. On regardera de très près, de ce point de vue, la façon dont les fonds Préfecture auront été affectés.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à Mme BROSSEL, pour quelques minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Et au Représentant du Préfet de police, s'il le souhaite.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Ensuite !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Messieurs, de ne pas m'avoir interrogée sur le fond du projet de délibération. J'aurais été bien en peine de vous répondre sur les verres en Pyrex, les machins pour faire de la pâtisserie, les pinces à feuille de chêne dont j'ignorais l'existence avant de lire ce projet de délibération.

Donc, merci à tous les deux de ne pas être rentrés dans le détail de la liste annexée à notre projet de délibération. C'est pour moi un élément de soulagement intense !

Vous êtes intervenus néanmoins, partant de ce projet de délibération, sur deux points extrêmement importants.

D'abord, vous avez rappelé, l'un et l'autre, le soutien de vos groupes, mais c'est le soutien de l'Exécutif et de la Maire de Paris, à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Le soutien est plein et entier depuis 2001 et, évidemment, nous souhaitons que la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris puisse conserver sa capacité d'intervention, d'une part, mais je rebondis sur ce que disait M. VESPERINI, également sur sa capacité d'adaptation aux changements et aux évolutions qui interviennent dans notre ville.

Vous n'êtes pas sans savoir, je reprends ce sujet, mais nous en avons déjà débattu dans cette enceinte, par exemple, qu'un travail de collaboration avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur la prévention des risques incendie a été mis en place depuis quelques années. C'est un sujet important, quand on voit encore le nombre d'incendies qui ont lieu dans notre ville.

Voilà, nous avançons avec la Brigade des sapeurs-pompiers.

Je tiens vraiment à les remercier et à remercier le premier d'entre eux parce que nous sommes en mesure d'avoir des échanges intéressants sur le fond et sur la capacité des uns et des autres à appréhender l'évolution des sujets.

Vous nous avez, l'un et l'autre, donné rendez-vous au mois de décembre puisqu'au mois de décembre, en effet, nous aurons à discuter, échanger et voter le budget de la Préfecture de police qui donc recouvre la B.S.P.P.

J'en profite pour vous dire deux choses.

D'abord, vous rappeler, je crois que ce n'est pas totalement inutile, que le rapport de la Cour des comptes que citait Pascal JULIEN reflétait aussi le fait que la B.S.P.P. était, de fait, économiquement la plus performante. Ce n'est pas que là-dessus qu'ils sont les plus performants, mais le mode de fonctionnement de la B.S.P.P. est un mode de fonctionnement particulièrement efficace et je crois que cela mérite d'être salué.

J'en profite pour redire ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire en 3e Commission : nous travaillons avec le Préfet de police à la rédaction, l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performances entre la Ville de Paris et la Préfecture de police et donc, de fait, décliné à la B.S.P.P. C'est un sujet important, pour la P.P. et pour la Ville de Paris, que nous puissions, au-delà de l'examen annuel des engagements budgétaires qui sont les nôtres, élus parisiens, que nous puissions avoir un travail, sur l'ensemble de la mandature, sur les liens et modes de fonctionnement entre notre Assemblée et la Préfecture de police. C'est donc un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir devant vous. Les travaux sont en cours et nous avançons, les uns et les autres, à pouvoir être le plus efficaces possible dans nos interventions croisées et dans nos modes de fonctionnement.

En tout cas, merci.

Je termine par cela : par votre soutien à la B.S.P.P. Je sais à quel point, même si cela paraît parfois un peu lointain, mais je sais à quel point le soutien des élus de Paris est important pour les pompiers de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie du soutien, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous avez exprimé à l'égard de la B.S.P.P. C'est un soutien vigilant.

Il s'agit d'un projet de délibération de nature assez technique sur un marché relatif à la fourniture de vaisselle, d'un montant maximum de 144.000 euros.

Je vous rassure, il sera utilisé en fonction des besoins réellement constatés de la Brigade.

Pourquoi la Brigade adopte-t-elle ce type de marché ? C'est parce qu'elle réalise un certain nombre de prestations en régie plutôt que de recourir à des prestataires extérieurs et, souvent, la mise en régie peut être une source d'économie.

Ce marché, je le rappelle, renouvelle un marché existant et je ne ferai pas d'autres commentaires sur le marché.

Sur la question du budget de la B.S.P.P., à mon avis, ce n'est pas le moment d'en débattre. Je vous renvoie aux échéances prévues à ce sujet au sein du Conseil de Paris qui, notamment, aura à s'exprimer sur le budget spécial et, à l'intérieur du budget spécial, il y aura peut-être des questions sur le budget de la B.S.P.P. Bien évidemment, le Préfet de police est attaché au maintien d'un haut niveau de capacité opérationnelle de la Brigade des sapeurs-pompiers.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup pour ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 1037.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, PP 1037).

2014 PP 1039 - Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat relative à certaines prestations d'analyses médicales.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Mme SIMONNET ayant retiré son inscription sur le projet de délibération PP 1039, il est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la création d'un "conseil parisien de prévention des risques terroristes".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 68 est relatif à la création d'un Conseil parisien de prévention des risques terroristes.

Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour 2 minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Non, c'est Mme BURKLI.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - C'est Mme BURKLI, excusez-moi !

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu que je vous propose vise à fixer un cadre. Il n'a pas vocation à susciter des polémiques, bien au contraire. Il s'agit de proposer à la Maire de Paris de réunir autour d'elle les maires d'arrondissement, le Préfet, le Parquet, les principaux institutionnels parisiens, le président de la S.N.C.F., de la R.A.T.P. pour faire un point régulier sur la sécurité des Parisiens et la prévention des risques terroristes.

Nous le savons tous, le contexte international dans lequel la France doit évoluer ces derniers mois, depuis ses interventions militaires au Mali et en Irak, s'est considérablement durci.

L'assassinat barbare de notre compatriote Hervé Gourdel démontre le niveau de danger que courent les Français à l'extérieur de nos frontières mais aussi, malheureusement, à l'intérieur.

A nouveau, Paris est une cible privilégiée comme elle l'a déjà été en 1986 et en 1995.

Le 9e arrondissement, que j'ai l'honneur de diriger en tant que maire, constitue le premier quartier touristique de la Capitale avec l'Opéra, les grands magasins, avec 45 millions de visiteurs annuels. Cet arrondissement, comme les 8e et 7e arrondissements, est en première ligne.

En tant qu'élus locaux, nous sommes souvent seuls face à l'inquiétude de nos concitoyens.

Il existe bien un conseil de défense et de sécurité nationale, mais cet échelon est trop large.

Il existe aussi un contrat parisien de sécurité décliné dans chaque arrondissement, qui est actuellement en cours de refonte, mais ce dispositif est bien trop petit pour répondre à de tels enjeux.

En revanche, ce qui n'existe pas, c'est un conseil parisien de sécurité et de prévention du risque terroriste. C'est ce que je vous propose de mettre en place : un lieu où l'unité nationale et l'unité locale s'incarnent, un lieu où les maires d'arrondissement, avec la Maire de Paris et le Préfet, sont informés des dangers qui pèsent sur la capitale, un lieu qui réunit non seulement, je le disais tout à l'heure, les élus, la Préfecture de police, le Parquet, les présidents de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., les directeurs des grands magasins, toutes celles et tous ceux qui doivent être les mieux informés pour mieux protéger les Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BURKLI.

Malheureusement, ce sujet se réinvite dans notre Conseil de Paris, malheureusement parce que - et nous avons eu l'occasion, longuement, lors du dernier Conseil de Paris, d'avoir un échange à ce sujet - nous savons que le risque, les risques devrais-je dire d'ailleurs, existent et nous imposent d'être vigilants.

Lors de notre dernier Conseil, nous avions eu un échange qui portait sur plusieurs points, dont un certain nombre sont repris dans le vœu que vous nous proposez, qui me semble être des points absolument fondamentaux et, vous l'avez dit, qui dépassent bien entendu tout clivage partisan et qui nous rassemblent comme élus parisiens.

D'abord, le souhait des maires d'arrondissement d'être associés, informés, non pas tant d'ailleurs uniquement comme maires d'arrondissement mais dans un travail qui avait été évoqué, et par le Préfet de police, et la Maire de Paris, dans un travail de prévention, notamment en lien avec les habitants de vos arrondissements, en lien avec les commerçants - nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet - des arrondissements. Cela me paraît en effet fondamental.

Et puis la demande avait été portée notamment par Philippe GOUJON la dernière fois sur le besoin que nous puissions, au sein de la 3e Commission rassemblant l'ensemble des groupes de la Ville de Paris, avoir là aussi des échanges réguliers.

Depuis le dernier Conseil, nous avons proposé à la 3e Commission de pouvoir nous réunir au mois de novembre en présence du Préfet de police pour que l'ensemble des groupes politiques puissent être informés de là où nous en sommes et des différentes évolutions et/ou décisions prises, notamment par le Gouvernement.

J'entends et je partage tout à fait la proposition que vous faites que nous puissions réunir l'ensemble des maires d'arrondissement dans la même configuration en y associant les principaux responsables en matière de transports - R.A.T.P., S.N.C.F.

Je vous proposerai donc, si vous en êtes d'accord les uns et les autres, une réunion au mois de novembre, après les vacances de Toussaint, pour que nous puissions avancer sur cette question.

J'entends vraiment, et la nécessité d'avoir des échanges réguliers - nous avançons sur ce point et vous avez déjà reçu des informations - et aussi de faire un travail de prévention.

Je vous propose, au-delà de la forme du vœu, que nous ayons un travail efficace, opérationnel, régulier et que nous soyons en mesure d'adapter les modalités de travail qui doivent être les nôtres aux évolutions de la situation.

C'est pourquoi je vous proposerai - pardon, j'ai totalement débordé - de retirer le vœu mais que nous avancions sur les différentes propositions que je vous ai faites et surtout, que nous soyons réactifs autant que nous en aurons besoin.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Lors du dernier Conseil de Paris, le Préfet de police a pu présenter de manière assez approfondie l'état de la menace, les mesures prises sur instruction du Gouvernement.

Le Préfet de police partage certains des considérants de votre vœu, notamment quand il appelle à une mobilisation de tous face à ces moments difficiles pour notre pays.

Alors, depuis son intervention, les instructions du Préfet de police sont appliquées. Le plan Vigipirate est pleinement opérationnel. L'ensemble des services actifs de police sont mobilisés pour assurer une présence accrue et visible sur les sites sensibles.

Grâce au renfort des militaires de Vigipirate, ce sont environ 500 personnes en tenue qui, chaque jour, patrouillent dans les réseaux de transports.

Des mesures ont été prises également par le Gouvernement. Début octobre, le Ministre de l'Intérieur les a présentées aux Préfets.

Rapidement, il s'agit notamment du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme qui, après avoir été adopté à l'Assemblée nationale, a fait l'objet d'un débat au Sénat. La commission mixte paritaire se réunira prochainement en vue d'une promulgation du texte pour la mi-novembre.

Je passe rapidement sur les outils juridiques que ce texte offrira, mais il permettra l'interdiction administrative de sortie du territoire, le blocage administratif des sites Internet qui appellent à la haine et au crime et la création de l'incrimination pénale d'infraction terroriste individuelle.

À côté des outils juridiques, des moyens financiers et humains supplémentaires seront donnés aux services de renseignement, notamment pour leur permettre d'agir sur Internet et de prévenir les recrutements de djihadistes.

Au plan local, comme le Préfet de police l'avait présenté en septembre, il y a une action préventive pour prévenir le recrutement des djihadistes mise en place grâce aux plateformes de signalement.

Outre une réponse judiciaire et répressive qui a permis d'éviter une dizaine de départs, il existe également une action sociale et préventive en lien avec le Parquet et la Ville de Paris pour traiter les cas qui seraient les moins inquiétants et au total, une cinquantaine de personnes sont suivies dans le cadre de ce dispositif.

S'agissant plus spécifiquement de votre vœu, vous appelez à la création d'une instance appelée "le conseil parisien de prévention des risques terroristes".

Le Préfet de police ne peut être que favorable à ce que des échanges réguliers aient lieu entre les responsables chargés de la sécurité et les élus, qui se trouvent effectivement en première ligne face aux inquiétudes légitimes des Parisiens.

C'est le sens des instructions qu'il a d'ailleurs données le 20 septembre dernier puisqu'il a invité chaque commissaire central à prendre l'attache des responsables des établissements les plus sensibles afin d'identifier les risques et d'expliquer les mesures qui ont été prises pour y faire face.

En particulier, les grands magasins sont bien évidemment une cible et une priorité tout à fait importante.

Le Préfet de police alerte également systématiquement depuis le début du mois les organisateurs des manifestations importantes organisées sur la voie publique en leur demandant de prendre les mesures adaptées, notamment en matière de contrôle et de filtrage. Il les encourage systématiquement à se rapprocher du commissaire territorialement compétent.

Toutefois, le Préfet de police ne pense pas que la création de l'instance que vous proposez dans votre vœu soit de nature à répondre à la préoccupation exprimée.

En effet, ce type de question se prête mal à une forme d'institutionnalisation qui pourrait nuire à l'efficacité opérationnelle.

En revanche, pour répondre de façon pertinente à votre demande, il propose deux types d'échange.

D'abord, il a accepté, comme l'a rappelé Mme BROSSEL, l'invitation à participer à la 3e Commission qui se tiendra le 7 novembre prochain afin d'actualiser les informations sur les risques, les mesures prises et leur mise en œuvre. Il lui semble que cette commission, par le champ de ses compétences, est le cadre naturel d'échanges informels avec les élus de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

D'autre part, il vient de transmettre de nouvelles instructions à chaque commissaire central, afin que chaque commissaire prenne l'attache du maire d'arrondissement pour lui faire part de sa disponibilité à participer à toute réunion sur Vigipirate que le maire souhaiterait organiser, et il revient à chaque maire de décider du format de la réunion qu'il souhaite mener.

En conclusion, je souhaite vous rappeler que le dispositif actuel Vigipirate est opérationnel. Il est adapté aux enjeux auxquels la Capitale fait face.

Bien évidemment, le Préfet de police se tient à disposition du Conseil de Paris pour l'informer régulièrement sur l'état de la menace et des mesures prises pour y remédier.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police, pour ces informations sur ce sujet qui nous préoccupe tous.

Mesdames KOSCIUSKO-MORIZET et BURKLI, retirez-vous votre vœu ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Oui, nous partageons les mêmes objectifs.

Je remercie Mme BROSSEL pour ses propos favorables et je prends bonne note de l'organisation prochaine d'une réunion avec les maires d'arrondissement et les institutionnels, une réunion différente de celle du 7 novembre à la 3e Commission à laquelle plusieurs d'entre nous ne participons pas.

Donc, j'attends avec impatience une date pour le mois de novembre pour nous réunir.

Je vous en remercie et je retire ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux rondes nocturnes de police aux alentours de la place Bernard Lazare (3e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 69 relatif aux rondes nocturnes de police aux alentours de la place Bernard Lazare.

Je donne la parole à Marie-Laure HAREL, pour 2 minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaitais adresser ce vœu à M. le Préfet de police, puisque c'est de lui que dépend le déploiement humain et matériel de la police à Paris, de manière à ce qu'il porte une attention particulière à la place Bernard Lazare, située dans le 3e arrondissement.

C'est une petite place aux abords de la rue de Turbigo, où a pris l'habitude de squatter malheureusement une bande de jeunes délinquants, depuis déjà très longtemps, ce qui génère beaucoup de soucis et d'inquiétudes pour les riverains. Ces inquiétudes sont de plus en plus vives, comme ils ont eu l'occasion de le manifester lors du dernier conseil de quartier Arts et Métiers qui avait lieu le 29 septembre dernier.

Le commissaire de police du 3e arrondissement participait à ce conseil de quartier, et je crois que ni lui ni M. AIDENBAUM d'ailleurs ne contredisent la nécessité de renforcer, en tout cas, les passages policiers le soir aux abords de cette place, puisque les problèmes sont bel et bien là. Ils sont constatés par tout le monde, ils sont corroborés par des faits extrêmement concrets.

Le commissaire du 3e arrondissement a admis la nécessité de renforcer les passages de la police, simplement cela ne semble pas être prévu pour l'instant. Il a fait appel à vous, au Préfet de police qui pouvait décider d'où, quand et comment on renforce les actions de la police localement.

Il m'a été dit au Conseil d'arrondissement, quand j'ai déposé ce vœu, que le renforcement des passages policiers le soir près de la place Bernard Lazare était d'ores et déjà prévu. Moi, je n'ai pas tout à fait compris la même chose en écoutant le commissaire de police du 3e arrondissement. Je ne déposerais pas mon vœu si les passages étaient déjà renforcés, comme on a voulu me le faire croire au Conseil d'arrondissement ou si c'était prévu concrètement.

En tout état de cause, si, dans votre réponse, vous êtes capables de me dire où, quand et comment ces passages policiers seront renforcés, je me ferai un plaisir de retirer mon vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame HAREL.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Et surtout au Préfet de police.

Je ferai juste quelques remarques sur votre vœu, qui sont d'ailleurs, je le remarque, exactement les mêmes que celles que j'ai pu avoir lors de notre dernière séance.

D'abord, je le redis, Madame HAREL, l'utilisation que vous faites d'un certain nombre de chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales est parfois un peu une utilisation. Je nous suggère collectivement - nous adorons avoir dans cet hémicycle des débats sur les chiffres, nous en avons beaucoup eus sur ces questions - d'aborder la question avec le plus de sérénité possible parce que, en la matière, l'utilisation d'un certain nombre de chiffres nous a parfois fait quitter quelque objectivité, les uns et parfois les autres d'ailleurs. Première chose.

Deuxième chose, je redis que nous avons modifié et adopté un règlement intérieur modifié dans cette assemblée. C'est absolument passionnant que les 163 Conseillers de Paris soient saisis de ces questions-là, mais nous avons des questions écrites. Nous avons, M. le Préfet de police comme l'Exécutif, l'obligation de vous répondre dans le délai d'un mois : utilisons, les uns et les autres, ce moyen d'obtenir des informations, qui me paraît parfaitement adapté à des sujets de cette nature. Vraiment, je nous y engage les uns les autres.

Après, comme l'avait fait M. PÉCHENARD, si la réponse n'est pas adaptée, alors il avait eu bien raison de revenir en Conseil de Paris, mais d'ailleurs il a eu les réponses aux questions qu'il posait. Honnêtement, c'est plus un point de méthode que sur le fond, c'est M. le Représentant du Préfet de police qui vous y répondra. Mais nous nous donnons les moyens d'avancer sur l'organisation de notre Conseil et après nous oublions d'utiliser ces moyens. Je trouve que nous pourrions être plus efficaces collectivement.

Donc je ne vais pas répondre à la place du Préfet de police. Je réponds sur ce qu'il me revient de répondre, Monsieur LEGARET.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - M. Pierre AIDENBAUM a demandé la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je pense que M. le Préfet va répondre très précisément aux interrogations. Tout le monde sait très bien qu'il règne une insécurité totale dans le 3e arrondissement et qu'on peut difficilement s'y promener ! Particulièrement dans le lieu que vous indiquez, où vous voyez des jeunes délinquants. Oui, il y a certainement des jeunes délinquants, mais il y a surtout des jeunes oisifs, désœuvrés, qui font du bruit et naturellement que c'est totalement désagréable et que nous menons une action très forte.

Juste encore un mot pour vous dire, Madame HAREL - vous devriez peut-être aller plus souvent dans ce coin du quartier -, pour vous dire que c'est exactement - je ne vais pas refaire la réponse et le Préfet va répondre à vos questions - les réponses qu'on vous a déjà faites en Conseil d'arrondissement.

Peut-être que vous pensez que ce que l'on vous raconte au Conseil d'arrondissement n'est pas la vérité, et notamment par rapport à un certain nombre de mesures qu'a prise le Préfet de police. On va vous les rappeler maintenant. Mais voilà ! Et je pense qu'à la prochaine réunion du Conseil d'arrondissement, vous reposerez encore une autre question dans le même domaine, sur un autre lieu infréquentable du 3e arrondissement et on vous y répondra de la même manière.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement.

Monsieur le Préfet de police pour les éléments de réponse précis.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, le secteur de la place Bernard Lazare est bien une priorité de l'action des services de police.

Comme l'a indiqué M. le Maire du 3e arrondissement, c'est un lieu privilégié par de jeunes gens désœuvrés, qui se livrent à diverses nuisances et à divers actes répréhensibles. Ces actes créent une gêne importante pour les riverains. Cependant, la plupart de ces faits ne dépassent pas le stade contraventionnel et ne peuvent que ponctuellement faire l'objet d'une poursuite judiciaire.

Pour faire face à cette délinquance et à la demande du maire du 3e arrondissement, les services de police locaux ont mis en place un dispositif que je vais essayer de détailler. D'une part, des passages de police appelés "points de visibilité, de rencontre et de dissuasion" sont régulièrement effectués sur ce secteur, aux horaires les plus sensibles, c'est-à-dire de 17 heures à 18 heures et le soir de 23 heures à 1 heure du matin.

Des actions de sécurisation avec visites des parties communes d'immeubles riverains, ainsi que des opérations de contrôle d'identité sur réquisition du parquet, sont également effectuées.

L'ensemble de ces actions, selon les services de police, a permis une relative stabilité des faits de délinquance sur ce secteur, sans toutefois faire disparaître les nuisances subies, et elles ne sont pas négligeables.

Lors du dernier conseil de quartier du 29 septembre 2014, les riverains ont été informés de ces renforts, notamment de l'action des services spécialisés. Je pense à la brigade anti-criminalité nuit qui patrouille dans ce secteur. Grâce à ces patrouilles, les nuisances ont pu reculer.

S'agissant de la problématique des trafics de stupéfiants, des investigations sont en cours, afin d'écarter toute éventualité de trafic.

Enfin, pour compléter ce dispositif, il y a 24 caméras qui permettent de surveiller sur le 3e arrondissement. Parmi ces 24 caméras, 8 caméras couvrent plus particulièrement le périmètre Turbigo, Réaumur Sébastopol, Saint-Martin et une caméra est implantée à l'angle des rues Turbigo et Fontaine-du-Temple, qui permet notamment de surveiller les rassemblements et d'apporter une réponse policière en temps réel.

Les services de police estiment d'ailleurs que la proposition du Maire du 3e arrondissement d'une caméra supplémentaire à l'angle des rues Montgolfier et Vertbois serait pertinente pour régler le problème posé.

Ces actions, bien évidemment, sont complétées par d'autres actions venant de la Ville. Je pense au club de prévention, mais aussi à l'action de la Direction de la Propreté.

En conclusion, Madame la Conseillère, la Préfecture de police continuera son action déterminée afin de limiter les nuisances sur la place Bernard-Lazare.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 69.

Madame HAREL, vous allez retirer ce vœu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Non, je le maintiens puisque le Préfet de police dit lui-même que les nuisances subies restent importantes et ne fait état d'aucune action concrète pour renforcer l'action de la police.

Je suis ravie d'apprendre, au passage, que M. AIDENBAUM est devenu disciple de la vidéosurveillance et veut rajouter des caméras dans notre arrondissement.

Je le maintiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Entendu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la sécurité aux abords des grands magasins dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 70 relatif à la sécurité aux abords des grands magasins dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin.

La parole est à Mme BURKLI pour deux minutes.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Après un détour dans le 3e arrondissement, je reviens dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin. C'est un sujet sur lequel j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir auprès de M. le Préfet de police, notamment au lendemain du braquage du joaillier Bucherer, boulevard des Capucines.

C'est une demande récurrente des grandes enseignes, à l'exemple des Galeries Lafayette, de pouvoir disposer de vigiles à l'entrée de leurs établissements pour répondre à l'évolution de la délinquance, sur le boulevard Haussmann notamment, et assurer une parfaite sécurité de leurs employés et de leur clientèle. C'est une demande que je soutiens naturellement.

Nous sommes à la veille des fêtes de fin d'année, qui va voir le nombre des clients français et étrangers augmenter considérablement dans ce que quartier emblématique de Paris.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir autoriser la présence d'agents de sécurité, non armés, dans le périmètre des enseignes qui en feraient la demande, dans une limite géographique à fixer conjointement avec elles. C'est précisément l'objet du vœu que je présente aujourd'hui.

Mais à terme, je considère que la loi doit évoluer, doit encourager une plus grande coopération de la sécurité privée avec les forces de l'ordre. Les dernières déclarations du Ministre de l'Intérieur, M. CAZENEUVE, vont dans ce sens, et c'est une bonne chose.

Il faut espérer que des décisions soient prises concrètement et rapidement dans ce sens, pour l'intérêt de tous.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BURKLI.

Je donne la parole à Mme BROSSEL pour deux minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - La Ville n'a aucune compétence en la matière. C'est donc bien M. le Représentant du Préfet de police qui pourra répondre à Mme la Maire du 9e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, vous l'avez évoqué, c'est un sujet législatif, puisqu'en l'état actuel du droit, l'emploi des agents de sécurité privés est régi par l'article L. 613-1 du Code de la sécurité intérieure qui dit, je le cite : "Les agents de sécurité ne peuvent exercer leur fonction qu'à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont ils ont la garde. A titre exceptionnel, ils peuvent être autorisés par le représentant de l'Etat dans le département, ou à Paris par le Préfet de police, à exercer sur la voie publique des missions, même itinérantes, de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont ils ont la garde".

La réglementation interdit donc aux agents de sécurité privée d'exercer leur activité à l'extérieur du magasin dont ils ont la garde et ce, y compris sur les trottoirs attenants aux magasins qui relèvent du domaine public. Néanmoins, le Préfet de police ne peut, qu'à titre exceptionnel et temporaire, autoriser le personnel de sécurité à exercer leur mission sur la voie publique, comme par exemple pour les fêtes de fin d'année. Le Préfet de police est d'ailleurs prêt à instruire, comme il l'a fait cet été, toute demande s'inscrivant dans le cadre de dérogations prévues par la loi mais qui, je le répète, ne peuvent qu'être exceptionnelles.

Plus largement, s'agissant de l'action de la police à l'égard des touristes, le Préfet l'a rappelé lors de son audition devant la Mission d'information et d'évaluation de la Ville de Paris, que la protection des touristes est une priorité de la Préfecture de police. Un plan d'action est en place depuis avril 2013, dont les axes sont les suivants : occuper le terrain, améliorer l'information des touristes, développer le partenariat avec les ambassades, améliorer l'accueil des victimes.

On peut dire que la physionomie des zones touristiques parisiennes a évolué favorablement puisque, depuis le début de l'année 2014, on constate un recul de 7 % des vols avec violence. En particulier, les touristes chinois victimes de vols avec violence ont reculé de 27 %. On a 198 faits recensés, contre 270 sur la même période l'an passé. D'autres statistiques de même nature sont au vert.

Il faut également souligner le partenariat efficace en matière de vidéo-protection avec les grands magasins. Au total, la Préfecture de police est bien consciente des enjeux que représente la sécurité aux abords des sites touristiques et aux abords des grands magasins, et elle continuera à mobiliser ses moyens pour assurer cette sécurité.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je vais donc mettre aux voix le vœu…

Colombe BROSSEL pour un mot ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - On le fait en direct "live", mais peut-être que les éléments de réponse apportés par le Préfet peuvent amener Delphine BURKLI à retirer son vœu ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je maintiens ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien entendu. Nous allons mettre aux voix le vœu n° 70 avec un avis…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Favorable au regard des évolutions qui vont venir, peut-être, éventuellement, en matière législative. Mais ayons en tête, au-delà du vote de ce vœu, sur le fait que nous ne sommes pas dans l'aujourd'hui et le maintenant, mais éventuellement dans la poursuite d'un dialogue par d'autres.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2014, V. 236).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la sécurité des équipements sportifs et de leurs usagers.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant étudier le vœu n° 71 relatif à la sécurité des équipements sportifs et de leurs usagers.

La parole est à Mme BURKLI pour deux minutes maximum.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise à rappeler la nécessité, pour les mairies d'arrondissement, de disposer du concours de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris pour garantir la sécurité des équipements sportifs et le respect des heures de fermeture. C'est peut-être une évidence mais, dans les faits, et malgré le dévouement des agents de la DPP, les agents de la Direction Jeunesse et Sports se retrouvent de plus en plus régulièrement confrontés à des publics qui refusent de quitter les lieux à l'heure de fermeture ou qui les occupent indûment pendant l'ouverture et après la fermeture des équipements.

C'est le cas assez régulièrement sur le T.E.P., rue Duperré, au gymnase Gauguin, rue Milton. J'ai eu l'occasion de vous en parler, Madame BROSSEL, également à M. MARTINS, adjoint en charge de ces questions.

Ce vœu rappelle qu'il existe dans le règlement général de la Direction des Espaces Verts, des dispositions permettant à la Direction de la Prévention et de la Protection d'intervenir dans les espaces verts municipaux pour procéder à l'éviction de personnes, si nécessaire, tout en assurant la sécurisation des agents de la DEVE lors de la fermeture des sites.

Il apparaît donc nécessaire d'inclure des dispositions identiques dans le règlement général des équipements relevant de la DJS, afin que la sécurité des lieux et de leurs usagers soit pleinement garantie.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BURKLI.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre pour deux minutes maximum.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Il y a une petite incompréhension qui vous a amenée à présenter ce vœu en 3e Commission. L'une des missions - et j'ai envie de dire la mission prioritaire des agents de la DPP - c'est bien la protection des équipements de la Ville. C'est la mission prioritaire des agents de la DPP. Ils protègent et ils font de la prévention sur ces équipements municipaux. Ce sont des passages et des interventions des I.S.V.P. Cela peut être également du travail avec des dispositifs de vidéosurveillance reliés au C.V.O., au Centre de veille opérationnelle.

Mais, vraiment, il n'y a aucun obstacle réglementaire qui empêcherait l'intervention des agents de la DPP dans les équipements sportifs de la Ville de Paris. D'ailleurs, pour mémoire, c'est vrai qu'il y a une spécificité DJS puisque depuis le 1er janvier 2014, il y a eu 2.293 missions effectuées dans les équipements sportifs par des agents de la DPP, donc il n'y a aucun obstacle qui s'opposerait à ce que les équipements sportifs puissent rentrer dans le périmètre que vous décrivez.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerai de retirer le vœu, de ce point de vue-là.

Néanmoins, et c'est un travail sur lequel nous avons commencé à initier les choses avec Jean-François MARTINS : il y avait eu, il y a quelques années, une convention particulière passée entre la DEVE et la DPP, plus sur les modalités d'organisation et de fluidité d'information entre les deux directions. Aujourd'hui, nous voyons bien, et Jean-François MARTINS en a parlé hier, qu'il est nécessaire d'amorcer ce travail entre la DJS et la DPP, donc c'est un travail qui vient de commencer.

Voilà, un, on commence à travailler sur un protocole, mais deux, n'attendons surtout pas que ce protocole existe pour que la DPP qui, d'ailleurs, le fait déjà, se mobilise sur les équipements sportifs, notamment dans le 9e arrondissement.

Merci d'avoir appelé notre attention sur les deux endroits dans lesquels il y a parfois des difficultés. C'est peu de le dire !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien.

Explication de vote de M. BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je remercie Mme BURKLI pour ce vœu parce qu'il relance le débat qu'on a eu hier.

Parce que le principal souci qu'on va avoir avec des équipements qui vont être ouverts le soir de 22 heures 30 à minuit, avec des usagers qui auront les clés, seront des problèmes de sécurité, avec des risques d'envahissement, par exemple, comme on en a connu déjà dans le passé sur des équipements de la Ville et pour lequel les agents de la Ville intervenaient et appelaient notamment la DPP.

Donc, je m'abstiendrai sur ce vœu. On ne le votera pas mais nous ne le refusons pas, d'un autre côté, parce que je pense qu'il sera à étudier pour l'avenir proche dans l'expérimentation.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien. Merci beaucoup pour cette explication de vote.

Madame BURKLI ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je remercie Mme BROSSEL pour avoir rappelé l'engagement de la DPP, qui doit être le sien, pour assurer la parfaite sécurité des usagers et des équipements sportifs. Ce n'était pas forcément évident, donc c'est bien d'engager ce travail avec Jean-François MARTINS. On en a parlé la semaine dernière pour qu'il soit fait, que ce soit beaucoup plus fluide en matière d'information.

Je comprends les considérations de M. BONNET, mais je retirerai ce vœu puisque j'ai eu les réponses à mes questions.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Merci, Madame BURKLI.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la vente à la sauvette.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu n° 72, relatif à la vente à la sauvette.

Je vais donner la parole à M. BOULARD, 2 minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame le Maire.

Malgré les nombreux vœux de la majorité du 17e et notamment le dernier en date du 10 juin 2014, demandant au Préfet de police de conduire des opérations pour lutter contre le fléau des ventes à la sauvette, la situation n'évolue pas.

Pis ! Nous constatons une recrudescence de la présence des vendeurs à la sauvette, en particulier de fruits et légumes à proximité des stations de métro du 17e arrondissement.

Vous le savez, la vente à la sauvette alimente des organisations clandestines et des réseaux d'économie parallèle. Elle est pourtant interdite en France et punie jusqu'à six mois d'emprisonnement et 3.750 euros d'amende.

L'origine inconnue, voire douteuse des produits vendus présente des risques en matière d'hygiène et de santé publique. La concurrence déloyale subie, pour les commerces de proximité, passe mal, notamment dans cette période de crise.

Nous considérons que la Ville de Paris ne peut rester passive face au mécontentement des commerçants.

C'est pourquoi nous demandons, avec Brigitte KUSTER et Frédéric PÉCHENARD, que la Maire de Paris lance, sur l'ensemble du territoire parisien, et en particulier sur le 17e, un programme de sensibilisation, une campagne de sensibilisation et de prévention du public sur les risques encourus par les achats à la sauvette de produits alimentaires et non alimentaires, en s'appuyant sur l'intérêt suscité par une campagne précédente en 2011 : "Achats à la sauvette ; attention, danger !"

D'autre part, nous demandons au Préfet de police d'intensifier en parallèle les actions de contrôle et de dissuasion sur les lieux concernés, tout en assurant un traitement judiciaire approprié.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien.

Est-ce que je donne la parole à Colombe BROSSEL ou à M. le Représentant du Préfet de police pour commencer ?

Madame BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Monsieur BOULARD, pour qu'il n'y ait aucun "teasing" excessif dans notre Conseil de Paris, j'apporterai un avis favorable à votre vœu, mais je pense que nous pouvons ensemble avancer sur ces sujets, sans nécessairement rentrer dans la polémique.

En effet, vous aviez déposé, Madame la Maire, avec les élus du 17e arrondissement, un vœu au mois de juillet, si ma mémoire est bonne. Les choses avancent, les choses progressent, tout ne peut pas être réglé d'un claquement de doigt ; nous en sommes, les uns et les autres, désolés mais le démantèlement, par exemple, de réseaux de distribution, cela prend parfois un tout petit peu plus de temps que quelques semaines.

Je voulais juste vous rappeler d'abord, évidemment, que nous sommes, les uns et les autres, et je laisserai M. le Représentant du Préfet de police répondre pour la Préfecture de police, mais pour ce qui est de la Ville, attentifs à la situation que vous décrivez. Toutes les formes de vente à la sauvette ne sont pas exactement les mêmes et les sorties de métro du 17e ne sont pas exactement la porte de Bagnolet ou la porte de Montreuil, mais le sujet, en tant que tel, est un sujet sur lequel nous agissons avec les moyens de la Ville.

Vous l'avez dit, la vente à la sauvette est aujourd'hui un délit. La DPP, en tant que telle, ne peut donc pas réprimer mais verbaliser. De ce point de vue-là, l'accroissement de la verbalisation est le signe de notre engagement total sur le sujet. Je vous redonne le chiffre : de 2011 à 2013, plus 316 % sur Paris, plus 581 % dans le 17e et nous n'avons les chiffres que pour les huit premiers mois de l'année, mais ils sont à peu près de la même nature et à Paris et dans le 17e.

Donc, la DPP poursuit son engagement en matière de verbalisation.

Bien entendu, et cela avait été évoqué dans le vœu de l'Exécutif au mois de juillet, ce sera un sujet que nous avons mis au pot du prochain contrat de sécurité parisien. Nous en avons discuté avec l'ensemble des maires d'arrondissement, il y a de cela quelques semaines.

Vous nous interpellez, de fait, les deux institutions, sur une action de prévention : cela me paraît être une bonne idée. Il faut que l'on voie dans quelle forme, mais donc avis favorable.

Mais je crois qu'il n'y a rien de mieux que le partenariat pour avancer sur ces questions-là.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame le Maire.

Monsieur le Conseiller, la lutte contre les ventes à la sauvette constitue bien une priorité pour la Préfecture de police et vous aviez déjà attiré l'attention sur ce sujet en juin dernier.

Malheureusement, ce phénomène n'est pas nouveau et, depuis quelques années, notamment grâce au nouvel article du Code pénal qui fait de la vente à la sauvette un délit, l'action de la Préfecture de police a pu s'intensifier contre ce phénomène.

Alors, cette action repose sur trois principes :

- d'abord, une présence policière accrue, notamment en utilisant les renforts que permet la police d'agglomération, ainsi que la création sur certains sites de brigades spécialisées de terrain, comme aux Champs-Elysées ou à Belleville.

- deuxièmement, des actions coordonnées avec la Ville, s'agissant du nettoyage, mais aussi avec d'autres services de l'Etat ; je pense à la mise en œuvre coordonnée d'obligation à quitter le territoire avec rétention administrative ; je pense également à la mobilisation des services des Douanes pour recourir aux transactions douanières ou encore à l'implication de la Direction départementale de la protection des populations pour veiller aux règles d'hygiène.

- enfin, grâce au Procureur de la République, un traitement judiciaire adapté a pu être trouvé, puisque des procédures simplifiées de constatation de vente à la sauvette ont été créées et permettent ainsi la saisie puis la destruction de la marchandise quand la police intervient.

Aujourd'hui, même s'il reste des points de sensibilité, quelques résultats encourageants ont été obtenus sur certains sites autrefois emblématiques sur l'ensemble du territoire parisien ; je pense à la Tour Eiffel, aux Champs-Elysées, sur la zone de sécurité prioritaire du 18e arrondissement, Belleville ou encore, plus récemment, la porte de Montreuil. Toutefois, le Préfet de police est attentif aux effets reports que certaines opérations récentes auraient pu créer.

A la Tour Eiffel, par exemple, le Préfet de police a pu constater les bons résultats obtenus par le commissariat du 7e arrondissement, grâce à une présence accrue sur le terrain de policiers mais aussi à la mise en œuvre de procédures judiciaires systématiques avec mise en garde à vue et également un partenariat avec la Direction de la Propreté de la Ville de Paris pour permettre la destruction des centaines de kilos de marchandises saisies.

A la porte de Montreuil, je le disais, grâce à l'unité de commandement qu'offre la police d'agglomération, les frontières départementales entre Paris et la Seine-Saint-Denis n'ont pas constitué une gêne pour la mise en œuvre d'un plan d'action et le déploiement d'effectifs. Le 11 octobre dernier, il y a eu une manifestation des riverains au cours de laquelle ils ont pu faire part de leur satisfaction.

S'agissant plus particulièrement du 17e arrondissement, je peux vous donner les informations suivantes.

Un dispositif spécifique a été mis en place par le Préfet de police. Une opération quotidienne et d'initiative est réalisée par les effectifs pour procéder à l'interpellation des auteurs de vente à la sauvette. Depuis le 1er janvier 2014, 265 opérations ont été organisées dans cet arrondissement, avec des arrestations.

Concernant les ventes à la sauvette de denrées périssables que vous évoquez, les services de police ont procédé à 143 interpellations depuis le début de l'année dans cet arrondissement. Les personnes interpellées ont fait l'objet d'une procédure simplifiée avec confiscation et destruction de la marchandise. Il y eu des mesures de garde à vue et deux personnes ont été déférées sur décision du Parquet.

Concernant les marchés des rues Poncelet et de Lévis, trois opérations spécifiques pour lutter contre la vente illégale de tapis et de matelas ont été mises en place en coordination avec les services de la Ville de Paris.

S'agissant des actions de communication, le Préfet de police est tout à fait prêt à participer à ces campagnes de communication, voire les initier comme il l'a fait à l'égard des touristes. Ainsi, dans le guide "Paris en toute sécurité" disponible en huit langues, il est bien rappelé aux touristes les risques sur le délit de vente à la sauvette.

Au total, le Préfet de police continuera à lutter contre ce phénomène grâce à la mobilisation des effectifs de police, à la bonne coordination avec la Ville et avec les autres services de l'État et à cet égard, il participera activement à la rédaction de la fiche prévue à ce sujet dans le Contrat parisien de sécurité en cours d'élaboration.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme KUSTER, maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Quelques mots, Madame le Maire, et merci, Monsieur le Préfet, pour remercier Mme Colombe BROSSEL de son écoute, écoute d'autant plus importante que nous n'en avons pas trouvé l'écho au niveau de l'opposition du 17e arrondissement. Je suis donc heureuse que l'Exécutif municipal parisien prenne conscience d'un problème important qui dépasse les clivages politiques car nous sommes tous confrontés à cela, quels que soient nos arrondissements.

Merci, je pense que c'est une avancée importante pour nous tous, dans tous nos arrondissement, et que la Préfecture, et la Mairie de Paris s'emparent de ce sujet en relayant la campagne.

Je voulais tout simplement vous remercier, Madame BROSSEL, et également Monsieur le Préfet, de nous avoir rappelé l'action efficace des forces de l'ordre et les interpellations telles que vous venez de nous le dire. C'est quelque chose qui est encourageant pour nous tous et que nous allons relayer auprès de nos commerçants.

Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Bravo ! (2014, V. 237).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un groupe de travail sur la sécurité dans le quartier Masséna-Olympiades.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons étudier maintenant le vœu n° 73, relatif à la création d'un groupe de travail sur la sécurité dans le quartier Masséna-Olympiades.

La parole est à Mme Édith GALLOIS, pour 2 minutes maximum.

Mme Édith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Ce quartier Masséna-Olympiades est malheureusement tristement connu des forces de police et de la Préfecture de police, qui intensifie ses efforts dans ce quartier - cela est une certitude - qui est d'ailleurs réputé comme étant l'un des plus violents de Paris.

Quand on parle du quartier Masséna-Olympiades, on pourrait dire "les" quartiers car bien que proches, ils sont différents et ont chacun leur violence spécifique.

Il y a également au milieu de tout cela la Villa d'Este.

Malgré les efforts de renforcement de présence policière, malgré le fait que la Préfecture de police soit parfaitement consciente des problèmes qui y règnent, malgré le fait que le maire du 13e arrondissement soit également conscient et qu'il informe la population par des réunions dans les conseils de quartier, il reste encore une insécurité et un sentiment d'insécurité très fort dans ces quartiers liés au trafic de drogue et aussi essentiellement à la prostitution qui a lieu dans les caves et dans les parkings.

Un mort a récemment été retrouvé sur la Villa d'Este.

Tout cela m'incite donc à vous demander s'il ne serait pas possible, au-delà des réunions des conseils de quartier où des informations sont données mais ne sont pas suffisantes, visiblement, de créer un groupe de travail qui réunirait des représentants de la Préfecture de police, des membres des conseils de quartier, des élus, mais aussi des élus de l'opposition, car nous ne sommes pas souvent conviés à ce genre de réunion, afin que nous soyons informés et qu'on puisse éventuellement travailler ensemble et avancer le mieux possible pour plus de sécurité dans nos quartiers.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

Je donne la parole pour vous répondre à Mme Colombe BROSSEL

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame GALLOIS.

On a déjà commencé à avoir l'échange en 3e Commission sur le vœu. Il y a quand même deux sujets qui me posent un peu souci dans votre vœu.

D'abord, tel qu'il est écrit, on aurait l'impression que personne ne s'est jamais soucié des questions de sécurité à Masséna-Olympiades. Il y a une mairie d'arrondissement qui est extrêmement présente, un maire d'arrondissement, ses adjoints, qui sont extrêmement présents dans le travail partenarial sur les questions de prévention et les questions de sécurité.

Pour mémoire, c'est un des arrondissements où le contrat de sécurité d'arrondissement fonctionne très bien. La dernière réunion a eu lieu le 25 juin 2014. Moi, je ne peux pas faire le "Doodle" pour inviter les élus des mairies d'arrondissement à venir dans les réunions qui leur sont ouvertes ! Il suffit d'y aller, en fait. L'information doit bien arriver jusqu'aux élus du 13e arrondissement : allez-y, et dans les réunions plénières de contrat de sécurité d'arrondissement, tous les sujets sont ouverts de la même façon. Ce n'est quand même pas moi qui vais écrire au commissaire du 13e arrondissement pour lui proposer d'aller à une réunion du conseil de quartier !

Si le conseil de quartier veut inviter le commissaire d'arrondissement, honnêtement, je vous promets que je ne m'y oppose pas. Il leur suffit d'écrire un courrier, et comme dans tous les arrondissements, et j'en profite d'ailleurs pour les remercier, en présence de M. le Représentant du Préfet de police : les commissaires d'arrondissement se déplacent pour aller à la rencontre des habitants, pour échanger et discuter avec eux.

Ce sujet est vraiment pris au sérieux par l'ensemble des intervenants, et le maire du 13e arrondissement, et l'ensemble des acteurs, que ce soit la P.P., que ce soient les acteurs de la prévention, que ce soit le conseil de quartier. Des réunions ont déjà eu lieu et elles vont continuer.

Voilà, moi, je ne peux pas me substituer à ceux qui font déjà le travail sur le terrain, donc honnêtement, j'apporterai un avis défavorable à votre vœu mais si vous voulez, j'appellerai le commissaire si cela peut faire plaisir.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, les services de police du 13e arrondissement sont particulièrement attentifs à la situation de ce quartier Masséna-Olympiades, tout comme ils sont attentifs à d'autres quartiers du 13e arrondissement - je pense au secteur Paul-Bourget.

Des patrouilles vététistes et pédestres sont menées quotidiennement dans ce quartier. Des équipages véhiculés assurent également des sécurisations renforcées le soir, notamment avec la B.A.C.

S'agissant plus particulièrement des faits survenus le 29 septembre dernier, les policiers ont été amenés à intervenir Villa d'Este à la suite de la découverte d'un homme d'origine vietnamienne blessé par balle gisant sur la voie publique, et l'enquête est actuellement confiée à la Brigade criminelle de la police judiciaire.

Au-delà de cet homicide, au regard de la physionomie de ce quartier, les faits de délinquance constatés sont principalement liés au trafic de stupéfiants et aux activités de prostitution.

S'agissant du trafic de stupéfiants, il y a une action soutenue puisque ce quartier est inscrit au plan antistupéfiants de la Préfecture de police. Ce trafic génère une occupation des halls d'immeubles et plusieurs affaires marquantes ont été réalisées au cours de ces derniers mois pour éradiquer ce problème.

S'agissant des activités de prostitution, le quartier Masséna-Olympiades fait l'objet d'une surveillance particulière de la Brigade de répression du proxénétisme de la police judiciaire.

Je rappellerai à cet égard l'opération d'envergure menée fin 2013 à l'issue de laquelle 23 ressortissants chinois ont été interpellés, dont 8 ont été déférés.

Pour lutter contre les délits liés aux activités de prostitution, des opérations de sécurisation sont réalisées chaque jour, en après-midi et en soirée. Des opérations de contrôle d'identité avec réquisition du Parquet sont également menées chaque semaine sur le secteur Villa d'Este et sur l'avenue d'Ivry afin de lutter contre le racolage et les violences faites aux personnes.

L'ensemble du quartier bénéficie de huit caméras qui permettent aux policiers de faciliter leur action.

L'action des services de police est également accrue par l'action des correspondants de nuit et des clubs de prévention.

S'agissant plus particulièrement de votre demande de création d'un groupe de travail sur la sécurité de ce quartier, le chef de district, ainsi que le commissaire du 13e arrondissement, sont prêts à participer à toute réunion sur la situation de ce quartier, à l'initiative du maire du 13e ou du conseil de quartier, en présence des élus concernés, comme cela s'est fait déjà dans le passé, par exemple en juin dernier sur la prostitution.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame GALLOIS, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Edith GALLOIS. - Je remercie M. le Préfet de ces explications.

Je vais retirer mon vœu, en prenant acte du fait qu'il puisse y avoir une réunion avec la commissaire de police sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au programme Adultes-relais.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu n° 74 relatif au programme adultes-relais, et je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour deux minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais intervenir sur le programme adultes-relais qu'on ne connaît pas trop bien, dans le cadre de la politique de la ville, parce qu'on intervient souvent sur les projets de délibération de subventions, mais on ne sait pas toujours qu'il y a aussi la possibilité, notamment pour l'Etat, d'octroyer des postes d'adultes-relais, avec un montant relativement important, puisque pour chaque poste, c'est près de 17.000 euros par an que met l'Etat.

Aujourd'hui, donc, ces postes sont plus des postes de médiateurs situés dans les quartiers prioritaires, et qui peuvent être portés à la fois par la collectivité, mais aussi les hôpitaux, les écoles et surtout les associations.

Ces postes relais sont finalement une aide supplémentaire importante, et elle représente plus de 3 millions d'euros pour l'année. Alors, j'ai fait une propre recherche : il y a aujourd'hui à Paris 186 postes adultes-relais, et il me semble que ce sont des postes qui ont été finalisés pour trois années. Et pour l'année 2015, ils sont renouvelés, finalement, par tiers. Et je crois savoir qu'il y en aura plus de 70 pour 2015.

Alors, ma question est simple : nous souhaitons que la Ville interpelle l'Etat pour qu'il apporte des garanties sur le nombre de ces postes adultes-relais, car vous le savez, il y a une nouvelle géographie prioritaire, et donc, il n'est pas sûr en effet que ces postes soient affectés comme ils l'étaient précédemment. Et puis, ce qui est demandé aussi par beaucoup de conseillers, c'est la répartition de ces postes par arrondissement dans la Capitale, et aussi, la nature de ces postes, quels sont les critères, finalement, d'éligibilité pour ces postes.

Voilà pour ma question, qui s'adresse bien évidemment à Mme BROSSEL, mais aussi à M. le Préfet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à Mme MÉHAL et Mme JOHNSON d'avoir déposé ce vœu.

Vous demandez de fait deux choses : la garantie de l'Etat sur le nombre des adultes-relais prévus à Paris, et puis, des précisions sur la nature et la répartition de ces postes par arrondissement.

Alors, sur le premier point, vous n'êtes pas sans savoir… Et puis, nous avons eu l'occasion d'échanger avec les élus en charge de la politique de la ville, et donc, évidemment, notamment Mme JOHNSON. Deux courriers successifs à Anne HIDALGO, l'un de Najat VALLAUD-BELKACEM, l'autre de Myriam EL KHOMRI, ont garanti la sanctuarisation des crédits d'intervention de l'Etat au titre de la politique de la ville sur un certain nombre de sujets, ainsi que le nombre de postes d'adultes-relais pour les trois prochaines années à Paris, y compris dans les quartiers qui sortiront du C.U.C.S.

Et d'ailleurs, vous avez repris dans votre vœu les éléments budgétaires annoncés par M. CANERE le 2 octobre dernier, dans lequel il a également formalisé la sanctuarisation des crédits d'intervention à hauteur de 338 millions d'euros jusqu'en 2017. La Préfecture l'a rappelé lors des trois réunions des Etats généraux de la semaine dernière, donc je vous rassure, si vous aviez encore quelque inquiétude sur ces sujets, il y a un engagement ferme de l'Etat sur le maintien et la sanctuarisation des postes d'adultes relais.

Sur le second point de votre vœu, je ne peux évidemment pas préjuger la répartition par arrondissement des postes pour l'année 2015, parce qu'il faut quand même que les associations déposent des projets. Et ça, je ne peux pas être totalement dans cette anticipation-là. Cela dépendra des demandes des associations et de la façon dont ils formuleront leurs demandes.

Je peux par contre faire un retour sur le passé et en 2014, ce sont, non pas 186, mais 204 postes d'adultes-relais, l'ensemble des postes, et pas uniquement ceux cofinancés par la Ville en quartiers "politique de la ville" ; mais donc, 204 postes qui ont existé.

Alors, on y va : 13 sur le 10e, 14 sur le 11e, 14 sur le 13e, 14 sur le 14e, 8 sur le 17e, 62 sur le 18e, 28 sur le 19e, 41 sur le 20e. Et sur la nomenclature des postes, il y a 65 catégorisations, donc je ne vais évidemment pas vous répondre en séance de Conseil de Paris, mais évidemment, nous pourrons poursuivre la demande.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, Madame MÉHAL, Madame JOHNSON, je vous prie de bien vouloir retirer votre vœu, et puis, nous allons continuer à travailler ensemble.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien.

Madame MÉHAL, retirez-vous votre vœu ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je suis très sensible aux informations qui ont été apportées et nous serons vigilants quant à l'affectation des 70 postes adultes-relais à renouveler.

Et considérant les réponses qui ont été apportées, je retire, nous retirons notre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

2014 DEVE 1037 - Occupation précaire du sursol du square Duranton (15e) par la copropriété du 60 avenue Félix Faure - Convention de mise à disposition du domaine public.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer à l'examen du projet de délibération DEVE 1037 relatif à l'occupation précaire du sursol du square Duranton dans le 15e.

La parole est à Mme Agnès EVREN de l'U.M.P., pour cinq minutes maximum.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération technique, qui porte sur une opération d'isolation extérieure de l'immeuble situé 60, avenue Félix-Faure, me donne l'occasion de mettre en lumière le réaménagement du square Duranton, qui constitue une préoccupation majeure pour de nombreuses familles du 15e arrondissement.

Sur le fond d'abord, je rappelle brièvement qu'il s'agit d'un square qui a très mal vieilli et qui souffre de problèmes d'insécurité persistants. Sa rénovation est demandée depuis de nombreuses années par Philippe GOUJON et les riverains, afin de réduire ces usages non conformes, notamment les jeux de ballons intempestifs.

Les habitants se plaignent d'intrusions nocturnes, de nuisances sonores, de jour comme de nuit, et de détériorations du site. Plusieurs plaintes ont été déposées par des habitants et des pétitions ont même circulé. Le 24 mai dernier, une marche exploratoire a été réalisée à l'initiative du maire du 15e, en présence de la DEVE, des riverains, du commissariat et de la DPP.

Depuis, je tiens à souligner que les choses ont bien progressé, et je suis heureuse d'en faire état aujourd'hui. Suite à une réunion de concertation menée sur place avec les riverains, les services de la Ville et mes collègues Marie TOUBIANA et Alphée ROCHE-NOËL, l'adjoint en charge du conseil de quartier Citroën Boucicaut, des herses ont pu enfin être posées aux points qui permettaient les intrusions nocturnes. Surtout, les aménagements futurs de ce square vont se concrétiser très prochainement, puisque les travaux devraient commencer fin 2014, début janvier 2015 ; enfin, on l'espère.

Je souligne que nous sommes satisfaits des solutions identifiées, qui répondent pleinement aux attentes des riverains, puisque les espaces les plus larges des allées seront occupés, afin d'empêcher les jeux de ballons et réduire les possibilités d'occupation nocturne.

J'en profite donc pour remercier les services de la Ville d'avoir avancé sur ce sujet, car nous attendions - je le rappelle - cette rénovation depuis deux ans. En effet, les modalités du projet de réaménagement sont actées depuis 2012, et sa réalisation était envisagée pour 2013.

Cela étant dit et pour conclure, j'ai tout de même un petit grief de forme : nous avons découvert, à la faveur de ce projet de délibération soumis à notre Conseil d'arrondissement le 6 octobre dernier, l'existence d'un projet de végétalisation du mur de la copropriété dont il est question dans ce projet de délibération.

Ma question est donc simple : pouvez-vous nous le confirmer et nous rassurer sur le calendrier des travaux ? Cette végétalisation ne va-t-elle pas retarder les travaux prioritaires tant espérés, tant attendus par les riverains ?

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame EVREN.

La parole est à Mme KOMITÈS, pour cinq minutes maximum.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe**. -** Merci, Madame la Maire.

Madame EVREN, merci pour vos propos sur le projet de restructuration de ce square. C'est effectivement un projet qui est travaillé depuis maintenant un certain nombre d'années et qui va permettre de renforcer la présence végétale dans un square qui, en effet, est encore très minéral, et qui va être agréable pour les familles du quartier.

Alors, tout comme vous, je suis très attachée à ce que ce projet de rénovation aboutisse le plus rapidement possible, et je tiens à vous rassurer sur les calendriers qui sont envisagés pour les travaux. La réalisation de l'isolation qui fait l'objet de ce projet de délibération, puis la végétalisation du mur qui est envisagée, n'auront absolument aucune incidence sur la rénovation du square, puisque ce sont des travaux qui sont assez légers. La végétalisation du mur ne nécessite pas de travaux importants, mais uniquement la plantation d’espèces adaptées.

Ce projet va de toute façon améliorer le projet de rénovation globale, en renforçant l'aspect accueillant et végétal de cet espace vert. Bien évidemment, les travaux qui font l'objet de ce projet de délibération doivent être achevés en même temps que les travaux d'aménagement du square.

Par ailleurs, vous avez fait état des problèmes d'insécurité sur le square. Je suis tout à fait favorable à travailler avec vous sur le développement de nouveaux usages et envisager éventuellement des jardins partagés ou des jardins pédagogiques à l'intérieur de ce square.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1037.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DEVE 1037).

2014 DEVE 1084 - Occupation précaire d'une parcelle de terrain dans le Bois de Vincennes (12e) par l'association l'Abeille Parisienne - Convention de mise à disposition du domaine public.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 1084 : occupation précaire d'une parcelle de terrain dans le bois de Vincennes dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Pénélope, ce n'est pas une surprise pour vous que j'intervienne sur ce projet de délibération, ni pour la maire du 12e arrondissement, car elles savent qu'à chaque fois qu'on accueille de nouveaux habitants - j'allais dire des adhérents ! - à chaque fois que nous accueillons de nouveaux habitants dans le bois de Vincennes, je me permets de les saluer.

Le respect et la favorisation du développement de la biodiversité, comme la reconquête de l'environnement dans le paysage urbain est un enjeu majeur de nos villes. C'est ce qu'essaie de faire "L'Abeille parisienne" en installant des ruches dans le bois de Vincennes pour sensibiliser à la protection d'une espèce de plus en plus menacée.

Une approbation de ce projet de délibération, tout de même teintée d'inquiétude lorsqu'on connaît les conséquences des pesticides.

Depuis 2007, le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles est jugé catastrophique par les spécialistes, et la population globale des abeilles est en très forte diminution dans le monde. En France, 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année.

La saison 2014 confirme le désastre annoncé. De manière globale, nous sommes à une moyenne de 30 % de perte de production et de 50 à 80 % dans de nombreuses régions. En avril 2014, l'Union nationale de l'apiculture, le Syndicat national d'apiculture, la F.N.O.S.A.D. et la Confédération paysanne ont organisé une manifestation unitaire, à l'occasion de la réunion du Comité stratégique de l'apiculture, pour réaffirmer qu'il n'y a pas de développement durable de l'apiculture, sans le retrait des insecticides néonicotinoïde.

Ils demandent au Gouvernement une modification en profondeur des procédures d'homologation et dénoncent la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et de son administration, en essayant de dissimuler les problèmes sanitaires.

Il existe, chez nous, le principe de précaution, et nous n'avons pas à attendre des décennies de méfaits pour interdire l'utilisation de produits néfastes pour la santé et l'environnement.

Je me permets de faire le lien avec un débat que nous avons eu sur le Traité transatlantique. Les restrictions préventives de produits dangereux, dont l'effet néfaste n'est pas encore totalement prouvé, tomberaient. Les risques de voir les populations d'abeilles chuter drastiquement sont de plus en plus proches. Ce traité rendrait caduques les initiatives politiques les plus sincères en faveur de la biodiversité, comme celles que nous favorisons aujourd'hui.

Qui ferait face à ces lobbies qui gangrènent la vie publique ? Des associations, comme "L'Abeille parisienne", entameraient-elles des procès pour prouver les méfaits de ces pesticides ? Quel poids auraient-elles, même rassemblées avec des dizaines d'associations, face à des armées d'avocats payés grassement par les revenus de ces produits polluants ? Seront-elles aidées par des Etats ou des collectivités qui peinent déjà à répondre à leurs prérogatives, faute de moyens ?

Ce que met en exergue ce Grand marché transatlantique, c'est la sanctuarisation de fait de ce qui rapporte de la valeur lucrative directe. C'est placer les grands groupes industriels à un endroit où personne ne pourrait les atteindre et construire une puissance publique complètement nue, incapable de défendre notre environnement, notre santé et notre alimentation.

C'est, pour citer Michel CLOUSCARD : "Construire une société où tout est permis mais rien n'est possible". Une société où l'on peut mener en théorie tous les combats que nous voulons, exprimer toutes les idées que nous souhaitons, mais dont l'espoir de voir leur application concrète serait inexistant, faute de moyens financiers et institutionnels.

Par le biais d'un sujet qui vous paraît anodin, nous renouvelons notre souhait que la population, les Parisiennes et les Parisiens soient informés des conséquences de ce Traité sur tous les sujets qui appellent un changement radical de société et qui méritent au moins un minimum de concertation.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, pour 5 minutes maximum.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Nicolas, merci pour "L'Abeille parisienne" localisée dans un arrondissement qui nous est cher.

Je ne vais pas refaire le débat sur TAFTA, il a eu lieu hier. Mon collègue Patrick KLUGMAN vous a donné les réponses nécessaires. Je vais peut-être simplement vous donner quelques renseignements sur la problématique des pesticides et des abeilles au niveau parisien, ce qui ne manquera pas, je l'imagine, de vous intéresser.

Comme vous le savez, depuis mai 2013, la Commission européenne a restreint l'utilisation des substances que vous avez mentionnées, suite à plusieurs avis de l'Agence européenne de la sécurité des aliments constatant les risques élevés de l'utilisation de ces substances.

Il faut savoir que la France, déjà en 2012, a joué un rôle précurseur pour que l'Union européenne prenne un certain nombre de mesures pour interdire, tout d'abord au niveau national, une substance comme le Cruiser OSR sur le colza, et en initiant surtout au niveau européen une procédure qui vise à interdire les semis de colza traités par enrobage à ces substances.

C'est vrai que la décision de la Commission européenne a constitué un pas important dans la reconnaissance du rôle de ces molécules dans le déclin des polinisateurs. C'est un déclin, comme vous le rappelez à juste titre, constaté dans toute l'Europe et dans d'autres parties du monde. Je vous rejoins sur le fait qu'il est exact que les acteurs de la filière apicole - je suis d'accord avec eux - ont jugé que ce règlement ne va pas assez loin.

Je vous rassure, sur Paris, nous n'utilisons aucun produit phytosanitaire dans les jardins, même si effectivement on ne peut pas maîtriser l'ensemble du circuit d'approvisionnement des abeilles, et notamment celui en provenance des jardins et jardinières des particuliers. Nous sensibilisons le public parisien à l'importance d'éviter tous ces traitements phytosanitaires sur leur balcon, les terrasses et les jardins des résidences.

Donc je partage votre discours sur le fait qu'il faut aller aujourd'hui beaucoup plus loin. On sait aujourd'hui que cela a des impacts, non seulement sur les insectes mais aussi sur un certain nombre d'oiseaux, et également des impacts potentiels sur la santé humaine. J'imagine que mon collègue Bernard JOMIER, ici présent, en tiendra compte, notamment dans le Plan de santé environnemental qu'il développe.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote sur ce projet de délibération.

Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1084.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2014, DEVE 1084).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'appel à la végétalisation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il nous reste avant d'aller déjeuner trois petits vœux, que nous allons étudier très rapidement : les vœux n^{os} 75, 75 bis et 76 qui ont trait à la végétalisation.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL, pour 2 minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste se réjouit que l'opération "Du vert près de chez moi" soit très bien accueillie par les Parisiens et les Parisiennes. Le nombre de réponses sur le site est un signe positif. La végétalisation de la ville amènera une plus grande respiration de la ville et favorisera notre participation au Plan Climat.

Mais la procédure de l'opération est confuse et le groupe Ecologiste de Paris souhaite clarifier certains points. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu qui demande la clarification des consultations communiquées officiellement, la possibilité pour que les mairies d'arrondissement puissent continuer de mener jusqu'au 30 décembre 2014 une concertation selon les modalités qu'elles souhaitent, notamment via un échange avec les instances de démocratie participative et le tissu associatif.

Nous demandons aussi le choix des critères de sélection, le rôle des mairies d'arrondissement dans les priorités retenues, ainsi qu'une visibilité sur la participation des habitants à cette opération, en particulier sur le site "paris.fr".

Nous demandons également une communication aux mairies d'arrondissement des coordonnées de l'ensemble des participants, même celles et ceux qui ne seront pas retenus, pour qu'un travail d'accompagnement puisse s'engager.

Merci, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Yann WEHRLING, pour 2 minutes maximum, pour le vœu n° 76.

M. Yann WEHRLING. - Mme KOMITÈS souhaite répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - D'accord, Mme KOMITÈS souhaite répondre ?

Vous avez 2 minutes maximum, Madame KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Sur le vœu de Mme MOREL, effectivement, l'appel à propositions "Du vert près de chez moi" a été une réussite et a suscité une très forte mobilisation des habitants puisqu'à la date du 25 septembre, on avait à peu près 1.500 contributions, la DEVE jugeant que nous en avions à peu près 420 réalisables.

J'ai adressé, comme vous le savez, aux maires d'arrondissement un premier courrier avec ces propositions. Un deuxième va partir avec les propositions que nous avons reçues jusqu'au 25 septembre.

Je comprends qu'un certain nombre de mairies d'arrondissement émettent le souhait de pouvoir consulter leurs instances participatives, leurs habitants, leurs conseils de quartier ; il n'y a aucun problème. C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif qui permet que les maires d'arrondissement qui le souhaitent puissent poursuivre cette concertation jusqu'au 20 décembre.

Bien évidemment, la DEVE, en lien avec les maires d'arrondissement, étudiera les espaces à végétaliser pendant la période hivernale, de manière à pouvoir commencer à planter dès la fin mars. Le vœu prévoit par ailleurs le fait que la totalité des propositions soient publiées sur le site "paris.fr".

J'indique également qu'il y a beaucoup plus de propositions que de végétalisations puisqu'on en a près de 500. Bien évidemment, ceux qui ne seraient pas retenus en lien avec les maires d'arrondissement pourront être utilisés par les maires d'arrondissement, soit sur les investissements localisés, soit dans le cadre du prochain budget participatif.

Bien évidemment, dans le vœu de l'Exécutif, vous avez les critères qui sont définis, donc je vous propose de retirer votre vœu contre le vœu de l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOMITÈS.

Est-ce que vous retirez le vœu ?

Mme Joëlle MOREL. - Nous retirons le vœu. Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 bis est adopté à l'unanimité. (2014, V. 238).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux murs végétalisés.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du dernier vœu de cette matinée : n° 76.

Je donne maintenant…

Non, ce n'est pas le dernier ! Donc l'avant-dernier vœu n° 76.

Je donne la parole à M. WEHRLING, pour 2 minutes maximum.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu concerne les murs végétalisés que vous projetez de mettre en place, notamment après le vote du budget participatif qui a placé cette idée parmi celles retenues.

En matière de murs végétalisés, comme bien souvent en matière d'intention écologique, on peut faire des erreurs contreproductives, guidées par une commande publique et politique qui serait d'aller vite et d'avoir des résultats visibles et impressionnants sans attendre.

Il existe, en effet, deux types de murs végétalisés et j'aimerais savoir lequel des deux vous allez choisir.

Il y a ceux qui ressemblent à celui qu'on peut voir à l'entrée du musée du quai Branly, beau, impressionnant, nous donnant le sentiment d'être dans un climat tropical. Si j'en crois mes sources, ces murs coûtent plusieurs centaines d'euros par mètre carré, nécessitent quelque 200 litres d'eau par mètre carré et par an, et des nutriments réguliers. Aux coûts d'investissement, il faut ajouter des coûts de fonctionnement qui, en peu d'années, rejoignent les coûts d'investissement.

Autre option : la plante grimpante. Coûts d'installation : cinq fois moins que le mur précédemment décrit. Besoin en eau : nul. Besoin en nutriments : aucun. Coûts d'entretien : négligeables.

Bien évidemment, comme souvent en végétalisation, et quiconque a un jardin le sait, il faut être patient pour voir le résultat mais, une fois là, la luxuriance est au rendez-vous, avec des choix d'essence variés que l'on peut combiner : le lierre, la vigne vierge, la vigne, la clématite, la glycine ou même quelques centaines de différentes sortes de rosiers grimpants.

Vous l'aurez compris, je vous invite à privilégier la plante grimpante. Il faudra être plus patient mais l'eau et les euros et, in fine, les Parisiens vous remercieront. Le rafraîchissement de l'air est nécessaire partout, mais je ne voudrais pas que de mauvais choix faits aujourd'hui nuisent à l'image positive que les Parisiens ont manifesté en faveur de cette végétalisation.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Alors, luxuriance ou pas luxuriance ?

Madame Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur WEHRLING, je pense que je suis aussi soucieuse que vous des finances de la collectivité. Alors, effectivement, je partage votre volonté de choisir les types de végétalisation adéquats pour chaque projet, bien évidemment à la fois sur des critères environnementaux et sur des critères économiques.

Dans la contrainte budgétaire que nous connaissons, nous devons être très vigilants à ne pas recourir de manière systématique à des études externalisées quand, très souvent, les services de la Ville sont compétents et mobilisés pour le faire.

Et comme vous le savez, entre 2001 et 2013, plus d'une centaine de murs ont été végétalisés par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, et un bilan de ces opérations a été réalisé début 2014, qui inclut des critères environnementaux et financiers. Une étude est en cours, qui évalue aussi les coûts d'entretien qui, bien évidemment, vous avez raison, sont importants.

J'ai donc demandé à la DEVE, en complément des études qui ont déjà été réalisées ou qui sont en cours sur les réalisations entre 2008 et 2013, de bien vouloir réaliser une étude préalable à l'implantation des 40 murs à végétaliser dans le cadre du budget participatif qui va nous permettre de choisir la végétalisation la plus adaptée en fonction des critères économiques et environnementaux, à savoir les coûts d'investissement, les coûts d'entretien, les consommations en eau, les consommations énergétiques, l'intégration des plantes indigènes, etc.

Je ne manquerai donc pas de de vous communiquer et éventuellement de communiquer à la 3e Commission ou au Conseil de Paris les résultats de cette étude.

Au vu de l'expertise et de la mobilisation des services de la Ville, en espérant que cette réponse vous convient, je vous inviterai à retirer votre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole m'a été demandée…

D'abord, retirez-vous votre vœu ?

M. Yann WEHRLING. - Merci de me poser la question.

Non, je ne le retire pas parce que je posais la question d'un choix clair entre la plante grimpante ou les murs végétalisés, type quai Branly.

Je n'ai pas eu la réponse, donc je maintiens mon vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Entendu.

Une explication de vote m'a été demandée par M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Maire, qui présidez la séance, sachez d'abord qu'il n'y a pas de petits vœux. Vous avez dit : "Il reste trois petits vœux." Ces vœux ne sont pas plus petits que les sept précédents qui portaient sur la sécurité. Ce n'est parce qu'ils ont trait à la végétalisation…

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Allons, allons ! Ce n'était pas un jugement ! Je vous écoute !

M. Pascal JULIEN. - Oui, mais les mots ont un sens et sont parfois symptomatiques au plan politique.

Sur le fond, le vœu de Yann WEHRLING pose d'excellentes questions et, notamment, nous retenons absolument tous ses considérants, sauf que ce que vous demandez est déjà pratiqué.

Comme adjoint aux espaces verts dans le 18e arrondissement, je peux vous dire que, sur les murs végétalisés que j'ai voulu faire, il y a une analyse de la DEVE chaque fois et on regarde si le bilan écologique est positif ou pas en termes d'arrosage, etc. Il y a tout un tas de considérations à prendre.

Donc, vous posez de bonnes questions, mais le problème est que cela existe déjà !

J'ajoute que Fabienne GIBOUDEAUX avait déjà engagé une étude et justement des critères pour permettre, au cas par cas, d'éclairer la DEVE. Je vais même vous dire que la DEVE est un peu restrictive. Il faut être très volontaire en matière de murs végétalisés.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'entretien des pigeonniers parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le dernier, pas du tout petit, vœu que nous allons étudier maintenant est le vœu n° 77, relatif à l'entretien des pigeonniers parisiens. Les pigeonniers ne sont pas du tout petits !

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour 2 minutes maximum.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Maire.

Le pigeon parisien apparaît souvent pour nos concitoyens comme un animal dont la prolifération et le nourrissage intempestifs provoquent des nuisances de toutes sortes.

Forte de ce constat et incitée par la S.P.O.V., Société de Protection des Oiseaux de la Ville, la Mairie de Paris décide en 2003 de l'implantation d'un premier pigeonnier expérimental, à double but principal : tout d'abord, fixer les populations et, deuxièmement, contrôler et limiter les naissances.

Convaincue par les bons résultats, la Ville a ensuite décidé de l'implantation de ce dispositif dans 13 arrondissements, ceci étant la seule solution valable à ce jour pour lutter contre la prolifération de l'oiseau. Mais, depuis 2013, la Mairie de Paris n'a pas renouvelé le marché d'entretien des pigeonniers. Or, ces installations, sans l'entretien adéquat assuré, ont un impact allant à l'inverse de celui recherché initialement.

En effet, l'absence de nettoyage et de stérilisation des œufs entraîne insalubrité et croissance démographique exponentielle, causant même des nuisances pour les riverains. Le remède s'avérant donc pire que le mal.

Je rappelle, et ce n'est pas un détail, que ces pigeonniers ont coûté quelques 400.000 euros aux contribuables parisiens et que ne pas les entretenir, c'est avoir jeté cet argent par les fenêtres.

Nous demandons donc qu'un nouvel appel d'offres pour la maintenance des 13 pigeonniers parisiens soit lancé dans les meilleurs délais afin de rétablir l'état sanitaire approprié à ces installations, pour créer une gestion équilibrée de la présence du volatile dans la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BOULAY-ESPERONNIER.

Je donne la parole pour vous répondre à Pénélope KOMITÈS, pour deux minutes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe**. -** Merci, Madame la Maire.

Madame, votre vœu porte sur l'entretien des pigeonniers parisiens, qui est un objectif auquel je souscris, bien entendu. Comme vous l'avez dit, les populations de pigeons qui représentent 90 % de l'espèce à Paris, sont un enjeu majeur en matière de régulation de la faune.

Face à ces questions, la Mairie de Paris a fait le choix d'une politique de régulation durable. Parmi un certain nombre d'actions mises en œuvre, on peut citer le développement des picots sur des monuments propices, ou des actions de prévention et de sanction à l'encontre des nourrisseurs qui favorisent la concentration et la prolifération de l'espèce.

Depuis 2003, les pigeonniers qui sont déployés à Paris sont, comme vous l'avez indiqué, un des moyens de cette politique globale.

Effectivement, vous avez raison, le marché d'entretien de ces pigeonniers, qui a été mis en place dans le cadre de cette politique, s'est achevé le 29 septembre 2013.

Suite à une interruption, une consultation, en vue de la reconduction du marché, a été engagée en janvier 2014 et s'est malheureusement soldée par un infructueux. Nous avons donc dû relancer la procédure en juillet.

Le marché d'entretien des pigeonniers a été attribué le 7 octobre dernier à l'issue de la deuxième consultation. L'attribution du marché va être notifiée dans les prochains jours, nous allons donc pouvoir continuer à travailler sur ce sujet. Effectivement, le délai nécessaire pour le renouvellement de ces prestations - je vous l'accorde - a assurément été un peu trop important.

Au regard de ces informations, je vous invite donc à retirer votre vœu.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Après ces bonnes nouvelles, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Oui, merci de m'avoir totalement rassurée sur point.

Je regrette les délais, mais je retire mon vœu, évidemment.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont éé déposées.

La première, posée par le groupe U.M.P. est relative à la gestion des ressources humaines à la Mairie de Paris.

La deuxième question du groupe UDI-MODEM est relative à l'ouverture dominicale des commerces.

La troisième question déposée par le groupe Socialiste et Apparentés est relative au budget participatif 2014 et à la mise en œuvre des projets retenus.

La quatrième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris, est relative aux conséquences pour Paris de la suppression de la taxe poids lourds par le Gouvernement.

La cinquième question, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, concerne le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

La sixième question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est relative au "Plan Lumière" pour valoriser le patrimoine parisien et l'excellence en termes de maîtrise énergétique.

La dernière question d'actualité émanant de Mme SIMONNET est relative au grand projet inutile et imposé d'usine TMB Méthanisation et d'usine d'incinération d'Ivry offertes à Suez-Environnement.

La séance est suspendue.

Nous reprenons à 14 heures 45 pour les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous allons débuter nos questions d'actualité.

I - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à la gestion des ressources humaines à la Mairie de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question est posée par le groupe U.M.P.

Je crois que c'est Pierre-Yves BOURNAZEL.

Vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Dans son ouvrage "Pour l'honneur de Paris", Bertrand DELANOË dénonçait la politisation de l'administration parisienne et avait promis d'y mettre fin. Pourtant, on assiste aujourd'hui à des nominations politiques et partisanes de plus en plus fréquentes dans les plus hauts postes de l'administration parisienne : directions d'administrations ou de sociétés d'économie mixte verrouillées par des nominations.

Au moment où vous annoncez vous-même pourtant vouloir diminuer le nombre de directions, vous nommez une ex-élue socialiste du 7e arrondissement de Paris directrice, un nouveau poste, auprès du Secrétaire général de la Ville de Paris.

Ce n'est pas la première, semble-t-il.

On avait déjà M. MANSAT, ancien adjoint à la Ville de Paris, nommé Inspecteur général de la Ville de Paris, mais on n'a toujours pas bien compris quelle fonction il remplissait, son bureau étant ici à l'Hôtel de Ville, alors que les Inspecteurs généraux de la Ville de Paris sont habituellement situés boulevard Morland.

Mme GIBOUDEAUX, ancienne adjointe au Maire de Paris, est aujourd'hui collaboratrice de la Ville de Paris chargée des végétalisations innovantes. Vous nous expliquerez exactement ce qu'il en est de son poste.

M. GAREL, ancien président du groupe des Verts dans cet hémicycle lors de la précédente mandature, est aujourd'hui chargé du label "Paris Codéveloppement Sud" pour six mois, selon ses dires.

Sabotage !

M. GAREL, donc, ex-président des Verts, est chargé pour la Ville de Paris du label "Paris Codéveloppement Sud" pour une durée soi-disant de six mois. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-il toujours en poste ?

M. LÉVY, ex-adjoint au Maire de Paris, a été recruté aussi dans l'administration parisienne. Il devait quitter son poste durant l'été. L'a-t-il fait ? Quand et comment ? Selon vos propres dires, il devait le quitter durant l'été. C'est votre communiqué de presse du 4 juin dernier.

M. FERRAND, ancien adjoint au Maire de Paris, de M. DELANOË, dans la première mandature, est aujourd'hui le médiateur de la Ville de Paris. N'y avait-il pas, dans l'administration parisienne, parmi les 54.000 fonctionnaires et agents publics, des personnes capables d'assumer des fonctions que vous avez données à des anciens élus de la Ville de Paris ?

Etes-vous, Madame la Maire, adepte du système à l'américaine, du "spoil system" ? D'anciens collaborateurs de la Ville, et pas des moindres, l'ont quittée pour rejoindre le cabinet de M. HOLLANDE, de M. AYRAULT puis maintenant de M. VALLS. Surtout, deux de vos secrétaires généraux adjoints de la Ville de Paris viennent de cabinets politiques. Plus d'une dizaine de directeurs d'administration ou de société d'économie mixte proviennent de cabinets politiques du Maire, M. DELANOË, l'ex-maire, ou d'adjoints au Maire de Paris.

On ne compte plus ceux venant de cabinets ministériels de l'ère JOSPIN ou de l'ère HOLLANDE dans les directions d'administration.

Il sera bientôt plus facile à la Ville de Paris de faire la liste des hauts fonctionnaires qui n'ont pas jugé bon de faire un passage dans les cabinets politiques ou parfois même rue de Solférino.

Evitez la réponse classique : oh, avant 2001… avant 1981… ou avant 1936 ... ! On connaît la ritournelle. Ce qui nous intéresse, c'est ce qui intéresse les Parisiens, c'est ce que vous faites et c'est de préparer le renouvellement des pratiques politiques.

Etes-vous prête, Madame la Maire, à changer ces pratiques et ces méthodes de nomination de hauts fonctionnaires de la Ville ?

Etes-vous prête…

Si on m'entend !

… à assurer à l'administration parisienne l'impartialité et la neutralité de ses fonctions, l'administration étant garante de l'intérêt général ?

C'est ce que demandent les Parisiens, le personnel de la Ville et l'ensemble des syndicats. Voulez-vous assurer la mobilité des fonctionnaires de la Ville et ainsi permettre leur promotion ? Car ces "recasages" empêchent la promotion de ces nombreux fonctionnaires.

Allez-vous changer votre gestion archaïque de ces nominations ? La Ville de Paris n'est pas une agence de Pôle Emploi ni un centre de Ressources humaines du Parti Socialiste. La multiplication de ces nominations partisanes n'est pas à la hauteur de la rénovation des pratiques politiques, elle n'est pas à la hauteur d'une grande métropole du XXIe siècle, elle n'est tout simplement pas à la hauteur de Paris.

En pratiquant le verrouillage et le "recasage" d'ex-élus ou de fonctionnaires politisés, vous blessez Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOURNAZEL, chers collègues, tout d'abord, Monsieur BOURNAZEL, vous êtes coutumier de ce type d'intervention, puisque ce n'est pas la première fois que nous avons cet échange, donc je vais essayer de ne pas répéter les arguments que je vous avais donnés la dernière fois. Mais, enfin, comme vous revenez sur quelques cas, je me permettrai de rappeler des éléments qui, manifestement, ne vous ont pas totalement convaincu.

D'abord, vous convenez qu'il s'agit d'une dizaine de cas. Admettez qu'au regard des 54.000 fonctionnaires qui travaillent pour la collectivité, c'est 0,018 %. Nous sommes au moins d'accord sur un point : c'est qu'il s'agit d'une très, très, très petite minorité de cas litigieux, ce qui nous aidera à les traiter plus rapidement.

Je vous rappelle d'abord que les fonctions de directeur que vous évoquez sont des emplois fonctionnels, à la discrétion de la Maire, révocables à tout instant. C'est un point de droit.

Deuxième chose : sur les cas que vous évoquez, vous vous plaisez à ne retenir dans leur carrière que le moment, infamant à vos yeux, où ils ont travaillé pour des cabinets de Gauche. Je vous prie de m'en excuser par avance, c'était mon cas également, mais vous savez très bien que ces professionnels ont eu une longue carrière avant, et je leur souhaite d'en avoir une après.

Plus précisément, et c'est là que vraiment ça frise la malhonnêteté, un certain nombre des cas que vous évoquez ne sont pas devenus fonctionnaires parce qu'ils ont travaillé dans les cabinets mais sont venus travailler dans les cabinets parce qu'ils étaient fonctionnaires de la Ville.

Vous évoquez des directeurs. De quoi parle-t-on ? On parle d'administrateurs de la Ville, de gens qui, certes, ont pu être militants, Monsieur LEGARET, mais qui ont d'abord passé des concours. On parle d'ingénieurs des services techniques de la Ville de Paris et on parle de bien d'autres corps de métier qui sont venus. On s'excuse du faible niveau de compétences que nous avons, mais nous avons considéré que c'était une richesse d'intégrer un certain nombre de ces profils dans les cabinets qui sont les nôtres.

De longues carrières, disais-je ; il n'y a que trois principes qui guident notre politique en matière de recrutement et je crois que ce sont des critères qui guident tout le monde : c'est le respect du droit, la compétence et le sens de l'intérêt général.

Premier point, sur le plan du droit.

Sur le plan du droit qui, quand même, doit être le critère qui nous anime tous d'abord : est-ce que, sur le plan du droit, ces nominations sont conformes ? Je crois retenir de votre intervention, Monsieur BOURNAZEL, que vous convenez que, sur le plan du droit, il n'y a aucun sujet.

Donc, nous allons aller sur le deuxième terrain, sur celui de la compétence : sincèrement, vous pouvez jeter en pâture un certain nombre de noms, vous l'avez fait très inélégamment, vous l'aviez déjà fait en juin. On avait eu l'occasion de s'en expliquer mais, enfin, regardez le parcours des gens en question, regardez ce qu'ils ont fait avant. Sincèrement ! Regardez ce que disent les acteurs politiques sur ces gens-là.

Je ne veux pas revenir sur le cas de Pierre MANSAT mais, enfin, j'ai cru entendre que toutes les forces politiques louaient le rôle qu'il joue aujourd'hui auprès du Secrétariat général sur l'accompagnement de la construction de la Métropole du Grand Paris.

Sur les Secrétaires généraux adjoints, mais, sincèrement, de quoi parle-t-on ? Alors, ils ont peut-être commis l'infamie d'avoir adhéré à un parti politique mais ils sont d'abord membres des grands corps de l'Etat. C'est pour ces raisons aussi qu'ils sont aujourd'hui Secrétaires généraux adjoints de la Ville de Paris.

Sur le troisième plan, qui est celui du sens de l'intérêt général, c'est sans doute ce qui me choque le plus dans vos propos. Pourquoi ? Vous remettez en cause le fait qu'un agent, quel qu'il soit, puisse avoir des convictions et que cela ne remette pas en cause son sens de l'intérêt général.

Je vous rassure, Monsieur BOURNAZEL, parmi les 54.000 agents qui travaillent pour la Ville de Paris, il y a 54.000 personnes qui ont des convictions. Cela ne les empêche pas, chaque jour, de travailler pour l'intérêt général de la Ville de Paris et des Parisiens.

Sincèrement, évitons les insinuations qui salissent, évitons les mises en cause personnelle. Il s'agit de nominations dans l'intérêt des Parisiens, basées sur les compétences, dans le respect du droit. Nous leur souhaitons, à tous, une longue carrière à nos côtés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Un mot, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, d'abord, dans la réponse de votre adjoint, il y a une reconnaissance, puisque rien de ce qui a été dit n'a été remis en cause, donc ces nominations touchent plusieurs dizaines de hauts postes de l'administration. Je parle de hauts postes de l'administration.

Lorsque l'on a occupé des fonctions politiques et partisanes, et que l'on a servi un certain nombre d'élus dans ces fonctions, il est plus difficile de croire que, dans la mission en charge de l'intérêt général, on l'applique aussi bien.

Je crois que vous avez des méthodes de gestion du passé et que ce qui nous différencie, c'est que vous êtes tournés vers ce qui a été déjà les pratiques anciennes. Nous voulons nous tourner vers l'avenir et nous considérons qu'il faut séparer les missions politiques et partisanes, des missions d'intérêt général de la haute administration, afin d'assurer un service public impartial et indépendant.

C'est cela le renouvellement des partis politiques. Vous ne voulez pas l'entendre et ces allers et retours abîment l'image de Paris. Et vous le savez très bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'ai deux minutes. J'ai été interrompu, Madame la Maire.

M. DELANOË, qui est une référence pour vous, l'écrivait très bien dans son livre pour l'honneur de Paris. Il disait : "Lorsqu'on nomme des fonctionnaires qui sont passés par des cabinets politiques, on politise l'administration, et ce n'est pas son devoir".

Alors, on vous demande une seule chose : c'est d'appliquer au moins ce que M. DELANOË souhaitait pour l'administration parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je me souviens, dans les discussions que nous avions lorsque Bertrand DELANOË présidait à cette tribune, et qu'il vous disait, avec une pointe de malice : "Un jour, vous me regretterez". Je vois que vous le regrettez déjà au bout de six mois. Finalement, ce qui n'était pas tout à fait un vœu, mais plutôt une prédiction, s'avère réel aujourd'hui.

Deuxièmement, autour de vous, il y a un certain nombre d'élus qui devraient quand même s'inquiéter de vos propos, notamment dans vos rangs. Je ne mets pas en cause le fait qu'il y ait, dans vos rangs, des élus qui occupent aussi des fonctions de direction dans un établissement public, culturel, de l'Etat, sans que cela pose de problème.

Je ne mets pas en cause - et d'ailleurs, je l'ai vu quitter la séance pendant que vous parliez - que M. PÉCHENARD soit aujourd'hui parmi nous, alors qu'il était précédemment un haut fonctionnaire de police.

Je ne mets pas en cause, même rétrospectivement, les rôles que des Préfets comme le Préfet GAUDIN, le Préfet CANEPA, à l'époque nommés par le Président de la République, ont joué à la tête de l'Etat.

Vous voyez, soyez un peu plus relax et un peu moins, et procédurier, et polémiste, inutilement sur ces questions-là. Je confirme ici que les recrutements qui se font à la Ville, de fonctionnaires qui, pour certains, ont été d'anciens élus, sont des recrutements faits non seulement dans l'intérêt général, dans le respect du droit, mais aussi de femmes et d'hommes dont la compétence n'a pas à être remise en cause ici.

Je vous remercie et nous passons à la question suivante du groupe...

Madame, vous avez un problème ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Vous avez un problème, Madame la Maire, c'est le respect du règlement intérieur. Plus que le respect du règlement intérieur, c'est le respect des personnes.

Vous mettez abusivement, parce que manifestement vous êtes mal à l'aise, des personnes en cause, dont la situation n'a rien à voir avec celles qui ont été dénoncées par Pierre-Yves BOURNAZEL et, en particulier, la situation de Florence BERTHOUT, qui est ici, et pour laquelle je demande, au titre de la mise en cause personnelle et conformément au règlement intérieur, un droit de réponse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, vous voulez répondre à quelque chose qui serait une mise en cause personnelle.

Allez-y, dites-nous, Madame BERTHOUT.

Je suis toute ouïe.

Il n'y a pas de droit de réponse dans le règlement intérieur, mais je suis laxiste aujourd'hui.

Mme BERTHOUT, puisqu'elle est sommée par sa présidente de groupe, qu'elle le fasse !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, vous n'êtes pas laxiste. Vous mélangez les genres, et vous le savez très bien, et d'une manière assez cynique et assez malhonnête, puisque je crois être la seule directrice, ici, d'un établissement public culturel.

Je n'ai pas le sentiment que j'ai été nommée après avoir été battue. Je suis directrice générale d'un établissement public depuis plus de huit ans. Et depuis que je suis établie directrice générale de cet établissement public culturel, c'est vrai, j'ai par ailleurs été élue maire.

Je dis juste cela, Madame la Maire. Mais si pour vous, tout est dans tout, et inversement, c'est un peu dommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous étiez déjà élue, mais la précision était importante puisque je pense que certains ont découvert ici qu'il pouvait exister une double appartenance de fonctionnaire ou de directeur d'un établissement public et d'élue, et que ce n'était pas quelque chose d'incompatible. Voilà.

Et je pense que vous avez bien fait, Madame la Présidente du groupe U.M.P., de demander à Mme BERTHOUT de préciser sa situation.

Vous savez, je n'ai jamais rien demandé à l'Etat, en l'occurrence.

II - Question d'actualité déposée par le groupe UDI-MODEM relative à l'ouverture dominicale des commerces.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec les questions d'actualité, la question d'actualité du groupe UDI-MODEM, posée par Mme TACHÈNE, à qui je donne la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie.

Madame la Maire, dans une interview récente, votre adjoint au développement économique et à l'attractivité, M. MISSIKA, a déclaré que le rôle des politiques est d'avoir de l'ambition et de fixer des objectifs difficiles à atteindre.

S'il y a bien un objectif où vous devez avoir de l'ambition et qui n'est pourtant pas difficile à atteindre, c'est celui de l'ouverture des magasins le dimanche, sujet, vous en conviendrez, pour lequel le groupe UDI-MODEM porte des propositions depuis 2009 autour du volontariat et des compensations salariales. Alors, de quoi parlons-nous ?

De Paris, première destination touristique du monde, mais seulement 8e sur le panier moyen de dépenses, des deux premières gares d'Europe, de 45 millions de touristes uniquement dans le secteur Haussmann-Opéra. Alors, Madame la Maire, je finis par m'arracher les cheveux. On ne vous entend pas.

Où est le Paris qui ose ?

Pour nous, le Paris qui ose, c'est le Paris qui revendique la comparaison avec les grandes métropoles mondiales.

Pour nous, le Paris qui ose, c'est le Paris qui s'adapte à l'évolution sociologique des touristes.

Pour nous, Paris qui ose, c'est Paris qui s'adapte à l'évolution structurelle du commerce.

Pour nous, Paris qui ose, c'est Paris qui répond à la demande des salariés pour augmenter leur pouvoir d'achat et créer de l'emploi.

Les rapports s'amoncellent depuis des années, le dernier en date étant celui de M. BAILLY. C'était il y a déjà un an.

Les déclarations ministérielles s'accumulent. Le Président de la République vous dit : "Osez le dimanche !" Le Premier Ministre vous a dit : "Osez le dimanche !" Le Ministre des Affaires étrangères vous a dit également : "Osez le dimanche !" M. LE GUEN, qui était là tout à l'heure, vous a dit également : "Osez le dimanche !" M. MACRON, dernièrement, vous a dit : "Osez le dimanche !"

Alors, qu'attendez-vous ? Que le Gouvernement vous l'impose ?

C'est ce que laisse croire votre décision de repousser l'examen en Conseil de Paris du rapport de la M.I.E. Cette mission a maintenant terminé ses travaux. Elle est maintenant prête à vous rendre son rapport pour que, dès la fin de l'année, Paris soit en capacité de se prononcer sur cette question au plus vite.

Elle a fait un travail remarquable, en auditionnant tous les acteurs impliqués, les commerçants, les organisations syndicales, les maires, les professionnels concernés ou les directions de la Ville.

Le débat de Paris devait avoir lieu en décembre. Il est maintenant repoussé en février, c'est-à-dire bien trop tard. Bien trop tard pour que la Capitale fasse valoir sa spécificité, bien trop tard parce que le débat parlementaire sera engagé. Il n'est plus temps de laisser du temps au temps.

Madame la Maire, on veut vous entendre. Alors Madame la Maire, avec nous, ouvrez les fenêtres, faites sauter les verrous, ouvrez grand la porte du Paris qui ose du XXIe siècle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je rêve d'oser le repos le dimanche, vous savez !

Je vais donner la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe**. -** Je vous remercie, Madame la Maire.

Effectivement, la situation du travail dominical à Paris est un sujet complexe et d'ailleurs, la loi MALLIÉ et le Gouvernement SARKOZY y sont pour beaucoup.

En effet, cette loi a permis cinq dérogations au repos dominical, dont trois ouvrent obligatoirement droit à des compensations pour le salarié et deux n'en prévoient pas.

En outre, les magasins sans salariés peuvent ouvrir sans limites le dimanche.

Face à cette complexité et aux particularités parisiennes, vous l'avez dit, la Maire de Paris, le groupe socialiste et apparentés, lors du Conseil de Paris de juin dernier, a proposé la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur le sujet. Je vais d'ailleurs y participer au nom de votre groupe. Chaque groupe y est représenté.

Cette M.I.E. a pour objectif de procéder à la plus large consultation possible, dans un état d'esprit constructif et consensuel.

L'objectif a été d'auditionner tous les acteurs concernés pour avoir la vision la plus complète et d'établir ensuite, et je crois que ce n'est pas encore l'étape qui a été franchie, des propositions à faire à la Maire de Paris.

Donc, il ne faut probablement pas mettre la charrue avant les bœufs : laissez la mission travailler.

Les auditions sont effectivement, je crois, achevées et un maximum d'acteurs a été entendu.

La méthode choisie, vous l'avez donc dit, est celle de la concertation, et notre sérieux est le respect de la méthode mais aussi le respect du calendrier. Cela a été évoqué, je crois que la M.I.E. a pris cette décision avec l'ensemble des groupes présents, à part peut-être votre position à vous, mais chacun s'est mis d'accord pour qu'un rapport puisse être rendu pour le mois de décembre, ce qui était d'ailleurs dans la lettre de mission initiale.

Moi, Madame TACHÈNE, je m'étonne quand même un peu aujourd'hui que vous souhaitiez vous affranchir de ce cadre qui a été fixé collectivement.

Si oser, c'est dépasser les cadres, c'est dommage, surtout quand ils permettent à tout le monde de s'exprimer. Libre à vous, mais il ne faut pas par contre demander aux autres de le faire !

Concernant les premières annonces du Gouvernement, notamment au sujet du dispositif de zone touristique internationale, ce n'est aujourd'hui même pas un texte ; ce sont des intentions qui ont été évoquées en Conseil des Ministres mais aujourd'hui, il n'y a pas de texte déposé.

Effectivement, s'il devait s'agir d'ailleurs de déposséder les collectivités de leur rôle en définissant ces zones par arrêté ministériel, je pense que l'on pourrait probablement ne pas être d'accord puisque cela irait totalement à rebours de la méthode de concertation que nous avons choisie tous ensemble dans cet hémicycle et qui est mise en œuvre avec cette mission.

Nous demandons donc au Gouvernement de prendre en compte notre calendrier parisien dans le cadre du projet de loi annoncé. Le rapport de la M.I.E. sera remis à la Maire de Paris le 16 décembre 2014 et il sera débattu en Conseil de Paris à la séance d'après, c'est-à-dire en février 2015.

Ce serait d'ailleurs probablement une bonne idée, mais il faut voir cela avec les intéressés, vu le contexte que vous avez évoqué, qu'un point d'étape sur l'ensemble des auditions puisse être fait avant la fin de l'année par les membres de la mission.

Et pour finir, je vous recommanderai quand même, Madame TACHÈNE, un peu de sérénité dans ce débat, de laisser travailler la mission en dehors de toute position politicienne.

Je vous donne rendez-vous le 16 décembre pour la remise du rapport auquel vous contribuerez évidemment, et je n'en doute pas, activement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Je ne vous cacherai pas que je ne m'attendais pas à autre chose et que je regrette la réponse qui m'a été apportée, qui n'est pas à la hauteur des enjeux que nous connaissons sur ce dossier.

Depuis 2009, nous piétinons sur cette question.

Depuis 2009, nous sommes dans les intentions, comme vous venez de le dire.

Clémenceau disait : "Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission". Alors vous avez été plus subtils : vous avez créé une mission d'information mais pour notre part, nous ne voulons pas nous laisser imposer un choix par la loi que vous n'oseriez faire par crainte de dissensions dans votre majorité.

Pour notre part, nous ne voulons pas, comme Napoléon III, nous entêter dans l'indécision.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame TACHÈNE, d'abord c'est mal me connaître que d'imaginer que ce serait le scénario.

Je voudrais vous remercier d'avoir pris acte aussi du travail remarquable de la M.I.E., et je voudrais saluer son président, Bernard GAUDILLÈRE, qui mène ces auditions difficiles. Il n'est pas tout seul, mais il est président quand même… il y a un rapporteur. Permettez-moi d'abord de saluer le président et ensuite le rapporteur, mais le rapporteur n'écoute pas : il est en train de parler, M. de FROMENT, mais je le salue quand même pour le travail qu'il fait aux côtés de Bernard GAUDILLÈRE.

Les auditions, je le sais, ont été particulièrement intéressantes et fructueuses. C'est la méthode que j'ai proposée et que nous avons retenue. Cette méthode me paraît la bonne. Je ne me sens pressée par aucun autre calendrier. D'ailleurs, le calendrier législatif est calé sur notre propre calendrier parisien, voyez-vous ?

Par ailleurs, puisque vous reprenez les propos des hautes autorités de l'État à mon égard, dans la discussion que j'ai avec eux, je leur ai fait entendre le fait qu'il n'était pas question pour moi d'accepter que Paris puisse être gérée par une loi, dans laquelle le Maire de Paris n'aurait pas de droits particuliers.

D'ailleurs, j'en réclame plus, puisque normalement c'est le Préfet et non pas le Maire qui dispose de ces prérogatives. Je réclame le droit commun pour Paris, et que ce soit le Maire qui puisse notamment décider de ces sujets-là.

Je pense que la proposition de faire un point d'étape, qui est en discussion, et qui émane de votre président de M.I.E., est une bonne idée. Le fait qu'il y ait un point d'étape, notamment sur l'état des lieux, à Paris, de la situation relative au travail dominical, me semble propice à faire progresser le débat.

En tous les cas, je suis favorable à l'idée qu'il puisse y avoir un point d'étape. Mais c'est à la mission d'information d'en décider, ce n'est pas à moi d'en décider pour elle.

Notre calendrier s'articule très bien avec le calendrier législatif, et je m'en réjouis.

On aura l'occasion de reprendre ce sujet, sachant que j'ai souvent dit que je ne suis pas du tout favorable à la généralisation du travail du dimanche. Je suis pour que l'on examine éventuellement la question d'extensions qui rentreraient dans les critères du travail du dimanche et bien sûr, avec toujours à l'esprit cette double condition : premièrement, une condition relative aux salariés et à la compensation. Parce que franchement, les mesures prises par le Gouvernement SARKOZY avaient créé la confusion et avaient notamment retiré la possibilité pour certains salariés d'être volontaires, et même d'avoir des compensations salariales. Ce n'est pas une bonne chose. En tout cas, je combattrai ce type de mesure, mais ce ne sont pas les mesures aujourd'hui évoquées par le Gouvernement.

Deuxièmement, que la collectivité s'y retrouve aussi.

Parce que vous, vous savez peut-être faire marcher des services publics 24 heures sur 24 en allant chercher les moyens je ne sais où ? Dans les contributions des Parisiens ? Je ne suis pas d'accord. Cela aussi fera donc l'objet de nombreuses discussions.

III - Question d'actualité déposée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au budget participatif 2014 et à la mise en œuvre des projets retenus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, question du groupe Socialiste et Apparentés.

Madame Véronique LEVIEUX, vous avez la parole.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour nous, le Paris qui ose est celui d'une nouvelle dimension donnée à la démocratie locale.

Aussi, au nom de mon groupe, je souhaiterais revenir sur l'organisation qui s'est tenue, du 24 septembre au 1er octobre dernier, de la première édition du budget participatif parisien, un de vos engagements de campagne en faveur à la fois d'un dialogue budgétaire permanent avec les Parisiens et d'un renouveau de la participation citoyenne.

À l'échelle d'une ville comme Paris et compte tenu du montant concerné, il s'agit d'un inédit.

Je tiens à saluer votre volonté de mettre en place ce budget participatif rapidement, au lendemain des élections, et l'énergie de votre adjointe en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, Pauline

VÉRON, l'implication des services concernés des agents de la Ville mais également de tous les maires d'arrondissement et de leurs élus qui ont joué le jeu et vu comme nous, comme vous, une opportunité unique de faire vivre la démocratie locale et de permettre un renforcement de la participation citoyenne.

Ainsi, sur les six ans de la mandature, ce sont 426 millions d'euros qui seront investis dans des projets proposés par les Parisiens via notamment les conseils de quartier et les associations.

Oui, le renforcement de la démocratie locale est au cœur du projet pour Paris que vous voulez mettre en œuvre.

Là où certains ne voudraient y voir qu'un gadget, les Parisiens, eux, y voient un nouvel espace d'expression et de citoyenneté.

L'envie des Parisiens est réelle. Nous avons pu le constater sur les lieux de vote au vu de leurs questions et de leurs attentes, notamment sur l'étape d'après.

Aussi, à l'issue de cette expérience, pourriez-vous, Madame la Maire, nous présenter un bilan de ce budget participatif, tant en termes de participation que d'organisation locale, des projets finalement choisis, de leur calendrier de mise en œuvre, et pourriez-vous également nous dire comment vous allez préparer l'édition suivante ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame LEVIEUX.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame la conseillère, chère Véronique LEVIEUX, je vous remercie pour votre question, qui me permet de revenir sur la votation citoyenne qui s'est tenue pendant une semaine en septembre pour le premier budget participatif de Paris.

Je profite de cette question, tout d'abord pour remercier les vingt maires d'arrondissement, sans exception, qui ont accepté de se lancer dans cette belle expérience dès cette année.

Pour rappeler que plus de 180 urnes ont permis de collecter 16.000 votes grâce à des bulletins papier dans tout Paris, et que le site Internet dédié a reçu plusieurs dizaines de milliers de visites, puisqu'il y a eu 24.000 votes électroniques.

Il ressort donc de ce premier budget participatif plusieurs enseignements intéressants.

Premier enseignement : au vu de la participation, cela a été un succès. Pour un premier vote, la participation a été très bonne : plus de 40.000 votants, soit près de 2 % de la population parisienne.

L'ensemble des élus qui se sont mobilisés sur le terrain pendant cette semaine peut témoigner de l'intérêt que les Parisiens ont eu pour cette innovation démocratique majeure.

Ces 40 000 votants, c'est dix fois plus que Lisbonne lors de leur premier budget participatif. A New York, l'an dernier, ce sont 13.000 habitants qui avaient été séduits par le dispositif mis en place dans les 28 districts de la ville.

Je ne rappelle pas ces éléments pour nous comparer avec un peu d'arrogance à d'autres villes du monde, mais plutôt pour que l'on se rende compte que notre démarche a réellement mobilisé les Parisiens qui montraient à quel point ils s'intéressent, nous le constatons à nouveau, à la vie de leur cité, et qu'ils veulent participer à son évolution.

Ce premier budget participatif a donc été un succès, c'est encourageant et cela nous conforte dans notre volonté de poursuivre cette démarche et de l'amplifier dès l'année prochaine.

Cet intérêt des Parisiennes et des Parisiens, j'ai pu également le mesurer tout au long de la semaine du vote en discutant avec les habitants, notamment dans les quartiers populaires ou dans différents équipements de la Ville, ou sur les marchés où les élus d'arrondissement s'étaient mobilisés pour faire voter les Parisiens.

Les Parisiens souhaitent donner leur avis plus souvent et sont ravis de pouvoir l'exprimer de cette façon. L'ensemble des élus qui se sont mobilisés sur le terrain pendant la semaine du vote - ils étaient nombreux et merci à eux - peuvent également témoigner de l'intérêt que l'ensemble des Parisiens, y compris les étrangers et les enfants, ont porté au budget participatif.

Une première analyse des votes électroniques montre que le budget participatif a mobilisé des Parisiens de tous âges, notamment les jeunes de 15 à 25 ans dont la représentation a été bien plus importante que lors des élections politiques. Ainsi, 50 % des personnes qui ont voté sur Internet ont entre 21 et 35 ans.

Nous avons pu constater qu'il y a eu une participation relativement homogène dans tous les arrondissements, même si ceux de l'Ouest parisien ont un peu moins voté.

Il n'y a pas de différences notoires dans les choix des Parisiens, selon qu'ils ont voté par Internet ou par bulletin papier, ce qui était aussi intéressant à constater.

Deuxième enseignement : les résultats montrent l'intérêt des Parisiens pour l'amélioration du cadre de vie. Les 15 projets imaginés par la Ville, qui avaient été présentés au vote…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Ce sont neuf projets qui ont été retenus, puisque l'enveloppe de 20 millions d'euros a permis de financer les neuf premiers projets : les murs végétalisés, les jardins dans les écoles, la reconquête urbaine, le tri des déchets, l'espace de "coworking" étudiant et entrepreneur, la rénovation des kiosques dans les jardins, le projet de rendre la rue aux enfants, le projet sports urbains en liberté et enfin les œuvres d'art qui investissent la rue.

Je voulais rappeler les neuf projets et, simplement en conclusion, dire qu'au prochain Conseil de Paris, nous serons saisis de la charte du budget participatif qui nous permettra la mise en place de ce budget dès l'année prochaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame LEVIEUX, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Merci beaucoup.

Merci, Pauline VÉRON et on va poursuivre sur ce beau projet.

IV - Question d'actualité déposée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux conséquences pour Paris de la suppression de la taxe poids lourds par le Gouvernement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité maintenant du groupe Ecologiste de Paris avec Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, les conséquences sur la santé des émissions de divers polluants, dont les particules fines émises essentiellement par les moteurs diesel des transports routiers de marchandises, ne sont plus à démontrer.

On sait que l'exposition aux particules fines, pour ne prendre que ces seuls polluants, réduit l'espérance de vie des Parisiennes et des Parisiens de plus de six mois. Le fait d'habiter près des grands axes routiers, comme le périphérique, est responsable d'environ 15 % des asthmes d'enfants, et induit des bronchites chroniques et des maladies cardiovasculaires chez les plus de 65 ans.

Ces particules sont en outre reconnues par l'O.M.S. un cancérigène certain. L'O.M.S. recommande de ne pas dépasser 20 microgrammes par mètre cube de concentration dans l'air pour ces particules. Or, chaque année, en proximité du trafic, la valeur limite définie au niveau européen est continuellement dépassée près du périphérique et dans le centre de Paris.

En outre, fortement émetteur de CO2, le transport routier de marchandises contribue au tiers de la production de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique. Or, Paris accueille la Conférence Climat de décembre 2015 et doit se montrer exemplaire en ce domaine.

C'est dire, Madame la Maire, l'espoir qu'avait suscité la concrétisation d'un engagement de campagne porté par les écologistes de réduire de 50 % d'ici 2018 les livraisons par véhicule diesel à Paris, ainsi que la délibération adoptée par notre assemblée le mois dernier, à la fois outil et première étape de cette ambition.

Celui-ci, le DVD 1113, en instaurant la taxe kilométrique poids lourd sur le périphérique parisien, visait à faire payer un plus juste prix aux transports routiers. Il devait contribuer à faire participer les utilisateurs à l'entretien des routes et à la construction de nouvelles infrastructures ferroviaires et fluviales. Il permettait d'encourager la relocalisation des activités et de favoriser les circuits courts. Il posait la première pierre du long chemin de la transition énergétique.

L'annonce par la Ministre de l'Ecologie du report sine die de la contribution poids lourd a fait l'effet d'une douche froide et suscite une incompréhension chez tous ceux qui sont attachés à faire passer nos vies avant les profits de groupes privés organisés en lobbies.

Cette décision, qui contraint Paris à revoir sa politique environnementale de transport et de santé, met en difficulté le budget déjà contraint de notre collectivité, le système de collecte de la contribution devant entrer en service au 1er janvier 2015.

Le groupe Ecologiste apprécierait, Madame la Maire, que vous adressiez au nom des Parisiennes et des Parisiens une protestation auprès de la Ministre de l'Ecologie et que vous lui demandiez solennellement de revoir sa décision.

Il souhaiterait savoir à combien se monte le renoncement au contrat signé avec Ecomouv', l'organisme collecteur, et vous demande, Madame la Maire, d'interpeller le Gouvernement pour savoir s'il réfléchit à des solutions pour modifier les conditions du contrat posées avec cette société, contrat d'ailleurs signé sous le gouvernement de M. SARKOZY.

Enfin, les élus écologistes souhaiteraient connaître les mesures substitutives à cette pollutaxe que le Préfet de police compte mettre en œuvre dans le but de diminuer la circulation de transit des poids lourd sur le périphérique et en cœur d'agglomération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil de Paris s'est prononcé en septembre dernier, à l'unanimité moins une voix, pour la mise en place d'un péage transit poids lourds sur le périphérique, conformément au projet de l'Etat.

Nous ne pouvons que regretter le report sine die de ce péage.

D'abord, en raison des gains environnementaux que celui-ci devrait générer, mais aussi pour les recettes supplémentaires estimées à 5 millions d'euros, qui auraient permis de couvrir en partie les dépenses liées à l'entretien du périphérique, dépenses qui continueront du coup à peser sur les seuls contribuables parisiens.

Le périphérique pèse en effet lourd sur les finances de la Ville. Son entretien incombe aux contribuables parisiens avec un budget de 6 millions d'euros par an en moyenne pour l'entretien courant et d'environ 10 millions d'euros par an en investissements.

En vertu du principe utilisateur payeur, il nous semble pleinement justifié que le grand transit routier intra-européen et privé contribue au financement public de l'entretien des infrastructures dont il bénéficie.

De plus, les nuisances quotidiennes liées au trafic sur le périphérique sont importantes pour les riverains, avec du bruit et de la pollution, avec des conséquences en termes de santé publique pour des populations qui ne sont pas les plus favorisées sur le plan social.

Cette pollution est notablement liée au trafic de poids lourds, et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre un programme de pose de revêtement antibruit qui s'avère performant mais aussi coûteux, et que nous avons obtenu, de la part du Gouvernement l'an dernier, la baisse de la vitesse de 80 à 70 km/h depuis janvier 2014, ce qui a eu pour conséquence, par ailleurs, de faire baisser sensiblement les bouchons selon les données de l'enquête indépendante de l'institut IRIC.

Quant à la qualité de l'air, le péage de transit poids lourds nous permettait d'envisager une baisse de la pollution sur le périphérique, grâce à la baisse de la circulation de transit et grâce à l'amélioration de la qualité environnementale des poids lourd, la tarification étant modulable en fonction des normes de pollution des véhicules.

En vertu du principe pollueur-payeur, là aussi une contribution modérée et incitative de la part des transporteurs était pleinement justifiée.

L'intérêt général et la mise en place d'un outil de fiscalité écologique n'ont, hélas, une fois de plus, pas pesé lourd devant les intérêts privés d'une minorité menaçante.

Cela ne doit pas pour autant nous faire oublier que la décision gouvernementale du report sine die est également imputable au contrat avec la société Ecomouv' voulu par le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, et mal conçu dès l'origine.

Avec un P.P.P., un partenariat public-privé ruineux, véritable bombe à retardement, jamais mis en œuvre par le Gouvernement de droite, alors que sa mise en service devait initialement être prévue en 2010, eh bien, nous payons aujourd'hui, malheureusement, le prix de ce vice originel.

Je rappelle aussi que la Ville, si elle ne peut que regretter la mise en place de ce péage de transit, ne peut mettre seule en place ce dispositif, tout d'abord parce qu'il faut que nous nous inscrivions dans un cadre qui est régional, mais que nous n'avons pas non plus la compétence d'autorité organisatrice de transport. Ceci étant, le S.T.I.F. pourrait être saisi de cette question.

Nous réaffirmons donc notre souhait que l'Etat revienne sur sa décision d'abandonner "sine die" le péage de transit poids lourds, et que soit mis en place un dispositif permettant d'appliquer au trafic poids lourds le principe pollueur-payeur. Ce sera d'ailleurs le sens du vœu que l'Exécutif, en réponse au vœu déposé par le groupe Communiste, proposera au vote de notre assemblée lors de cette séance, car la question de la lutte contre le changement climatique et la pollution ne peuvent plus attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur BOUTAULT, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non, Madame la Maire, les explications données ayant été très claires, mais peut-être que M. le Préfet peut…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, des explications très claires… Je remercie bien sûr Christophe NAJDOVSKI pour la détermination et la grande compétence dont il fait preuve pour porter les dossiers liés au transport, à la mobilité, et notamment à la pollution atmosphérique.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer, moi aussi, par voie de presse sur le sujet pour dénoncer cette mauvaise manière, comme je l'ai qualifiée, qui nous a été faite, en décidant, sans même qu'on en soit informé, du report sine die de cette mesure, alors que nous avions voté - vous l'avez rappelé, Jacques BOUTAULT - le mois dernier sur ce sujet-là.

Je veux bien, au-delà de cette expression orale, faire bien sûr une saisine écrite pour demander maintenant les suites, en tenant compte également de l'histoire : si on en est là aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu aussi un certain nombre de décisions prises par les gouvernements précédents, qui nous conduisent à devoir faire une sorte de bricolage permanent, suite à un P.P.P. qui sera sans doute le plus coûteux de toute l'histoire de la République.

Donc je veux bien saisir, bien évidemment, la Ministre et le Premier Ministre de nos interrogations en tant que collectivité qui s'est engagée et qui souhaite - comme je l'ai dit, comme Christophe l'a rappelé, et vous aussi, Jacques BOUTAULT - qu'à l'horizon de cette COP 21, nous soyons exemplaires. Donc ne reculons pas, notamment face à un lobby qui existe et qui ne doit pas être prédominant par rapport aux questions de santé publique, spécialement dans notre région.

A moins que M. le Préfet ne souhaite avoir la parole, mais c'est un sujet d'abord d'ordre législatif. Le Préfet de police n'a pas un pouvoir réglementaire en dehors du cadre de la loi qui, aujourd'hui, ne lui permet pas d'apporter une réponse spécifique à nos sujets. Peut-être, si vous voulez l'exprimer ainsi… mais bon, on aura l'occasion de revenir et de travailler sur ce sujet.

Mais en tout état de cause, je veux bien saisir, à partir de ce que nous avons dit, et du vœu présenté par le groupe Communiste et Front de Gauche qui, je l'espère, sera voté très largement, saisir les autorités gouvernementales sur ce sujet crucial pour la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

V - Question d'actualité déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous passons à la question du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ma question portera sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Vous connaissez notre position sur ce dispositif. Je ne la rappellerai que brièvement.

Contrairement à certains, nous ne pensons pas que l'allègement de la fiscalité des entreprises soit une solution. Cette vieille antienne de la droite, désormais moulinée par le Gouvernement de Manuel VALLS, est critiquée par beaucoup à gauche. Je vous rappelle qu'une étude de Natixis l'avait présenté comme une super niche fiscale promis à l'échec. Les principaux bénéficiaires sont G.D.F., E.D.F., Vinci, Carrefour, P.S.A., La Poste, qui a capté près de 300 millions d'euros en 2013 et, dans le même temps, a supprimé 4.500 emplois.

Au total, c'est 20 milliards de cadeaux fiscaux qui ont été faits, au moment même où l'on réduit les dotations aux collectivités territoriales de 10 milliards, où vous-même, Madame la Maire, annoncez un plan d'économies, sans précédent, et la maîtrise de la masse salariale pour 2015. Mais puisque l'argument qui a principalement été utilisé par le Gouvernement est que le C.I.C.E. allait permettre la création d'emplois, mes interrogations vont donc à l'efficacité de ce système.

Mes questions sont simples : alors que le nombre de chômeurs à Paris ne diminue pas, à combien d'entreprises parisiennes a bénéficié le C.I.C.E. ? Dans quels secteurs d'activité ? Avez-vous une idée du nombre d'emplois que ce dispositif a permis de créer ou de maintenir ? Et surtout, quels types d'emplois : C.D.D., C.D.I. ? Y a-t-il eu une augmentation significative de l'investissement productif dans les entreprises qui ont fait appel à cette nouvelle disposition ?

Parallèlement, le C.I.C.E. a été ouvert à des associations et à des fondations à but non lucratif. Avez-vous une idée du nombre de ces organismes ? Et quels sont-ils ? Y a-t-il eu des organismes de droit privé à but non lucratif, subventionnés par la Ville de Paris, qui ont fait appel à ce crédit d'impôt ?

Vous comprendrez que comme citoyens, comme élus et comme contribuables, nous puissions avoir réponse à ces questions, notamment au regard du budget 2015 et aux subventions qui seront attribuées soit à des associations, soit à des entreprises. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une question très importante, et je vais écouter avec un intérêt tout particulier la réponse de Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Nicolas BONNET pour cette question très intéressante ; intéressante, mais peut-être un peu large.

Alors, je vais commencer ma réponse sur l'écart de compétitivité avec nos partenaires économiques, et notamment le premier d'entre eux, l'Allemagne. Cet écart de compétitivité est la cause principale de la désindustrialisation de la France. Dans la compétition économique, force est de constater que les entreprises françaises souffrent d'un déficit en matière de compétitivité.

L'écart de compétitivité entre la France et l'Allemagne est estimé à environ 10 points, 10 %. Cet écart - et c'est quelque chose qu'on ignore souvent - s'est créé et s'est creusé entre 2000 et 2012. C'est-à-dire qu'en 2000, les entreprises françaises avaient une compétitivité similaire à celle de l'Allemagne, c'est-à-dire que cet écart de compétitivité s'est créé pendant les mandats des présidents CHIRAC et SARKOZY, d'où la désindustrialisation de la France.

Selon L'I.N.S.E.E., la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans la valeur ajoutée globale est tombée à 10 % en 2012, alors qu'elle dépassait les 15 % en 2001. Plus grave, l'industrie ne comptait plus que 2,9 millions de salariés l'année passée, contre plus de 3,5 millions douze ans auparavant. Sur les neuf premiers mois de 2013, elle a perdu 58.800 emplois nets, contre 29.200 en 2012.

Plus la base industrielle de notre pays se réduit, moins le pays dispose d'atouts pour soutenir la recherche appliquée, générer des progrès techniques et contribuer à l'expansion des autres secteurs de l'économie.

Le C.I.C.E. a été créé comme un des outils qui doit enrayer ce déclin et redonner de la compétitivité à la France. Alors, la question, c'est : est-ce que le C.I.C.E. est efficace ? Je note simplement, pour le moment, que l'écart de compétitivité France-Allemagne s'est réduit l'an passé. Difficile de dire si ce rattrapage, très modeste en l'occurrence, s'explique par l'entrée en vigueur du crédit d'impôt compétitivité emploi. Un bilan complet de la mesure ne pourra être fait que dans quelques années. C'est d'ailleurs un des drames français que les mesures de ce type ne durent pas assez longtemps pour que l'on puisse évaluer si elles sont efficaces ou inefficaces.

Alors, s'il n'y a pas de donnée au niveau national, il y en a encore moins au niveau parisien, pour répondre précisément à votre question. J'ai regardé les rapports du Comité de suivi du C.I.C.E. : ils indiquent que des secteurs fortement représentés à Paris, comme le commerce ou les services aux particuliers, sont particulièrement bénéficiaires du dispositif. Vous avez d'ailleurs cité vous-même La Poste comme un des bénéficiaires du dispositif.

Les questions que vous posez sur l'impact du dispositif sont légitimes. Il n'y a pas de réponse dans l'immédiat. La question méthodologique est d'ailleurs extrêmement complexe, parce que justement, la question de la compétitivité et de la création d'emplois est multidimensionnelle. Elle nécessite de savoir quelle aurait été la situation sans la mise en œuvre de la politique. Or, cette politique a souvent un caractère homéopathique, il faut bien le dire.

Les différents rapports à ma disposition ne fournissent pas de données d'impacts sur l'emploi parisien, ou même francilien. Ceci étant, les questions que vous posez peuvent être analysées et un peu fouillées. Ainsi, je vous propose de demander aux services de la Ville, et particulièrement à la DDEEES, de coordonner un effort afin d'y apporter des réponses rapidement.

Je voudrais simplement ajouter un élément qui me paraît essentiel : c'est que lutter contre la désindustrialisation, c'est créer un écosystème de la croissance, c'est investir massivement dans les infrastructures de recherche et dans les ressources humaines, et c'est ce que nous faisons à Paris.

Paris investit dans l'innovation ; y consacrer une part importante des efforts et du budget de la Ville de Paris repose sur la conviction que c'est là que sera la source majeure des emplois de demain. Une politique d'attractivité, en tout cas pour une ville, cela consiste essentiellement à faire le pari des talents et le pari de l'économie, de l'innovation.

Paris dispose de beaucoup d'atouts, à la fois pour une recherche d'excellence, étroitement associée à l'innovation :

- l'université, bien sûr ;

- la recherche fondamentale et appliquée ;

- l'immobilier, puisque nous avons créé 100.000 mètres carrés supplémentaires d'incubateurs entre 2001 et 2014 ;

- l'investissement dans les "startups", avec le fond "Paris Innovation Amorçage" ;

- le soutien aux pôles de compétitivité ;

- le levier de la commande publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais terminer en vous disant que votre question sur les associations et les fondations à but non lucratif, là, on peut y répondre précisément : elles ne sont pas concernées par le dispositif. Seules sont concernées les associations qui ont une activité commerciale et qui paient de la T.V.A., donc ce n'est pas tout à fait la même chose. Les associations qui ont une activité commerciale peuvent bénéficier du crédit d'impôt ; celles qui n'ont pas d'activité commerciale ne bénéficient pas du crédit d'impôt.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Nicolas BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, malheureusement, Jean-Louis MISSIKA ne répond pas à mes questions mais en plus, il aggrave son cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ça m'inquiétait !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais vous dire pourquoi : parce que partir de l'argument de la compétitivité avec l'Allemagne n'est pas un argument recevable.

Il est recevable seulement pour ceux qui croient en l'Europe de la concurrence. Or, les Français ont voté en 2005 contre ce traité constitutionnel de la concurrence et l'Europe que l'on souhaite, c'est, au contraire, l'Europe de la solidarité et c'est une Europe qui, peut-être, elle, peut être en concurrence au niveau mondial.

Donc, première chose : je ne suis pas d'accord avec cela.

Deuxième chose : quand on regarde le niveau de l'emploi en Allemagne et quand on regarde les statuts des salariés en Allemagne, preuve est le contraire, c'est que la majorité des salariés en Allemagne sont sur des statuts très précaires et ne sont pas sur des statuts garantis que ce soient des C.D.I. ou sur un Code du travail comme en France, donc c'est rejetable aussi.

Dernier point : vous parlez de réindustrialisation. Preuve est que ce Gouvernement avait un Ministre qui était en charge de ça, qui n'est plus au Gouvernement d'ailleurs. Et donc, si on veut, justement, relancer la réindustrialisation, il faut une intervention forte, mais de l'Etat et pas des entreprises elles-mêmes qui le montrent par cet échec du C.I.C.E.

Donc, moi, je ne recevrai pas vos arguments.

Et puis, enfin, je voudrais vous dire, Monsieur MISSIKA : ce qui est navrant, c'est qu'on n'a pas la transparence sur ce type de dispositif mais, par contre, on paie grassement des agences de notation pour avoir la transparence de ce que l'on fait, nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, M. MISSIKA a très bien répondu, notamment sur la façon dont nous, collectivité parisienne, soutenons la compétitivité de nos entreprises.

On la soutient notamment par un investissement public majeur dans des infrastructures qui permettent aux entreprises, aux jeunes entreprises notamment, de pouvoir trouver place dans des incubateurs pour se développer. Je pense que ce type de politique publique, telle que nous la conduisons, a une efficacité mesurable, d'ailleurs à moyen terme : nous pouvons aujourd'hui faire le bilan de cette politique conduite essentiellement de 2008 à aujourd'hui, et constater le nombre de créations d'emploi, et le fait que Paris s'est qualifiée comme leader de la nouvelle économie, notamment de l'économie digitale.

Donc, je crois que la bonne approche est celle-là.

La question que vous posez sur le C.I.C.E. est tout à fait légitime, je me la pose aussi.

Et c'est vrai que Jean-Louis MISSIKA a dit que le drame de ce type de mesures, c'est que parfois elles ne durent pas suffisamment longtemps pour que l'on puisse les évaluer. Peut-être que le drame, c'est de ne pas avoir des instruments qui permettent de les évaluer suffisamment rapidement pour savoir si elles sont efficaces ou pas.

Je pense qu'évaluer aujourd'hui l'impact du C.I.C.E. a sa légitimité, surtout parce que nous connaissons tous un certain nombre d'exemples d'entreprises qui ont bénéficié de sommes extrêmement importantes, et qui, pour autant, ne sont pas caractéristiques d'entreprises qui investissent dans la recherche et le développement, voire dans le capital humain, à travers l'investissement dans la formation, notamment des salariés.

Moi, je propose qu'à l'échelle de Paris, on puisse, avec les services de la Ville, conduire une étude sur les entreprises qui bénéficient de ce C.I.C.E. et sur la façon dont elles ont bénéficié de ces sommes pour en faire profiter la recherche, le développement ou le capital humain.

Je pense que c'est important que, sur l'écosystème parisien, nous ayons cette connaissance-là. Or on ne l'a pas à l'heure actuelle.

En revanche, je propose, et je me tourne vers le Secrétaire général de la Ville, cher Philippe CHOTARD, pour demander que puisse être conduite, sous l'égide de la direction concernée, une analyse de ces sommes. Je pense que c'est important, effectivement, que la transparence puisse également être faite quant à l'efficacité de ce type de politique, et que nous, élus parisiens qui avons opté délibérément pour une politique d'investissements publics pour soutenir l'emploi et le développement des entreprises à Paris, nous puissions évaluer les avantages comparés des différentes politiques mises en oeuvre.

Monsieur BONNET ?

Après, on passe à la question suivante.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vous remercie énormément, Madame la Maire.

Je tiens compte de votre réponse et je suis prêt à m'associer à ce travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative au "Plan Lumière" pour valoriser le patrimoine parisien et l'excellence en termes de maîtrise énergétique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité de Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le jeudi 16 octobre 2014, mes collègues Jean-François MARTINS et Rémi FÉRAUD inauguraient, en présence du directeur général de S.N.C.F. Gares et Connexions, la mise en lumière inédite de la gare du Nord.

Le même jour, l'Assemblée nationale étudiait en première lecture le projet de loi sur la transition énergétique, dans laquelle était notamment abordée la question de l'éclairage public.

La maîtrise énergétique est un enjeu fondamental pour notre avenir. La Ville de Paris s'est d'ailleurs fixée des objectifs forts en la matière et le Plan climat parisien prévoit de réduire de 25 % la consommation énergétique de la Ville d'ici 2020.

Lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2014, notre groupe avait déposé un vœu, adopté à l'unanimité de notre Conseil, demandant la mise en place d'un Plan lumière à l'échelle parisienne répondant aux objectifs de réduction de la consommation d'énergie sur le territoire parisien et la mise en valeur de l'espace urbain grâce au développement d'outils techniques novateurs.

Nous considérons, en effet, que les nouvelles possibilités techniques en matière électrique doivent être encouragées. Paris doit être pionnière et innovante, comme elle a pu l'être dans le passé en ce domaine.

En outre, au-delà d'être un élément essentiel de la sécurité dans l'espace public, l'éclairage permet de mettre en valeur notre patrimoine urbain. Nous considérons que notre collectivité doit se lancer dans une véritable réflexion sur l'évolution de l'éclairage fonctionnel. L'éclairage doit aujourd'hui dépasser sa fonction première et la lumière doit être aussi utilisée pour la valorisation du bâti et du patrimoine. Cette nouvelle approche permettrait une conception de l'espace urbain, à travers une nouvelle forme d'art.

Ceci doit être fait au niveau des sites prestigieux mais aussi sur les grands axes et dans les quartiers moins fréquentés.

La mise en lumière de la façade de la gare du Nord constitue un bel exemple de ce qu'il est possible de faire, lorsqu'il y a une réelle volonté et une démarche de valorisation.

D'autres exemples existent quant à la mise en valeur du patrimoine par la création, en termes de jeux de lumière ; je pense notamment à l'éclairage mis en place rue Robert de Flers dans le 15e, basé sur une approche chronobiologique, changeant selon les moments de la journée : ciel bleu le matin, bleu-turquoise le midi et blanche le soir.

Il nous semble indispensable de multiplier de telles initiatives et celles-ci doivent être encadrées par une politique cohérente et partagée sur l'ensemble du territoire parisien.

Ainsi, Madame la Maire, nous souhaitons savoir dans quel cadre la Ville de Paris compte concrétiser la mise en place d'un Plan lumière à l'échelle parisienne. Nous sommes persuadés que nous avons là, en termes d'innovation, d'écologie et de valorisation de notre magnifique patrimoine, la possibilité de faire quelque chose qui marque les esprits et soit utile à notre collectivité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Vous avez deux adjoints pour vous répondre.

D'abord, Célia BLAUEL.

Peut-être Bruno JULLIARD, non ? Pas du tout ?

Donc, une seule adjointe : Célia BLAUEL.

Mais elle va vraiment faire la réponse globale.

Merci, Célia.

Mme Célia BLAUEL, adjointe**. -** Que de pression, Madame la Maire !

Mon cher collègue, je vais m'astreindre à vous répondre, tant sur le plan de l'écologie que sur la question du patrimoine. Et j'espère que Bruno JULLIARD appréciera la réponse.

Effectivement, dans la prolongation du vœu relatif au Plan lumière que nous avons adopté en juin dernier, vous m'interrogiez à la fois sur la question des consommations de notre éclairage public et aussi sur la mise en valeur du patrimoine.

Je tenais d'abord à vous rappeler que, depuis 2011, nous avons lancé un marché de performance énergétique relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse. Ce contrat est particulièrement innovant puisqu'il prévoit une réduction de 30 % des consommations énergétiques des installations de la Ville d'ici à 2020. On s'inscrit là dans les objectifs du Plan Climat. L'objectif de ce marché est d'abord de travailler à la réalisation des économies d'énergie.

Pour votre information, depuis le début du lancement du marché, nous avons déjà atteint un taux d'économie d'énergie de 18 % en juillet 2014, sur la base de ce qui était consommé en 2004, qui est l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 300.000 habitants.

Ce résultat a été possible notamment par toutes les innovations que vous citiez - même s'il y a beaucoup d'autres d'idées que vous avez citées, auxquelles il faudra peut-être penser - mais aussi par le déploiement de la technologie des LED qui représente aujourd'hui une part grandissante dans les technologies déployées à Paris, avec l'installation de 1.600 luminaires LED à ce jour.

Puis, nous avons aussi en parallèle, pour faire écho à ce que vous disiez, initié un travail spécifique sur les usages dans l'espace public. Par exemple un travail sur les espaces piétonniers, dans lesquels nous avons installé des luminaires avec des lumières plus blanches, ou douces, pour offrir une meilleure perception des obstacles par les usagers et créer ainsi de nouvelles ambiances.

Voilà pour la partie énergétique.

Mais évidemment, ce marché a aussi une dimension plus patrimoniale, avec d'abord un travail sur la mise en lumière des édifices historiques.

C'est la liste des 330 installations que vous citiez dans le vœu que nous avons adopté en juin, avec un plan de rénovation progressive qui est déterminé en fonction, soit des nécessités de mise aux normes, soit des potentiels de gain d'énergie à opérer. A ces occasions, il y a toujours un travail spécifique fait pour valoriser le patrimoine.

Le marché de performance énergétique prévoit aussi ce que l'on appelle la "carte lumière", qui prévoit la mise en lumière d'équipements de proximité, plus contemporains ou plus excentrés. Je pense notamment à trois mises en lumière qui ont été réalisées cette année : le collège Thomas Mann et l'école Château des Rentiers dans le 13e arrondissement, ou encore l'école Olivier Métra dans le 20e arrondissement.

Nous avons encore d'autres projets en cours à réaliser cette année, notamment la mise en lumière du gymnase Alice Milliat dans le 14e arrondissement, ou encore la médiathèque Marguerite Duras dans le 20e arrondissement. D'autres projets sont encore en cours d'étude.

Dans ce cadre de la carte lumière, il y a aussi un certain nombre de demandes portées par les mairies d'arrondissement. C'était le cas de la gare du Nord, qui est l'exemple que vous citiez juste avant.

Voilà un peu les premiers éléments de bilan dont on peut se réjouir. Dans les prochains mois, nous allons poursuivre ce travail, en réalisant de nouvelles expérimentations, comme par exemple tester la détection de présence ou travailler sur l'éclairage dans les jardins publics.

Voilà dans les grandes lignes, mais je suis évidemment à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BLAUEL.

Monsieur Jean-Bernard BROS…

M. Jean-Bernard BROS. - "Work in progress".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, non seulement saluer le travail de Célia BLAUEL, mais aussi remercier la Préfecture de police qui a participé à la mise en lumière, magnifique de la Préfecture, en respectant dans le même temps une dimension écologique extrêmement forte.

Nos partenaires aussi s'associent à cet embellissement de Paris dans cette recherche d'économie d'énergie et de mise en valeur du patrimoine.

VII - Question d'actualité déposée par Mme SIMONNET relative au grand projet inutile et imposé d'usine TMB Méthanisation et d'usine d'incinération d'Ivry offertes à Suez-Environnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET, à qui je donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela suscite un intérêt !

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis le mois de juin, la Ville de Paris a décidé de s'inscrire dans la démarche "zero waste", suite à différents vœux, dont le mien.

Notre Assemblée a ainsi témoigné, sur le papier, d'une véritable prise de conscience de l'enjeu de réduire, réutiliser, recycler nos déchets. Nos déchets doivent être considérés, en effet, comme un bien commun qui relève d'une priorité écologique fondamentale pour notre écosystème.

Mais nos déchets sont également de l'or, de l'or pour les grosses multinationales qui voient en eux une source de profit maximum, aux dépens de notre environnement et des contribuables.

Il faut donc en finir avec les logiques d'élimination de nos déchets, celle de l'incinération, et repenser le traitement des déchets dans le cadre de régies publiques. La Ville veut réduire ses déchets : interdire les sacs plastiques, s'engager dans la collecte séparée des déchets organiques.

Mais, ce grand projet inutile et imposé de plus de 2 milliards d'euros que prépare le SYCTOM, avec la reconstruction de l'usine d'incinération Ivry-Paris 13 et la construction d'une usine de tri mécano-biologique (TMB) avec méthanisation, et le tout au profit de la grosse multinationale Suez Environnement, est en totale contradiction.

C'est, selon moi, une véritable aberration.

Le procédé, mes chers collègues, de tri mécano-biologique avec méthanisation, mélange des déchets organiques avec d'autres qui ne le sont pas. Il ne permet pas d'avoir un véritable compost de qualité agricole. Les multiples retours d'expériences en France et en Europe prouvent que cette technologie ne fonctionne pas, qu'elle est polluante, dangereuse et très nocive pour les riverains.

La construction de cette nouvelle usine doublerait le prix de la construction d'Ivry-Paris 13 et le prix de la redevance. Les capacités d'incinération en Ile-de-France, par ailleurs, seront prochainement largement suffisantes pour traiter la quantité de déchets, en constante diminution depuis 14 ans. La nouvelle usine d'incinération est donc aussi une aberration.

L'usine d'incinération actuelle, après avoir été mise aux normes antipollution pour 300.000 euros de travaux en 2004, a bénéficié en 2012 d'une remise à neuf de ses fours pour 80 millions d'euros.

Madame la Maire, avez-vous au moins l'intention d'exiger au minimum qu'on fasse faire un audit indépendant pour voir combien de temps cette usine peut encore fonctionner en toute sécurité ?

Il faut attendre, selon moi, que la dynamique "zero waste" soit installée sur le territoire du SYCTOM, avec en priorité la collecte sélective des bio-déchets, pour évaluer la quantité de déchets résiduels qui restera à traiter et voir quels moyens on utilisera pour le traitement.

Madame la Maire, j'ai cru comprendre que le vote portait sur l'ensemble du projet et son exploitation future pour un montant de 2 milliards d'euros.

Le vote, néanmoins, engageait surtout la première tranche ferme d'études et de travaux préparatoires, comprenant l'exploitation de l'ancienne usine pendant six ans.

Mais concernant les deux tranches conditionnelles, construction et exploitation de la nouvelle usine d'incinération, puis de l'usine TMB méthanisation, les élus du SYCTOM pourront-ils revenir sur leur vote et bloquer ce projet absurde ? Si oui, quelles seront les pénalités encourues en cas de changement dans le projet ? Quand et comment les citoyens auront-ils leur mot à dire ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

En trois minutes, Mao PENINOU va répondre à cette question.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je confirme en trois minutes.

Chère Danielle SIMONNET, d'une part, il y a eu déjà beaucoup de concertations… On va attendre un peu.

La Marianne est bien accrochée !

Je dis cela… J'espère que je ne serai pas démenti.

Chère Danielle SIMONNET, ce projet a été initié il y a plus de 10 ans. Pendant ces 10 années de très nombreuses concertations, consultations, ont été faites, notamment localement, du côté d'Ivry, mais plus largement sur l'ensemble du territoire du SYCTOM.

A ce stade, le SYCTOM a délibéré sur une tranche ferme de 60 millions qui portent sur les études. Toutes les tranches suivantes, subdivisées en 19 tranches, sont des tranches conditionnelles, sans pénalité, et qui devront être engagées une à une, au fur et à mesure que le programme avancera.

Le montage est donc prudent, adaptable et ré-ajustable au fil du temps. Ces ajustements constituent le principe même du montage prudent et intelligent que François DAGNAUD a travaillé au cours de son mandat de président du SYCTOM.

Le contenu de ce projet est lui aussi prudent. Il fait le pari d'une réduction des déchets puisque c'est la capacité actuelle de traitement, exclusivement en incinération, et réduite de 20 % dans l'hypothèse maximaliste prévue au bout.

La capacité d'incinération est de plus de 700.000 tonnes actuellement. Le projet et sa première tranche, tels qu'ils sont engagés, amènent à 350.000 tonnes, alors même que, pour rappel, le SYCTOM continue à envoyer à l'enfouissement encore chaque jour 10 % des déchets que les collectivités lui apportent, ce qui est d'ailleurs bien un problème. L'ensemble du parc du SYCTOM, de l'usine, nécessite d'ailleurs des modernisations pour ce qui est de l'incinération. On a déjà eu de nombreuses prolongations.

Se pose la question - elle a été posée lors du conseil syndical - du TMB. Je crois que tout le monde, tous les élus de tous bords confondus, savent et disent aujourd'hui que pour de bonnes ou de mauvaises raisons, nous n'irons pas vers le TMB. Il n'est pas accepté par les populations et, par ailleurs, il pose des problèmes de débouchés.

Notre stratégie de zéro déchet sur laquelle vous m'interrogez, car, oui, désolé, la Ville de Paris s'inscrit dans une stratégie zéro déchet, mais aussi dans une stratégie de francophonie, donc on gardera ce mot-là si vous le voulez bien.

Cette volonté est très marquée et nous voulons qu'elle se traduise en actes. Mais pour cela - vous êtes bien placée pour le savoir - il y a besoin de planification, planification à moyen et à long termes. J'étais récemment à San Francisco, où ils sont passés de 20 à 80 % de déchets recyclés en 20 ans. Nous ne pouvons pas envisager de fixer cette stratégie en 5 ou même 10 ans, donc nous avons besoin de garder des capacités d'incinération.

J'ai comme vous des interrogations sur les stratégies qui ont été celles du SYCTOM ces dernières années, notamment en termes de cathédrales industrielles. Certain en ont la fascination, pas moi, ni en termes de cathédrales industrielles ni en termes d'investissements monstrueux que cela peut représenter.

Par contre, sur notre stratégie zéro déchet, comptez sur nous, et un vœu a été adopté en ce sens hier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis rassurée sur l'aspect "toutes les tranches suivantes pourront être redébattues et être soumises au vote sans pénalités" ; je reste dubitative sur votre réponse concernant la nécessité d'augmenter les capacités d'incinération et ce qui me semble être une contradiction entre avoir besoin de cette nouvelle usine d'incinération alors que l'actuelle, qui vient de bénéficier d'un certain nombre d'investissements, devrait il me semble avoir l'ensemble des capacités nécessaires.

Je pense que ce débat va continuer car malgré les nombreuses concertations dont vous parlez, je n'ai pas le sentiment que les Parisiennes et les Parisiens soient vraiment associés à cette concertation et aient le sentiment qu'on leur ait demandé leur avis sur le fait qu'une entreprise comme Suez Environnement puisse s'enrichir sur le traitement des déchets. Je suis même persuadée de l'inverse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les questions d'actualité sont terminées.

2014 DVD 1091 - Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1091 relatifs aux travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le sol et le sous-sol sont les grands oubliés du changement climatique. On sait que le sol inclut aussi bien de la matière minérale que de la matière organique vivante ou morte, et les 30 premiers centimètres du sol contiennent autant de carbone fixé dans la matière organique que l'atmosphère. Si on tient compte de la matière organique plus en profondeur, sur quelques mètres, on obtient des valeurs représentants deux à trois fois la quantité présente dans l'atmosphère.

Le stockage du carbone dans le sol représente un régulateur naturel majeur du climat depuis des millions d'années.

Or, ce rôle est menacé. Le sol est un bien non renouvelable. En France, aujourd'hui, une surface équivalente à un département disparaît tous les sept ans, bien souvent d'ailleurs au détriment des terres agricoles les plus fertiles. Non seulement les surfaces imperméabilisées par l'urbanisation ne jouent plus leur rôle de stockage de carbone mais deviennent émettrices à cause de l'artificialisation des sols qui pose un problème provoquant des inondations et qui lessive les surfaces des matières organiques nécessaires à leur fertilité.

Nous assistons donc à une diminution de sa capacité à réguler le climat. Il est urgent de prendre des mesures, d'autant que les solutions techniques existent.

Le projet de délibération DVD 1091 qu'il nous est proposé d'adopter ne propose que deux techniques d'injection de matériaux dans le sol pour consolider les ouvrages. Il prétend que ceux-ci sont respectueux de l'environnement sans dire en quoi, d'ailleurs, injecter dans le sous-sol du ciment et du mortier est respectueux de l'environnement !

Les sols ainsi traités sont des sols et des sous-sols désormais morts où on ne peut plus planter un simple arbre en pleine terre.

De plus, le projet de délibération évoque à mauvais escient le principe de précaution pour justifier les injections de matière stable dans le sol. Or, le principe de précaution, ce n'est pas cela : il s'agit là au mieux de prévention des risques.

Cet exposé des motifs contribue donc à malmener cette expression pourtant inscrite dans notre loi comme, je le cite, "l'absence de certitudes compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment…"

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Si on pouvait écouter M. BOUTAULT, s'il vous plaît.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

"L'absence de certitudes compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommage grave et irréversible à l'environnement".

Le marché visé par le projet de délibération a pour objet principal la consolidation des vides et des terrains liés aux anciennes exploitations de carrière et à la dissolution du gypse sous l'espace public et de certains équipements parisiens.

On peut s'étonner au passage que les entreprises d'extraction, après avoir exploité ces gisements et quitté les lieux, ne soient pas tenues pour responsables et contraintes de remettre les sites en état. Les profits sont donc bien privatisés, mais les coûts liés aux conséquences de l'extraction sont payés aujourd'hui par les Parisiens au prix fort.

Le projet de délibération nous engage donc à lancer deux marchés très importants financièrement.

L'un, pour 9,600 millions d'euros, concernant le Nord du territoire parisien - Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Yvelines. C'est considéré comme le Nord.

Ce qui est considéré comme le Sud, le deuxième lot, pour 1,080 million d'euros, qui concerne des sols dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne, l'Oise et l'Aisne.

L'Inspection générale des carrières indique avoir accueilli en 2014 une stagiaire qui a travaillé spécifiquement sur la recherche de matériaux perméables permettant de combler les poches sans complètement artificialiser les sols et en laissant la circulation d'eau. Ce travail mené en lien avec plusieurs cimentiers et une entreprise de consolidation, nous dit-on, n'a pour l'instant pas abouti à une conclusion satisfaisante.

La nécessité de rechercher des solutions alternatives est donc urgente et doit se concrétiser par des mesures beaucoup plus volontaristes que la seule embauche d'une stagiaire pour travailler sur ce sujet.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus, ce dont je voulais vous parler.

Merci pour votre attention.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le marché visé par le projet de délibération a en effet pour objet la consolidation des vides et des terrains décomprimés liés aux anciennes exploitations de carrière et à la dissolution du gypse sous l'espace public et les équipements parisiens.

Voici les précisions que j'ai eues de l'Inspection générale des carrières et qui répondront en partie aux interrogations de notre collègue Jacques BOUTAULT.

Actuellement, deux techniques sont utilisées : les piliers maçonnés, qui servent à consolider les anciennes carrières, et l'injection de coulis d'injection - c'est du sablon ou du ciment - depuis la surface.

Quand il s'agit de coulis, c'est un coulis qui est utilisé en surface et qui a notamment pour objet de consolider des remblais de carrière à ciel ouvert ainsi que pour combler des cavités. Dans ce dernier cas, le coulis peut en effet constituer un bloc qui peut perturber les circulations d'eau souterraine.

Consciente de cette problématique, l'Inspection générale des carrières a accueilli, comme vous l'avez mentionné, au début de l'année 2014, une stagiaire qui a travaillé spécifiquement sur la recherche d'un matériau perméable permettant de combler les poches de dissolution du gypse. Ce travail, mené en lien avec plusieurs cimentiers et une entreprise de consolidation, n'a pour l'instant pas abouti à une solution concluante.

Les solutions habituelles de béton drainant ou de béton mousse ne semblent en effet pas adaptées à la mise en œuvre par pompage dans les cavités non accessibles et nécessitent la mise en œuvre de grandes quantités d'adjuvants.

L'expérimentation d'ajout de fibres végétales ne s'est pas révélée concluante non plus.

Toutefois, le cahier des charges de la précédente délibération permet au titulaire du futur marché de proposer la mise en œuvre de produits nouveaux, et cela en cours de marché, si une nouvelle solution devait apparaître d'ici là.

Voilà les éléments que je peux porter à votre connaissance à ce stade et qui font donc qu'actuellement, malheureusement, nous n'avons pas de solution à 100 % satisfaisante pour ce qui concerne les travaux de consolidation des sols, mais je compte évidemment sur votre vigilance, chers collègues, pour faire en sorte que nous améliorions l'approche environnementale de cette question.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1091.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1091).

2014 DVD 1107 - Conventions de partenariat dans le cadre de l'événement "Bougez malin".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1107 : convention de partenariat dans le cadre de l'événement "Bougez malin", et je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ferai beaucoup moins que 5 minutes. Si, si, je peux !

Le projet de délibération que vous nous soumettez au vote à l'occasion d'un événement lui-même intéressant puisqu'il vise à promouvoir les modes de déplacement écologique, va une fois de plus offrir des espaces de communication à Bolloré. Il s'agit d'un partenariat avec Autolib', qui voit son logo apposé et sa marque mentionnée sur tous les supports de communication d'événements. Bolloré peut donc, dans le cadre de ce partenariat, bénéficier d'une large couverture publicitaire aux frais de la Ville, et ce, pour une contribution bien modeste puisqu'il s'engage seulement à fournir deux voitures et deux salariés pour une durée de quelques jours.

J'aimerais par ailleurs profiter de ce projet de délibération pour qu'on puisse avoir accès au montant correspondant au bénéfice net réalisé par Bolloré dans le cadre du dispositif Autolib'. Je trouverais cela très intéressant.

Figurez-vous qu'en ce moment, je continue mon enquête sur l'ensemble des délégations de service public au niveau de la bibliothèque administrative de la Ville, mais si vous pouviez me faciliter la tâche concernant les marchés et nous donner directement, pour les marchés, les bénéfices nets, je gagnerai du temps. Sinon, croyez sur ma détermination pour continuer l'enquête sur chaque marché de prestation. Je le ferai !

Maintenant il y a quand même sur ce projet de délibération un autre registre qui m'interroge, qui me pose question, c'est celui des pratiques de l'Exécutif…

Mais je peux hausser la voix ! J'ai l'habitude, c'est souvent des camarades, exactement. Je ne connais pas la cause mais je la soutiens certainement ! Mais pas toujours, donc il faut se méfier. Un peu de sérieux. Qu'avez-vous déjeuné ce midi ?

Je trouve quand même un peu surprenant qu'on nous présente des projets de délibération sur des choses qui sont déjà passées, puisqu'il s'agit là pour le dispositif "Bougez malin", d'un événement qui a eu lieu les 20 et 21 septembre. C'est donc déjà passé.

On a d'ailleurs un autre projet de délibération, le DICOM 1022 qui est discuté en 2e Commission et qui a pour objet un partenariat dans le cadre de "Paris plage 2014", qui a aussi déjà eu lieu. Je me souviens qu'il y avait déjà en septembre un projet de délibération équivalent d'un événement passé. Je ne sais pas si vous vous souvenez mais, quand j'étais intervenue sur le dispositif "Ptit Vélib'", j'étais intervenue sur un dispositif sur lequel la Ville avait déjà amplement communiqué, avant même que le sujet n'ait été présenté au projet de délibération de notre Assemblée.

Je ne trouve pas acceptable cette manière récurrente de présenter au vote ce qui est accompli et des contrats déjà mis en pratique dans les faits. Voilà. Pourrions-nous décemment nous opposer à quelque chose qui a déjà eu lieu ? Je trouve que cela n'est pas correct.

Que l'Exécutif ait recours à ce genre de méthode dans des cas exceptionnels, où il faut absolument mettre en place un dispositif de manière urgente et imprévue en dehors du calendrier routinier et pourtant mensuel de nos Conseil de Paris, je veux bien mais, là, il me semble que cela n'est absolument pas le cas pour "Bougez malin". Pour "Paris plage", pour "Ptit Vélib'", ce ne sont en aucun cas des événements non planifiés.

Je suis ravie qu'après l'intervention de Mao PENINOU tout à l'heure, le terme de planification soit assumé. Quand c'est une planification écologique, je le soutiens. Mais voilà, je m'inquiète de ce genre de pratique et j'espère que vous accepterez de m'apporter des explications. Et je vous invite à ne pas en faire une habitude.

Je vous remercie.

Vous voyez que cela fait moins de 5 minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt.

La parole pour vous répondre est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur la dernière partie de l'intervention de Mme SIMONNET, je ne peux être que d'accord avec elle et je crois que nous serons tous d'accord, ici dans cette Assemblée, pour dire qu'il est préférable d'avoir ce type de convention avant que l'événement ait lieu plutôt qu'après.

Ce qui veut dire qu'on doit s'améliorer collectivement pour faire en sorte que ce type de projet de délibération arrive en temps et en heure voulue, plutôt qu'après coup. Mieux vaut tard que jamais mais, si on peut faire un peu mieux, cela ne sera pas plus mal non plus.

Pour le reste, je dirais que vous avez peut-être tendance, chère collègue, à regarder les choses un peu par le petit bout de la lorgnette parce que, quand on regarde cet événement "Bougez malin", c'était quand même très largement un événement qui était consacré, comme vous l'avez dit, aux mobilités actives et à tout ce que l'on appelle plus généralement les circulations douces, qui était organisé en partenariat avec la Préfecture de police, mais aussi avec un certain nombre d'associations ; on peut citer "AICV" qui organise notamment des vélos écoles ; on peut citer l'association "Espace mobilités électriques" qui a permis de faire des tests de vélos à assistance électrique ; on peut citer l'association "Wimoov" qui a proposé du marquage pour les vélos pour protéger les vélos du vol ; on peut citer également l'association "Adal" qui faisait de la sensibilisation pour la marche, et notamment pour les personnes à mobilité réduite ; on peut citer la Fédération française de randonnée, qui organisait des randonnées au départ de "Bougez malin" ; l'association "MDB - Mieux se déplacer à bicyclette". J'en passe et des meilleurs.

Vous avez voulu vous focaliser sur la présence d'Autolib'. Je voudrais tout d'abord vous dire que, pour être allé à la manifestation, je n'ai pas vu à aucun moment donné la mention Bolloré sur le stand de "Bougez malin".

Par contre, Autolib', comme vous l'avez dit, est une délégation de service public qui ne concerne pas que Paris. Il était donc proposé ici la possibilité d'essayer des véhicules. Cette convention s'est tout simplement matérialisée par la présence de deux ambassadeurs qui étaient présents.

Mais cela ne saurait résumer évidemment cette manifestation qui a permis aussi de faire des initiations au roller, de tester des vélos à assistance électrique, d'avoir des initiations vélos pour les enfants, des cours de remise en selle pour les adultes. Puis toutes les informations nécessaires pour mobilités électriques.

C'est plutôt cela que je souhaiterais retirer et retenir de cette manifestation.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI, d'avoir rassuré les inquiétudes de Danielle SIMONNET, j'en suis sûr.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1107).

2014 DVD 1119 - Centre de Distribution Urbaine au centre de Paris. Subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1119 : centre de distribution urbaine au Centre de Paris, subvention à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL, pour 5 minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez ici de payer une étude sur la création d'un centre de distribution urbaine. Quelle bonne nouvelle ! Puisque la Ville de Paris redécouvre donc tout d'un coup les espaces logistiques urbains, après avoir chassé les équipements existants, notamment lors de la mise en place des Z.A.C., donc des zones d'aménagement concertée.

Vous avez en effet réduit sensiblement les installations logistiques qui existaient à Batignolles, converti celles qui étaient implantées à Claude Bernard, les entrepôts McDonald, et maintenant vous avez dans le viseur celles de la future Z.A.C. "Bercy Charenton".

Mais vous souhaitez une étude pour développer la logistique à Paris et tant mieux. C'est d'autant plus curieux de voir votre intérêt soudain pour les espaces logistiques parisiens qu'en plus d'en avoir démantelé un certain nombre, vous n'avez jamais soutenu les investisseurs privés qui portaient pourtant des projets d'espaces logistiques assez intéressants.

C'était le cas, par exemple, de la société "Urban Real" qui avait un projet d'hôtel logistique très pertinent dans le 12e arrondissement, qui proposait de faire du tri de marchandises automatique et des livraisons par véhicules électriques. Faute de soutien de votre part, "Urban Real" a été contrainte d'abandonner son projet.

On peut également citer "Sogaris", qui a déjà fait ses preuves en matière logistique au Nord de Paris et qui ne parvient pas à étoffer son maillage de sites de distribution, là encore faute d'accompagnement de votre part.

Donc, ça y est, vous vous rendez compte qu'il est indispensable de préserver des activités logistiques au cœur de notre agglomération et ce, malgré la pression du foncier. Parce que quand les distances entre les plateformes de distribution et de consommation augmentent, cela a évidemment un coût économique pour les Parisiens mais surtout un fort coût environnemental.

Ainsi, selon une étude de l'INRS, la suppression massive d'espaces logistiques parisiens, que vous encouragez, conduit à produire aujourd'hui 15.000 tonnes de CO2 supplémentaires chaque année et ce, pour les seules entreprises de messagerie. Eh oui ! Quand on empêche de centraliser et de rationaliser les tâches de transport et de distribution des marchandises, ce sont des milliers de véhicules qui s'en chargent individuellement, multipliant d'autant la pollution à Paris.

J'insiste d'ailleurs sur l'impact environnemental des livraisons, car ce dernier maillon du transport de marchandises est de loin le plus néfaste en matière d'émission de gaz à effet de serre. Les livraisons se font pour une très grande part en véhicules utilitaires légers qui, avant même de tenir compte des options fluviales et ferroviaires, émettent proportionnellement plus encore de CO2 que les poids lourds, puisqu'il s'agit d'un parc de véhicules qui est globalement plus ancien que celui des poids lourds et donc beaucoup plus polluant.

J'espère donc, et je n'en doute pas, que la réflexion que Paris décide de lancer aujourd'hui de concert avec l'ADEME sur la question des espaces logistiques sera complète et se focalisera bien sur la solution de livraison silencieuse et propre adaptée aux besoins de notre ville.

Il faut avoir en tête que chaque Parisien consomme 25 tonnes de fret par an, que ce fret est acheminé à 90 % par transports routiers en Ile-de-France, que les flux de marchandises progressent deux fois plus vite que les flux de personnes dans les prochaines années. Les sites logistiques sont donc un vrai enjeu.

Alors il était temps, je vous en félicite, de commencer à réfléchir à un vrai centre de distribution urbaine au Centre de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour 5 minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention de Mme HAREL, qui ne fait jamais dans la demi-mesure, montre un intérêt, elle aussi, soudain à cette question de la logistique urbaine.

Il ne vous a pas échappé, Madame… Il a peut-être échappé à votre sagacité, d'ailleurs, que la Ville de Paris a signé une charte pour la logistique urbaine durable en septembre 2013 et que cette charte fixe un certain nombre d'objectifs très ambitieux, notamment 50 % des livraisons du dernier kilomètre qui devront être réalisés par des véhicules non diesel en 2017 et 100 % des livraisons du dernier kilomètre par des véhicules non diesel en 2020.

Dans le cadre de cette charte logistique urbaine durable, nous réfléchissons effectivement au retour des fonctions logistiques urbaines et leur maintien, et non seulement leur maintien mais, au-delà, leur retour, en ville, contre un mouvement qui s'est déroulé depuis maintenant une vingtaine d'années, qui consistait, effectivement, et cela ne concernait pas que Paris, à rejeter ces fonctions en dehors de la ville.

Pour citer quelques exemples, on pourra citer, au-delà de ce projet de centre de distribution urbaine au cœur de Paris, le fait qu'à Clichy-Batignolles, il y aura une base fret qui se déploiera derrière le tribunal de grande instance. On a également des projets de logistique urbaine sur le site de Bercy-Charenton, de Paris Nord-est, de Chapelle International, pour ne citer que ceux-ci.

Pour en revenir à ce projet de centre de distribution et au projet de délibération que nous soumettons à votre étude, celui-ci vise à étudier donc la mise en place d'un centre de distribution urbain dans le quartier de Montorgueil, à partir d'un espace de 600 mètres carrés que nous avons réservé à cet effet dans les voiries souterraines des Halles. L'idée, c'est de pouvoir gérer les flux d'approvisionnement de ce quartier, avec une approche mutualisée des livraisons par véhicule, pour ce qui est de la livraison dite massifiée, et une distribution finale qui est organisée avec des modes doux, c'est-à-dire à pied, par triporteurs électriques ou avec d'autres petits véhicules, toujours en mode électrique.

Donc, ce projet va tout à fait dans le sens de la mise en place de livraison du dernier kilomètre sans diesel. Cette étude se fera dans le cadre d'un cofinancement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Nous avons obtenu ce cofinancement dans le cadre de l'appel à projets AACT-AIR 2014 et le présent projet de délibération a pour objet d'accepter la subvention de l'ADEME pour cette étude, pour un montant maximal de 70.000 euros.

Je pense que c'est un beau projet que nous aurons à cœur de tous défendre ici, dans cette Assemblée.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1119).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au passage en zone 30 de la voirie (3e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons désormais à l'examen des vœux, en commençant par le vœu n° 78, relatif au passage en zone 30 de la voirie.

Je donne la parole au maire du 3e arrondissement, M. Pierre AIDENBAUM, pour 2 minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - 2 minutes ! Bien ! Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà, dans le 3e arrondissement, une petite partie du 3e qui est en zone 30 et, aujourd'hui, par rapport à l'activité, et vous savez que le 3e arrondissement est toujours à la pointe de l'innovation, donc, la Gaieté Lyrique, le Carreau du Temple, le musée Picasso qui a rouvert et qui va rouvrir officiellement dans quelques jours, plus tous les centres culturels, nombreux, et d'autres qui viennent, font que l'arrondissement… plus, naturellement, je ne parle pas des crèches, des écoles maternelles et élémentaires, avec toutes ces petites rues, font qu'il y a une activité permanente, et pas seulement le week-end, dans l'arrondissement.

Cette zone 30 a aussi un inconvénient actuellement, c'est qu'elle est déconnectée de la zone 30 du 4e arrondissement, si bien qu'on ne sait jamais, dans une même rue, à quel moment on est dans la zone 30 ou à quel moment on n'est pas dans la zone 30.

L'idée était tout simplement de faire en sorte, et c'est quelque chose que j'avais porté dans la campagne électorale, de faire en sorte que l'intégralité du 3e arrondissement soit mise en zone 30.

Voilà l'objet de ce vœu.

Je ne sais pas ce que fera l'U.M.P., mais j'ai regretté que l'U.M.P. locale vote contre ce vœu. Alors qu'on se dit être contre la pollution atmosphérique, quand on prend des mesures qui vont dans le bon sens, les élus U.M.P. votent contre.

Je ne sais pas le vote qui sera établi au niveau du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Nous regarderons donc attentivement le vote de chacun.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour 2 minutes également.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu qui répond parfaitement aux objectifs qui sont inscrits dans la feuille de route fixée par Anne HIDALGO et qui prévoient notamment d'étendre les zones 30 en vue de leur généralisation en dehors des grands axes. C'est une des mesures importantes, on va dire, de cette feuille de route, qui cadre tout à fait avec votre vœu.

Donc, j'émets un avis très favorable, sachant, par ailleurs, comme vous l'avez mentionné, que nous pouvons élargir la réflexion aux autres arrondissements du centre de Paris. Vous avez évoqué le lien qu'il y a, naturel, je dirais, entre le 3e et le 4e arrondissement, mais cette réflexion mériterait, pourquoi pas, d'être étendue, évidemment en concertation et en discussion avec les maires des arrondissements concernés.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Une explication de vote du groupe U.M.P.

Madame HAREL ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette explication de vote est importante parce que je ne voudrais surtout pas que notre position de vote soit détournée.

Qu'il soit bien entendu ici que nous ne sommes pas opposés au principe des zones 30, pourvu qu'elles restent des zones. Or, là, ce que vous nous proposez de faire, c'est de rendre tout le 3e en zone 30, d'en faire une grande zone 30, qui n'aurait aucun sens. Il y a des voies stratégiques dans le 3e, comme la rue des Archives, la rue du Temple, la rue Saint-Martin, la rue de Turbigo ou la rue de Turenne, qui ne font pas partie des axes soumis à l'avis du Préfet de police comme les grands boulevards qui traversent le 3e et où il serait impensable de ralentir de force la vitesse de circulation.

Alors, oui aux zones 30 mais non à la généralisation des zones 30 dans le 3e, ou alors la notion même de zone n'a plus aucun sens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Chacun fera l'exégèse de votre vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 239).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n° 79 et n° 79 bis qui ont trait à l'enfouissement de la ligne CDG Express au niveau de la porte de la Chapelle.

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les projets en cours de requalification de la porte de la Chapelle sont connus, ils sont importants. Christophe NAJDOVSKI vient d'ailleurs d'en citer deux, mais cette porte de la Chapelle a déjà vu l'arrivée du tramway. Le nouvel écoquartier Chapelle International est en cours. Les décisions sont prises pour permettre à Paris I d'arriver. L'aménagement du secteur de la gare des Mines devrait être lancé. Bref, un travail très important est en cours pour améliorer la qualité de vie dans ce quartier qui en a bien besoin.

Dans ce cadre, il est indispensable de veiller à ce que d'éventuelles nouvelles infrastructures ne viennent pas mettre à mal ou en difficulté ce travail.

A ce titre, le projet de liaison entre Roissy-Charles de Gaulle et Paris, s'il devait être réalisé, devrait prendre en compte, bien sûr, l'avis des habitants du 18e et des habitants de ce quartier, et donc être enfoui au moment de sa traversée de Paris.

C'est un quartier qui est déjà fortement impacté par les infrastructures routières (l'arrivée de l'A1, le plat de nouilles de la porte de la Chapelle) et par les infrastructures ferroviaires. Je pense qu'il serait déraisonnable d'en rajouter. C'est d'ailleurs ce que l'enquête publique avait démontré, quand elle a eu lieu lors de la précédente mandature.

Il me semble donc aujourd'hui utile que nous réaffirmions notre position sur ce projet qui semble peut-être avancer. Si Charles de Gaulle Express devait voir le jour, il faudrait qu'il soit enfoui à la porte de la Chapelle.

C'est l'objet de ce vœu.

Je vous en remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci.

Le projet Charles de Gaulle Express, qui relierait Paris à l'aéroport Roissy- Charles de Gaulle, est un projet ancien. Le Premier Ministre vient d'annoncer que ce projet pourrait être lancé en vue d'une mise en service en 2023.

Or, votre vœu, Monsieur le Maire du 18e, pose le problème de l'insertion de cette future liaison dans le quartier de la porte de la Chapelle où, comme vous l'avez rappelé, les projets urbains foisonnent. Il est évident que le passage en aérien de la liaison serait susceptible de poser de nombreux problèmes de nuisances, dans un quartier qui est déjà particulièrement contraint.

Nous souhaitons donc que les élus parisiens, et évidemment les élus du 18e arrondissement, soient informés des conditions de mise en œuvre et de l'avancée du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express, et que le Conseil de Paris réaffirme que, si ce projet était lancé, qui dépend de l'Etat, eh bien, la solution acceptable pour la Ville de Paris serait l'enfouissement de la ligne.

Nous vous proposons d'élargir le propos en reprenant votre vœu par un vœu de l'Exécutif, dans lequel nous demandons que tous les élus parisiens puissent être informés de la démarche de l'Etat.

Donc, nous vous proposons de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le maire du 18e retire son vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Absolument, j'élargis.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Parfait.

J'ai des explications de vote de Mme PREMEL, M. BOURNAZEL et de M. JULIEN.

La parole est à Mme PREMEL, pour 1 minute, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous soutiendrons la démarche de ce vœu, qui vise la protection phonique pour les habitants et les habitantes du 18e, et surtout de la Chapelle, déjà fortement gênés par les nuisances sonores de tous ordres.

Même si nous avons eu à connaître des difficultés techniques au moment du creusement des halls aux abords de la gare du Nord, nous ne pouvons que défendre un enfouissement de cette éventuelle future nouvelle ligne. Mais ne convient-il pas de nous poser collectivement la question de la nécessité d'un tel projet ? Ne pensons-nous pas, à l'heure où va se créer la métropole, que d'autres projets de transport sont bloqués ou retardés pour cause de manque de moyens, que deux entreprises, dans lesquelles l'Etat est actionnaire, vont s'endetter pour un projet qui n'améliorera en rien la vie des Franciliennes et des Franciliens ?

Peut-on un seul instant imaginer la réaction des habitants de la Seine-Saint-Denis, qui attendent depuis des années des améliorations notoires sur le réseau existant, en particulier, le R.E.R. B, et qui voient passer une liaison…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Oui, pardon. Alors, nous, en tout cas, nous disons que ce projet est catastrophique si, effectivement, il n'envisage pas l'enfouissement, et que nous sommes pour une métropole rééquilibrée, tant en matière de logements, de transports maillés par un réseau dense, permettant de diminuer le temps de parcours domicile-travail et aussi, de diminuer l'usage de la voiture.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe U.M.P.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions parlé de cette question au Conseil du 18e arrondissement. On devait d'ailleurs faire un vœu commun, qui n'a pas pu se réaliser, tant pis. En tout cas, je voterai le vœu de l'Exécutif. J'aurais voté d'ailleurs à peu près dans les mêmes termes celui de M. LEJOINDRE, puisqu'effectivement, si le projet devait être tenu, il faut absolument qu'il y ait un enfouissement, puisque le quartier connaît des problèmes de saturation, d'embouteillages, les problèmes de taxis clandestins, sans parler d'autres problèmes qui sont liés au trafic, etc.

C'est un quartier qui est en mutation, qui voit des projets avancer, et donc, s'il y avait un nouveau projet comme le C.D.G. express, il faut absolument l'enfouir. Donc nous votons pour le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour une explication de vote, pour le groupe des Ecologistes de Paris, Monsieur JULIEN pour une minute.

M. Pascal JULIEN. - Conçu pour réduire de quelques minutes le temps de trajet Paris-Roissy, le C.D.G. n'offre aucune valeur ajoutée aux territoires qu'il traverse, il ne répond pas aux besoins des habitants de Seine-Saint-Denis et en plus, il sera réservé à des gens qui pourront au minimum débourser 16 euros.

Le coût est exorbitant. C'était 600 millions d'euros il y a quelques années ; aujourd'hui, c'est plus de 1 milliard ; combien demain ? On ne sait pas. Dire qu'il n'y aura pas d'argent public est faux. Ce n'est pas crédible, ne serait-ce que pour les coûts induits. Les pompiers, par exemple, devront assurer la protection de cet équipement.

Ce projet déroge aux compétences du S.T.I.F., alors que nous promouvons, par exemple, sur l'A 1, une file réservée aux taxis et au covoiturage, et franchement, ça fera vachement chic, lors de la COP 21, lorsque la Maire dira : "voilà, on fait un truc très, très bien pour le réchauffement climatique : on encourage à prendre l'avion en facilitant l'accès à l'aéroport."

Cela dit, nous votons ce vœu, parce que justement, ces considérants ont été revus et il n'y a aucun doute sur ce point : si par malheur, ce projet devait exister, il faut qu'il y ait enfouissement ; et simplement sur ce point de vue, l'enfouissement, il y a unanimité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'est très clair, Monsieur JULIEN. Votre position a été très largement entendue.

Le vœu n° 79 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Une belle unanimité. Ce vœu est adopté. (2014, V. 240).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la fusion des lignes du métro 3bis et 7 bis.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fusion des lignes 3bis et 7 bis.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 80 et 81 ont été fusionnés, et donc, sur la base du vœu n° 80, qui est désormais porté aussi bien par Frédérique CALANDRA, maire du 20e, que par le groupe Communiste - Front de Gauche, je donne la parole à Nathalie MAQUOI pour deux minutes, pour présenter ce vœu.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis longtemps, les élus du 20e arrondissement portent l'idée de fusionner les deux lignes 3 bis et 7 bis du métro. Cette possibilité de fusion était difficile, car ces deux lignes connaissaient deux modes de fonctionnement incompatibles : l'un sur rail, l'autre sur pneumatiques.

Dernièrement, le S.T.I.F. a inscrit, au titre de renouvellement de son matériel, à l'horizon 2020, le même matériel roulant pour ces deux lignes. Le principal obstacle à la fusion étant donc levé à moyen terme, il nous paraît pertinent d'envisager dès aujourd'hui de lancer des études sur cette possibilité de fusion, tout d'abord pour répondre au besoin croissant de transport en commun à l'Est de Paris, et puis aussi pour faire de la porte des Lilas un nœud de première importance de l'Est métropolitain, connectant le tramway et la ligne 11 prolongée.

Je vous invite donc à voter ce vœu important pour les populations des quartiers populaires de l'Est parisien, mais aussi pour ceux de la métropole.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai donc sur les deux vœux : celui déposé par les élus communistes et le groupe Ecologiste, ainsi que celui déposé par Frédérique CALANDRA et les élus socialistes.

Bien évidemment, nous sommes favorables à ce vœu, puisque la réalisation des études préalables aux travaux de fusion des lignes 3 bis et 7 bis fait partie des objectifs de la mandature. Ces études doivent être réalisées par la R.A.T.P. sous l'égide du S.T.I.F. Une première étude de faisabilité de la R.A.T.P., qui date de 2004, laisse espérer en effet un bénéfice important pour les habitants des 19 et 20e arrondissements, et plus largement, pour les usagers de la ligne 11, surtout lorsqu'elle sera prolongée jusqu'à Rosny-sous-Bois. Il sera intéressant, par exemple, de pouvoir rejoindre le secteur des gares du Nord et de l'Est, sans passer par Belleville via la ligne 2 ou par République via la ligne 5. Ce projet a donc un intérêt régional, et pas simplement parisien.

D'autre part, le coût des investissements sur l'infrastructure semble modeste, car le génie civil et les voies existent déjà pour l'essentiel. Il nous faut actualiser l'étude de 2004 en tenant compte des nouvelles normes de

sécurité ou d'accessibilité, et être prudent, mais on devrait se situer sur une enveloppe qui n'a rien de commun avec les prolongements de métro, dont le coût se chiffre en milliards.

Enfin, il y a une opportunité à réaliser ce projet de fusion de lignes, qui implique un matériel roulant unique sur les deux lignes, dans le même temps que le renouvellement du matériel fonctionnant sur la 7 bis, qui doit intervenir peu après 2020. Le S.T.I.F. a d'ailleurs reconnu, par un vœu adopté par son Conseil du 11 décembre 2013, l'intérêt d'intégrer la fusion des lignes 3 bis et 7 bis dans le schéma directeur du matériel roulant du métro, qui avait été approuvé à cette date, et la Ville défend, bien évidemment, dans ces conditions, l'inscription des études préalables aux travaux, pas seulement le D.E.P.C., qui est la première étape d'étude, mais le fait que l'on ait un véritable contrat de projet : soit le C.P.E.R. avec l'Etat et la Région, ou bien, le C.P.R.D., seulement avec la Région, dont les discussions sont en cours.

Donc la Ville participera au financement de ces études, bien entendu. Elle plaidera aussi pour que ce projet avance au plus vite, avec, si possible, un achèvement des études et un démarrage des travaux avant la fin de la mandature.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 amendé, résultat - je le rappelle - de la fusion des vœux n^{os} 80 et 81, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Voilà, nous fusionnons les vœux pour fusionner les lignes, et donc, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 241).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un dispositif de co-voiturage lié à Autolib'.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu n° 82 relatif à un dispositif de covoiturage lié à Autolib', et je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Paris doit en finir avec le tout-voiture : tel était le sens du travail de l'actuel député de Paris, Denis BAUPIN, et ancien maire adjoint au transport écologiste, dès 2001. Et nous avons été dès lors dans le bon sens à Paris, mais le chemin est long et la ténacité est de mise. C'est pour cela que nous sommes particulièrement heureux que de nouveau, un écologiste assume cette fonction à Paris, Christophe NAJDOVSKI.

Dès 2001, la Ville n'a pas combattu la mobilité, mais a favorisé tout transport non polluant et doux : transports en commun, sites propres pour les vélos et les bus, tramways, Vélib'. Quant à la voiture elle-même, une fois l'incitation faite d'user d'autres modes de transport, l'idée est la suivante : nous devons minimiser le nombre de voitures en ville, donc favoriser le covoiturage.

Autolib' est un service d'auto-partage. Malheureusement, il concerne actuellement, comme tout le flux automobile parisien, 9/10e du temps, une seule personne par habitacle. En outre, mais là, le dispositif tel qu'il est ne fait pas perdre l'habitude de la voiture comme une deuxième maison identitaire très antinomique, avec un usage écologique, donc parcimonieux et partagé de la voiture. Ainsi, n'est-il ni synonyme de mini-transport collectif, ni de décongestion de la Ville. Pourtant, ce système de location n'impose pas le retour au point de prise en charge du véhicule, et permet très facilement à celui qui cherche une voiture de savoir précisément quand et où chaque usager de voiture réservée doit prendre et reposer son véhicule.

En effet, tout le système Autolib' repose sur la réservation à une demi-heure près.

Ainsi, le développement d'un système de covoiturage dans ce dispositif d'autopartage nous semble-t-il intéressant et simple à mettre en place. En outre, il permettrait de rendre ce dispositif beaucoup plus efficace en termes d'économies d'énergie et de décongestion de la ville.

Il s'agit pour cela, et c'est ce que nous proposons dans ce vœu, de développer un logiciel permettant à toute personne de proposer de se joindre à un autre utilisateur en passant par l'application smartphone ou Internet Autolib'.

Nous estimons opportun, dans une perspective à la fois écologique, conviviale et économique, d'inciter le gestionnaire d'Autolib' à réfléchir à une évolution de ce service, qui inclurait une possibilité de partager Autolib' entre plusieurs passagers.

C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu vise à favoriser l'usage d'un véhicule Autolib' par plusieurs personnes en se basant sur les principes de partage du covoiturage.

Alors, selon le modèle existant, pour le covoiturage, il prévoit en outre la création d'un site et d'une application de mise en relation entre les conducteurs et les passagers intéressés par les trajets que celui-ci prévoit. Et on a également un volet participation financière qui est également envisagé.

La question que vous posez, chère collègue, et que vous portez, est intéressante puisqu'elle repose sur une volonté de partage, de socialisation et d'utilisation plus vertueuse d'un parc de véhicules avec le constat suivant que chacun pourra partager : plus une voiture est occupée, moins nous avons besoin de voitures en circulation.

Donc pour toutes ces raisons, nous émettons un vœu favorable de manière à ce que puisse être étudiée la possibilité de marier ces deux principes que sont celui de l'autopartage et celui du covoiturage avec le système Autolib'.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 242).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'éco-redevance poids lourd.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n° 83 et n° 83 bis, qui ont trait à l'éco-redevance poids lourds.

La parole est à M. BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être court puisque Mme la Maire l'a évoqué tout à l'heure en réponse à une question d'actualité, ainsi que Christophe NAJDOVSKI.

On est tous assommés par le choix que le Gouvernement a fait. Qu'une Ministre plie devant les patrons des transporteurs poids lourds alors qu'il n'y a pas eu de manifestation, c'est quelque chose de nouveau. Maintenant on n'a même plus besoin de faire de manifestation : on se voit autour d'une table et on rentre nos dossiers. C'est nouveau, mais bon ! Ce n'est pas le cas pour toutes les grèves.

Ce vœu vise à ce que la Ville de Paris soit à l'initiative d'une mobilisation publique en faveur de la mise en place d'une éco-redevance poids lourds à Paris et en Ile-de-France et en plus - c'est là où nous aurons peut-être un

point de désaccord - vise à créer une association ayant pour vocation à rassembler les collectivités, citoyens, acteurs de la vie associative et syndicale pour revendiquer la mise en place de cette éco-redevance.

Vous savez, c'est un exemple qui a connu par le passé des réussites, notamment dans le Val-de-Marne, autour du tracé du Grand Paris des transports, et je trouve que l'exemple que le Val-de-Marne avait fait à travers cette association pourrait très bien être repris à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, dans la suite de ce que j'ai pu dire tout à l'heure en réponse à une question d'actualité, nous sommes d'accord avec la philosophie générale du vœu déposé par les élus Communiste - Front de Gauche, à savoir que nous regrettons fortement la décision de l'Etat et de la Ministre de l'Écologie d'avoir reporté sine die, ce qui est un euphémisme pour parler d'enterrement plutôt, le péage de transit pour les poids lourds.

La Ville de Paris réaffirme sa volonté que les portiques qui sont installés sur le boulevard périphérique puissent servir à faire payer ce péage de transit pour toutes les raisons notamment environnementales que nous avons déjà évoquées.

Nous sommes donc d'accord avec la philosophie générale de votre vœu.

Ceci étant, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de créer une association, mais plutôt nous souhaitons nous associer à toute action qui pourrait encourager et faire en sorte qu'un tel dispositif, qui est nécessaire et qui rappelle l'impératif de la mise en place d'une fiscalité écologique et du principe pollueur-payeur, puisse être encouragé et poursuivi.

Nous vous proposons donc en substitution à votre vœu un vœu de l'Exécutif mais qui pour l'essentiel, partage les mêmes orientations et la même philosophie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Est-ce que le vœu n° 83 est retiré, Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On regrette que la démocratie participative ne s'étende pas à tous les secteurs. C'était le sens aussi de notre vœu, donc on va le maintenir tout en votant aussi le vœu bis qui nous est proposé.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'ai une explication de vote de M. WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que les deux vœux se complètent et on peut les voter tous les deux. En tout cas, notre groupe votera les deux vœux.

Je voudrais simplement regretter que dans le propos de la Maire, tout à l'heure, elle semblait un peu dédouaner la Ministre de ce qu'elle a décidé de faire, comme pour l'excuser et en renvoyant la faute au précédent Gouvernement.

Ce n'est pas à cause du P.P.P. que l'écotaxe a été abandonnée. La Ministre l'a décidée unilatéralement sans aucunement le mettre en lien le P.P.P. qui a été mis en avant par la Maire tout à l'heure. Je regrette donc que ce lien ait été fait, qui n'avait strictement aucun rapport.

En réalité, dans cette affaire de l'écotaxe, il est démontré une fois de plus que vos ennemis en matière de lutte contre la pollution de l'air ne sont pas dans les rangs de l'opposition, mais bien au sein de votre propre famille politique. Je tiens à le redire une fois de plus car il y a une certaine légèreté à considérer toujours les choses comme la faute au prédécesseur.

Bien au contraire, des actions ont été menées dans le précédent Gouvernement, qui ont mené à ce que l'écotaxe soit aujourd'hui possible.

Nous voterons donc ces deux vœux mais je pense que la réalité et l'histoire doivent être rappelées à tout moment.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La parole est à David BELLIARD, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. David BELLIARD. - Rapidement, puisque le débat a eu lieu tout à l'heure lors de la question d'actualité. Comme l'a évoqué mon collègue Jacques BOUTAULT, nous regrettons vivement la décision du Gouvernement d'abandonner la contribution poids lourd.

Les méfaits de la pollution ne sont plus à prouver mais par contre, ceux du lobby des transporteurs routiers mériteraient de l'être. Cette décision n'est en effet qu'une reculade du Gouvernement et de la Ministre de l'Écologie face à une revendication corporatiste. Dommage, car nous avions là une opportunité d'instaurer une contribution juste pour améliorer l'entretien des routes et la construction de nouvelles infrastructures pour Paris.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif car nous devons avancer, mais comme l'a rappelé Christophe NAJDOVSKI tout à l'heure, nous devons aller plus loin, nous devons impérativement sortir la ville du diesel et continuer dans le sens du plan mené par l'Exécutif pour lutter contre la pollution.

Au niveau national, je le rappelle rapidement et c'est le sens du travail que mènent les élus écologistes à l'Assemblée nationale, nous militons pour une profonde réorientation de notre fiscalité en faisant payer au juste prix les activités polluantes pour investir dans la transition écologique de notre pays.

Bref, nous devons entrer dans une politique globale profondément écologiste, et cette reculade gouvernementale nous montre une nouvelle fois que nous en sommes loin, mais peut-être qu'un jour les écologistes seront au pouvoir et alors là, on verra la différence !

Merci beaucoup.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je soumets donc le vœu 83…

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Comme je le disais tout à l'heure, la philosophie générale des deux vœux va dans le même sens.

Si notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ et le groupe Communiste - Front de Gauche maintiennent leur vœu, nous nous en remettrons à la sagesse de l'Assemblée pour ce qui concerne le vote de ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je soumets aux voix ce vœu n° 83 avec un avis de sagesse de la part de l'Exécutif municipal. Je ne doute pas de la sagesse de cette Assemblée… je sais bien…

Je soumets donc le vœu n° 83 avec un avis initialement défavorable de l'Exécutif, mais avec une forme de sagesse de Christophe NAJDOVSKI, sur le vœu n° 83 qui est maintenu, Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Le vœu n° 83 bis…

Je suis désolé, que si ! Personne ne lève la main, je suis désolé, Monsieur BONNET !

Cette Assemblée a été relativement sage.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 243).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au développement des triporteurs de livraison.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 84, relatif au développement des triporteurs à livraison.

La parole est à Alexandre VESPERINI pour deux minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très court et très sage.

Mes chers collègues, vous le savez, la logistique urbaine est un enjeu fondamental des transports des grandes métropoles, en particulier Paris. A travers le problème de la logistique urbaine, se pose la question du dernier kilomètre de livraison. Dans la question du dernier kilomètre de livraison, il y a une solution qui monte en puissance, c'est le triporteur électrique de livraison.

C'est un enjeu clé pour la maîtrise de ces défis énergétiques et c'est un outil très pertinent pour trois raisons.

La première raison, et à mon avis la plus importante, c'est ce qui permet son développement à grande échelle, c'est la raison qui est liée au "business". Pour les établissements commerciaux qui sont concernés par le dernier kilomètre de livraison, le triporteur est une solution. Je vous rappelle qu'en France, et en particulier à Paris, 80 % du stationnement de livraison se fait dans le cadre d'un stationnement illégal. Le triporteur permet donc de réduire considérablement le coût des amendes.

Deuxième raison qui est liée à l'écologie, une écologie évidente, puisque c'est un mode de transport doux. Je rappelle également qu'un triporteur électrique ne se charge pas forcément à une borne de recharge, mais quasiment à une prise normale. Un certain nombre d'opérateurs électriques offrent des dispositifs très performants en la matière, peu coûteux et peu encombrants.

Enfin, une raison sociale, puisqu'au cœur du développement du triporteur électrique de livraison se cache une coopération très instructive, très fructueuse entre des initiatives solidaires et des entreprises dans un secteur en pleine croissance. Je pense en particulier à l'entreprise "La Petite Reine", qui est maintenant filiale de "Star's Service", et qui démontre que dans ce domaine-là, il peut y avoir un véritable enjeu social qui est très bien relevé.

Donc, vous l'avez compris, le principal levier de la logistique urbaine à Paris, c'est en partie le triporteur électrique de livraison.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI…

M. Alexandre VESPERINI. - Pardon, excusez-moi, j'étais tellement passionné. Vous ne me faites pas don de 20 secondes, par hasard ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - 10 secondes !

M. Alexandre VESPERINI. - Simplement, pour avoir un avis de la part de l'Exécutif sur ce qu'il compte faire sur les orientations qu'il prend dans le domaine du stationnement, notamment en ouvrages.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dirai que, quand on regarde les attendus et quand on regarde le vœu tel qu'il est ici formulé, évidemment je pense que nous pourrions avoir un assentiment très large de notre Assemblée.

Cela étant dit, j'ai le regret de dire à notre collègue, Monsieur VESPERINI, que ce vœu, malheureusement, quelque part enfonce un certain nombre de portes ouvertes, puisque ce qu'il demande est déjà en grande partie réalisé.

Aujourd'hui, quand vous demandez que de nouveaux espaces soient libérés, de préférence en ouvrages, c'est déjà le cas puisqu'aujourd'hui la Ville de Paris systématise la création dans les espaces logistiques, d'espaces qui sont dédiés aux triporteurs, puisqu'aujourd'hui on a quatre espaces logistiques urbains dans des parkings concédés : Pyramides, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain l'Auxerrois, où nous avons un certain nombre d'opérateurs, Fedex, Chronopost, "La Petite Reine" - qui est une entreprise d'insertion et qui fait de la livraison avec des triporteurs à assistance électrique - où nous avons déjà mis en place cette politique.

On a même un espace logistique urbain qui a été créé dans un parc de stationnement de la Seine, Paris-Seine à Beaugrenelle dans le 15e arrondissement et, d'ailleurs, neuf concessions prévoient une réservation de surfaces pour un espace logistique urbain, ainsi que trois renouvellements en cours prévoient le même dispositif.

Par ailleurs, la réflexion sur l'optimisation entre les différents modes de transport de marchandises est déjà entamée. J'ai déjà eu l'occasion de le dire tout à l'heure avec la signature, en 2013, de la charte logistique urbaine durable.

Nous avons d'ailleurs réuni le comité de pilotage de cette charte au début du mois de juillet et nous la réunirons à nouveau en décembre pour assurer, justement, le suivi des 16 groupes actions qui travaillent au jour le jour sur l'amélioration de cette logistique urbaine à Paris.

Enfin, pour ce qui concerne le dernier élément de la communication, je vous informe que nous ferons un bilan d'étape au début de l'année 2015 sur l'avancée de ces groupes, que nous vous communiquerons, bien évidemment, les éléments relatifs aux triporteurs, qui seront intégrés à cette communication.

En fonction des éléments que j'ai mentionnés, je suis malheureusement amené à appeler au rejet de votre vœu qui n'a pas de raison d'être.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Souhaits de bienvenue.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Avant de passer à l'examen du vœu n° 85, notre Assemblée salue nos collègues élus du Conseil des enfants de Grisolles, du côté de Toulouse, et leurs accompagnateurs, également élus, et nous les remercions de l'attention qu'ils portent à nos débats.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la réfection des fouilles ponctuelles sur les trottoirs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Nous passons donc à l'examen du vœu n° 85 qui est relatif à la réfection des fouilles ponctuelles sur les trottoirs.

La parole est à Mme la Maire du 17e arrondissement, Brigitte KUSTER, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus j'aimerais me faire l'écho des maires d'arrondissement et d'autres élus qui constatent chaque jour, dans les rues de Paris, le retard pris par les concessionnaires pour la réfection des fouilles ponctuelles suite aux travaux.

Ce constat, que nous avons tous fait, est une possibilité de risque pour les personnes âgées ou autres de tomber. Il y a donc une véritable dangerosité de cette situation.

On le sait - en tout cas, j'ai appris - que lorsque c'étaient des petites fouilles, qu'il appartenait à la Direction de la Voirie de remblayer et que les concessionnaires étaient amenés à verser au préalable une dîme, en tout cas

étaient censés abonder un budget qui permettrait au service de la voirie de remblayer ces fouilles, si ce sont de petites fouilles.

Si ce sont de grandes fouilles, il appartient au concessionnaire de les faire lui-même. Or, à l'heure actuelle, c'est une succession de travaux de réseaux, concessionnaires, ERDF, GDF, qui ne sont pas à l'heure actuelle remblayés. Il appartient donc au service de la voirie de le faire.

Le problème est que les services de la voirie nous font savoir qu'ils n'ont pas les budgets nécessaires pour le faire.

Devant cette situation abracadabrantesque, où les concessionnaires ont payé en amont pour que cela soit fait, cela n'est pas fait et, évidemment, les riverains se retournent vers les maires d'arrondissement.

Nous formons le vœu que des crédits soient immédiatement débloqués pour permettre la réfection de l'ensemble des fouilles de tous les trottoirs parisiens et, évidemment, particulièrement dans le 17e, dont je me fais l'écho.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre sur les petites fouilles et les grandes fouilles, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, une réponse fouillée, j'espère. Elle est facile.

Madame la Maire, j'aimerais tout d'abord formuler quelques remarques concernant certains considérants de votre vœu.

Vous évoquez la dangerosité de la situation pour les piétons. Je rappelle que les concessionnaires doivent entreprendre leurs travaux dans le respect du protocole de bonne tenue des chantiers, qui leur fait obligation de mettre en œuvre des dispositifs de protection nécessaires pour éviter les situations dangereuses.

Un béton de propreté destiné à revêtir provisoirement la fouille remblayée peut être prescrit aux frais du concessionnaire dans les situations particulières. Je pense, par exemple, à la proximité d'un groupe scolaire. Contrairement à ce qui a été décrit dans votre vœu, les concessionnaires ne versent pas au préalable des sommes pour les fouilles et les petites tranchées. C'est la Ville de Paris qui avance les fonds et les recouvrent ensuite. L'avance par les concessionnaires n'est effective que pour des montants de travaux supérieurs à 8.500 euros HT.

Quoiqu'il en soit, pour répondre à votre demande, 81 fouilles ont fait l'objet d'une réfection définitive au cours de ces trois derniers mois dans le 17e arrondissement. Le prochain vote de la décision modificative prévoit l'abondement d'un crédit de 13 millions d'euros pour les comptes de tiers sur Paris.

Dans l'attente, une avance a été mise en œuvre pour éviter un retard dans les réfections des revêtements des fouilles ponctuelles. Je peux vous assurer que toutes les commandes de remise en état des trottoirs concernés par des fouilles dans le 17e arrondissement, étaient réalisées quand votre vœu a été déposé.

Dans ces conditions, je me prie de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi je serais amené à émettre un avis défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Madame KUSTER, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je le maintiens parce que vous avez parlé d'un abondement sur 8.500 euros des tranchées entières. On atteint bien cette somme-là. A l'heure actuelle, elles sont remblayées, mais avec des rugosités, donc on ne peut pas se permettre de rester ainsi. A ce stade, il y a beaucoup de trottoirs qui sont complètement cabossés.

Donc je maintiens mon vœu et je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avez répondu. Mais je préfère le maintenir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Merci, Madame KUSTER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 86 et 86 bis relatifs au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.

La parole est au maire du 1er arrondissement, M. LEGARET, pour deux minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, c'est un vœu qui a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement. C'est une situation que nous dénonçons depuis longtemps. J'ai d'ailleurs déjà attiré la bienveillante attention de Christophe NAJDOVSKI sur cette situation.

Depuis 2010, en réalité, il n'y a plus aucun contrôle des accès dans la zone piétonne des Halles. Bien sûr, il y a le grand chantier qui ne sera achevé qu'au début de l'année 2018, mais aujourd'hui c'est une situation totalement anarchique qui règne dans l'ensemble de la zone piétonne des Halles.

Puisque la Ville a été capable de rétablir un contrôle des accès à peu près efficace dans la zone du 2e arrondissement, je revendique la clause de la Nation la plus favorisée et je souhaite que les contrôles des accès dans la zone piétonne pour l'arrondissement soit au moins d'une qualité équivalente à celles qui, aujourd'hui, sont mises en œuvre dans le 2e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI pour deux minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LEGARET, Monsieur le Maire du 1er arrondissement, vous posez le problème de l'accès par certaines voitures à la zone piétonne des Halles, du fait notamment du fonctionnement du dispositif de barrières qui sont situées aux limites de la zone. C'est un problème que vous avez raison d'évoquer et dont nous avons tout à fait conscience.

Toutefois, il faut préciser l'importance des flux qui traversent la zone aujourd'hui. Nous ne sommes pas à proprement parler sur des flux de transit ainsi qu'un des considérants de votre vœu le mentionne.

Pour vous donner quelques chiffres, les études de circulation qui ont été réalisées montrent une circulation de véhicules qui est de l'ordre de 400 véhicules par jour sur l'entrée la plus fréquentée qui est rue de la Reynie.

A titre de comparaison, sur le quartier Montorgueil, il y avait précédemment des débits de plus de 3.500 véhicules par jour, c'est-à-dire quasiment dix fois plus. De plus, aucun itinéraire de transit n'est vraiment possible et le trafic est limité à la seule desserte et à de très marginales exceptions près.

Une expérimentation de nouveaux plans de circulation avait déjà été adoptée suite à un vœu de 2012. De même, une proposition d'expérimentation de modalité de gestion pourrait être faite pour faire écho aux enjeux que vous évoquez dans votre vœu, mais permettant d'avancer plus largement sur ce sujet.

Nous ne souhaitons pas restaurer d'urgence et dans la précipitation un contrôle d'accès, ainsi que le demande votre vœu, sachant par ailleurs que ces types de contrôles d'accès sont extrêmement coûteux, non seulement en investissement mais aussi en fonctionnement, et ont montré aussi leurs limites.

Nous avons toutefois pleinement conscience de la nécessité impérative de faire respecter la réglementation sur le secteur piétonnier des Halles.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif, qui reprend votre vœu, proposant que ce soit lancée la concertation sur de nouvelles modalités de gestion de l'aire piétonne, en vue d'une mise en œuvre à titre expérimental dès 2015.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. **-** Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur LEGARET, est-ce que le vœu n° 86 est maintenu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je veux bien le retirer au bénéfice du vœu n° 86 bis.

A titre expérimental dès 2015, j'aimerais simplement que l'adjoint s'engage à mettre en œuvre cela dès les premières semaines de 2015, puisque 2015, c'est tout une année. On est presque en 2015, je ne veux pas manifester d'impatience, comme il a l'air de le suspecter, il n'y a pas d'impatience, mais cela fait longtemps que cette situation est dénoncée, notamment par l'association des riverains de la rue de la Ferronnerie.

Je suis prêt à retirer le vœu n° 86 et à voter le vœu n° 86 bis, mais avec l'engagement moral que l'adjoint chargé de la circulation se mobilisera dans les plus brefs délais.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci de ce retrait de bonne volonté et auquel répond la bonne volonté de Christophe NAJDOVSKI à faire au mieux pour que l'expérimentation commence au plus vite.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 244).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la pérennisation du dispositif "P'tit Vélib'".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 87 est relatif à la pérennisation du dispositif "Ptit Vélib'" et la parole est à Danielle SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous vous souvenez, au Conseil de Paris de juillet 2014, l'Exécutif avait adopté, en réponse à mon vœu, un vœu que la Ville de Paris tire le bilan de l'expérimentation menée à l'issue de la saison estivale, et que la Ville de Paris, dans la perspective de pérenniser l'expérimentation de "Ptit Vélib'", je cite : "étudie la possibilité de faire évoluer le dispositif sans qu'interviennent les partenaires privés, évalue le coût de la mise en place d'un tel dispositif en envisageant la possibilité d'un service gratuit pour les petits Parisiens, et propose au vu des conclusions rendues un nouveau montage".

Comme la période estivale est finie, mes chers collègues, je souhaiterais savoir un peu où nous en sommes, puisque je vois toujours fleurir des affiches de communication sur le dispositif "Ptit Vélib'" avec les logos des partenaires privés "JCDecaux" et "Fruit Shoot" toujours en circulation, alors qu'il me semble extrêmement important de développer la pratique du vélo chez les enfants, sans la lier à de la publicité et, en même temps, en la rendant gratuite, car vous savez comme moi que, dans nos jardins publics, c'est le seul endroit où les familles peuvent avec les enfants avoir accès à un cadre de loisirs non payants.

La gratuité me semble essentielle à préserver, d'où l'esprit du vœu que je vous propose, qui stipule que soit transmis au plus vite aux élus et aux citoyens le bilan de l'expérimentation du dispositif "Ptit Vélib'", qui s'est déroulé durant la période estivale, et que la Mairie de Paris s'engage à présenter un nouveau montage du dispositif "Ptit Vélib'" en régie directe, sans qu'interviennent des partenaires privés ou sponsoring dans son financement, et incluant la gratuité du service pour les petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET, pour le respect scrupuleux de vos 2 minutes.

La parole pour vous répondre est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous êtes pressée et nous aussi nous sommes pressés d'avoir le bilan. Cela étant, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, et on ne peut pas forcément avoir les données en temps réel, surtout lorsque ce sont des associations qui travaillent.

Cela étant, je peux vous dire qu'aujourd'hui, pour votre information et à l'heure actuelle, seule l'association "AICV" a fourni un bilan de l'activité estivale pour la période comprise entre le 14 juillet et le 23 août. Ce bilan fait apparaître un nombre de 78 locations en juillet, 156 en août, avec un retour de la part des utilisateurs qui est positif, ceux-ci souhaitant que le service soit effectif le plus longtemps possible.

"AICV", qui a été retenu pour la tenue de cette activité sur les berges rive gauche, avait la possibilité de s'organiser et de fixer les tarifs librement. Ceux-ci étaient fixés à 4 euros de l'heure de location, soit un tarif moins élevé qu'un loueur professionnel.

Voilà pour ce qui est d'un bilan très partiel. Je peux vous dire que je préférerais plutôt vous donner rendez-vous d'ici la fin de l'année pour avoir un bilan plus fourni et plus détaillé.

Par conséquent, sachant que votre deuxième considérant réitère une demande sur laquelle nous avions déjà répondu par un vœu de l'Exécutif - je crois à la séance de juillet, si mon souvenir est bon -, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu dans l'attente d'avoir des éléments plus complets.

Je m'engage à ce que vous puissiez obtenir une réponse sur le bilan de l'activité estivale avant la fin de l'année, sachant que, par ailleurs, nous travaillons évidemment dans le sens du vœu de l'Exécutif qui avait été voté pour faire évoluer le dispositif pour l'année prochaine.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que Mme SIMONNET maintient son vœu n° 87 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, parce qu'à l'impossible, nul n'est tenu. S'il y a une clause de revoyure en décembre, si je comprends bien, je préfère en bonne intelligence collective retirer mon vœu pour que l'on puisse, à la lecture du bilan, avoir à nouveau le débat sur l'évolution du dispositif en décembre.

Je vous remercie et je retire donc mon vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal.

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons désormais les projets de délibération DAJ 1017 et DAJ 1018 qui ont trait à la Commission de déontologie des Conseillers de Paris.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est difficile à prononcer mais c'est OULALDJ !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Désolé, je ferai attention, Monsieur.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ce n'est pas grave.

Mes chers collègues, nous débattons dans cette enceinte depuis plusieurs mois de notre Code de déontologie.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire : c'est une bonne chose, une très bonne chose qu'il existe et que les élus se plient à des contraintes plus importantes que les citoyens en matière de potentiels conflits d'intérêts, voire en déclarant leur patrimoine.

Ils sont les représentants du peuple et ils gèrent de l'argent public. Il est donc logique qu'ils soient vertueux au sens robespierriste du terme - d'ailleurs une rue Robespierre à Paris serait la bienvenue !

Les élus Communiste - Front de Gauche que nous sommes n'ont rien à craindre de cette transparence. Nous vivons, soit de notre travail, soit nous sommes permanents de notre organisation politique, et il ne peut y avoir d'enrichissement personnel puisque nos indemnités sont reversées à l'association départementale de financement de notre parti.

Nous habitons pour certain dans le parc social depuis de nombreuses années, et l'attribution de ces logements sociaux n'est en rien liée avec notre élection récente ou plus ancienne, mais bien parce que nous remplissions des critères pour y accéder. D'autres, comme nombre d'entre vous, sont propriétaires endettés auprès des banques.

Je disais aussi que, même si cela était nécessaire, il ne faut pas non plus tomber dans un acte de contrition permanente. Nous n'avons pas à rougir de nos émoluments, et même si leur montant peut paraitre à nombre de Parisiennes et de Parisiens comme mirobolants, il conviendrait de les mettre en regard avec les montants des jetons de présence des membres des conseils d'administration des sociétés du CAC40.

Il y a une atmosphère nauséabonde autour de ce sujet, mais il est vrai que de récents scandales ont porté préjudice à l'ensemble des élus, favorisant une démagogie populiste aux accents antirépublicains et surtout anti-élus.

Nous le disons : être élus est un engagement. Il ne doit y avoir ni système de rente ni enrichissement personnel. Mais regardons une nouvelle fois les choses en face. Près de 600.000 élus en France, tous échelons territoriaux confondus, une immense partie d'entre eux sont plus près du bénévolat que du salariat pour gérer des communes, parfois si petites que le maire et les adjoints sont à la fois décideurs et exécutants.

Nous attendions une nouvelle fois, comme en 1981, en 1988, en 1997, un statut de l'élu. Il ne viendra pas, comme tant de réformes promises, désormais rangées dans le magasin des accessoires pour campagne électorale.

Je le regrette vivement et je regrette aussi que les futures réformes territoriales fassent diminuer le nombre d'élus dans un unique souci d'économies, sans qu'à aucun moment, on puisse admettre qu'ils sont aussi des agitateurs d'idées et des ferments de la vie démocratique.

La réforme, telle que conçue par le Gouvernement VALLS, amène à une diminution du nombre mais aussi à un affadissement de leur rôle, en les privant de la compétence générale. Nous avions mis tant d'années à nous libérer du joug de la tutelle, nous ne pourrons désormais faire, dire et penser que dans un cadre préétabli, qui enlèvera beaucoup d'intérêt à notre travail d'élus.

Mais je sors du sujet, ou bien peut-être, si nous avions une loi sur notre statut, n'aurions-nous pas eu besoin de délibérer sur cette charte.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En mai dernier, notre groupe votait en faveur du Code de déontologie, tout en regrettant qu'il n'aille pas plus loin.

Cinq mois plus tard, le même sentiment d'un décalage entre les déclarations publiques et la réalité des faits et des dispositifs mis en place domine.

Il y a dans ce texte actualisé des avancées, dont nous nous réjouissons, puisqu'elles répondent à ce que nous avions proposé il y a cinq mois, notamment le fait de s'inspirer du dispositif parlementaire en matière de prévention des conflits d'intérêt.

Nous saluons donc les ajouts dans le Code de déontologies, liés à l'avis de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, ainsi que le fait que les adjoints au Maire de Paris soient désormais explicitement concernés par le texte.

Espérons qu'un jour, le volet "assiduité" s'appliquera également à la Maire de Paris !

Pour autant, nous regrettons une fois encore que le texte ne soit pas plus volontariste et à la hauteur de l'enjeu central : celui de la restauration de la confiance entre les citoyens et leurs élus. Paris aurait dû être exemplaire sur le sujet. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Je reviendrai naturellement sur la question de la présence des élus dans le parc social de la Ville, qui est symptomatique de ce renoncement. Ce débat est important pour notre démocratie représentative et aurait mérité un débat lors de la campagne.

Compte tenu de l'absence de fluidité dans le logement social parisien, ne risque-t-on pas d'exclure une partie de la population de l'élection en rendant obligatoire le départ d'un logement social obtenu avant l'élection ?

Ce débat, pourtant légitime, n'a pas eu lieu et les promesses ont été faites et réaffirmées avant l'été.

De ces promesses faites aux électeurs, que reste-il aujourd'hui ?

Le groupe UDI-MODEM considère que les errements du passé appellent à un devoir d'exemplarité sur le sujet et nous avons tenu les engagements pris devant les électeurs.

De son côté, la Majorité feint de découvrir que le sujet de la présence des élus dans le parc social de la Ville peut poser question, ce qui se traduit par le projet de délibération proposé qui conforte le dispositif autorisant les élus à rester dans des logements sociaux.

Ne pas avoir débattu de cette question au cours de la campagne, avoir préféré des engagements en forme de slogans, mettre en place un dispositif autorisant à ne pas s'y conformer, tout cela est de nature à conforter la perte de confiance de nos concitoyens envers leurs représentants.

Pour notre part, nous considérons que l'ensemble du système doit être remis à plat et que les conditions d'accès au parc social, comme celles permettant d'y rester, doivent faire l'objet d'une discussion approfondie.

J'en viens maintenant aux dispositifs mis en place pour la Commission de déontologie. Je ne m'attarderai pas sur la subite disparition des anciens conseillers de Paris parmi ses membres. On se demande bien dans quelle mesure ils pouvaient être aussi gênants !

Mais permettez-moi de dire un mot sur son mode de nomination.

Vous affirmez dans le projet de délibération que l'instauration de cette commission constitue une démarche de nature à renforcer la transparence et l'intégrité de notre action au service de nos concitoyens. Pour ce faire, encore eût-il fallu que cette commission apparaisse légitime et ce n'est pas son mode de nomination discrétionnaire, par décision de la seule Maire de Paris, qui va y contribuer.

Sur un sujet aussi central, méritant l'adhésion du plus grand nombre, puisque destiné à contribuer à restaurer la confiance entre le peuple et ses élus, pourquoi ne pas avoir proposé une nomination des membres de la commission à travers une désignation des juridictions et un vote à une majorité large, par exemple, aux 3/5ème, ou après concertation avec l'ensemble des présidents de groupe ?

C'est la raison pour laquelle, sur ce projet de délibération ayant trait à la création de la Commission de déontologie, notre groupe s'abstiendra, en dépit du souhait de voir cette commission mise en place mais avec un mode de nomination différent.

Vous écrivez que la mise en place de la commission constitue une première étape. Ouvrons vite la deuxième sur le plan de l'exemplarité et de l'efficacité !

En matière d'exemplarité, le groupe UDI-MODEM réitère son souhait de voir supprimés les jetons de présence. La présence dans des conseils d'administration fait partie de l'engagement des élus, au même titre que le fait de siéger dans un conseil d'école ou un organe consultatif.

Il est grand temps de mettre fin à cette pratique d'une autre époque que rien ne justifie, si ce n'est le confort qu'il peut procurer à certains.

Considérant que cette pratique est incompréhensible pour nos concitoyens, notre groupe au Conseil de Paris a fait le choix de ne pas voter en faveur de ces rémunérations supplémentaires, tant pour les membres du Conseil que pour leur président.

Nous appelons de nos vœux l'ouverture d'un véritable débat sur la question, pour que chacun puisse s'exprimer.

J'espère que notre position en faveur de la suppression des jetons de présence sera bientôt partagée sur l'ensemble de ces bancs.

Et ouvrons également dès aujourd'hui le chapitre de l'efficacité de nos travaux, car c'est également sur ce plan que nous attendent nos concitoyens.

Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet. Je n'évoquerai qu'un seul point : faisons des commissions des lieux de travail utile, des espaces d'échanges et d'information, de concertation au service de l'intérêt général parisien. Finissons-en avec ces réunions qui ne sont que des chambres d'enregistrement ! Respectons les engagements pris à l'égard des élus, de tous les élus, de répondre en temps et en heure à leur demande d'information. Il en va de l'efficacité de nos travaux, ce que nous devons aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président**. -** Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. CONTASSOT, pour le groupe des Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil de mai 2014, j'avais précisé, au nom du groupe écologiste, qu'un Code de déontologie pour notre Conseil était le bienvenu. J'avais souligné que nous approuvions les modalités visant à prévenir les conflits d'intérêt. Source fréquente de dysfonctionnement, le conflit d'intérêt constitue une forme de corruption, passive ou active, qui ne peut être tolérée.

Nous avions cependant formulé deux remarques importantes.

La première portait sur la question des logements sociaux. Je dois dire que ce n'est pas nouveau : dans le précédent mandat, nous avions déjà évoqué cette question. J'avais indiqué notre désaccord profond sur la formulation retenue, compte tenu du soupçon de privilège qu'elle sous-entend.

Nous avions proposé d'inverser la charge de la preuve, en indiquant dans le Code que le droit au maintien devait être garanti, sauf situation anormale justifiant un départ, car nous voulons que les élus du Conseil de Paris puissent provenir de toutes les catégories sociales, y compris celles qui ne peuvent se loger dans le secteur privé, faute de ressources suffisantes.

Car il faut tordre le cou à une rumeur qui prétend qu'un conseiller de Paris pourrait se loger dans le secteur privé avec ses seules indemnités. A près de 800 euros le studio dans de nombreux arrondissements parisiens et des propriétaires exigeant quatre fois le loyer, le compte n'y est pas.

Nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises notre attachement à la diversité d'origine des conseillers de Paris. Proposer qu'une fois élus, des candidats issus de milieux sociaux défavorisés et ayant bénéficié d'un logement social à ce titre, soient contraints de le quitter est la meilleure façon de limiter ces candidatures.

Force est de constater que, malgré une écoute qui semblait être bienveillante et ouverte en mai 2014, la rédaction retenue ne change pas réellement.

Confier à une commission indépendante le soin de se prononcer est certes une bonne chose mais pourquoi considérer qu'a priori, les élus dans un logement social n'y ont plus droit ? Les bailleurs disposent de toutes les informations sur les revenus de leurs locataires. Ils sont donc à même de signifier un congé à un locataire qui aurait des revenus deux fois supérieurs au plafond.

Pourquoi affirmer que c'est aux élus de faire la preuve qu'ils sont dans une situation justifiant de leur maintien dans un logement social ? Quels seront les critères de la commission, dès lors que certains partis politiques exigent le départ de leurs élus et même des élus d'autres groupes politiques ?

Pour finir sur ce point, je note au passage une contradiction dans les textes et l'esprit, puisque les élus devront saisir, est-il écrit, "la collectivité parisienne" dans le Code, alors qu'il est dit ailleurs qu'ils devront saisir la Commission de déontologie : nuance quelque peu surprenante.

La formulation ne nous convient pas, vous l'avez compris. Elle ne pourra que renforcer la méfiance de nos concitoyens qui sont, hélas, déjà sensibles à un discours populiste et anti-élus.

Deuxième remarque : nous avions indiqué notre déception que pas un mot ne soit dit sur le cumul des mandats et ses conséquences, notamment en matière d'absentéisme. Nous avons soutenu la volonté du Gouvernement de limiter plus strictement le cumul des mandats, mais force est constater, là encore, que, sur la plupart des bancs des partis politiques, les réticences l'ont emporté.

Est-il crédible de prétendre exercer son mandat de conseiller de Paris avec une responsabilité ministérielle, par exemple ? Ou parlementaire ? Nous pensons que non, pas plus d'ailleurs que pour d'autres fonctions.

Nous soulignons donc votre décision, Madame la Maire, d'avoir choisi le mandat unique en démissionnant de votre mandat de conseillère régionale, et nous regrettons vivement que votre exemple n'ait pas été suivi par toutes celles et ceux qui sont dans cette situation de cumul sur ces bancs.

En conclusion, je veux dire notre attachement à la transparence si elle n'est pas voyeuriste ou soupçonneuse. Notre attachement à la probité des élus, au refus de toute forme de privilège tel que par exemple une voiture de fonction inutile, notre attachement à un code de déontologie qui clarifie ce qui doit l'être, notre attachement au respect des citoyens qui nous ont élus pour un mandat précis et n'aiment pas voir certains élus passer simplement signer la feuille de présence, tant leur cumul leur mange du temps.

Alors malgré ces imperfections, ces manques, ces mauvaises rédactions sur certains points, nous voterons néanmoins ce Code car il constitue une avancée.

Mais soyez certains que nous serons d'une extrême vigilance sur la nécessité que toutes les catégories sociales puissent siéger dans cet hémicycle, et nous n'hésiterons pas à combattre tous ce qui pourrait l'en empêcher.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, voilà donc enfin, à nouveau, le projet de délibération sur le Code de déontologie.

Je n'ai pas bien compris parce que ces documents ont mis du temps avant d'être enregistrés sur ODS. Ensuite, ils ont disparu ; ensuite, ils sont revenus ; je n'ai eu aucune explication : quel suspense !

Comme je le disais déjà en mai, je suis favorable à l'instauration d'un Code mais je suis quand même très dubitative sur son efficacité et je n'ai pas que des points d'accord sur son contenu.

Au vu du climat actuel, où tant d'affaires démontrent à la fois la présence de corruption, de porosité, de pantouflage entre élus politiques et intérêts financiers, l'importance de la fraude fiscale dans les élites qui nous dirigent, oui, il est essentiel de se préoccuper des situations potentielles de conflit d'intérêts, d'exiger une probité des élus et de réaffirmer un attachement à ce que doit être la vertu républicaine.

Ah ! C'est sûr que des affaires, mêmes si elles sont toutes distinctes, en ce moment, on en a !

On a eu il n'y a pas si longtemps que cela l'affaire CAHUZAC, l'affaire Aquilino MORELLE, le dossier en cours - je ne sais pas trop ce qu'il en est - de Mme BENGUIGUI, une affaire plus récente de M. THÉVENOUD, ou encore la sous-estimation de notre collègue Jean-Marie LE GUEN de son patrimoine, au Parlement.

Alors forcément, avec toutes ces affaires très différentes, on comprend que le parti socialiste parisien ait besoin de remettre certaines pendules à l'heure.

Du côté de l'U.M.P., il n'y a franchement pas de quoi pavoiser. Les années d'affairisme à la Ville, à Paris, via CHIRAC et TIBERI, ne sont pas si lointaines. Les BALKANY continuent toujours…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur TIBERI, je vous prie de garder votre calme.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah ! J'ai réveillé le non-inscrit ! J'ai réveillé le non-inscrit ! Je suis ravie d'avoir réveillé le non-inscrit avec qui je vais peut-être un jour partager mon temps de parole !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Que le groupe des non-inscrits s'entende et, Madame SIMONNET, poursuivez !

Mme Danielle SIMONNET. - Donc, oui, la droite n'a pas de quoi pavoiser ! Mais que le non-inscrit s'inscrive !

J'en étais aux BALKANY, qui continuent toujours à nous surprendre. Et que dire des dossiers toujours brûlants des nombreuses affaires SARKOZY-WOERTH-COPÉ ?

Alors heureusement, on n'a pas le Front National dans cette assemblée, mais eux aussi sont énormément entachés par nombre d'affaires dans les municipalités qu'ils dirigent ou ont dirigé.

Mes chers collègues, notre démocratie est malade d'un système qui tend à l'oligarchie par la collusion entre les intérêts privés, médiatiques et politiques. Une poignée détient tous les pouvoirs et se croit au-dessus des lois en toute impunité.

Mais hélas, ce n'est pas ce Code de déontologie qui suffira à restaurer la confiance entre le peuple et ses élus ni à garantir la fin de la corruption dans la vie politique ou l'exemplarité des représentants du peuple.

Néanmoins, il affiche une volonté d'y contribuer.

Mais je trouve qu'il est temps au contraire qu'à l'échelle nationale, on en finisse avec la Ve République, parce que c'est bien ses institutions qui permettent l'impunité la plus totale du Président, puisqu'il n'est responsable devant personne et ne peut être destitué. C'est bien cette habitude d'impunité politique qui rejaillit en cascade sur nombre d'élus qui ont pris l'habitude de gouverner contre le peuple ou à grande distance de celui-ci.

Alors certes, cela ne dépend pas de notre assemblée, mais si la Constitution prévoyait l'instauration d'un référendum révocatoire à mi-mandat pour l'ensemble des élus, on n'en serait sans doute pas là.

Concernant les conflits d'intérêts et la probité des élus, les élus du Conseil de Paris, comme l'ensemble des élus de la République, doivent s'engager à respecter la loi. Ce Code n'apporte rien de nouveau par rapport à la loi.

Mais prenons conscience, mes chers collègues, par contre, que plus nos politiques feront la part belle aux intérêts privés contre l'intérêt général, plus les affaires relatives à des conflits d'intérêts potentiels seront nombreuses.

Ainsi, plus nous créerons les conditions d'implication citoyenne de contre-pouvoir, plus nous pourrons au contraire lutter contre ces conflits d'intérêts et de fait répondre à l'intérêt général.

Arrêtons de vendre Paris aux intérêts privés des JCDecaux, Bolloré, Vinci, Derichebourg, et j'en passe… on pourrait rajouter Unibail puisqu'on en parlera le mois prochain.

Nos finances s'en porteront mieux et bon nombre de risques de corruption seraient écartés.

Concernant l'assiduité des élus, je suis ravie que nous soyons passés à la signature à la demi-journée, mais quelle hypocrisie de voir certains d'entre nous signer automatiquement et s'éclipser plus rapidement que leur ombre ! La fin du cumul de mandats serait bien plus efficace, mes chers collègues. Oui, je continue à regretter que vous ayez refusé par ailleurs la suppression des jetons de présence, des rémunérations ou indemnisations touchées par des conseillers de Paris lorsqu'ils siègent au titre de leur mandat dans des organismes divers comme les sociétés d'économie mixte.

Concernant les élus et le logement social, je réaffirme que les élus parisiens doivent avoir les mêmes droits et respecter les mêmes lois et règles que l'ensemble des citoyens. Notre Conseil est loin d'être à l'image de la sociologie des habitants concernant les quartiers populaires, mais cela semble être le cadet des soucis de l'Exécutif.

La suspicion de l'élu issu de C.S.P. populaire, voilà à quoi revient ce Code, et je trouve qu'il y a une dérive vers une logique censitaire qui m'inquiète parce que je veux vous dire qu'un propriétaire dans l'haussmannien, pour moi, pourrait être l'objet de bien plus de suspicions.

Pour finir, je note que la Haute autorité pour la transparence de la vie publique exprime qu'elle est favorable à ce que la pratique de ce Code de déontologie concerne tant les élus que les agents. Notre Ville devrait enfin rendre public le montant des rémunérations des directeurs et directrices de l'administration parisienne.

Voilà, pour finir, je voterai ce Code, je voterai ce projet de délibération, sans enthousiasme, mais vivement la VIe République.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Dans le calme, la parole est à la présidente du groupe U.M.P.

Ah, pardon, Monsieur FÉRAUD, pour le groupe socialiste !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, j'ai cru que vous alliez m'oublier… non ! Alors que je ne suis même pas propriétaire dans l'haussmannien !

Chers collègues, au Conseil de Paris du mois de mai dernier, et conformément à l'engagement de campagne que nous avions pris, notre Assemblée a approuvé, et c'était à l'unanimité je crois, la création du Code de

déontologie des conseillers de Paris. Ce code est fondé sur des valeurs : intérêt public, probité, impartialité, indépendance, exemplarité, valeurs que nous avons je crois tous à cœur de porter dans nos engagements politiques.

C'est ensuite dans un souci de transparence mais aussi d'exigence qu'Anne HIDALGO a saisi elle-même la Haute autorité pour la transparence de la vie publique afin d'obtenir son avis consultatif sur le Code de déontologie qu'elle proposait comme sur le projet des statuts de la Commission de déontologie.

En juillet dernier, la Haute autorité a émis des recommandations sur ces deux textes auxquelles la Maire de Paris et sa majorité ont voulu se conformer pleinement, d'où la modification du Code de déontologie qui nous est présenté par rapport à une version initiale.

Les spéculations autour de ces modifications sont inutiles puisque justement, c'est une volonté de transparence et d'exigence qui les ont guidées.

C'est Anne HIDALGO, en effet, qui a interrogé la Haute autorité ; c'est elle qui a choisi de suivre ses recommandations ; et aujourd'hui, c'est le président de la Haute autorité lui-même, Jean-Louis NADAL, qui nous dit que ce que nous faisons est conforme à ce qu'il a recommandé. Il va plus loin en disant que notre démarche, ici, au Conseil de Paris, est exemplaire et pionnière parmi les collectivités locales.

Je pense donc très sincèrement que les réserves exprimées tout à l'heure et qui le seront, je n'en doute pas, juste après moi par l'opposition municipale, sont incompréhensibles.

Car ce progrès que nous mettons en œuvre n'est pas obligatoire.

Il est voulu politiquement. Il est aussi une exigence des citoyens, exigence légitime.

Il ne s'agit pas de céder au populisme. Il s'agit justement de le prévenir, de mettre des garde-fous pour éviter des dérives. Cela devrait nous réunir.

En plus, nous sommes gentils, nous n'avons pas mis des dispositions, dans ce Code de déontologie, par exemple, qui prévoiraient que nous devons être élus de Paris, et que de Paris. Voyez un peu notre grandeur d'âme.

Et puis, pour venir sur la question qui, parfois, je pense, est trop au centre du débat, mais qui existe et qui existe notamment chez les Parisiens. Je pense à la question du logement social. Je pense qu'il faut que nous parlions clairement entre nous et que nous ayons une boussole avec ce code de déontologie.

Pour nous, qui sommes des élus de Gauche et des élus de la République, qui avons vocation à représenter tous les Parisiens, il n'est pas question d'interdire aux élus de manière absolue d'être locataires d'un logement social, car cela reviendrait à interdire l'exercice du mandat électif de conseiller de Paris aux Parisiens qui sont locataires des logements sociaux. Cela représente 20 % des Parisiens environ. Ils ont le droit d'être candidats et d'être élus au Conseil de Paris.

Mais il n'est pas question non plus de ne pas tenir compte de la réalité des situations de revenu social, familial, personnel, car l'attention des citoyens est également très forte sur cette question.

Donc, chaque fois qu'un élu du Conseil de Paris sera locataire d'un logement dépendant d'un bailleur de la Ville et relevant de la loi SRU, la commission de déontologie sera saisie pour dire si cela est légitime ou non.

Et je pense que c'est une bonne solution. Alors, il n'est pas besoin de faire de polémique. D'ailleurs, chaque fois que la Droite fait une polémique sur cette question, elle lui revient en boomerang. Je crois même encore hier.

Nous, nous assumons tout à fait que des élus, des collaborateurs aient accès au logement social à certains moments de leur vie. Mais les Parisiens pourront aussi constater que la Droite dénonce le logement social en général, mais qu'elle sait aussi en bénéficier régulièrement.

Donc, regardons réellement ce que nous faisons ensemble aujourd'hui par ce vote, regardons la réalité, regardons les progrès. Ce progrès, nous le ferons de toute façon par la volonté de la Gauche parisienne, mais nous ne revendiquons pas de droit de propriété exclusive. J'exprimerai un seul souhait : que ce progrès, nous le fassions tous ensemble.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour le groupe U.M.P., pour cinq minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous demande une suspension de séance, le temps que la Maire de Paris puisse nous rejoindre. Elle doit être disponible puisqu'elle vient de mettre en ligne un tweet sur la déontologie. Son absence est bien sûr inimaginable sur un sujet pareil. Je crois qu'il faut qu'elle vienne s'expliquer sur son reniement annoncé à l'instant par Rémi FÉRAUD, son reniement sur le logement social des élus PS.

Une suspension de séance, le temps qu'elle puisse rallier l'hémicycle.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Suspension de séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-et-une minutes, est reprise à dix-sept heures trente-trois minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La suspension de séance étant terminée, nous reprenons le tour de parole, tel qu'il aurait dû se dérouler.

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal.

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris) (suite).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour son intervention cette fois, je l'espère, pour cinq minutes.

Elle est de droit. Je vous l'ai donnée. Vous avez eu cinq minutes pour souffler.

Je vous écoute désormais, Madame la Présidente.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, on retiendra que la Maire a le temps de twitter, ou plus probablement de faire twitter sur ce sujet majeur, mais qu'elle ne daigne pas rejoindre l'hémicycle pour parler de déontologie.

Vous me direz, c'est si souvent qu'elle n'est pas là. Mais enfin, c'est si symbolique sur un sujet pareil.

La déontologie, mes chers collègues, ce n'est pas un outil de clivage politique. C'est un cadre rigoureux et légitime, pour que la crédibilité des hommes et femmes politiques soit valorisée, que les scandales et les dénonciations soient rendues impossibles, car sans objet.

C'est ce cadre que nous avons voulu bâtir avec vous, en adoptant, dès le mois de mai, un code de déontologie applicable à tous les conseillers de Paris. Pour mettre en œuvre cet objectif commun et partagé, soyons forts, soyons calmes, soyons réfléchis.

Plusieurs sujets, pourtant, nous préoccupent. Nous appelons à la responsabilité morale de la Maire de Paris, absente, pour y répondre.

D'abord, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, qui n'a pas été consultée avant l'adoption du code par l'Exécutif, a relevé des dispositions, je cite : "pas cohérentes, devant faire l'objet de davantage de précisions, et a même constaté sur certains points que le législateur a fait un choix inverse".

Bref, les défauts du texte que vous nous avez adressé en mai sont tels, que nous devons en voter un nouveau en octobre. Si je parle de cela, c'est parce que le symbole n'est pas très heureux pour les Parisiens qui nous regardent et devant lequel la Maire a donc tourné notre assemblée en ridicule.

Ce sont le sérieux, la crédibilité du Conseil de Paris qui, malheureusement, font les frais de son besoin d'existence médiatique. Ceci dit, nous ne sommes pas bégueules, et comme nous sommes attachés à l'exemplarité, nous voterons pour le projet de délibération DAJ 1018.

Ce texte repose pour sa mise en œuvre sur une commission et c'est malheureusement là que cela devient plus embêtant. Nous sommes favorables à une commission de déontologie. D'ailleurs, nous l'appelons de nos vœux. Nous l'avons déjà dit. Mais là, nous hésitons entre les rires et les larmes, quant au processus de nomination de ses membres.

Par pitié, rassurez-nous, dites-nous que la Maire ne souhaite pas sérieusement choisir elle-même les membres de la commission de déontologie chargés de vous, ou de nous, contrôler. Ou peut-être est-elle absente parce qu'elle est gênée d'une proposition si obscène ?

Mes chers collègues, je réitère ici publiquement les propos que j'ai tenus à Mao PENINOU lors des travaux relatifs à cette commission et qui ont été adressés par lettre à la Maire. Cela reste le moyen de s'adresser à elle quand elle est si souvent absente.

Le groupe U.M.P. soutient la création d'une commission déontologie réellement indépendante. C'est pourquoi nous proposons, avec l'UDI-MODEM, que ses membres soient désignés par un vote au 3/5 du Conseil de Paris. Auriez-vous peur ? Auriez-vous peur à ce point de la déontologie ?

Vous essayez de fausser les règles dès le départ en nommant une commission à votre main. Vous auriez l'occasion de vous montrer à la hauteur, une opportunité de passer des leçons aux actes : acceptez cette proposition.

Sinon, nous vous mettons en garde contre les conséquences d'un entre soi, qui serait vécu par les Parisiens comme une trahison. Si cette commission n'est pas irréprochable, totalement légitime, indépendante, vous en porterez alors l'entière responsabilité.

Et puis, mes chers collègues, je voudrais terminer par un commentaire personnel à l'attention de Rémi FÉRAUD et de tous ceux qui se sont associés à lui.

La déontologie devrait commencer par le respect d'une morale et d'engagements individuels. Nos élus ont pris, pendant la campagne, des engagements en matière de logement social de la Ville de Paris. Nous concernant, ils sont en passe d'être tenus.

Est-ce parce que vous êtes, de votre côté, loin du compte que vous cherchez à détourner les yeux vers les agents ?

"Balancer"… il n'y a pas d'autre mot… les données personnelles, dont les feuilles de paie, d'un fonctionnaire, c'est assez minable et, en plus, c'est idiot, Monsieur FÉRAUD, parce que c'est vous qui disposez de ces fiches, donc cela signe la lettre anonyme.

Quelqu'un me faisait remarquer hier qu'en cas de crise, quand un responsable en vient à balancer des agents, on ne voudrait pas habiter sur le même palier.

Nous reprenons tous, au groupe U.M.P., ce commentaire à notre compte et je voudrais ici appeler chacun à sa responsabilité et à faire attention aux enjeux politiciens qui conduisent parfois à des attaques ad hominem et à des dérives nauséabondes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame la Présidente, je vous appelle à la responsabilité des propos que vous tenez dans cette séance. N'oubliez pas qu'ils sont consignés.

N'oubliez pas qu'ils sont consignés et que vous avez donc, à l'égard de ces propos, y compris une responsabilité pénale, s'ils étaient diffamatoires, Madame la Présidente.

S'ils étaient diffamatoires, vous auriez une responsabilité pénale, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Vous parliez de tourner en ridicule le Conseil et l'obscénité : c'est une belle démonstration que vous venez de nous faire.

Merci à vous.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Nous demandons une suspension de séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Si vous avez conclu, Madame la Présidente.

Vous avez conclu ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Nous demandons une suspension de séance, afin que le président puisse reprendre ses esprits et présider véritablement cette séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Tout va bien.

Suspension de 2 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-deux minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La séance reprend.

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal.

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris) (suite).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je donne la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

Dans le calme !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement !

Dire que je détiendrais des fiches de paie et, encore plus, que je les balance relève soit du délire soit de la diffamation.

Ce peut être les deux, d'ailleurs, oui !

Cela n'a pas grande importance.

Ce qui est important, parce que je pense que nous lisons tous le journal, c'est de constater, au fur et à mesure de ces derniers mois, qu'il y a des élus, de la Majorité comme de l'Opposition, qui ont bénéficié ou qui bénéficient d'un logement, d'ailleurs dit social quels que soient le registre du logement et le bailleur ; que là, dans cette charte de déontologie, nous proposons une boussole pour voir si cela est légitime ou cela ne l'est pas.

Je constate que seule l'U.M.P., et malheureusement l'UDI-MODEM, refuse cette boussole, préfère noyer le poisson et est visiblement très gênée aux entournures.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Chers collègues, j'avais déjà dit une fois que, sans doute à la grande déception de quelques-uns, nous n'étions pas ici l'Assemblée générale des Nations Unies !

Je crains de devoir encore vous décevoir cet après-midi.

En effet, au grand regret de beaucoup d'entre nous, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale et nous ne faisons pas la loi, ce qui fait que nous ne pouvons pas adopter ici de loi restrictive sur le cumul des mandats, quand bien même d'ailleurs grand nombre d'entre nous seraient prêts à la voter…

… C'est ce que j'allais dire, mais peut-être, Monsieur CONTASSOT, pouvez-vous me laisser m'exprimer !

Cela veut dire aussi que nous n'avons pas pouvoir, quand bien même certains le voudraient, d'empêcher qui que ce soit d'être dans un logement social.

Ce que nous pouvons faire, et c'est ce que nous faisons dans ce Code de déontologie et maintenant dans cette Commission de déontologie qui l'accompagne pour assurer sa mise en place, c'est, comme le disait Rémi FÉRAUD il y a à peine quelques instants, servir de boussole, servir de conseil, servir de guide et puis, pouvoir donner un certain nombre de recommandations, qu'elles soient personnelles ou qu'elles soient générales, sur ce qui relève non pas de

la morale, qui relève là bien de chacun, mais ce qui relève de l'éthique et de la déontologie que nous pouvons voir appliquer dans notre Assemblée.

J'en suis désolé, et je vais devoir, là aussi, te décevoir, chère Danielle, nous ne sommes pas non plus la Constituante, donc nous ne pourrons pas mettre en place ici, aujourd'hui ni même peut-être demain matin, la VIe République.

Certains la demandent, d'autres préféreraient d'autres formes. En tout état de cause, cela ne pourra pas être notre sujet aujourd'hui.

Mais - je vais peut-être devoir en décevoir encore d'autres -, nous ne sommes pas ici non plus dans un théâtre de Guignol, et à un moment, masquer le vide de contestation derrière la multiplication d'incidents de séance, pour faire un peu comme au théâtre - peut-être pour espérer avoir quelques lignes dans un journal régional le lendemain matin - multiplier les leçons de morale, soi-disant de déontologie, quand on pratique, en l'inaugurant, le cumul déterritorialisé ou bien, quand on mène campagne nationalement, jour après jour, dans l'ensemble des médias, pour mettre à la tête du plus grand parti de France ou en tout cas, d'un des plus grands partis de France, et visiblement demain, à la présidence de la République - en tout cas, ça semble être votre projet - une personne aujourd'hui impliquée dans plus d'une dizaine d'instructions judiciaires…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Ecoutez Mao PENINOU, comme il vous a écouté avec attention.

M. Mao PENINOU, adjoint. - … dans plus d'une dizaine d'instructions judiciaires, il y a peut-être un certain nombre de moments où vous devriez vous regarder et réfléchir.

Je vous en prie !

La réalité - je vous l'avais déjà dit le mois dernier - c'est que parfois même, par ce comportement, vous faites honte à votre propre majorité, qui éprouve le besoin de sortir, là encore en théâtralisant, pour exprimer peut-être une solidarité, mais ce que nous entendons, nous, c'est surtout des doutes.

(Le groupe U.M.P. quitte l'hémicycle).

Alors oui, comme nous avions adopté le Code de déontologie, nous allons aujourd'hui adopter les modifications qui ont été transmises par la Haute autorité, car si nous ne sommes pas une Assemblée nationale, si nous ne sommes pas non plus une constituante, et si nous ne voulons pas être un théâtre de Guignol, il y a aussi des moments dans cette Assemblée où nous pouvons avoir de l'honneur et une certaine fierté. Et je dois vous dire que c'est cet honneur et cette fierté que j'ai ressentis, que la Maire de Paris, dont vous parliez tout à l'heure, a ressentis, quand nous avons reçu l'avis de la Haute autorité pour la transparence, qui salue la démarche innovante et pionnière de Paris. Je m'en félicite et je suis très heureux aujourd'hui de pouvoir continuer ce travail avec elle.

Enfin, sur la Commission, nous avions envisagé, à un moment, de mettre des élus dans la Commission et de les faire approuver par les 3/5e de l'Assemblée, de manière - parce que c'étaient des élus - à pouvoir garantir le moins de partialité possible. Il nous a été demandé de faire un régime unique pour l'ensemble des membres de la Commission. Nous avons choisi, à partir de ce moment-là, de ne pas y mettre d'élus, mais des représentants des trois principales autorités administratives. Encore faut-il, si nous voulons rejoindre ce qui nous a été demandé, notamment par les Centristes, c'est-à-dire, qu'ils puissent être désignés par leur autorité administrative, que cette autorité l'accepte.

Je peux vous donner une première satisfaction aujourd'hui : la Cour des comptes a d'ores et déjà accepté le principe, et donc, c'est la Cour des comptes qui désignera son représentant. J'espère que les deux autres autorités administratives feront de même, mais c'est à elles d'en décider, ce n'est pas à nous. Encore une fois, nous ne faisons pas la loi. Plutôt que d'avoir des élus, nous avons choisi d'avoir des personnalités qualifiées, représentants des universités et représentants du monde civil et associatif, notamment sur la question du logement. Je pense que c'est quelque chose qui pourra être très utile.

C'est pourquoi, mes chers collègues, c'est avec beaucoup de fierté qu'aujourd'hui, nous complétons et nous terminons ce dispositif de déontologie, qui sera le premier d'un tel type dans une collectivité locale en France.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

J'ai une demande d'intervention du groupe U.M.P., Monsieur LEGARET…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Deux minutes de suspension de séance accordées.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-deux minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je ne commenterai pas ceux qui n'entendent pas la sonnette. Visiblement, ça devient récurrent.

2014 DAJ 1017 - Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil municipal.

2014 DAJ 1018 - Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Ville de Paris) (suite).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La pause étant terminée, je vous propose de reprendre et de passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1017.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAJ 1017).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAJ 1018).

2014 DPE 1039 - Prestations spécifiques de propreté pour entretenir les emplacements libérés par des personnes à la rue - Marché de services - Modalités de passation.

2014 DPE 1040 - Nettoiement des abords du marché aux puces de Montreuil (20e) - Marchés de services - Modalités de passation.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 1039 : prestations spécifiques de propreté pour entretenir les emplacements libérés par des personnes à la rue, marché de services, modalités de passation.

Et la parole est à Mme SIMONNET pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, ce projet de délibération nous propose de recourir à un marché avec le privé pour assurer la propreté des emplacements libérés par des personnes à la rue. Comme on a pu échanger tout à l'heure sur le Code de déontologie, je pense qu'il y a beaucoup trop de marchés qui sont cédés aux intérêts privés sur la Capitale, et celui-ci fait partie du lot.

Je voterai contre ce projet de délibération, car j'estime que le recours au privé ne se justifie absolument pas. En effet, on dispose de services de la Ville tout à fait compétents…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous propose que les allers-retours se fassent en silence, pour que Mme SIMONNET puisse faire son intervention dans de bonnes conditions.

Madame SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Donc j'estime que nos services de la propreté de l'espace public sont tout à fait en capacité de réaliser cette tâche, et d'ailleurs, ils m'ont, pour certains d'entre eux, assuré qu'ils le faisaient, à bien des reprises. Donc pourquoi confier à un prestataire, soudainement, cette mission ? Voilà. Quels sont les arguments pour justifier de faire appel au privé ?

On nous explique qu'il s'agit d'un complément, d'une sorte d'appoint aux opérations classiques d'entretien de l'espace public, qui demanderait soi-disant un travail plus approfondi, et donc, impossible pour les services de la Ville. Je trouve ça totalement ridicule. Le fait que ces opérations demandent un travail plus approfondi n'empêche en rien que les agents de la Ville puissent l'effectuer. Ils ont les outils, la compétence, la professionnalité pour.

Evidemment…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - Cela les passionne, j'en suis sûre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'espère que la propreté de Paris les passionne, autant qu'ils le disent et ils vont vous écouter, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur Jean-Bernard BROS ? Monsieur le président Jean-Bernard BROS, Monsieur DUCLOUX… Je vais faire ma présidente de séance !

Donc le caractère ponctuel, non régulier de ces tâches, à mon avis ne justifie pas qu'on ait tout d'un coup recours au privé. Parce qu'on peut avoir parfois d'ailleurs des prestations ponctuelles.

Je pense à l'élagage des arbres. Que je sache, cela ne se fait que ponctuellement par saison et pourtant j'ai constaté, encore cet automne, qu'il était fait par la Ville de Paris, par les fonctionnaires de la Ville de Paris. Ce qui est possible pour une tâche aussi ponctuelle que l'élagage des arbres doit l'être pour quelque chose qui, hélas, est permanent et va l'être de plus en plus, vu la progression de la misère dans notre Capitale.

Donc, je pense qu'au contraire. Il faut par contre réaliser que, s'il y a besoin de plus de fonctionnaires au niveau des services de la propreté, eh bien, embauchons, mes chers collègues ! Si on a besoin d'engins supplémentaires, eh bien, investissons ! Mais n'ayons pas recours au privé. Je trouve qu'il y a trop de recours au privé.

Mon intervention d'ailleurs vaudra pour le projet de délibération DPE 1039 également, comme cela je ne réinterviendrai pas sur le DPE 1039, puisque c'est exactement le même argumentaire. Non, c'est celui d'après, excusez-moi, le DPE 1040, parce que c'est toujours la même problématique : on décide de marchés sur les opérations supplémentaires. Le 1040 est sur les puces de Montreuil et j'estime que, là aussi, ce sont les agents de la Ville qui font un travail formidable et qui pourraient tout à fait l'assurer.

Que la Ville donc assume d'augmenter les effectifs, de mettre les moyens conséquents pour assurer ce service public, mais qu'elle n'ait pas recours au privé.

Je vous remercie.

Je voterai contre bien sûr ces deux projets de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

J'aimerais vraiment que sur ce sujet nous puissions avoir l'attention de l'ensemble de l'Assemblée, avant de donner la parole à M. Hervé BÈGUE pour 5 minutes, du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur BÉGUÉ, pardon.

M. Hervé BÉGUÉ. - Même remarque que la dernière fois ! Je ne désespère pas qu'avant la fin du mandat, on arrive à prononcer mon nom sans se tromper.

Monsieur le Maire, chers collègues, le recours à un opérateur privé pour la réalisation d'une telle prestation nous paraît être source de conflits. L'appel d'offres touche là à un secteur très sensible. Nous parlons de situations de femmes et d'hommes les plus durement touchés par la précarité. Des personnes qui bien trop souvent souffrent

de troubles psychiques, et dont la situation ne peut être appréhendée sous l'angle exclusif de la régulation de l'espace public.

Malheureusement, il est parfois nécessaire d'avoir recours à ce type de prestations. Mais pourquoi le faire réaliser par un opérateur privé ? Le cahier des charges lié au projet de délibération fait abstraction de la dimension très spécifique de la prestation concernée. A priori, aucune formation spécifique des salariés des futurs candidats n'est exigée. Nous pensons au contraire que ces agents devraient suivre des formations ou du moins des sensibilisations à la problématique des sans-abri.

Des rencontres avec les professionnels de la "DPPU-ASA" ou d'autres secteurs tels que le Samu social ou la BAPSA devraient être envisagés en ce sens. Bref, cette prestation est tout sauf une banale prestation de nettoiement et nous pensons qu'il serait plus légitime et efficace de la faire réaliser par nos propres services, comme c'était d'ailleurs le cas jusqu'à présent.

Vous le savez, les élus du groupe Communiste - Front de Gauche sont également réticents à tout appel d'offres passé pour la réalisation de prestations de nettoiement. Que ce soit pour l'enlèvement des ordures ménagères ou le nettoiement, nous sommes attachés au service public parisien de la propreté géré en régie publique. Nous pensons justement que ce sont ces valeurs de service public qui sont le plus à même d'encadrer cette prestation de nettoiement.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Pour vous répondre, et je propose que Mao PENINOU réponde aussi au projet de délibération DPE 1040 puisque Mme SIMONNET a dit qu'elle ne ferait pas d'intervention supplémentaire.

Donc sur le DPE 1039 et le DPE 1040, M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Avec plaisir, Monsieur le Président.

Nous avons déjà commencé ce débat lors du précédent Conseil de Paris.

Soulignons d'abord une chose : la Ville de Paris, et c'est assez rare aujourd'hui en France pour être souligné, y compris en Ile-de-France, a fait un choix qui est le choix d'un service public de propreté et de traitement des déchets puissant et unifié.

La Direction de la Propreté et de l'Eau, notamment dans tous ses secteurs propreté et déchets, c'est aujourd'hui près de 7.000 agents.

Ce sont aussi des choix de gestion, les meilleurs et les plus efficaces possibles, et nous n'hésitons pas, comme cela a été le cas sur l'eau sous la précédente mandature, ou comme cela a été le cas sur les déchetteries sous cette mandature, à remunicipaliser des services dont il nous semble que la gestion par le privé n'est, soit pas adéquate, soit pas efficace.

Nous l'avons fait et nous avons fait y compris les embauches qui vont avec.

Anne HIDALGO s'est engagée pendant la campagne électorale à continuer de développer le service de propreté et d'enlèvement des déchets, et nous allons le faire. J'ai annoncé ici à plusieurs reprises que, dès les élections syndicales passées, nous entamerons des discussions avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, avec les organisations syndicales, comme j'ai commencé à en mener avec les arrondissements, pour améliorer le service de propreté à Paris, y compris dans ses aspects ressources humaines, mais aussi dans ses aspects matériels, comme vous en avez parlé.

Cela n'empêche pas…

J'ai deux projets de délibération pour répondre, cela doit me faire 10 minutes en tout, donc vraiment...

Cela n'empêche pas qu'il y a un certain nombre de tâches qui parfois sont difficilement assumées et pratiquées par les agents, ou qui, par leur mode de récurrence, amènent à des désorganisations de service.

Bien sûr, nous avons un certain nombre de tâches qui sont saisonnières. Vous parliez de tailler les arbres - je peux vous répondre - en ce moment, ramasser les feuilles, à d'autres dégager la neige, s'occuper des pique-

niqueurs, on en a parlé ici. Nous avons des tâches comme celles-là, mais cela n'est pas compliqué, ou disons que c'est faisable : c'est par saison, cela revient, on s'adapte.

Il y a des choses qui sont plus complexes et pour lesquels les agents eux-mêmes nous disent qu'ils rencontrent une grande difficulté. Les agents eux-mêmes et souvent même leurs organisations, pour dire les choses très clairement.

Nous avons fait le choix, l'année dernière, de tester à l'automne deux services - les deux services que nous voyons aujourd'hui et un troisième que nous verrons prochainement sur la place de la République mais avec une régie de quartier -, de tester des interventions extérieures avec un marché.

La Direction, les arrondissements, mais aussi les agents rencontrés dans les ateliers nous ont tous fait part de leur très grande satisfaction sur ces deux dispositifs.

Ce sont ceux que je vous propose de renouveler aujourd'hui.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1039.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1039).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1040.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1040).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au développement du compostage dans le 3e.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, le vœu n° 88 est relatif au développement du compostage dans le 3e arrondissement.

La parole est à Mme HAREL pour 2 minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 3e arrondissement fait partie des très rares arrondissements parisiens à ne disposer d'aucun centre de compostage ou de lombricompostage collectif. C'est pourtant, et de loin, le meilleur moyen de valoriser les biodéchets que sont les plantes, la nourriture, etc., et qui sont produits à hauteur de 180.000 tonnes par les Parisiens chaque année.

De manière générale, la solution du compostage et du lombricompostage est très loin d'être suffisamment développée à Paris. Si l'on prend par exemple la situation des cantines scolaires, où pourtant de tels équipements pourraient présenter un véritable intérêt pédagogique, seules 10 % d'entre elles sont équipées.

Alors, je demande à travers ce vœu qu'on installe enfin des centres de compostage et de lonbricompostage dans le 3e arrondissement et à ce qu'on équipe correctement les écoles de notre arrondissement.

A ma très grande surprise, les Verts ont rejeté cette proposition, et d'ailleurs l'Exécutif de manière générale dans le 3e arrondissement, en effet l'adjointe chargée de l'écologie dans le 3e, qui est une élue verte, a refusé mon vœu en arguant encore et toujours que de toute façon, comme maintenant on a une trajectoire zéro déchet, il n'y a plus besoin de rien détailler et tout va arriver en son temps.

Moi, je constate qu'il n'y a pas de centres collectifs de compostage et de lombricompostage dans le 3e, que les écoles du 3e et d'ailleurs de tout Paris sont très mal équipées en la matière. Et ce n'est pas parce qu'on a de grandes ambitions qu'il ne faut pas les détailler. Je pense que cela peut contribuer grandement à notre objectif de zéro déchet.

Je serai d'ailleurs très attentive au vote des Verts dans cette Assemblée, et je ne perds pas espoir de trouver leur soutien ici, à défaut d'avoir trouvé celui des Verts du 3e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

La parole, pour détailler notre grande ambition, est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Non, non, Antoinette a déjà largement détaillé notre grande ambition en matière de trajectoire zéro déchet.

Écoutez, Madame HAREL, nous avons déjà eu ce débat en 3e Commission. Soit je ne vous ai pas convaincue, soit je ne sais pas...

En tout cas, nous revenons avec les mêmes arguments. Je vais donc vous répondre la même chose que ce que j'ai répondu en 3e Commission !

Le compost en pied d'immeuble ou le compost dans les écoles se fait sur la base du volontariat. Nous allons d'ailleurs adopter un projet de délibération en ce sens, je crois, au prochain Conseil, qui reconduit les marchés.

Cela se fait sur la base du volontariat, pourquoi ? D'abord parce que c'est toujours mieux quand il y a des volontaires. Deuxièmement, parce qu'il faut des gens pour s'en occuper.

La Ville de Paris met donc gratuitement à disposition l'ensemble du matériel nécessaire, y compris l'accompagnement pour apprendre comment le faire. Mais tant qu'il n'y a pas d'associations volontaires, qu'elles soient dans les immeubles ou dans une école, nous ne pouvons pas développer le projet.

Ce sera sans doute une autre étape de la collecte des biodéchets que le tri obligatoire, mais cela n'est pas l'étape à laquelle nous en sommes aujourd'hui. Le compost en pied d'immeuble, je le répète, c'est sur la base du volontariat.

Il y a des arrondissements dans lesquels il y a beaucoup de volontaires, et nous avons déjà développé près de 400 projets.

Il y en a dans lesquels il n'y en a pas. Force est de constater que dans l'Ouest parisien, il y en a peu et que dans le 3e, par exemple, il n'y en a pas non plus.

Nous en prenons acte.

Si vous connaissez des associations, nous sommes tout à fait prêts à les aider et à les accompagner.

En attendant, je suis obligé de donner un avis négatif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer au vote, j'ai une demande d'explication de vote d'Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Comme les écologistes du 3e, le groupe Ecologiste votera ici contre ce vœu. Bien évidemment, nous sommes pour le développement du compostage à Paris ; nous y sommes très attachés, comme vous l'avez dit, c'est évident.

Simplement, aujourd'hui, c'est la finalité proposée par ce vœu sur laquelle nous sommes d'accord, mais pas les modalités. Il nous apparaît plus important en la matière de ne pas imposer des bacs de compost partout d'ici, du Conseil de Paris et de l'Hôtel de Ville.

Composter nécessite une adhésion des habitants, cela nécessite une filière pour que ce compost soit utilisé, etc. Je ne reviendrai pas sur l'explication qui vient d'être faite.

J'ajouterai qu'effectivement, dans la trajectoire zéro déchet qu'on a saluée hier en séance, le schéma directeur qui est en train d'être travaillé par nos adjoints Mao PENINOU et Antoinette GUHL nous permettra d'atteindre ces objectifs de développement et évidemment, nous serons attentifs à ce que des espaces de compostage sur tout le territoire parisien soit développés, en particulier dans le 3e.

Pour les habitants des immeubles qui n'ont pas de place pour le compost, des projets collectifs dans les quartiers seront étudiés, évidemment nous y serons attentifs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La position de votre groupe est extrêmement expliquée.

Vous voulez expliquer votre vote sur un vœu que vous avez déposé ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je maintiens bien évidemment mon vœu. Je retiens que le groupe Socialiste trouve que les associations doivent faire le travail à leur place et que les Ecologistes, eux, sont pour le compostage mais contre l'installation d'équipements adéquats !

Encore une fois, beaucoup de logique !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Vous réglerez cela en dehors du Conseil.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 88, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à un plan d'action pour la propreté des rues de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons désormais le vœu n° 89, relatif à un plan d'action pour la propreté des rues de Paris.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe U.M.P., remplacée par M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Il s'agit d'un vœu commun de tous les maires d'arrondissement d'opposition.

Je ne vais pas détailler le vœu parce qu'en deux minutes, je n'aurai pas le temps : il y a des formules qui sont précises.

Je voudrais simplement essayer de dresser quelques axes directeurs pour le débat qui aura lieu sur la propreté. D'abord, il faut avoir le courage de reconnaître que le système ne fonctionne pas. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis puisque Bertrand DELANOË, avant de partir, l'avait dit, puisque Mme HIDALGO l'a dit elle-même lors de la réunion des maires d'arrondissement et qu'en réalité, la réforme de 2009 n'a pas du tout fonctionné. Elle s'est bornée en réalité à une mini-réforme sur le 19e arrondissement.

À partir de ce constat qui montre qu'il faut faire une réforme, je crois qu'il ne faut pas tomber dans les mauvaises querelles.

La première mauvaise querelle serait en fait de catalyser le débat entre service public ou non service public. Je voudrais dire que très franchement, ce n'est pas le débat. Qu'il y ait un service public généralisé ou non, le problème n'est pas là : le problème est de faire marcher le système !

Si le service public marche mieux que la privatisation, je suis tout prêt, avec mes collègues, à retenir la notion de service public, mais ne rentrons pas dans un débat idéologique qui n'aurait pas cours dans la situation où nous sommes.

Le deuxième problème est qu'il faut sortir de l'ambiguïté politique, car nous avons tous vécu, au sein de nos arrondissements, des campagnes électorales très difficiles où, en réalité, les Parisiens accusaient les maires d'arrondissement d'avoir des pouvoirs de propreté alors qu'ils n'en ont pas puisque le fameux contrat qui leur a été

proposé était en réalité un subterfuge pour faire croire qu'en réalité, c'étaient eux qui avaient la responsabilité alors que le système était piloté - ce qui me paraît être une erreur pour 2 millions d'habitants - sur l'ensemble de Paris.

Ensuite, il faut choisir entre la décentralisation et la déconcentration : vous n'y couperez pas.

Moi, je suis très hostile à la décentralisation parce que cela remettrait en cause, bien entendu, l'unité de Paris à laquelle nous tenons. Je pense que vous n'arriverez pas à expliquer aux syndicats qu'il faut décentraliser dans les arrondissements mais en revanche, je pense qu'une des solutions est la déconcentration.

La déconcentration signifie en réalité une partie d'une délégation de pouvoir aux maires d'arrondissement sans pour autant renier le pouvoir…

Cela fait rigoler CHERKI, je ne sais pas pourquoi… Ah ! Il rigole pour autre chose… c'est vrai qu'il n'est plus maire d'arrondissement !

Mais juste deux minutes, je propose donc une déconcentration.

Pour le personnel, je crois qu'on a largement de quoi faire avec les A.S.P. car il y aura un problème A.S.P. qui va se lier sur le problème du contrôle de la saleté et de la propreté parisienne.

Je vous demande donc vraiment d'organiser un débat qui soit un vrai débat, une vraie réforme qui ne soit pas idéologique mais pratique.

Je crois que Paris en a besoin.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Pour vous répondre, la parole est à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, et merci Monsieur le Maire, parce que je dois vous avouer que j'étais un peu ennuyé pour vous répondre à la lecture du vœu et de la campagne de presse d'il y a une dizaine de jours. Parce que répondre à un vœu qui reprend en grande partie, voire pour la quasi-totalité, des éléments qui ont été annoncés, soit par la Maire elle-même pendant sa campagne électorale, soit depuis, par moi-même ou par d'autres en réunissant les maires d'arrondissement, en vous rencontrant etc… C'était un peu lunaire de devoir répondre à un vœu qui reprend l'essentiel des propositions qu'on a faites.

Je suis donc très intéressé par votre intervention, Monsieur GOASGUEN, très intéressé parce que si nous pouvons avoir des points de vue différents sur le service public, vous avez vu que nous sommes aussi à manier un grand pragmatisme sur la question pour trouver les choses les plus efficaces, et nous avons remarqué que dans pas mal de domaines, c'était plutôt le retour au service public qui était efficace, dont acte. Mais je crois que nous l'avons ce point de vue-là partagé ensemble.

Je suis très intéressé, par ce que j'entends dans votre intervention une volonté de pouvoir rentrer, ce qui ne m'avait pas semblé précédemment, mais peut-être que je m'étais trompé et auquel cas aujourd'hui c'est une bonne nouvelle, une volonté des maires d'arrondissement de l'opposition aujourd'hui, de rentrer dans un travail de contractualisation et de travail directement sur la propreté dans les arrondissements.

C'est une bonne chose. C'est ce qu'avait initié François DAGNAUD en 2009. C'est comme cela que cela se passe avec une grande partie des maires d'arrondissement de la majorité aujourd'hui. Cela avait été plus difficile avec les maires de l'opposition. Je pense qu'on tire tous les leçons de cela et qu'on avance vers quelque chose.

Moi, en tout cas, je m'en félicite et je vous dis ma très grande disponibilité pour discuter avec vous et l'ensemble des maires d'arrondissement, non seulement de la réforme qui va être faite mais de la manière dont on peut l'appliquer, arrondissement par arrondissement, dont on peut déconcentrer le service et dont on peut même, et c'est la suggestion de la Maire de Paris, y associer les conseils de quartier.

Je prends donc votre intervention pour une très bonne nouvelle. Il n'en demeure pas moins que je ne soumets pas au vote du Conseil de Paris la politique qui a été annoncée par Anne HIDALGO.

Je vais donc donner un avis négatif au vœu assez théâtral, là encore une fois, mais je vous donne un avis tout à fait positif sur une démarche que nous construirions ensemble, Hôtel de Ville et maires d'arrondissement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'implantation de sanisettes supplémentaires (1er).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 90, qui est relatif à l'installation de sanisettes supplémentaires dans le 1er arrondissement.

La parole est au maire du 1er arrondissement, M. LEGARET, pour 2 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, la question que je vais évoquer n'est ni de gauche ni de droite !

Parce que j'ai entendu, sur le précédent débat, que l'on évoquait ces clivages !

Je voudrais rappeler qu'avant l'opération des Halles, il y avait des toilettes publiques dans les équipements des Halles. Malgré les demandes réitérées du CICA, des vœux adoptés du conseil de quartier, dans la future Canopée, il n'y aura pas de toilettes publiques.

La seule réponse qui nous ait été apportée, malgré le renforcement des flux qui sont attendus par cette opération, la seule réponse qui nous ait été apportée, c'est qu'on augmenterait le nombre des sanisettes sur le périmètre de la Canopée. Ce qui paraît très peu vraisemblable, puisque les sanisettes ont une certaine occupation sur l'espace public et la largeur des voies qui bordent la Canopée, qu'il s'agisse de la rue Rambuteau, de la rue Pierre Lescot ou de la rue Berger, ne permet pas l'implantation de tels équipements.

C'est la raison pour laquelle, j'aimerais qu'on puisse nous apporter des réponses à cette question, qu'on fasse en sorte que les sanisettes déjà existantes puissent bénéficier d'une extension des horaires, comme cela avait été demandé, à l'initiative d'ailleurs de Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et qu'on puisse avoir une étude qui avance, qui progresse sur les implantations de sanisettes publiques supplémentaires ou de toilettes publiques supplémentaires dans le quartier des Halles et Saint-Germain l'Auxerrois.

Je vous remercie.

C'est un vœu qui a déjà été adopté dans les conseils de quartier du 1er arrondissement et au Conseil du 1er arrondissement. J'espère qu'il sera adopté au Conseil de Paris et qu'il sera surtout suivi d'effet.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très sensible à des questions qui ne sont ni de droite ni de gauche !

Monsieur PENINOU, pour vous répondre ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je n'ose pas vous faire de commentaire, Monsieur le Président !

Monsieur le Maire, effectivement, comme vous l'avez dit, nous avons déjà abordé cette question lors d'un précédent Conseil… le précédent, d'ailleurs, je crois. Nous l'avions abordée aussi précédemment, en tout cas, sur les localisations d'arrondissement avec Mme BERTHOUT.

Je vais vous faire la même réponse que je lui ai faite.

Avec Christophe NAJDOVSKI, nous travaillons aujourd'hui sur un plan sur les toilettes publiques à Paris.

Je ne savais pas ce que vous venez de dire sur la Canopée des Halles, mais je peux partager vos regrets.

En tout état de cause, il nous faut aujourd'hui à la fois développer l'offre de toilettes publiques, sans doute la diversifier, suivant les lieux, avec des exemples divers qui vont de choses plus provisoires, du type toilettes sèches telles que nous les avons utilisées aux Vendanges de Montmartre - plus provisoires parce qu'elles nécessitent un

accompagnement - ou d'autres modèles, tels que nous sommes en train de les étudier aujourd'hui, notamment dans le Nord de l'Europe, comme des modèles rétractables, c'est-à-dire qui s'enfoncent dans la chaussée dans la journée, sortent le soir et qui peuvent être très intéressants, notamment pour les quais ou un certain nombre d'autres endroits.

Ce que je vous propose, c'est donc de vous inscrire dans ce plan.

Je vous confirme notre volonté de voir élargis les horaires d'ouverture de l'ensemble de ces toilettes publiques.

Je vous propose qu'on n'enchaîne pas sur les 18 prochains Conseils de Paris un vœu d'arrondissement à chaque Conseil, pour nous demander que ce soit aussi le cas dans son arrondissement.

C'est pourquoi je vous proposerai, comme je l'avais fait avec Mme BERTHOUT, qui l'avait accepté, de retirer votre vœu, mais je vous donne la garantie que nous travaillons dessus et que nous développons un plan parisien. Mais inscrivez-vous dans ce plan parisien, s'il vous plaît.

En tout cas, ce sont les garanties que je peux vous donner aujourd'hui.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Est-ce que M. LEGARET accepte de retirer son vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les réponses de M. PENINOU sont bonnes, mais la conclusion est paradoxale.

Si je retire le vœu, je le réitèrerai fatalement. S'il est adopté, je ne le réitèrerai pas. Donc, soyez logique ! Faites-le adopter.

Ce n'est qu'un vœu.

Ce n'est qu'un vœu dans lequel vous vous engagez à faire évoluer les choses et qui, en tout cas, prend date aujourd'hui pour que nous puissions travailler sur cette question qui n'est pas seulement un problème de propreté, qui est un problème d'hygiène publique dans le quartier des Halles. J'aimerais que vous y soyez attentifs et que ce vœu soit un témoignage de bonne volonté des deux côtés.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Entendu.

Monsieur PENINOU, pour conclure, avant de passer au vote ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur LEGARET, ce que je voudrais - je vais vous dire le fond de ma pensée - c'est que ce soit le dernier vœu de ce type-là, c'est-à-dire qui conduit, à partir d'une expression de l'Exécutif sur un plan qui se met en place, à une multiplication de vœux d'arrondissement.

Je peux vous garantir, je le dis à l'ensemble des maires d'arrondissement qui sont là, de la Majorité comme de l'Opposition, que moi comme l'ensemble de nos collègues nous sommes engagés à donner des réponses écrites rapides à l'ensemble des questions écrites. Une demande de localisation dans un arrondissement d'un dispositif parisien en cours me semble tout à fait correspondre à ce type de chose.

Je vais donc, parce que les conseils de quartier du 1er l'ont demandé, vous donner un avis favorable parce que cela correspond tout à fait à notre logique mais, pitié, s'il vous plaît, pour que ces conseils ne durent pas le mercredi et, demain, le jeudi, remontons les vœux d'arrondissement à travers des questions écrites.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 245).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à un rapport annuel sur le traitement des déchets de l'administration parisienne.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 91 est relatif à un rapport annuel sur le traitement des déchets de l'administration parisienne.

La parole est à Mme HAREL, pour 2 minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons pu débattre du rapport annuel de gestion, traitement, prix et qualité du service public des déchets, ce qui m'a donné l'occasion de pointer un certain nombre de mauvais chiffres, comme le taux de recyclage de déchets encore très faible à Paris et, malheureusement, en baisse chaque année. Les Parisiens trient peu, ils trient mal aussi, souvent par manque d'information. A Paris, il y a encore 94.000 tonnes d'ordures enfouies chaque année, ce qui est inacceptable.

Ce rapport, que nous avons étudié le mois dernier, ne donnait, par ailleurs, pas le moindre détail sur le comportement de l'administration parisienne dans la gestion des déchets. Combien la Ville de Paris produit-elle de déchets en son nom chaque année ? Quelle proportion de ces déchets est recyclée ? Rien du tout.

Alors, dans un contexte où les directives européennes nous imposent d'arriver à 50 % de recyclage, nous en sommes encore bien loin. Dans un contexte où notre Municipalité ne manque pas d'ambition, puisqu'elle s'est fixé une trajectoire "zéro déchets", alors que nous sommes encore assez mauvais élève, il me semble que la Ville de Paris et l'administration parisienne doivent être absolument exemplaires.

Je demande donc, à travers ce vœu, à ce que la Maire de Paris s'engage à présenter un rapport annuel sur la manière dont la Ville de Paris produit et gère ses propres déchets, chaque année.

Mao PENINOU était assez enthousiaste à l'idée de mon vœu. J'espère que ses bons sentiments n'ont pas disparu et qu'on pourra se mettre d'accord sur cette initiative nouvelle.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, Madame HAREL, sur la question de l'administration éco-exemplaire, la Mairie de Paris s'est engagée depuis février 2012 à mettre en œuvre le Programme local de prévention des déchets pour la réduction quantitative et la réduction de la nocivité des déchets et l'administration éco-exemplaire en est un des quatre axes.

Avec Antoinette GUHL, nous travaillons, jour après jour, à pouvoir améliorer ceci.

Mené par la Direction de la Propreté et de l'Eau, en lien avec le Secrétariat général et l'ensemble des Directions, le travail a, tout d'abord, consisté à faire un état des lieux des dysfonctionnements et des initiatives diverses dans chaque Direction. Dans chacune des Directions de la Ville, a été nommé un référent prévention chargé de ce travail.

Nous sommes donc d'ores et déjà au travail sur ce sujet.

Maintenant, je vais vous dire très honnêtement les choses : je vous rejoins, nous sommes très loin du compte de ce qu'il faudrait faire dans l'ensemble de l'administration parisienne sur ce sujet-là. Et je partage votre analyse : pouvoir avoir un rapport régulier sur la question amènerait peut-être les élus mais aussi les directeurs, les directrices et l'ensemble des agents de la Ville, à passer chaque année un moment particulier à se pencher sur cette question et à mieux la travailler.

C'est pourquoi je suis tout à fait favorable sur le fond. Il faudra déterminer la forme exacte et le rythme exact que cela prendra, mais je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 246).

2014 PP 1041 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 1041 : décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La parole, c'est beaucoup dire !

Merci quand même de votre sollicitude. Je vais essayer de faire mon intervention, mais mon extinction de voix ne le permettra peut-être pas. Pour le confort de ceux qui écouteraient, par hasard, dans cet hémicycle, je demanderai peut-être à mon collègue GOASGUEN de me relayer si tout s'arrête au milieu !

Cette décision modificative n° 2 est surprenante à plus d'un titre - pas seulement à cause de ma voix ! D'habitude, la D.M. 2 est l'occasion, pour la Préfecture de police, de procéder, au sein de la section de fonctionnement, à des opérations d'ordre destinées à opérer des mouvements de crédit nécessaires à la couverture de besoins inéluctables, faute d'obtenir des crédits supplémentaires de la part de la Ville.

Or cette année, rien de tout cela n'est prévu. La raison est certainement double. D'une part, la Préfecture de police a déjà procédé en juillet à des redéploiements de crédits importants lors de la D.M. 1 et elle n'a plus grand-chose à ponctionner sur ses lignes de crédits de fonctionnement. En clair, la Préfecture de police ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre. D'autre part, et c'est encore plus grave, lors de cette D.M. 2, la Ville ne lui a pas accordé de crédits supplémentaires en fonctionnement, ce qui, là, va mettre en cause directement le bon fonctionnement des services.

Et ce ne sont pas les 420.000 euros ajoutés à la section d'investissement par la Ville pour acheter 300 appareils numériques portables pour les A.S.P., qui vont compenser cette situation.

La situation de la section de fonctionnement du budget spécial m'inquiète, notamment s'agissant des crédits de rémunération des personnels et du coût des marchés d'enlèvement de véhicules, dénoncés, je le rappelle, déjà en 2012, par la Chambre régionale des comptes.

Concernant les personnels, nous avons pu constater que, de façon constante, la Ville n'accordait pas à la Préfecture de police les crédits dont elle avait besoin, alors - et c'est cela qui est regrettable, et différent par rapport aux autres budgets - qu'il s'agit de dépenses obligatoires. Cela n'a donc rien à voir avec des budgets que l'on peut restreindre ou augmenter à l'envi.

L'exemple le plus récent a concerné la D.M. 1 du budget spécial adopté en juillet. La Préfecture de police devait y faire figurer l'ajustement des crédits de rémunération pour permettre la revalorisation de la catégorie C décidée par le Gouvernement, car les crédits nécessaires n'avaient pas été provisionnés lors de l'élaboration du budget spécial primitif.

Or, alors que la Ville aurait dû verser à la Préfecture de police un peu plus de 2 millions, elle ne lui accordé qu'un million, obligeant ainsi la Préfecture de police à opérer, une nouvelle fois, des redéploiements de crédits pour financer la totalité de la dépense prévue.

S'agissant maintenant du coût des marchés d'enlèvement de véhicules, je rappelle qu'en juin, lors de l'examen du compte administratif du budget spécial de 2013, j'avais indiqué que si, en 2014, cette activité se poursuivait au même rythme, frénétique, même si ce n'est pas une pratique qui doit rester sans évoluer, si elle se poursuivait au même rythme qu'en 2013, il devrait manquer à la Préfecture de police 860.000 euros.

Dans sa réponse, le Préfet de police avait précisé qu'en 2014, je le cite : "la Préfecture de police a décidé de maintenir un niveau globalement constant des enlèvements dans la Capitale". Or, le mois suivant, en juillet, la D.M. 1 du budget spécial a inscrit pour la couverture des marchés d'enlèvement de véhicules seulement 450.000 euros.

Comme ces crédits ne lui ont pas été octroyés par la Ville de Paris, la Préfecture de police les a à nouveau financés par redéploiement. Je rappelle que le déficit du compte fourrière a été de 8 millions et demi d'euros en 2013. C'est vraiment une affaire où tout le monde perd.

La Préfecture de police va donc avoir beaucoup de mal à finir l'année sauf si, au mois de novembre prochain, la Ville décidait, lors d'une hypothétique décision modificative n° 3, de lui verser un complément de crédit pour les

dépenses de personnels et celles relatives à l'enlèvement des véhicules. Y aura-t-il donc, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Maire, une D.M. 3 ?

Les orientations budgétaires pour 2015 m'inspirent, à cet égard, je dois l'avouer, les plus grandes craintes s'agissant de la contribution de la Ville de Paris à la section de fonctionnement du budget spécial, puisqu'à la page 4 du document, il est indiqué, s'agissant de 2015 : "Pour la Préfecture de police et pour le SYCTOM, entre 15 et 20 millions d'euros devront être économisés sur nos contributions".

Avec cette baisse, la situation, de difficile pour la Préfecture de police - c'est déjà extrêmement difficile, c'est extrêmement tendu - deviendra ingérable. Ce sont des dépenses obligatoires, je le rappelle. Cela fait des années que la Ville impose à la Préfecture de police une austérité budgétaire en ne respectant pas ses propres obligations financières à son égard.

Pour conclure, et contrairement aux discours, je dois dire, à la fin de cette analyse de la D.M. 2, que décidément la sécurité n'est vraiment pas une priorité de cette Municipalité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Monsieur GOUJON, malgré toute la compassion que m'inspire votre état de santé, je me vois au regret de vous indiquer que je trouve votre intervention pour le moins paradoxale. Utiliser une décision modificative sur un sujet important - Christophe NAJDOVSKI est présent dans l'hémicycle - le fait de pouvoir équiper les A.S.P. de PDA afin de poursuivre l'expérimentation qui avait été initiée de paiement en ligne du stationnement, utiliser cette D.M. 2 pour un projet utile, pour un projet construit de la bonne façon - d'abord expérimentation puis déploiement - lorsque l'expérimentation a fait ses preuves, comme la preuve d'un désengagement de la part de la Ville de l'accompagnement de la Préfecture de police, me paraît quand même être un paradoxe absolu.

Donc permettez-moi de redire à quel point nous sommes satisfaits de la mise en place du paiement par téléphone portable des frais de stationnement à Paris. C'est important et on pourra déployer, au-delà des premiers arrondissements pilotes - 1er, 2e, 3e, 4e - l'extension de ce dispositif dans les arrondissements qui suivent jusqu'au 12e arrondissement. Je pense que c'est une très bonne mesure.

Votre description de la situation - comment dire, ce qui est bien, c'est que parfois dans les bancs de cette Assemblée, les propos et les convergences idéologiques traversent l'hémicycle de façon parfois intéressante - accuser la Ville de Paris de mener une politique austère vis-à-vis de la Préfecture de police est quand même un propos particulièrement intéressant.

La Ville de Paris - je le rappelle quand même - a doublé le budget qui est alloué à la Préfecture de police depuis 2001. Comment pouvez-vous, Monsieur GOUJON, nous dire ensuite que la sécurité n'est pas la préoccupation de la Maire de Paris.

Depuis 2001, le budget de la P.P. a doublé de ce point de vue-là. Notre engagement est fort, il est constant, mais - je le redis comme je l'ai dit en 3e Commission - il est constant avec deux points qui ne sont pas des points de surprise, ni pour les élus que nous sommes, ni pour la Préfecture de police.

Un : le fait qu'en effet, le budget pour 2015, et nous l'avons d'ailleurs écrit clairement dans le document sur les orientations budgétaires, c'est vous dire si tout ceci se passe dans un climat serein, les uns avec les autres. En effet, le budget amènera à quelques réorganisations, mais toutes nos organisations se réorganisent et, parfois, opèrent du redéploiement, Monsieur GOUJON.

L'ensemble des directions de cette Ville, sans qu'il y ait de baisse d'intervention en direction des Parisiens, sans qu'il y ait de baisse de déploiement du service public, sans qu'il y ait de baisse de la qualité du service public, ont opéré des redéploiements en 13 ans, et nous allons continuer.

Nous le faisons en ayant à cœur deux choses : un, le service aux Parisiens, deux, la qualité de ce service aux parisiens. Mais figer une situation n'est pas en soi le gage de l'efficacité. Alors, oui, de ce point de vue-là, il n'y a aucune raison que les relations qui nous lient à la Préfecture de police ne soient pas les mêmes que celles que le Maire, puis la Maire de Paris avec le Secrétariat général, ont mis en œuvre avec l'ensemble des directions de la Ville de Paris.

Nous le faisons dans un double cadre. Nous le faisons dans le cadre de l'élaboration du budget. Nous aurons l'occasion d'y revenir au mois de décembre, mais nous le faisons aussi dans le cadre de l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performances avec la Préfecture de police, pour nous permettre, aux uns et aux autres, de travailler sur le moyen terme. Je crois que c'est le meilleur gage que nous pouvons nous donner les uns et les autres d'avoir une intervention qui nous permette de dégager des objectifs partagés et de les mettre en œuvre.

Donc de nouveau, je vous rassure de ce point de vue-là, nous avons une bonne collaboration avec la Préfecture de police et nous travaillons ensemble. Nous travaillons à ce point ensemble que, et la Maire de Paris, et le Préfet de police sont intervenus auprès du Gouvernement sur la question des frais d'enlèvement. C'est en effet un véritable sujet. Nous avons très à cœur, et nous le faisons savoir à qui de droit, de pouvoir travailler sur les tarifs de fourrière dans un rapprochement d'objectifs, une convergence des luttes qui va nous permettre, je n'en doute pas, de pouvoir avancer sur ce sujet.

Bref, ne croyez pas une seconde que nous nous désengageons le moins du monde des questions qui nous occupent avec la Préfecture de police, bien au contraire, et je vous le redis, utiliser un projet de délibération sur une D.M. 2, sur un projet positif, pour nous accuser de mener une politique austéritaire en direction de la Préfecture de police me paraît être un tout petit peu à la limite de la mauvaise foi, cher Monsieur GOUJON.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je propose de donner la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, pour répondre à votre question, ce projet de délibération porte sur une décision modificative visant à permettre l'acquisition de nouveaux terminaux destinés à permettre le paiement électronique du stationnement. Plus précisément, ce projet de délibération abonde de 420.000 euros la section investissement du budget spécial.

Elle intervient après une expérimentation dans les quatre arrondissements du Centre de Paris, expérimentation réussie puisque l'on a constaté une amélioration du taux de respect du paiement grâce à l'utilisation des téléphones portables. Ceci devrait permettre de générer de nouvelles recettes, notamment pour la Ville de Paris.

Concernant votre question sur d'autres besoins complémentaires, à ce stade, il n'y a pas de besoins complémentaires en dehors de cette décision modificative, notamment en matière de fonctionnement.

S'agissant du débat sur le budget de la Préfecture de police, comme je l'indiquais tout à l'heure sur la question concernant la B.S.P.P., il me semble que c'est prématuré. Ce n'est pas le lieu d'en débattre à ce stade et il y aura les échéances futures qui nous permettront d'avoir cet échange.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 1041.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, PP 1041).

2014 DPE 1057 - DDCT - Subventions (119.000 euros) et conventions avec quatre recycleries.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 1057 - DDCT : subventions et conventions avec quatre recycleries.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les ressourceries s'inscrivent dans la volonté des écologistes de développer une consommation responsable, une économie circulaire à l'heure de la mise en place d'une nouvelle économie qui ne sera plus basée sur la croissance des consommations de ressources non renouvelables et la croissance des déchets, mais sur une économie circulaire et sur la réduction des déchets, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

La Ville de Paris a pour objectif de créer une ressourcerie par arrondissement. Je me permets de vous dire que par expérience, dans le 11e, la ressourcerie "La petite roquette" ne désemplit pas, et que nous sentons déjà le besoin de la création d'une seconde ressourcerie dans le Sud de l'arrondissement.

Très vite, nous devrons imaginer deux ressourceries dans certains arrondissements très denses comme celui du 11e arrondissement.

Toutefois, dès à présent, pour aller un peu plus loin et plus vite, il est nécessaire que le réseau des ressourceries se développe.

Il faut mener une réelle réflexion au niveau parisien et au niveau de l'Ile-de-France et envisager très vite un travail de mutualisation entre les ressourceries.

Le réseau REFER, réseau francilien du réemploi, né en 2014, fédère déjà des acteurs du réemploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Tous ces acteurs se réunissent autour d'une logique de coopération pour soutenir le développement de leur projet de réemploi, ainsi que pour sensibiliser le grand public.

Il est constitué aujourd'hui de 12 ressourceries-recycleries à Paris et en Ile-de-France. Il regroupe aujourd'hui, au niveau parisien, 4 ressourceries : "Ma Ressourcerie", de Studio-Carton, dans le 13e, "La petite roquette", dans le 11e, "La maison du canal", dans le 10e, "La réserve des arts", dans le 14e.

Le réseau REFER représente 217 salariés, dont 139 en contrat d'insertion, 1.900 tonnes de déchets collectés, 12 boutiques solidaires, plus de 250 ateliers de sensibilisation.

La Ville de Paris, comme la Région Ile-de-France, a besoin d'un interlocuteur identifié qui permette un travail à la fois plus rapide, plus approfondi, plus spécialisé en fonction des demandes des arrondissements et des collectivités.

Le dynamisme de ce réseau doit être entretenu par un accompagnement de la Ville. Nous aurons très certainement l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame MOREL, vous savez combien je suis moi aussi attachée au réseau des recycleries parisiennes - ce n'est un secret pour personne.

Je vous remercie donc pour cette intervention.

Je reviens rapidement sur le projet de délibération, qui porte effectivement sur l'accord de subvention pour quatre recycleries parisiennes. Je voulais juste préciser que cet accord de subvention était donné sur la base de critères et d'objectifs très précis : le tonnage d'objets collectés, le taux de réemploi et de recyclage, le nombre d'habitants sensibilisés et le nombre d'emplois de la structure concernée.

Ces quatre recycleries en question opèrent sur différents arrondissement. Je vais les nommer car elles font effectivement du beau travail sur Paris : "La maison du canal", "L'interloque", dans le 18e, "Ma ressourcerie", qui était l'ancien Studio-Carton, et "Emmaüs coup de main", dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cet hémicycle.

Mais au niveau parisien, la Ville de Paris soutient huit ressourceries, et pas uniquement quatre. Ce projet de délibération porte sur la moitié d'entre elles. Donc vous avez raison : au niveau parisien, ces ressourceries ont besoin d'avoir une structure de référence et de mutualisation. C'est pourquoi je pense comme vous que la présence du REFER depuis décembre 2013 est bienvenue pour le milieu des ressourceries.

Le REFER, vous l'avez dit, je ne reviens pas dessus, je veux juste vous rassurer sur le fait que nous avons effectivement déjà rencontré le REFER, que depuis peu il fait partie de notre comité O3R, que nous organisons chaque automne et que nous allons organiser dès le mois prochain.

Il est essentiel parce qu'il dispose d'une forme d'expertise pour la pérennisation des ressourceries.

Le REFER travaille actuellement au modèle économique des ressourceries car il est très important qu'elles puissent être pérennes et qu'aujourd'hui, ce n'est pas encore toujours le cas.

Le soutien de la Ville de Paris se fait sur les trois premières années pour les recycleries. Il est bien entendu qu'après ces trois années, les recycleries doivent pouvoir vivre de cette économie circulaire qu'elles construisent elles-mêmes.

Je voudrais simplement dire qu'avec la mairie du 4e, nous allons accueillir au sein de l'espace des Blancs-Manteaux la première fête du réemploi, au printemps prochain, et que c'est organisé par le REFER.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Vous me permettrez non seulement de dire mon accord complet avec ce que vous avez dit, mais de citer aussi parmi les recycleries exemplaires à Paris, une dont vous ne pouvez pas parler, vous, mais je vais me faire un plaisir de le faire : c'est "Rejoué".

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1057.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DPE 1057).

2014 DVD 1073 - Subvention (42.000 euros), avenant n° 2 à la convention triennale et convention d'équipement avec l'association "Wimoov" (ex Voiture and Co).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1073, subvention et convention triennale avec l'association "Wimoov".

Mme Sandrine MÉES a la parole.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2013, le nombre d'accidents de la route a diminué de 5 % à Paris et on est arrivé au taux le plus bas depuis 2002. Nous espérons que le bilan de l'année 2014 sera aussi positif.

Cependant, la fragilité des piétons et des cyclistes reste d'actualité. Nous avons vu qu'en janvier 2014, place de la République, une cycliste a malheureusement été tuée.

Chaque accident est donc un accident de trop.

Cependant, la Ville de Paris a mis des outils en place qui expliquent quand même les progrès réalisés en matière d'accidentologie.

C'est ainsi qu'entre autres actions, la Ville soutient l'association "Wimoov". Les actions de l'association "Wimoov" s'exercent en faveur des mobilités douces. Cela passe par l'initiation et la prévention : prévention par rapport aux psychotropes, à l'alcoolisme ; prévention par rapport aux angles morts qui sont responsables de nombreux accidents de vélo ; prévention aussi auprès des jeunes Parisiens, du collège à l'université.

Ainsi, en attendant que la place des poids lourd, des deux-roues motorisés et de l'automobile soit davantage réduite à Paris, apprenons dès le plus jeune âge à circuler sans danger et sans occasionner de danger à vélo et à pied.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je veux remercier notre collègue, Sandrine MÉES, d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération, que je co-rapporte avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

"Wimoov", anciennement "Voiture & Co", est une association bien connue qui mène depuis des années des actions en matière de sécurité routière, et notamment de prévention et de sensibilisation en direction des jeunes et d'un public étudiant.

Ce projet de délibération va donc permettre de reconduire le partenariat entre la Ville et cette association, en vue de mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière, de jour comme de nuit, sur Paris, et Ile-de-France, dans les lieux fréquentés par les étudiants et les plus jeunes globalement, dans les soirées étudiantes, dans les discothèques. Mais c'est aussi une présence lors des festivals pour sensibiliser les participants. On peut citer les festivals Solidays, Rock en Seine ou encore la Fête de l'humanité. C'est également un travail de formation des bureaux étudiants et des organisateurs de soirées étudiantes aux responsabilités qui leur incombent, au regard de la consommation d'alcool durant les fêtes et leurs conséquences. Et c'est aussi promouvoir la mobilité durable et la prévention auprès des 15-25 ans sur les risques liés à la consommation d'alcool et de psychotropes.

On peut aussi dire que cette association se diversifie désormais, puisqu'elle fait également du conseil en mobilité et elle va, à ce titre, développer des formations à la pratique urbaine du vélo, avec des formations à destination des collégiens, des lycéens, mais aussi d'adultes, notamment avec des formations dites de remise en selle.

C'est tout l'intérêt de ce projet de délibération que, je l'espère, nous adopterons à l'unanimité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1073.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1073).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 4e Commission et je donne la parole à sa présidente, Léa FILOCHE pour 3 minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être beaucoup plus brève que cela pour présenter très rapidement les travaux de la 4e Commission. Nous sommes au travail, comme toutes les autres Commissions évidemment.

Par l'intermédiaire de cette Commission, nous avons, par l'intermédiaire notamment de Dominique VERSINI, un suivi de très près de la grande cause qu'Anne HIDALGO a choisi de faire sur la question de la lutte contre la grande exclusion.

On a ainsi chaque mois, et on l'a eu encore à la dernière Commission, un petit point d'information sur la manière dont les groupes de travail se mettaient en place et suivaient la mise en route de cette grande cause.

On a aussi échangé sur les questions - mais je pense que cela va largement revenir dans les débats avec Hélène BIDARD - sur les questions des droits des femmes, en général, et puis de lutte contre la prostitution, et sur la question des traites des femmes, où il y a un vrai sujet d'actualité pour ce qui concerne la Ville de Paris.

Je ne reviens pas trop sur les questions de petite enfance, car on aura certainement d'autres occasions de détailler cela dans une prochaine intervention.

Je voulais quand même saluer, car hier on en a longuement parlé, la question de la santé, le fait que, dans le cadre de la communication qui nous a été donnée hier et sur laquelle on a longuement débattu avec Bernard JOMIER, nous souhaitons essayer un peu d'innover, en tout cas d'imaginer d'autres choses avec les adjoints qui sont présents dans cette Commission. Les membres de la Commission que je remercie d'ailleurs activement de leur participation.

Nous souhaitons à ce titre-là, à la fois faire des auditions, rencontrer des personnalités, essayer d'avoir des échanges en direct avec des gens qui sont capables de nous apporter des choses et qui nous permettent ensuite de pouvoir les traduire concrètement pour les Parisiens.

Et donc, il a été dit hier que nous recevions… A priori, nous sommes en train de travailler à recevoir Martin HIRSCH à ce titre-là, mais aussi, avec Dominique VERSINI, à travailler éventuellement, à sortir un peu des murs de notre 4e Commission, et pourquoi pas, à se déplacer dans des établissements divers et variés, notamment du Centre d'action sociale, pour aller voir de près concrètement ce qui se fait et pouvoir en discuter activement en tant que membres de la 4e Commission.

Voilà, je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2014 SG 1080 - Subvention (5.000 euros) à l'Association des Ludothèques en Ile-de-France (13e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 1080 : subvention à l'Association des ludothèques en Ile-de-France.

Mme Aurélie SOLANS a la parole.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé par ce projet de délibération d'accorder une subvention de 5.000 euros pour un projet de formation de ludothécaire sur la question des inégalités filles et garçons, et plus particulièrement, des stéréotypes de genre véhiculés par les jeux et jouets.

Le groupe Ecologiste votera bien évidemment la subvention à ce projet. La formation des professionnels, la remise à plat des projets pédagogiques sont les éléments-clés pour faire avancer cette question. Après des années de mixité à l'école, les inégalités filles-garçons sont toujours aussi vives. Des indicateurs aussi importants que le dernier rapport Pisa de l'O.C.D.E. l'ont encore rappelé.

Les stéréotypes ont la vie dure, et c'est bien par des actions de formation, comme il est proposé là pour des ludothécaires, que nous pourrons faire évoluer les pédagogies en profondeur, au-delà d'actions ponctuelles.

Tout particulièrement, les jeux et jouets en sont les véhicules, et viennent symboliquement assigner l'enfant dans des rôles : le garçon et ses véhicules, ses armes, ses jeux techniques ; la fille et ses poupées, ses ustensiles du quotidien et ses jeux d'imagination. Ouvrons des possibles à chacun : aux filles, la technique et la combativité ; aux garçons, l'appropriation du quotidien, l'attention à l'autre et la rêverie.

Loin de l'idée d'une humanité au genre unique, il est question là de la société que nous voulons, une société qui permette à chacun de s'épanouir et de trouver sa place. Des formations de ce type pour les personnels de la Ville existent aussi depuis plusieurs années. Elles gagneront à être amplifiées, pour arriver au sein des équipes pédagogiques de la Ville à avoir toujours, a minima, des cadres formés dans tous les secteurs liés à l'enfance.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe**. -** Merci beaucoup, Aurélie SOLANS, pour vos propos. Je remercie votre groupe.

Le projet, en partenariat avec les ludothèques d'Ile-de-France, est tout d'abord un projet avec une structure que je tiens à féliciter et à mettre en valeur, tant sa pertinence est aujourd'hui avérée. L'Association des ludothèques d'Ile-de-France est un rouage de l'éducation populaire. Les ludothèques d'Ile-de-France mènent une réflexion poussée sur le lien entre le jeu et le développement de l'enfant, sur le rôle du jeu dans l'acquisition des savoirs, de l'apprentissage, la construction de l'enfant comme personne en devenir.

Tout naturellement, cette démarche a conduit à se poser la question de l'impact des jeux dans la perpétuation des stéréotypes. Les enjeux ne sont pas marginaux. Aujourd'hui encore, on constate combien il est rare et difficile pour une fille de mener des études scientifiques ; ou autre exemple, même chez nous, on le voit au sein de la DFPE : recruter un homme assistant maternel est encore complexe, tant sont rares les candidats.

Force est de constater que les stéréotypes ont la vie dure. Dans le monde salarial, ce n'est que depuis 1983 que toute discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi. Pour déconstruire les stéréotypes dans l'emploi, il faut en revenir à l'éducation, et donc, revenons aux jeux et aux enfants. Les ludothèques d'Ile-de-France inscrivent leurs réflexions à ce niveau : quels sont les préjugés véhiculés par les jeux et les jouets ? Y a-t-il des différences entre le jeu des filles et celui des garçons ? Et surtout, peut-on les dépasser pour l'épanouissement de tous les enfants ?

La démarche des ludothèques est de déterminer quelle est la part de latitude des professionnels à reproduire les schémas des stéréotypes. Ainsi, la démarche que je vous propose de subventionner conduit à interroger les professionnels sur leurs pratiques. Comment se positionnent les professionnels du jeu que sont les ludothécaires sur ces questions ?

Ce sont les points abordés par l'étude menée par l'A.L.I.F., l'Association des ludothécaires d'Ile-de-France. Cette réflexion est conduite autour d'un film, qui montre des situations de jeux en ludothèque et conduit à un débat, en donnant la parole à des ludothécaires. Il s'agit donc bien pour nous de participer à réduire les inégalités femmes-hommes et les stéréotypes.

Cette démarche de conduite à la réflexion des professionnels est ainsi importante, et je vous propose donc de la soutenir au travers de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1080.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SG 1080).

2014 SG 1086 - Subvention (7.000 euros) et convention avec le Collectif féministe contre le viol (C.F.C.V.) (13e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 1086 concerne le Collectif féministe contre le viol.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, mes chers collègues, alors que nous avons quelquefois, encore aujourd'hui, l'impression que les droits des femmes sont parfois sujets à remise en cause, à régression, il n'est pas anodin de soutenir cette association du Collectif féministe contre le viol.

Rappelons quelques chiffres, qui donnent la mesure du problème auquel s'affronte cette association : 45.800 victimes de viols ou d'agressions sexuelles ont été reçues depuis la création du collectif. Et combien ne se sont pas fait connaître ? Principalement, les victimes sont des femmes, mais il y a aussi des enfants, et quelquefois des hommes.

L'année dernière, près de 4.000 appels au numéro d'écoute, nombre équivalent à celui de l'année précédente, 52 % de mineures au moment des faits. Sur Paris, ce sont 520 appels, dont 96 % de femmes, 84 % pour violence familiale, 51 % pour violence conjugale.

Le travail de ce collectif permet, par une permanence téléphonique, une écoute et également un soutien et une aide pour les démarches à entreprendre, dans le respect de l'anonymat des victimes qui le souhaitent, mais aussi en accompagnant celles qui veulent porter plainte en se portant partie civile à leurs côtés.

L'association, au centre de ces demandes, est ainsi en capacité de reprendre la parole de ces femmes, et a pu monter deux campagnes de communication en 2010 et 2012, ayant eu pour thèmes "la honte doit changer de camp" et "rien ne devrait innocenter un violeur".

Je voudrais terminer en soulignant la volonté du collectif de travailler en partenariat avec d'autres associations, comme l'Association contre les violences faites aux femmes, Oser le féminisme ou le Planning familial, parmi

d'autres. Ces différentes associations ont hélas beaucoup de travail devant elles, car il reste du chemin à parcourir pour que dans notre société, chacun et chacune ait droit au respect et à la dignité.

J'ai pu le constater lors de la courageuse prise de position de la Maire de Paris pour l'abolition de la prostitution. Si, majoritairement, et venues des diverses opinions représentées dans notre Assemblée, les réactions ont été positives, il n'en reste pas moins que dans le lâche anonymat d'Internet, quelques individus ont montré ce qu'ils étaient. Raison de plus, donc, pour voter cette subvention avec détermination.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Hélène BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe**. -** Merci beaucoup, chère Marinette BACHE, pour votre engagement à nos côtés et votre constance dans la défense de l'égalité et du droit des femmes.

Le viol est un crime depuis 1980, mais c'est encore trop souvent un crime dont la victime se sent coupable. Ainsi, nous savons la part d'ombre des chiffres du nombre de viols en France. Aujourd'hui, on peut partir du principe qu'il va y avoir, en une journée, environ 250 viols en France. Pour avoir un chiffre sur les Franciliennes, 9,3 % des Franciliennes déclarent avoir été victimes d'attouchements sexuels ou de viols au cours de leur vie.

Il ne s'agit pas seulement d'une somme de crimes isolés à classer dans les faits divers, mais une marque que notre société reste profondément inégalitaire dans les relations femmes-hommes. C'est évidemment la partie immergée de l'iceberg, malheureusement.

Je n'ai pas besoin ici de vous vanter la pertinence de l'action du Collectif féministe contre le viol, que je salue et remercie vivement. Il a pour objet d'aider et de soutenir les personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles, ainsi que leur entourage, avec un numéro unique et des écoutants professionnels, un numéro vert national.

S'il vous plaît…

Ce Collectif féministe contre le viol entend donner la parole aux victimes femmes ou enfants, afin de briser le silence qui entoure le viol et les violences sexuelles. De plus, l'association peut se porter partie civile quand elle l'estime nécessaire, dans le cadre fixé par la loi, pour agir et lutter contre toutes les formes d'agressions sexuelles : le viol, le harcèlement et autres agressions sexuelles.

Je tiens ici à assurer aussi le monde associatif, les partenaires de la Ville et les institutions avec lesquelles nous travaillons, d'un nouvel élan depuis la mise en place de cette mandature. Je tiens à les assurer de notre détermination à faire reculer les violences faites aux femmes, très concrètement. Je sais que ce souci est partagé très largement sur les bancs de cette Assemblée.

Les violences sont le reflet d'une société qui met systématiquement les femmes dans un état de dépendance et d'infériorité. Elles sont au cœur de la domination des femmes et des hommes. Les violences prennent des formes très variables et qui ont pour point commun de prendre, pour partie, leurs sources dans des représentations sexistes.

Elles sont l'expression la plus brutale de ces inégalités.

Les stéréotypes, les violences verbales et physiques, etc., il existe un continuum de violences faites aux femmes. Notre objectif doit être de faire durablement reculer ces violences.

C'est pourquoi notre action doit se concentrer aux côtés des associations sur la prévention des violences, la protection et l'accompagnement des victimes, vers la sortie des violences et la sensibilisation du grand public.

Il est temps d'agir et c'est pourquoi, à l'occasion du 25 novembre, nous réunirons, donc dans les jours à venir, les premiers partenaires d'un futur Observatoire des violences faites aux femmes. Cet observatoire réunira les associations et institutions pour travailler à la meilleure coordination de l'action de chacun, à révéler les processus de violence, à dénoncer l'inacceptable qu'est le féminicide, c'est-à-dire le meurtre d'une femme parce qu'elle est femme.

Je tiens donc à remercier le Conseil d'accepter de valider cette demande de subvention du Collectif féministe contre le viol et de soutenir ainsi une action de terrain déterminante pour faire reculer ce fléau.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1086.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2014, SG 1086).

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, après consultation de l'ensemble des présidents de groupe et avec leur accord unanime, nous poursuivrons ce soir jusqu'à extinction des débats. Ceci devrait nous mener, au rythme actuel, aux alentours de 21 heures 30 mais il ne tient qu'à nous de terminer plus tôt.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 92 G est relatif à l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour 2 minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous allez voir, je vais être très express !

C'est un vœu qui concerne la baisse significative des moyens de l'AGEFIPH. Dans ce vœu, nous revenons sur une décision unilatérale du Gouvernement de procéder à une ponction de 29 millions d'euros sur les réserves de l'AGEFIPH.

Ce prélèvement a été rejeté par le conseil d'administration de l'AGEFIPH, cela ne vous étonnera pas, mais ce rejet a suscité d'autant plus notre émotion que l'AGEFIPH, dans le même temps, subit une baisse très significative du soutien apporté par les entreprises privées : 411 millions d'euros en 2014, contre 604 millions d'euros en 2013.

Sur la situation de 420.000 personnes demandeuses d'emploi handicapées, le rôle de l'Etat est donc vraiment en retrait.

C'est la raison pour laquelle nous attirons votre attention sur ce sujet.

Nous vous demandons donc de bien vouloir entamer une pression auprès du Gouvernement et auprès de la Ministre chargée des Affaires sociales, pour qu'elle sursoie à cette décision de ponctionner, de prélever 29 millions d'euros sur les réserves de l'AGEFIPH.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'AGEFIPH, comme vous le savez, a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Donc, si l'objet était effectivement de retirer 29 millions d'euros à l'AGEFIPH, je serais le premier à soutenir votre demande et à appeler à ce que votre vœu soit voté favorablement.

Mais ce n'est pas le cas. Je pense qu'il y a une mauvaise interprétation de ce qui est écrit dans la loi, dans la LOLF, dans la loi d'orientation de finances 2015.

Je voulais juste rappeler que, comme vous le savez, le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les personnes handicapées que dans la population générale : environ 19 %, contre 9,5. C'est une des orientations du

Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap de favoriser l'insertion professionnelle.

Cette insertion professionnelle doit débuter… d'ailleurs, elle se pose pour les plus jeunes dès la sortie de la scolarité, avec le lien entre la scolarisation et l'entrée dans la vie active. D'ailleurs, que les jeunes handicapés soient en milieu ordinaire, en scolarisation ordinaire ou qu'ils soient dans un milieu protégé, la question se pose avec la même acuité.

Et l'un des dispositifs qui permet de mener vers l'emploi et l'insertion professionnelle, ce sont notamment les contrats aidés.

Or, ce qui provoque votre inquiétude, le paragraphe de la LOLF, a pour objet que ces financements de l'AGEFIPH soient fléchés, et c'est dit très clairement dans l'exposé des motifs de la LOLF, vers les emplois aidés et pas vers un autre objet. Ce n'est pas l'Etat qui ponctionne 29 millions pour l'attribuer à un autre objet.

Donc, ce fléchage direct et automatique, qui transitera par l'Agence des services de paiement, qui est un établissement public administratif, je vous le rappelle, eh bien, le fléchage de ces 29 millions fait qu'il n'y a pas soustraction du moindre euro à l'orientation, à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Donc, je pense que votre vœu n'a pas lieu d'être.

Je vous demande de le retirer. Sinon, je suis obligé d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le retirez-vous, Monsieur VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je ne le retire pas parce que je désapprouve ce mode de fléchage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'implantation de défibrillateurs cardiaques externes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 93 G est relatif à l'implantation de défibrillateurs cardiaques externes.

La parole est à M. François HAAB.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Les défibrillateurs cardiaques sauvent des vies. La question de leur intérêt ne se pose pas.

La question qui se pose aujourd'hui, et d'ailleurs ce sujet a été abordé à plusieurs reprises au sein du Conseil de Paris, c'est leur déploiement à l'intérieur de la ville. Les usagers savent que l'on peut trouver ce type de matériel, encore une fois, utilisable par tous, au niveau des équipements sportifs ou dans les lieux publics mais, malheureusement, dans la ville elle-même, il est parfois difficile de savoir où se trouve ce type de dispositif. Or, en présence d'un arrêt cardiaque, d'une mort subite, toute seconde compte.

Il est donc essentiel de pouvoir flécher, indiquer de manière assez pédagogique des lieux référencés où se trouveraient ces défibrillateurs.

La proposition que nous faisons, qui a d'ailleurs été adoptée, je crois, par la Ville de Metz et par le Conseil général de Lorraine, c'est d'essayer de flécher auprès des pharmacies la présence de ces défibrillateurs, en utilisant l'emblème, en quelque sorte, de la croix verte connue de tous et en sachant que, sur le fronton des pharmacies, se

situent des défibrillateurs, ce qui permettrait d'avoir des réflexes citoyens en présence de ces arrêts cardiaques. Encore une fois, je le rappelle, ces défibrillateurs sont sans aucun danger, utilisables par n'importe qui.

On pourrait d'ailleurs en envisager un même dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint**. -** Cher collègue, je vous remercie de porter cette question importante devant le Conseil de Paris.

Donc, vous demandez dans votre vœu, d'abord, qu'un bilan soit fait de la décision prise en 2007.

La Ville a implanté 130 défibrillateurs automatiques, ce qui a représenté un investissement de 220.000 euros. Les 120 sont dans chaque mairie d'arrondissement : cela en fait 20 et 86 défibrillateurs sont dans 79 centres sportifs, dans les musées, dans les bibliothèques.

Ce dispositif a été utilisé en tout six fois. Six fois, les défibrillateurs ont été actionnés. Ils ont permis de sauver deux vies, depuis qu'ils ont été installés.

Vous posez un véritable problème, une véritable question, et juste, qui est l'identification et la localisation des défibrillateurs dans l'espace public, pour que celle-ci soit connue et repérée rapidement, comme vous le soulignez.

Plusieurs initiatives sont en cours actuellement, des initiatives croisées qui doivent être approfondies. Il y en a qui suggèrent l'installation à proximité de lieux fortement identifiables en lien avec le système de soins, par exemple les pharmacies, effectivement.

Deux associations, essentiellement ARLOD et RMC-BFM, travaillent en lien avec le SAMU Centre 15 à un dispositif de géolocalisation et de recensement des défibrillateurs existants. Il y a des initiatives qui visent à un renvoi direct sur le Centre 15 pour les repérer.

Bref, compte tenu de tous ces éléments, moi, je vous proposerai volontiers qu'on mette en place un groupe de travail pour mener un travail de concertation et d'élaboration avec ces différentes associations, avec l'Ordre des pharmaciens que vous souhaitez justement associer, pour que ce dispositif, sur le territoire de la Ville de Paris, soit élaboré en commun.

Donc, je vous propose d'amender votre vœu en ce sens, de retirer la décision à ce stade de l'aide financière qui est prématurée et, dans ces conditions, d'adopter votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je sens une réponse positive en face de moi.

M. François HAAB. - Absolument, je prends cette proposition comme une avancée et que l'on trouve une solution rapidement maintenant, pour le bien de tous. Absolument.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 G ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 29 G).

2014 DASES 1173 G - Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association "Les Restos du Coeur" pour l'aménagement du centre de distribution de colis alimentaires de la Villette (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 1173 G porte subvention et convention avec l'association "Les restos du cœur".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose de voter une subvention de 55.000 euros dans le cadre d'une convention avec l'association "Les restos du cœur", pour l'aménagement du centre de distribution de colis alimentaires à la porte de la Villette, dans le 19e arrondissement.

Bien entendu, notre groupe salue cette subvention de la Ville qui va permettre d'améliorer les conditions d'accueil des usagers dans ces locaux et ainsi profiter à trois associations, car ce centre de distribution est principalement utilisé par l'association "Les restos du cœur", mais les associations "La chorba" et "L'un est l'autre" l'utilisent également le soir et le week-end, à l'heure du déjeuner.

Je souhaite toutefois profiter de ce projet de délibération pour lancer un message d'alerte concernant les nombreuses difficultés rencontrées actuellement par les associations : baisse des financements publics comme privés, absence de locaux ou difficultés pour en obtenir, crise d'engagement des bénévoles.

En tant qu'élus, nous sommes régulièrement sollicités par ces sujets.

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie locale et nous avons la chance de posséder un tissu associatif particulièrement dynamique dans notre ville.

Malheureusement, la contraction des budgets publics a un impact direct sur les financements aux associations et donc, sur l'emploi associatif à un moment où la demande de solidarité est encore plus forte du fait de la crise économique et sociale.

Force est de constater que ce sont les associations de taille moins importante qui restent les plus vulnérables. Ces petits opérateurs disparaissent, sont mis en sommeil ou se retrouvent absorbés par de plus gros.

Ces structures sont d'une grande fragilité, notamment du fait de leur dépendance aux subventions et de l'absence de marge de manœuvre pour faire face à la variation des ressources.

À l'opposé, les grandes associations ont non seulement la capacité de varier l'origine des fonds et de faire progresser les ressources, mais bénéficient aussi d'une structure solide leur permettant d'absorber les mouvements dans le temps et facilitant leur accès aux commandes publiques.

Ainsi, mon but n'est évidemment pas de mettre en cause les grandes associations telles que "Les restos du cœur" et les subventions qui leur sont allouées, mais l'amenuisement du nombre et du poids des petites associations, dont l'importance est pourtant essentielle à l'équilibre du secteur associatif.

En effet, la diversité des publics auxquels elles s'adressent, la spécificité des causes qu'elles soutiennent, les quartiers dans lesquels elles interviennent les rendent indispensables au sein de notre société et exige une attention certaine.

Le groupe Ecologiste de Paris restera donc vigilant sur les actions de la Ville en direction de ces acteurs.

Le soutien de notre collectivité pour les petites associations est une nécessité pour encourager nos concitoyens à l'engagement solidaire dans notre ville, garant de l'intérêt général et indispensable dans le contexte actuel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, mes chers collègues, effectivement, comme vous le dites, la question des associations, la vie des associations et leur participation à la lutte contre l'exclusion est essentielle.

Vous le savez, la Maire de Paris a choisi de faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause municipale. C'est dire si nous sommes tout à fait en association, d'ailleurs, avec les associations, qui en étaient elles-mêmes demandeuses.

Bien sûr, nous travaillons avec l'ensemble des associations. Je crois que Paris travaille avec un nombre très important d'associations, des grandes, et des plus petites qui sont sur des créneaux plus fins, au plus près des citoyens. La question ne se pose donc pas pour nous. Je pense que votre intervention était quand même beaucoup plus générale.

En l'espèce, pour ce projet de délibération, "Les restos du cœur", pour lesquels nous vous proposons de voter une subvention d'investissement exceptionnelle de 50.000 euros qui a pour but d'agrandir et de rénover le centre des distributions, porte de la Villette et d'installer un toit de protection devant l'entrée du local pour justement permettre aux personnes qui y viennent de pouvoir attendre dans de meilleures conditions.

Mais sachez que notre objectif n'est pas du tout de nous satisfaire de la distribution alimentaire, même si cette action est importante.

Vous savez que la Ville s'est engagée dans le fait d'offrir des lieux où les personnes peuvent manger assises, dans de bonnes conditions. D'ailleurs, vous le savez, durant cette mandature, nous ferons passer le nombre de 7 restaurants solidaires à 14.

Donc, je suis comme vous très attentive à accorder des subventions aux associations qui s'inscrivent dans de vraies actions de proximité, quelle que soit leur taille.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1173 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1173 G).

2014 DASES 1312 G - Participation (290.000 euros) et convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" pour son action intitulée "Parcours Insertion".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 1312 G tient à la participation et convention avec l'association "Emmaüs solidarité" pour son action "Parcours Insertion".

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans notre société en crise, travailler à la réinsertion des nombreuses personnes abandonnées au bord du chemin est un devoir pour toute collectivité.

La Ville de Paris a pris ce problème à bras-le-corps à partir de deux axiomes qui me semble être les bons.

- D'abord, une réinsertion ne peut réussir que si l'action d'insertion est globale.

- Ensuite, elle ne sera jamais opérationnelle si elle n'est pas centrée sur le retour vers un travail.

C'est avec cet angle de vue que j'apprécie tout à fait que nous signions cette convention avec "Emmaüs Solidarité" pour son "Parcours Insertion".

Emmaüs part du principe de la progressivité d'une action d'insertion. Pour accompagner vers l'emploi des publics très en difficulté, il faut en premier lieu leur donner la maîtrise de la langue française, maîtrise qu'ils n'ont pas pour diverses raisons : parce qu'ils ne sont pas francophones quelquefois, mais les difficultés peuvent aussi être liées à une non-maîtrise écrite : analphabétisme ou illettrisme.

Une action de "Parcours Insertion" prévoit donc la préparation au diplôme de langue française pour des allocataires du R.S.A.

En 2013, 175 Parisiens ont ainsi été concernés, orientés par nos différentes permanences et services sociaux ainsi que par des associations travaillant auprès de ces publics.

Au-delà des allocataires R.S.A., c'est entre 350 et 400 personnes qui bénéficient de cette formation, dont un quart obtiendront le diplôme. Pour ces publics peu qualifiés, éloignés de l'emploi par des années de précarité, la prise en charge doit assurer le traitement d'autres questions vitales comme le logement ou la santé. Ces problèmes étant pris en compte par d'autres missions d'Emmaüs, le parcours de réinsertion professionnelle peut commencer.

En 2013, c'est ainsi 294 personnes qui ont accédé à un parcours personnel autour d'un projet professionnel, et cela avec un suivi individualisé.

Pour 104 d'entre elles, cela a débouché sur une formation et un emploi.

Compte tenu de l'état d'exclusion initial dans lequel se trouvent ces publics, ce n'est pas rien.

Alors, il faut continuer cette action avec notre partenaire Emmaüs Solidarité ; cette subvention sera utile et bien employée.

Je voudrais cependant terminer par un questionnement ou une suggestion. Serait-il possible qu'Emmaüs nous fournisse à l'avenir le nombre de femmes qui sont prises en charge par cette action. Comme la plupart de mes collègues ici, sans doute, j'ai l'occasion de rencontrer de nombreuses femmes, souvent responsables de familles monoparentales, qui cherchent avec un remarquable acharnement à sortir leur famille de la précarité, et j'aimerais savoir quel impact notre travail a sur celles-ci.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, effectivement, je ne peux qu'abonder à tout ce que vous avez dit sur l'action menée par l'association "Emmaüs Solidarité", qui est une association qui intervient sur divers champs de la lutte contre l'exclusion, que ce soit par ses actions de maraude, par ses lieux d'accueil de jour et aussi par une action globale d'aide à l'insertion, parcours d'insertion qui, comme vous l'avez très bien expliqué, vise à soutenir les publics face aux exigences du marché du travail, à adapter l'offre de formation aux besoin du public et à les entraîner sur les tests de recrutement, à mobiliser aussi le dispositif "Premières Heures", dispositif tout à fait remarquable permettant à des gens très éloignés de l'emploi de se reprojeter dans l'emploi et aussi à rapprocher les publics en insertion du monde de l'entreprise en favorisant des organisations de rencontres employeurs-candidats et développer également des réseaux de tutorat.

Donc, c'est vrai que c'est pour cette action d'insertion, qui est essentielle, que nous proposons évidemment de voter ce projet de délibération. Effectivement, je n'ai pas le détail précis du nombre de femmes qui sont concernées. Bien évidemment, je demanderai à l'association de pouvoir nous donner cette information, mais je ne doute pas que, dans les publics, il y ait un certain nombre de femmes, mais c'est vrai que je ne sais pas quel en est le nombre.

Donc, c'est un engagement d'apporter une précision à cet effet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1312 G.

Qui est pour ?

En fait, les collaborateurs ne votent pas.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1312 G).

2014 DASES 1339 G - Convention de délégation de compétence et de gestion du R.S.A. avec la C.A.F. de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 1339 G porte convention de délégation de compétence et de gestion du R.S.A. avec la C.A.F. de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous propose de signer la convention qui va régir les rapports qu'entretiennent le Département et la Caisse d'allocations familiales de Paris, en matière de gestion du dispositif du Revenu de solidarité active.

Cette convention va notamment fixer le cadre de l'accompagnement par la C.A.F. des parents isolés, ayant à leur charge un enfant à naître ou âgé de moins de 3 ans et qui sont bénéficiaires du R.S.A. majoré. Le financement de cette action nous paraît être plutôt bien assuré par le Département.

Nous sommes cependant très inquiets des récentes annonces concernant la baisse des moyens de la Caisse d'allocations familiales, car nous craignons fort que cela vienne globalement dégrader les services rendus aux familles, dont souffriront encore plus les familles les plus fragiles.

Je n'aborderai pas la question des allocations, vaste sujet que je n'aurai pas le temps de développer ici.

Je veux plutôt parler de la réduction du Fonds national d'action sociale.

Cette mesure d'austérité, annoncée par le directeur de la Sécurité sociale, d'abord contredite par la Ministre Marisol TOURAINE, puis finalement confirmée par le projet de loi de finances de 2015, prévoit une baisse de 1,4 milliard d'euros d'ici 2017.

Cette réduction drastique vient mettre à mal les capacités d'investissements des C.A.F. qui soutiennent massivement la création de places en crèches et financent un certain nombre d'actions d'accompagnement de familles en difficulté. Le public visé par cette convention sera donc impacté d'une manière ou d'une autre, par ces décisions prises dans le non-respect total des négociations qui avaient abouti à la signature de la convention d'objectif et de gestion signée entre l'Etat et la C.A.F. en juillet 2013.

Cela ne remet pas en cause notre vote favorable à ce projet de délibération. Mais je tenais à annoncer que nous serons extrêmement vigilants aux répercussions de ces baisses de moyens de la C.A.F. de Paris, et nous nous assurerons que l'Exécutif le sera autant que nous pour éviter que les familles les plus modestes ne pâtissent une nouvelle fois de la politique d'austérité menée par le Gouvernement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Madame VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe**. -** Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, comme vous le savez, le Département de Paris est en charge, comme l'ensemble des Conseils généraux de France, du financement des grandes allocations de solidarité, dont la prestation compensatoire du handicap, l'A.P.A., et celle dont il est question ici, le R.S.A.

En fait, le R.S.A. est une prestation assez complexe, qui distingue la prestation du R.S.A. socle, qui a remplacé en 2008 l'ancien R.M.I., et le R.S.A. dit activité qui complète le revenu des personnes qui travaillent, mais dont les revenus sont modestes.

Pour être claire, Paris en tant que Département est en charge du financement du R.S.A. socle et le R.S.A. activité dépend de l'Etat. Juste quelques chiffres : environ 65.000 bénéficiaires du R.S.A. dépendent du Département de Paris ; ils étaient 57.000 en juin 2009 et c'est dire s'il y a une montée en charge, qui à la fois est normale pour une prestation nouvelle, mais qui est également très amplifiée par l'effet de la conjoncture économique. Pour information, pour une personne seule, le R.S.A. est aujourd'hui d'environ 500 euros. Il est clair que le fait que le chômage continue d'augmenter nous laisse présager que d'autres personnes continueront d'arriver au R.S.A. dans les prochaines semaines et mois.

Dans ce cadre, et c'est un débat lancinant, il importe que l'Etat compense les dépenses qui sont à la charge des collectivités. Or, chacun sait que ce n'est pas le cas. Lorsque l'Etat compense en année N une dépense pourtant dynamique, il se défausse de ses responsabilités sur les collectivités.

S'agissant des dépenses de solidarité, car les départements n'ont pas de prise sur les critères qui permettent de bénéficier du R.S.A., la question qui est posée est celle de leur bonne source de financement. Elle devrait être logiquement nationale, or ce n'est pas le cas.

Il est clair que notre collectivité doit trouver les moyens de faire face, mais elle peut le faire.

Pour conclure, je voulais vous dire que le Département de Paris continuera naturellement de faire face à ses obligations : il n'est nullement question de ne pas financer le R.S.A.

Quant aux chiffres, à ce que vous évoquez sur le Fonds national à ce jour, il s'agit quand même d'une question nationale sur laquelle je ne sais pas vous répondre. Les chiffres ne sont pas connus, la seule chose que je peux vous dire, c'est que le Département continuera de faire face à ses obligations. Le R.S.A. sera financé pour les personnes modestes.

En tout cas, à ce jour, les relations de travail qui existent avec la C.A.F. et le Département de Paris sont vraiment excellentes. La convention que nous soumettons à votre approbation est en fait un renouvellement qui souligne quand même l'accent très fort mis par Paris sur l'accompagnement renforcé qui est proposé à certains publics.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1339 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1339 G).

2014 DASES 1341 G - Subventions (113.000 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 1341 G porte subventions et conventions avec six associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les actions d'aide à l'insertion reposent en général sur l'apprentissage de savoirs de base, l'acquisition de qualifications préprofessionnelles, des ateliers linguistiques, un entraînement aux entretiens d'embauche, des ateliers de recherche d'emploi et autres qui ont toute légitimité et utilité.

Les associations, en tout cas, et les actions qui nous sont proposées dans ce projet de délibération proposent une autre démarche, un autre chemin : celui de la culture comme outil et moyen d'un parcours d'insertion.

Si toutes ces actions s'appuient sur des supports artistiques différents, elles ont en commun un certain nombre de postulats. Des disciplines artistiques, auxquelles se confrontent et se mesurent des personnes en difficulté, sont des leviers pour les phases de mobilisation préalables aux étapes plus professionnelles de l'insertion.

Une démarche qui combine des opérations d'insertion, des formateurs et des artistes ou acteurs de la culture, qui initie un processus qui amène dynamisme et motivation auprès des bénéficiaires et favorise ensuite leur engagement dans un parcours d'insertion sociale et de réussite professionnelle.

De prendre appui sur un vecteur artistique et culturel, comme un outil complémentaire, permettant de produire et de construire la transformation de la situation de l'individu, aussi bien sur l'identité, aussi bien sur son rapport à la société que dans son rapport à l'autre et l'estime de soi.

Les bilans qui nous sont présentés montrent que cette démarche est productive de résultats, dans un processus d'insertion qui ne peut réussir que si la personne est portée par une dynamique positive, qu'elle peut se projeter avec confiance dans un avenir et ne plus avoir peur de la relation à l'autre. Mais il apparaît aussi un autre bénéfice pour la personne, celui d'être acteur dans son environnement social et d'acquérir des compétences sociales pour le pouvoir d'agir.

Le groupe Communiste - Front de Gauche soutient ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, encore une fois, sur ce projet de délibération, je suis en plein accord avec les intervenants, puisque nous sommes sur une question essentielle, qui est celle de l'insertion des personnes en situation de difficulté sociale et de difficulté d'emploi.

On voit bien que différentes méthodes sont utilisées par différentes associations pour permettre aux personnes, comme vous l'avez dit, de prendre confiance en elles, de retrouver l'estime d'elle-même et de pouvoir surmonter aussi des difficultés, comme des difficultés relatives à des problèmes de santé, des conduites addictives, pour pouvoir se re-projeter dans des projets d'insertion les menant à l'emploi.

En fait, les six associations pour lesquelles nous proposons des subventions, fonctionnent toutes dans ce créneau de l'insertion et de la mobilisation par la culture de publics assez éloignés de l'emploi.

Ces associations accueillent ces personnes, qui leur sont orientées par les services du R.S.A., par les services hospitaliers, par des centres d'hébergement, par des Espaces parisiens pour l'insertion, par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Elles interviennent aussi sur plusieurs arrondissements parisiens : le 10e, le 11e, le 13e, le 14e, le 20e, et elles concernent une population importante.

Evidemment, les subventions qui leur sont attribuées, sont d'un montant variable et proportionnel à leur activité.

On peut, sur les six associations, souligner le travail de deux d'entre elles, mais toutes sont importantes. Mais celle-ci, par exemple, comme l'association AERI qui œuvre en faveur de personnes concernées par des conduites addictives ou ayant de graves problèmes de santé et qui, vraiment, à la fois, réussit à accompagner les personnes face à leur difficulté, par exemple en matière d'addictions, et à retrouver le chemin de l'emploi.

Egalement, l'association "ARBOR", qui est une association qui a une petite subvention de 7.000 euros et qui, pourtant, a des résultats vraiment extrêmement intéressants puisque, par exemple, sur 55 personnes suivies, 30 ont accédé à un emploi C.D.D. ou C.D.I., et 25 ont repris un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Je vous invite à voter ce projet de délibération parce qu'il est une voie qui permet à des personnes en grande difficulté de retrouver le chemin de l'emploi que nous souhaitons pour tous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1341 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1341 G).

Vœu déposé par le G.E.P. relatif à la trêve hivernale des expulsions locatives.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu non rattaché n° 94, relatif à la trêve hivernale des expulsions locatives. C'est un grand classique de notre Conseil de Paris.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme tous les ans, l'arrivée le 1er novembre prochain de la trêve hivernale des expulsions locatives est accueillie avec beaucoup de soulagement par les ménages parisiens frappés d'une décision d'expulsion de leur logement.

En 2013, ils étaient 3.800 à être concernés, dont 1.224 ayant subi une expulsion avec le concours des forces de l'ordre.

Et pourtant, les outils et dispositifs d'aide mis en place par notre collectivité sont nombreux et nos services sociaux sont mobilisés sur le terrain pour les utiliser au service des familles en difficulté de payer leurs loyers.

Malgré tous les efforts importants déployés, le problème des expulsions locatives à Paris persiste et s'amplifie, exposant de nombreux enfants parisiens à une déstabilisation psychologique certaine et, parfois, à une rupture brutale dans leur parcours scolaire.

Face à ce constat, et en lien avec la démarche du Pacte parisien contre l'exclusion qui est en cours, les élus Ecologistes demandent que la Ville de Paris profite de la période de la trêve hivernale pour avancer sur cette question importante et demander que soit expérimentée une mesure d'accompagnement social, globale et coordonnée auprès des familles menacées d'expulsion, visant un relogement adapté avant la fin de la trêve hivernale.

Aussi, demander une évaluation des dispositifs de prévention d'expulsion locative, en vue d'une meilleure adaptation aux besoins identifiés, actualiser la Charte départementale de prévention des expulsions locatives, développer avec les communes partenaires de la métropole du Grand Paris un pacte de logements familiaux temporaires et, finalement, le plus important, interpeller la Ministre du Logement pour lui demander une prolongation de la trêve hivernale jusqu'à fin juin, jusqu'au 30 juin, afin que les familles avec enfants scolarisés puissent être sécurisées et que les enfants puissent continuer leur parcours scolaire sans difficulté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Deux minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI, adjointe**. -** Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je vous remercie de votre vœu et de mettre l'accent sur cette question de la prévention des expulsions locatives, alors même que la trêve hivernale débute dans quelques jours.

C'est un sujet sur lequel vous savez que nous sommes très mobilisés, Ian BROSSAT et moi-même, dans le cadre de la grande cause de lutte contre la grande exclusion. D'ailleurs, Ian BROSSAT présidera, au tout début du mois de novembre, un atelier sur le thème de la prévention des expulsions locatives, qui viendra enrichir le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Donc je tiens à saluer ici son investissement et à l'en remercier.

L'accompagnement des ménages qui risquent une expulsion locative, repose sur plusieurs intervenants : les services sociaux départementaux, l'équipe départementale du logement, la Caisse d'allocations familiales et les services sociaux spécialisés.

Vous savez que tous ces acteurs mobilisent des moyens d'ordre différents : apporter une aide au rétablissement du paiement du loyer, assurer la médiation avec les bailleurs sociaux en vue de signer un plan d'apurement si les ressources du ménage le permettent, mettre en œuvre le F.S.L., mobiliser le cas échéant les dispositifs de traitement de surendettement, également rechercher des solutions de logement adaptées si le ménage ne peut se maintenir à terme dans le logement, aider et accompagner le ménage à l'audience, voire l'y accompagner.

Le vœu que vous présentez, pour lequel vous avez accepté les amendements que je vous ai proposés - ce dont je vous remercie - rappelle que le cadre législatif et réglementaire est en pleine évolution. Nous devrons nous saisir au cours des prochains mois des dispositions de la loi ALUR pour faire évoluer nos dispositifs, notamment la Commission départementale de prévention des expulsions locatives, la Charte de prévention des expulsions locatives, afin de les rendre plus visibles et mieux identifiées.

Nous devons aussi mieux connaître les dossiers pour améliorer le traitement que vous proposez. Ce travail sera engagé dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, vous rappelez - et c'est très important - le lien entre la scolarisation des enfants et les expulsions locatives. En pratique, la plus grande attention est déjà portée au fait que les expulsions locatives concernant des familles avec enfants, interviennent à l'issue de l'année scolaire. Nous continuerons de travailler à la mise en œuvre de ce principe, à conforter ce principe avec nos interlocuteurs de l'Etat.

Enfin, la perspective du Grand Paris nous engage dès maintenant à réfléchir dans un cadre métropolitain. C'est d'ailleurs le sens des feuilles de route que la Maire nous a fixées à Ian BROSSAT et à moi-même.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Acceptez-vous l'amendement ?

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame VERSINI, d'avoir encore mieux clarifié ce vœu, dans le même sens qu'il est présenté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole au Représentant de la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, la loi ALUR a prolongé de 15 jours la trêve hivernale. Désormais, la période d'expulsion s'étend du 1er avril au 30 octobre. Durant toute l'année, conformément aux directives du Gouvernement, les services de la Préfecture s'efforcent de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives à l'expulsion. Le partenariat entre la Préfecture de police, la P.R.I.F., la DASES du Département de Paris, permet d'enregistrer des résultats dans la prévention des expulsions.

Soyez convaincus que la Préfecture de police participera au partenariat à travers la mobilisation du Fonds de solidarité pour le logement, la mise en œuvre des demandes de logement en Commission départementale d'accords collectifs ou encore la Commission de prévention des expulsions locatives.

Il est également disponible pour accélérer l'actualisation de la Charte départementale, dont Mme VERSINI a parlé, pour tenir compte de la loi ALUR.

En chiffre, sur les 4.000 acquisitions annuelles déposées par les huissiers, seule la moitié fait l'objet d'une autorisation du concours de la force publique. Au total, seulement 26 % des expulsions sont effectivement conduites.

Pour autant, la prévention des expulsions locatives ne saurait conduire à un renoncement pur et simple au principe de l'expulsion, puisque dans certains cas, le juge peut être amené à rappeler à l'Etat que l'application d'une décision d'expulsion se fonde sur le droit de propriété, qui fait l'objet d'une protection de nature constitutionnelle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 247).

Vœu déposé par le G.E.P. relatif à l'hébergement d'urgence et à la mobilisation du domaine intercalaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif à l'hébergement d'urgence et à la mobilisation du domaine intercalaire.

La parole est à Galla BRIDIER, 2 minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la continuité du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu hier mais surtout des positions écologistes depuis deux mandats, nous vous soumettons ce vœu relatif à la mobilisation du domaine intercalaire de la Ville.

Ce joli mot désigne tous les immeubles, propriété de la Ville, qui ne sont pas occupés et qui coûtent cher à la collectivité en entretien, en gardiennage et surtout en non-occupation. Je veux parler du coût social, bien sûr.

La loi ALUR a d'ailleurs instauré un dispositif permettant la mise en place de contrats de résidence temporaires, renouvelables tous les ans. Ainsi, à la veille de la trêve hivernale, nous voudrions que les bâtiments de la Ville qui pourraient s'y prêter soient mobilisés en priorité pour des structures d'hébergement, via des conventions temporaires,

ce qui permettrait de travailler plus sérieusement à la stabilisation des familles avec enfants, à la rue notamment, qui ne seraient ainsi plus ballottées tout l'hiver d'hôtel en hôtel.

Quand cela n'est pas possible, nous pensons que ces locaux municipaux peuvent être mis à la disposition d'associations ou de collectifs impliqués dans le domaine culturel et social, dont la demande est, comme vous le savez, importante à Paris.

Au-delà de l'importance de cette proposition pour les personnes concernées et de la fin du non-sens d'avoir des locaux vides par les temps qui courent, cela permettrait aussi de réduire les dépenses de la Ville en matière de gardiennage et de télésurveillance, vidéosurveillance, ce qui, au passage, vous l'imaginez bien, ne nous déplaît pas.

Nous espérons que ce vœu recueillera votre aval.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme Dominique VERSINI pour répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, comme vous le savez, la Ville est particulièrement concernée par ces questions et très engagée dans la grande cause municipale de lutte contre la grande exclusion qui, évidemment, nous amènera à signer un pacte parisien à cet effet mais, à plus court terme, nous devons faire face à une situation sociale très dégradée et à la situation de personnes qui se trouvent sans domicile fixe dans un dispositif assez saturé. En cela, les prochains mois seront importants. Comme vous le savez, chaque année, la Ville travaille avec l'Etat selon trois axes complémentaires, pour justement permettre aux personnes de ne pas se retrouver en situation de danger dans les rues.

Tout d'abord, pour faire face à la tension qui pèse lourdement sur le dispositif d'hébergement en Ile-de-France, chaque année, la Ville de Paris aide l'Etat à ouvrir des centres d'hébergement pour protéger les personnes à la rue, par la mise à disposition de bâtiments qui relèvent de son domaine intercalaire.

C'est l'objet précisément de votre vœu et je tiens à vous dire que ce travail est actuellement en cours.

Conjointement avec le cabinet de la Maire, mon cabinet mobilise les administrations concernées. Le recensement des adresses qui pourraient être utilisées est en cours de finalisation. Il va s'ensuivre une discussion technique avec l'Etat qui finance les travaux et le fonctionnement de ces centres d'hébergement, pour retenir les adresses effectivement mobilisées.

Les contraintes techniques sont fortes mais, chaque année, la Ville est au rendez-vous. Par exemple, l'an dernier, les sites de l'avenue Saint-Marcel dans le 13e et du boulevard Sébastopol dans le 1er arrondissement ont été mis à disposition pour un total de 100 places en direction des familles et des personnes isolées.

Cette année, au vu de la situation que nous connaissons tous, une attention toute particulière sera portée sur les familles avec enfants, les femmes enceintes mais aussi sur les personnes les plus vulnérables, et je pense particulièrement aux jeunes majeurs isolés ou aux personnes âgées les plus vulnérables.

Deuxième axe sur lequel nous travaillons avec l'Etat : comme vous le savez, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris gère l'ouverture de gymnases pour le compte de la Ville, qui répondent à une logique de mise à l'abri plus immédiate.

Je souhaite, à cet effet, remercier tous les agents des directions concernées de la Ville, ainsi que les agents du C.A.S.-V.P. pour leur implication remarquable dans la mise en place du dispositif hivernal. Également des associations, comme les transmetteurs qui sont des médecins bénévoles qui interviennent aussi dans les gymnases chaque hiver.

Enfin, à cet égard, les travaux de préparation sont en cours et la Ville sera prête dans les temps.

Enfin, troisième axe : chaque année, les maires d'arrondissement sont sollicités afin de tenir à disposition une salle dans leur mairie ou leur arrondissement, qui puisse être mobilisée en cas d'aggravation des conditions climatiques.

J'ai signé ces jours-ci, avec Mme Sophie BROCAS, la Secrétaire générale de la Préfecture de Région, un courrier à votre attention, Mesdames et Messieurs les Maires, et je ne doute pas de votre mobilisation et de vos retours rapides, comme chaque année.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que les réponses sont sur 2 minutes.

Une demande d'explication de vote de Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous interviendrons sur ce vœu. En réalité, ce que nous demandons, c'est que le Conseil immobilier - puisque c'est quand même une question de stratégie immobilière - puisse être associé à ces réflexions. Et cela ne figure nulle part dans les réponses qui ont été faites. Il vient d'être créé. Rémi FÉRAUD en est président, donc on aimerait bien que l'on puisse y réfléchir dans le sens d'une bonne utilisation du patrimoine de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 248).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission et je donne donc la parole à Galla BRIDIER, pour la présentation des travaux de la Commission.

Mme Galla BRIDIER. - Nous terminons ce Conseil d'octobre avec les projets de délibération de la 5e Commission.

Je souhaite saisir l'opportunité de ce temps de parole qui m'est imparti en ma qualité de présidente de la Commission pour vous dire plusieurs choses.

Premièrement, ainsi qu'il nous en est donné la possibilité, mais aussi comme nous en avons discuté au sein de la Commission, nous tentons d'organiser des réunions ad hoc, voire des déplacements sur le terrain pour approfondir certains sujets.

Nous avons eu une première rencontre le 6 octobre dernier, avec la Direction de l'Atelier international du Grand Paris, comme cela avait été demandé lors du premier Conseil de Paris de la mandature, il me semble, ainsi que des représentants des équipes d'architectes qui nous ont présenté leurs travaux. Nous avons pu réaliser ensemble la richesse de ces travaux qui alimentent la réflexion générale sur notre future métropole.

Je peux vous annoncer dès maintenant que les prochaines rencontres auront lieu notamment avec l'APUR et l'IAU-Ile de France.

Je vous rassure, c'est bientôt fini. L'ordre du jour de cette 5e Commission était assez mince cette fois-ci, ce qui ne sera pas le cas le mois prochain, où nous aurons à délibérer sur des orientations importantes en matière d'urbanisme et de logement.

Je vous signale tout de même une communication sur la gestion du parc d'ascenseurs par les bailleurs sociaux, qui constitue un engagement de qualité de service majeur pour les Parisiens et les Parisiennes.

Sur les 32 projets de délibération qui étaient inscrits dans cette Commission, seuls 7 ont fait l'objet d'inscription et nous examinerons 9 vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2014 DLH 1125 - Location au profit de Paris Habitat-OPH de l'immeuble 5-7, rue Edgar-Poë (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DLH 1125 : location au profit de Paris Habitat-OPH de l'immeuble du 5-7, rue Edgar-Poë.

La parole est à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, en effet, a pour objet de mettre à bail en faveur de Paris Habitat l'immeuble du 5-7, rue Edgar-Poë sur la Butte Bergeyre, pour ceux qui connaissent cet endroit tout à fait charmant ; immeuble préempté par la Ville le 28 juillet dernier, afin d'y réaliser un programme de 32 logements sociaux.

C'est évidemment, d'abord, pour moi, l'occasion de rappeler que cette préemption, n'en déplaise à l'Opposition, ne renchérit pas le prix de l'immobilier parisien mais qu'elle permet, en revanche, aux locataires en place d'échapper à une probable vente à la découpe et de maintenir ainsi la mixité sociale parisienne, avec des loyers adaptés aux revenus des locataires en place, établis après enquête sociale.

Mais c'est aussi pour moi l'opportunité d'expliquer les choix portés par le 19e arrondissement en matière de financement du logement social sur son territoire.

Je crois que ce choix est assez largement partagé par les grands arrondissements contributeurs, en termes de création de logements sociaux à Paris.

Au 1er janvier 2013, le 19e comptait 32.041 logements sociaux sur son territoire, soit 37,3 % du total des résidences principales, c'est-à-dire le taux le plus important de Paris. Ainsi, à lui seul, le 19e arrondissement représente 15,4 % des logements sociaux de la Capitale, quand son territoire n'en représente que 8 %.

Trois arrondissements (le 13e, le 19e et le 20e) concentrent à eux seuls 45 % des logements sociaux parisiens.

Alors, ce constat de déséquilibre des territoires n'est pas nouveau et il est partagé par la Municipalité depuis 2001. Tous les efforts ont été engagés pour engager, amorcer un rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest parisien.

Mais, bien sûr, il relève aussi du simple pragmatisme de réaliser du logement social dont les Parisiens, nous le savons, ont tant besoin, y compris dans les arrondissements qui comptent aujourd'hui le plus d'opportunités foncières. Nous sommes fiers d'avoir ainsi pris largement notre part à l'atteinte des 20 % de logements sociaux en 2014, ce qui a représenté pour le 19e arrondissement 6.550 logements sociaux supplémentaires, passant ainsi de 32 à 37 %.

Nous continuerons de prendre notre part pour que Paris puisse atteindre les 25 % en 2025, avec évidemment une intention particulière portée aux classes moyennes. Parce qu'il s'agit, en effet, de répondre à une pluralité de demandes, et notamment à Paris, qui s'adressent aussi bien à des situations sociales difficiles ou à des logements temporaires, et nous produisons un effort significatif en faveur des foyers de jeunes travailleurs, des résidences étudiantes ou des résidences sociales, qu'il s'agisse de salariés modestes dont les salaires ne permettent pas de se loger correctement à Paris mais qui représentent des métiers essentiels au fonctionnement de la cité, qu'il s'agisse, enfin, des classes moyennes évincées du parcours résidentiel classique du fait de la flambée de l'immobilier, avec des loyers qui, on le sait, ont largement progressé ces dernières années.

Le 19e contribue à répondre à cette diversité de demandes, avec plus de 84 % de son parc conventionné, dont plus des trois quarts en PLUS ou équivalent. Nous accueillons ainsi sur l'ensemble du contingent 14 % des ménages parisiens en accord collectif.

Les financements des programmes de logements sociaux dans le 19e ont pris en compte cet équilibre en maintenant un financement P.L.A.-I. et PLUS, tout en assumant le recours amplifié au financement P.L.S., afin d'équilibrer l'offre globale des logements sociaux dans l'arrondissement.

C'est ainsi qu'entre 2008 et 2012, ce sont 901 P.L.A.-I. et 1.567 PLUS qui ont été financés et 1.375 P.L.S. A titre d'exemple, sur l'année 2012, le 19e comptait 29 % de financements P.L.A.-I., 30 % de PLUS et 41 % de P.L.S.

Un exemple au hasard : le 7e arrondissement autorisait, lui, dans cette même année 100 % de P.L.S.

Le rapprochement avec l'offre locale, entre l'offre locale et la demande locale, n'est pas aussi évident que certains voudraient le penser, car les maires d'arrondissement, nous le savons, dans le système actuel - on verra comment il évolue - n'attribuent qu'entre 15 et 20 % des logements sociaux libres. Or, je vais vous le dire clairement, le 19e arrondissement, et je pense que mes collègues en situation comparable partageraient ce constat, ne peut pas accueillir à lui seul les populations les plus fragiles des territoires qui ne fournissent pas des efforts équivalents en matière de construction. On ne peut pas se retrouver dans une situation où l'on accueille des populations en difficulté sans pouvoir reloger les nôtres dans le système d'attribution tel qu'il est aujourd'hui pratiqué.

Je veux dire par là, et ce sera mon mot de fin, que le 19e arrondissement continuera à assumer toute sa responsabilité en matière d'accueil du logement social, mais que nous souhaitons vivement que cet effort-là, comme c'est le cas aujourd'hui, et j'en remercie la Municipalité, représentée aujourd'hui par Ian BROSSAT, doit laisser place

effectivement à toute la diversité de l'offre de logements sociaux et que cet effort doit continuer d'être porté sur la totalité des 20 arrondissements parisiens, en attendant qu'il se déploie à l'échelle de la métropole toute entière.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, François DAGNAUD.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris ne cesse de s'embourgeoiser, comme le démontrent de nombreuses enquêtes sur le sujet. Le recul des ouvriers et employés est frappant : il était de 65,5 % en 1954 et il n'était plus que de 28,6 % en 2010.

Une politique tenace de réalisation de logements sociaux apparaît comme le seul moyen de contrecarrer la loi du marché, qui livrerait la ville aux ménages les plus riches et exilerait les plus pauvres, comme l'évoquaient les PINÇON-CHARLOT dans leur ouvrage "Sociologie de Paris".

Car je vous le rappelle, l'espace urbain participe à l'intériorisation des places occupées dans la société. Le logement social est donc un frein à la gentrification et nous devrons continuer dans ce sens avec toujours plus de force.

Nous saluons donc ce projet de délibération qui s'inscrit dans une réelle politique sociale de notre Ville. Celui-ci fait suite à la préemption d'un immeuble situé sur le site de la Butte des Chaufourniers, dite Butte Bergeyre. L'ensemble immobilier comprend deux immeubles qui regroupent 32 logements.

La Butte Bergeyre est un micro-quartier qui culmine à une centaine de mètres d'altitude à l'Ouest du parc des Buttes-Chaumont. Cette opération va permettre de créer du logement social pour favoriser la mixité sociale dans ce quartier si exceptionnel, et cela, dans un arrondissement qui, comme vient de le dire François DAGNAUD, par ailleurs, prend toute sa part à l'effort en la matière.

C'est en implantant du logement social partout et donc en luttant contre la fragmentation territoriale que nous atteindrons les objectifs ambitieux que les Parisiennes et les Parisiens nous ont assignés en termes de réalisation de logements. Le logement doit rester notre priorité. Ne perdons jamais de vue que plus de 3 millions de personne sont aujourd'hui mal logées, en particulier dans les grandes villes.

Paris ville-capitale se doit de poursuivre une politique ambitieuse en matière de logement pour une ville plus juste.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous deux, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à François DAGNAUD et Fanny GAILLANNE pour ces deux interventions.

Ce projet de délibération vise, en effet, à produire du logement social au 5-7, rue Edgar-Poë sur la Butte Bergeyre dans le 19e arrondissement. Cela fait suite à une préemption et c'est ainsi que nous pourrons produire à cet endroit-là, dans ce micro-quartier, 32 logements sociaux, ce qui est une bonne nouvelle et ce qui correspond parfaitement à la fois à notre objectif de production de logement social et puis à un objectif de rééquilibrage, puisque c'est un micro-quartier qui est peu doté pour l'instant, en logement social.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. C'était rapide.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1125).

2014 DLH 1159 - Réalisation 42, avenue du Général-Leclerc (14e) de 1 P.L.A.-I., 4 PLUS et 2 P.L.S. par la R.I.V.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1159 concerne la réalisation, 42, avenue du Général-Leclerc, d'un certain nombre de logements par la R.I.V.P.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le programme au sujet duquel vous nous proposez de voter porte sur l'achat en V.E.F.A. d'une partie de l'opération immobilière qui va se dérouler au 42, avenue du Général-Leclerc. Dans l'absolu, c'est une bonne chose que du logement social soit programmé à cette adresse, dans ce quartier, il faut le reconnaître, plutôt aisé du 14e arrondissement.

Je veux toutefois souligner que cet ensemble immobilier se situe dans une zone de déficit en logement social. Il aurait donc été préférable que la mairie préempte la parcelle pour en faire 100 % de logements sociaux plutôt que de laisser faire la promotion immobilière avec l'achat d'une partie minoritaire du bâti pour en faire des logements sociaux.

Car au final, si l'on regarde le total de l'opération, vous allez construire 21 logements privés pour seulement 7 logements sociaux, dont 2 P.L.S. Seulement 5 logements réellement sociaux !

Alors, au précédent Conseil de Paris, je pense que M. Ian BROSSAT s'en souvient bien, en septembre, quand je vous mettais en garde contre la construction d'un grand nombre de logements P.L.S. dans le 19e arrondissement, vous me rétorquiez qu'il était nécessaire, au nom de la mixité, de développer du P.L.S. dans les 19e, 18e, 20e et de concentrer nos efforts sur le logement social plutôt dans les arrondissements en déficit de logement sociaux comme le 14e.

Je sais bien que ce n'est pas un projet de délibération qui permet d'avoir une vision globale de l'ensemble de la politique du logement bien évidemment.

Néanmoins, ce projet de délibération me pose un souci parce que j'estime que dans le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui, on ne peut en aucun cas parler de quartier populaire. On est dans un quartier aisé du 14e situé en déficit de logement social et seulement, et seulement 5 logements sociaux réellement accessibles aux catégories populaires, c'est bien trop peu.

Je rappelle que 90 % des demandeurs de logement social sont éligibles, admissibles au P.L.A.I. et PLUS, et seulement 10 % pour du P.L.S., et qu'il faudrait justement mettre tous nos efforts sur le P.L.A.-I./P.L.S. et qui plus est, dans les zones en déficit de logement social.

Or, en persistant à construire toujours plus de P.L.S. alors que c'est surtout le P.L.A.-I. et le PLUS que les familles demandent, on crée une situation dans laquelle, pour ne pas être contraint d'attendre des années avant d'accéder à un logement, certains foyers vont accepter par défaut un logement situé à un niveau de loyer plus élevé que celui auquel ils sont admissibles et vont payer davantage.

On sait très bien que ces P.L.S., soi-disant au nom de la mixité sociale, provoquent une discrimination pour les familles à la fois les plus démunies puisque cela participe de la gentrification et qu'elles sont exclues de ces logements-là, et qu'on a parmi les quatre catégories de l'A.P.U.R. sur les classes moyennes, les deux premières catégories desdites classes moyennes, notamment classes moyennes inférieures, vont postuler à du logement social, on va leur proposer du P.L.S. alors qu’elles pourraient être éligible à du P.L.A.-I./PLUS, et elles vont donc payer un loyer plus élevé que ce à quoi elles ont droit.

Dans une telle zone, il est tout à fait envisageable de ne construire que des P.L.A.-I. et du PLUS. Le risque de créer une sorte de ghetto de pauvres est totalement exclu, pour reprendre un peu l'esprit par lequel vous m'aviez répondu concernant le 19e. Je pense que vu l'aisance financière du quartier, c'est totalement exclu.

La mixité sociale, pour le coup, exigerait qu'on fasse du 100 % P.L.A.-I./PLUS.

J'ai vraiment le sentiment que la mixité sociale, c'est toujours valable dans les quartiers populaires et jamais dans les quartiers beaucoup plus chics.

Bien sûr, je ne vais pas voter contre le projet de délibération car il y a quand même au moins 5 logements réellement sociaux, mais je souhaite m'abstenir pour dénoncer le manque total d'ambition en matière de logement social qu'il dénote.

Non seulement il ne construit que 7 logements sociaux sur un ensemble de 28 logements en laissant la plus grande part au privé mais qu'en plus, dans ces logements, on se retrouve avec seulement 5 P.L.A.I./PLUS contre 2 P.L.S.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en matière de production de logements sociaux, vous le savez, nous poursuivons des objectifs quantitatifs importants. Nous sommes en effet déterminés à respecter un équilibre qui vise à produire 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S. C'est l'équilibre fixé dans notre programme local de l'habitat, et c'est un équilibre que je suis absolument déterminé à faire respecter.

Vous verrez que cet objectif sera respecté, non pas parce qu'il s'agit d'une lubie mais parce que nous souhaitons que toute les catégories qui ont aujourd'hui du mal à se loger dans le parc privé puissent avoir des solutions, notamment dans le parc social et donc, nous devons avoir un parc social, une offre de logements sociaux qui s'adresse à l'ensemble des catégories qui ont aujourd'hui des revenus qui ne leur permettent pas de se loger dans le parc privé.

En l'occurrence, ici, nous sommes sur un projet de 7 logements sociaux et comme vous l'avez reconnu vous-même, Madame SIMONNET, sur ces 7 logements sociaux, il y en a 5 qui relèvent, soit de la catégorie P.L.A.-I., soit de la catégorie PLUS. On est en train de discuter de quelque chose, excusez-moi de vous le dire, qui me paraît assez dérisoire.

De façon plus générale, je crois qu'il n'est pas juste et pas pertinent de discuter des catégories de financement à l'échelle de chaque adresse. Ce qui compte, c'est l'équilibre de notre production globale, et je peux vous dire que je me bats avec l'ensemble des acteurs pour que nous respections les équilibres qui ont été fixés au sein du P.L.H.

D'ailleurs, je me permets quand même de vous rappeler quelques chiffres que vous avez manifestement oubliés alors que je vous les avais livrés la dernière fois.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté toute une série de projets de délibération sur le logement, et sur les 934 logements produits ou rénovés sur lesquels les projets de délibération portaient lors du dernier Conseil de Paris, il y avait 511 logements en P.L.A.-I.

Donc je veux bien que vous m'expliquiez qu'on ne fait pas de P.L.A.-I. et pas de logement très social. Mon sentiment, au contraire, et ce n'est pas qu'un sentiment car il est basé sur des chiffres et sur des réalités concrètes, c'est que nous faisons un effort pour produire du logement très social, et je peux vous dire que nous allons continuer à le faire dans les années qui viennent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre le projet aux voix, la parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je ne prendrai pas part au vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pas de prise part au vote de Mme CALANDRA sur ce projet de la R.I.V.P.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1159).

2014 DLH 1164 - Évolution du dispositif d'appel à projets en faveur de l'habitat participatif à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1164 concerne l'évolution du dispositif d'appel à projets en faveur de l'habitat participatif à Paris.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, puis à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les projets de délibération DLH 1164 et 1175 me donnent l'occasion de m'exprimer sur les enjeux de l'habitat participatif à Paris.

Pour le groupe Ecologiste, qui a porté pendant les mandatures précédentes la volonté de voir pousser des projets d'habitat participatif, je dois avouer que nous voyons d'un bon œil les amorces engagées dans ce domaine par la Ville.

Nous avons d'ailleurs vu à quel point l'appel à projets pour les trois parcelles ciblées dans les 19e et 20e arrondissements a pu rassembler un engouement collectif important, avec plus de 300 personnes présentes à la réunion de lancement, ce qui confirme la forte demande en la matière, même à Paris.

À Oslo, par exemple, 40 % du parc de logement est géré par des coopératives d'habitants - je ne sais pas si vous imaginez.

Nous soutenons donc évidemment la révision de l'appel à projets et le dispositif d'aide associé qui permet de ne pas dissuader complètement les personnes à revenus modestes de concourir en se voyant octroyer un dédommagement plus important que prévu.

Je saisis le moment pour vous dire qu'évidemment, nous voudrions aller plus loin en la matière. Nous accueillerions favorablement, par exemple, que les bailleurs sociaux de la Ville participent à de tels projets aux côtés, voire au sein des coopératives d'habitants ou des sociétés d'autopromotion, les deux structures juridiques créées par la loi ALUR.

Cela permettrait une réelle mixité sociale et aux futurs locataires du logement social de s'impliquer aussi dans la conception de leur futur domicile.

Pourquoi d'ailleurs ne pas imaginer, associés aux programmes de logements sociaux, des projets d'habitat participatif dans les déclarations d'utilité publique car en effet, la participation habitante, si difficile dans les projets de logement et d'urbanisme car en général très technique, pourrait presque être considérée comme une utilité publique en cela qu'elle permet une réappropriation de la ville par et pour les habitants.

Face à l'individualisme qui caractérise notre société, les projets d'habitat participatif, qui portent en eux les valeurs de partage, de solidarité et d'écologie et incarnent celles-ci dans leur conception immobilière, souvent par des espaces mutualisés et végétalisés, sont un premier pas d'un meilleur vivre ensemble.

Nous pouvons aussi imaginer que multiplier les projets d'habitat participatif dans les grandes Z.A.C. pourrait permettre de constituer un noyau dur d'habitants pionniers de l'animation et de la vie de ces futurs quartiers de notre ville qui émergeront dans les années à venir.

Enfin, si nous reconnaissons que l'habitat participatif est une niche dans le large panel de la politique publique du logement parisienne, j'avoue nourrir aussi l'espoir que la multiplication de ces initiatives d'autopromotion immobilière pourrait à terme permettre aussi d'infléchir la spéculation immobilière dans le neuf, liée aux pratiques de certains promoteurs.

La loi ALUR encore le permet. En effet, quelle que soit la structure choisie par les futurs habitants, coopératives d'habitants ou sociétés d'autopromotion, des clauses anti-spéculatives limitent les prix à la revente. Un habitant souhaitant revendre ses parts ne pourra augmenter le prix que dans les limites de l'inflation.

L'habitat participatif permet donc à la fois de répondre à des besoins sociaux en recréant du lien, mais aussi de baisser les prix du logement et d'infléchir la spéculation.

Développons donc l'habitat participatif, au-delà de l'appel à projets, ou peut-être même dans l'appel à projets innovants.

J'espère que nous soutiendrons dans la mandature potentiellement d'autres initiatives et, par exemple, dans le 18e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. **-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons est peut-être d'une ampleur toute modeste, puisqu'il ne concerne que trois parcelles parisiennes dans les 19e et 20e arrondissements, mais il s'agit bien de concrétiser les engagements de la Municipalité, et en particulier de Ian BROSSAT, à diversifier les modes d'accès au logement à Paris.

Depuis le début de la mandature, les mêmes rengaines viennent des bancs de la droite : du logement social, oui, mais pas chez moi ! Nous le savons, il est très difficile et très long de devenir locataire dans le parc social, mais il est aussi fort cher et donc pas aisé de devenir propriétaire à Paris.

Il y a différents modes pour lutter contre la spéculation. Ces projets coopératifs en sont un. Ils permettent à des familles de mutualiser leurs moyens afin de concrétiser leurs rêves : être propriétaire mais avec un projet collectif de coopération. Les coopérateurs du logement, tels sont ces Parisiennes et ces Parisiens qui se lancent dans une aventure longue et difficile. Il faut apprécier à sa juste mesure l'aide que la Ville va apporter à ces projets innovants.

Certains vont sourire, opération gadget, d'autres vont trouver que ce premier pas est bien timide, enfin d'autres vont certainement penser que nous réinventons les phalanstères. Il n'en est rien. La Ville encourage, aide, accompagne celles et ceux qui ont décidé de s'unir. Nous ne forçons pas la collectivisation du logement.

Le mouvement coopératif retrouve de nos jours une seconde jeunesse, car il est peut-être une réponse immédiate, bien que locale, à la préoccupation de ne pas être seuls face aux prédateurs spéculateurs.

Que vivent et se développent les coopératives d'accession à la propriété.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très rapidement, d'abord un grand merci à Galla BRIDIER et à Fanny GAILLANNE. Je voudrais leur dire que je partage leur enthousiasme sur l'habitat participatif.

Ce projet de délibération porte très précisément sur l'appel à projets en faveur de l'habitat participatif à Paris, sur ces trois parcelles qui vont nous permettre très concrètement de faire de l'habitat participatif dans la Capitale, conformément d'ailleurs à ce que prévoit notre P.L.H.

Je voudrais aussi dire à quel point j'ai été impressionné par l'engouement suscité par cet appel à projets : il y a plus de 300 inscrits dans cet appel à projets, ce qui est absolument énorme ; il y a eu un monde fou lors de chacun des ateliers qui ont été consacrés à cet appel à projets relatifs à l'habitat participatif.

Evidemment, à la lumière de cette expérience-là, nous sommes tous convaincus qu'il est nécessaire de poursuivre l'expérience et nous allons continuer à identifier des parcelles qui nous permettront de faire de l'habitat participatif à Paris, d'inventer des alternatives à la promotion immobilière traditionnelle, parce que cela correspond réellement à une attente des Parisiennes et des Parisiens.

Nous avons la volonté de répondre à cette attente en produisant encore de l'habitat participatif dans la Capitale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1164).

2014 DLH 1175 - Organisation de rencontres autour de l'habitat participatif en partenariat avec l'Ordre régional des architectes Ile-de-France.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'habitat participatif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1175 et le vœu n° 96 qui est rattaché concernent l'organisation de rencontres autour de l'habitat participatif et le partenariat avec l'Ordre régional des architectes.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord je me joins à l'enthousiasme de mes collègues, Galla BRIDIER et Fanny GAILLANNE, et je tiens également à saluer l'engagement de la Ville et féliciter le travail de Ian BROSSAT dans cette démarche d'habitat participatif.

Il faut s'y engager de manière forte, de manière cohérente, car cette démarche doit à la fois être une arme anti-spéculative et intégrer cette démarche locative. Ainsi, on peut faire en sorte que cela ne participe pas au processus de gentrification en réservant la participation à la démarche aux couches moyennes aisées en accession à la propriété, mais au contraire en agissant concrètement sur les différents leviers.

Ayons conscience et c'est heureux - cela a été dit précédemment par Ian BROSSAT - que cela répond en plus à une forte demande, puisque plus de 300 candidats ont répondu à l'appel à projets sur ces trois parcelles - j'ai déjà pu être en contact d'ailleurs avec certains -, on est donc dans une très bonne démarche, qu'il faut vraiment faire évoluer dans cette étape expérimentale, mais il faut la faire évoluer - c'est ce que je souhaite - vers des surfaces bien plus conséquentes allouées à un habitat à caractère coopératif.

L'habitat participatif permet à la Ville de Paris de défendre vraiment des valeurs et des principes essentiels : la solidarité, la non-spéculation, la mixité sociale et générationnelle et le respect de l'environnement, et une volonté vraiment de vivre autrement.

Un des enjeux majeurs de la non-spéculation est de pérenniser, au-delà de la première génération d'occupants, le retrait du marché spéculatif des biens faisant l'objet d'un habitat participatif. Pour cela, le régime de la propriété doit empêcher le retour des biens ou des parts de coopérateurs dans le secteur immobilier marchand spéculatif ou des parts d'un des coopérateurs ou participants.

Or, les régimes de propriété qui remplissent cette fonction sont encore très peu connus, peu expérimentés et c'est donc une réflexion que nous devons mener. Le colloque organisé, dont ce projet de délibération fait état, doit être une occasion de s'en saisir.

Par ailleurs, nous devons nous engager pour que le développement de l'habitat participatif à Paris puisse se faire en faveur de l'habitat participatif locatif, et non être réservé à celles et ceux dont les ressources sont compatibles aux investissements de départ.

Dans ce contexte, l'implication de bailleurs sociaux et de locataires de l'habitat social dans les futurs habitats participatifs constitue une réelle nouveauté que je tiens à souligner.

Il est donc capital d'établir les méthodes, organisations et moyens relatifs aux partenariats entre le logement social et les coopératives pour mettre en œuvre la participation des bailleurs sociaux dans les prochains programmes. Là encore, profitons de ce colloque pour mettre le sujet sur la table et engageons des travaux de réflexion dans ce domaine avec l'ensemble des bailleurs sociaux dans lesquels la Ville est majoritaire.

Pour tout cela, il sera enfin nécessaire de prévoir des projets d'une superficie plus importante pour justement rendre réalisable des projets impliquant à la fois des coopératives et des bailleurs sociaux au service de cette mixité sociale.

Poursuivons donc la mobilisation des bailleurs sociaux pour qu'ils s'impliquent davantage dans ces projets d'habitat participatif, pour le développement d'un secteur locatif impliquant pour l'habitant et indépendant de toute la spéculation immobilière.

Nous devons également penser la mobilisation d'autres acteurs, tels que les équipes de développement locales, les maisons des associations, les conseils de quartier, pour penser aux besoins des rez-de-chaussée, afin que les projets d'habitat participatif permettent l'accueil dans les rez-de-chaussée d'associations, de structures d'une économie sociale et solidaire, d'une diversité d'activités commerciales et d'emplois répondant aux besoins sociaux d'un quartier.

C'est vrai que là, par exemple, les 300 candidats dans l'élaboration de leurs projets doivent réfléchir au projet, à sa cohérence et l'utilité dans le quartier des rez-de-chaussée. Ils se tournent un peu vers tout le monde et réalisent

qu'ils n'ont pas forcément la bonne structure auprès de qui se tourner pour penser le rez-de-chaussée. Donc il faut qu'on développe.

On a les équipes de développement locales, dans le quartier "politique de la ville", mais là où ce n'est pas en quartier "politique de la ville", il faudrait voir comment, avec la Maison des associations, par exemple, il puisse y avoir cet accompagnement. Sachant que, comme on est sur des projets mis en compétition, il y a aussi quelque chose de pas évident à trancher à ce niveau-là.

Voilà un peu l'esprit du vœu rattaché que j'ai présenté dans cette intervention et qui, de fait, encourage la Ville à poursuivre et à amplifier l'accompagnement du développement de l'habitat participatif.

J'espère qu'il recevra un avis favorable de l'Exécutif.

En tout cas, vous voyez tout mon enthousiasme pour qu'on développe et qu'on amplifie cette démarche d'habitat participatif et mixte à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère.

Enthousiasme partagé, et partagé par moi.

Ce projet de délibération porte en l'occurrence sur l'organisation de rencontres autour de l'habitat participatif puisque c'est à Paris, dans notre ville, que se tiendront très prochainement, au mois de novembre - les 13, 14, et 15 novembre prochains - l'assemblée générale du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif, autrement dit tous les grands acteurs de l'habitat participatif. Toutes les collectivités qui sont engagées en faveur de l'habitat participatif se réuniront à Paris.

Et c'est aussi un bel hommage à ce que nous avons d'ores et déjà fait, en l'occurrence l'appel à projets relatif à l'habitat participatif, et à tous les projets que nous allons lancer ensuite, en s'appuyant sur le succès que nous avons d'ores et déjà enregistré avec cet appel à projets.

Evidemment, un avis favorable au vœu qui est présenté par Danielle SIMONNET et, je l'espère, de belles rencontres de l'habitat participatif les 13, 14 et 15 novembre prochains.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 249).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1175).

2014 DLH 1205 - Communication de la Maire de Paris sur les actions menées par les bailleurs sociaux pour garantir la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux droits des locataires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à la communication DLH 1205 et aux vœux n^{os} 97 et 97 bis qui y sont rattachés. Il s'agit de la communication de la Maire de Paris sur les actions menées par les bailleurs sociaux pour garantir la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs.

J'ai inscrit successivement : Annick OLIVIER, Galla BRIDIER, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS, Alexandre VESPERINI, Danielle SIMONNET, Raphaëlle PRIMET et Virginie DASPET pour cinq minutes chacun.

Nous acceptons tous les retraits d'intervention si vos arguments ont déjà été dits par les précédents.

Tout de suite, Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Cette communication nous donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru ces dernières années. Lorsqu'ici même, en novembre 2009, était instituée une Mission d'information et d'évaluation sur l'entretien et la maintenance des ascenseurs, M.I.E. à laquelle j'ai eu l'honneur de participer. La situation est toute autre.

A l'époque, pourtant pas si lointaine, 400 ascenseurs du parc social étaient en panne chaque jour, soit 5 % du parc. La liste des griefs rapportés par les usagers des ascenseurs dans le parc social, comme dans le parc privé d'ailleurs, ressemblait à un véritable inventaire à la Prévert : des pannes à répétition, un manque de réactivité des ascensoristes, une absence de contrôle de la qualité des travaux de maintenance, un manque criant d'information et de transparence sur la cause de la panne et sa durée.

Or, il est toujours bon de rappeler que la mobilité de nombreux habitants dépend directement du bon fonctionnement de l'ascenseur. S'il est toujours pénible de subir une panne d'ascenseur, certaines populations sont particulièrement affectées : femmes enceintes, personnes âgées ou handicapées, pour ne citer qu'elles. Il est donc indispensable d'intervenir.

En produisant une expertise de qualité, la M.I.E. a permis de faire des propositions concrètes qui ont eu des résultats probants. On peut constater, en effet, que les principales conclusions de la M.I.E. ont été reprises, appliquées, notamment dans le parc social : la mise en place du système de portage d'assistance en faveur des personnes dépendantes âgées ou handicapées, une maintenance mieux cadrée et mieux contrôlée par les bailleurs, une information et une communication plus transparentes pour les usagers.

Une information semble particulièrement importante à souligner dans ce bilan : la diminution du nombre de pannes et de la durée d'immobilisation des ascenseurs. Effectivement, le nombre de pannes baisse de 18 %. Les pannes répétées sont plus rares et les délais d'intervention sont plus rapides.

Prenons un exemple : celui des pannes à répétition. Seulement 0,9 % du parc total a été concerné par plus de quatre pannes de plus de 72 heures dans l'année, contre 2 % en 2012. A peine deux ans, et les résultats obtenus sont très positifs et témoignent de la réussite de l'association "Exigence Ascenseurs".

Je voudrais souligner un point qui me paraît important : la simple existence de ce bilan chiffré. Par là, la Ville témoigne de son investissement, de son attachement à l'amélioration de la qualité de vie. La publication des chiffres des pannes d'ascenseurs est loin d'être la norme et la fiabilité des statistiques présentées dans son bilan est une avancée en soi.

Jusqu'au lancement de la M.I.E., il était en effet impossible de recenser de manière rigoureuse le nombre de pannes. Aujourd'hui, non seulement les chiffres sont précis, mais en plus ils indiquent une amélioration du service.

Le système d'assistance aux habitants concernés par les immobilisations d'ascenseurs. C'est la vie des habitants qui est facilitée. En 2013, 200 missions de portage de courses et d'aide ont été déclenchées dans le seul parc de "Paris Habitat". Grâce à ce système, 200 foyers ont pu bénéficier d'une aide précieuse, au lieu de se trouver claquemurés chez eux, en quelque sorte, comme ils nous le signalaient lors de cette M.I.E.

Bien évidemment, tout n'est pas parfait. Il reste du chemin à parcourir. Tant qu'il y aura des pannes, l'organisation de la maintenance restera perfectible. Mais la coopération entre bâilleurs nous incite à un certain optimisme, d'autant que l'A.E.A. va intégrer davantage de bailleurs qui se rassemblent autour d'un référentiel qui apporte une aide réelle au service des locataires, sans pour autant augmenter les charges outre mesure.

Les premières décisions de référencement d'entreprises seront prises dès le début 2015, avec un objectif très clair : qu'à terme 100 % des ascenseurs du parc social soient entretenus selon ce référentiel. La Ville peut donc se féliciter de la qualité de gestion locative dans ce domaine crucial que sont les ascenseurs.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Annick OLIVIER.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - A propos de cette communication concernant les actions menées par les bailleurs sociaux pour l'amélioration de leur parc d'ascenseurs, la sécurité des ascenseurs et leur bon fonctionnement n'est pas un sujet superflu.

Lorsqu'on habite au 10e étage d'un immeuble, craindre une panne d'ascenseur quand on doit aller faire ses courses ou que l'on doit monter une poussette, est loin d'être anecdotique. Nous sommes - j'en suis sûre - tous et toutes dans cette Assemblée, sensibles à la nécessité d'améliorer la qualité des services rendus par les bailleurs à leurs locataires. La bonne marche des ascenseurs en constitue une part non négligeable.

Ce sujet a récemment fait couler beaucoup d'encre, et pour cause. Une association de locataires a lancé une action de groupe, la deuxième en France depuis qu'une telle démarche est possible. L'association porteuse de cette classe action demande à "Paris Habitat" de rendre aux locataires les charges indues que le bailleur de la Ville aurait touchées afin de financer les dispositifs de téléalarme de ses ascenseurs.

Je me félicite bien sûr que les conseils d'administration des bailleurs de la Ville - et je fais partie de deux d'entre eux - aient décidé la mise en place d'un moratoire en attendant une clarification juridique au mois de décembre. C'est un premier pas important. Nous resterons, bien sûr, extrêmement vigilants pour que les locataires puissent récupérer ces charges qui semblent, en effet, abusives.

Nous veillerons également à ce que les pénalités versées par les ascensoristes lors des pannes, soient également répercutées par une baisse des charges au profit des locataires, et par la mise en place d'un portage des courses ou des personnes durant la période des pannes.

Car les deux mesures ne sont pas incompatibles, tant le coût du portage est généralement bien en deçà des pénalités appliquées aux ascensoristes. Il me semblait important de faire référence à ces événements qui nous ont occupés la semaine dernière. Cependant, la communication que vous présentez ne concerne pas directement cette question.

Outre les aspects financiers, la qualité du service rendu est essentielle pour les locataires. Le projet de délibération fait ainsi suite à une M.I.E. adoptée par notre Assemblée en décembre 2011, qui visait à améliorer la qualité du parc.

Vous nous faites aujourd'hui part d'un bilan, dont nous pouvons nous féliciter collectivement. D'une part - cela a été dit - le nombre et la durée des pannes ont sensiblement diminué depuis deux ans. Pour autant, huit pannes par ascenseur et par an, cela reste trop pour les personnes concernées. Mais l'amélioration est nette.

Le nombre d'ascenseurs concernés par des pannes à répétition a également été réduit. Les pannes de plus de 72 heures ne représentent que 1 % des pannes. C'est là encore une bonne nouvelle pour les locataires. D'autant que, dans la plupart des cas, les bailleurs ont mis en place des systèmes de portage.

Nous nous félicitons également que les discussions engagées aient abouti à la création, il y a un an, de l'association "Exigence Ascenseurs", à l'échelle francilienne. Il est essentiel de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table. Cet espace de discussion mis en place entre les bailleurs sociaux, au premier rang desquels les bailleurs de la Ville, des organismes de référence en matière de sécurité des ascenseurs et, surtout, des associations représentatives des locataires dont l'expertise d'usage est nécessaire à l'amélioration du fonctionnement des ascenseurs, constituent une étape importante.

La création de cette association a conduit à la mise en place d'un référentiel qualité composé de cinq axes : sécurité, information des usagers, prévention et formation, entretien des appareils et dépannage. Les ascensoristes, pour en bénéficier, doivent faire la preuve de la qualité et du professionnalisme de leurs activités. Il faudra maintenant, car ce n'est pas encore le cas, que lors des renouvellements des marchés, soit présenté aux commissions d'appel d'offres un bilan de l'activité de l'ascensoriste sur le parc social concerné, en lien avec le référentiel.

Qualité et respect des règles sont donc les deux mots d'ordre qui doivent guider notre action en la matière. Nous devons accompagner les bailleurs dans les démarches positives qu'ils engagent, afin que les locataires du parc social puissent vivre dans les meilleures conditions possibles.

Nous resterons bien évidemment attentifs à ce que ces premières améliorations soient poursuivies.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT…

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc cette communication annuelle relative au bilan de la gestion de la maintenance et de l'entretien du parc d'ascenseurs des bailleurs sociaux est dans le prolongement de cette M.I.E., qui partout… Et dans les projets de délibération, j'ai vu indiqué 2011, mais en fait, j'ai regardé et j'ai retrouvé : elle a été adoptée en juin 2010 par notre Assemblée à l'unanimité. Donc il y a eu - je pense - une petite coquille, mais ce n'est pas bien grave. Cette M.I.E. préconisait notamment la mise en place d'un label de qualité pour les ascensoristes.

En octobre 2013, l'association "Exigence Ascenseurs" a été créée pour fédérer les bailleurs sociaux franciliens soucieux d'améliorer la maintenance de leur parc d'ascenseurs, et cette communication fait état de l'achèvement de l'installation des boîtes noires, de la baisse du nombre de pannes et de la durée d'immobilisation des ascenseurs depuis 2012.

Alors, effectivement, la première chose que j'étais quand même curieux de constater sur la communication en tant que telle, c'est que l'association "Exigence ascenseurs", après, a lancé les premiers appels d'offres au mois d'août de cette année. Donc dire déjà que c'est l'effet miraculeux de ces premiers appels d'offres qui ferait que la situation est meilleure, c'est un peu tiré par les cheveux, parce que la mission avait donné d'autres pistes, que je me permets de rappeler, puisque Ian BROSSAT avait présidé cette Commission en juin et que j'en avais été le rapporteur, que nous avions fait un travail de longue haleine et d'auditions successives qui avaient permis de donner un certain nombre de pistes.

Je me permets de revenir, lors de ce débat et de l'adoption de la M.I.E. ascenseurs de juin 2010, sur quelques pistes que j'avais soulignées à l'époque lors du débat, et notamment les points essentiels que j'avais souhaité développer, les auditions de tous les bailleurs sociaux des ascensoristes, et même de Gilles de ROBIEN, puisque c'était à la suite de la loi ROBIEN, de la part de la malveillance et du mauvais usage, ces grands oubliés de la version initiale, qui étaient dans la M.I.E., mais qui étaient une cause non négligeable des pannes, et enfin, l'insuffisance que nous avions de certaines données statistiques.

Et j'avais demandé ensuite, à la fin, que nous insistions plus particulièrement sur deux propositions de ce rapport à mettre en œuvre par les bailleurs sociaux : tout d'abord, le reversement aux locataires, en toute transparence, des pénalités appliquées aux ascensoristes, mais aussi l'installation de vidéo-protection dans les halls d'immeubles les plus sensibles afin de prévenir les actes de malveillance.

Et je m'étais permis de dire, puisque les conclusions avaient été quelque peu, à l'époque, orientées, que nous souhaitions la même ardeur du président de l'époque à travailler sur la mise en œuvre de ces propositions constructives qu'à privilégier les dénonciations médiatiques - déjà, à l'époque, si je puis m'exprimer ainsi. Donc, il a fallu tout de même attendre que quatre ans passent.

Maintenant, vous êtes en responsabilité, Monsieur BROSSAT, sur cette délégation, et donc, vous récupérez le bébé de la M.I.E. Mais cette M.I.E., aujourd'hui, aussi bien sur le suivi des points que j'ai évoqués, les choses évoluent lentement, et nous avons été surpris de constater, alors que l'objectif même de la M.I.E. est que les bailleurs sociaux doivent s'engager dans une démarche très volontariste d'écoute et d'amélioration de la gestion locative, que la presse révèle, sans qu'il en soit dit un mot dans cette communication - mais vous avez eu apparemment les éléments tardivement et, en tout cas, en même temps que la presse -, la procédure lancée par la S.L.C.-C.S.F., en 5e Commission. Donc, vous avez été interpellés à cet égard à la suite de l'article du "Journal du dimanche".

Il était sans doute trop tard pour l'intégrer dans la communication en elle-même, mais cette organisation de locataires assigne devant le T.G.I. "Paris Habitat", afin d'obtenir le remboursement des dépenses de télésurveillance des ascenseurs pour près de 100.000 locataires, indemnité perçue indûment, en contradiction avec la réglementation en matière de charges locatives.

Enfin, un autre dossier avait été mis en lumière par la presse, qui pourrait faire l'objet d'une autre "class action" : il s'agit des pénalités perçues par "Paris Habitat" de la part des ascensoristes, point que j'avais déjà évoqué

en 2010 et qui n'est pas donc une découverte, puisque 1,65 million d'euros ont été perçus en 2009, mais seulement 150.000 euros ont servi à indemniser les locataires. Alors, apparemment, la position de "Paris Habitat" est contestée. Les bailleurs sociaux, et en l'occurrence, le plus gros, "Paris Habitat", ne semble pas être un facilitateur au quotidien sur ces problèmes de gestion d'ascenseurs. Cela avait été dénoncé dans le rapport de la mission. Cela devait être suivi de plus près.

Aujourd'hui, il est malheureux de constater encore que c'est compliqué de bouger les bailleurs sociaux sur ce sujet et d'avoir une totale transparence. Et donc, cette M.I.E., c'est certes un rapport annuel, mais d'autres M.I.E., quand il y a des nouveaux sujets qui apparaissent - cela a été le cas du "scoring" pour l'attribution des logements du personnel, à la suite des M.I.E. personnel, ou encore des places en crèches -, ont l'habitude de créer un comité de suivi.

Je pense que sur le comité de suivi concernant la réglementation, et en tout cas, l'évolution des ascensoristes concernant notamment les relations avec les locataires, puisque nous sommes maintenant face à une première "class action", entre guillemets, sur le remboursement des charges locatives, mais qu'une deuxième pourrait voir le jour, nous devons absolument - et j'en termine par cela - pouvoir assurer ce comité de suivi de façon très précise pour mettre la pression sur les bailleurs sociaux, qui ne sont pas toujours aussi réactifs qu'on le souhaiterait.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jérôme DUBUS…

M. Jérôme DUBUS. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui la troisième restitution de la M.I.E. ascenseurs en Conseil de Paris, mais pas plus qu'en 2011 ou en 2013, il n'est répondu à l'ensemble des attendus préconisés. En effet, les grandes annonces de la communication alimentaient déjà le texte présenté en février 2013 au Conseil de Paris. Les suites en sont connues.

La première action de groupe contre le bailleur social vient d'être déposée, ce qui, après le coût de son siège social et un rapport sévère de l'Inspection générale de la Ville sur son train de vie, distingue à nouveau "Paris Habitat". Mais surtout, la vraie marque du changement tient à l'élu en charge du logement. Au revoir Jean-Yves MANO, bonjour Ian BROSSAT, qui n'est plus seulement le président de la M.I.E. souhaitant pourfendre, tel Saint-Georges, l'oligopole ascensoriste, mais l'adjoint chargé de poursuivre la matérialisation des recommandations émanant des différents membres de la mission.

Un tel monopole des fonctions devrait donc favoriser des réponses précises, susceptibles de combler les vides patents de cette communication. Il en est ainsi du montant des investissements consacrés à la modernisation des ascenseurs et du rythme de renouvellement d'appareils, dont les défaillances sont pourtant identifiées depuis fort longtemps, du montant des pénalités infligées aux ascensoristes, dont on rappellera que la M.I.E. privilégiait le reversement aux locataires, de la connaissance des circonstances des pannes.

C'est tout l'intérêt des boîtes noires et autres dispositifs de télésurveillance, qui sont installés en totalité et depuis longtemps chez "Paris Habitat", la R.I.V.P. et la S.I.E.M.P., et en passe de l'être chez Elogie. Et pourtant, rien ne filtre des causes de ces dysfonctionnements. Il serait temps désormais de disposer de constats documentés, chiffrés et localisés sur l'origine de ces dysfonctionnements, et de pouvoir appréhender les plans d'intervention ciblés adoptés par les organismes.

Ces mesures ne sauraient être ignorées des bailleurs sociaux, puisqu'elles ressortent des objectifs règlementaires des conventions d'utilité sociale, qu'ils ont dû signer et qui les engagent à un nombre maximal de pannes par an et par ascenseur, et à en déterminer la typologie. Libre aux bailleurs et à la Ville de s'adjoindre des critères de suivi jugés plus pertinents que les indicateurs C.U.C.S., il demeure que le Conseil de Paris doit être informé des engagements pris par les différents organismes d'H.L.M. dans le cadre de ces conventions d'utilité sociale, pas seulement au regard des exigences du décret de 2009, mais parce qu'il s'agit d'une préconisation de la M.I.E.

Le point apparemment positif, c'est une diminution du taux des pannes, mais sous bénéfice d'inventaire. La communication avance un nombre de pannes estimé à huit par an et par ascenseur, un taux que la M.I.E. jugeait encore trop élevé et inacceptable pour les usagers, et un temps moyen d'indisponibilité du parc porté de cinq jours à quatre jours et demi.

Néanmoins, la perception de la situation chez les principaux intéressés locataires est moins laudative. A preuve, les doléances reçues dans nos permanences d'élus ou dans les C.C.Q. par des locataires encore exaspérés. Et les dernières enquêtes de satisfaction relèvent, s'agissant des ascenseurs, un jugement plus que réservé de la part des locataires. Les prochaines, livrées dans les mois à venir, seront à cet égard fort intéressantes.

Au-delà du problème des ascenseurs, c'est toute la qualité du service rendu aux locataires du parc social qui est à reconstruire : insuffisance d'entretien des parties communes, inertie devant les phénomènes d'insécurité et les nuisances phoniques qu'ils vivent, saleté, les griefs portés par les locataires sont nombreux.

Oui, Monsieur BROSSAT, la vie n'est pas si belle dans nos logements sociaux parisiens. Vous indiquez d'ailleurs que dans cette communication, il a été demandé aux bailleurs sociaux de la Ville - et je vous cite - de s'engager dans une démarche très volontariste d'écoute et d'amélioration de gestion à l'égard de leurs locataires. Après avoir pris conscience du problème, après 13 années de pouvoir, c'est bien, mais nous vous jugerons aux actes. Et il ne suffira pas de promesses, petites messes et grands communiqués pour y parvenir.

On comprend que M. BROSSAT ait besoin d'un ascenseur médiatique, mais pour résoudre ces problèmes, il faudra des moyens financiers considérables qui ont jusqu'à maintenant été consacrés en priorité à l'extension du patrimoine par des acquisitions très onéreuses au détriment de l'entretien du parc existant.

Des questions se posent sur le comité inter-bailleurs et sur la charte, précisant exigences et objectifs aux bailleurs appuyés par des indicateurs pour en contrôler la mise en œuvre.

Enfin, et vous le savez aussi bien que moi, la mobilité dans le parc social n'est pas satisfaisante à Paris.

Avec un taux de rotation qui n'a cessé de baisser depuis 10 ans, pour atteindre moins de 4 %, nous touchons le fond. À Paris, on naît, on vit, on meurt dans son logement social sans pouvoir en sortir.

Nous sommes prêts pour notre part à participer, en matière de mobilité, à nous associer à toute proposition qui irait en ce sens venant de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Alexandre VESPERINI…

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, naturellement, je me félicite des résultats obtenus dans le parc social de Paris concernant la sécurisation des ascenseurs, et je vous sais gré de nous avoir présenté cette communication afin de faire le point sur cet enjeu fondamental qu'est l'ascenseur, dont je rappelle qu'il est le premier mode de transport pour chaque citoyen - un certain nombre de mes collègues l'ont déjà rappelé en préliminaire.

Derrière cet enjeu d'habitat se trouve la notion d'égalité dans la mobilité.

Je voudrais cependant apporter deux réflexions et une interrogation.

Première réflexion, à propos de l'amélioration du parc d'ascenseurs. Bien sûr, les bailleurs sociaux ont sur ce point pris leurs responsabilités sous l'impulsion politique des élus. Mais je trouve que votre communication est très évasive sur la loi urbanisme et habitat de 2003, qui revient sur la sécurité des ascenseurs existants. C'est en effet grâce aux obligations inscrites dans ce texte que la sécurité du parc des ascenseurs, dont je rappelle qu'il demeure l'un des plus vieux d'Europe, en France, a pu être renforcé.

Depuis qu'il a été voté en 2003, suite à des accidents mortels subis par des personnes logées dans des H.L.M. indignes, ce texte a beaucoup été critiqué en raison du coût financier pour les propriétaires de moderniser les appareils.

Pourtant, si vous pouvez vous réjouir de résultats aussi positifs, c'est aussi et surtout grâce à cette fameuse loi portée par Gilles de ROBIEN sous le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN en 2003.

A ce titre, je regrette profondément que l'application de cette loi ait été brutalement interrompue par l'actuelle majorité sous la pression de Mme DUFLOT, alors Ministre du Logement, et dont la formation, Europe Ecologie les Verts, fait partie de cette actuelle majorité municipale et peut aujourd'hui se prévaloir des résultats obtenus à Paris.

La poursuite de l'application de la loi de 2003 est d'autant plus importante à mon sens que sa deuxième phase, désormais abandonnée, prévoyait de lutter contre l'absence de précision d'arrêt, qui est responsable de 40 % des accidents.

Deuxième réflexion, à propos de l'association "Exigence ascenseurs" (A.E.A.), réunir dans un espace tel que cette association les acteurs de la maintenance des ascenseurs pour assurer un saut qualitatif et un plus en matière de sécurité est évidemment bienvenu, mais permettez-moi cependant d'exprimer mon incompréhension sur l'absence totale et la mise à l'écart - n'ayons pas peur des mots -, sur l'absence des entreprises ascensoristes.

Il me semble qu'elles ont leur mot à dire, ne serait-ce que pour faire valoir les conditions de travail souvent délicates et pénibles de leurs techniciens ou pour participer aux points d'étape sur la situation du projet sur la situation du parc.

En raison de leur expertise et de leur implication essentielle sur ce sujet, je ne vois pas très bien pour quelles raisons les ascensoristes pourraient être écartés de cette manière. Je pense que nous serions bien avisés de créer, à l'intérieur de l'A.E.A. ou en dehors, un espace consultatif et naturellement non décisionnaire afin de permettre une meilleure association des entreprises du secteur et une meilleure représentation de leurs salariés vers l'objectif commun de modernisation des ascenseurs.

Enfin, une interrogation d'ordre technique, et je rejoindrai quelque part les demandes d'informations chiffrées et techniques de mon collègue Jérôme DUBUS, une interrogation d'ordre technique. On nous parle dans la communication de deux outils de suivi : la télésurveillance d'une part et les boîtes noires d'autre part.

Ne s'agit-il pas ici d'une sorte de redondance dans un certain nombre d'espaces. Je constate par exemple qu'EFIDIS a fait le choix de la télésurveillance à 100 % dans son parc. Je vous ferai donc remarquer qu'à ce titre, la modernisation du parc a un prix, que ce prix est particulièrement élevé même s'il est visiblement, dans les évolutions tarifaires que vous présentez, plutôt limité, notamment avec le chiffre que vous nous donnez sur la S.I.E.M.P.

Je me demandais s'il n'y avait pas là, quelque part, une sorte de redondance mais naturellement, il s'agit là de ma part d'une question technique et certainement pas d'un point de vue arrêté.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors concernant les ascenseurs, ce n'est quand même pas du tout la première fois qu'on discute de cela puisqu'il y avait eu, comme cela a été dit précédemment, une M.I.E. sur le sujet, donc on a déjà eu souvent l'occasion de réfléchir et de débattre de la nécessité d'améliorer la qualité de vie dans les immeubles sociaux et la performance du parc d'ascenseurs, qui en est une composante majeure.

Vous vous félicitez dans cette communication de la création de l'association "Exigence Ascenseurs", structure de coopération pour l'amélioration du parc d'ascenseurs dans le logement social, qui regroupe bailleurs, usagers et personnalités qualifiées.

C'est effectivement une avancée intéressante mais elle ne doit pas être un prétexte pour les bailleurs à commettre des abus à l'égard de leurs locataires, et c'est d'ailleurs à la Ville de veiller à ce que les bailleurs respectent bien leurs obligations dans ce domaine.

Or, et cela a été dit par d'autres collègues, on a appris en début de semaine dernière que contrairement à toute forme de réglementation en matière de charges locatives, le bailleur "Paris Habitat" a facturé à ses locataires une part importante des frais liés à l'entretien du dispositif de télésurveillance des ascenseurs.

Aujourd'hui encore, ou jusqu'à tout récemment, ce bailleur persiste dans la récupération abusive de ces charges. Le syndicat du logement et de la consommation, S.L.C.-C.S.F., a donc entrepris cette action de groupe devant le Tribunal de grande instance contre "Paris Habitat" afin d'obtenir ce remboursement de dépenses de télésurveillance des ascenseurs pour près de 100.000 locataires.

Cette pratique illicite occasionne un préjudice annuel de 10 euros par locataire concerné et selon la S.L.C.-C.S.F., soit un préjudice total pouvant atteindre 3 millions d'euros pour les locataires de "Paris Habitat" sur les trois dernières années ; ce n'est quand même pas rien.

Suite à cela, je sais que M. Ian BROSSAT a demandé un moratoire sur les charges locatives indues. Donc c'est très bien, mais je pense que cela ne va pas être suffisant. Les locataires indûment prélevés doivent

impérativement être remboursés, et ce n'est pas à eux d'assumer dans leurs charges locatives les frais de télésurveillance des ascenseurs.

De plus, je veux soulever un autre problème qui a été aussi soulevé par d'autres collègues avant moi, lié aux charges des locataires dans ce domaine. Lorsque les prestataires ne respectent pas leurs obligations en matière d'entretien des ascenseurs, ils versent aux bailleurs des pénalités pour non-respect de leurs obligations.

Suite aux conclusions de la M.I.E. sur les ascenseurs et au vœu de l'Exécutif adopté en décembre 2011 par le Conseil de Paris, il avait été décidé à l'époque d'encourager les bailleurs, soit à répercuter ces pénalités versées par les ascensoristes par des baisses de charge, soit de les affecter à la création d'un fonds de financement du portage des biens ou des personnes en cas d'ascenseurs défaillants.

Or, dans les faits, le montant du portage pour "Paris Habitat" par exemple, a toujours été bien inférieur au montant total des indemnités perçues des ascensoristes par le bailleur. Et aucune déduction de charge n'a été effectuée pour compenser la perte ainsi subie par les locataires.

Je demande donc dans le vœu rattaché que ces sommes, une fois déduit le montant alloué au fonds de portage, soient reversées aux locataires, qui n'ont pas à payer dans leurs charges locatives des services auxquels ils n'ont pas eu accès. Cela relève du droit des locataires le plus élémentaire. Il s'agit des frais de télésurveillance ou des sommes perçues suite aux manquements des ascensoristes. La Ville doit s'assurer que les bailleurs comme les prestataires de services en matière d'ascenseurs respectent les droits des locataires et leur reversent les sommes indûment perçues par le biais des charges locatives.

C'est le sens du vœu que j'ai déposé. J'espère qu'il va être adopté.

Or, j'ai peur que non étant donné qu'il y a un vœu de l'Exécutif mais qui le rogne beaucoup, à mon avis, mais vous allez me répondre.

Les éléments positifs que vous soulevez dans votre communication, je le répète, ne doivent pas masquer les défaillances dont font parfois preuve les bailleurs pour ce qui est de la perception et de l'utilisation des charges versées par les locataires.

J'espère vivement qu'à l'avenir, la Ville veillera à cela avec la plus grande attention et que vous rétablirez très rapidement les locataires dans leurs droits en obtenant des bailleurs le remboursement des charges dûment versées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, je souhaiterais exprimer la satisfaction du groupe Communiste - Front de Gauche devant les avancées obtenues grâce à la M.I.E. initiée par Ian BROSSAT.

Le nombre de panne diminue. La durée des immobilisations baisse aussi dans des proportions significatives. 18 % de pannes en moins, cela change très concrètement la vie des habitants.

Avant la mise en place de l'association "Exigence Ascenseurs" en 2013 et l'adoption d'un référentiel vraiment contraignant pour ces sociétés et les bailleurs, la maintenance était littéralement bâclée par les ascensoristes.

Ces entreprises surchargeaient leurs techniciens d'entretien en les obligeant à suivre jusqu'à 160 appareils. Ils n'avaient donc pas le temps d'intervenir correctement et privilégiaient la quantité à la qualité.

Les durées de maintenance étaient donc extrêmement faibles - quelques minutes à peine par ascenseur. Et ce n'est pas tout : bien souvent, les ascensoristes ne respectaient même pas les clauses du contrat de maintenance. Les visites périodiques prévues n'étaient parfois tout simplement pas effectuées ou en dépit du bon sens. L'entretien préventif ne remplissait plus son rôle qui est d'empêcher l'usure prématurée des appareils, donc de prévenir les pannes.

La situation de la maintenance corrective, c'est-à-dire l'intervention en cas de panne d'un ascenseur, n'était pas plus enviable. Les délais d'intervention étaient très longs : plusieurs jours d'attente, quasiment sans assistance, pour les locataires.

Lorsque, enfin, les réparateurs arrivaient, l'intervention était insuffisante : 1 heure 30 en moyenne. Or, en 1 heure 30, il est impossible de réparer efficacement un ascenseur. L'intervention servait uniquement à la remise en

marche de l'appareil, sans avoir réglé la cause de la panne et, du coup, les ascenseurs retombaient en panne des dizaines de fois par an.

Les ascensoristes faisaient le minimum. Ils profitaient des contrats de maintenance signés par les bailleurs sans assurer un entretien efficace. Les pénalités n'étaient que rarement mises en œuvre, alors même que les locataires étaient, eux, mis à contribution financièrement. Ils étaient perdants sur toute la ligne : leurs services étaient facturés et, pourtant, leur ascenseur tombait systématiquement en panne.

Comme le soulignait la M.I.E., les clauses qui encadraient l'action des techniciens étaient chaque année moins strictes, notamment sur les délais d'intervention.

Face à ce constat, je ne peux qu'insister sur la nécessaire intervention des pouvoirs publics, rendue chaque jour plus indispensable face au comportement d'entreprises qui se croient tout permis. Même la Commission européenne s'est permis de monter au créneau pour mettre fin à leurs pratiques scandaleuses et a condamné en 2007 les quatre premiers fabricants mondiaux d'ascenseurs à une amende record de 1 milliard d'euros.

Pour se faire entendre de ces multinationales, il est donc plus que jamais nécessaire de se rassembler. L'enjeu est de peser collectivement.

L'association "Exigence Ascenseurs" me semble particulièrement bien venue pour défendre les intérêts des locataires.

Pour le reste, il y a des avancées très nettes. Un seul exemple : le nombre d'ascenseurs suivis est passé de 160 à 90, ce qui permet aux techniciens de faire correctement leur travail. Le risque zéro et la société technologique sans panne n'est qu'un horizon lointain, ne soyons pas démagogues.

Maintenons la pression conjointe des locataires, des bailleurs et de la Ville sur les sociétés d'ascenseurs et nous espérons que, dans quelques années, entre une amélioration des interventions et le remplacement du parc le plus ancien, les locataires du parc social parisien n'auront plus à connaître que très épisodiquement ces désagréments.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dernière oratrice, Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Cette communication, au vu du nombre d'inscriptions ce soir, semble un des moments majeurs de ce Conseil de Paris. Elle concerne, bien évidemment…

Et c'est à 20 heures 30, en plus, absolument !

Mais la preuve : on est encore tous présents pour voter ou, en tous les cas, on est assez nombreux. En tous les cas, de mon côté, je vois pas mal de têtes. C'est vrai que c'est un peu plus vide de votre côté, je le reconnais bien volontiers !

Ce que j'entends surtout et ce que j'ai entendu des interventions de l'Opposition, c'est que vous peinez beaucoup quand même à discréditer cette communication.

On a fait mieux mais pas assez, on a fait mieux mais pas assez vite et puis, surtout, Monsieur DUBUS, c'était assez étonnant, nous a parlé de beaucoup de choses mais pas tellement des ascenseurs : de la qualité générale de l'habitat social, on n'aurait rien fait pendant ces dernières années. Je pense que vous ne deviez pas être là quand nous avons, par exemple, voté les nombreuses délibérations concernant des Plans climat et les quelques millions que la collectivité, comme les bailleurs parisiens, y ont consacrés.

Voilà !

Pour en revenir au vrai sujet, il est quand même des faits qui sont incontournables. La mise aux normes est quasiment achevée, la maintenance s'est nettement améliorée. Ce ne sont pas juste des mots mais des chiffres et des statistiques. C'est peut-être cela, justement, qui est troublant. Les améliorations sont, de fait, incontestables.

Pour ce qui est de la mise aux normes, comme je vous le disais, elle est achevée pour l'immense majorité du parc d'ascenseurs des bailleurs de la Ville. Nos bailleurs ont ainsi poursuivi leur effort d'équipements pour assurer à la fois un meilleur suivi des appareils et une sécurité renforcée pour les usagers.

Pour ce qui est du suivi des pannes, on a évoqué tout à l'heure deux dispositifs :

- les boîtes noires qui avaient été demandées par la M.I.E. et qui ont été, comme cela avait été demandé, généralisées. C'est une forme de télésurveillance qui permet à tous de disposer d'informations fiables et précises. Les anomalies sont ainsi recensées en temps réel et transmises au prestataire chargé de l'entretien.

- également la téléalarme, c'est-à-dire un dispositif assez classique qui permet aux usagers d'être mis en relation rapidement avec un centre d'appel en cas de panne.

Ces deux dispositifs ont clairement amélioré le quotidien des locataires du parc social. Ils répondent ainsi très concrètement à leurs attentes légitimes en les protégeant lorsque les ascensoristes ne remplissent pas leurs obligations contractuelles.

Car je vous le dis, chers collègues, ne nous trompons pas de cible : la cible, ce n'est pas les bailleurs, c'est du côté des pratiques et des défaillances des ascensoristes que se trouve le cœur du problème. C'est justement pour cela que nous avions créé une M.I.E. ; ce sont aussi les conclusions qu'elle avait émises à ce moment et que nous avions tous votées à l'unanimité. C'est aussi pour cela, d'ailleurs, que nous avions réclamé des pénalités de retard, pas pour autre chose.

La question qui nous concerne en priorité, c'est celle de la sécurité des appareils. Une mauvaise maintenance expose leurs usagers à des accidents très graves, voire mortels. Malheureusement, ce que l'on a pu constater, c'est aussi que c'étaient plutôt les techniciens qui en étaient les premières victimes. La sécurité des usagers dépend directement d'une maintenance efficace de la part des techniciens qui interviennent sur les appareils. Or, pour que la maintenance soit performante, il faut que les conditions de travail des techniciens soient optimales. Lorsque les ascensoristes minutent chaque intervention et obligent les techniciens à suivre un nombre trop important d'ascenseurs, ce sont les risques professionnels et la pénibilité qui augmentent et évidemment la sécurité de tous qui recule.

Cette collaboration active entre les bailleurs a débouché il y a un an sur la création de l'association "Exigence Ascenseurs" qui est un modèle à suivre. Les expériences de chacun ont pu être partagées et leurs exigences coordonnées pour peser lors des négociations avec les entreprises d'ascenseurs. Des critères très précis ont été intégrés dans le référentiel A.E.A. qui implique notamment un meilleur niveau de formation des techniciens, une formation continue et spécialisée selon les types d'appareil ou encore un nombre maximum d'appareils à expertiser à chaque tournée de maintenance.

L'application du certificat M.A.S.E., Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises, est aussi une avancée significative. L'entreprise est désormais évaluée par une association indépendante, chargée de délivrer cette certification sécurité, santé et environnement.

La charge de travail des techniciens devient ainsi compatible avec le respect des règles élémentaires de sécurité et, logiquement, l'amélioration de la maintenance a porté ses fruits : le nombre de pannes a diminué, la durée d'immobilisation a, elle aussi, baissé et les délais d'intervention se sont réduits. L'indisponibilité moyenne des ascenseurs a ainsi baissé de 10 %. Cela correspond à peu près à une demi-journée de fonctionnement en plus chaque année, ce qui est loin d'être anecdotique. Pour des populations fragiles, dont la mobilité dépend du bon fonctionnement de leur ascenseur, ces 10 % constituent une amélioration très concrète de leur quotidien.

La peur d'utiliser l'ascenseur recule, la peur de se retrouver, soi-même ou un proche, enfermé en cas de panne diminue et, surtout, les habitants se sentent mieux écoutés et respectés, ce qui est aussi un de nos objectifs.

Bref, cette communication démontre les avancées très nettes que nous obtenons, lorsque tous les acteurs se mobilisent au service de l'intérêt général.

Je m'arrête ici.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je vous remercie tous de vos interventions extrêmement complètes, auxquelles Ian BROSSAT va répondre en 5 minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous tous.

Je voudrais évidemment saluer l'ensemble des interventions des uns et des autres. J'ai été un peu surpris par l'intervention de M. DUBUS qui, en 5e Commission, a expliqué que la situation des ascenseurs s'améliorait et qui explique le contraire lorsqu'il arrive en Conseil de Paris.

Mais, enfin, cela doit faire partie des mystères de la politique et je crois que je ne m'y habituerai jamais.

Ce que je sais, en revanche, c'est que la question des ascenseurs est une question essentielle. C'est une question de vie quotidienne parce qu'elle renvoie à une question plus large qui est une question très importante qui est celle de la gestion locative et de la qualité de service pour les habitants du parc social. La Maire de Paris a fait de cette question de la qualité de service une question primordiale. Il nous faut continuer à produire de nouveaux logements sociaux, mais il nous faut surtout, dans le même temps, améliorer l'entretien et la qualité de service aux locataires. Nous avons, dans ce domaine, des efforts à faire.

De ce point de vue, l'expérience que nous avons faite avec la question des ascenseurs est une expérience qui peut être riche d'enseignement. Nous avons, en effet, en 2010, établit cette Mission d'information et d'évaluation qui nous a permis à la fois de dresser un constat, à l'époque inquiétant, sur la situation des ascenseurs du parc social et, dans le même temps, de mettre en place des mesures, un plan de bataille qui visait à améliorer le fonctionnement des ascenseurs de notre parc social.

Eh bien, cette communication nous montre aussi le chemin que nous avons parcouru. Au fond, il peut se résumer en trois questions fondamentales.

D'abord, le premier sujet pour nous, c'était de mieux contrôler le fonctionnement des ascenseurs. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place, sur l'ensemble des ascenseurs du parc social, des boîtes noires qui nous permettent de détecter le nombre de pannes en temps réel et d'infliger des pénalités aux ascensoristes, lorsque nous constatons qu'il y a des pannes et que, donc, le fonctionnement de l'ascenseur n'a pas été correct.

Le premier sujet, c'était donc de mieux contrôler et nous avons maintenant l'ensemble des ascenseurs de notre parc social qui sont dotés de ces boîtes noires et c'est une bonne nouvelle.

Le deuxième sujet, la deuxième question qu'il fallait traiter, c'était de baisser le nombre de pannes. Or, le constat que nous faisons aujourd'hui - c'est un constat qui est très clair et qui a été établi dans cette communication - , c'est que le nombre de pannes a baissé. D'abord, le taux moyen de pannes par ascenseur et par an a diminué de 18 %, puisque nous sommes passés de 9,6 pannes par an à 8 pannes par an en moyenne.

Evidemment, ce n'est pas suffisant. Evidemment, il faut continuer à progresser, mais nous sommes sur le bon chemin. Je constate d'ailleurs que les pannes longues, celles de plus de 72 heures, ont diminué de 78 % entre 2012 et 2014, ce qui montre que nous avons des résultats à la clef.

Et le troisième sujet, c'est de mieux s'organiser face au milieu des ascensoristes, parce qu'effectivement, comme cela a été dit par Raphaëlle PRIMET, comme cela a été dit par Virginie DASPET, le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit d'un milieu bien particulier. Vous avez rappelé la condamnation par la Commission européenne des quatre multinationales ascensoristes et que, pour améliorer le rapport de force entre nos bailleurs et les ascensoristes, il était primordial que les bailleurs soient plus puissants.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé cette association "Exigence Ascenseurs", qui rassemble aujourd'hui 23 bailleurs sociaux et qui permet donc à nos bailleurs de porter des exigences vis-à-vis des ascensoristes, notamment la question du nombre d'ascenseurs traités par chaque technicien.

Nous le savons très bien, si chaque technicien a en charge 150 ascenseurs, c'est la maintenance qui finit par être sacrifiée et c'est la raison pour laquelle nous avons porté des exigences dans ce domaine, qui sont bonnes pour la maintenance et donc bonnes pour les locataires, mais qui sont aussi meilleures pour les conditions de travail des techniciens ascensoristes, qui travaillent souvent dans des conditions particulièrement difficiles.

C'est dire que nous avons avancé. Nous allons continuer à avancer dans ce domaine, parce qu'il s'agit effectivement d'une question de vie quotidienne pour les habitants du parc social.

J'en viens au vœu qui est présenté par Danielle SIMONNET, et aux réponses que nous pouvons lui apporter. Il s'agit en réalité d'un vœu qui est d'une certaine manière daté, périmé, puisque nous avons d'ores et déjà répondu par des actes aux questions qui sont posées par ce vœu.

Nous y avons répondu par quatre actes.

D'abord, au sein des Conseils d'administration de nos bailleurs, nous avons établi un moratoire sur la récupération des charges de téléalarme. Nos bailleurs sociaux ne récupèrent donc plus les charges de téléalarme.

Deuxièmement, nous avons demandé à nos bailleurs sociaux, enfin du moins à ceux qui sont concernés, de faire une étude sur le remboursement de ces charges de téléalarme, et cette étude sera soumise lors des prochain Conseil d'administration, c'est-à-dire au mois de décembre. Si le doute juridique persiste sur la récupérabilité de ces charges de téléalarme, ce doute profitera aux locataires.

Troisièmement, je rappelle le principe que nous avons établi, à savoir que lorsqu'il y a des pénalités qui sont établies parce qu'il y a eu des pannes, cela doit revenir aux locataires, soit sous forme de services améliorés, soit sous forme de baisse des charges.

Quatrièmement, j'ai souhaité que nous ayons une discussion plus globale avec nos bailleurs sur la question des charges et de leur récupérabilité.

Nous aurons une réunion début novembre qui permettra avec nos bailleurs de faire le point sur l'ensemble de ces sujets.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je suppose que le vœu n° 97 est maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu parce que si sur le premier aspect, au niveau de la question de la télésurveillance, je trouve que le vœu de l'Exécutif répond bien, sur deuxième aspect, le vœu de l'Exécutif n'y répond pas de manière précise.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT pour une explication de vote.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je vais faire une explication de vote sur les deux vœux.

Celui de Mme SIMONNET, nous le voterons, parce qu'il répond effectivement…

Attendez, laissez-moi terminer car on vote le vôtre aussi. Alors, au lieu de rigoler, écoutez !

On votera celui de Mme SIMONNET parce qu'il va dans le sens de ce que j'ai moi-même dénoncé dans le cadre de la mission, qui était la conclusion 26 et qui est reprise dans le vœu de l'Exécutif.

M. BROSSAT vient d'expliquer que le vœu de Mme SIMONNET ne servait à rien puisqu'il avait déjà agi, mais vous proposez un vœu de l'Exécutif. C'est quand même un peu aberrant, cette situation !

Pour se border complètement, nous voterons celui de Mme SIMONNET et celui de l'Exécutif avec un amendement. Nous vous demandons que la réflexion globale, que vous souhaitez mener avec les locataires et les bailleurs sociaux, vous puissiez aussi y inviter les élus de la M.I.E., parce que cela me semble quand même normal.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Galla BRIDIER pour une explication de vote du groupe Ecologiste.

Mme Galla BRIDIER. - .Très rapidement, je vous rassure.

C'est pour dire que nous nous abstiendrons sur le vœu de Mme SIMONNET, non pas parce que nous ne sommes pas d'accord, surtout sur le deuxième point et pour lequel nous attendons plus d'éléments, mais parce que nous attendons la remise à plat globale proposée par l'Exécutif, qui se fera au sein des bailleurs, sur la question de la récupération des charges. C'est lors de cette réflexion que nous verrons la question spécifique de la déduction des charges des locataires, des pénalités, etc.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Non.

Je précise que Frédérique CALANDRA et Roger MADEC, qui sont dans la salle, ne prendront pas part au vote, car ils sont présidents des organismes de logements sociaux sur les deux vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 250).

Il n'y a pas de vote sur la communication elle-même.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au 357-359, rue des Pyrénées (20e).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au 357-359, rue des Pyrénées (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 98, 99 et 99 bis sont relatifs au 357-359, rue des Pyrénées.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, puis à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, chacun pour 2 minutes.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, l'incendie qui s'est produit dans l'immeuble du 357-359, rue des Pyrénées le 25 septembre dernier, et qui a détruit quatre appartements, est le triste reflet d'un fait encore trop répandu à Paris, malgré les efforts produits par la Municipalité depuis 2001, et singulièrement dans le 20e : l'insalubrité des logements dans un certain parc privé.

A l'origine conçu comme un foyer d'hébergement de La Poste, cet immeuble composé de 138 studios, compte aujourd'hui de nombreux cas de sur-occupation : certaines familles y vivent en effet à 6 dans moins de 20 mètres carrés. De surcroît, l'extrême précarité de certains ménages a conduit la mairie du 20e à intervenir à plusieurs reprises, soit par solution de relogement pérenne, soit par le biais de l'hébergement d'urgence.

Mais en l'espèce, ces interventions sont un puits sans fond, puisque les studios libérés sont immédiatement reloués par le propriétaire qui se comporte en marchand de sommeil.

En 2010 déjà, la situation de cet immeuble était connue de nos services techniques, puisqu'à l'occasion d'une déclaration d'intention d'aliéner, la Ville avait engagé une procédure de préemption. Cette procédure n'a toutefois pas pu aboutir en raison d'un désaccord sur le prix ; le propriétaire proposant évidemment un prix extrêmement élevé.

Qu'il s'agisse de la construction de logements neufs ou de la réhabilitation du parc dégradé, nous avons fait du logement l'une de nos priorités. Aussi, compte tenu des circonstances présentes, nous devons engager sans attendre les mesures nécessaires pour enrayer le mal logement qui singularise cette adresse.

Nous devons donc d'abord profiter de la modification du P.L.U. récemment engagée pour y inscrire une réserve pour logement social. Cet immeuble doit retrouver sa vocation initiale, à savoir offrir du logement social spécifique à destination de personnes seules ou en couple, mais cette fois-ci dans des conditions dignes.

Deuxièmement, et il s'agit là d'un acte fort, j'en ai conscience. Si les conditions sont bien sûr réunies, nous devons engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble en question en vue de son conventionnement. Il s'agit, selon moi, de la mesure la plus concrète et la plus adaptée à ce cas scandaleux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous avons fusionné le vœu, nous avons le même vœu et je n'ai rien à rajouter à ce qu'a dit Frédérique CALANDRA. Nous avions déjà fait un vœu en 2011, je crois. Sinon, nous portons exactement les mêmes attentions au 357, rue des Pyrénées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour répondre à la grande fusion.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Frédérique CALANDRA et à Raphaëlle PRIMET d'attirer notre attention sur la situation du 357, rue des Pyrénées.

C'est un dossier, je le sais, qui est suivi de longue date par la mairie du 20e arrondissement, par Frédérique CALANDRA, par Hélène VICQ qui est adjointe à la maire du 20e arrondissement en charge de l'urbanisme.

L'immeuble compte 128 studios qui sont occupés par de nombreuses familles en très grande précarité. Il y a urgence à apporter des solutions très concrètes aux habitants de cet ensemble qui, pour un certain nombre d'entre eux, vivent dans des conditions de sur-occupation et dans des locaux insalubres, situation qui a été renforcée tout récemment par un incendie.

C'est un sujet sur lequel, je le sais, les élus du 20e sont en pointe, puisque c'est d'ailleurs à leur initiative que ce vœu a été débattu en Conseil d'arrondissement.

Nous sommes donc mobilisés sur cette adresse, avec les services, avec la mairie du 20e arrondissement, avec les associations que j'ai reçues et qui s'intéressent à ce sujet. Mon cabinet a, depuis, pris contact avec les représentants des propriétaires de l'immeuble.

Notre souhait, évidemment, est que les négociations puissent reprendre rapidement et que la Ville puisse reprendre cet immeuble, qu'un bailleur social puisse reprendre cet immeuble et qu'enfin, les familles qui vivent au 357, rue des Pyrénées puissent vivre de manière digne, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous présentons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 98 du groupe Socialiste est-il maintenu ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Nous acceptons celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 98 et 99 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 251).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mobilité dans le parc de logement social.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 100 et 100 bis sont relatifs à la mobilité dans le parc de logement social.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, sur la mobilité dans le parc social, j'en ai parlé tout à l'heure puisque c'était aussi l'un des sujets de la déclaration sur les ascenseurs, donc je ne vais pas y revenir. C'était la même chose.

Simplement, pour vous dire que nous sommes d'accord avec le vœu de l'Exécutif qui reprend ce que nous demandons, sous réserve que nous ayons un amendement complémentaire pour que nous soyons, nous,

représentants de l'opposition, intégrés dans les réunions du comité inter-bailleurs. Cela nous paraît extrêmement important que nous puissions y être, et notamment les représentants de l'opposition qui siègent dans les conseils d'administration des bailleurs en question et qui siégeront également dans ce comité inter-bailleurs.

On votera le vœu de l'Exécutif, on retirera le nôtre sous réserve de cet amendement complémentaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Si ce vœu porte effectivement sur la mobilité dans le parc social, je vois qu'il s'agit d'un objectif qui nous rassemble et tant mieux. Il y aura d'ailleurs présentation au Conseil de Paris d'une charte des mutations revue, qui nous permettra de rehausser nos objectifs en matière de mutation. Cette charte sera présentée au Conseil de Paris au premier semestre 2015.

Je sais qu'elle est attendue par les locataires du parc social qui souhaitent, à juste titre, que la question des échanges soit mieux traitée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Concernant la demande spécifique de M. DUBUS qui, à vrai dire, n'a pas grand-chose à voir avec la question des échanges. En gros, il nous demande que l'opposition puisse être représentée au comité inter-bailleurs. Il y a manifestement des gens ici qui manquent de réunions et dont l'agenda est manifestement trop vide.

La réalité, c'est que le comité inter-bailleurs n'est pas un lieu de débat, mais de décisions. Donc je m'engage à ce que ces travaux puissent donner lieu à des comptes rendus en 5e Commission, mais le fonctionnement actuel du comité inter-bailleurs me paraît tout à fait adapté à sa fonction.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est d'accord, c'est retiré ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, puisque c'est un refus que nous participions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 252).

2014 DU 1116 - Z.A.C. "Cardinet Chalabre" (17e). Avenant à la concession d'aménagement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au dossier de Jean-Louis MISSIKA, qui se redresse.

Nous examinons le projet de délibération DU 1116, portant sur la Z.A.C. "Cardinet Chalabre" dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de ce projet de délibération est, en fait, de prolonger de deux ans la durée de la concession d'aménagement qui lie "Paris Batignolles Aménagement" et la Ville pour la phase Cardinet Chalabre, compte tenu des actions qui restent à y mener.

Mais je veux profiter de ce projet de délibération pour dire un mot sur ce beau projet puisqu'au Nord des Batignolles, ce très ambitieux projet - porté d'abord par Bertrand DELANOË puis par Anne HIDALGO - est devenu une réalité, une réalité pour les habitants du 17e, mais aussi pour les habitants de Clichy et tous ceux des arrondissements voisins qui se retrouvent dans le parc Martin Luther King, le très apprécié poumon vert de ce nouveau quartier.

J'en profite pour saluer la paysagiste Jacqueline OSTY, véritable magicienne qui, avec l'architecte coordinateur François GRETHER, a réalisé un lieu devenu enchanteur pour toutes les générations.

Nous avons encore eu l'occasion de le constater lors des dernières journées Portes ouvertes il y a une dizaine de jours, où plus de 12.000 visiteurs sont venus, ont profité de tous les ateliers, les expositions, les rencontres aussi avec les professionnels et ont été accueillis par "Paris Batignolles Aménagement", que j'ai l'honneur de présider depuis 2012, et par le Pavillon de l'Arsenal qui, pour la première fois, s'unissaient à l'occasion de cet événement.

Je veux dire également que pour ce projet, beaucoup de choses ont été réalisées, beaucoup d'autres restent encore à faire. C'est un nouveau quartier, qui relie les quartiers déjà existants et les communes limitrophes, où il y a des logements, de la mixité dans les logements, des bureaux, des commerces, mais aussi de nombreux équipements publics équipés de nouvelles technologies qui permettent d'avoir un éco-quartier, l'un des premiers à Paris.

Donc je me félicite que "Paris Batignolles Aménagement" et la Ville de Paris puissent continuer à œuvrer ensemble dans le sens de l'intérêt général et pour l'ensemble des Parisiens.

Enfin, je dirai aussi que ce nouveau quartier inaugure, d'une certaine manière, la nouvelle métropole puisque nous sommes là au bord de Paris, si je puis dire, mais Paris n'a plus de portes, et nous ouvrons ainsi les portes, les fenêtres. J'invite, bien évidemment, l'ensemble des Conseillers de Paris à venir aussi visiter ce nouveau lieu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Chère Annick LEPETIT, vous avez dit l'essentiel et, compte tenu de l'heure tardive, je ne vais pas trop m'étendre sur ce projet de délibération.

Je voudrais juste rappeler que l'opération d'aménagement Clichy-Batignolles est une opération emblématique en matière de mixité sociale, de qualité architecturale et d'innovation urbaine, et qu'elle est une opération également qui ouvre Paris sur les communes limitrophes, dans une perspective métropolitaine.

Cet avenant au contrat de concession, qui est un avenant technique, nous permet de rappeler l'incroyable travail qui a été mené sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1116).

2014 DDEEES 1102 G - Subventions (310.000 euros) et conventions à l'association "Réseau Entreprendre Paris".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDEEES 1102 G porte subventions et conventions à l'association "Réseau Entreprendre Paris".

La parole est à Anne SOUYRIS, puis Danielle SIMONNET.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, "Paris Innovation Amorçage", "Paris Finance Plus", "Réseau Entreprendre Paris", "Paris Initiatives Entreprises", "Paris Business Angels".

Depuis plus d'une décennie, la liste est longue de ces dispositifs de soutien aux entreprises menés par la Ville.

Vous nous assurez qu'ils sont créateurs d'emplois : nous n'en doutons pas.

La Ville intervient essentiellement en finançant des structures intermédiaires qu'elle juge adéquates pour répondre aux besoins des entrepreneurs.

Or, l'architecture de l'ensemble de ces dispositifs manque de cohérence. Il est donc difficile pour nous de nous prononcer sur leur efficacité, tant les objectifs et les modalités sont plus ou moins explicites d'une convention à l'autre.

Enfin, dernier point sur lequel nous avons déjà alerté notre Assemblée, la grande oubliée de cette politique publique, l'éco-conditionnalité des aides votées conseil après conseil. Elles sont pourtant un levier puissant vers la conversion écologique de l'économie.

La mise en place de ces conditionnalités sous-tend de réformer les critères des subventions pour les aides directes, mais également de faire évoluer les conventions et cahiers des charges pour les appels d'offres.

Il est important, pour cela, d'accompagner les bénéficiaires afin qu'ils puissent s'adapter à ces nouveaux critères sociaux et environnementaux. Il s'agit de faire œuvre de pédagogie afin de faire changer les pratiques dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes.

Ce travail va s'engager, nous n'en doutons pas. C'est la raison pour laquelle, dans cette attente, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

C'est une abstention positive et amicale mais une abstention.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Moi, j'apprécie le concept d'abstention positive et amicale.

Et amicale !

Danielle SIMONNET, amicale ?

Mme Danielle SIMONNET. - Amicale, amicale, écoutez, avec ce que je vais vous dire dans ce projet de délibération, je ne sais pas si cela va être pris comme tel.

Jean-Louis MISSIKA, mais qu'est-ce que c'est que ce projet de délibération ?

Non, mais franchement !

Alors, ce projet de délibération propose une subvention de 310.000 euros à l'association "Réseau Entreprendre Paris".

Sur le papier, tout cela semble, au premier abord, au tout premier abord, assez beau. "Réseau Entreprendre" se présente comme un réseau basé sur la gratuité, sur la solidarité entre entrepreneurs dans la reprise d'entreprises et la création d'emplois. Elle sélectionne des projets d'entreprise et de P.M.E. Elle leur accorde des prêts sur l'honneur et les met en relation avec des banques pour leur fournir des fonds.

Bien !

Maintenant, on va y regarder de plus près, si vous voulez bien !

L'association à laquelle vous voulez donner la bagatelle de 310.000 euros a été fondée par… vous savez qui ? André MULLIEZ. Bien ! Membre de la famille MULLIEZ, famille collectivement organisée en association familiale qui tient à elle seule la main sur de nombreuses grandes enseignes françaises, qu'il s'agisse d'Auchan, de Saint-Maclou, d'Alinéa, de Boulanger et de nombreuses autres entreprises.

L'un de ses membres, Gérard MULLIEZ, était d'ailleurs reconnu pour être une des premières fortunes de France.

Et des enquêtes, dans l'Humanité d'ailleurs, excellent journal, au passage, ont démontré qu'une partie de cette fortune était fondée sur l'exil fiscal en Belgique, qui représente un gain pour la famille de plusieurs dizaines de millions d'euros par an.

Voilà des gens qui ont une haute conception de l'intérêt général !

J'aimerais quand même que vous m'éclaircissiez sur le lien qui existe entre cette association que vous voulez subventionner et la famille MULLIEZ.

En effet, outre le fait que son président-fondateur est membre de cette famille, de rapides recherches montrent l'existence d'une autre association.

Attention, ça se corse !

La Fondation Entreprendre, qui a son siège social au même endroit que celle que vous voulez subventionner, c'est-à-dire au 32, rue du Faubourg-Poissonnière et qui est dirigée par un autre membre de la famille MULLIEZ et dont plusieurs membres de la même famille font partie de la direction.

Pouvez-vous donc éclaircir le lien qu'il y a entre cette association et cette famille et me garantir que la subvention que vous allouez sert bien l'intérêt général ? Parce que vous comprendrez que j'ai forcément un petit problème de confiance avec la famille MULLIEZ, dont des membres, séparément, peuvent faire des choses très bien, mais forcément, là, cela n'aide pas !

Surtout quand on sait qu'une partie de cette fortune a été faite grâce à l'exil fiscal.

Plus largement, quelles sont les missions allouées à cette association ? Elle constitue une aide à la reprise et à la création d'entreprises, qui prodigue des conseils, alloue des fonds en prêts d'honneur aux entrepreneurs, favorise leur accès au crédit auprès des banques. Est-ce que ces missions-là, mes chers collègues, ne pourraient-elles pas être assurées par des organismes publics, dépendants de la Ville, comme les Maisons du développement économique et de l'emploi ? Les maisons de l'emploi, par exemple ?

Bref, franchement, ces 300.000 euros, on ne peut pas les mettre dans une régie publique pour en faire autre chose ? Parce que là, je n'ai pas confiance.

Cela permettrait, en tous les cas, de garantir une bien plus grande transparence dans la manière dont cet argent sera utilisé et dans les critères d'accès au dispositif.

Je vous rappelle qu'il y a des gens dont c'est le métier, d'aider les entrepreneurs à accéder au crédit et à développer leur entreprise. Il n'y a donc aucune raison de déléguer à une association la tâche de le faire, ni de la subventionner pour cela.

Si les entrepreneurs souhaitent s'organiser d'une manière solidaire entre eux pour aider leurs collègues débutants et transmettre leur expérience, y compris leur expérience familiale, et pourquoi pas leurs conseils dans l'évasion fiscale, je vous invite et je nous invite à ne pas y mettre un centime.

Ou bien alors, voilà, qu'ils s'engagent réellement dans le développement de l'économie sociale et solidaire. Je pourrais proposer que toute la fortune de la famille MULLIEZ soit reversée dans un projet d'économie sociale et solidaire, mais, là, je pense que, même si j'ai vu dans ce Conseil que vous étiez prêts à être parfois sur l'autogestion, je ne crois pas que ce sera possible.

Donc, voilà ! Je ne crois pas une seconde au prétendu désintéressement de leur démarche sur l'entreprenariat social, comme ils le nomment sur leur site Internet. Personnellement, j'ai une autre conception de l'entreprenariat social qui est celui de l'économie sociale et solidaire 100 % coopératif.

Donc, vous l'aurez bien compris : non seulement je vote contre ce projet de délibération, mais j'invite tous les élus qui ont une conscience de l'intérêt général à demander instamment à M. Jean-Louis MISSIKA qu'il soit retiré de cet ordre du jour, que l'on n'adopte pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - A défaut d'être amicale, Danielle SIMONNET était donc familiale.

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il est tard et j'entends bien tout ce que dit Danielle SIMONNET. Je pense simplement qu'elle a tort de considérer qu'une association n'est pas capable de remplir une mission d'intérêt général.

Je veux dire que, depuis dix ans…

Danielle, je t'ai laissée parler et j'ai entendu tes interventions. Laisse-moi répondre !

Depuis dix ans, en fait, nous avons multiplié nos partenariats avec les acteurs du territoire dans le domaine de l'aide au financement des P.M.E., de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et de l'hébergement des entreprises. Nous l'avons fait sous différentes formes : sous forme d'initiatives publiques, sous forme de soutien à des associations, sous forme de partenariats.

Grâce à ces partenariats, la Ville de Paris aide plus de 1.000 nouvelles entreprises par an et contribue ainsi à soutenir l'emploi parisien.

Le Réseau Entreprendre Paris, qui est un réseau associatif créé en 2004 et dont les membres sont largement plus nombreux que la simple famille MULLIEZ… Le fait qu'il y ait un MULLIEZ dans le conseil d'administration ne signifie pas que nous sommes face à une structure possédée par la famille MULLIEZ qui, par ailleurs, pratique le mécénat d'entreprises de façon significative. Le fait qu'ils soient des patrons d'entreprise ne les rend pas nécessairement dangereux.

Ce réseau a le soutien de la Ville de Paris depuis sa création, aux côtés de financeurs privés. Je voudrais quand même rappeler que le budget de fonctionnement de cette association est assumé à 85 % par des financements privés. Le reste, le financement de la Ville de Paris est donc un financement de complément.

Cela propose un mécanisme d'accompagnement d'entrepreneurs par des chefs d'entreprise qui souhaitent transmettre leur savoir par le biais d'heures de bénévolat et de programmes de suivi et de formation.

Oui, il y a des chefs d'entreprise qui font du bénévolat et qui accompagnent d'autres créateurs d'entreprise ou des repreneurs d'entreprise pour les aider à se former et à accéder à l'entreprenariat.

Les entreprises sont sélectionnées après une analyse détaillée de leur projet et le passage en comité de sélection. Le premier critère de sélection est la création d'emploi : c'est un critère que nous avons mis de façon prioritaire pour la subvention que nous versons.

Cela s'est traduit en dix ans par la création de 5.300 emplois à travers les 300 entreprises accompagnées et 85 % de ces 300 entreprises sont toujours en activité, ce qui, dans la situation actuelle de crise, est un résultat très satisfaisant. Le contexte économique est dégradé et difficile pour les créateurs d'entreprise et ce type d'association permet justement un maintien d'activité qui est extrêmement important.

C'est une association qui fonctionne de façon très sérieuse : 308 dossiers présentés en 2013, 34 entrepreneurs sélectionnés, c'est-à-dire un peu plus de 10 %. Les prêts d'honneur sont des éléments essentiels, justement, dans la reprise, par exemple, de petits commerces ou d'artisanat. Ce sont des prêts d'honneur d'un montant moyen de 30.000 euros par entreprise. En 2013, il y a eu la création de 280 emplois. L'objectif que s'est fixé cette association pour 2014 est de 37 entreprises aidées.

J'en viens maintenant aux réflexions de la présidente du groupe Ecologiste de Paris : la politique plus générale de la Ville et le fait qu'il y ait plusieurs associations financées.

D'abord, l'aide au Réseau Entreprendre s'inscrit dans une politique qui consiste à accompagner le parcours du créateur d'entreprise à Paris, à tous les stades de développement. Il faut savoir que, suivant les différents stades de développement, vous avez différents types d'associations :

- au démarrage, pour l'accompagnement au montage du projet par le biais de structures de conseil et de formation, comme les Maisons des entreprises et de l'emploi, les six Maisons des entreprises et de l'emploi, ou le réseau des boutiques de gestion.

- en phase de développement, vous avez des réseaux professionnels, comme le Réseau Entreprendre Paris ou Paris Initiative Entreprise, qui apportent à la fois une expertise et un financement par prêts d'honneur.

- d'autre part, par le biais des structures d'accueil, de conseil et de mises en réseau que sont les incubateurs et les accélérateurs.

Tout au long de ce processus, la Ville propose également des outils financiers.

Ces outils financiers sont, par exemple, Paris Initiative Amorçage ou des mécanismes de garantie bancaire, comme Paris Finance Plus, afin de renforcer notre soutien aux T.P.E. et aux P.M.E. dans ce contexte économique difficile dont je parlais tout à l'heure, qui rend complexe l'accès au financement bancaire.

Depuis quelques années, nous avons également développé des mécanismes d'aides spécifiques autour de l'économie sociale et solidaire. Je pense notamment à des programmes de prêts d'honneur et de garanties développés par "Paris Initiative Entreprise" ou par les réseaux de boutiques de gestion ; je pense aux incubateurs du type "La Ruche". Nous continuerons à travailler, avec Antoinette GUHL et ses équipes, afin de renforcer cette thématique dans nos partenariats avec l'ensemble des réseaux de financeurs et des prêteurs.

Alors est-il possible de rationaliser cela ? Chaque dispositif a sa logique, son public, ses objectifs. La multiplicité des dispositifs répond à la demande. Autant je suis favorable au guichet unique, autant je suis hostile à la structure unique, exemple même de fausse bonne idée. Il ne sert à rien de regrouper toutes ces structures ensemble.

Donc, je suis d'accord avec vous sur le fait de constamment analyser et évaluer l'efficacité des systèmes pour éviter le gaspillage et les doublons. Nous avons entamé une démarche ensemble pour justement optimiser l'ensemble des mécanismes, il faut voir s'il est possible de mettre des conditions environnementales et donc, je pense que nous pourrons trouver des rationalisations.

Il ne faut pas croire que réduire plusieurs associations à une seule soit l'unique solution.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, et je rappelle que le temps de parole est pour tout le monde et que tous nos sujets sont importants.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1102 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1102 G).

Vœu déposé le G.E.P. relatif à la poste du Louvre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des quatre derniers vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 101 et 101 bis sont relatifs à la poste du Louvre.

La parole est à Jacques BOUTAULT pour 2 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avions déjà abordé ce sujet lors du précédent Conseil de Paris, et je me réjouis de voir que la situation a évolué depuis, suite aux échanges que nous avons eus en séance et qui ont donné lieu à une réaction positive de La Poste, et je m'en réjouis.

Bien sûr, je suis toujours, pour l'essentiel, plus que sceptique sur la création de restaurants et commerces haut de gamme dans ce lieu, d'un nouvel hôtel de luxe et toujours très inquiet en ce qui concerne la préservation architecturale du site, notamment en raison de l'absence de classement de celui-ci.

Mais considérant que plusieurs de nos demandes ont été prises en compte, en particulier l'engagement de La Poste à consacrer 1.000 mètres carrés à la logistique urbaine de proximité, pour la livraison du dernier kilomètre, et de développer cette activité tout en maintenant les activités postales sur le site - le bureau de poste et bien entendu les activités de tri et de distribution à partir d'une flotte de véhicules électriques et en mode doux -, je pense que nous avons bien travaillé. D'autant que je le rappelle, même si c'était prévu de longue date, le programme prévoit

l'implantation de logements sociaux, d'un commissariat, d'une crèche et d'un lieu dédié aux étudiants ouvert 24 heures sur 24.

Ce n'est pas un projet de rêve, bien sûr, mais on a un peu avancé dans un sens qui nous paraît plus conforme aux attentes des riverains et des habitants du Centre de Paris, en particulier ceux du 2e arrondissement.

Tel que l'Exécutif nous propose le vœu n° 101 bis, nous le voterons.

Merci pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-Louis MISSIKA, pour vous proposer le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je me réjouis que nous ayons trouvé un terrain d'entente.

Grâce à ce travail en commun, je pense que nous avons eu l'occasion d'améliorer ce projet, aussi bien en matière de mixité, et je pense notamment à ce lieu dédié 24 heures sur 24 aux étudiants, qui rappelle le fait que la poste du Louvre était la seule poste à Paris qui était ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Concernant la partie commerciale, nous allons essayer de faire valoir ensemble l'intérêt de disposer de commerces tournés vers le modèle de l'économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne la logistique, qui est un enjeu stratégique pour Paris, ce sera un élément qui pourra se concrétiser. La Poste a signé en 2013 la charte en faveur d'une logistique urbaine durable. Je pense que d'ores et déjà, elle a pris l'engagement d'utiliser la poste du Louvre comme un élément structurant de son activité logistique et elle a proposé de réserver 1.000 mètres carrés, soit environ 25 % de la surface logistique, à l'utilisation pour du commerce de proximité.

Nous pouvons donc envisager rapidement un groupe de travail spécifique sur ce site, notamment pour répondre aux besoins des commerçants, cibler au mieux les périmètres et les filières.

Ce travail pourra se nourrir de l'étude exploratoire qui est actuellement menée auprès des commerçants et artisans du 2e arrondissement par la DDEEES, la DVD et le NUMA pour voir quels seraient leurs besoins.

Je vous propose donc d'avancer collectivement dans ce sens. Je me réjouis de ce retrait du vœu au profit du vœu de l'Exécutif et je vous propose donc de voter le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'en déduis que le vœu n° 101 est retiré au profit du 101 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pardon ! Nous avons deux explications de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Yann WEHRLING, puis Jean-François LEGARET.

M. Yann WEHRLING. - J'ai l'impression qu'on se rejoue les sketchs à chaque séance : c'est exactement la même chose qui s'est passée la dernière fois, c'est-à-dire qu'il y avait un vœu qui demandait la protection patrimoniale de l'intérieur de la poste du Louvre, qui va être détruite en partie.

J'avais déposé un vœu en ce sens. Les Verts avaient déposé un vœu qui disait la même chose. Les Verts ont retiré leur vœu au profit du vœu de l'Exécutif. J'avais maintenu le mien et on n'avait pas voté finalement sur ce vœu de protection du patrimoine.

Cette fois-ci, on a la même chose. Les Verts proposent un vœu de protection du patrimoine. Ils le retirent au profit de l'Exécutif.

Je ne sais pas si à chaque Conseil, on va faire ce petit jeu-là, mais à la fin cela devient ridicule.

Je regrette que les Verts retirent leur vœu qui demandait la protection de ce patrimoine parce qu'à force, on ne l'obtiendra pas et de toute façon, je crois que c'est un peu râpé.

Donc, on ne votera pas ce vœu de la même manière qu'on ne l'avait pas voté la dernière fois.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'ai rarement vu une distance aussi importante entre un vœu et un vœu bis, alors je ne vois pas très bien à quoi cela sert.

Franchement, je connais bien l'opération. Je crois qu'elle est importante. Je suis heureux en tout cas que l'on n'adopte pas le vœu dans sa forme première parce qu'un moratoire sur le démarrage de tous travaux jusqu'à ce qu'on ait pu se mettre d'accord sur la logistique des livraisons, cela peut prendre longtemps.

Je vous rappelle, cher Jacques BOUTAULT, qu'un groupe de travail avait été mis en place en 2002 sur la réforme de la logistique des livraisons, alors cela risquerait de nous reporter très loin.

Je trouve aussi, comme Yann WEHRLING, que le vœu 101 bis n'est pas particulièrement probant ni utile. Il faudra nous expliquer ce que cela peut apporter.

J'ai plutôt envie de ne pas participer au vote, à mon grand regret.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 253).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la redevance pour création de bureaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 102 est relatif à la redevance pour création de bureaux.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour pouvoir mener à bien notre ambitieux programme de création de logements sociaux, nous comptons entre autres sur la transformation de logements de bureaux inutilisés et obsolètes, véritables gisements de mètres carrés disponibles à Paris - certains parlent même d'un million de mètres carrés.

Cet axe de réflexion présente d'autant plus d'intérêt que nous savons tous que l'offre immobilière d'entreprises en Ile-de-France se situe très majoritairement à Paris et dans les Hauts-de-Seine alors que la majorité des logements se situent eux dans l'Est de Paris et de l'agglomération.

Ce déséquilibre structurel est à l'origine de l'engorgement des infrastructures de transports et contribue à dégrader les conditions de travail de millions de salariés qui, chaque jour, traversent Paris d'Est en Ouest pour rejoindre leur lieu de travail.

Le S.D.R.I.F. s'est d'ailleurs donné comme objectif de résorber ce déséquilibre.

Dans ce contexte, nous accueillons avec appréhension l'éventualité que partout en Ile-de-France, les propriétaires choisissant de rénover leurs bureaux pour les remettre sur le marché de l'immobilier d'entreprise soient exemptés de la redevance pour création de bureaux.

Entendons-nous bien, cette mesure peut être pertinente quand on parle des départements de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ou de grande couronne. Ces territoires ont besoin de traiter l'obsolescence de leur parc de bureaux pour dynamiser ou redynamiser l'activité économique.

Il serait en revanche dommageable d'appliquer cette exonération dans Paris et dans le Département des Hauts-de-Seine. Nous passerions alors à côté de l'opportunité de contribuer au rééquilibrage habitat-emploi dont nous avons tant besoin.

Nous proposons donc dans un premier temps que la Ville de Paris soit mieux associée aux décisions de l'État sur les agréments préfectoraux donnés pour les constructions de bureaux, et nous demandons ensuite que la Ville

de Paris prenne position pour que les opérations de démolition-reconstruction de bureaux à Paris et dans les Hauts-de-Seine ne soient pas exemptées de la redevance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA et avant, je rappelle à Colombe BROSSEL qu'elle est en charge de l'ordre et de la sécurité dans ce Conseil, donc pas pour mettre la pagaille, en fait. Elle s'en fiche ! Elle s'en fout complètement ! Elle continue à discuter.

Jean-Louis.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, à moins que Colombe veuille répondre ? Non ? Bon.

Alors, d'abord, cher Nicolas BONNET, merci pour ce vœu. Ce vœu a pour objectif de soutenir la production de logements, notamment à travers l'objectif que nous nous sommes fixé collectivement de transformation des bureaux obsolètes en logements. Je vous rappelle que l'objectif fixé par la Maire de Paris, c'est minimum 200.000 mètres carrés de bureaux transformés à Paris dans la mandature, donc la redevance pour la création de bureaux doit pouvoir être un outil dynamique, qu'il s'agisse de dynamiques économiques ou de dynamiques territoriales, au profit d'un nécessaire rééquilibrage habitat-emplois entre l'Ouest et l'Est parisien et francilien.

Je vous suis sur votre proposition. Je dirai simplement qu'il n'y a pas que la Seine-Saint-Denis qui ait besoin de rééquilibrage. L'Est parisien - et ce n'est pas l'élu du 12e que vous êtes qui le contestera - a également besoin de rééquilibrage emplois-logements. Et donc, si nous étendons, en quelque sorte, la problématique que vous avez esquissée, qui consiste à ne pas exempter de redevance les opérations de démolition-reconstruction, à condition bien sûr que ce soit en zone de déficit habitat, c'est une piste intéressante qui s'inscrit dans cette dynamique de rééquilibrage. A partir du moment où le bâtiment préexistant n'est plus, il est difficile de dire qu'on ne peut pas y faire du logement pour des raisons techniques, sauf évidemment s'il est situé sur une zone où l'habitat n'est pas recommandé, comme en bordure du périphérique ou des voies ferrées, mais ce n'est pas la majorité des cas.

Donc c'est un choix financier et l'application de cette redevance peut inciter le retour à la fonction logement. C'est pourquoi elle doit être appliquée exclusivement dans les zones déficitaires en logements. Nous pouvons donc effectivement, par l'intermédiaire de la Maire de Paris, faire cette proposition à l'Etat, qui est compétent en la matière, et effectivement, engager un dialogue sur l'enjeu des agréments préfectoraux.

Je vous remercie, donc avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est donc avec un avis favorable que je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 254).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux arcades de la rue de Rivoli (1er).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 103 est relatif aux arcades de la rue de Rivoli, dans le 1er arrondissement, et la parole est à son Maire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que c'est un peu dommage de parler à une heure aussi tardive d'un sujet qui a une certaine importance, parce que Paris a de nombreuses richesses monumentales, mais on a un ensemble qui est exceptionnel à plus d'un titre. D'abord, je le rappelle, c'est le premier règlement d'urbanisme de l'histoire des règlements d'urbanisme, dans le monde entier, d'ailleurs. Et c'est un modèle architectural qui a lui aussi été copié dans le monde entier, et nous avons en quelque sorte le modèle original.

Cet ensemble est aujourd'hui très dénaturé par des étalages qui sont vraiment d'une très grande médiocrité. Je crois que nous en sommes tous conscients.

Cela pose deux problèmes : cela pose un problème - je dirais - de préservation esthétique de cet ensemble remarquable, et cela pose un problème de sécurité. Je me suis d'ailleurs, à plusieurs reprises, adressé au Préfet de

police ou à son représentant pour évoquer cette question. J'ai parlé à Mme POLSKI récemment, j'ai parlé à Jean-Louis MISSIKA depuis quelque temps, et je pense qu'on ne peut pas laisser la situation en l'état.

Alors, c'est vrai que ces arcades sont placées sous un statut très particulier sur le plan de la domanialité, puisqu'elles sont parties privatives des immeubles, ouvertes à la circulation publique.

Donc, parmi les pistes que j'évoque, il y a la possibilité de classer ces arcades dans le domaine municipal, ce qui représenterait une procédure sans doute assez complexe, mais ce serait au moins un moyen de régulariser la situation parce que je signale qu'aujourd'hui, les services de la Ville, qui n'en ont pas l'entretien, font tout de même un certain nombre d'interventions, fort heureusement, en termes de rapiéçage, en quelque sorte, de la voirie quand elle se détériore, ou en termes de propreté.

J'aimerais que l'on puisse, par ce vœu, ce n'est qu'un vœu déjà, prendre date, là aussi, et commencer à manifester ensemble la volonté de réhabiliter ce site qui est tout à fait exceptionnel.

Il y a des modalités sur lesquelles on doit pouvoir avancer. Vous savez que je propose une mesure un peu radicale, mais il faudrait qu'on en discute, c'est la suppression des étalages sous les arcades de la rue de Rivoli.

Cela dépend du Préfet de police et cela dépend du Maire de Paris.

En tout cas, j'espère que ce vœu sera adopté et qu'à l'issue de ce vœu, on pourra se mettre autour d'une table et travailler ensemble sur la préservation et le devenir des arcades de la rue de Rivoli.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

S'il vous plaît, il nous reste un vœu et quelques centaines de projets de délibération à adopter : donc, si on peut garder un peu de calme !

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jean-François LEGARET, je suis désolé de vous décevoir, mais je vais vous proposer de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable et je vais essayer de vous expliquer rapidement pourquoi.

Vous avez parfaitement raison sur le diagnostic et sur la situation des arcades de la rue de Rivoli, mais vous le savez, ces arcades sont régies par un statut particulier : les sols des trottoirs sont des terrains privés appartenant aux copropriétaires, avec une servitude de passage à usage public, donc seule la Préfecture de police est compétente. Celle-ci tolère des étals et des terrasses dans la limite du tiers de la portion du trottoir à compter des façades. Les débordements que vous évoquez peuvent être résolus par une action de la Préfecture de police.

A cette fin, la Maire de Paris a d'ores et déjà saisi la Préfecture de police, afin qu'elle mette fin aux dérives constatées, pour permettre une circulation en toute sécurité des piétons et l'amélioration du paysage urbain.

Alors, vous demandez la municipalisation de cet espace, afin que s'applique le règlement municipal des étalages et terrasses.

Cela ne résoudrait pas nécessairement le problème parce qu'il s'agit de traiter une situation de dérives et d'incivilités. En outre, ce n'est pas neutre ; cela coûterait très cher à la Ville et nécessiterait, qui plus est, l'accord de l'ensemble des copropriétaires.

A ce titre, je vois que vous souffrez d'une maladie qui est assez commune à l'U.M.P., que l'on pourrait appeler la schizophrénie financière de l'U.M.P. : le matin, vous réclamez un sérieux budgétaire et l'après-midi, vous réclamez des dépenses énormes pour transformer des kilomètres d'espaces privés en espace public. Vous imaginez le coût de l'opération pour la Ville de Paris…

En ce qui concerne les devantures et les enseignes, la Direction de l'Urbanisme reste compétente au titre du respect du Règlement local de la publicité. Donc, je pense que nous devrions organiser une visite conjointe sur le site, avec vous-même, avec la Direction de l'Urbanisme et avec la Préfecture de police, pour essayer d'identifier les infractions et de les verbaliser.

Voilà pourquoi je vous propose de retirer votre vœu et d'accepter la proposition que je vous fais de prendre ce problème et de le traiter avec les autorités compétentes, c'est-à-dire la Préfecture et la Direction de l'Urbanisme, sans pour autant jeter notre argent par les fenêtres en rachetant l'espace privé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si vous organisez cette visite, je suis volontaire pour venir parce que, pour le nettoyage, on galère bien aussi !

Jean-François LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je sens qu'il y aura beaucoup de monde, mais merci, en tout cas, de cette réponse. Il faut que cette visite se fasse dans des délais brefs, donc on arrête une date au début de la semaine prochaine.

Dans ces conditions, je suis prêt à retirer le vœu, mais à le représenter si les choses n'avancent pas, bien sûr.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 103 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux conditions de vie dans le secteur Porte de la Chapelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Magie du Conseil de Paris : nous passons directement de la rue de Rivoli à la porte de la Chapelle.

Je donne la parole à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Les habitants du quartier de la porte de la Chapelle sont exaspérés.

Exaspérés par la dégradation de leur cadre de vie.

Ils souffrent de l'accumulation de problèmes et de nuisances : les taxis clandestins qui perdurent, avec l'occupation des trottoirs, et qui génèrent parfois des comportements agressifs, la consommation et le trafic de drogue et d'alcool, la vente à la sauvette, les intrusions dans les halls d'immeuble, la saleté des voies et des trottoirs, des accès au métro qui fonctionnent mal.

Les riverains ont vraiment l'impression d'être abandonnés.

L'objet du vœu que je présente avec Pierre-Yves BOURNAZEL propose d'organiser une concertation avec les différents acteurs : la police, la Ville pour ce qui concerne la propreté, la R.A.T.P., les bailleurs sociaux, les associatifs pour arriver à des actions efficaces. Nous aimons le 18e arrondissement, tous les quartiers du 18e arrondissement, surtout ceux qui souffrent le plus.

Les habitants attendent le respect et la considération auxquels ils ont droit et dont ils ont souvent le sentiment de manquer actuellement.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai été très bref pour ce dernier vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Monsieur HONORÉ, merci à la fois pour cette brièveté et pour ce vœu, qui me laisse tout de même un peu perplexe parce que les considérants sont extrêmement critiques - une critique systématique - et ne reconnaissent pas le travail de concertation mené à ce jour avec l'ensemble des acteurs, parties prenantes de ce secteur.

C'est à cause de ces considérants que je donnerai un avis défavorable.

Bien sûr, le secteur de la Chapelle connaît des dysfonctionnements chroniques, que la Ville de Paris s'emploie à traiter. C'est ce que fait la mairie d'arrondissement, que je tiens à féliciter pour son action continue et courageuse sur le terrain au quotidien. Cela se joue à l'échelle de toute la Ville, en raison des perspectives urbaines fortes et prioritaires, partagées par l'Exécutif, pour ce territoire où se construira le Paris de demain.

Une coopération a été mise en place avec la Préfecture de police. Elle a notamment permis des interpellations en mars dernier et le renforcement de la présence policière depuis le mois de mai.

En ce qui concerne la propreté des lieux, qui est certes un problème, la porte de la Chapelle a fait l'objet d'une OCNA, opération concertée de nettoyage approfondi fin septembre. Ces opérations, couplées à un travail quotidien soutenu de la part de la Direction de la Propreté, ont permis d'améliorer significativement la qualité des lieux.

Les difficultés perdurent, je le reconnais, mais l'action et la concertation avec l'ensemble des habitants, les comités de quartier de Chapelle, Nord comme Sud notamment, sont effectivement engagés.

Laissez-moi, à présent, vous dire un mot des perspectives de long terme.

Le secteur de la porte de la Chapelle fait déjà l'objet d'actions de renouvellement urbain structurant : Chapelle Internationale ; de même la construction du bâtiment du campus Condorcet sur la porte de la Chapelle, qui sortira en 2019.

Nous allons lancer la procédure sur la gare des Mines-Fillettes, qui va faire l'objet prochainement d'un projet de délibération du Conseil de Paris.

La porte de la Chapelle est une composante stratégique et centrale dans le Paris Nord-est élargi. Son aménagement sera important dans la création de la métropole du Grand Paris.

Dans ce contexte, compte tenu des éléments que je vous ai exposés, et en notant que votre vœu appelle à une concertation qui existe déjà sur bon nombre de sujets que vous citez, je vous propose de retirer votre vœu ou sinon, je donnerai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, vous maintenez ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je ne sais quoi dire.

Vous ne connaissez pas la porte de la Chapelle.

Je maintiens mon vœu et je dois dire que les habitants de la porte de la Chapelle vont être très surpris de votre réponse.

Je vous invite, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi, à venir prendre un café porte de la Chapelle. Vous verrez que le quartier est en déshérence et que le quartier est abandonné par les services de la mairie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je crois que vous avez dit ce que vous aviez à dire. Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Représentant de la Préfecture de police et ensuite, au maire du 18e arrondissement.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, juste vous donner quelques éléments d'information sur l'action de la Préfecture de police à la porte de la Chapelle, qui n'est pas abandonnée de notre point de vue.

Lors de la création de la Z.S.P. "Barbès-Château Rouge", la station de métro Marcadet-Poissonniers avait été incluse dans le périmètre. Après avoir réalisé que la forte présence des forces de l'ordre avait provoqué des déplacements de toxicomanes, cette Z.S.P. s'est élargie et a inclus cinq stations supplémentaires, dont la porte de la Chapelle.

Pour vous donner quelques chiffres, l'activité des services de police depuis mi-juillet 2014 a conduit à l'interpellation sur le secteur de la porte de la Chapelle de 42 individus pour faits d'infraction à la législation des stupéfiants notamment.

Concernant les nuisances que vous évoquez dans vos considérants relatifs aux taxis clandestins, je peux vous donner les éléments suivants sur les contrôles de police qui ont été effectués.

Après plusieurs mois de surveillance et de visionnage des caméras de vidéoprotection, les Boers, c'est-à-dire la police spécialisée dans ce domaine, a réussi à faire plusieurs interpellations, en mars 2014, puisque deux chauffeurs ont été interpellés : l'un d'entre eux a été condamné et le deuxième devrait comparaître devant la Chambre correctionnelle du T.G.I. de Paris.

Enfin, soyez assurés que l'action répressive des services de police sur la porte de la Chapelle continuera.

Bien évidemment, le commissaire du 18e est prêt à participer à toute réunion qui serait organisée à l'initiative du maire du 18e.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e, à qui je donne la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur la Maire.

J'imagine que l'heure tardive explique sans doute un certain nombre d'excès. Je ne suis pas certain pour autant qu'elle les justifie et je vais essayer de dire quelques mots de la situation de la porte de la Chapelle que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer dans ce Conseil.

Sur le fond, Jean-Louis MISSIKA a rappelé la transformation qui s'engage dans ce quartier et qui fait suite à la transformation qui a lieu à la porte d'Aubervilliers**,** avec notamment l'arrivée du tramway qui est déjà un acquis.

Je veux redire l'ambition de la Municipalité de retravailler sur ce quartier, l'engagement qui est le mien et celui de l'ensemble de mon équipe pour ce quartier.

Je rappelle aux élus du 18e qu'un conseil de quartier s'est tenu, il y a moins de trois semaines exactement sur ce sujet, réunissant des élus de ma majorité, un certain nombre de mes adjoints, pour parler avec les habitants de l'ensemble de ces questions. La concertation existe et on n'a pas besoin de vœux au Conseil de Paris sur ce sujet. D'ailleurs, je ne suis pas absolument convaincu que le Conseil de Paris soit le lieu idéal pour demander de la concertation sur un quartier.

Le débat a déjà eu lieu au Conseil d'arrondissement, il y a quinze jours maintenant, et les réponses ont déjà été apportées. Je pense qu'il serait logique, mais il est maintenant trop tard, que ce vœu soit retiré. En tout état de cause, je ne voterai pas un vœu qui me demande de faire ce que je fais déjà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal et général, dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal et général, dans les organismes suivants :

Pompes funèbres de Paris (R. 225) :

(Conseil d'administration)

- un représentant titulaire, en remplacement de Nathalie FANFANT, démissionnaire.

Titulaire :

- Sylvie CEYRAC.

Association Théâtre Paris 14 (R. 226) :

(Conseil d'administration et assemblée générale)

Titulaires :

- Pascal CHERKI,

- Jérôme COUMET.

Association International Visual Théâtre (R. 227) :

(Conseil d'administration)

Titulaire :

- Pauline VÉRON.

Commission départementale de la sécurité des transports de fonds de Paris (R. 228) :

- un représentant titulaire, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, démissionnaire.

Titulaire :

- Colombe BROSSEL.

Conseil départemental de sécurité civile de Paris (R. 229) :

- un représentant titulaire, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, démissionnaire.

Titulaire :

- Colombe BROSSEL.

Commission professionnelle des kiosquiers (R. 230) :

- un représentant titulaire, en remplacement de Patrick BLOCHE, démissionnaire.

- un représentant suppléant, en remplacement de Véronique LEVIEUX, démissionnaire.

Titulaire :

- Véronique LEVIEUX.

Suppléant :

- Christophe GIRARD.

Association des cinémas indépendants parisiens (R. 231) :

(Assemblée générale)

Titulaire :

- Laurence GOLDGRAB.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 232) :

- un représentant suppléant (fonctionnaire), en remplacement de Fabienne THIBAULT.

Suppléante :

- Laurence GUILLEM.

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 233) :

- un représentant titulaire, en remplacement de Colombe BROSSEL, démissionnaire.

Titulaire :

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (R. 234) :

(Conseil d'administration)

- un représentant titulaire, en remplacement de Colombe BROSSEL, démissionnaire.

Titulaire :

- Patrick KLUGMAN.

SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers (R. 235) :

- un représentant suppléant, en remplacement de Colombe BROSSEL, démissionnaire.

Suppléante :

- Pénélope KOMITÈS.

Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium St-Germain (R. 236) :

(Conseil d'administration)

- un représentant titulaire, en remplacement d'Etienne MERCIER.

Titulaire :

- Caroline MECARY.

Commission locale d'information du commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) (R. 237) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 225 à R. 237).

Commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des personnels des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance (R. 130 G) :

Titulaires :

- Nawel OUMER,

- le(la) chef du bureau des établissements départementaux,

- un(e) directeur/trice d'établissement départemental de l'aide sociale à l'enfance.

Suppléants :

- Emmanuel GRÉGOIRE,

- l'adjoint(e) au chef du bureau des établissements départementaux,

- un(e) directeur/trice d'établissement départemental de l'aide sociale à l'enfance.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2e collège) (R. 131 G) :

- un représentant titulaire, en remplacement de Colombe BROSSEL, démissionnaire.

Titulaire :

- Pénélope KOMITÈS.

Commission départementale des impôts directs locaux (R. 132 G) :

- cinq représentants titulaires, en remplacement de Rémi FÉRAUD, Pascal CHERKI, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Jean-François LEGARET.

- quatre représentants suppléants, en remplacement de Véronique LEVIEUX, Afaf GABELOTAUD, Catherine BARATTI-ELBAZ, Danièle PREMEL.

Titulaires :

- Thomas LAURET,

- Anne-Christine LANG,

- François VAUGLIN,

- Nicolas BONNET-OULALDJ,

- Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants :

- Emmanuel GRÉGOIRE,

- Alexandra CORDEBARD,

- Claude DARGENT,

- Didier LE RESTE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 130 G à R. 132 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil de Paris, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous nous retrouverons les 17, 18 et 19 novembre prochains.

Que les agents du Conseil de Paris soient remerciés d'être restés jusqu'à cette heure tardive, ainsi évidemment que les collaborateurs de l'Exécutif et des groupes, et tous les élus encore nombreux présents ici.

(La séance est levée le mardi 21 octobre 2014 à vingt-et-une heures cinquante-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Question du groupe UDI-MODEM

QE 2014-27 Question de Mme Maud GATEL et des élus du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la présentation des travaux sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets "Paris 2030".

Libellé de la question :

"Le programme "Paris 2030", initié en 2004 sur proposition du Conseil scientifique de la Ville de Paris, à destination d'équipes de chercheurs relevant d'établissements publics d'enseignement supérieur ou d'organismes de recherche, "contribue à faire progresser les connaissances sur Paris" en récompensant les projets qui parviennent à "esquisser la métropole du futur".

Il constitue ainsi une aide à la prise de décision politique grâce à l'élaboration d'outils stratégiques ou d'indicateurs innovants.

Les projets sélectionnés annuellement par un jury donnent lieu à une présentation succincte et vulgarisée, d'une dizaine de lignes, incluse dans la délibération portant attribution de subventions et votée par le Conseil de Paris.

Cependant, à l'occasion de l'attribution des subventions en 2012, aucune présentation des projets retenus n'a été effectuée.

Aussi, Mme Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MODEM demandent à Mme la Maire de Paris :

- Que les projets lauréats de subventions en 2012 soient brièvement présentés, comme à l'accoutumée ;

- Que cet exposé prenne la forme d'une annexe à la délibération qui sera soumise au Conseil de Paris de novembre 2014 et donne lieu à un exposé oral lors de la réunion de la commission en charge de la recherche et de l'innovation ;

- Qu'une présentation complète et systématique des projets sélectionnés soit effectuée sous une forme à définir à l'occasion de l'adoption annuelle en Conseil de Paris de la délibération portant "subvention, conventions et avenants à conventions avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris 2030""."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, M. Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1538.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 1044.

MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAIEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 33, ainsi que sur les vœux n^{os} 59, 60, 61 et 62.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Laurence GOLDGRAB et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 1086, DASCO 1126.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1086.

Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 1086, DASCO 1151.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, M. Etienne MERCIER, Mme Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1504.

Mmes Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Leïla DIRI, M. Frédéric HOCQUARD et Mme Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 6 G.

Mme Afaf GABELOTAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1047 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1505.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le vœu n° 4 G bis.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1056, DLH 1091, DLH1125.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 1203, DPA 1028.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 166, DEVE 1013, DLH 1126, DLH 1159, DLH 1163.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAIEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 1030, DU 1059, DU 1067, DU 1103.

Mme Karen TAIEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 1044.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 1024.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET, Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 5 G.

Vote spécifié.

M. Yann WEHRLING ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 1119.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DFA 9-G Décision modificative n° 1 d'investissement et de fonctionnement départemental pour 2014.

2014 DFA 24 Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modificative n° 1 pour 2014.

2014 DFA 10-G Individualisation des autorisations de programme départementales votées à la décision modificative n° 1 pour 2014.

2014 DFA 29 Etat spéciaux d'arrondissement - Dotations 2015.

2014 DAJ 1019 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 7 octobre 2014.

2014 DAJ 1006-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 7 octobre 2014.

2014 DDCT 166 Conseil d'administration de la RIVP - Rémunérations annuelles d'un représentant du Conseils de Paris.

2014 DFA 20 Neo Telecoms devenue Zayo France - Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public non routier.

2014 DFA 30 Relevé de prescription d'assiette de taxe de balayage.

2014 DFA 32 Grille tarifaire d'occupation du domaine public non routier par les réseaux de communications électroniques ouverts au public.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DU 1024 Clôture de l'opération Olympiades (13e) - Acquisition des biens auprès de la SEMAPA.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2014 SG 1071 Subvention (2.500 euros) à l'association Céraf Solidarité (18e).

2014 SG 1079 Subvention (5.000 euros) à l'association Aux Captifs, la Libération (6e) pour la prise en charge des souffrances psychiques des personnes victimes de la traite des êtres humains.

2014 SG 1082 Subvention (13.000 euros) à l'association Les Ami-e-s du Mage (20e).

2014 SG 1084 Subvention (2.000 euros) à l'association Léo Lagrange Ile-de-France (20e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2014 DEVE 1072 Subvention (3.000 euros) à l'association Terre de Liens Ile-de-France (3e) pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation au développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France.

2014 DEVE 1073 Subvention (3.000 euros) à l'association Bio Consom'acteurs (7e) pour son projet de mallette pédagogique sur l'agriculture et l'alimentation biologique.

2014 DVD 1074 Subvention (7.000 euros) à l'association Au Fil de l'Ourcq (93410) pour ses activités de valorisation du canal de l'Ourcq et des usines de Trilbardou et Villers-les-Rigault.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2014 DLH 1044 Location d'une emprise communale 50-52, rue Clisson (13e) à COALLIA-Habitat - Avenant au bail.

2014 DLH 1056 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global à contracter par Paris Habitat-OPH en vue du financement de divers programmes.

2014 DLH 1077 Location à ESPACIL Habitat des parcelles 160-162 avenue Paul Vaillant Couturier et d'une partie de la parcelle 158, avenue Paul Vaillant Couturier (14e) - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1091 Réalisation, groupe Rozier Compans Crimée (19e) d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat-OPH.

2014 DLH 1126 Location à la RIVP de l'immeuble 86, quai de la Rapée (12e) - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1156 Place de la République - Résiliation à l'amiable d'un marché.

2014 DLH 1163 Réalisation 39, rue de Richelieu (1er) de 2 PLA-I par la RIVP.

2014 DLH 1166 Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de partenariat Ville de Paris-Etat.

2014 DLH 1168 Immeuble communal 20-22, rue Madame (6e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2014 DDCT 2 Subventions (47.500 euros) à 10 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier Fontaine-au-Roi (11e) dans le cadre du programme "Animation sociale des quartiers".

2014 DDCT 4 Subventions (25.000 euros) à six associations menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier La Chapelle (18e) dans le cadre du programme "Animation sociale des quartiers".

2014 DDCT 7 Subventions (60.500 euros) à 20 associations et conventions avec 7 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier Flandre (19e).

2014 DDCT 8 Subventions (53.000 euros) à 10 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier Belleville (20e).

2014 DDCT 9 Subventions (22.500 euros) à 8 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier Porte St Denis-Porte St Martin (10e).

2014 DDCT 35 Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Afrique Partenaires Services pour des travaux dans son local (14e).

2014 DDCT 37 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Espace Universel pour l'aménagement de son local associatif (10e).

2014 DDCT 45 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Régie de quartier Passerelles 17 (17e).

2014 DDCT 53 Subventions (14.400 euros) à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Troisième enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11e).

2014 DDCT 56 Subventions à 16 associations (48.000 euros) et conventions sur les quartiers Politique de la Ville au titre du Fonds d'Innovation Sociale.

2014 DDCT 59 Subventions (27.500 euros) à 11 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e). Troisième enveloppe pour 2014.

2014 DDCT 60 Subvention (2.800 euros) et convention avec l'Association Ressources Unies pour des travaux d'embellissement de la vitrine de son local , 21 rue de la Goutte d'Or (18e).

2014 DDCT 62 Subventions (23.000 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e). Troisième enveloppe 2014.

2014 DDCT 64 Subventions (42.500 euros) à 23 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est, Danube-Solidarité.

2014 DDCT 65 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux Rives - FTCR (19e).

2014 DDCT 82 Subventions (6.500 euros) et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e).

2014 DDCT 83 Subventions (21.885 euros) à 7 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Troisième enveloppe. Quartier de la Goutte d'Or (18e).

2014 DDCT 84 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Graine de Jardins pour des travaux d'embellissement de la devanture situé au 21, rue de Jessaint (18e).

2014 DDCT 95 Subvention (3.000 euros) à une association menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Quartier Amiraux Simplon (18). Troisième enveloppe pour 2014.

2014 DDCT 96 Subventions (13.700 euros) à 7 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Porte Montmartre Clignancourt (18e). Troisième enveloppe pour 2014.

2014 DDCT 102 Subventions (10.000 euros) à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Troisième enveloppe 2014. Quartier Belleville Amandiers (20e).

2014 DDCT 109 Subventions (29.000 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Quartier Est 20e. Troisième enveloppe pour 2014.

2014 DDCT 127 Subventions (3.000 euros) à 3 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la politique de la Ville (10e). Troisième enveloppe 2014.

2014 DPP 1013 Subvention (20.000 euros) et convention avec Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker pour l'attribution d'une subvention au titre de la lutte contre la récidive.

2014 DPP 1024 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile de Paris.

2014 DPP 1031 Subvention (400 euros) et convention avec l'Association Le Mystère Bouffe dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10e arrondissement.

2014 DPP 1049 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Vivre ensemble à Maroc Tanger au titre de la prévention de la délinquance.

2014 PP 1038 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2014 PP 1039 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat relative à certaines prestations d'analyses médicales.

2014 PP 1040 BSPP - Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2014 DDCT 88 Subventions (23.000 euros) accordées à deux associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 90 Subventions (50.000 euros) et conventions avec quatre associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 94 Subvention (14.500 euros) à cinq associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 98 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Charonne, au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2014 DDCT 38 Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres pour des travaux de rénovation et d'aménagement dans son local du quartier Fontaine au Roi (11e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteures.

2014 DASES 1280-DDCT-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association EIDIP (Stains 93).

2014 DASES 1281-DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DDCT 116 - DAC - DJS - DASCO Subvention (13.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "Compagnie Graines de Soleil" pour des projets politique de la ville dans le quartier de la Goutte d'or (18e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2014 DDCT 57 - DJS Subvention (17.391 euros) et convention avec l'association Strataj'm.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VERON, rapporteures.

2014 DASCO 1064 Locaux scolaires municipaux - Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition avec l'Académie de Paris.

2014 DASCO 1081 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2015-2016.

2014 DASCO 1085 Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations 2015.

2014 DASCO 1011-G Concessions de logement dans des EPLE départementaux - Modalités d'attribution.

2014 DASCO 1047-G Subventions (50.000 euros) à 7 associations intervenant dans des collèges dans le cadre de projets éducatifs.

2014 DASCO 1049-G Dotations (123.475 euros) aux collèges pour le financement de projets d'activités éducatives.

2014 DASCO 1050-G Dotations (278.772 euros) aux collèges pour le financement de voyages scolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

2014 DASCO 1054-G Collèges publics - Dotations 2015 (15.750.771 euros).

2014 DASCO 1058-G Divers collèges publics - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2015.

2014 DASCO 1060-G Divers collèges publics parisiens – Dotations (17.450 euros).

2014 DASCO 1065-G Subvention (2.000 euros) à l'Office pour la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2014 DDEEES 1115 Subvention (8.000 euros) à CALIF (Club Action des Labels Indépendants Français).

2014 DDEEES 1116 Subvention (9.000 euros) à l'association Pages.

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2014 DDCT 110 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et versement de la cotisation correspondante.

2014 DICOM 1020 Accord-cadre relatif à l'aménagement scénographique des expositions de l'Hôtel de Ville - Appel d'offre ouvert.

2014 DRH 1007 Fixation du statut particulier applicable au corps des puéricultrices de la Ville de Paris.

2014 DRH 1008 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des puéricultrices de la Ville de Paris.

2014 DRH 1011 Modification de la délibération fixant l'échelonnement indiciaire du corps des éboueurs.

2014 DRH 1028 Modification relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2014 DRH 1030 Modification relatives à l'emploi d'ingénieur chef d'arrondissement.

2014 DRH 1039 Modification des délibérations portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et fixant les échelles de rémunération des corps de catégorie C de la Commune de Paris.

2014 DRH 1040 Modification des délibérations portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B.

2014 DRH 1041 Intégration de certains fonctionnaires de catégorie B des Caisses des écoles dans des corps de techniciens d'administrations parisiennes.

2014 DRH 1042 Modification de l'échelonnement indiciaire des bibliothécaires d'administrations parisiennes.

2014 DSTI 1016 Ingénierie, assistance et équipements réseaux en 4 lots - Convention de groupement de commandes pour le lot 4 - Modalités - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1006-G Equipements réseaux (lot 4) - Convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1017 Solution externalisée de signature électronique, de transmission et d'archivage de documents dématérialisés - Convention de groupement de commandes - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1005-G Solution externalisée de signature électronique, de transmission et d'archivage de documents dématérialisés - Convention de groupement de commandes - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DRH 1005-G Modification des délibérations portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et fixant les échelles de rémunération des corps de catégorie C du Département de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

2014 DDEEES 1083-G Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de documentation Tiers Monde (9e).

2014 DDEEES 1120-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association pour l'insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la musique et du son (20e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2014 DASES 1191-G Subventions (33.260, 84 euros) et avenant n° 1 aux conventions avec l'ADIAM (9e) pour les permanences de nuit de 2 ULS (Masséna et Austerlitz).

2014 DASES 1253-G Subvention (5.000 euros) à l'association "La Vague à L'ame" (9e).

2014 DASES 1257-G Subvention (10.000 euros) et convention avec L'Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE) (10e).

2014 DASES 1261-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'UNAFAM (17e).

2014 DASES 1297-G Subvention (196.985 euros) et convention avec l'association Aura (15e).

2014 DASES 1324-G Subvention (3500 euros) et convention avec l'association Suicide Ecoute (14e).

2014 DASES 1330-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2014 DASES 1337-G Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2014 DASES 1347-G Subvention (23.700 euros) et avenant avec la Croix-Rouge Française (14e) pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

2014 DASES 1350-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Protection Civile de Paris (15e).

2014 DASES 1352-G Subvention (3.000 euros) à l'association "Arkatfilms" (11e).

2014 DASES 1353-G subvention (2.000 euros) à l'Association du Locked-In-Sydrome A.L.I.S.

2014 DASES 1355-G subvention (8.000 euros) à l'association Autisme et Piano, Thérapie Educative APTE.

2014 DASES 1356-G Subvention (2.000 euros) à l'Association Nationale des Équipes Contribuant à l'action Médico - Sociale Précoce ANECAMPS.

2014 DASES 1394-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association "Maison des Femmes de Paris" (12e).

2014 DASES 1395-G Conventions et participations 2014 avec l'ADIAM pour la gestion des permanences de nuit de 2 ULS (Masséna et Austerlitz) (94.764,40 euros).

2014 DASES 1396-G Conventions et participations 2014 (158.420 euros) avec la Fondation Maison des Champs pour la gestion des permanences de nuit de 4 ULS (Hérold, Goix, Etex, Pont-Canal).

2014 DASES 1404-G Participation (13.000 euros) et convention avec l'association "Service Plus à la Personne" (7e).

2014 DASES 1413-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger.

2014 DASES 1427-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association WECF France (74 Annemasse).

2014 DASES 1428-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Collectif Appel de la Jeunesse (3e).

2014 DASES 1432-G Participation (6.000 euros) et convention avec l'association Comme Les Autres (11e).

2014 DASES 1440-G Subvention (1.500 euros) à l'Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds (ARDDS-Caravelle).

2014 DFPE 1018-G Projet modificatif au projet 2014 DFPE 1005-G.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2014 DFPE 1010-G Subvention (255.973 euros), participation (40.000 euros) et avenant à convention avec Estrelia pour le fonctionnement de l'hôpital mère-enfant de l'est parisien.

M. Bernard JOMIER et Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2014 CAB_MA 1025 Subvention (6.000 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e).

2014 DAC 1062 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Athévains (4e).

2014 DAC 1485 Subvention (10.000 euros) à la Compagnie théâtrale Les Athévains (4e).

2014 DAC 1342 Subvention (3.000 euros) au centre sportif de l'école Beauregard (2e).

2014 DAC 1351 Subvention (8.000 euros) à l'association Courts Devant (17e).

2014 DAC 1360 Subvention (15.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

2014 DAC 1373 Subvention (33.500 euros) et convention avec l'association Art, Culture et Foi (18e).

2014 DAC 1402 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes et d'animation du 3e arrondissement (3e).

2014 DAC 1404 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Centre Mandapa (13e).

2014 DAC 1419 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association Place 2 B (20e).

2014 DAC 1422 Subvention (31.608 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

2014 DAC 1424 Subvention (2.000 euros) à l'association Très d'esprit (20e).

2014 DAC 1425 Subvention (7.000 euros) à l'association Restaurants du Cœur – les Relais du cœur de Paris (10e).

2014 DAC 1430 Subvention (3.000 euros) et avenant n° 4 avec l'association Progéniture (12e).

2014 DAC 1431 Subvention (2.000 euros) à l'Université populaire du théâtre (14e).

2014 DAC 1445 Subventions (306.364 euros) et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé.

2014 DAC 1465 Subvention (7.000 euros) pour l'association Silhouette (19e).

2014 DAC 1469 Subvention (1.500 euros) à l'association Meltin'club (19e).

2014 DAC 1475 Subventions (5.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (5e) et Treize en vue (13e).

2014 DAC 1487 Subvention (3.000 euros) à l'association Images Humaines (18e).

2014 DAC 1503 Eglise Saint-Denys du Saint-Sacrement (3e). Demande de subvention (60.465 euros) auprès de l'Etat.

2014 DAC 1504 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

2014 DAC 1505 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Maison du Geste et de l'Image (1er).

2014 DAC 1511 Subvention (3.000 euros) à l'association Ateliers Varan (11e).

2014 DAC 1519 Subvention (7.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris Culture 20 (20e).

2014 DAC 1522 Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris (13e).

2014 DAC 1524 Subvention (2.000 euros) à l'association Développement de projets artistiques (14e).

2014 DAC 1536 Subvention (15.000 euros) à l'association Fu-Jo (83000 Toulon).

2014 DAC 1538 Convention d'occupation du domaine public avec l'établissement public de coopération culturelle 104 Centquatre (19e).

2014 DAC 1541 Contrat de transaction et convention relatifs à la commande artistique du tramway T3 Est.

2014 DAC 1545 Subvention (3.000 euros) à l'association Kalima Productions (18e).

2014 DAC 1551 Subvention (3.500 euros) à l'association Mad Rhizome production (64 Pau).

2014 DAC 1554 Indemnisation amiable suite à l'utilisation sans autorisation par la Ville de Paris d'une photographie.

2014 DASCO 1086 Ecoles d'arts appliqués - Dotations 2015 (1.715.000 euros).

2014 DASCO 1126 Ecole Boulle - Contribution de la Ville de Paris au service de restauration pour 2015.

2014 DASCO 1151 Subvention (37.762 euros) à l'ESAIG Estienne (13e).

2014 DDCT 41 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015.

2014 DDCT 119 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2014 DDEEES 1107 Subvention (6.000 euros) à l'Atelier Maurice Arnoult (18e).

2014 DDEEES 1182 Subvention (4.000 euros) à l'association Podium Jeunes Stylistes.

2014 DPA 1032 Médiathèque, square Alban Satragne (10e), avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DAC 1409 Subvention (16.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde (93300 Aubervilliers).

2014 DAC 1312 Subvention (16.000 euros) au Forum des instituts culturels étrangers à Paris FICEP (7e).

2014 DAC 1521 Subvention (16.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2014 DAC 1305 Subvention (15.500 euros) et avenant à convention avec l'association Capoeira viola / Compagnie le sommet de l'abricotier (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2014 DAC 1398 Subvention (20.000 euros) à l'association Accès culture (4e).

2014 DAC 1439 Subventions (21.000 euros) convention et avenant avec l'association Micadanses-ADDP (4e).

2014 DAC 1520 Subvention (5.000 euros) à l'association La Fabrique des petits hasards (13e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DICOM 1022 Conventions de partenariat pour l'opération "Paris Plages 2014".

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2014 DAC 1444 Subvention (7.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2014 DGRI 1053 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement - CRID (10e) pour la Semaine de la solidarité internationale 2014.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2014 DGRI 1015 Subvention (35.000 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Africain de l'Education pour la Santé - RAES France (7e) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Sénégal).

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DEVE 1013 Occupation précaire du sursol du Parc de Belleville (20e) par la RIVP - Convention de mise à disposition du domaine public.

2014 DEVE 1046 Travaux de mise en accessibilité de l'accès principal du Théâtre National de Chaillot – Jardin du Trocadéro (16e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture.

2014 DEVE 1047 Mise à disposition d'un terrain pour maintenir l'activité d'une halte-garderie au parc de Choisy (13e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Association Générale des Familles.

2014 DEVE 1055 Parc Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e), travaux d'aménagement de la deuxième tranche géographique - Avenants aux marchés de travaux.

2014 DEVE 1059 Mise à disposition d'un terrain dans le Square Héloïse et Abélard (13e) pour du compostage alimentaire - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association J'aime le vert.

2014 DEVE 1062 Subventions (27.000 euros) à 13 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la Ville.

2014 DEVE 1064 Subventions (9.000 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la nature et de la biodiversité.

2014 DEVE 1066 TVA - Création d'un secteur distinct lié au dispositif de récupération de la TVA par les tiers.

2014 DEVE 1069 Archipel, jardin flottant sur la Seine (7e) - Marché de prestations intellectuelles - Protocole d'indemnisation du bureau de contrôle Véritas.

2014 DEVE 1070 Occupation précaire du kiosque du square des Batignolles (17e) par l'association "Du rififi aux Batignolles" pour des manifestations artistiques - Convention de mise à disposition du domaine public.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

2014 DDEEES 1203 École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles et École des Ingénieurs de la Ville de Paris - modification des statuts pour la délégation de signature aux chefs de service.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2014 DDEEES 1120 Subvention (60.000 euros) et convention à l'association A Suivre pour l'opération Paris Face Cachée.

2014 DDEEES 1122 Subvention (5.000 euros) à l'association ADCEP (Tourisme Créatif).

2014 DJS 13 Subventions (43.600 euros) à 15 associations sportives (13e).

2014 DJS 24 Subvention (14.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (4e).

2014 DJS 43 Subvention (32.000 euros) et convention à la Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées (14e).

2014 DJS 80 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Espérance de Reuilly (12e).

2014 DJS 129 Subventions (28.500 euros) à 10 associations sportives locales (19e).

2014 DJS 135 Subventions (14.050 euros) à 8 associations parisiennes.

2014 DJS 187 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l' Open de la Ligue de France de Basket-Ball.

2014 DJS 291 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DJS 336 Stade de la Tour à Parachutes 9, avenue de la Porte de Choisy (13e) - Autorisation de déposer un permis de démolir.

2014 DJS 339 Gymnase des Patriarches (5e) - Fermeture des alcôves du gymnase - Déclaration préalable.

2014 DJS 340 Centre sportif Auguste Blanqui, 26 boulevard Auguste Blanqui (13e) - Restructuration du bâtiment accueil-vestiaires du centre sportif - Déclaration préalable.

2014 DDEEES 1105-G Subvention (40.000 euros) à l'association Vacances et Familles.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2014 DJS 137 Subventions (36.650 euros) à 17 associations parisiennes handisports.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DDEEES 1124-G Subvention (5.000 euros) à Paris Polar.

M. Jean-François MARTINS, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DJS 5-G Subvention (223.442,10 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de Puteaux et d'Antony (92).

2014 DJS 6-G Subvention (300.000 euros) à l'Institution interdépartementale de gestion du Parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2014 DDEEES 1191 Concours d'expérimentation de nouvelles applications pour les écrans tactiles des abris voyageurs.

2014 DU 1011 Subvention (50.738 euros) et avenant à convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2014 DU 1030 Centre Commercial Beaugrenelle (15e). Régularisations foncières entre la Ville de Paris, la société Beaugrenelle Patrimoine et la Sempariseine.

2014 DU 1037 ZAC de la Porte d'Asnières (17e) - Régularisations foncières.

2014 DU 1040 Modification du règlement de copropriété - Vente et acquisition de différents lots, 25 rue Saint-Louis-en-l'Ile (4e).

2014 DU 1059 ZAC Beaujon (8e) - Achat d'emprises de voiries à la Sempariseine.

2014 DU 1067 ZAC des Amandiers (20e) - Suppression de la ZAC - Reddition des comptes et quitus à la Sempariseine.

2014 DU 1087 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Maurecourt (78).

2014 DU 1088 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Arcueil (94).

2014 DU 1125 ZAC Clichy Batignolles (17e). Achat d'un volume à Paris Batignolles Aménagement.

2014 DU 1004-G Parcelles de terrain à Seuilly (37) - Distraction de l'assiette du bail emphytéotique - Déclassement, délimitation et vente des parcelles.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 DU 1103 Achat d'espaces publics dans l'opération Lourmel Eglise (15e) à la Sempariseine.

2014 DU 1108 Échange de volumes avec la SCIA du Millénaire – Parc du Millénaire (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pénélope KOMITES, rapporteurs.

2014 DVD 1047 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association Rue de l'Avenir.

2014 DVD 1099 Surveillance d'anciennes carrières du Fort d' Ivry (Val de Marne). Convention avec le Ministère de la Défense.

2014 DVD 1118 Indemnisations amiables.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2014 DFPE 1400 Mise à disposition d'une portion de terrain 28 rue David d'Angers (19e) - convention d'occupation du domaine public.

2014 DPA 1034 Trois équipements de petite enfance, 9-17 rue Gustave Geffroy (13e) - Avenant au marché de travaux.

2014 DASES 1425-G ASE - Cession de bien CEFP Le Nôtre (78).

2014 DASES 1426-G Subvention (5.000 euros) à l'association LIGARE - L'Arbre Vert (15e).

2014 DASES 1434-G Subvention (4.000 euros) au Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE).

2014 DASES 1435-G Participation (84.000 euros) et avenant à convention avec l'association France Parrainages (94270, Le Kremlin-Bicêtre).

2014 DASES 1439-G Subvention (3.000 euros) à AREVI (2e).

2014 DASES 1453-G Subvention (5.000 euros) à l'association La Voix de l'Enfant (10e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2014 DAJ 1002-G Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris - Conseil général.

2014 DAJ 1005-G Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris (Département de Paris).

2014 DPA 1044 Dépôt d'un permis de construire pour la création d'un auvent au garage d'Aubervilliers.

2014 DPA 1046 Approbation de dépôt d'un permis de démolir de la structure légère de type tente sur ossature métallique pour la réhabilitation de la dalle du garage d'Aubervilliers.

2014 DPE 1036 Nettoiement et comblement par apport de terre végétale des cuvettes d'arbres équipées de grilles de la Ville de Paris - Marché de services – Modalités de passation.

2014 DPE 1044 Subvention (20.000 euros) et convention avec la recyclerie de l'association Rejoué (14e).

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2014 DDEEES 1187 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2014 DDCT 26 Subventions fonds du Maire (22.000 euros) à 5 associations du 17e arrondissement.

2014 DDCT 68 Subvention (1.500 euros) à l'association ADA 13 pour l'organisation d'évènements autour de l'urbanisme (13e).

2014 DDCT 69 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Ateliers Villes pour ses actions d'éducation à la ville.

2014 DDCT 100 Subventions (7.000 euros) à 4 associations domiciliées ou œuvrant dans le 20e arrondissement.

2014 DDCT 101 Subvention (1.500 euros) à l'association Réseau d'échanges réciproques de savoirs du 9e (RERS du 9e).

2014 DDCT 103 Subvention au titre de l'animation locale (2.000 euros) à l'association La République de Montmartre.

2014 DDCT 106 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Relais Ménilmontant (20e).

2014 DDCT 114 Subventions (6.000 euros) à 2 associations du 10e arrondissement.

2014 DDCT 122 Subvention au titre de l'animation locale (4.000 euros) à l'association Femmes pour le dire femmes pour agir.

2014 DDCT 125 Subvention (2.000 euros) à l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant (11e).

2014 DDCT 126 Subvention au titre de l'animation locale (5.000 euros) à l'association La commune libre d'Aligre (12e).

2014 DDCT 128 Subventions (3.500 euros) à 3 associations et convention avec 1 association pour leurs actions favorisant la participation citoyenne à Paris.

2014 DDCT 129 Subvention Fonds du Maire (14.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et d'animation du 3e arrondissement.

2014 DJS 292 Subvention (4.000 euros) à l'association Vue D'Ensemble (19e).

2014 DJS 295 Subvention (2.500 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche (14e).

2014 DJS 296 Subvention (6.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

2014 DJS 302 Centres d'animation Baudricourt, Dunois, Richet, Poterne des Peupliers et Daviel (13e) - Délégation de service public pour l'exploitation - Modalités de passation.

2014 DJS 304 Prestations de services pour la gestion du centre d'animation Rennes (6e) - Marchés de service (art. 30) - Principe et modalités de passation.

2014 DJS 305 Subvention (2.000 euros) à l'association NJS Addict (15e).

2014 DJS 333 Prestations de services pour la gestion des Centres d'animation Oudiné et Goscinny (13e) - Marché de service (art. 30) - Principe et modalités de passation.

2014 DJS 334 Association Syndicale Libre de la Halle Pajol (18e) – Approbation des statuts.

2014 DDEEES 1069-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (UPTIH) (3e).

2014 DDEEES 1080-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e) pour son action "Femmes vers l'emploi".

2014 DDEEES 1090-G Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant.

2014 DDEEES 1091-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

2014 DJS 272 - DDCT Subvention (4.000 euros) à 2 associations de jeunesse (10e).

2014 DJS 273 - DDCT Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association R.Style (19e).

2014 DJS 297 - DDCT Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

2014 DJS 310 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Le Fil de Soie (20e).

2014 DJS 311 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Le Garage Numérique (20e).

2014 DJS 338 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Matador (19e).

Mme Pauline VERON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2014 DFPE 1350 Subvention (5.000 euros) à l'Association des Ludothèques en Ile-de-France (ALIF) (13e) pour sa ludothèque Ludomobile.

2014 DFPE 1351 Subvention (25.000 euros) et convention avec CEGI SNCF (93, La Plaine Saint-Denis) pour le fonctionnement de la ludothèque Planète Jeux (18e).

2014 DFPE 1364 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS, 18e).

2014 DFPE 1365 Subvention (4.000 euros) à l'association Ecoute Interculturelle dans un Dispositif Inter Psy (EIDIP, 93) pour son action fil d'Ariane (18e).

2014 DFPE 1367 Subvention (1.000 euros) à l'Association de soutien aux Amoureux au ban public" (17e) pour son action de soutien aux familles binationales.

2014 DFPE 1368 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association ARFOG - Lafayette (6e) pour le fonctionnement de son service de médiation familiale (10e).

2014 DFPE 1370 Subvention (2.000 euros) à l'Association Elisabeth Kübler-Ross France à Châteauroux (36) pour le fonctionnement de son atelier pour enfants en deuil intitulé "l'arbre à papillons".

2014 DFPE 1371 Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e).

2014 DFPE 1372 Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Les Ateliers de Natéma (20e).

2014 DFPE 1373 Subvention (1.150 euros) à l'association Mosaïques 9 (9e).

2014 DFPE 1374 Subvention (1.500 euros) à l'association Carrefour 14 (14e).

2014 DFPE 1375 Subvention (2.000 euros) à l'association Centre d'aide aux familles matrifocales et monoparentales (20e) pour son action favoriser la réussite éducative des familles migrantes et monoparentales (11e).

2014 DFPE 1383 Subvention (2.400 euros) à l'association Danube Social et Culturel (19e).

2014 DASES 1167-G Participation (12.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Intervalle - Consultations et accueils psychanalytiques (Intervalle - CAP) (7e),

2014 DASES 1375-G Subvention (12.000 euros) à l'association Unis-cité (18e).

2014 DASES 1383-G Subvention (2.000 euros) à l'association Macao écritures (13e).

2014 DASES 1384-G Subvention (1.000 euros) à l'association Section de gymnastique volontaire forme et bien-être (13e).

2014 DASES 1385-G Subvention (3.000 euros) à l'association Batik international (13e).

2014 DASES 1386-G Subvention (2.850 euros) à l'association Les atomes crochus (5e).

2014 DASES 1392-G Subvention (5.000 euros) à l'association A la Découverte de l'Age Libre (ADAL) (19e).

2014 DASES 1408-G Participations (3.589.805 euros) et conventions avec 11 associations et 3 fondations gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile habilités à l'aide sociale.

2014 DASES 1420-G Subvention (20.650 euros) et convention avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris pour son action d'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

2014 DASES 1430-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CEFIA, pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation à destination des femmes.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2014 DICOM 1019 Autorisation d'utilisation de droits relatifs à l'Exposition "C'étaient des enfants".

2014 DU 1051 Dénomination d'une place Jeanne Bohec (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissances des communications suivantes :

2014 DAJ 1011 Communication de la liste des marchés conclus du 6 août 2014 au 11 septembre 2014 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2014 DAJ 1007-G Communication de la liste des marchés conclus du 6 août 2014 au 11 septembre 2014 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 14 octobre 2014

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VERON.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Rémi FERAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GREGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé :

M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI et Marie-Pierre de la GONTRIE.

MM. David BELLIARD, Jérôme COUMET, Jean-François LAMOUR et Yves POZZO di BORGO.

****

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentations :

M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers. Intervention de M. LEGARET.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à son ordre du jour (dont 16 au Conseil Général) :

- Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats de la ville.

DFA 43 et 18G Communication sur le débat d'orientation budgétaire 2015 : interventions de MM. GABORIAU, de FROMENT, GOASGUEN, BONNET-OULALDJ, FERAUD et GLEIZES, et de Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

DFA 23 Décision modificative d'investissement et de fonctionnement municipal pour 2014 : intervention de M. de FROMENT.

DFA 29 Dotations 2015 - états spéciaux d'arrondissements : intervention de M. BONNET-OULALDJ.

DFA 33 Convention avec la Philharmonie de Paris pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'association et garanti par la Ville : interventions de MM. GABORIAU, GLEIZES et GOASGUEN.

- Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration.

DILT 1006 Budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux - décision modificative pour 2014 : interventions de Mme KOSCIUSKO-MORIZET et de M. SAINT-ETIENNE.

- Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes.

DDEEES 1040, 1097 et 1098 Marchés découverts alimentaires – renouvellement d'une DSP, avenants à trois DSP et nouveau règlement : intervention de Mme SIMONNET.

- Emploi.

DDEEES 1080G Subvention et convention avec l'association Maison des femmes de Paris (12e) pour son action "femmes vers l'emploi" : intervention de Mme PREMEL.

Vœux et amendements :

29 vœux et 9 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 10.

Prochaine commission le 12 novembre 2014 à 10 heures 30.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 13 octobre 2014

Présent-e-s :

Mme Fadila MEHAL, M. Pierre AIDENBAUM, M. François-David CRAVENNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Nathalie FANFANT, M. Bernard GAUDILLERE, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Bruno JULLIARD, Mme Caroline MECARY, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Bernard JOMIER, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Marielle de SARNEZ.

****

Mme Fadila MEHAL ouvre la séance à 12 heures.

Plusieurs propositions sur le mode de fonctionnement de la commission sont actées.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour (dont deux au Conseil général) :

- Culture, patrimoine , métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles.

2014 DFA 33 Convention avec la Philharmonie de Paris pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'association et garanti par la Ville. Montant total : 152 427 177 euros en budget d'investissement et 66.788.095 euros en fonctionnement :

Intervention de M. GAUDILLERE.

2014 DAC 1351 Subvention (8.000 euros) à l'association Courts Devant (17e) :

Intervention de Mme MEHAL.

2014 DAC 1373 Subvention (33.500) et convention avec l'association Art, Culture et Foi : (18e). Intervention de Mme MEHAL.

2014 DAC 1536 Subvention (15.000 euros) à l'association Fu-Jo (83000 Toulon)

Intervention de M. HODENT.

Intervention de M. CRAVENNE relative aux incivilités dans les établissements culturels.

Vœux et amendements :

2 amendements, 4 vœux rattachés, 2 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Europe Ecologie, Les Verts, rattaché à la délibération 2014 DF33, relatif à la gouvernance de l'association Philharmonie de Paris et à la nécessaire renégociation de l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Europe Ecologie, Les Verts, rattaché à la délibération 2014 DF33, relatif à l'accès de tous les publics à la Philharmonie de Paris.

Mme MEHAL a présenté le vœu du groupe UMP et UDI/Modem relatif à la Philharmonie et à Pleyel.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe UMP relatif au Conseil Parisien de la musique à Paris.

Mme Laurence GOLDGRAB a présenté 2 amendements et 2 voeux du groupe RG, C et I, rattaché à la délibération 2014 DDEEES 1210, relatif à la convention d'occupation du rond-point de l'avenue des Champs Elysées (8e) pour l'organisation d'une zone artisans à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014.

Projets de la commission :

Présentation de l'établissement public Paris-Musées par Mme Delphine LEVY et du bilan de Nuit Blanche 2014 par M. JULLIARD.

Séance levée à 13 heures 20.

Prochaine séance le vendredi 7 novembre 2014 à 15 heures 30.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 13 octobre 2014

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombre BROSSEL, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITES, Joëlle MOREL, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Eric HELARD, Pascal JULIEN, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PECHENARD, Mao PENINOU, Dominique TIBERI, Patrick TREMEGE, Yann WEHRLING.

Excusé-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Halima JEMNI, Brigitte KUSTER, Déborah PAWLIK, M. Didier LE RESTE.

Absent-e-s :

Mmes Fanny GAILLANNE, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Thomas LAURET.

****

Séance ouverte à 10 heures 33.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 88 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil général) :

- Environnement, développement durable, eau, Plan climat.

2014 DPA 1002 et 2014 DPA 1001-G Achats d'électricité - Constitution d'un groupement de commandes - Accords-cadres de fournitures et services - Modalités de passation - Autorisation de signer les marchés subséquents :

Interventions de Mme BOILLOT et M. LEFEVRE.

- Sécurité, politique de la ville.

2014 PP 1041 Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de Police pour 2014 :

Intervention de M. PECHENARD.

- Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité.

2014 DEVE 1059 Mise à disposition d'un terrain dans le Square Héloïse et Abélard (13e) pour du compostage alimentaire - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association J'aime le vert :

Interventions de Mme MOREL, M. PENINOU [(1)], M. DAGNAUD et Mme GALLOIS.

- Transports, voirie, déplacements, espace public.

2014 DVD 1119 Centre de Distribution Urbaine au centre de Paris - Subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

Intervention de M. LEFEVRE.

- Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris.

2014 DAJ 1017 et 2014 DAJ 1002-G Création de la commission de déontologie des Conseillers de Paris ;

2014 DAJ 1018 et 2014 DAJ 1005-G Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris :

Intervention de M. WEHRLING.

Vœux et amendements :

Aucun amendement, 1 vœu rattaché et 25 vœux non rattachés ont été déposés.

Interventions de MM. NAJDOVSKI et TIBERI sur le vœu du groupe PSA relatif au passage en zone 30 de la voirie (3e).

Interventions de MM. JULIEN et NAJDOVSKI sur le vœu du groupe PSA relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif à la certification ISO 14001 de la Mairie du 20e.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP relatif à l'appel à la végétalisation - Réponse de Mme KOMITES.

M. WEHRLING a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif aux murs végétalisés - Réponse de Mme KOMITES.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif à la création d'un dispositif de co-voiturage lié à Autolib' - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Interventions de M. NAJDOVSKI sur le vœu du groupe PC-FG relatif à la fusion des lignes 3bis et 7bis.

Mme HAREL a présenté le vœu du groupe UMP relatif au développement du compostage dans le 3e - Réponse de M. PENINOU.

Mme d'HAUTESERRE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la création d'un "conseil parisien de prévention des risques terroristes" - Réponse de Mme BROSSEL.

Mme HAREL a présenté le vœu du groupe UMP relatif aux rondes nocturnes de police aux alentours de la place Bernard Lazare (3e).

Interventions de Mme BROSSEL et M. NAJDOVSKI sur le vœu du groupe UMP relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à un plan d'action pour la propreté des rues de Paris - Réponse de M. PENINOU.

Mme HAREL a présenté le vœu du groupe UMP relatif à un rapport annuel sur le traitement des déchets de l'administration parisienne - Réponse de M. PENINOU.

Mme GALLOIS a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif à la création d'un groupe de travail sur la sécurité dans le quartier Masséna-Olympiades - Réponse de Mme BROSSEL.

Mme GALLOIS a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif à la cohabitation entre riverains et noctambules à la Butte-aux-Cailles - Réponse de Mme BROSSEL.

- Autres points :

Mme BROSSEL a proposé d'informer régulièrement la 3e Commission des mesures, consignes et recommandations liées aux déclinaisons opérationnelles du plan Vigipirate dans le contexte actuel.

Mme BROSSEL a rappelé la présentation prochaine devant la commission du contrat de ville.

(1) M. PENINOU a proposé à la commission de mener un travail sur la réduction des déchets.

Séance levée à 12 heures 04.

Prochaine commission le vendredi 7 novembre 2014 à 14 heures.

****

4e COMMISSION

Réunion du lundi 13 octobre 2014

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fatoumata KONE, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAIEB, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRE, François HAAB, Christian HONORE, Bernard JOMIER et Atanase PERIFAN.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI.

M. Hervé BÉGUÉ.

****

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures10.

Présentation

Premiers retours sur la mise en place des groupes de travail sur la Grande Cause. Intervention de Mmes FILOCHE, KONE, CEYRAC et ATALLAH.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 88 à son ordre du jour (dont 53 au Conseil Général) :

Dossier transverse.

Commission départementale consultative des gens du voyage : intervention de Mme KONÉ.

- Intégration, prévention spécialisée.

DAC 1312 Subvention au forum des instituts culturels étrangers à Paris FICEP : intervention de Mme ATALLAH.

- Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées.

DFPE 1375 Subvention à l'association Centre d'aide aux familles matrifocales et monoparentales (20e) : intervention de M. HONORE.

DASES 1173G Subvention et convention avec l'association « Les restos du cœur » pour l'aménagement du centre de distribution de colis alimentaires de la Villette : intervention de Mme BERTHOUT.

DASES 1339G Convention de délégation de compétence et de gestion du RSA avec la CAF de Paris : intervention de Mme ATALLAH.

DASES 1408G Participations et conventions avec 11 associations et 3 fondations gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile habilités à l'aide sociale : intervention de Mme ATALLAH.

- Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris.

DASES 1051 G Présentation de la Communication de la Maire sur la santé par M. JOMIER : interventions de M. DEBRE, HAAB et Mmes BERTHOUT, STOPPA-LYONNET et TAIEB.

DJS 137 Subventions à 17 associations parisiennes handisports : intervention de M. HAAB.

Vœux et amendements :

10 vœux et 1 amendement ont été déposés.

Mme ATALLAH présente les vœux GEP relatif aux expulsions locatives et à la sauvegarde et la pérennisation des Ateliers Santé Ville.

Mme BIDARD présente les vœux du groupe communiste Front de gauche relatifs à la sauvegarde et la pérennisation des Ateliers Santé Ville, au dépistage des cancers à Paris, au devenir de l'hôpital Bichat, au non-transfert des lits de soins de longue durée pour les personnes âgées et aux soins de suite et de réadaptation de l'hôpital Fernand-Widal à Lariboisière, ainsi qu'une proposition d'amendement à la communication sur la santé.

Mme BERTHOUT présente le vœu UMP relatif à la fermeture de l'hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce. Interventions de M. DEBRE et Mmes TAIEB et STOPPA-LYONNET.

M. HAAB présente le vœu UDI relatif à l'implantation de défibrillateurs cardiaques externes dans les pharmacies parisiennes.

Séance levée à 11 heures 10.

Prochaine commission le 7 novembre 2014 à 10 heures 30.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 13 octobre 2014

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, MM. Eric AZIERE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN.

Excusé :

M. Daniel-Georges COURTOIS.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Delphine BÜRKLI, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Christophe NAJDOVSKI, Alexandre VESPERINI.

****

Séance ouverte à 14 heures 04.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil général) :

- Logement, hébergement d'urgence.

2014 DLH 1205 Communication de la Maire de Paris sur les actions menées par les bailleurs sociaux pour garantir la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs :

Interventions de MM. DUBUS et MADEC.

Vœux et amendements :

Aucun amendement, 2 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BAUDRIER a présenté le vœu des groupes Parti Communiste-Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).

M. DUBUS a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la mobilité dans le parc de logement social.

- Autres points :

Mme BRIDIER a évoqué la rencontre du 6 octobre 2014 autour des travaux de l'Atelier International du Grand Paris, l'annulation de la visite du secteur Bercy-Charenton, les demandes exprimées pour rencontrer l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et l'Atelier Parisien d'Urbanisme, la tenue des Ateliers Priorité Logement dans le courant du mois de novembre.

Séance levée à 15 heures 07.

Prochaine commission le vendredi 7 novembre 2014 à 17 heures.

****

6e COMMISSION

Réunion du lundi 13 octobre 2014

Présent(e)s :

Mme Annick OLIVIER, Mme Alix BOUGERET, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Sandrine MEES, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Aurélie SOLANS.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Gypsie BLOCH, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine LECUYER, M. Etienne MERCIER, M. Nicolas NORDMAN.

****

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 30.

Plusieurs propositions sur le mode de fonctionnement de la commission sont actées.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à l'ordre du jour (dont 10 au Conseil général) :

- Affaires scolaires,réussite éducative,rythmes éducatifs.

2014 DASCO 1081 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2015-2016 :

Intervention de Mmes SOLANS, OLIVIER, LANG, MM. LECOQ, MENGUY.

2014 DASCO 1085 Lycées municipaux transformés en établissements publics locaux d'enseignement-Dotations de fonctionnement 2015 (965.815 euros) :

Intervention de Mme LANG, M. Jean-Baptiste MENGUY.

2014 DASCO 1127 à 1146 Caisse des écoles-Convention d'occupation du domaine public :

Intervention de Mmes BOUGERET, SOLANS, MM. LECOQ, M. MENGUY.

2014 DASCO 1141 Caisse des écoles (15e)-Convention d'occupation du domaine public :

Intervention de M. MENGUY.

2014 DASCO 1011G Concessions de logements dans des EPLE départementaux - Modalités d'attribution :

Intervention de M. LECOQ.

2014 DASCO 1043 G Subventions (232.150 euros) et conventions avec 7 organismes gestionnaires :

Intervention de Mme LECOUTURIER, M. LECOQ.

2014 DASCO 1048 G Soutien du département de Paris (921 658 euros) aux collèges les plus fragiles :

Intervention de Mme LANG.

Intervention de Mme SOLANS relative aux grèves dans les collèges.

- Université,vie étudiante,recherche.

Retrait de la délibération 2014DDEEES 1192 Subvention (30.500 euros) aux associations Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), Festival Etudiant Contre le Racisme et les Discriminations, et Doc'Up :

2014 DVD 1073 DDEEES Subventions (42000 euros), avenant n°2 à la convention triennale et convention d'équipement avec l'association Wimoov (ex Voiture and Co) :

Intervention de Mme LECOUTURIER.

Vœux et amendements :

2 amendements et 1 vœu non rattaché ont été déposés.

Mme CORDEBARD a présenté l'amendement technique rattaché aux délibérations DASCO 1127 à 1146.

Mme LEMARDELEY a présenté l'amendement technique rattaché à la délibération DPA1028.

M. Jean-Pierre LECOQ a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'agrandissement de l'école élémentaire de la rue de l'Arbre Sec.

- Projets de la commission.

Mme LEMARDELEY envisage une rencontre avec le Directeur du CROUS.

Séance levée à 16 heures 40.

Prochaine séance le vendredi 7 novembre2014 à 15 heures 30.

****

7e COMMISSION

Réunion du lundi 13 octobre 2014

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUEL, Véronique LEVIEUX, Pauline VERON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Sergio TINTI.

Absent-e-s :

Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Ann-Katrin JEGO, MM. Jacques BOUTAULT, Pierre LELLOUCHE, Hermano SANCHES RUIVO.

****

Séance ouverte à 17 heures 05.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil général et 2 programmes d'aide d'urgence à l'international) :

- Relations internationales, francophonie, Europe.

2014 DGRI 1058 DPE Subventions (110.000 euros) et convention avec les associations CARE France (17e) et Action Contre la Faim (19e) pour des programmes d'aide d'urgence au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien :

Intervention de M. BERTHAULT.

- Sports et tourisme.

2014 DJS 263 Principe et caractéristiques principales du lancement du dispositif "Paris Escalade" – Tarification afférente :

Intervention de M. TINTI.

2014 DJS 24 Subvention (14.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (4ème) :

Intervention de M. BERTHAULT.

2014 DJS 324 Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux :

Intervention de M. BERTHAULT.

Vœux et amendements :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BERTHAULT a présenté le vœu du groupe UMP relatif aux relations d'amitié avec Tel-Aviv - Intervention de Mme LEVIEUX - Réponse de M. KLUGMAN.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe Parti Communiste-Front de Gauche relatif aux réfugiés kurdes - Réponse de M. KLUGMAN.

M. KLUGMAN a évoqué le vœu de Mme SIMONNET relatif aux négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe UMP, rattaché à la délibération 2014 DJS 324, relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté les vœux du groupe Parti Communiste-Front de Gauche relatifs à l'utilisation des équipements sportifs scolaires, et à la création de comités d'usagers des équipements sportifs - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe Parti Communiste-Front de Gauche relatif aux Antennes Jeunes du 20e.

Séance levée à 17 heures 55.

Prochaine commission le mercredi 12 novembre 2014 à 9 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 20 octobre 2014 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIERE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORE, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITES, Mme Fatoumata KONE, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean- François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MEES, Mme Fadila MEHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Frédéric PECHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Hervé BEGUE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Valérie MONTANDON, Mme Deborah PAWLIK.

Lundi 20 octobre 2014 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIERE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel- Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORE, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITES, Mme Fatoumata KONE, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean- François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MEES, Mme Fadila MEHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PECHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BEGUE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Valérie MONTANDON.

Mardi 21 octobre 2014 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIERE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BEGUE, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M.

Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORE, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITES, Mme Fatoumata KONE, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean- François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MEES, Mme Fadila MEHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Frédéric PECHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon- Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Halima JEMNI, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Annick LEPETIT, Mme Valérie MONTANDON, Mme Deborah PAWLIK.

Mardi 21 octobre 2014 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIERE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BEGUE, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORE, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITES, Mme Fatoumata KONE, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean- François

MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MEES, Mme Fadila MEHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PECHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Halima JEMNI, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Valérie MONTANDON.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014.

Mercredi 1er octobre 2014 - Après-midi

MM. DUBUS et GIRARD sont considérés comme excusés au sens du Règlement intérieur.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1		UDI - MODEM	TACHÈNE, LECOUTURIER, POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE	V	2014 DFA 43	relatif au financement de l'ARE.	BARGETON	Retiré	20-oct.-14
4	2-G	24-G	SOCA	AIDENBAUM	V	2014 DASES 1501-G	relatif au centre de santé départemental au Maire - Volta.	JOMIER	Adopté	20-oct.-14
4	3-G	25-G	GEP, PCF-FG	SOUYRIS, ATALLAH, LE RESTE, BONNET-OULALDJ	V	2014 DASES 1501-G	relatif aux Ateliers Santé Ville.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	20-oct.-14
4	4-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif à l'instauration d'un moratoire des restructurations de l'AP-HP.	JOMIER	Retiré	20-oct.-14
4	4Gbis	26-G	Exécutif		V				Adopté	20-oct.-14
4	5-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif au dépistage des cancers à Paris.	JOMIER	Retiré (non présenté)	20-oct.-14
4	6-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif au maintien de lits à l'hôpital Fernand-Widal à Lariboisière.	JOMIER	Rejeté	20-oct.-14
4	7-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	V	2014 DASES 1501-G	relatif au devenir de l'hôpital Bichat.	JOMIER	Retiré	20-oct.-14
4	8-G	27-G	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif à la maternité des Lilas.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	20-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	9-G		UMP	BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2014 DASES 1501-G	relatif à la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce.	JOMIER	Rejeté	20-oct.-14
4	9Gbis	28-G	Exécutif		V				Adopté	20-oct.-14
4	10-G		NI	SIMONNET	V	2014 DASES 1501-G	relatif au patrimoine immobilier de l'AP-HP et au service public hospitalier.	JOMIER	Rejeté	20-oct.-14
4	11-G		NI	SIMONNET	V	2014 DASES 1501-G	relatif à la clinique privée des Peupliers.	JOMIER	Retiré	20-oct.-14
6	12		Exécutif		A	2014 DASCO 1127	Amendement technique.	CORDEBARD	Adopté	20-oct.-14
6	13		UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'agrandissement de l'école élémentaire de la rue de l'Arbre Sec (1er).	CORDEBARD	Rejeté	20-oct.-14
6	14		Exécutif		A	2014 DPA 1028	Amendement technique.	LEMARDELEY	Adopté	20-oct.-14
7	15	216	UMP	DEBRÉ, STOPPA-LYONNET, HONORE	V	2014 DGRI 1059	relatif à la création d'un plan international d'épargne-vaccins contre le virus Ebola.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	20-oct.-14
7	16		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif aux réfugiés kurdes.	KLUGMAN	Retiré	20-oct.-14
7	17		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif aux relations d'amitié avec Tel-Aviv.	KLUGMAN	Rejeté	20-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	18	217	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'organisation de réunions publiques sur le Grand Marché Transatlantique.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	20-oct.-14
7	19		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.	KLUGMAN	Rejeté	20-oct.-14
7	20		UMP	BOULARD	VNR		relatifs aux étudiants boursiers syriens.	KLUGMAN	Retiré	20-oct.-14
7	20bis	218	Exécutif		VNR		relatifs aux étudiants boursiers syriens.		Adopté	20-oct.-14
7	21		PCF-FG		A	2014 DJS 324	relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux.		Rejeté	20-oct.-14
7	22		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2014 DJS 324	relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux.	MARTINS	Retiré	20-oct.-14
7	23		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR		relatif à l'utilisation des équipements sportifs scolaires.	MARTINS	Retiré	20-oct.-14
7	23bis	219	Exécutif		VNR		relatif à l'utilisation des équipements sportifs scolaires.		Adopté	20-oct.-14
7	24		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR		relatif à la création de comités d'usagers des équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	20-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	25		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'augmentation de la taxe de séjour.	MARTINS	Rejeté	20-oct.-14
7	26-G		Exécutif		A	2014 DJS 3-G	Amendement technique.	VERON	Adopté	20-oct.-14
7	27		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif aux Antennes Jeunes du 20e.	VERON	Retiré	20-oct.-14
7	28		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'affichage de libre expression.	VERON	Retiré	20-oct.-14
7	28bis	220	Exécutif	SIMONNET	VNR				Adopté	20-oct.-14
7, 2	29	221	SOCA	LEPETIT, KLUGMAN	V	2014 DDCT 139	relatif à l'élection des représentants des conseils de quartier du 17e.	VERON, JULLIARD	Adopté	20-oct.-14
1	30	222	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2014 DF 1026	relatif au recours à des agences de notation.	BARGETON	Adopté	20-oct.-14
1	31		NI	SIMONNET	V	2014 DF 1026	relatif au recours à des agences de notation.	BARGETON	Rejeté	20-oct.-14
1	32	223	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la commission de concertation sur la téléphonie mobile.	BARGETON	Adopté (amendé oralement)	20-oct.-14
1	33		Exécutif		A	2014 DRH 1029	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	20-oct.-14
1	34	224	GEP	GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à l'utilisation des logiciels libre par la Mairie de Paris.	GREGOIRE	Adopté	20-oct.-14
1	35		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux laboratoires de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Retiré	20-oct.-14
1	36		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEEES 1040	relatif à l'augmentation des redevances.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14
1	37		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEEES 1040	relatif au prix prodigué par les exposants.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14
1	38		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEEES 1040	relatif à la demande "zéro gaspillage".	POLSKI	Adopté	20-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	39		RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDEEES 1040	relatif à la collecte et au traitement des déchets.	POLSKI	Retiré (non présenté)	20-oct.-14
1	40		UMP	KUSTER, BOULARD	V	2014 DDEEES 1040	relatif à la valorisation des marchés.	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14
1	41		UMP	BERTHOUT	V	2014 DDEEES 1097	relatif à la collecte et au tri des déchets.	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14
1	41bis	225	Exécutif		V	2014 DDEEES 1098			Adopté	20-oct.-14
1	42		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, SOLANS, MEES	A	2015 DDEEES 1098	relatif à la vente des produits issus des circuits courts.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14
1	42bis				A	2014 DDEEES 1040			Adopté	20-oct.-14
1	43		UMP	BERTHOUT	A	2014 DDEEES 1098	relatif aux autorisations d'utilisations de véhicules pour opérations de vente.	POLSKI	Adopté (amendé)	20-oct.-14
1	44		GEP	GLEIZES	V	2014 DDEEES 1098	relatif à la collecte et au recyclage des déchets.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14
1	45		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE	V	2014 DDEEES 1098	relatif au soutien aux producteurs locaux.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14
1	46	226	SOCA, RG-CI	PETIT, BROS	VNR		relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires.	POLSKI	Adopté	20-oct.-14
1	47		GEP	MEES, JULIEN, BRIDIER	VNR		relatif à l'installation d?un commerce de proximité dans le quartier Simplon/Ornano (18e).	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14
1	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e).	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14
1	49	227	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE	VNR		relatif à la cession des parts de l'Etat dans la SEMMARIS.	POLSKI	Adopté (amendé)	20-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	50	228	UMP	KUSTER	VNR		relatif aux autorisations pour les manifestations commerciales et associatives.	POLSKI	Adopté	20-oct.-14
1	51	229	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels en grève de l'hôtel Royal Monceau.	VERON	Adopté	20-oct.-14
2	52		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la cohabitation entre riverains et noctambules à la Butte-aux-Cailles.	HOCQUARD	Retiré	21-oct.-14
2	53		UMP	KUSTER, DUBUS	A	2014 DDCT 39	relatif aux critères de répartition des dotations d'animation locale.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14
2	54		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEEES 1210	relatif à durée.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14
2	55		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEEES 1210	relatif à la redevance.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14
2	55bis				A	2015 DDEEES 1210	relatif à la redevance.		Adopté	21-oct.-14
2	56	230	RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDEEES 1210	relatif à l'encadrement et à la valorisation des marchés de fin d'année.	JULLIARD	Adopté	21-oct.-14
2	57	231	RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDEEES 1210	relatif à l'information des élus.	JULLIARD	Adopté	21-oct.-14
2	58	232	UDI - MODEM	TACHÈNE, JEGO, LECOUTURIER	V	2014 DDEEES 1210	relatif aux produits proposés.	JULLIARD	Adopté	21-oct.-14
2	59		GEP	SOUYRIS, GLEIZES	V	2014 DFA 33	relatif à la gouvernance de l'association Philharmonie de Paris.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14
2	60		GEP	SOUYRIS, SOLANS	V	2014 DFA 33	relatif à la création d'un comité de pilotage.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14
2	61		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2014 DFA 33	relatif au financement de la Philharmonie.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14
2	62		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, MEHAL	V	2014 DFA 33	relatif à la mise en place d'un groupe de travail.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	62bis	233	Exécutif		V	2015 DFA 33	Convention avec la Philarmonie de Paris.		Adopté	21-oct.-14
2	63		UMP	FANFANT, DUMAS, CRAVENNE, HODENT, CHERTOK, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, GIAZZI	VNR		relatif au Conseil Parisien de la musique.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14
3	64		Exécutif		A	2014 DPA 1002-2014 DPA 1001G	Amendement technique.	BLAUEL	Adopté	21-oct.-14
3	64-G (2)		Exécutif		A	DPA 1001G		BLAUEL	Adopté	21-oct.-14
3	65		GEP	CONTASSOT	V	2014 DPA 1002	relatif la part d'énergie renouvelable dans la fourniture d'électricité de la Ville.	BLAUEL	Retiré	21-oct.-14
3	66	234	GEP	GLEIZES	VNR		relatif à la certification ISO 14001 de la Mairie du 20e.	BLAUEL	Adopté	21-oct.-14
3	67	235	RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDCT 34	relatif au fonctionnement des Espaces Publics Numériques et à leur financement.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14
3	68		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, GOUJON, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à la création d'un "conseil parisien de prévention des risques terroristes".	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	69		UMP	HAREL	VNR		relatif aux rondes nocturnes de police aux alentours de la place Bernard Lazare (3e).	BROSSEL	Rejeté	21-oct.-14
3	70	236	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la sécurité aux abords des grands magasins dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin.	BROSSEL	Adopté	21-oct.-14
3	71		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la sécurité des équipements sportifs et de leurs usagers.	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14
3	72	237	UMP	KUSTER, BOULARD, PECHENARD, DUBUS	VNR		relatif à la vente à la sauvette.	BROSSEL	Adopté	21-oct.-14
3	73		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la création d'un groupe de travail sur la sécurité dans le quartier Masséna-Olympiades.	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14
3	74		UDI - MODEM	MEHAL, JOHNSON	VNR		relatif au programme Adultes-relais.	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14
3	75		GEP	MOREL, BOUTAULT	VNR		relatif à l'appel à la végétalisation.	KOMITES	Retiré	21-oct.-14
3	75bis	238	Exécutif		VNR		relatif à l'appel à la végétalisation.		Adopté	21-oct.-14
3	76		UDI - MODEM	WEHRLING	VNR		relatif aux murs végétalisés.	KOMITES	Rejeté	21-oct.-14
3	77		UMP	BOULAY ESPERONNIER, GOASGUEN	VNR		relatif à l'entretien des pigeonniers parisiens.	KOMITES	Retiré	21-oct.-14
3	78	239	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif au passage en zone 30 de la voirie (3e).	NAJDOVSKI	Adopté	21-oct.-14
3	79		SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle.	NAJDOVSKI	Retiré	21-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	79bis	240	Exécutif		VNR		relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle.		Adopté	21-oct.-14
3	80	241	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la fusion des lignes du métro 3bis et 7 bis.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14
3	81		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET, LE RESTE	VNR		relatif à la fusion des lignes 3bis et 7bis.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	21-oct.-14
3	82	242	GEP	SOUYRIS	VNR		relatif à la création d'un dispositif de co-voiturage lié à Autolib'.	NAJDOVSKI	Adopté	21-oct.-14
3	83		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à l'éco-redevance poids lourd.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-oct.-14
3	83bis	243	Exécutif		VNR		relatif à l'éco-redevance poids lourd.		Adopté	21-oct.-14
3	84		UMP	VESPERINI	VNR		relatif au développement des triporteurs de livraison.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-oct.-14
3	85		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la réfection des fouilles ponctuelles sur les trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-oct.-14
3	86		UMP	LEGARET	VNR		relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.	NAJDOVSKI	Retiré	21-oct.-14
3	86bis	244	Exécutif		VNR		relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.		Adopté	21-oct.-14
3	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la pérennisation du dispositif "P'tit Vélib'".	NAJDOVSKI	Retiré	21-oct.-14
3	88		UMP	HAREL	VNR		relatif au développement du compostage dans le 3e.	PENINOU	Rejeté	21-oct.-14
3	89		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à un plan d'action pour la propreté des rues de Paris.	PENINOU	Rejeté	21-oct.-14
3	90	245	UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'implantation de sanisettes supplémentaires (1er).	PENINOU	Adopté	21-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	91	246	UMP	HAREL	VNR		relatif à un rapport annuel sur le traitement des déchets de l'administration parisienne.	PENINOU	Adopté	21-oct.-14
4	92-G		UMP	LECOQ	VNR		relatif à l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.	JOMIER	Rejeté	21-oct.-14
4	93-G	29-G	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à l'implantation de défibrillateurs cardiaques externes.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14
4	94	247	GEP	ATALLAH, BRIDIER	VNR		relatif à la trêve hivernale des expulsions locatives.	VERSINI	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14
4	95	248	GEP	BRIDIER, BELLIARD, SOLANS	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et à la mobilisation du domaine intercalaire.	VERSINI	Adopté	21-oct.-14
5	96	249	NI	SIMONNET	V	2014 DLH 1175	relatif à l'habitat participatif	BROSSAT	Adopté	21-oct.-14
5	97		NI	SIMONNET	V	2014 DLH 1205	relatif aux droits des locataires.	BROSSAT	Rejeté	21-oct.-14
5	97bis	250			V	2015 DLH 1205		BROSSAT	Adopté	21-oct.-14
5	98		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).	BROSSAT	Retiré	21-oct.-14
5	99		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).	BROSSAT	Retiré	21-oct.-14
5	99bis	251	Exécutif		VNR		relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).	BROSSAT	Adopté	21-oct.-14

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	**100**		UMP	DUBUS, BERTHOUT, BOURNAZEL, CHARON, COURTOIS, MONTANDON	**VNR**		relatif à la mobilité dans le parc de logement social.	BROSSAT	**Rejeté**	21-oct.-14
5	**100bis**	**252**	Exécutif		**VNR**			BROSSAT	**Adopté**	21-oct.-14
5	**101**		GEP	BOUTAULT	**VNR**		relatif à la Poste du Louvre.	MISSIKA	**Retiré**	21-oct.-14
5	**101bis**	**253**	Exécutif		**VNR**			MISSIKA	**Adopté**	21-oct.-14
5	**102**	**254**	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	**VNR**		relatif à la redevance pour création de bureaux.	MISSIKA	**Adopté**	21-oct.-14
5	**103**		UMP	LEGARET	**VNR**		relatif aux arcades de la rue de Rivoli (1er).	MISSIKA	**Retiré**	21-oct.-14
5	**104**		UMP	BOURNAZEL, HONORE	**VNR**		relatif aux conditions de vie dans le secteur Porte de la Chapelle.	MISSIKA	**Rejeté**	21-oct.-14

Tableau des votes des groupes politiques.

											Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	1		UDI - MODEM	TACHÈNE, LECOUTURIER, POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE	V	2014 DFA 43	relatif au financement de l'ARE.	BARGETON	Retiré	20-oct.-14													
4	2-G	24-G	SOCA	AIDENBAUM	V	2014 DASES 1501-G	relatif au centre de santé départemental au Maire - Volta.	JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
4	3-G	25-G	GEP, PCF-FG	SOUYRIS, ATALLAH, LE RESTE, BONNET-OULALDI	V	2014 DASES 1501-G	relatif aux Ateliers Santé Ville.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	20-oct.-14													X
4	4-G		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif à l'instauration d'un moratoire des restructurations de l'AP-HP.	JOMIER	Retiré	20-oct.-14													
4	4-Gbis	26-G	Exécutif		V			JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
4	5-G		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif au dépistage des cancers à Paris.	JOMIER	Retiré (non présenté)	20-oct.-14													
4	6-G		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif au maintien de lits à l'hôpital Fernand-Widal à Lariboisière.	JOMIER	Rejeté	20-oct.-14			X				X					X	
4	7-G		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	V	2014 DASES 1501-G	relatif au devenir de l'hôpital Bichat.	JOMIER	Retiré	20-oct.-14													
4	8-G	27-G	PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	V	2014 DASES 1501-G	relatif à la maternité des Lilas.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	20-oct.-14													X
4	9-G		UMP	BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2014 DASES 1501-G	relatif à la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce.	JOMIER	Rejeté	20-oct.-14	X		X		X		X				X		
4	9-Gbis	28-G	Exécutif		V			JOMIER	Adopté	20-oct.-14										X		X	
						DASES 1376G		JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
						DASES1025		JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
						DASES1408G		JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
						DASES 1190G		JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
4						DASES 1417G		JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
4						DASES 1336G		JOMIER	Adopté	20-oct.-14													X
4						DASCO 1127 à 1146		JOMIER	Adopté	20-oct.-14										X		X	
4	10-G		NI	SIMONNET	V	2014 DASES 1501G	relatif au patrimoine immobilier de l'AP-HP et au service public hospitalier.	JOMIER	Rejeté	20-oct.-14			X									X	
4	11-G		NI	SIMONNET	V	2015 DASES 1501G	relatif à la clinique privée des Peupliers	JOMIER	Retiré	20-oct.-14										X			
6	12		Exécutif		A	2014 DASCO 1127	Amendement technique.	CORDEBARD	Adopté	20-oct.-14										X		X	
						DASCO 1130			Adopté	20-oct.-14										X		X	
						DASCO 1141			Adopté	20-oct.-14										X		X	

											Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
						DASCO 1143			Adopté	20-oct.-14										X		X	
						DASCO 1043G			Adopté	20-oct.-14	X			X									
						DASCO 1048G			Adopté	20-oct.-14													
6	13		UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'agrandissement de l'école élémentaire de la rue de l'Arbre Sec (1er).	CORDEBARD	Rejeté	20-oct.-14	X		X		X		X						
						DDEES 1202			Adopté	20-oct.-14													
						DPA 1028			Adopté	20-oct.-14										X		X	
6	14		Exécutif		A	2014 DPA 1028	Amendement technique.	LEMARDELEY	Adopté	20-oct.-14										X		X	
						DGRI 1058			Adopté	20-oct.-14													X
7	15	216	UMP	DEBRÉ, STOPPA-LYONNET, HONORE	V	2014 DGRI 1059	relatif à la création d'un plan international d'épargne-vaccins contre le virus Ebola.	KLUGMAN	Adopté	20-oct.-14													X
						DGRI 1059			Adopté	20-oct.-14													X
7	16		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif aux réfugiés kurdes.	KLUGMAN	Retiré	20-oct.-14													
7	17		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif aux relations d'amitié avec Tel-Aviv.	KLUGMAN	Rejeté	20-oct.-14	X		X		X		X						
7	18	217	PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à l'organisation de réunions publiques sur le Grand Marché Transatlantique.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	20-oct.-14									X		X			
7	19		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.	KLUGMAN	Rejeté	20-oct.-14				X	X		X		X		X			
7	20		UMP	BOULARD	VNR		relatifs aux étudiants boursiers syriens.	KLUGMAN	Retiré	20-oct.-14													
7	20bis	218	Exécutif		VNR		relatifs aux étudiants boursiers syriens.		Adopté	20-oct.-14													X
						DIS 263			Adopté	20-oct.-14		X											
7	21		PCF-FG		A	2014 DIS 324	relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux.		Rejeté	20-oct.-14			X		X		X		X		X		
7	22		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2014 DIS 324	relatif à l'extension de l'amplitude horaire des équipements sportifs municipaux.	MARTINS	Retiré	20-oct.-14														
						DIS 324			Adopté	20-oct.-14	X												
7	23		PCF-FG	BONNET-OULALDI, TIRITI	VNR		relatif à l'utilisation des équipements sportifs scolaires.	MARTINS	Retiré	20-oct.-14													

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
7	23bis	219	Exécutif		VNR		relatif à l'utilisation des équipements sportifs installés.		Adopté	20-oct.-14													X
7	24		PCF-FG	BONNET-OULALDI, TINTI	VNR		relatif à la création de comités d'usagers des équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	20 oct. 14			X		X		X						
7	25		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'augmentation de la taxe de séjour.	MARTINS	Rejeté	20-oct.-14	X		X		X		X						
						DDCT 115			Adopté	20-oct.-14													X
						DJS 303			Adopté	20-oct.-14													X
7	26-G		Exécutif		A	2014 DJS 3-G	Amendement technique.	VERON	Adopté	20-oct.-14													X
						DJS 3G			Adopté	20-oct.-14													X
7	27		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDI, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif aux Antennes Jeunes du 20e.	VERON	Retiré	20-oct.-14													
7	28		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'affichage de libre expression.	VERON	Retiré	20-oct.-14													
7	28bis	220	Exécutif	SIMONNET	VNR				Adopté	20-oct.-14													X
7, 2	29	221	SOCA	LEPETIT, KLUGMAN	V	2014 DDCT 139	relatif à l'élection des représentants des conseils de quartier du 17e.	VERON, JULLIARD	Adopté	20-oct.-14									X		X		
						DDCT 139			Adopté	20-oct.-14													X
						DDCT 140			Adopté	20-oct.-14												X	
						DFA 23			Adopté	20-oct.-14										X		X	
1	30	222	PCF-FG	BONNET-OULALDI	V	2014 DF 1026	relatif au recours à des agences de notation.	BARGETON	Adopté	20-oct.-14							X						
1	31		NI	SIMONNET	V	2014 DF 1026	relatif au recours à des agences de notation.	BARGETON	Rejeté	20-oct.-14				X			X			X	X		
						DF 1026			Adopté	20-oct.-14	X		X		X								
1	32	223	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la commission de concertation sur la téléphonie mobile.	BARGETON	Adopté (amendé oralement)	20-oct.-14										X		X	
1	33		Exécutif		A	2014 DRH 1029	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	20-oct.-14													X
						DRH 1029			Adopté	20-oct.-14													X
1	34	224	GEP	GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à l'utilisation des logiciels libre par la Mairie de Paris.	GREGOIRE	Adopté	20-oct.-14												X	
1	35		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux laboratoires de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Retiré	20-oct.-14													

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	36		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEES 1040	relatif à l'augmentation des redevances.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14													
1	37		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEES 1040	relatif au prix pratiqué par les exposants.	POLSKI	Retiré	20 oct. 14													
1	38		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEES 1040	relatif à la demande "zéro gaspillage".	POLSKI	Adopté	20-oct.-14												X	
1	39		RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDEES 1040	relatif à la collecte et au traitement des déchets.	POLSKI	Retiré (non présenté)	20-oct.-14													
1	40		UMP	KUSTER, BOULARD	V	2014 DDEES 1040	relatif à la valorisation des marchés.	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14	X		X		X		X						
1	41		UMP	BERTHOUT	V	2014 DDEES 1097	relatif à la collecte et au tri des déchets.	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14	X		X		X		X						
1	41bis	225	Exécutif		V	2014 DDEES 1098			Adopté	20-oct.-14										X		X	
1	42		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, SOLANS, MEES	A	2015 DDEES 1098	relatif à la vente des produits issus des circuits courts.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14													
1	42bis				A	2014 DDEES 1040			Adopté	20-oct.-14										X		X	
1	43		UMP	BERTHOUT	A	2014 DDEES 1098	relatif aux autorisations d'utilisations de véhicules pour opérations de vente.	POLSKI	Adopté (amendé)	20-oct.-14													X
1	44		GEP	GLEIZES	V	2014 DDEES 1098	relatif à la collecte et au recyclage des déchets.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14													
1	45		PCF-FG	BONNET-OULALDI, GAILLANNE	V	2014 DDEES 1098	relatif au soutien aux producteurs locaux.	POLSKI	Retiré	20-oct.-14													
						DDEES 1040			Adopté	20-oct.-14													X
						DDEES 1097			Adopté	20-oct.-14													X
						DDEES 1098			Adopté	20-oct.-14													X
1	46	226	SOCA, RG-CI	PETIT, BROS	VNR		relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires.	POLSKI	Adopté	20-oct.-14													X
1	47		GEP	MEES, JULIEN, BRIDIER	VNR		relatif à l'installation d'un commerce de proximité dans le quartier Simplon/Ornano (18e).	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14							X						
1	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e).	POLSKI	Rejeté	20-oct.-14	X				X		X			X			
1	49	227	PCF-FG	BONNET-OULALDI, GAILLANNE	VNR		relatif à la cession des parts de l'Etat dans la SEMMARIS.	POLSKI	Adopté (amendé)	20-oct.-14										X		X	
1	50	228	UMP	KUSTER	VNR		relatif aux autorisations pour les manifestations commerciales et associatives.	POLSKI	Adopté	20-oct.-14													X

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, UR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
						DDEES 1052G			Adopté	20-oct.-14													X
1	S1	229	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels en grève de l'Hôtel Royal Monceau.	VERON	Adopté	20-oct.-14										X		X	
						DILT 1006			Adopté	20-oct.-14									X		X		
						DDEES 1082G			Adopté	20-oct.-14													X
						DAC 142			Adopté	20-oct.-14													
2	S2		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la cohabitation entre riverains et noctambules à la Butte-aux-Cailles.	HOCQUARD	Retiré	21-oct.-14													
						DDCT 39			Adopté	21-oct.-14										X			
2	S3		UMP	KUSTER, DUBUS	A	2014 DDCT 39	relatif aux critères de répartition des dotations d'animation locale.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						
						DDCT 40			Adopté	21-oct.-14										X			
						DDEES 1108			Adopté	21-oct.-14													X
						DDEES 1210			Adopté	21-oct.-14													X
2	S4		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEES 1210	relatif à durée.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14													
2	S5		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DDEES 1210	relatif à la redevance.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14													
2	S5bis				A	2015 DDEES 1210	relatif à la redevance.		Adopté	21-oct.-14													X
2	S6	230	RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDEES 1210	relatif à l'encadrement et à la valorisation des marchés de fin d'année.	JULLIARD	Adopté	21-oct.-14													X
2	S7	231	RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDEES 1210	relatif à l'information des élus.	JULLIARD	Adopté	21-oct.-14													X
2	S8	232	UDI - MODEM	TACHÈNE, JEGO, LECOUTURIER	V	2014 DDEES 1210	relatif aux produits proposés.	JULLIARD	Adopté	21-oct.-14													X
						DF 33			Adopté	21-oct.-14		X								X		X	
2	S9		GEP	SOUYRIS, GLEIZES	V	2014 DFA 33	relatif à la gouvernance de l'association Philharmonie de Paris.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14													
2	S10		GEP	SOUYRIS, SOLANS	V	2014 DFA 33	relatif à la création d'un comité de pilotage.	JULLIARD	Retiré	21-oct.-14													
2	S11		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2014 DFA 33	relatif au financement de la Philharmonie.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						
2	S12		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, MEHAL	V	2014 DFA 33	relatif à la mise en place d'un groupe de travail.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, UR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2	62bis	233	Exécutif		V	2014 DFA 33	Convention avec la Philarmonie de Paris.		Adopté	21-oct.-14										X		X	
						2015 DFA 33			Adopté	21-oct.-14			X										
						DICOM 1025			Adopté	21-oct.-14			X										
2	63		UMP	FANFANT, DUMAS, CRAVENNE, HODENT, CHERTOK, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, GIAZZI	VNR		relatif au Conseil Parisien de la musique.	JULLIARD	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						
						DAC 1488			Adopté	21-oct.-14													X
						DAC 1414			Adopté	21-oct.-14													
						DEVE 1071			Adopté	21-oct.-14													X
3	64		Exécutif		A	2014 DPA 1002-2014 DPA 1001G	Amendement technique.	BLAUEL	Adopté	21-oct.-14													X
3	64-G (2)		Exécutif		A	DPA 1001G		BLAUEL	Adopté	21-oct.-14													
3	65		GEP	CONTASSOT	V	2014 DPA 1002	relatif la part d'énergie renouvelable dans la fourniture d'électricité de la Ville.	BLAUEL	Retiré	21-oct.-14													
						DPA 1002			Adopté	21-oct.-14													X
						DPA 1001G			Adopté	21-oct.-14													X
3	66	234	GEP	GLEIZES	VNR		relatif à la certification ISO 14001 de la Régie du 20e.	BLAUEL	Adopté	21-oct.-14													X
3	67	235	RG-CI	BROS, TAN	V	2014 DDCT 34	relatif au fonctionnement des Espaces Publics Numériques et à leur financement.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14													X
						DDCT 34			Adopté	21-oct.-14													X
						DDCT 43			Adopté	21-oct.-14													X
						DDCT 44			Adopté	21-oct.-14													X
						PP 1037			Adopté	21-oct.-14													X
3	68		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, GOUJON, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à la création d'un "conseil parisien de prévention des risques terroristes".	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14															
3	69		UMP	HAREL	VNR		relatif aux rondes nocturnes de police aux alentours de la place Bernard Lazare (3e).	BROSSEL	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						
3	70	236	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la sécurité aux abords des grands magasins dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin.	BROSSEL	Adopté	21-oct.-14													X
3	71		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la sécurité des équipements sportifs et de leurs usagers.	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14													

												Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE		CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3	72	237	UMP	KUSTER, BOULARD, PECHENARD, DUBUS	VNR		relatif à la verse à la sauvette.	BROSSEL	Adopté	21-oct.-14				X											
3	73		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la création d'un groupe de travail sur la sécurité dans le quartier Masséna-Olympiades.	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14														
3	74		UDI - MODEM	MEHAL, JOHNSON	VNR		relatif au programme Adultes-relais.	BROSSEL	Retiré	21-oct.-14														
3	75		GEP	MOREL, BOUTAULT	VNR		relatif à l'appel à la végétalisation.	KOMITES	Retiré	21-oct.-14														
						DEVE 1037			Adopté	21-oct.-14														X
						DEVE 1084			Adopté	21-oct.-14														X
3	75bis	238	Exécutif		VNR		relatif à l'appel à la végétalisation.		Adopté	21-oct.-14														X
3	76		UDI - MODEM	WEHRLING	VNR		relatif aux murs végétalisés.	KOMITES	Rejeté	21-oct.-14	X			X	X		X							
3	77		UMP	BOULAY ESPERONNIER, GOASGUEN	VNR		relatif à l'entretien des pigeonniers parisiens.	KOMITES	Retiré	21-oct.-14														
						DVD 1091			Adopté	21-oct.-14				X										
						DVD 1107			Adopté	21-oct.-14														X
						DVD 1119			Adopté	21-oct.-14														X
3	78	239	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif au passage en zone 30 de la voirie (3e).	NAJDOVSKI	Adopté	21-oct.-14										X		X		
3	79		SOCA	LEKOINDRE	VNR		relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle.	NAJDOVSKI	Retiré	21-oct.-14														
3	79bis	240	Exécutif		VNR		relatif à l'enfouissement de la ligne CDG express au niveau de la Porte de la Chapelle.		Adopté	21-oct.-14														X
3	80	241	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la fusion des lignes du métro 3bis et 7 bis.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14														X
3	81		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET, LE RESTE	VNR		relatif à la fusion des lignes 3bis et 7bis.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	21-oct.-14														
3	82	242	GEP	SOUYRIS	VNR		relatif à la création d'un dispositif de co-voiturage lié à Autolib'.	NAJDOVSKI	Adopté	21-oct.-14												X		
3	83		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	VNR		relatif à l'éco-redevance poids lourd.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-oct.-14				X		,								
3	83bis	243	Exécutif		VNR		relatif à l'éco-redevance poids lourd.		Adopté	21-oct.-14														X
3	84		UMP	VESPERINI	VNR		relatif au développement des triporteurs de livraison.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X							

												Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE		CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3	85		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la réfection des fouilles ponctuelles sur les trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X							
2	86		UMP	LEGARET	VNR		relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.	NAJDOVSKI	Retiré	21-oct.-14														
3	86bis	244	Exécutif		VNR		relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles.		Adopté	21-oct.-14														X
3	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la pérennisation du dispositif "P'tit Vélib'".	NAJDOVSKI	Retiré	21-oct.-14														
						DAJ 1017			Adopté	21-oct.-14											X	X		
						DAJ 1018			Adopté	21-oct.-14														X
						DPE 1039			Adopté	21-oct.-14		X												
						DPE 1040			Adopté	21-oct.-14		X												
3	88		UMP	HAREL	VNR		relatif au développement du compostage dans le 3e.	PENNIOU	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X							
3	89		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à un plan d'action pour la propreté des rues de Paris.	PENNIOU	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X							
3	90	245	UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'implantation de sanisettes supplémentaires (1er).	PENNIOU	Adopté	21-oct.-14														X
3	91	246	UMP	HAREL	VNR		relatif à un rapport annuel sur le traitement des déchets de l'administration parisienne.	PENNIOU	Adopté	21-oct.-14														X
						PP 1041			Adopté	21-oct.-14														X
						DPE 1057-DDCT			Adopté	21-oct.-14														X
						DVD 1073			Adopté	21-oct.-14														X
						SG 1080			Adopté	21-oct.-14														X
						SG 1086			Adopté	21-oct.-14														X
4	92-G		UMP	LECOQ	VNR		relatif à l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.	JOMIER	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X							
4	93-G	29-G	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à l'implantation de défibrillateurs cardiaques externes.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14														X
						DASES 1173 G			Adopté	21-oct.-14														X
						DASES 1312 G			Adopté	21-oct.-14														X
						DASES 1339 G			Adopté	21-oct.-14														X
						DASES 1341 G			Adopté	21-oct.-14														X

											Parti Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4	94	247	GEP	ATALLAH, BRIDIER	VNR		relatif à la trêve hivernale des expulsions locatives.	VERSINI	Adopté (amendé oralement)	21-oct.-14										X		X	
4	96	248	GEP	DIDIER, GELLARD, SOLANS	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et à la mobilisation du domaine intercalaire.	VERSINI	Adopté	21-oct.-14												X	
						DLH 1125			Adopté	21-oct.-14													X
						DLH 1159			Adopté	21-oct.-14													X
						DLH 1164			Adopté	23-oct.-14													X
5	96	249	NI	SIMONNET	V	2014 DLH 1175	relatif à l'habitat participatif	BROSSAT	Adopté	21-oct.-14												X	
						DLH 1175			Adopté	21-oct.-14													X
5	97		NI	SIMONNET	V	2014 DLH 1205	relatif aux droits des locataires.	BROSSAT	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						
5	97bis	250			V	2015 DLH 1205		BROSSAT	Adopté	21-oct.-14													X
5	98		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).	BROSSAT	Retiré	21-oct.-14													
5	99		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).	BROSSAT	Retiré	21-oct.-14													
5	99bis	251	Exécutif		VNR		relatif au 357-359 rue des Pyrénées (20e).	BROSSAT	Adopté	21-oct.-14													X
5	100		UMP	DUBUS, BERTHOUT, BOURNAZEL, CHARON, COURTOIS, MONTANDON	VNR		relatif à la mobilité dans le parc de logement social.	BROSSAT	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						
5	100bis	252	Exécutif		VNR			BROSSAT	Adopté	21-oct.-14												X	
						DU 1116			Adopté	21-oct.-14													X
						DDEEES 1102 G			Adopté	21-oct.-14				X									
5	101		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la Peste du Louvre.	MISSIKA	Retiré	21-oct.-14													
5	101bis	253	Exécutif		VNR			MISSIKA	Adopté	21-oct.-14									X		NPPV		
5	102	254	PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la redevance pour création de bureaux.	MISSIKA	Adopté	21-oct.-14									X		X		
5	103		UMP	LEGARET	VNR		relatif aux arcades de la rue de Rivoli (1er).	MISSIKA	Retiré	21-oct.-14													
5	104		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux conditions de vie dans le secteur Porte de la Chapelle.	MISSIKA	Rejeté	21-oct.-14	X		X		X		X						